UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01172689 0

PURCHASED FOR THE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE

CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT

FOR

LINGUISTICS

772 c

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ

DE

PHILOSOPHIE ET LETTRES

DE

l'Université de Liège

FASCICULE XXXII

Étymologies wallonnes et françaises

PAR

JEAN HAUST

Chargé du cours de Dialectologie wallonne
à l'Université de Liège.

1923

Imp. H. VAILLANT-CARMANNE
Société Anonyme
4, PLACE ST-MICHEL, 4
LIÈGE

ÉDOUARD CHAMPION
Libraire-Éditeur
5, QUAI MALAQUAIS, 5
PARIS

PC
3046
H3

A MONSIEUR

ANTOINE THOMAS

MEMBRE DE L'INSTITUT

PRÉFACE

Suave est etiam in minimis vera scire.
JUSTE LIPSE, *Poliorceticôn* I, 16.

Depuis plus de trente ans que j'étudie nos dialectes — et surtout depuis que la « Société de Littérature wallonne » m'a chargé, avec mes amis Auguste Doutrepont et Jules Feller, de préparer le *Dictionnaire général des parlers romans de la Belgique*, — je n'ai cessé de fouiller les origines de nos curieux et savoureux vocables patois (1). Un premier résultat de ces investigations patientes tient dans ces quelques centaines d'articles. C'est peu, sans doute, en comparaison du temps et de l'effort dépensés, et aussi au regard de tout ce qui reste à élucider : je m'estimerai pourtant très satisfait si les juges compétents trouvent ici une utile contribution à l'étymologie romane.

L'étude du wallon m'a conduit, par une pente naturelle, à traiter de certains mots français, dont l'origine est tenue pour douteuse et qui m'ont paru s'éclairer à la lumière de nos dialectes. Toutefois, ce n'est qu'avec une extrême prudence que j'ai tenté quelques incursions sur ce terrain, où il reste à faire, j'en suis convaincu, beaucoup de découvertes intéressantes (2).

Dans le domaine de l'ancien français, le dialectologue se sent plus à l'aise. Presque à chaque page du dictionnaire de Godefroy, il peut noter des erreurs ou des omissions et contribuer à parfaire l'œuvre du laborieux lexicographe. L'ancien français — de même d'ailleurs que

(1) On sait que les parlers romans de la Belgique comprennent 1° le wallon, qui forme le groupe le plus important, avec ses variétés principales : le liégeois, le namurois, l'ouest-wallon, l'ardennais, le chestrolais ou patois de Neufchâteau ; — 2° le rouchi, variété du picard, dans le Hainaut occidental ; — 3° le gaumais, variété du lorrain, dans l'arrondissement de Virton.

(2) Voici les articles du *Dictionnaire général de la langue française* auxquels on propose des corrections : *agio* p. 1, *anascote* 8, *bagou* 78, *bolduc* 230 n. 2, *brelle* 82 n., *bure* 26, *canepin* 44, *chicaner* 48, *couet* 53, *coumaille* 53, *creton* 62, *dégingander* 68, *s'ébrouer* 89, *écocheler* 121 n. 3, *escot* 8, *horion* 152, *houille* 162, *houret* 150, *hulotte* 150, *hurluberlu* 151, *jard* 72, *luron* 173, *mijoter*, *mugot* 112-3, *orin* 184, *orseille* 183 n. 3, *pirouette* 295, *pote* 190-1, *potelé* 193-4.

l'ancien wallon — a donc fourni une bonne part de mes notices (1).

En général, ces notices ont pour point de départ la critique d'opinions que je trouve exprimées dans les travaux de mes devanciers, opinions que je tâche de remplacer par des propositions plus solides ou du moins plus plausibles. C'est surtout Grandgagnage qui fait les frais de cet examen critique, au point que le lecteur mal averti pourrait concevoir une médiocre estime pour l'auteur du *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*. En vue de prévenir cette impression défavorable, je renvoie aux pages 317-321, où j'exprime mon sentiment sur Charles Grandgagnage : on y verra la vénération que je professe pour l'initiateur de la philologie wallonne. — Les autres philologues qu'il m'est arrivé de contredire voudront bien ne pas m'en tenir rigueur. Ils savent que la science n'est qu'une perpétuelle vérification d'hypothèses : c'est par une longue suite d'erreurs et de faux pas qu'elle parvient à son but : la vérité. Pour ma part, je suis loin de croire que partout j'ai touché juste : je ne me dissimule pas la faiblesse de certaines de mes propres conjectures, et suis prêt à me rallier de grand cœur à ce que pourra proposer une critique mieux informée ou plus heureuse.

* * *

En face des dialectes de France, qui se désagrègent depuis longtemps, la plupart de nos parlers septentrionaux sont restés relativement sains et vigoureux. La place d'honneur que Grandgagnage leur a conquise dans la philologie française, serait plus considérable encore si les savants étrangers disposaient, pour leurs études d'ensemble, de maté-

(1) Les principaux articles de Godefroy qui font l'objet d'une note sont les suivants : *amendeur* 8, *awaite* 205 n. 4, *ballereische* 308, *becquemoulx* 23, *begart*[2] 22, 91, *chaon* 47, *chasse* 243, *congle* 55 n. 1, *consoude* 59, *creter* 61, *creti* 61 n. 1, *deserable* 283 n., *dispatuer* 69, *embegaré* 91, *empotement* 191 n., *enfresselé* 104, *engenave* 3, *enmacrelé* 183 n. 4, *enruhir* 211 n. 3, *esproer* 88, *fernoer* 95 n., *forcharouage* 140 n. 1, *forece* 96, *gamas* 72, *gexee* 81 n. 2, *gistel* 107, *hamestoc* 137, *heulle* 157, *hourel*, *houreler* 151, *hourer* 149, *houreste* 150, *hourlois* 151, *hovalon* 158, *hurel* 151, *huricle* 163, *hurillon* 152, *lovier* 168, *lureau* 172, *manser* 174, *menu* 268, *menuisse* 176, *menustin* 269, *perir* 192, *pierge* 252, *potelle* 194 n. 3, *quilaine* 40, *racueudre* 197, *ranse* 200, *retondeur* 282, *roton* 171, *rulane* 211, *soldeis*, *soldre*, *sordreresse*, *souder*, *souderesse*, *soudre*[2], *soudeur*, 227, *solement* 226 n., *soulie* 226, *soursueillement* 226 n. 4, *sourtonture* 282, *sperial*, *spurel* 228-9, *spier* 229, *sprelhier* 90, *stechiné* 92 n. 5, *sueller*, *-issement* 226 n. 4, *suwraite* 316, *tasis*, *tesir* 248 n., *teureux* 245, *tiege* 252 n., *tike* 253, *touppequin* 241, *tourset* 281 n., *traversaine* 259, *tresserer* 259, *vaire*, *velre* 263, *velvel* 282, *vernal* 265, *vinable* 268 n., *vite* 289, *wage* 275 n., *waide*, *waibe* 276, *wancal* 280, *weire* 285, *wetterel* 287, *zuwilisk* 234.

riaux plus abondants et mieux préparés. N'est-il pas remarquable, en effet, que Meyer-Lübke, dans son récent répertoire étymologique des langues romanes (1), accorde une attention spéciale aux dialectes wallons et cite des termes liégeois ou namurois bien plus fréquemment que ses devanciers Diez et Körting ? Cette part légitime faite aux humbles parlers de Wallonie promet de s'élargir encore dans le dictionnaire étymologique de la langue française dont un philologue suisse vient de publier la première livraison (2). En attendant le futur *Dictionnaire wallon*, des études préliminaires, comme celles qu'on trouvera ici réunies, permettront aux romanistes de tous les pays de faire du wallon un usage plus étendu et plus sûr.

Comparés à la langue française, nos dialectes, — et surtout ceux du Nord-Est, qui gravitent autour de Liège, — présentent un double caractère.

Leur structure phonétique est plus archaïque ; le fonds latin y transparaît plus clairement. Des mots liégeois tels que *ève*, *faw*, *sawou*, *plope*, *fayîne*, *aweûr*, *maweûr*, *mèyole*, *mèsplî*, *tchèyîre*, *crèhe*, *pahe*, *kinohe*, sont plus voisins de la souche latine que leurs correspondants français *eau*, *fou* (hêtre), *sureau*, *peuplier*, *faîne*, *heur*, *mûr*, *moelle*, *néflier*, *chaise*, *croître*, *paître*, *connaître*. Certains types latins ne se rencontrent que chez nous (3). Des expressions toutes latines, connues de l'ancien français et disparues de la langue moderne : *adeser*, *pausée*, *rade*, *moldre*, *laigne*, *ahonter*, *eschame*, *cenail*, *prangiere*, *desseurer*, *vesprée*, *entait*, *ennubler*, etc., survivent à Liège dans le langage quotidien (4) ; et que de jets nouveaux poussés sur le vieux tronc latin :

(1) Meyer-Lübke, *Romanisches Etymologisches Wörterbuch* (Heidelberg, 1911-1920). Voici les principaux articles visés dans mes critiques : n° 1211 (p. 26 n. 2) ; — 2000 (64) ; — 2151 (55) ; — 2403 (165 n. 6) ; — 2760 (86 n. 5) ; — 3057 (196 n. 3) ; — 3431 (99 n. 1) ; — 3623 (76) ; — 4008 (141) ; — 4090 (7) ; — 4208 (199) ; — 5151 (168) ; — 5598 (176 n. 2) ; — 5776 (113) ; — 5958 (186) ; — 7348 (208) ; — 7405 (209 n. 1) ; — 7841 (217) ; — 8785 (281 n. 4) ; — 9039 (150, 152) ; — 9146 (285 n. 5) ; — 9150 (285) ; — 9312 (268 n. 1) ; — 9376 (285 n. 5) ; — 9515 (296 n. 2) ; — 9636 (183).

(2) W. v. Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch* (Bonn et Leipzig, 1re livraison, 1922).

(3) Par exemple cupere (voy. *keûre*, p. 165), terreum (voy. *tîdje*, p. 252), vara (voy. *wère*, p. 285) : ce dernier, inconnu en français, a survécu dans le provençal, l'espagnol et le portugais ; voyez Meyer-Lübke, n° 9150. Peut-être aussi gavia (voy. p. 77).

(4) Liégeois *aduzer*, *pwèzêye*, *tot rade* (tantôt), *moûde* (traire), *lègne* (bois de chauffage), *ahonti*, *hame*, *cina*, *prandjîre*, *dizawirer* (blesser), *èsprêye*, *ètèt* (voyez p. 93), *ènûler*.

arincrin (araneae crinem : « toile d'araignée »), *nîvaye* (*nivalia : « neige »), *mutwè* (multum tostum : « peut-être », littéralement « très tôt »), et tant d'autres !

Si le fonds héréditaire de nos patois, leur morphologie et leur syntaxe, sont essentiellement d'origine latine, il n'en est pas moins vrai qu'ils ont subi, surtout dans la phonétique et le vocabulaire, une forte influence germanique. Cette influence, qui s'affirme considérable dans la langue française elle-même, a dû naturellement agir bien davantage encore sur les parlers de la frontière linguistique du Nord et de l'Est ; et, dans la contrée la plus septentrionale qui ait adopté le langage des Romains, l'angle que forme le pays de Liège et de Malmedy s'est trouvé le plus exposé à l'invasion des mots tudesques : n'est-il pas le poste avancé de la culture romane, dont la destinée séculaire fut de supporter, *de deux côtés à la fois*, la poussée ininterrompue des Germains ? Aussi le dialecte y est-il saturé d'éléments hétérogènes.

Il incombe à la philologie wallonne de mesurer l'étendue et la profondeur de ces alluvions, de dater, si possible, chacun de ces emprunts, de faire le départ entre les vocables anciens et ceux dont l'introduction est récente, entre ceux qui ont fait souche et ceux qui sont cristallisés dans une seule expression (1), de décrire leur adaptation phonétique et leur évolution sémantique, de montrer enfin à quelles catégories idéales appartiennent ces mots empruntés : vie rurale, travaux journaliers, instruments de métiers, etc. Il va de soi qu'une étude d'ensemble sur les éléments germaniques des dialectes wallons serait prématurée aujourd'hui : on ne pourra l'aborder que plus tard, lorsque l'enquête étymologique sera plus avancée et que les germanistes, autant que les romanistes, auront pu en vérifier les résultats.

On trouvera ici des matériaux préparés en vue d'une synthèse de ce genre : ils ont été rassemblés sans idée préconçue, au hasard de la

(1) Par exemple le néerl. *dag* n'a passé que dans le liégeois *dj'a fêt m' dag* (j'ai fait ma journée de travail, j'ai fini ma tâche). C'est le cas le plus ordinaire ; ces mots empruntés sont restés généralement stériles. Le provignement témoigne d'un emprunt plus ancien (par exemple *skolla*, pp. 158-162). Dans la question qui nous occupe, l'examen phonétique permettra de distinguer entre le cas de *tîke* (p. 253), mot de souche latine, qui a passé en germanique avant de venir chez nous, et celui de *mosse, scrinî, trêteû* (moule, menuisier, entonnoir), qu'on serait tenté à première vue de dériver du germ. *mossel, schreiner, trechter*, alors que le latin a donné PARALLÈLEMENT ces mots au wallon et au germanique, si tant est que le germanique ne les ait pas reçus du roman wallon. Voyez aussi l'article *crèssôde* et la note après l'article *vîse*.

recherche. De prime abord, on sera frappé du grand nombre de termes allemands ou néerlandais qui figurent dans ce recueil. Certains, je m'y attends, inclineront à me taxer d'exagération, comme on a pu le faire, non sans raison, pour Grandgagnage lui-même (1). J'ai conscience cependant d'avoir été, dans mes conclusions, aussi prudent, aussi objectif que possible. De plus, il serait illogique de vouloir juger de l'apport germanique en se fondant uniquement sur les quelques centaines de termes qui sont étudiés ici. Ce serait perdre de vue la masse des mots dialectaux qui ont des correspondants français dont l'origine latine est solidement établie et ne prête plus à discussion. Ce que l'étymologiste doit étudier et, s'il le peut, identifier, ce sont les termes obscurs, sans famille connue dans le domaine des langues romanes : un examen attentif pourra sans doute en rattacher un certain nombre au latin (2) ; mais, pour la majeure part d'entre eux, il y aura présomption naturelle en faveur d'une origine étrangère.

Quoi qu'il en soit, il est urgent, répétons-le, de recueillir nos patois. Ils sont en train de péricliter : tâchons tout au moins d'en sauver le souvenir précis. D'une part le progrès constant de la langue française, véhiculée par les journaux et par l'enseignement, d'autre part le développement industriel, qui modifie les anciennes formes du travail humain en supprimant les métiers et les outils traditionnels, enfin l'universel nivellement des conditions sociales, — sans compter d'autres facteurs encore, comme la grande guerre qui a bouleversé les populations, — tout cela contribue à l'altération progressive de nos antiques idiomes. Tout vieillard qui disparaît emporte avec lui de vieux mots, dont la génération suivante ne connaît déjà plus le sens exact. Or, on l'a dit avec raison, un vocabulaire est une conception de la vie, une syntaxe exprime une mentalité (3). Le jour où nous aurons désappris le rude langage de nos pères, notre horizon sera peut-être élargi et notre génie plus policé, mais nous aurons perdu ce qui faisait un élément essentiel de notre personnalité.

* * *

Une bonne moitié des pages suivantes est inédite ; les autres ont paru en première édition dans des revues spéciales, peu accessibles

(1) Voyez par exemple mes articles *arinne*, *cot'hê*, *forvîri*, *rûnanmint*, *sorblèsseûre*, *tîdje*, *trèvint*. Pour tous ces mots, Grandgagnage proposait une origine germanique ; nous les rattachons au latin.

(2) Voyez les articles *crâmignon*, *djama*, *match'rê* (p. 182), *tanawète*, *vêre*, *wère*.

(3) Brunetière, *Histoire de la littérature française classique*, I 511.

au public [1]. Je les reprends ici pour une double raison. D'abord, le souci de corriger certaines faiblesses de mes premiers essais : des recherches nouvelles ont amené la refonte de quelques articles et, un peu partout, des remaniements ou des additions. En second lieu, si chacune de ces menues choses, prises isolément, n'offre guère d'intérêt, j'ai pensé que, réunies en faisceau, elles gagneraient d'autant à se fortifier, à s'éclairer les unes par les autres. Au surplus, pour construire sûrement, la science philologique réclame tout d'abord des groupements de matériaux aussi nombreux, aussi convenablement préparés que possible.

Il me reste à remercier les nombreux collaborateurs et correspondants qui m'ont fourni, avec tant de bonne grâce, des renseignements de toute sorte sur nos dialectes : car ce livre n'est pas seulement un recueil d'étymologies, il contient de plus les résultats partiels des multiples enquêtes que j'ai entreprises en Wallonie. Je dois également remercier mes collègues et amis Auguste Doutrepont et Jules Feller, que j'ai toujours trouvés prêts à m'aider de leur savoir et de leur expérience. Et enfin je veux dire ici tout ce que je dois à l'éminent philologue, M. Antoine Thomas, membre de l'Institut, dont les brillantes études étymologiques, modèles de goût et d'érudition bien française, m'ont servi de guides dans mes recherches. M. Thomas a daigné s'intéresser personnellement à mes modestes essais : ses encouragements et ses précieux conseils m'ont plus d'une fois soutenu, en me persuadant que mes efforts ne seraient pas stériles. Ce petit volume lui est dédié en témoignage d'admiration et d'affectueuse reconnaissance.

---

[1] Notamment dans *Romania* et dans le *Bulletin du Dictionnaire wallon*. — Chaque fois qu'il s'agit d'une nouvelle édition, une note en avertit le lecteur.

Bibliographie

Pour ne pas allonger cette liste outre mesure, on ne reprend ici que les ouvrages dont le titre est cité en abrégé ou même simplement par le nom de l'auteur.

Altenburg, W., *Versuch einer Darstellung der wallonischen Mundart* ; trois programmes d'Eupen, I-III, 1880-1881. Eupen ; in-4°.

Ann. Soc. wall. = *Annuaire de la Société (liégeoise) de Littérature wallonne*, 29 vol. in-12. Liège, 1863-1922.

Bailleux, *Dictionnaire liégeois* (manuscrit).

BD = *Bulletin du Dictionnaire général de la langue wallonne*, 11 vol. in-8°. Liège, 1906-1922.

B. et D. *Choix* = *Choix de Chansons et Poésies wallonnes* (pays de Liège) recueillies par MM. B*** et D*** [= Fr. Bailleux et Jos. Dejardin]. Liège, 1844 ; in-8°.

Behrens, D., *Beiträge zur französischen Wortgeschichte und Grammatik*. Halle, 1910 ; in-8°.

Body, A., *Vocabulaire des charrons* ; etc. : BSW 8 (1866) ; — *Voc. des tonneliers*, etc. : *ibid.*, 10 (1868) ; — *Voc. des couvreurs* : *ibid.* 11 (1868) ; — *Voc. des poissardes* : *ibid.* 11 (1868) ; — *Voc. des agriculteurs* : *ibid.* 20 (1885).

Bormans, S., *Vocabulaire des houilleurs liégeois* : BSW 6, pp. 139-254. Liège, 1863.

Bormans, S., et Body, A., *Glossaire roman-liégeois* ; publié dans BSW 13, pp. 91-212, jusqu'au mot *avour* ; le reste est inédit.

Bruneau, Ch., *Enquête linguistique sur les patois d'Ardenne*, t. I. Paris, 1914 ; in-8°.

BSW = *Bulletin de la Société (liégeoise) de Littérature wallonne*, 56 vol. in-8°. Liège, 1858-1922.

Cambresier, H. J., *Dictionnaire wallon-français*. Liège, 1787 ; in-8°.

Choix, voyez B. et D., *Choix*.

Corblet, J., *Glossaire étymologique du patois picard*. Paris, 1851 ; in-8°.

Dasnoy, J.-B., *Dictionnaire wallon-français à l'usage des habitants de la province de Luxembourg*. Neufchâteau, 1856 ; in-12.

De Bo, L.-L., *Westvlaamsch Idioticon*. Gand, 1892 ; in-4°.

Defrecheux, Joseph, *Vocabulaire de la faune wallonne* : BSW 25, pp. 12-268. [Une 3e édition a paru en 1893.]

Delfosse, voyez F. D.

Delmotte, Philibert, *Essai d'un glossaire wallon*, écrit en 1812 et publié en 1907 à Mons ; in-8°.

Dict. gén. = *Dictionnaire général de la langue française*, par Hatzfeld, Darmesteter et Thomas. Paris, Delagrave ; 2 vol. in-4°.

Diez, Fr., *Etymologisches Wörterbuch der romanischen Sprachen* ; 4e éd. ; Bonn, 1878 ; in-8°.

Doutrepont, Aug., *Les noëls wallons*. Liège, 1909 ; in-8°.

Doutrepont, G., *Etude linguistique sur Jacques de Hemricourt* ; extrait du t. XLVI des Mémoires couronnés par l'Académie royale de Belgique, 1891 ; in-8°.

Doutrepont, G., *Tableau et théorie de la conjugaison dans le wallon liégeois*: BSW 32.

Duvivier, C., *Dictionnaire liégeois* (manuscrit).

Falk-Torp, *Norwegisch-dänisches etymologisches Wörterbuch*. Heidelberg, 1910-1911 ; 2 vol. in-12.

F. D[elfosse], *Dictionnaire namurois* (manuscrit).

Feller, J., *Notes de philologie wallonne*. Liège, 1912 ; in-8°.

Forir, H., *Dictionnaire liégeois*, 2 vol. in-8°. Liège 1875.

Franck-van Wyck, *Etymologisch Woordenboek der nederlandsche taal*. La Haye, 1912 ; in-8°.

G. = Grandgagnage, Ch., *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*. Liège-Bruxelles, 1845-1880 ; 2 vol. in-8°.

G., *Extraits de Villers* ; voy. Villers.

Gobert, Th., *Les rues de Liège*. Liège, 1884-1901 ; 4 vol. in-4°.

Eaux et fontaines publiques à Liège. Liège, 1910 ; in-4°.

God. Godefroy, Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle*. Paris, 10 vol. in 4°, 1880-1902.

Hécart, G., *Dictionnaire rouchi-français* ; 3e éd., Valenciennes, 1834 ; in-8°.

Henaux, F., *La houillerie du pays de Liège* ; 2° éd., Liège, 1851 ; in-8°.

Hennen, G., *Pamphlets politiques wallons du XVIIe siècle* (Bull. de la Soc. verviétoise d'archéol. et d'hist., t. XIII). Verviers, 1913 ; in-8°.

Hubert, Jos., *Dictionnaire wallon* ; 2e éd. Liège, 1868 ; in-12.

Jouancoux, J.-B., *Glossaire étymologique du picard*. Amiens, 1880-90 ; in-4°.

Kluge, Fr., *Etymologisch Wörterbuch der deutschen Sprache* ; 8e éd. Strasbourg, 1915 ; in-8°.

Körting, *Lateinisch-romanisches Wörterbuch*, 3e éd. Paderborn, 1907 ; in-4°.

Kurth, G., *La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France* (in *Mémoires cour. de l'Acad.*, t. 48). Bruxelles, 1895-8 ; 2 vol. in-8°.

Labourasse, H., *Gossaire du patois de la Meuse*. Nancy, 1887 ; in-8°.

Lobet, J.-M., *Dictionnaire wallon-français*. Verviers, 1854 ; in-8°.

Marchot, P., *Phonologie détaillée d'un patois wallon*. Paris, 1892 ; in-12.

Marichal, J. J., *Die Mundart von Gueuzaine-Weismes*. Bonn, 1911 ; in-8°.

Maus, Clément, *Vocabulaire roman gaumet des environs de Virton* (manuscrit).

Mélanges wallons. Liège, 1892 ; in-8°.

Meyer-Lübke, *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*. Heidelberg, 1911-10; in-8°.

Niederländer, J., *Die Mundart von Namur* (in *Zeitschrift für rom. Phil.*, t. XXIV). Halle a. S., 1905 ; in-8°.

Pirsoul, Léon, *Dictionnaire wallon-français (dialecte namurois)*. Malines, 1902-3 ; 2 vol. in-12.

Remacle, L., *Dictionnaire wallon*, 1re éd., 1823 ; 2e éd. 1852. Liège, 2 vol. in-8°.

Rouveroy, *Vocabulaire liégeois-français* (manuscrit).

Schuermans, L. W., *Algemeen vlaamsch Idioticon*. Leuven, 1865-70 ; in-8°.

Bijvoegsel. Loven, 1883 ; in-8°.

Scius, Hubert, *Dictionnaire malmédien* (manuscrit, 1893).

Sigart, J., *Glossaire étymologique montois*. Bruxelles, 1866 ; in-8°.

Simonon, N., *Poésies en patois de Liège*. Liège, 1845 ; in-8°.

Spots *Dictionnaire des spots ou proverbes wallons* (BSW t. 30 et 31). Liège, 1891-2 ; 2 vol. in-8°.

Théâtre liégeois [du XVIIIe siècle], édité par Bailleux ; Liège, 1854 ; in-12.

Thomas, Antoine. *Essais de philologie française*. Paris, 1897 ; in-12.

Mélanges d'étymologie française. Paris, 1902 ; in-8°.

Nouveaux essais de philologie française. Paris, 1904 ; in-12.

Thonnar et Evers. *Wörterbuch der Eupener Sprache*. Eupen, 1899 ; in-12.

Ulrix, E., *De germaansche elementen in de romaansche talen*. Gand, 1907 ; in-8°.

Varlet, *Dictionnaire du patois meusien*. Verdun, 1896 ; in-8°.

Vercouille. *Etymologisch Woordenboek der nederlansche taal.* Gand, 1898 ; in-8°.
Vermesse, L., *Dictionnaire du patois de la Flandre française.* Douai, 1867 ; in-8°.
Villers, Aug.-Fr., *Dictionnaire wallon malmédien,* 1793 (manuscrit ; des *Extraits* ont été publiés par Grandgagnage en 1863 : BSW 6, pp. 21-91).
Wallonia. Liège, 1893-1914 ; 22 vol. in-8°.
Waslet, J., *Vocabulaire wallon* (*dialecte givétois*). Sedan, 1911.
Weigand, *Deutsches Wörterbuch,* 5e éd. Giessen, 1909 ; in-4°.
Willem, J., *Dictionnaire des rimes wallonnes.* Liège, 1900 ; in-4°.
Wilmotte, M., *Etudes de dialectologie wallonne* (in *Romania,* t. XVII, XVIII, XIX). Paris, 1888-90 ; in-8°.

Graphie

Les mots dialectaux sont transcrits d'après le système adopté par la « Société de Littérature wallonne ». Ce système s'efforce de combiner dans de sages proportions les principes opposés du phonétisme et de l'étymologie ou de l'analogie française. Il note exactement les sons parlés, tout en tenant compte, autant que possible, de l'origine des mots, de la grammaire et de l'histoire de la langue.

On en trouvera l'exposé en tête de chaque tome du *Bulletin du Dictionnaire wallon.* Voici quelques particularités qu'il ne faut pas perdre de vue : *å* se prononce comme *a* dans l'anglais *hall* ; *ä̆, ĕ, eu* représentent *œ* ouvert bref, comme *e* du fr. *cela* ; *én* = *é* fermé nasal ; *banne, sinne, sonne* se prononcent *bãn, sẽn, sõn* ; *y* est la semi-consonne yod ; *h* est toujours aspirée ; *ñ, ly, hy* représentent une *h* fortement aspirée et légèrement mouillée ; *n̄* = *ng* de l'allemand *lang.*

Abréviations

all.	allemand	fr.	français	ms.	manuscrit
anc.	ancien	gaum.	gaumais	n.	note
ard.	ardennais	germ.	germanique	nam.	namurois
art.	article	l.	ligne	néerl.	néerlandais
auj.	aujourd'hui	lat.	latin	p.	page
chestr.	chestrolais	l. d.	lieu dit	r.	rouchi
comp.	comparez	liég.	liégeois	s.	substantif
dial.	dialecte	litt.	littéralement	suff.	suffixe
éd.	édition	m.	masculin	syn.	synonyme
esp.	espagnol	malm.	malmédien	t.	terme, tome
f.	féminin	m. h. all.	moyen haut allemand		
fl	flamand	mod.	moderne		

L'astérisque * indique une forme hypothétique, restituée par induction.

Etymologies wallonnes et françaises

w. abèrdondè, avèrdondé

Au sud-ouest de Namur, à Stave et à Fosses, *abèrdondè* signifie : « plus porté au jeu qu'au travail » (BD 1913, p. 23). Hécart signale en rouchi le féminin *averdondée* « jeune folle, étourdie », et j'ai noté, à Alle-sur-Semois, *avèrdondé* « paresseux », avec une forme plus rare *évèrdondé*. Cela nous mène à l'anc. fr. *esvergondé* « sans vergogne, dévergondé », dont le sens, dans les patois modernes, s'est restreint et l'aspect passablement défiguré. On remarque la même substitution du préfixe *es-* : *a-* dans le gaumais *avèrgougni* (Ste-Marie-sur-Semois) « confus, éperdu, effaré », qui reproduit l'anc. fr. *esvergoignié*, doublet de *esvergondé*.

liég. ådios', an'tchou, verv. am'tchô

Le liég. *ådios'*, *ådiyos'* « façons cérémonieuses, salamalecs » (1) vient probablement, d'après G., I 8, de l'esp. *a dios* « adieu ». Cela n'est guère possible, vu l'accent et la quantité de la protonique *å-*, qui devient même *an-* nasal (à Stavelot), *an'-* (à Spa, Stavelot, Sprimont), *åw-* (à Verviers, d'après Lobet). Il faut y voir l'altération du grec ἅγιος — prononcé *âguiyos'* (2) — qui est le premier mot et comme le refrain des versets chantés à l'office du Vendredi Saint ; chaque fois que le chœur dit : « Agios o Theos (Sanctus Deus) », on fait une génuflexion.

La forme pure *agios'* s'emploie, toujours au pluriel, en picard (Corblet) et en montois (Delmotte) avec le même sens de « démonstrations d'amitié, cérémonies, salamalecs ». Dans le fr. *agio*, *agiau* (3), *s* final

(1) Voy. BD 1907, p. 84, où il faut lire *åw'dias'* (Lobet) et *an'doyes* (Bailleux) [ce sont des altérations arbitraires, par intention sarcastique]. Lobet donne aussi *audioss*, p. 647 (lire : *ådios'*), et non *an'dios'*.

(2) Dans les mots liégeois empruntés du latin, l'antépénultième *a* portant l'accent tonique devient normalement *å* ; comp. *åsinus'* (à l'article *unuses*, ci-après) ; *åbarone*, s. f., bannière carrée ; du lat. labarum (G., I 3 et 322).

(3) Voy. God., t. X, et *Dict. gén.* Ce dernier déclare le mot d'origine inconnue. Cependant, comparez, outre le fr. *kyrielle*, le picard *faire des sanctus'* ou *des adorémus'* (Corblet) « des salamalecs » ; le montois *des-ôrémus'*, *des mittimus* « des embarras, des objections » (Sigart, 256), le w. *dès Jèsus' Mariâ*, *dès Matèr Dèi* « des exclamations ». Pour *arias* (G., I 26), voy. *Dict. gén.*

s'est amuï. Le liég. *âdios'* est remarquable par le changement de g dur en *d* (1) : il a probablement subi l'influence de *adiè*, *adiu* « adieu ».

Dans le sens de « salamalecs », le liégeois emploie aussi *an'tchô* (BSW 39, p. 237), *-ou* (G., II 497), altéré en *am'tchô* (Verviers : Lob., pp. 37, 38), *-ou* (Vielsalm : BSW 51, p. 236). Il faut reconnaître dans *an'tchô* un durcissement de **an'djô*, forme empruntée du fr. *agiau*, *agio*, de même que *an'dios'* provient de *andios'*, *âdios'*, mis pour *agios'*.

anc. liég. **afahant**

Duvivier et G., I 9, traduisent ce mot par « affamé ». Le seul exemple connu est de 1622 : *Voz estez oun gran afaxhan Aprè lè bin di no chènon'* (2). G., II 266, note de plus, d'après Simonon, le composé *rafahant* « insatiable, glouton ». On n'a pas encore expliqué ces deux mots, disparus de la tradition orale. — À première vue, on pense à *fahî* (fasciare : envelopper, entortiller ; fr. faisser) ; mais *fahî* n'a que le sens de : « emmailloter (un enfant), fagoter », de même que l'anc. fr. *enfaissier*. L'all. fahen, qui est encore dans Luther et que l'all. moderne a déformé en *fangen* « prendre, saisir », conviendrait tout aussi bien pour la lettre et beaucoup mieux pour le sens.

Le composé moyen-haut-all. *ane vâhen* signifie « revendiquer par voie de saisie, s'approprier ». Telle paraît bien être l'acception de *afahant*, qui serait donc synonyme du w. *agrafant*, *-pant*, *agrifant*, *-pant* « rapace, cupide, accapareur », et formé de même du préfixe roman *a-* (lat. ad) et d'un radical germanique. D'après cette conjecture, la traduction « affamé » manquerait d'exactitude ; « être *afahant* après qqch » répondrait au fr. familier « vouloir mettre le grappin sur qqch ».

w. **aguèrôdî** (Vielsalm)

On lit dans le *Bulletin du Dictionnaire wallon*, 1911, p. 50 :

> **aguèrôdî** (Vielsalm), v. intr., venir pour faire la guerre (?) : *lès-annîes d' pleûve, ozès courtis, lès cárzès d' salâdes vèyèt aguèrôdî dès lignîes d' lum'çons*, « les années de pluie, dans les jardins, les parcs de laitues voient venir vers eux pour leur faire la guerre des lignées de limaces ».

L'auteur de cette intéressante communication se trompe certainement : la traduction qu'il propose s'inspire du contexte (idée d'inva-

(1) Comp. le w. *lidion* « nielle des blés », altéré de *nîguion* (G., II 25).

(2) Voy. J. Haust, *Le dialecte liégeois au XVIIe siècle ; les trois plus anciens textes*, p. 28 (Liège, 1921).

sion) et d'une ressemblance toute fortuite entre les sons. L'étymologie populaire ne procède pas autrement ; souvent même, elle se contente de bien moins. En réalité, *aguèrôdî* est composé d'un verbe *guèrôdî* « réussir », que nous avons relevé près de Vielsalm, à Petit-Thier : *lès-avonnes ont bin guèrôdî ciste annîe.* On connaît aussi *guèrôder* à Malmedy, Faymonville, Stoumont, Moulin-du-Ruy; dans ce dernier village, on dit plus souvent *djèrôder* (1). — La source est évidemment le luxembourgeois *gerôden* (= all. *geraten*) « tourner, tomber (bien ou mal), réussir ». De là, notre composé *aguèrôdî* doit se traduire par : « arriver accidentellement, tomber par hasard dans... » ; c'est, en fait, l'équivalent exact de l'all. *hingeraten.*

liég. **akinâve**, nam. **aginauve**, anc. fr. **engenave**

G., II VIII, enregistre simplement cette phrase de Simonon : *il è-st-akinâve di mâs d' dints* « il est sujet aux maux de dents ». Récemment (2), on a rapproché de *akinâve* le nam. *aginauve* « actif, énergique » (G., II 496) et l'anc. fr. *engenave* (Jean de Stavelot, p. 77), que l'éditeur Borgnet glosait comme suit : « enclin ; probablement la forme ancienne de *akinâf* signalé par Grandgagnage » (3).

Les trois mots présentent bien le même suffixe (fr. *-able*) ; mais, à mon sens, nous avons affaire à deux radicaux différents. Le liég. *akinâve* paraît être dérivé du lat. acclinare « incliner, pencher vers ». Bien qu'on ne trouve pas **aclinable* dans Godefroy, on peut le supposer d'après *aclin, acliner, enclinable,* qui s'y rencontrent. Le groupe *cl* se sera simplifié en *k* (4).

Quant à *engenave*, Borgnet et Godefroy ont tort assurément d'y voir un synonyme de « enclin ». C'est la forme wallonne de l'anc. fr. *enginable* « qui a beaucoup de talent » (God.), dérivé de ingenium : engin. La phrase de Jean de Stavelot : « il estoit mult engenave delle inquerir

(1) Toujours accompagné de *bin* ou de *mâ* ; exemples : *Su l' tins guèrôde bin, fât soyî â stièrmint* (Malmedy, *Arm. dol Saméne*, 1886, p. 18) ; *çoula li-a mâ guèrôdé* (Bastin, *Voc. de Faymonville*) ; *il a bin guèrôdé, i guèrôde mâ d'vins sès-afêres* (Stoumont, Moulin-du-Ruy).

(2) BD 1911, p. 36. Corrigez, dans cet article, *énergumène, agenave* en : *énergique, engenave.*

(3) God., ENGENAVE, reproduit le passage de J. de Stavelot et la définition de Borgnet.

(4) Voyez ci-après les articles *guingon, rakète* (= *glingon, raclette*). Il faut peut-être rapprocher le w. *kègneter* « taquiner » (G., I 104) du verviétois *cligneter* « chercher noise pour des vétilles » (BSW, 53, p. 418). Forir donne *kajo* ou *klajo* « toile d'emballage » ; etc.

comment ilh acqueroit argens, sans estre honteux... » signifie qu'il était très ingénieux pour rechercher les moyens d'acquérir de l'argent.

Enfin, dans le namurois *aginauve* — qu'on prononçait sans doute *adjinauve* — nous retrouvons un type primitif **èdjinauve* (= *engenave* : *enginable*), qui aura subi l'influence analogique du préfixe *a-* (1) et celle du verbe *adji* « agir ». Du sens propre : « habile, fertile en expédients », on passe sans effort à celui de : « actif, énergique ».

liég. **ålon**

G., I 18, donne sans explication le liég. *ålê*, *ålon* « échalas », anc. liég. *allon*. La forme en *-ê* ne s'entend jamais, je pense, à Liège (2) ; mais on connaît *ålê* à Fontin-Esneux, *aulê* dans la Famenne, *aulia* à Ciney. Le liégeois appelle *ålon* la perche à haricots. Ces perches sont plantées isolément ou bien par couples, sur deux lignes ; dans ce dernier cas, elles s'entrecroisent vers leur sommet et sont liées au point d'intersection. — La protonique *å* s'oppose à un rapprochement avec le liég. *alète* « ailette, aileron ». Il faut voir dans *ålê*, *ålon* des diminutifs romans du moyen h. all. ahsel (all. mod. *achsel* « épaule » ; apparenté au lat. *axilla*) : le thème s'est réduit à *asl-* devant le suffixe (3). L'échalas est considéré comme une épaule sur laquelle s'appuie la plante grimpante (haricot, houblon, vigne).

liég. **amå, må** (« avant »)

G., I 20 et II 47, signale ce mot qu'il juge énigmatique ; il mentionne bien un homonyme *amå* « à moins » : *dj'îrè, a må quéque astâdje*, « j'irai à moins d'un empêchement » ; toutefois, non seulement il ne suppose pas que ces deux *amå* peuvent être identiques, mais il se refuse même à voir dans le second le même mot que *mons* (*mõ*) « moins ». Pour ma part, je suis d'un avis opposé.

D'abord, je crois que *mõ* (moins), employé comme proclitique, est devenu *mã* (*man*), puis s'est dénasalisé en *mâ*, *mâ*, en subissant peut-être aussi l'influence de *mâ*, *mâ* « mal ». C'est ainsi qu'à l'anc. fr. *dont*,

(1) Voy. ci-dessus l'art. *abèrdondé*.

(2) Hubert ne connaît que *ålon*, syn. *passê*. Remacle, 2e éd., donne *ålê*, *ålon* « échalas ». De même Forir, qui de plus attribue à ces deux mots le sens de « jalon » (?); plus douteux encore, ses dérivés *åloner*, *-èdje*, *-eû* « jalonner, -age, -eur » (!). — G., II 197, distingue entre *passê* « petit échalas » ; *ålê*, *ålon* « grand échalas » ; *pîce* ou *stetche* « perche » [à houblon].

(3) Comparez *nâli* « cordon de cuir », dérivé de *nâle* « ruban », anc. fr. *nasle*, qui vient du moyen h. all. *nestel*, anc. fr. *nastel* (cordon, lacet).

doint (« donne », 3e pers. du subjonctif) répond en anc. w. *don, dan* (*dõ, dã*) dans des souhaits de forme stéréotypée (1). De même, **ombion*, diminutif de *ombe* « ombre », a passé par **ambion* pour devenir le liég. moderne *âbion* « ombre d'une personne, d'un objet » (G., I 4), sous l'influence probable de *âbe* « arbre ». Le lieu dit *Cronmoûse* (2) est devenu *Crâmoûse* à Jupille. Comparez encore le liég. *mâquer* « manquer » et les formes *âwèye, wâgnî* que le *Dict.* liégeois de Hubert donne pour *anwèye* « anguille », *wangnî* « gagner ». — Dès lors, rien d'étonnant que de vieux Liégeois prononcent, comme je l'ai entendu : *dj'îrè, a mâ quéque* (ou *d'ine*) *astâdje*, au lieu de *a mons*.

D'autre part, le latin *minus triginta diebus* (Cic., *de Divin.*, I 68) signifiant « dans moins de trente jours, avant trente jours » (telle chose arrivera), il paraît légitime de voir une syntaxe analogue dans le liég. *mâ* (ou *a mâ*) *trinte djoûs* : c'est à cause du contexte que « moins » a pris le sens de « avant ». — Les plus anciens exemples de cette construction se rencontrent dans des pasquilles du XVIIe siècle (3) où, deux fois, nous lisons *aman qui* « avant que » ; on remarquera cette forme archaïque *man*, qui répond à l'anc. fr. *mans* « moins » (voy. un exemple dans God.) et qui confirme ce que nous avons dit plus haut à propos de *mõ* < *mã*. — Dans le parler moderne, j'ai entendu *mâ* à Huy : *mâ pô d' tins, mâ qu' çoula n' seûye fêt* ; — *mâ, amâ* à Liège : *(a)mâ pô d' djoûs* ou *d' tins* « avant peu de jours, de temps » (4), *vos-ârez d' mès novèles* ; *dj'ènn'a co po 'ne hapêye (a)mâ d'èsse riwèri* ; *(a)mâ dè djouwer, i fât ovrer* ; *(a)mâ qu' vos 'nn'alése, dji sèrè rim'nou* ; *il èsteût la (a)mâ qui dj' n'î fouhe.*

J'estime donc, contrairement à Grandgagnage, que *mâ* (moins) est une forme variée de *mons* et que *a mâ* (avant) ne diffère pas étymologiquement de *a mâ* (à moins).

(1) Voici les quatre exemples que je connais : *Dief don bon iour* (1690 : *Ann. Soc. Wall.*, 19, p. 110) ; *Dief dan bonne nutte et bonne santé* (1631 ; l'éditeur du *Choix*, p. 79, a corrigé en *donn'* !); *Dief dan bonjour* (1672 : Hennen, *Pamphlets*, I,v.1); *Dif dan bone nutte et bone santé* (1700 : BSW 6, II, p. 18).

(2) Coude formé par la Meuse à Liège ; du néerl. *krom*, adj., courbe. Altéré en *Coronmoûse* sous l'influence de *coron* (bout) et francisé en « Coronmeuse ».

(3) Vos-îrîz tot-avâ l' Holonde,
Aman qu' vos vièrîz fé ainsi. (Pièce inédite, ms.).
A man qu' l-avint stu èlèvés,
Il a falou bin dès broûlés (1672 : G. Hennen, *Pamphlets*, I, v. 103-4).

Comparez encore *manrai* dans la *Geste de Liege*, v. 600, qui répond au liég. mod. *monrè* « mènerai ».

(4) On trouve même dans H. Simon, *Pan dè bon Diu*, p. 114 : *ossu, so mâ pô d' tins, li tére ni sèrè pus...*

w. **amaule** (St-Hubert)

Pour M. Marchot, *amaule* « importun, ennuyeux », qui se dit à St-Hubert en parlant surtout d'un enfant, représente le latin amabilem (aimable), employé par antiphrase (1). Le suffixe équivaut évidemment au fr. *-able* ; mais, si l'on dit également *amâle* à Fosset-Amberloup, on prononce *hamâle* à Laroche, *hamaule* à Rossignol, et l'aspirée initiale suffit à indiquer une origine germanique. Dès lors, il faut sans doute s'adresser à l'adjectif allemand *hem* qui, au xve siècle, signifiait « appliqué à nuire, rebelle, insoumis », et à l'all. *hämisch* « malin, malicieux », au xve siècle *hamisch* « sournois, artificieux » (2).

A l'Est du Brabant wallon, on relève *amauve* (St-Géry, Chastre-Villeroux, Ste-Marie-Geest) « rapace, avide du bien d'autrui ». Il convient d'y voir le même mot, dont le sens a évolué différemment.

nam. **am'bô, an'bô** ; liég. **hèn'vâ**

Grandgagnage a les articles suivants :

> I, 20 : **ambau**, nam. (hangar). | II, IX : Ce mot paraît être l'all. *anbau*, holl. *aanbouw* (construction ajoutée à une autre, bâtiment accessoire).
>
> II, XXXI et 535 : **hènevâ** (soupente : petite pièce pratiquée dans une cuisine, etc.) SIMONON.

Je n'hésite pas à rapprocher ces deux mots : il ne peut donc être question, à mes yeux, de l'all. *anbau*.

Dans le *Bull. du Dict.*, 1914, p. 49, M. H. Gaillard note une forme namuroise *albô* « grosse pièce de bois dans le gerbier d'une grange ». A Denée (Namur), à St-Géry et à Chastre-Villeroux (Brabant), *am'bô* désigne une espèce de grenier situé au-dessus de l'aire de la grange : on y entasse les gerbes quand les *mafes* (gerbiers à côté de l'aire) sont remplis jusqu'au toit. Non loin de là, à Fosses-lez-Namur (3), à Meux et à Thorembais-St-Trond, on prononce *an'bô*. Enfin, plus à l'Est, dans la région qui a gardé l'aspirée germanique (4), nous relevons *hèn'ba* (Hannut, Ambresin) « espèce d'étage formé, au-dessus de l'aire de la grange, au moyen de longues perches, pour y mettre le foin et les gerbes », ainsi que *hèn'bô* (Huy, Neuville-sous-Huy), avec le sens plus

(1) *Phonologie d'un patois wallon* (1892), pp. 33, 57, 121.
(2) Voyez Wiegand HÄMISCH.
(3) BSW, t. 52, p. 110.
(4) Cette aspirée tombe régulièrement en namurois.

général et dépréciatif de « bâtiment vieux et délabré » (1) ; à Gives (Ben-Ahin) : *on vî ham'bâr qui n'tint pâ* « un vieux bâtiment qui ne tient plus». Ces formes aspirées rattachent clairement *an'bô* (et ses altérations *am'bô*, *al'bô*) au flamand *haneballk* « traverse destinée notamment à supporter les ais d'un plancher, par exemple dans une grange : de hanebalken in een schuur » (2). Du hesb. *hèn'bâ* au liég. *hèn'vâ* (auj. inusité), le passage ne fait pas difficulté : la permutation de *b* et de *v* dans nos dialectes n'est nullement isolée ; elle s'explique de plus, en l'espèce, par l'influence probable de *câvâ* (trappe, plancher mobile, fenil).

wall. **am'djoû** (Charleroi), rouchi **èm'djou** (Mons)

Le w. *am'djoû* « jour ouvrable, jour de la semaine » est bien connu dans l'Ouest de la Belgique romane (Charleroi, Viesville, Nivelles, Genappe). On dit *am'jou* à Maubeuge, *èm'djou* à Mons (3). Pour expliquer la première syllabe *èm'djou*, Sigart, p. 209, avec sa fantaisie coutumière, invoque tour à tour, et sans conclure d'ailleurs, l'all. *heim*, le breton *pem*, l'all. *amt*, le grec *hebdomada* ! On est surpris de voir que Meyer-Lübke, *Rom. Etym. Wort.*, n° 4090, adopte sans réserve cette dernière conjecture. — Notre explication sera autrement simple : *ame*, *ème* sont des altérations de *ome* (= homme). Dans son *Glossaire* des poésies de Froissart, Scheler a relevé deux fois l'expression « ne homme jour ne dimance », c'est-à-dire ni jour ouvrable ni dimanche (4) ; il voit dans *homme jour* : jour de l'homme, une « simple analogie avec *domini dies* : jour du Seigneur ». C'est exact ; mais il vaut la peine d'ajouter que Froissart — né à Valenciennes en 1338 — n'a point créé cette expression, comme paraît le croire Scheler ; il la tenait du parler populaire, où elle a survécu jusqu'à nos jours.

[BD 1920, p. 3. — Un exemple plus ancien de *homme jour* se lit dans les poésies de Gilles li Muisis (né à Tournai en 1272), éd. Kervyn, t. II, p. 28, l. 21. Voyez l'*Étude lexicologique* de Scheler sur ces poésies.]

(1) Exemple : *dji n' mi sâreû plêre è ç' mohone là, c'èst co pîre qu'on hèn'bô* ou *c'è-st-on tro grand hèn'bô* (Henri Gaillard). Dans le BSW 53, p. 268, le même auteur a employé ce mot, par métaphore, en parlant d'une vieille charrette qui n'est plus qu'un *hèn'bô désfoncé* : un assemblage de planches défoncé, disloqué. Pour l'emploi péjoratif, comp. nos art. *hâbiêr*, *bèrôdî*.

(2) De Bo : HANEBALK et SCHEERBALK (voy. ci-après l'art. *skèrbalik*) ; comp. l'all. *hahnenbalken*. Pour la sémantique, comp. ci-après l'art. *bèrôdi* et le chestrolais *travure* (fenil; lat. trabatura). — On sait que le germ. *balk* a donné le fr. et le rouchi *bau* « poutre » ; on le retrouve dans le w. *inte-bâ* ; voy. ci-après l'art. *bâ*.

(3) Les graphies *améjour* (Hécart), *hemme djou* (Sigart) sont inexactes.

(4) *Homme jour* manque dans Godefroy.

w. amèder

G., I 20, signale le mot en liégeois-namurois avec cette explication : « = fr. amender ? ou fr. émonder ? » Pour M. Marchot, *amèdè* (St-Hubert) est altéré du liég. *ham'ler*, all. hammeln (1) : erreur évidente, puisque *amèder* et *ham'ler* coexistent en liégeois. — Il est certain que *amèder* répond au fr. *amender* (Meyer-Lübke, n° 2860), qui a pris chez nous (2) le sens technique de « châtrer (un animal) ». *Amèder* est la forme archaïque et purement wallonne (3), conservée dans une acception spéciale. Le doublet *aminder*, qui a le sens général de « améliorer », est postérieur et refait sur le fr. *amender*. Au surplus, le composé *raminder* (liég.) « amender », conserve la forme ancienne dans *ramèder* (nam.), *-è* (Ciney) « réparer grossièrement ».

Certes, il peut paraître étrange que la castration soit considérée comme un « amendement » ; mais, au point de vue de l'éleveur qui engraisse le bétail, cette opération améliore l'animal. Des patois français (Normandie, Anjou) donnent de même à *affranchir* le sens de « châtrer ».

Godefroy cite deux exemples de Valenciennes : « *amendeur* de bestes, de pourchiaux » (en 1414 et 1449), sans voir qu'il faut traduire par « châtreur », w. *amèdeû*.

[BD 1914, p. 30.]

fr. anacoste, r. anscote, w. hanscote

Le *Dict. gén.*, v° *anacoste* « espèce de serge », nous apprend qu'on disait au XVIIIe siècle *anascot*, *ascot*, *arscot* et qu'il faut y voir « des altérations de la ville d'*Arschot* ou *Aerschoot*, en Brabant » (4). C'est aussi l'étymologie que donne Ulrix et que propose même le plus récent dictionnaire étymologique de la langue française, celui de von Wartburg (1922), v° *Aarschot*, lequel ajoute que du français dérive le catalan *anascot*.

(1) *Phonol. d'un patois w.* (1892), pp. 1-2. — Niederländer, *Mundart von Namur* (1905), § 9 b, commet la même erreur.

(2) *Amèder* Liège (G., Forir ; auj. désuet), Jeneffe (Hesbaye), Ben-Ahin, Meux, Namur, Jodoigne, Gembloux, Chastre-Villeroux, etc. ; *amèdè* en Famenne, Saint-Hubert, Ciney, Dinant, Givet, etc. ; *amader* Oisy (archaïque) ; *am'der* Houdeng, Viesville, Nivelles, Mons, etc. Se dit surtout du porc et de la truie

(3) Pour *è* protonique, voy. l'art. *gârmèter*.

(4) On renvoie à l'art. *ascot* (lire : escot) « sorte de serge » ; cité pour la première fois dans un texte de Toulouse : « serges d'escot » (en 1568).

Une note que j'ai insérée dans le n° d'octobre 1921 de *Romania* (t. XLVII, p. 547) exprime une opinion différente. En voici le résumé : « Sans prétendre examiner par le menu les formes françaises du XVIIIe siècle et leur authenticité, je crois utile de signaler un terme qui mérite d'entrer dans le débat et qui ne s'accommode guère de la dérivation proposée : c'est le w. *hanscote* (espèce d'étoffe : anciennement bure ; aujourd'hui, tissu de coton duveté). G., I 272, ne donne pas d'étymologie (1). Bormans, *Glossaire des drapiers* (BSW 9, p. 266) cite des textes de 1589, 1637, 1659, etc., où le mot est écrit *hanskotte*. Enfin Hécart note le rouchi *anscote* (étoffe grossière en laine). — La forme liégeoise est assurément la plus pure : elle atteste que le primitif doit avoir à l'initiale une aspirée germanique, laquelle disparaît normalement en français et en rouchi. Dès lors, je crois qu'il faut remonter au flamand *Hondschoote*, nom d'une petite ville du département du Nord, située sur la frontière non loin de Dunkerque. Cette ville fut très florissante au XVIe siècle et comptait des filatures renommées. »

Des recherches nouvelles me permettent de reprendre aujourd'hui le problème, avec la conviction que l'histoire confirme pleinement les suggestions de la phonétique.

Pour les formes anciennes que cite le *Dictionnaire général*, je dois à l'obligeante érudition de M. Antoine Thomas l'indication des sources suivantes : « Serge d'Escosse demy-estroite... serge de seigneur et d'*Ascot*, L'Isle, Cipre, Angleterre et autres païs estrangers » (tarif de 1667, cité par Littré, v° *escot*, qui propose dubitativement d'interpréter par « écossais ») ; — « Serges d'Amiens façon d'*Arscot*... Serges appellees d'Ypres et d'*Arscot*... » : règlement de 1669, articles XII et XIII ; cité par Savary des Bruslons (2) ; — le Tarif de la Douane de Lyon (sans date, cité par Savary, II, 1533) mentionne « les sarges d'*Ascot* Françoises » ; — Savary, I 97, dit en 1723 que cette serge se fabrique notamment à Bruges et à *Ascot* dans les Pays-Bas Espagnols. Le Dictionnaire de Trévoux (1771) le copie, mais imprime *Arscot*.

Telle est la source de l'opinion qui voit dans le fr. *anacoste* le nom d'*Aerschot*, petite ville au N.-E. de Louvain. Elle implique que cette localité aurait eu, dans les derniers siècles, une industrie textile des

(1) Plus loin (II, 606), G. prétend que Lobet a une forme *anascote*, sans faire attention que Lobet, p. 236, v° *hanskott*, ne donne ce mot que comme traduction française. Martin Lejeune, *Voc. de l'apprêteur en draps du pays de Verviers* (BSW 40, p. 431) insère bravement *anascote*, d'après Lobet, comme étant un terme verviétois ! En revanche, il n'a pas d'article *hanscote* !

(2) *Dictionnaire du Commerce* (1723), II, 1525-6.

plus considérables. Or aucun indice historique n'autorise cette présomption (1). En revanche, de même que Lille, Bruges et Ypres dont les noms figurent dans les textes qu'on vient de lire, Hondschoote fut, aux XVIe et XVIIe siècles, un centre manufacturier de premier ordre.

La draperie flamande avait dû surtout, au moyen âge, son étonnante vitalité à la confection des draps de luxe ; mais la concurrence anglaise et la rareté croissante de la laine insulaire poussèrent l'industrie rurale, opprimée par les corporations urbaines, à chercher fortune dans la fabrication des tissus légers et à bon marché. A partir de la fin du XVe siècle, les laines d'Espagne affluent en Flandre. L'union politique des Pays-Bas et de l'Espagne à partir du règne de Philippe-le-Beau (1478-1506) en augmenta sensiblement l'exportation. Moins soyeuse que la laine anglaise, la laine espagnole ne pouvait rivaliser avec elle dans la draperie fine ; mais elle convenait parfaitement pour les tissus légers, tels que les serges et les ostades (2). Si les draps que les artisans des villes s'obstinent à fabriquer ne trouvent plus d'acheteurs, les serges et les ostades de Bergues et d'*Hondschoote*, les draps légers d'Armentières figurent, à partir des premières années du XVIe siècle, parmi les principaux articles d'exportation des Pays-Bas. Cependant les troubles politiques et religieux portèrent à ces villes un coup fatal. Les ouvriers émigrèrent en masse vers l'Angleterre. Dès 1587, ils proposaient à Elisabeth d'introduire dans son royaume la fabrication des serges et des draps légers *à la manière d'Hondschoote* et d'Armentières.

Ces détails historiques sont extraits de la remarquable étude de Henri Pirenne sur *Une crise industrielle au XVIe siècle* (3). D'autre part, les archives communales d'Hondschoote contiennent des documents qui nous intéressent particulièrement (4). Nous y voyons qu'en 1609 et de 1646 à 1664 il y eut maints procès entre Bruges et Hondschoote concernant la fabrication des sayes. Des ouvriers émigrés de cette

(1) « A ma connaissance, il n'y a pas eu de fabrication de serges à Aerschot ». (Communication de M. Henri Pirenne, professeur à l'Université de Gand). — « Je n'ai découvert aucun indice de l'industrie des serges à Aerschot en Brabant ». (Communication de M. H. Vander Linden, professeur à l'Université de Liège).

(2) *Ostade* vient de *Worsted*, nom d'un gros bourg du comté de Norfolk (A. Thomas, *Nouveaux essais de phil. fr.*, p. 311). Voyez aussi Behrens, p. 279, sur l'anc. w. et fr. *wastarde*.

(3) *Bull. de l'Acad. royale de Belgique* (Lettres), 1905, p. 489 et suiv.

(4) *Département du Nord. Ville d'Hondschoote. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à* 1790 (Lille, 1876), HH 18 et 19. — Je dois cette indication bibliographique à M. Antoine Thomas, qui ajoute : « Dès 1897, M. Morel-Fatio a attiré mon attention sur l'espagnol *anascote* et son rapport probable avec la ville d'*Hondschoote* ».

dernière ville avaient importé à Bruges cette fabrication, dont Hondschoote prétendait garder seule le privilège qui lui avait été accordé par lettres de Louis de Male en 1373. Hondschoote protestait contre l'emploi de l'estampille portant les mots FABRICA ANASCOTES DE BRUGA, empreinte qui signifie « fabrique de serges d'Hondschoote faites à Bruges », et qui servait à marquer les étoffes expédiées en Espagne.

Il est temps de conclure. Le mot espagnol *anascote* n'a pas de racine dans cette langue ; les étymologistes le disent emprunté du français. En réalité, c'est le nom même de la ville d'*Hondschoote* (1) : **an'scote* a donné *anascote* par insertion de *a*, puis *anacoste* par métathèse. Qu'on se rappelle le rouchi *anscote* et le liégeois *hanscote* qui, lui, doit normalement garder l'aspirée germanique, et l'on jugera qu'il faut écarter du débat le nom de la ville d'*Aerschot*, les formes du XVIIIe siècle (*ascot*, *escot*, *arscot*) étant manifestement de mauvaises lectures ou prononciations de *anscote*.

chestr. **anêvè, dusnêvè**; gaum. **anâvèy, dènâvèy**

Dasnoy (pp. 22, 172) et M. Liégeois (BSW 37, pp. 294, 323) signalent ces mots à Neufchâteau et à Tintigny ; de même Cl. Maus dans son vocabulaire des environs de Virton (manuscrit, 1850). Voici, d'après des enquêtes personnelles, de quoi compléter leurs données sommaires :

anêvè (Neufchâteau, Recogne), v. tr., engendrer, produire ou introduire (des êtres, plantes ou choses nuisibles) : *ène pikeûre du gurzuliè* [groseillier] *anêve lu panaris* ; *lès nich'tès d' la môjon* [saletés de la maison] *anêvant lès puces* ; *lès pwinnes* [chiendents] *s'ant anêvè par tout l' tchamp.* | De même le gaumais **anâvèy** : *ça anâve lès pûces, dit-an* (Tintigny); *èç' ʒeû la n'anâvrè rin d'bon* (Buzenol) ; *v'èy* [vous avez] *anâvèy in tâs dè p'tites bièles, i n' fôt-m' lès layi s'anâvèy* (Musson) « il ne faut pas les laisser se multiplier » ; *lès môvèses-yèrbes s'anâvant da note mèje* (Virton) « dans notre jardin ».

dusnêvè (Neufchâteau, Recogne), **dènâvèy** (gaumais), v. tr., 1. détruire, extirper (une race nuisible, de mauvaises herbes) : *dju n' su m' foutu d' dènâvè lès pavines* [chiendents] *du note tchamp* (Buzenol) ; — 2. expulser : *djè l'ans dènâvè dè d' tchû nous* (Musson) « nous l'avons expulsé de chez nous »; — 3. faire disparaître, escamoter : *tu m'ès bintot eû dènâvé m' batan !* (Prouvy-Jamoigne : BSW 49, p. 150) ; — 4. v. réfl., se débarrasser (d'une chose nuisible, d'un importun) ; — 5. (réfl. ?) « émigrer, rassembler ce qu'on a et quitter un lieu, un pays » (Cl. Maus) (2).

(1) Comparez *ostade* à la page précédente et voyez ci-après l'article *spinâ*.

(2) Varlet, *Dict. du patois meusien*, signale à Chattancourt *se dénavi* « se défaire, se dépouiller : *i n' veut-m' se dénavi de s' bin*. Etym. du lat. *dehabere*, avoir de moins, manquer » (!).

Si l'on détache les préfixes *dè-*, *dus-* (fr. *dé-*, lat. de-ex-) et *a-* (qui, dans cette région, représente le fr. *en-*, lat. in-, aussi bien que le fr. *a-*, lat. ad-), il reste un radical *nêv-*, *nâv-* (1), où nous reconnaîtrons l'anc. fr. *naif*, *naïf*, lat. nativum.

Les formes **ennaiver*, **desnaiver* ne sont, je pense, signalées nulle part : Körting et Meyer-Lübke n'indiquent aucun dérivé verbal de nativus (2) ; ce type latin a cependant, comme on le voit, provigné dans la région de Neufchâteau-Virton-Verdun.

w. anô, ènâhe, ènèye, anspindje

G., I 192, donne sans explication : « *enahe* : bourre de chanvre ou de lin », d'après Remacle, 2e éd., lequel ajoute que le mot ne se dit plus guère. Il l'écrit d'ailleurs inexactement. J'ai entendu dire : *dès-ènâhes* à Erezée (N. de la prov. de Lux.), *dès-anôyes* à Neuvillers-Recogne (3), *dès-ènèyes* à Compogne (S.-W. de Houffalize). Plus au Sud, à la lisière du pays gaumais (Chiny), on dit, d'après une communication écrite, *hanôche* ; mais *h* initial paraît suspect. En namurois, nous relevons *anô* « teille : écorce du chanvre ou du lin, débris provenant du teillage » (4) ; en rouchi : *ana*, *anô* (Hécart), *anâ* à Luingue-lez-Mouscron.

Dans tous ces mots, nous reconnaissons sans peine l'all. ahne « fétu de lin ou de chanvre », moyen h. all. *âne*, auquel se sont adaptés les suffixes *-èye* (lat. *-ālia*), *-âhe*, *-ôje* (lat. *-ātia*) ; la finale de *anôye*, *anô*, *anâ* est plus obscure et résulte sans doute d'influences analogiques.

À Vielsalm, les débris de chèvenotte s'appellent *dès-anspintches* (BD 1906, p. 34). Ce terme curieux se compose apparemment de *ân(e)*

(1) Pour le gaum. *â* = w. *ê*, comp. *âdî*, *alâdi*, *plâji*, *wâtî*, etc.

(2) Godefroy cite l'anc. fr. *naifver* (1660) « représenter naturellement ». — La tonique *i* de *naïf*, devenant atone dans *naiver*, disparaît nécessairement ; comparez le rouchi *aïde* (aide, s. f.) à côté de *aider*.

(3) Région de Neufchâteau. La graphie de Dasnoy, p. 74 : « *anaie*, chènevotte » est équivoque.

(4) G., I 20. — *Anô* se dit dans toute la région namuroise ; il est signalé à Bouvignes-Dinant, Leignon, Meux, Thorembais-St-Trond, Ste-Marie-Geest, Chastre-Villeroux, Perwez, Nivelles, et jusqu'à Mons (Sigart, p. 64, écrit *aneau*, Delmotte *anniaux*) et Stambruges. On chauffait le four avec les *anô* (Perwez) ; les plafonneurs en mettaient dans leur mortier (Dinant, Chastre) ; voy. Hécart, v° *anas*. — Pour la région Liège-Spa, il ne faut pas tenir compte de l'art. *anau* de Body, *Voc. agr.*, qui le tient de Forir (v° *anô*) ; celui-ci l'a pris dans Duvivier (« *anô* : tille, écorce de chanvre »), qui a copié l'art. de G., I 20, sans faire attention que G. donne le mot comme namurois ! — Ajoutons que le malm. dit *arièsses* (à Ovifat : *èrièsses*) et le gaumais : *arêtes* (à Ste-Marie-sur-Semois), c'est-à-dire « arêtes ».

et de *spindje* (1) ; toutefois le procédé de composition a quelque chose d'insolite.

liég. **apotiker**

Le liég. *apotiker* signifie « classer, arranger, agencer, ajuster, composer » ; il a un petit air d'ironie familière qui rappelle le fr. *afistoler*. Exemples : *so 'ne munute, i v's-apotikêye çoula a l'îdêye ; i fât dè timps po-z-apotiker on diesionêre ; vosse capote èst mâ apotikêye.* — G., II 498, le cite sans explication. On serait tenté d'y voir une création burlesque, un terme d'argot, issu de *potikèt* (petit pot, anc. fr. *potequin*, du flam. *potteken*), ou de *apoticâre* (mot de formation savante comme le fr. *apothicaire*), sous prétexte que *lès-apoticâres vis-apotikèt dès drougues divins dès potikèts*. Je proposerai pourtant autre chose. A mon sens, c'est un composé du préfixe *a* et de *botike* (boutique, lat. apotheca), dont l'ancienne forme *poticke* se lit dans un texte liégeois du XVIe siècle (2). Au reste, *apotiker* peut provenir d'un primitif **abotiker*, dont le *b* s'est changé en *p* sous l'influence de *potikèt*, *apoticâre*. Ce serait littéralement * *aboutiquer*, c.-à-d. « disposer *en forme de boutique* ou *pour la boutique*, arranger, parer des objets pour les étaler en vente », d'où en général : « ajuster soigneusement, avec un goût minutieux ». — Pour la composition, comparez *afagoter* (Sery-Abée), *afah'ner* (Malmedy) « fagoter, accoutrer » ; — *apotch'ter on trô d' sonde* ou *ine mène*, t. de houillerie à Seraing, « disposer en forme de pochette un trou de sonde ou de mine, c.-à-d. commencer le trou de façon que l'outil ait prise et ne glisse pas » ; — anc. fr. *apotagié* « arrangé comme un potage », ouest-wallon et rouchi *apotadjî* « arrangé », toujours ironiquement.

w **ârih, âr'hon,** etc. (Malmedy)

M. l'abbé Bastin a recueilli à Faymonville-Weismes (lez-Malmedy) l'adjectif *ârih* « grave, important, syn. de *griyeûs* », et l'adverbe *ârihmint* « gravement : *il è-st-ârihmint malâde* », où il voit avec raison l'all. *arg*. Pour la forme wallonne, il suffit de comparer le malm. *hèrbêrih*, emprunté de l'all. *herberge* (dial. d'Eupen : *härrbereg*, auberge) ; *Kahèlbrih* : Kalterherberg, village près de Montjoie ; *Lim'boûrih* :

(1) Le *spindje* est le battoir ou la dague dont on se sert pour frapper la filasse et la débarrasser des fragments de tige restés adhérents.

(2) « (Un) hallier avoit empacke draps non sailleis en son stal et poticke » (1540 : BSW 9, 255). — Le dialecte allemand d'Eupen a encore la forme *pottick* « boutique » (*Wört. der Eupener Sprache*, Eupen, 1899).

Limbourg (1). Quant au sens du mot wallon, on le retrouve dans les patois de l'Eifel (2) et dans l'allemand moderne, où l'idée de « méchant, vilain » a produit celle de « excessif ».

Il faut sans doute rattacher à cet *ârih* un mot verviétois qui ne se rencontre que dans une comédie inédite de 1759. Un père, apprenant que sa fille veut se marier, se lamente en ces termes :

> Lu coûr mu d'hirîve one saqwè,
> Su n' poleû-dj' même pinser poqwè
> Qu'ile duv'néve ossi *arrihée* [lire *ârihéye*]
> Qu'one vatche qui a stu mâ passéye (3).

Le sens est évidemment « méchante, difficile, quinteuse, enragée ». On peut admettre, d'après ce texte, qu'au XVIIIe siècle un verbe *âriher* ou *-i* existait, dans la région de Verviers-Malmedy, au sens de l'all. *ärgern* (fâcher, contrarier, dépiter).

Il faut encore faire rentrer dans la même famille deux mots malmédiens restés jusqu'ici sans explication : *âr'hon*, s. m., « tâtillon, méticuleux, ladre, grippe-sou » (archaïque à Stavelot et à Malmedy : Villers, 1793) ; *âr'hiné*, s. m., *-ée*, f., « avare » (Malmedy : Villers et Scius ; d'après Body, *Voc. des poissardes*, on dit surtout *laide âr'hinée* « vilaine sorcière »). — *Ar'hiné* est dérivé de *âr'hon* sur le type phonétique de *bordon* : *bordiner*, *lum'çon* : *lum'ciner* ; *âr'hon* lui-même dérive de *ârih* à l'aide du suffixe *-on*. Ces termes malmédiens doivent être d'un âge respectable, car ce n'est qu'en ancien et en moyen haut allemand que *arg* signifie « avare » (4).

[*Revue de Dialectologie romane*, 1910, t. II, p. 375.]

(1) Voy. aussi les articles *bêrih*, *mèn'sik*, *skèrbalik*. Cf. Kurth, *Frontière linguistique*, p. 476, n.

(2) Cf. Hecking, *Die Eifel in ihrer Mundart* (Prüm, 1890), p. 17 : « *arg*, sehr : *et deiht arg wih*, es schmerzt sehr ». — En west-flamand, *arrig* « âpre, rude, aigre », se dit du temps ou du vent (De Bo).

(3) « Le cœur me déchirait un je ne sais quoi (expression énergique = j'avais le pressentiment d'un malheur) ; si ne pouvais-je même penser pourquoi (qu')elle devenait aussi difficile qu'une vache qui a été mal passée (= qui a mal passé l'hiver, qui n'est pas en bon état au printemps) ». J'ai rajeuni l'orthographe du texte cité, sauf pour *arrihée*. La pièce a pour titre : *Le mayeur ruiné par sa charge ou Simon l'Escrini*.

(4) L'anc. h. all. *arc*, *arch*, *arg*, *arig* = böse ; geizig, karg. D'après Heyne, *Deutsches Wört.*, *arg* a encore au XVIe siècle le sens de « geizig », mais plus souvent celui de « schlecht, nichts-würdig ». — Voy. aussi Meyer-Lübke, n° 591.

liég. **arinne**, anc. liég. **eraine** (« araine, areine »)

Par ce terme très ancien et très important de l'exploitation houillère, on désigne, au pays de Liège, « une galerie d'écoulement ayant son orifice (appelé « œil ») au flanc d'une colline ou dans le fond d'une vallée, et pratiquée pour assécher les travaux des mines ». C'est à peu près la définition de Littré, qui accueille dans son *Supplément* notre mot liégeois.

Deux étymologies ont été proposées. Pour Morand (1), c'est peut-être une *via arenata* ou *ex arena facta* « une voie faite à ciment et à pierre » ; mais le latin *arena* (« sable ») n'a jamais eu de vie dans notre région (2) et cette fantaisie n'a guère trouvé d'écho. La proposition de G., I 25, qui tire *arêne* de l'all. *rinne*, *rinnen* (rigole, couler) est d'allure plus sérieuse ; aussi divers auteurs l'ont reproduite sans objection, notamment Bormans, Littré, Scheler et même Diez (3). Par malheur cette hypothèse n'explique pas correctement l'initiale de *eraine*, *araine* (4) : il faut donc tenter une autre analyse.

C'est en 1278 qu'on relève *erainne*, *erenne* pour la première fois dans les archives liégeoises (5). Au XIVe siècle, ce type avec *e* initial, *eraine*, *erene*, *eraisne*, *erraine*, *heraine*, *herraine* est de beaucoup le plus commun; *haraine* apparaît dès 1314 (6), et l'*a* initial, rare au début, se généralise dans les siècles suivants. Le règlement de houillerie que Jean de Stavelot insère dans sa Chronique (pp.227-233), contient 19 fois *heraine* et une seule fois *haaraine* (dans la marge). On en déduira que *èraine* est primitif ; le changement de *èr-* en *ar-* à la protonique initiale ne manque d'ailleurs pas d'exemples (7).

(1) *Art d'exploiter les mines*, 2e éd., Neuchatel, 1780.

(2) Les auteurs liégeois qui, dans les derniers siècles, ont écrit en latin sur cette matière désignent les *araines* par le mot *arenae*, mais ce fait est évidemment sans valeur.

(3) Bormans, *Voc. des houilleurs* ; Littré, *Suppl.*, AREINE ; Scheler, *Gloss. de la Geste de Liege*, ERAINE ; Diez, p. 670.

(4) Pour Scheler, il s'agit d'une simple prosthèse. Pour l'érudit archiviste liégeois Th. Gobert (*Eaux et fontaines à Liège*, p. 36), « c'est le préfixe *e* marquant idée d'extraction » ; autant dire que le mot serait de formation savante ou française.

(5) Henaux, *La houillerie du pays de Liège*, 2e éd., 1861, p. 112.

(6) Gobert, *l. c.*, p. 369. — L'initiale *h* est purement ornementale, comme il est arrivé fréquemment en français dès le XIIIe siècle ; cf. Brunot, *Hist. de la langue fr.*, I, 498. — La graphie *areine*, qui paraît être officielle aujourd'hui, est relativement récente ; il faudrait en revenir à la désinence première *-aine*, qui, d'après moi, est étymologique.

(7) Voyez ci-après l'article *tèroûle*. — Notre mot a formé le dérivé *ernier*, *arnier*, *arenier*, constructeur ou propriétaire de l'*araine*. On trouve aussi le diminutif *Herenalle* en 1342 (Gobert, *l. c.*, p. 249).

L'étymologie par l'all. *rinne* « rigole » rentre, à mes yeux, dans la catégorie de celles qui sont dues à cette « obsession sémantique » dont je parle à l'article *beûr*. De ce que l'*araine*, depuis que les textes en font mention, servit surtout à démerger les mines noyées et à doter Liège d'eau alimentaire, on a cru que ce vocable devait comporter l'idée d'écoulement. Rien de moins certain cependant, si l'on se reporte à la manière dont furent entrepris les premiers travaux d'exploitation houillère.

A l'origine, on dut fouiller le sol aux endroits où la veine affleurait. Sur les collines, on opérait par tranchées à ciel ouvert, en remuant le sol en tous points ; quand la couche plongeait vers la profondeur, on établissait une galerie qui descendait suivant la pente ; mais les éboulements et surtout l'afflux des eaux entravèrent bientôt les travaux. D'autre part — et sans doute simultanément — sur le flanc des collines, on exploitait aussi les affleurements ; on y pratiquait des « baumes », des « dilatements » étendus et, en suivant la veine, des « voies de niveau » auxquelles on donnait une pente ascensionnelle très faible, permettant l'élimination des eaux de suintement ; ces voies finirent par rencontrer les premiers travaux entrepris au sommet des collines et amenèrent dans la vallée les eaux qui les noyaient. Telle est l'origine des *araines* (1). Or, je pense que, dès l'origine, c'est-à-dire avant même que l'on eût, par ce moyen fortuit, démergé les premiers travaux inondés, *araine* a désigné la voie ou galerie de niveau. Dans la suite, cette particularité si importante aura primé aux yeux de tous. Lorsque plus tard, éclairé par l'expérience, on pratiqua dans la roche des galeries qui devaient uniquement servir à l'asséchement des travaux miniers, on réserva à ces galeries le nom d'*araines* ; puis, le nom a pu même passer, par analogie, aux conduites d'eau qui, d'après Henaux (p. 44), alimentaient les fontaines publiques de Liège bien longtemps avant le xe siècle.

Cela étant, je crois que *eraine* dérive de l'anc. fr. *erre* « chemin, route, voie », à l'aide du suffixe *-aine*, qui a fait dans les patois, où l'on prononce d'ordinaire *-ainne*, une fortune plus considérable qu'en français(2).

(1) Résumé des pages 293-6 du t. II (nouvelle série) des *Mém. de la Soc. d'Emulation*, contenant l'*Historique de l'exploitation de la houille dans le pays de Liège*, par R. Malherbe. Voyez aussi Gobert, *l. c.*, p. 35.

(2) Le fr. *erre* vient du latin iter « chemin » ; voy. le *Dict. gén.*, ainsi que God. qui cite les formes *ere*, *herre*, *arre*, *harre*. De là, en ancien français, *errer* « cheminer », *chemin errant* « grand chemin ». — Pour l'importance du suff. *-aine* dans les dialectes, il suffit de citer le w. *rôlinne* (Ciney) « ornière », *lès créchinnes* (Alle-sur-Semois)

L'expression « une (voie) *èraine* » aurait signifié primitivement « une voie par où on va (de niveau) », une galerie horizontale ou de pente ascensionnelle très faible.

Il me reste à signaler l'emploi que Jean d'Outremeuse a fait de notre mot dans sa *Geste de Liege : eraine* figure dans neuf passages qu'on trouvera reproduits dans le *Glossaire* de Scheler ; il est chaque fois à la rime et presque partout au sens métaphorique de « source, origine ». L'éditeur Bormans l'identifie avec *orine* (origine), mais Scheler y voit avec raison le w. *arêne* « canal d'écoulement ». Pour la question d'étymologie que j'ai tâché de résoudre, ces textes me paraissent négligeables : depuis longtemps, au XIVe siècle, le sens premier avait fait place à l'acception spéciale que le mot possède encore aujourd'hui.

Ajoutons enfin que le liégeois *arinne* a passé dans certaines régions voisines : il signifie « canal d'égoût » à Vielsalm ; « aqueduc souterrain » à Lesves-lez-Namur ; « drain dans un champ » à Solières et à Hotton, de même à Melreux où l'on dit *èrène*. Il est plus intéressant de constater qu'au charbonnage de Gives-lez-Andenne, outre le sens de « grande voie qui commence au jour », *arinne* a le sens général de « galerie de mine ».

liég. **atîleûre**

G., II x, cite sans explication l'expression archaïque *rimète èn atîleûre* « remettre en ordre, en bon état ». Le subst. *atîleûre* est altéré, par dissimilation, de *atîreûre* ; à Malmedy : *atîrore* « apprêt, assortiment ; parure, accoutrement » (Villers, 1793). Le verbe *atîrer*, qui existe encore à Bra, à Stavelot et aux environs de Malmedy, signifie, d'après Villers : « apprêter, assortir, parer, orner, accoutrer ». L'anc. fr. *atirer* a la même signification ; il se rattache à *tire*, s. f., « ordre, rang ; suite, file, rangée ; sorte, espèce, provenance » (Godefroy), en wallon *tîre* « espèce, sorte, race », qui vient du moyen bas all. tîre : sorte, manière, qualité (1).

[*Z. für franz. Spr. und Litt.*, 1909, t. XXXIV, p. 155.]

« adénites de la croissance », *ruvièrsinne* (Stavelot) « versant d'une colline », *doguinne* (Verviers) « choc, heurt » ; une *gotterinne* apparence d'awes (en 1556 ; Bormans, *Voc. houill.*, CÔPER) « une apparence de gouttes d'eau qui tombent » ; *al râyinne dès crompîres* (Wardin) « à l'arrachage des pommes de terre » ; le picard *couvraine* « temps des semailles » ; en Ard. franç., le mouzonnais *fauchainne* « fauchaison », *versainne* « jachère », etc.

(1) Cf. G., II 432 ; Falk-Torp, SIR.

rouchi **avèrlu**

Avèrlu « résolu, guilleret, sémillant, vif, alerte, turbulent, étourdi, etc. » est très usité dans le Hainaut, depuis Couvin jusqu'à Braine-le-Comte. Le *Glossaire étymologique montois* de Sigart ne trouve à comparer que l'ancien français *averlant* « lourd, grossier », rapprochement bien malheureux, car un lourdaud est tout le contraire d'un *avèrlu*. Pour ma part, j'y vois une altération de l'ancien français *reveleus* « disposé à se rebeller » (anc. franç. *reveler* = latin rebellare); d'où : « impétueux, vif, alerte, fringant ». Le picard a conservé *erveleux*. Notre *avèrlu* suppose une forme antérieure **arvèlu* : le préfixe *re-* devient *ar-* en montois (*arcévoir*, recevoir, *arléver*, relever) ; la métathèse de *r* est un phénomène des plus fréquents, surtout en contact avec une autre liquide ; enfin, il y a changement de suffixe (*-u* au lieu de *-eus* ; comparez liég. *pèneûs* = nam. *pènu*, penaud, triste).

liég. **aw'hê**, nam. **aw'jale**

G., I 36, note sans explication le liég. *awehai* « fretin, alevin », qui se dit aussi de la jeune anguille très mince ou de la petite lamproie. On y reconnaît sans peine un type acucellum (diminutif de acus « aiguille »), appliqué par métaphore aux petits poissons ténus comme une aiguille, puis, par extension, à la petite anguille (1). Le même nom, à Glons-sur-Geer, désigne une plante, l'Aegopodium podagraria L., égopode ou herbe aux goutteux, qui croît dans les lieux humides. — Au masculin *aw'hê* répond, en namurois, le féminin *aw'jale* « petite anguille » (2), qui présente toute une série de formes curieuses, propres à montrer comment les mots s'altèrent dans le langage du peuple : 1. *awaljale* (3), où l'influence du suffixe a amené l'insertion d'une syllabe parasite dans le corps du mot ; — 2. *aw'djale*, avec épaississement de *j* en *dj* (4) ; d'où, par assimilation, *aw'djawe*, lequel, à son tour se dissimile en *ab'djawe*, puis en *ab'djouwe* ; — 3. *inw'jale* (M. Boigelot) ; *inw'djale* ou *inw'djawe* (M. L. Loiseau), qui ont subi l'influence du nam. *inwîye* « anguille ».

(1) A Visé, elle s'appelle *cowète* (proprement « petite queue, cordonnet »).

(2) BD 1910, p. 9. — Un lieu dit de Wavre, la ferme de Lauzelle, se dit en w. *li cinse di Law'jale*, qu'il faut peut-être écrire *l'aw'jale*.

(3) *Dict. nam.* de F. Delfosse, ms. de 1850 ; voy. BSW 45, p. 345.

(4) Comp. *qui d'djoz ?* (Ciney) « que dites-vous ? » à côté du nam. *qui d'joz ?* (BD 1913, p. 117). — Les formes *aw'djawe* et *ab'djawe* sont signalées à Andenne (BD 1909, p. 29) ; *ab'djouwe* est dans le feuilleton de *Li Ban-Cloque*, n° du 4 juin 1911.

liég. **åyehê**

Ce mot ne subsiste que comme nom de lieu aux environs de Liège, à Jupille notamment et à Herstal, où il désigne une place publique, un terrain communal, une aisance : c'est en somme un synonyme de *åh'mince* (anc. fr. aisemence) et de *wèrihè* (1). La *Toponymie de Jupille* lui consacre un copieux article, plein de citations d'archives (BSW 49, p. 226). On y relève : voye de *Laiychea* (1452), en *Leyheal* (1492), en *Layhay* (1498). Le mot s'est francisé en *Laixheau*, devenu aussi nom de famille. Bien que, dans tous les textes, l'article défini se soit soudé au substantif, il faut analyser *l'åyehê*, comme *Lille* (= l'île), la rue *Lulay* (= *l'ûlê*, l'îlot) à Liège, etc.

La désinence est celle des diminutifs *oûhê* (*aucellum: oiseau), *wahê* (vascellum : vaisseau). Elle est ici précédée d'un *e* muet ou, plus exactement, d'une protonique féminine, comme dans *pan'hê* (*panicellum, petit pain), *cwèn'hê* (*cornicellum, bout de corne servant d'éteignoir ou de cornet à boudin), *cot'hê* (*corticellum, petit courtil), *dam'hê* (dominicellum : damoiseau), *aw'hê* (* acucellum), voy. cet article. Mais où trouver le radical de *åyehê* ?

Il y a quelques années (BD 1910, p. 34), j'ai proposé le latin a(d)jutum « aide » : des textes parisiens du XIIIe siècle cités par Du Cange, portent en effet *adjotum*, *ajoudum*, au sens de terrain, terre. On pouvait cependant objecter qu'il n'y a pas trace, chez nous, d'un * *ayou* roman, employé comme substantif masculin au sens de « terrain d'aisance » (2). D'autre part, le latin adjacens « annexe » a donné le fr. *aise*, liég. *åhe*, de même que le pluriel adjacentia a donné le fr. *aisance*, liég. **ahince*, devenu *ahèce* sous l'influence du verbe *ahècî* (accommoder). J'estime à présent plus plausible l'hypothèse d'un diminutif qui se rattacherait à cette dernière famille. Le type schématique serait donc * adjace(ns) + cellum, réduit en *ace-cellum. Comparez *fåy'hê* (l. d. de Mormont lez Erezée), diminutif de *fåyi* (fagetum : hêtraie), comme le montre la forme *fåyîjê* (l. d. de Mogimont lez Ucimont).

liég. **bå**

On ne doit pas confondre, en liégeois, *bå* avec *bô* (voy. cet article) ; de plus, sous chacun de ces chefs, il faut distinguer deux mots différents.

(1) On pourrait aussi reconnaître notre *l' åyehê* dans le nam. *lauja* « endroit dans un bois où il y a de l'herbe », qui ne m'est connu que par G., II 16.

(2) L'ancien wallon n'a que le féminin *aiowe*, *aiouwe* (aide, action d'aider).

1. À Visé, tout près de la frontière germanique, j'ai entendu l'adjectif *bâ*, fém. *bâde* « hardi, effronté » : *bâde gueûye !*, et, comme substantif : *â ! l' bâ !* « ah ! le brutal ! ». — C'est évidemment une survivance de l'anc. fr. *bald*, *baut* « joyeux, hardi, fier, présomptueux », qui vient du francique bald « hardi, gai ».

2. D'autre part, le germ. balk — d'où le fr. et rouchi *bau* « poutre » — est devenu normalement en liégeois *bâ*, que nous relevons dans le hesb. *hèn'bâ* (= liég. *hèn'vâ* ; voy. ci-dessus l'art. *am'bô*), et dans *int'bâ* (Liège, Verviers), t. de charp., « entrait », littéralement « entre-bau » (1). Il faut y ajouter une expression archaïque, inexpliquée jusqu'ici, qui se rencontre dans la *Complainte* de 1631 :

> Dj'a p'tchî d'oyî l' mèsse èt l' sièrmon...
> qui d'èss' dilé cès *bas* (2) d' djibèt,
> qui crucifiyèt noss' Sègneûr
> â l' blasfèmer tortot' lès-eûres.

Lisez *bâ* (ou *bâ*) *d' djibèt* « poutre transversale de gibet », expression figurée dont le peuple faisait jadis une injure analogue à *potince*, *rowe* (3), c'est-à-dire « gibier de potence, pendard ». Un mien ami, né vers 1870 à Milmort près de Liège, se rappelle que, dans son enfance, sa grand-mère le traitait parfois de *bâ-djubèt*. J'y vois une altération de *bâ d' djubèt*, par négligence de prononciation et, peut-être aussi, par fausse étymologie (influence de l'adjectif *bâ*).

liég. **bak'neûre**

Le *Supplément* de Littré accueille *bacnure* ou *baquenure*, t. de mine, syn. *bouveau*. Ce mot est emprunté du liég. *bak'neûre*, syn. *trintche* (« tranche ») : c'est ainsi que nos houilleurs appellent une galerie menée horizontalement à travers bancs de roche pour atteindre la couche de houille, *po r'côper l' vonne*. G., I 42, ne donne pas d'étymologie. Bormans, *Voc. des houilleurs liégeois*, y voit un dérivé de *banc* (!). Il signale le syn. *bakèn'mint* (inusité) ; mais il oublie le verbe *bak'ner*, qui est d'usage courant au bassin de Liège comme synonyme de *trintchî* (« trancher » : pratiquer une bacnure). — On ne peut séparer

(1) Lobet : AIDBAU ; Body, *Voc. des charp.* : AINDBAU (avec *au*, graphie équivoque, pour *â*).

(2) *Choix*, p. 76 ; orthographe des éditeurs, qui ne paraissent pas avoir compris le mot que nous soulignons.

(3) « Potence, roue », instruments de supplice. Ces mots féminins deviennent masculins dans ce sens figuré : *on lê* (laid) *potince*, *on lê rowe*. — Comp. lat. *crux* (esclave qui mérite la croix).

bak'ner du néerl. bakenen « baliser, jalonner » (1) : dans le creusement d'une *bak'neûre*, les ouvriers doivent fréquemment jalonner la galerie pour s'assurer qu'ils tiennent la direction voulue. Cette action particulière a donné son nom à l'ensemble des opérations.

liég. **bår**, nam. **baur, bôr**

Le *Dict. liégeois* de Forir donne laconiquement : « *bôr*, hangar, abri » ; mais il emprunte distraitement ce mot à G., I 49, qui l'attribue au dialecte namurois. Il faut rayer l'article de Forir et le remplacer par le liég. *bår*, s. m., que j'ai entendu à Liers au sens de : « ensemble des traverses qui supportent les gerbes au-dessus de l'aire » (voy. l'art. *bèrôdî*). La forme namuroise est *baur* ou *bôr*, s. m., « chartil, hangar, remise pour chariots et instruments aratoires, abri léger formé d'un toit que supportent des piquets ou des piliers en maçonnerie et qui s'adosse à un côté de la ferme » (Namur, Ciney, Dinant, Thorembais-St-Trond). A Gives et à Solières, près d'Andenne, j'ai entendu : *il è-st-è bâr*, syn. *è hangâr*. Enfin, un registre manuscrit des assemblées des manants et policiens de Sprimont porte ce qui suit pour l'an 1751 : « faire une espèce de *bar* ou chary afin d'y réfugier ses hernats... ».

Les formes *bâr*, *bâr* prouvent que le nam. *bôr* n'a rien à démêler avec l'anc. h. all. *bûr* « demeure », ni avec l'all. *bohren* « percer » (2). Pour la lettre et pour le sens, le rapprochement s'impose avec le liég. *bâre*, nam. *baure*, *bôre*, s. f., qui répond au fr. *barre*, d'un type *barra (perche), d'origine inconnue. Un type *barrum (assemblage de perches, de poutres) expliquerait le masculin *bâr*, *bâr*, *baur* (3). A remarquer d'ailleurs qu'à l'ouest de Liège (Seraing, Huy), on dit au masculin *on bâr di fièr* « une barre de fer » et, au jeu de barres : *qwiter*, *toutchî on bâr*.

liég. **bègå, bigå** ; malm. **digâ**

G., I 51 et 54, n'explique pas le liég. *bègå* « fange, bourbe », nam. *bigau* « vase, limon ; jus de fumier ». La forme *bigå* existe aussi à

(1) Dérivé du néerl. *baken* « balise, bouée », d'où le w. *bakène*, t. de bat., même sens (G., II 500). L'acception primitive de *baken* est « signe » en général ; cf. Kluge BAKE ; Franck-van Wyk BAAK ; Schuermans, De Bo BAKE, BAAK.

(2) Voy. G., I 49 ; Feller, *Notes*, p. 318. Comp. ci-après l'art. *beûr*.

(3) D'après Meyer-Lübke, nº 963, l'anc. fr. *bar* « abattis d'arbres, château-fort », qui survit dans de nombreux noms de lieux, est probablement connexe avec *barra. — Pour le rapport entre *barra et *barrum, comp. lat. *vallus* : pieu ; *vallum* : palissade.

Liège (Forir), à Jupille, Verviers, Sprimont, etc. (1). Ailleurs, on dit *bègau* (Ciney), *bigâ* (Huy, Vielsalm), *bigau* (Awenne, Namur, Dinant), *bigau* ou *bigâr* (Charleroi), *bugau* (Wavre), *bĕgau* (Jodoigne, Perwez, Chastre-Villeroux) et, avec *r* épenthétique, *brigau* (Lavacherie, Ortheuville). On voit que le mot n'appartient qu'au dialecte wallon proprement dit. Dans les villes, telles que Liège et Verviers, on lui attribue le sens général de « fange, bourbe, margouillis »; une flaque d'eau répandue par mégarde s'appelle *on bigâ d'êwe* (2). A la campagne, le mot a l'acception technique de « purin, eau de fumier », — ce qui est, pour moi, le sens étymologique.

Je tiens en effet *bègâ*, *bigâ* pour un dérivé du moyen h. all. bîge (all. mod. *beige*: amas, tas, monceau), formé à l'aide du suffixe *-â* (*-â*, *-ô*, *-âr*), fr. *-ard*. Le tas dont il s'agit, c'est pour les campagnards le tas par excellence, le fumier. Reste à déterminer le sens du suffixe *-â*. Attaché à des thèmes nominaux, il a d'ordinaire une valeur augmentative, comme dans *bîrâ* « bière, civière », *bocâ* « trouée d'une haie » (dér. de *boke* « bouche »), *cohâ d' vê* « jarret de veau », propr. «cuissard», *fèssâ*, « fessier », *fouwâ* « feu en plein air », *hurâ* « hure de sanglier », etc. Plus rarement, il peut avoir un sens moins précis et marquer un simple rapport de proximité, de dépendance : le *câvâ*, c'est le palier de la cave, la trappe, le plancher mobile ou suspendu donnant accès à la cave ; le *niyâ*, c'est le nichet qu'on met dans le nid. Dans ce dernier cas, l'explication de *bigâ* est aisée : c'est la fosse adjacente au tas de fumier. Dans le premier cas, on admettra que *bigâ* a signifié d'abord «gros tas [de fumier]» — sens disparu sans laisser de trace — ; d'où, par extension : « le liquide qui sort de ce tas et qui est recueilli dans une fosse adjacente » (comp. *fosseit de bigaut* : Jean d'Outremeuse) ; puis, en général : « eau sale et bourbeuse , bourbier ».

Le liégeois *bigâ* est remplacé, dans la région de Malmedy, par *digâ*, qui signifie : 1. « bourbier » (Malmedy : Villers) ; 2. « purin » (dans les campagnes, par exemple à Faymonville : *trô d' digâ* « fosse à purin »). C'est l'augmentatif de *digue* (pron. *dĭk*) « fosse remplie d'eau, mare », qui dérive de l'anc. h. all. dîch « marais, étang, réservoir (all. mod. *teig* ; à Eupen *deïk* ; à Elberfeld *deeg* ; des dialectes néerlandais ont de même conservé à *dyk* le sens de « fossé, mare, bourbier »).

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 548.]

(1) De même dans Jean d'Outremeuse (*Geste de Liege*, II, 1185) : « dedens un grant fosseit de *bigaut* les buttoit ». Godefroy a un article BEGART 2, dont il ignore la signification et qui est évidemment notre mot. Voy. ci-après l'art. *embegaré*.

(2) Syn. *mâssî potê*. — Entendu à Seraing : *dè cafè qu'èst neûr come dè bigâ* («noir comme du purin »).

w. **bêrih**

G., *Voc. des noms w. d'animaux*, etc. (Liège, 1857), p. 29, donne *bairih* « sol improductif ». Dans son *Dict.*, II 500, il cite le même mot d'après le verviétois Lobet (1), et, à ce propos, Scheler pense à l'anc. fr. *barraigne*, fr. *brehaigne* (stérile) ou à l'all. *baar* (nu) : propositions inacceptables. — Le mot est inconnu en liégeois. Nous ne l'avons entendu qu'à Ferrières, où un *bêrih* désigne un terrain inculte, couvert de broussailles, de genêts, etc. ; un *trîh* (moyen néerl. *driesch*) y désigne aussi un terrain inculte et broussailleux, mais où poussent quelques arbres. — On reconnaît sans peine dans *bêrih* un emprunt du germ. berg «montagne » (anc. h. all. *bëreg*, dial. luxemb. *b'erch*), qui a pris en wallon le sens général de « terrain impropre à la culture, comme le sol d'une montagne ». Pour la forme, voy. l'article *ârih*.

anc. w. **berckmoese**, anc. fr. **becquemoulx, lerquenoux**

L'anc. w. *berckmoese* (Liège, 1527) et l'anc. fr. *becquemoulx* (Lille, 1461) figurent dans des textes qui contiennent l'énumération de matières tinctoriales (2). Godefroy traduit vaguement *becquemoulx* par : « sorte de teinture ». Pour Bormans (BSW 9, p. 244), *berckmoese* est peut-être le même mot que le liégeois moderne *lakmoûse* « bleu corrosif qui sert aux maçons », c'est-à-dire « tournesol ». G., II 557, enregistre dubitativement cette opinion ; mais, se demande-t-il, comment expliquer l'élément *berck* ?

Si une seule des deux formes *berck-* ou *becque-* était attestée, on pourrait supposer une graphie erronée ou une fausse lecture du moyen néerl. *lecmoes*, *leecmoes*, type primitif de *lakmoes* « tournesol » (3). Mais la même erreur a-t-elle pu se produire de deux côtés si différents ? Ce n'est guère plausible. D'autre part, le néerlandais ne paraît pas connaître *berckmoes*. N'était cette difficulté, le premier élément pour-

(1) Lobet donne un sens 2 : « laine de moutons bruns employée dans sa couleur naturelle pour faire du drap de capucins ». De plus il fait de *bruskène* le syn. de *bairih* « lande, terre inculte ». Chose curieuse, il n'attribue pas à *bruskène* le sens 2 : « laine qui porte sa couleur », sens qui est attesté par Remacle, G., I 84, Bormans (in BSW 9, p. 247), Villers, etc. Ce *bruskène* (laine) est inséparable de *bruskin* (espèce de drap : anc. w., G., II 562), anc. fr. *broissequin* (God.), qui est probablement d'origine germanique.

(2) Voyez ces textes ci-après à l'article *oirzelle*.

(3) Franck-van Wyk tire *lɛcmoes* (vers 1500 ; west-flam. *lekmoes*) de *lɛkken*, moyen néerl. *lɛken* « égoutter », altéré sous l'influence de *lak* « laque ». Nom d'une matière tinctoriale dont on fait une bouillie (*moes*, *pap*), qu'on fait ensuite égoutter.

rait être le moyen néerl. *berck* « écorce », que possèdent encore des dialectes modernes (1). D'après nos anciens textes, l'écorce de certains arbres (aune, noyer, pommier) fournissait une teinture (2).

Enfin un type *lerquenoux* se rencontre dans un texte de 1464 : « que doresnavant (les drapiers) pourront taindre tous petis draps non scellez, de ozeille ou de *lerquenoux* » (*Romania*, XXXIII, 564). Il faut, je crois, lire *berquemoux*, en rapprochant cette forme de *berckmoese*, *becquemoulx* (3). Il est remarquable que, dans les trois textes, la matière ainsi dénommée figure à côté de l'orseille.

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 549.]

liég. **bèrôdî**

G., I 52, 333, a ces deux articles :

1. **bèraudi** (cage servant à élever les badigeonneurs, etc.). Nam. id. (bascule d'un puits) [?]. Comp. dial. de Bayeux *bèreau* (tuyau qui sert à déposer le cidre) ?

2. **bèraudi** (1. grenier situé au-dessus de l'aire d'une grange; 2. en général tout grenier formé de perches ou de poutrelles et servant à mettre de la paille, du foin, des fagots, etc.). Nam. *biraudî* (au sens 1) (4).

Pour le lecteur habitué aux analyses verbales, ces deux articles se ramènent sans effort à l'idée commune d' « échafaudage ». Les formes anciennes *beroudie* 1268, *berrodier* 1273, *berodier* 1275, *-ire*, 1326, *-i* 1394 (5), ne nous apprennent pas grand' chose. Il faut poursuivre notre enquête à travers les vocabulaires régionaux et, autant que possible, sur le terrain.

Le sens de « cage... » est signalé en outre par Body, *Vocal. des couvreurs* (BSW 11, p. 144), A. Bouhon, *Voc. du peintre* (ib., 39, p. 144), et Pirsoul, *Dict. namurois*, qui le donne comme terme de fondeur, pour

(1) Les dialectes de Groningue et de la Drenthe lui donnent le sens spécial de « écorce de chêne, tan ». Le west-flam. *bark*, *bork* signifie « croûte d'écorce, épiphlœum, enveloppe subéreuse ».

(2) Voy. G., II 623 ; Godefroy, BRUGNIER.

(3) M. Behrens, *Beiträge*, p. 150, fait le même rapprochement, mais il paraît admettre l'opinion de Bormans qui voit dans ces mots des variantes de *lakmoûse*. — M. Roques (*Romania*, XXXVI, 276) dit que *lerquenoux* est peut-être *l'orcanète* en supposant l'agglutination de l'article et une substitution de désinence. Cette conjecture n'est guère admissible.

(4) De même Forir : *bèrâdî* [?], *bèrôdî* ; *bèrondî*. — Voy. aussi G., I 55 : « *biraudi*, sorte de jeu ».

(5) J. Cuvelier, *Inventaire des arch. de l'abbaye du Val-Benoît* (in *Bull. Inst. archéol. liég.*, t. XXX, p. 585) ; *Cartulaire de l'abbaye du Val-Benoît*, pp. 188, 206, 212, 375, 708 (Bruxelles, 1906).

désigner le plancher sur lequel se tient le chargeur. — L'autre signification « faux plancher au-dessus de l'aire d'une grange » est de loin la plus répandue. Voici les formes recueillies : *bèrôdî*, *-i* Liège, Verviers (1), Spa, Sprimont, Cherain, Villers-Ste-Gertrude, Wellin, St-Hubert, Lavacherie, Sibret, Huy, Ciney ; Namur (Pirs.) ; Philippeville, Dorinne, Stave, Vonêche, Chiny, Florenville, Buzenol, Ste-Marie-sur-Semois, etc. ; *bèroûdî* Dinant, Bouvignes ; *birôdi* Malmedy, Stavelot, Francorchamps ; Namur (G.) ; *bèrôdeû* Mont-le-Ban ; *-û* Vielsalm, Bovigny ; *birlôdî* Glons, Roclenge-sur-Geer (épenthèse de *l*) ; *barôdi* gaumais (Maus, *Vocab. de Virton*, ms. de 1850).

L'aire géographique de ce mot comprend donc Malmedy, la majeure partie des provinces de Liège, de Luxembourg et de Namur ; l'*Enquête sur les patois d'Ardenne* de M. Ch. Bruneau (1914 ; t. I, p. 454) nous apprend qu'elle s'étend même au nord du département des Ardennes. La variété des formes porte sur la désinence (*-î* ou *-i*, rarement *-eû*, *-û* par confusion de suffixes) et sur la première syllabe *bè-*, *bi-*, *ba-*, où l'on soupçonnera la présence du préfixe latin bis- (voy. BD 1907, p. 138), d'autant plus qu'à Rethel (Ard. franç.) nous trouvons *arraudi* (2) et que M. Bruneau, dans son *Enquête*, relève *carôdi* sur quelques points de la même région. Mais que signifie le radical *-rôd-* ?

Si nous interrogeons les synonymes de *bèrôdî* « faux plancher au-dessus de l'aire d'une grange », nous retiendrons *bihoûle*, s. f., à Sart-lez-Spa (altéré sans doute de **bihoûr*), *oûrdi* à Neufchâteau, l'*oûrdi* ou *lé(s) oûrdis* à Alle-sur-Semois, *l' hoûr* ou *lé(s) hoûrs* à Oisy, *oûr* à Pecq, *ourdâge* à Wiers, *ordia* à Marbais, qui nous ramènent à l'anc. h. all. hurd (all. mod. *hürde*, claie), désignant tout ouvrage fait par entrelacement de branches, assemblage de poutres, etc. (3). Dès lors, nous poserons en fait que *bèrôdî* est altéré de **bèhôrdî*, devenu par métathèse **bèr'hôdî* ou **bèrôd'hî* : l'aspirée a disparu, comme dans *cwèp'hî* cordubisarium > *cwèpî*. Le suffixe est *-î* (-ier, -arium) comme dans *plantchî*, plancher (4). Quant à la première syllabe, on peut y voir

(1) On signale à Verviers l'expression : *c'è-st-ô grand bèrôdî* « c'est un grand fainéant, un grand corps sans énergie » (BSW 53, p. 417). — Le même sens de dénigrement est attribué, par métaphore, à *hèn'bô* (voy. l'art. *am'bô*) et à *hâbiêr* (voy. cet article).

(2) H. Baudon, *Le patois des environs de Rethel*, donne *arraudi* « espèce de plancher formé de perches où l'on place des bottes de paille ».

(3) Voy. *Dict. gén.* HOURD ; Hécart HOURDAGE ; Corblet HOURDIS ; Bruneau, *op. cit.*, pp. 454-5.

(4) Dans le fr. *hourdis* et l'anc. fr. *behordis*, le suffixe est *-is*, qui se prononcerait en wallon *is'* (taillis : *tèyis'*). Les formes du XIIIe siècle citées plus haut montrent aussi que le suffixe est bien -arium.

soit le préfixe latin bis-, soit le germ. bi-; dans ce dernier cas, *bèrôdî* se rattache directement à l'anc. fr. *behourder*, que Meyer-Lübke, nº 1098, dérive du francique bihurdan « enclore, palissader » (1).

liég. **beûr**, fr. **bure**

D'après le *Dictionnaire général*, le fr. *bure*, s. f., puits de mine, « est emprunté du flam. *booren* (sic), all. *bohren*, percer ». C'est l'opinion communément reçue : les auteurs la répètent, avec plus ou moins d'assurance et toujours sans l'ombre d'une démonstration (2). Pour ma part, je ne puis m'y rallier. D'abord il convient, en toute justice, de restituer ce vocable au dialecte liégeois, qui a donné au français tant de termes de houillerie, à commencer par *houille* même. Le fr. *bure*, devenu féminin en vertu de fausses analogies (3), vient d'un vieux mot liégeois, toujours masculin, que les actes anciens écrivent *bur* ou *bure* et que le peuple prononce aujourd'hui *beûr* (*bœ̂r*). A partir du XIVe siècle (4), on le rencontre fréquemment dans nos archives, par exemple en 1316 : « et ne poront *parmi le fosse et le bure* fait elle terre... traire nulle hulhe » (5); en 1334 : « ilh deveront les *bures* remplir » (6); en 1358 : « faire *burs*, *fosses*, voies ne paires » (7) ; etc.

Ce point établi, d'où vient le mot liégeois ? Il apparaît isolé, sans ascendant, sans famille. Chose étrange : si, comme on le prétend, il est né d'un verbe, d'un nom d'action, il n'a lui-même produit qu'un diminutif : *burtê* « *bureteau » (8). Autre singularité, un verbe germa-

(1) Godefroy, à l'art. *behordeis*, cite la forme *borordeis*, qui se rapproche singulièrement de notre *bèrôdî*.

(2) G., I 53 ; Scheler ; Bormans, *Vocab. des houilleurs liég.*; Ulrix, nº 228 ; Meyer-Lübke, nº 1211. — Morand, *Art d'exploiter les mines*, invoquait en 1768 l'anglais *bore*, trou. Delmotte, en 1812, remontait au celtique *bor*, puits (!). Sigart ne parle qu'incidemment de *bure*, à propos de *Borain*, *Borinage*. Soit dit en passant, il est certain que *bure* et *Borain* n'ont aucun lien de parenté.

(3) Influence de la finale *-ure* et de l'homonyme *bure*, étoffe.

(4) On ne peut faire fond sur le prétendu *cheans de* (ou *del*) *bur*, qui, d'après F. Henaux (*La Houillerie du pays de Liège*, pp. 35 et 36 ; Liège, 1861), figurerait dans une charte de 1202. Grandgagnage ne connaît que les formes *cheans do* (ou *del*) *bu* (*Voc. des anciens noms de lieux*, p. 15).

(5) Acte du Val-St-Lambert, cité par F. Henaux, p. 116.

(6) Cuvelier, *Cartul. de l'abbaye du Val-Benoît*, p. 472 ; item en 1379 et 1394, pp. 632 et 760.

(7) Ibid., p. 485 ; item en 1365, p. 512.

(8) Je laisse de côté *burin*, qui n'est pas, je crois, foncièrement wallon. On tire d'ordinaire le fr. *burin* du germ. *boro* (all. mod. *bohrer* : perçoir, tarière) ; mais cette dérivation est très douteuse pour la forme et pour le sens ; voy. Körting, nº 1509 ; Meyer-Lübke, nº 1224.

nique nous aurait donné directement un substantif. Enfin, il me paraît phonétiquement impossible d'associer le germ. *boren* (*bohren*) et la forme francisée *bur*(*e*). Il faut donc chercher autre chose.

Le dialecte liégeois confond aujourd'hui deux catégories différentes de mots dans la même prononciation *-eûr* (*-œ̂r* fermé long) : 1° ceux qui ont en latin -ōram, -ōrem, -ōrum (*eûre*, *fleûr*, *longueûr*, *tchand'leûr* = fr. heure, etc.) ; 2° ceux qui ont en latin -ūram, -ūrum (*keûre* cure, *dobleûre* doublure, *maweûr* mûr, *meûr* mur, *deûr* dur) ou en ancien germanique -ûr (*seûr* sur, aigre, *heûre* grange). Mais d'autres dialectes conservent une distinction qui s'est effacée en liégeois moderne. A Seraing-sur-Meuse, par exemple, si l'on dit comme à Liège *eûre*, *fleûr*, etc., on prononce *keure*, *dobleure*, etc., avec œ̂ ouvert bref, ainsi que *beur*, puits de mine. Notre mot rentre donc bien dans la seconde catégorie, et la forme francisée *bur*(*e*) est correcte. Une origine latine ne pouvant ici être invoquée, il suffit d'interroger ceux de ces mots qui viennent du germanique, à savoir *seûr*, *seur* (sur, aigre ; de l'anc. h. all. sûr, all. mod. *sauer*), *heûre*, *heure* (grange ; de l'anc. h. all. scûr, all. mod. *schauer*, *scheuer*), pour se convaincre que *beûr*, *beur* postule nécessairement un type anc. h. all. bûr. Ce type existe en effet,— mais avec le sens de « maison » (all. mod. *bauer* : volière).

A première vue, on se croira sur une fausse piste : comment une « maison » peut-elle se muer en « puits » ? On fera bien cependant de ne pas trop s'arrêter à l'objection. Ce que nous pourrions appeler « l'obsession sémantique » est souvent un écueil pour l'étymologiste. Celui qui, par exemple, guidé par l'analogie des significations, veut dériver *boucher* (s. m.) de *bouche*, *houille* de *kohl*, *bure* de *bohren*, se laisse égarer par cette obsession. Poursuivons donc nos recherches, pleins de foi dans la constance des lois phonétiques, et nous trouverons ceci. Jadis, au pays de Liège, sur la bouche du puits de mine, s'élevait un hangar ou une baraque, abritant la machine d'extraction. Pour les petits puits, c'était une cabane de planches ou de clayonnage, appelée *hutte*, en w. *houte*. Pour les grands puits, on établissait une enceinte plus solide : de fortes pièces de bois formaient une cage à claire-voie, couverte de chaume et garnie sur trois côtés de planches à hauteur d'appui. Sous ce toit, au-dessus de la bouche du puits, étaient suspendues les deux poulies ou *rôles du bur*. Un savant allemand du XVIe siècle (Agricola, *de Re metallica*, 1546) appelle cette construction *casa putealis*. — J'emprunte ces détails d'histoire à l'ouvrage de Morand (1) : ils

(1) *Art d'exploiter les mines de charbon de terre* (2e éd., Neuchatel, 1780), pp. 37-38. — Sur cet ouvrage important, voy. F. Henaux, *op. cit.*, p. 15.

corroborent singulièrement les données de la phonétique et légitiment la conclusion suivante. Dans les premiers temps de la houillerie liégeoise, on appelait **bur de fosse* la hutte élevée sur le puits. Le *bur* de cette époque lointaine, avant de donner son nom à la fosse même, c'était une très simple ébauche du « beffroi » de la houillère moderne (1).

Il est certain que les dialectes du nord — y compris le liégeois — ont connu *bur* au sens général de « maison ». Le normand le connaît encore (Meyer-Lübke, n° 1397) ; l'ancien liégeois et le français en ont tiré le diminutif *buron* « cabane « (voy. ci-après l'article *lûrê*). Il est non moins avéré que, chez nous, *bur* a perdu depuis des siècles le sens de « maison ». On peut concevoir plusieurs raisons de ce fait. Le mot étant d'origine étrangère, il s'y attachait une nuance de dédain : c'était une maison de clayonnage, une chaumière. Il trouvait aussi un concurrent dans le dérivé *buron*, qui avait plus de corps. Enfin il s'employait pour désigner la construction rudimentaire qui surmontait le puits de mine, et cette fonction spéciale fit oublier l'acception générale. Seuls les houilleurs conservèrent ce terme archaïque, mais en le détournant bientôt de sa signification propre. Grâce aux expressions courantes *moussî, dihinde, ovrer è beûr* (entrer, descendre, travailler dans le bure), *li trô, les rôles dè beûr* (le trou, les molettes du bure), etc., on le prit naturellement pour le synonyme de *fosse*. L'évolution sémantique dut s'accomplir de bonne heure, probablement au XIIIe siècle (voir les textes cités plus haut).

En résumé, le liégeois *bur*(*e*) a passé par les étapes suivantes : 1.t. gén., maison ; surtout maison chétive, syn. *buron* ; — 2. spécialement, t. de houill., *bur* (*de fosse*), construction élevée sur la bouche du puits d'extraction ; — 3. par confusion : puits d'extraction ; — 4. par extension : tout puits de mine s'ouvrant au jour, non seulement le puits d'extraction (*beûr a trêre*), mais aussi le puits d'aérage (*beûr d'êr*), le puits d'exhaure (*beûr âs colones*) et le puits aux échelles (*beûr âs hâles*). Le sens 4 est le seul connu aujourd'hui.

[BD 1920, pp. 4-7.]

(1) Le châssis à molettes s'appelle en liégeois moderne *bèlfleûr* ou *bèle-fleûr*. C'est une altération, par étymologie populaire, de *belfreude*, que Morand donne au XVIIIe siècle (*op. cit.*, p. 38). L'anc. w. *bellefroit* équivaut à l'anc. fr. *berfroi* (= fr. mod. *beffroi*), emprunté de l'anc. germ. *bergfrid* « (tour) qui protège la sûreté) ». Le fr. *beffroi* a aussi, par extension, le sens de : « charpente supportant les cloches d'un clocher ou le mécanisme d'un moulin » ; voy. G., II 502, 557.

w. **bihot**

Aucun dictionnaire ne signale le w. *bihŏ* « vase de ménage, bidon, récipient quelconque servant à la cuisine », qui existe notamment à Crehen (Hesbaye), à Huy et à Melreux, surtout au pluriel. Nous y reconnaissons le moyen néerl. *behôf*, néerl. *behoef* (all. *behuf*) « besoin, nécessité; au plur., ustensiles ». Le sens concorde pleinement. Pour la protonique *e* > *i*, comparez l'art. *gistel*. La finale seule peut faire difficulté: on l'expliquera par l'influence analogique du suffixe *-ot* et surtout en comparant le liég. *rŏ*, t. de batellerie, « cabine placée au milieu du bateau » (G., II 319), emprunté du moyen néerl. *rôf*, néerl. *roef* (angl. *roof*, d'où le fr. *rouf*). — Pour désigner le coffin du faucheur, on dit au sud *bihŏ* (La Cuisine, Chassepierre, etc.), *biyŏ* (Herbeumont, Stave, etc.). C'est peut-être le même mot pris dans une acception spéciale, mais plus probablement une altération du fr. anc. et mod. *buhot* « tuyau, gaine » (1).

fr. **bleime**, w. **blème, blène**

G., II 504, enregistre, d'après Simonon, le liégeois *blem* (sic) « cor au pied d'un cheval » et, d'autre part, M. W. Gorrissen signale à Huy *blème*, s. f., « bleime du cheval ». Ce mot technique nous vient apparemment, par voie livresque ou savante, du fr. *bleime*, s. f., t. de vétérinaire, « irritation qui attaque la sole des talons du cheval ». Mais d'où sort le fr. *bleime* ? On le trouve pour la première fois en 1690, dans Furetière (2) ; il est d'origine incertaine ; peut-être a-t-il le même radical que *blême*. C'est tout ce que nous apprend une note concise du *Dict. gén.*, qui atténue sagement l'opinion de Littré (3).

En réalité, *bleime*, s. f., n'a rien de commun avec l'adjectif *blême*. Pour l'expliquer, je m'adresserai au néerl. *blein* « vessie, ampoule », qui est bien connu en pays flamand (4), d'où il a pénétré dans l'est du Brabant wallon : nous y relevons en effet *blène*, *blème*, s. f., avec le

(1) Sur *buhot*, voy. God. et le *Dict. gén.* — Les formes ard. et gaum. *bŏẽ*, *buwè*, *buwo*, *bua*, *bǎya*, etc. (voy. Bruneau, *Enquête*, I 194), plaident pour *buhot*.

(2) M. Ant. Thomas me signale un exemple de 1665 cité dans le *Dict. gén.*, SEIME.

(3) Ulrix, *Germ. Elementen in de Rom. talen*, n° 188, aurait dû imiter cette réserve prudente. — Voyez l'art. de Littré. On ne trouve rien dans Diez, Körting, Meyer-Lübke.

(4) Voyez une note intéressante dans De Bo sur le west-fl. *blein(e)*. Vercoullie tire le néerl. *blein* du moyen néerl. *blaeien* « souffler », sur le type du syn. *blaar*, dérivé de *blazen*. Franck-van Wyk n'en parle pas.

sens général de : « contusion, blessure plus ou moins grave » (1). Le changement de la finale *-ne* en *-me* est assez fréquent dans nos patois (2) ; le fr. *bleime* dérive sans doute d'une forme dialectale qui avait subi cette altération. Enfin, la graphie *-ei(me)*, insolite en français, pourrait être un souvenir du germ. *-ei(n)*.

[*Romania*, t. XLV (1919), p. 179. — Ajoutons que la bleime du cheval se dit à Thimister-Clermont *stégal*, emprunté de l'all. *steingalle*.]

liég. **bô**, ard. **bôkê** ; liég. **bôkê**, **bôkî**

Nous avons dit, à l'article *bâ*, qu'il ne faut pas confondre *bâ* avec *bô*. Ce dernier représente deux termes techniques différents, d'ailleurs peu connus en liégeois.

1. Le batelier de la Meuse appelle *bô* un boulon-tirant à tête très large, traversant les hanches du bateau et venant se boulonner sur les traverses (3). Nous y voyons le néerl. *bout*, all. *bolz* « boulon, cheville » ; comparez *hout*, *holz* (bois), qui a donné *hô* dans des noms de lieu, par exemple : *Bèhô*, près de Vielsalm, altéré de **Bohô* : all. *Bock(h)olz*, sur la carte de Ferraris (4).

2. Un autre *bô*, au N.-E. et au S.-E. de Liège, désigne une sorte d'anneau, dans les quatre cas suivants : 1° anneau de fer adapté aux extrémités du cadre de la charrette à ridelles et aux deux bouts du *hamê* ou banc (5) ; — 2° lien en fer qui assemblait la botte (*bwèrê*) des verges de fer dont le cloutier à la main faisait naguère des clous, au pays de Fléron-Romsée (6) ; — 3° à Thimister-Clermont, anneau de chêne tordu ou de fer qui glisse dans le poteau (le *staminî*) de la crêche ou mangeoire de la vache : une chaîne, passée dans le *bô*, retient par le cou l'animal qui peut ainsi lever et baisser la tête (7) ; — 4° vers

(4) Par exemple à Chastre-Villeroux (Sud de Wavre) : *djě m'a fouteu one blène* ; *el a one lède blène a s' djambe* ; de même à Ste-Marie-Geest (lez Jodoigne), où l'on a formé un verbe *blèner* « blesser » : *ěl a sti lèd'mint blèné*. La forme *blěme* existe notamment à Pécrot-Chaussée : *û-ç' quě t'as co sti qwère cě blème la ? tě t'arès co bateu, bé seûr !*

(2) Liég. *strème*, étrenne ; ard. *prème* (Bovigny), prune ; rouchi *tème* (Mons), ténu, mince ; etc.

(3) Définition de M. Fouarge, *Mémoire* (inédit) *sur la Batellerie liégeoise* ; G., II 501 écrit *bau* et définit à peu près de même.

(4) Voy. Kurth, *Frontière ling.*, I 372 ; G., *Voc. des noms de lieu*, pp. 130, 205.

(5) Body, *Voc. des charrons*, BAU (BSW 8, p. 65 ; voy. la planche I).

(6) J. Trillet, *Voc. du cloutier*, BAU (BSW 50, p. 629). M. Lequarré (ib., p. 639) écrit à tort *bâ* : la confusion entre *â* et *ô* est fréquente dans cette région.

(7) Body, *Voc. des tonneliers* (BSW 10, p. 225) définit de même *bon*, qui est notre *bô* altéré par fausse nasalisation, comme *gô* et *nô* s'altèrent en *gon* (Verviers), *non* (Ayeneux) ; voy. ci-après l'article *gô*.

Villettes-Bra : baguette ployée en un cercle dans lequel on insère le lacet à prendre les grives.

Nous reconnaissons ici l'anc. fr. *bou* (bracelet), qui vient du francique baug, m. s. ; comparez *traucum : fr. *trou*, w. *trô* ; paucum : anc. fr. *pou* (peu), w. *pô*.

De là, dans les Ardennes, le diminutif *bôkê*, *-ê*, *-ia*, qui a de multiples acceptions où reparaît le sens fondamental de « anneau, lien circulaire ». M. Ch. Bruneau a recueilli, dans la région de Givet-Dinant, les notes suivantes :

> *bôké* (Hargnies) « anneau formé d'une hart tordue, qui monte et descend le long du poteau de l'étable » ; — *bôkia* (Félenne), m. s. ; — *bôké* (Bourseigne-Neuve) « collier de veau » ; — *bôkia* (Givet, Agimont) « anneau qui maintient rapprochés, à leur partie supérieure, le montant d'une porte de jardin et le poteau qui la tient fermée ; — *bôkia* (Chooz, Ham-sur-Meuse) « entrave, pièce de bois suspendue au cou des vaches » (1).

De mon côté, j'ai noté au N.-E. de l'Ardenne, *bôkê* : 1. (Bovigny) « baguette ployée en forme de collier et suspendue à une branche horizontale : on insère dans ce cercle le lacet à prendre les grives » (2) — 2. (Villers-Ste-Gertrude) « jarretière ancienne faite de lisière tournée autour du bas sous le genou » : il s'agit sans doute ici d'une allusion plaisante ou dénigrante.

3. Signalons encore le liég. *bôkê* « hausse de l'archet, chevalet de violon » (3). Ce sens a disparu de l'usage moderne ; mais je tiens d'une vieille famille de Liège (Cointe) les renseignements inédits suivants : « *on p'tit bôkê* se dit d'une petite personne massive ; syn. *on p'tit bôkî ome*, *ine pitite bôkèye feume* ». On peut donc présumer que ce *bôkê* a le même radical que le verbe *bôkî* « bourrer », et que le sens premier est : « petite masse bourrée, serrée, tassée » ; d'où le sens archaïque « chevalet de violon ».

(1) Bruneau, *Enquête*, I 322-3. La dernière acception pourrait faire penser au germ. *balk* (poutre) ; mais, en réalité, la dite pièce de bois est suspendue à un collier ou à une corde passée au cou de la vache. — Comp. l'anc. fr. *baucuel*, que Godefroy traduit par « bride » (?).

(2) On distingue à Bovigny le *bôkê* et le *plŏyeroû* « baguette pliée en arc de cercle et dont les deux bouts sont insérés dans le tronc d'un arbre ». Body, *Voc. des tonneliers* (BSW 10, p. 220), ignore cette distinction.

(3) G., I 59, II 504, le dérive tantôt de *bôkî* « bourrer », tantôt de l'all. *balke* « poutre ». Ce dernier, qui aurait donné **bâkê*, doit être évidemment écarté. — Voici un exemple tiré d'une pasquille de 1792 : *qui voste êrçon* (archet) *djusqu'à bôkê Fasse rêzoner tos vos boyês* (boyaux : cordes de violon).

4. Nous sommes ainsi amené à parler de *bôkî*. Etant donné que *bô* et *bôkê* d'une part, *bôkê* et *bôkî* d'autre part, sont intimement unis, il paraît assez naturel de rattacher *bôkî* au primitif *bô* « lien circulaire, anneau ». Pour la forme, *bôkî*, avec ses dérivés *bôk'ner*, *bôk'ler* (1), ferait le pendant de *rètrôkî*, *-(i)ner*, *-(e)ler*, dérivés de *trô* « trou » (cf. G., II 296). Le sens premier serait : « bourrer, tasser, serrer une masse compacte à l'aide de liens circulaires » ; d'où les sens dérivés : 2. « bourrer, gaver, bonder » ; 3. « emmitoufler, bourrer le cou et le crâne, affubler ».

La question cependant n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire, Pour expliquer *bôkî*, G., I 62, proposait dubitativement l'all. *pochen*, néerl. *beuken* « frapper ». Il existe en effet de ce verbe une forme *bōken*, en moyen néerl. et en moyen bas all., dont notre *bôkî* pourrait s'accommoder, d'autant plus que le dialecte allemand du Grand-Duché de Luxembourg possède une série de mots qui méritent d'être pris en considération : *bôken* « frapper sur la tête » ; *bôk*, m., « coiffe » ; *bôkemaul* « masque » ; *âbôken*, *-elen* « emmitoufler, masquer ».

En somme, il est probable que notre *bôkî* vient du germ. *bôken* « frapper, écraser, bocarder » et que le liég. *bôkê* a donc une origine différente de l'ard. *bôkê*. D'autre part, il n'est pas impossible que *bô* ait aussi produit un verbe *bôkî*, lequel, pour le sens comme pour la forme, se sera aisément confondu avec le précédent.

liég. **bodje**

L'ancien liégeois *boige* « fût, tronc » se lit dans le *Myreur des Histors*, I, 640. En liégeois moderne *bodje*, s. m., signifie : 1° tronc du corps humain (G., I 60) ; sens disparu aujourd'hui mais dont la trace subsiste dans le suivant ; 2° corps d'une chemise d'homme ; 3° tronc d'un arbre vivant ou du moins encore debout (seul sens donné par Remacle, 1e éd., et par Hubert) : *aspoyî 'ne hâle so l' bodje* ; *on-z-a côpé l' tièsse di l'abe, i n' dimeûre qui l' bodje* ; *po-z-av'ni âs cohes, i fât prinde li bodje* ; spécialement, endroit où naissent les branches : *i-n-a on nid è bodje* (2).

Pour l'étymologie, l'article de G., I 60, est indécis. Il nous dit que le nam. appelle *buc* le tronc d'un arbre ou du corps humain ; il suggère

(1) Et ses composés *abôkî*, *-eler*, *-ener* ; voy. BD 1906, p. 100.

(2) Il a donné le dérivé *boudjèye* (liég.), *bodjêye* (verv.), s. f., touffe, ensemble des rejetons sortant d'une même souche : *ine b. di crompîres, di wazon, di gruzalî*, etc. Le suffixe répond au fr. *-ille*. Synonyme *bouhèye*. — Voy. ci-après l'art. *manote*.

successivement l'anc. h. all. *pûh* et l'anc. h. all. *botah*, sans s'arrêter à une conclusion solide.

Il est pourtant bien clair que le nam. *buc* représente le néerl. *buik*, flam. *beuk*, all. *bauch* (ventre ; anciennement : tronc). Quant au liég. *bodje*, anc. liég. *boige*, c'est le diminutif *beukje* qui, d'après Vercoullie, signifie aujourd'hui « chemise sans manches ». Pour la phonétique, comp. 1° le néerl. *huik* (manteau, capuchon), anc. fr. *hucque*, *heucque*, anc. w. *hoike* (1415), *heuke* (1420), « cape, capuchon », qui subsiste notamment dans le w. *s' mète a hok* (Pellaines), *a yuk* (Givet) « se mettre à l'abri de la pluie » (BD 1911, p. 90 ; G., II 688); — 2° le flam. *fuik* (blouse) : anc. liég. *focke* (voy. ci-après l'art. *coxhe*).

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 550.]

ouest-w. **bougnèt** ; nam. **bougnote**

Dans l'Ouest-wallon, *bougnèt* signifie « boulet formé de poussier de houille mélangé d'argile » (Fosses-lez-Namur : BSW 52, p. 116 ; Stave, Charleroi, Viesville). Nous y reconnaissons * *bouyèt*, altéré par épaississement de *y* en *gn* (1). C'est le diminutif du nam. *bouye* « bulle, ampoule, bosse à la tête, bosselure, nœud dans le bois », qui représente le lat. bulla (boule, bulle), comme le nam. *pouye* « poule » reproduit le lat. pulla. Un *bougnèt* est donc proprement un « boulet » (2).

Bouye a produit un autre rejeton, *bouyote*, qui a le même sens que le primitif et qui, pour cette raison, en a conservé le radical pur. Supposez que le sens du dérivé s'éloigne de celui du primitif, l'altération phonétique en sera d'autant facilitée. C'est ce qui est arrivé, je crois, pour le nam. *bougnote* « petite aisance pratiquée sur le banc des verriers, à gauche, pour y remettre leurs mesures, leurs mouchoirs, etc. » (3). Il est probable que ce mot se ramène à *bouyote*.

liég. **bougnou, bougnet** (?)

On lit dans G., I 66 : « *bougnou*, t. de min. (puits creusé au fond de la bure pour recueillir les eaux). Remacle, 2e éd., a la forme *bougnè* (puits d'une bure)». — Pour toute explication, G., I 158, dit qu'on pourrait comparer l'italien *bugno* (ruche).

Les auteurs qui ont étudié le vocabulaire du houilleur liégeois ne

(1) Voy. l'article *bougnou*.

(2) Comp. les synonymes *clûte*, *hotchèt*, expliqués à l'article *hotchèt*.

(3) Ce mot ne nous est connu que par G., II, 505, qui le donne sans explication.

signalent que *bougnoû, -ou* (1). En réalité, ce mot n'est pas restreint au parler du mineur ; il a le sens général de « réservoir, citerne, puisard ». Hubert et Forir en font le synonyme de *pisseroû* (cf. G., II 227). Au XIVe siècle, les eaux de la Légia se jetaient, près de Hors-Château (rue de Liège), « dans un vaste et long réservoir, nommé *Bougnoux*, le long des remparts, qu'il aidait à défendre » (2). Rouveroy a un article : « *boïou, boïuou*, puisard pour recevoir les eaux des combles ; bétoire dans les champs ; poêle d'un étang ». Ces deux dernières significations paraissent rares ou peu sûres ; Rouveroy aurait mieux fait de ne pas oublier l'acception la plus fréquente du mot. Quoi qu'il en soit, les formes *boyou, bouyou* sont remarquables. J'ai constaté qu'à la houillère de Gives (à l'Est d'Andenne) on ne connaît que *bouyou* ; à Liège même, j'ai parfois entendu prononcer *bǒyou*. Tel est sûrement le type primitif : *bougnoû* en provient par épaississement de *y* en *gn*, phénomène dont nos dialectes fournissent de nombreux exemples (3). Le suffixe diminutif *-oû* (lat. -eolum), abrégé souvent en *ou* moyen ou bref, s'est ajouté au thème qu'on retrouve dans le nam. *bouye* « bulle (d'air, d'eau, de savon), ampoule, bosse à la tête, bosselure, etc. », du lat. bulla « boule, bulle (voy. l'art. *bougnèt*). Un *boyoû* (*bouyoû, bougnoû, -ou*), c'est proprement l'endroit qui bouillonne et pétille par suite de la chute continuelle des gouttes d'eau. L'altération de *y* en *gn* s'est faite probablement sous l'influence de *cougnoû, pougnoû*.

La forme *bougnèt*, que Grandgagnage cite d'après Remacle, mérite une étude particulière. Nous avons vu que Morand, Brixhe et Bormans l'ignorent ; nous ne l'avons pas non plus relevée dans nos enquêtes et nous doutons fort de son existence. Trois auteurs cependant la signalent ; mais les dépositions de ces témoins sont bien faites pour déconcerter.

(1) Morand, *Art d'exploiter les mines de charbon de terre* (2e éd., 1780) ; Brixhe, *Essai d'un répertoire de législation en matières de mines*, II 477 (1833) ; Bormans, *Vocab. des houilleurs liégeois* (1864). — Brixhe (cf. G., II XIV) a maladroitement francisé *bougnou* en *boniau* : ces deux formes ont passé dans le *Supplément* de Littré et dans le *Larousse illustré*. Je relève « *bougnou* : puisard » dans le *Vocab. des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais* par J. Bovio (Douai, 1906). On voit que notre mot liégeois a fait du chemin.

(2) Gobert, *Eaux et Fontaines publiques à Liège* (1910), p. 124. Cf. aussi BSW 9, p. 362. Le *rive de Bongnule* est cité en 1378 dans le *Cartulaire de l'abbaye du Val-Benoît*, p. 624, et le « lieu condist en Bugnoilhe en Geron », en 1365, *ibid.*, p. 512. — Dans des comptes du XVIIe siècle, « la cité ordonne le nettoyement des *bougnoux* dans les rues » (Bormans et Body, *Gloss. roman. liég.*, ms.).

(3) Voir les articles *bougnet, crâmignon, dognon, hoye, sprogni, tougnoûle*.

Remacle (2e éd., 1839): **bouniet**, puits d'une bure: *toumer è bouniet*, tomber dans la bure. [Remacle n'a pas d'article *bougnou* ; il définit *beur* « bure des mines de charbon minéral ».]

Lobet (1854) : **bouniet**, ouverture d'un puits, d'une bure, ouverture de la terre en rond pour l'extraction des minerais, etc. [Lobet a un art. *beurr* « bure, puits profond des mines, etc. » et un art. *bougniou* « puits de mine, puits creusé au fond de la bure pour recueillir les eaux ».]

Forir (1866) : **bougnet** et **bougnou**, puits creusé au fond de la bure pour recueillir les eaux ; puisard : *toumer è bougnou*, tomber dans le puisard.

Tout pesé, voici nos conclusions. En réalité, Remacle seul atteste l'existence de *bougnèt* et, comme il n'a pas — chose étrange — d'article *bougnou*, on est en droit de le soupçonner d'erreur. Au surplus, sa rédaction manque de clarté : un lecteur non prévenu prendra *bouniet* pour le synonyme de *beûr*. — Il est manifeste que Lobet emprunte à son devancier le mot *bouniet* et qu'en donnant à ce terme le sens de *beur*, il pèche par inattention. Son article n'a donc aucune valeur. Ce qui prouve l'emprunt, c'est que Lobet conserve ici la graphie de Remacle, alors que, d'après son système, il écrit *bougniou* comme *dognion*, *kougniou*, *pougniet*. Au reste, n'oublions pas que Verviers, où vivaient Remacle et Lobet, se trouve en dehors de la région houillère. — Forir a tiré la forme *bougnèt* de Grandgagnage (qui la donne sous la responsabilité de Remacle) ; dans l'exemple cité, il ne connaît plus que *bougnou*, ainsi qu'aux articles *pis'roû*, et *tro-plin*. — Théoriquement, les suffixes *-oû*, *-èt* ayant même valeur diminutive, rien ne s'oppose à ce que, çà et là, par exemple dans une houillère du pays de Herve, *bougnèt* ait surgi à côté de *bougnoû* (comp. *cougnoû*, *cougnèt*). Mais, en l'espèce, — que ce soit le résultat d'une bévue ou le fruit d'une création isolée, — on doit tenir le mot pour suspect, en attendant un témoignage plus probant que celui de Remacle.

w. boût'ner, poût'ner

Le verbe intransitif *boût'ner* — ou *poût'ner*, forme ordinaire à Liège — s'emploie toujours unipersonnellement : *i boûtène* ou *i boût'nêye* se traduit en français du terroir par : « il bitume » et correctement par : « il se répand une odeur de bitume » ; cela se dit surtout de l'odeur que produit un foyer où l'on brûle de la houille, quand le vent refoule les vapeurs dans l'appartement : *quand li tch'minêye rabat'*. On dit aussi : *i flêre li boût'né* ; *quéle flêrante boût'neûre !* Voyez ci-après l'article sur le synonyme *tèzi*.

Grandgagnage en parle deux fois (I 72. II 254) sans pouvoir dégager une explication satisfaisante. Prenant *poût'ner* pour la forme première, il propose d'y voir un dérivé du latin putêre « puer ». Son erreur provient de ce qu'il range *pouteûr* (qu'il écrit *poûteure*) à côté de *poût'neure*. Or il n'y a rien de commun entre ces deux termes.

Le w. *pouteûr*, s. f., avec *ou* bref, répond exactement à l'anc. fr. *puteur* (puanteur), dérivé de l'anc. fr. *put*, lat. putidus (puant, infect). Il est bien connu de nos houilleurs, qui entendent par là l'anhydride carbonique, gaz asphyxiant, mais non inflammable, différent du grisou. On trouve le mot altéré en *poûteûr* (sous l'influence de *poût'neûre* ?), dans le dictionnaire de Forir par exemple, qui cite l'expression archaïque *ôle di poûteûr* « huile de pétrole ». Mais, pour l'étymologie, nous séparerons nettement *poût'neûre* de *pouteûr* et nous verrons dans le premier une altération de *boût'neûre* due à l'influence de *pouteûr*.

En réalité, le sentiment populaire qui met en rapport *boût'ner* et *bitume* a pleinement raison. Au lieu de *bitume*, forme savante empruntée du latin bitumen, l'ancien français disait *betun* (au sens de : boue, gravois, d'où le fr. *béton*). Nous trouvons d'autre part dans ce texte d'archives liégeoises : « estoit fais de colle et de *butyne* », une forme qui provient de **bitune* par métathèse ; l'anc. fr. *betumei* « fondrière » se rencontre aussi sous la forme *butemei* (God.). De même le verbe **bituner* a donné **butiner*, **butener*, c'est-à-dire *bout'ner*, devenu *boût'ner* par un allongement de la voyelle initiale dont le liégeois présente de nombreux exemples (voy. l'art. *crâmignon*).

liég. **branvolé, brivolé**

Forir seul signale *branvolé, -éye* « écervelé, volage, celui qui piaffe, qui montre une grande somptuosité en habits, en meubles, etc. ; *fé l' branvolé* : piaffer, faire piaffe ». Ce terme archaïque est encore connu des vieux Liégeois. Voici ce que j'ai recueilli à ce sujet. Un *branvolé*, c'est un boute-en-train, un meneur de danses, un joyeux drille qui entraîne les autres à faire du bruit ; c'est l'équivalent du *bragard* (1) ; exemples : *il a passé tote si djônèsse a fé l' branvolé, vo-l'-la a trinte ans èt i n' sét rin fé ! Mi fèye, louke a ti dè marier on branvolé : c'è-st-on violon â-d'foû, on grognon â-d'vins.* Le féminin est inusité.

Je ne connais que deux exemples anciens. Dans une pièce manus-

(1) « Directeur de fête, porte-drapeau ; hâbleur » (Forir) ; cf. G., I 74. Ce terme est plutôt rural.

crite de 1759, en dialecte de Verviers, une femme reproche à son mari les prodigalités qui les ont ruinés :

Esteuse a ti monseu el hause	[= Èsteût-ce a ti, monseû èl-hâsse,
du tinre on jvau so lu stauve	du tiñre on dj'vâ so lu stâve,
du tel fez tos les jous selez	du tèl fé tos lès djoûs sèler
po zalez fez l' branvolez ? (1)	po-z-aler fé l' branvolé ?]

L'autre exemple se découvre, non sans peine, dans un dialogue liégeois de 1676, publié récemment :

Pens tu kly roy nay nin rmarcque	[= Pinses-tu qu' li rwè n'âye nin [r'marqué
ki sestin ton bron volez (2).	qu'is-èstint turtos bronvolés ?]

La Société de Littérature wallonne possède, du début de ce dialogue, une copie anonyme, avec cette mention : « Extrait d'un petit registre aux rentes particulières de l'an 1665 ». Copie médiocre, qui donne cependant quelques variantes remarquables, entre autres le v. 16 :

qui sce nesten ki tiertout brivolez	[= qui ç' n'èsteût qu' turtos brivolés].

Ce *brivolé* n'est guère mieux connu ni plus clair. Il est signalé par Ch.-N. Simonon avec le sens de « volage » (G., II xv et 506), et par Rouveroy : *fé l' brivolé* « faire le fendant, le glorieux, l'arrogant, le fanfaron, etc. ». (3)

D'explication, rien ou presque rien : G. compare à *brivolé* le nam. *brif-braf* « inconsidérément, sans réflexion » et le liég. *arvolou* « brusque ». Ce dernier n'a que faire ici (4). Quant à *brif-braf*, il se rattache peut-être à l'anc. fr. *briver* « courir avec rapidité ». On peut conjecturer que *brivolé* est altéré de *branvolé*, — sous l'influence de ce *briver* ou pour

(1) *Le Mayeur ruiné par sa charge*, v. 997-1000. Voy. l'article *ârih*.

(2) *Discours entre Jollet et Mustay*, v. 15-16, in *Bull. Soc. verviétoise d'Archéol. et d'Hist.*, XIII (1913), p. 221. L'éditeur conjecture : « qu'is estint [bons po nos voler] ? » ; mais la seule difficulté du vers est *ton*, qu'il faut corriger en *turto* ou en *tode* (= *tos dès*). *Bron*, pour *bran*, est la prononciation de Montegnée-lez-Liège ; comp., dans la pièce, v. 14, *on* pour *an* (année), rimant avec *dvairont* (deviendront).

(3) Le Dict. liég. manuscrit de Bailleux donne : « *brivoler*, v. a. [sic], faire grand train, vouloir éclipser les autres ». Cet infinitif nous paraît très suspect.

(4) G., I 28, II IX, n'explique pas *ârvolou*. C'est l'anc. fr. *arvolut* « voûté en forme d'arc » ; d'où, en liégeois, les sens de : « bancal » (Forir) et, au moral, de : « arrogant, impérieux, brusque ». — On ne pourrait pas non plus rapprocher *intribolé* « étourdi, effronté » (Forir), qui est singulièrement écrit *intrivolet* dans BSW 22, p. 100. C'est probablement l'anc. fr. *entriboulé* « troublé, affligé, désolé », altéré sous l'influence du w. *rèvolé* « écervelé ».

une autre raison (1). Nous n'aurions, dans ce cas, à tenir compte que de *branvolé*, dont l'étymologie, au surplus, reste obscure, l'ancien français n'offrant rien de semblable.

Une chose cependant paraît assurée : c'est que *branvolé* renferme le substantif *bran(d)*. Cette présomption se fortifie si l'on examine ce mot et ses dérivés dans nos dialectes (2).

On sait que le germ. *brand* (1. tison ; 2. épée) a donné en français ancien ou moderne : 1° *brander* « s'embraser, brûler », *brande* « embrasement, flamme ; fig., agitation, incertitude, tourment » ; *brandon* « tison » ; 2° *brand* « lourde épée qu'on maniait à deux mains », *brandir brandeler, branler, brandiller, brandoyer* « agiter, remuer, faire osciller » (3). — En wallon du Nord-Est, nous relevons les verbes intransitifs *brandi* (Verviers : Lobet) « bondir, crier, rugir, hurler » (4) ; *ribrandi* (G., II 300), *rèsbrandi* (à Fontin-Esneux) « retentir, résonner » (5) ; diminutif : *brandiner* (Malmedy) « brandiller » d'après un vocabulaire anonyme du XVIIIe siècle, « faire du rodomont, fanfaronner » d'après Villers (6), ce qui est le sens du liég. *fé l' branvolé*. Quant au primitif *bran(d)*, il a revêtu chez nous les acceptions suivantes: 1. « bruit, tumulte, tapage, tintamarre » (Malmedy : Villers) ; — 2. « mouvement » : *mète è bran* (ib. : Scius); *duner on bran* (Stavelot) « donner un élan pour mettre en branle » : d'où, au fig., *aveûr on bon bran, on mâva bran* (Villettes-Bra) « avoir un bon, un mauvais mouvement, être bien ou mal disposé » ; — 3. « branle : danse populaire » (différente du *crâmignon*), qui se fait dans certains villages au Nord de Liège (Hermalle, Visé, vallée du Geer, etc.), lors de la fête paroissiale : *danser on bran d' fièsse* (Forir), *miner l' bran* « mener le bran », *mineû*

(1) Duvivier donne le liég. *briyoler* « caracoler », qui est l'anc. fr. *brioler* « courir avec agitation ». Le croisement de *branvolé* et de *briyolé* expliquerait *brivolé*. *Bri-* pourrait aussi être dû à l'influence de *brigosse* « vaurien ».

(2) Cette étude a été esquissée dans le *Projet de Dict. wallon* (1903-4), p. 16. Nous la complétons et corrigeons dans ce qui suit : il faut notamment supprimer le 4° de l'article *bran* ; voy., ci-après, l'article *selanbran*.

(3) Voy. Godefroy ; Meyer-Lübke, n° 1273. — L'all. mod. *brand* signifie « incendie ».

(4) Ou mieux sans doute : « bondir et hurler à la fois ». Lobet donne aussi *brandihèdje* « hurlement ». Peut-être le verv. *braidi* ou *brêdi* a-t-il déteint sur *brandi* ; comp. le fr. *brandi* dans le *Dict. général*.

(5) Scheler à ce propos rappelle que l'all. *branden* « falaiser » se dit des vagues qui se brisent contre les falaises.

(6) Existe encore, avec ce dernier sens, à Ligneuville-lez-Malmedy (J. Bastin). A Liège, j'ai entendu : *i s' brandinêye*, t. arch., syn. de *i s' fêt aler, i s' kitape* « il se démène, il prend des airs d'importance » ; aujourd'hui, on dit plutôt dans ce cas : *i s' dandinêye*.

d' bran « meneur de bran ». Cette danse est ainsi décrite dans *Wallonia*, XII, 193 : « Le cortège, formé de couples qui se donnent la main, sautille avec des cris et des rires, au rythme de la musique qui le précède de quelques pas. Parfois, devant les cabarets où l'on va se rafraîchir, le mouvement s'accélère, les danseurs sautent de plus belle... » (1). — Le sens qui ressort de tout cet ensemble est celui d'agitation violente, bruyante, tumultueuse.

Pour en revenir à *branvolé*, si la première syllabe paraît s'éclairer, comment expliquer le reste ? Je ne vois qu'une conjecture possible, encore qu'elle soit assez hardie. Le substantif *branvolé* résulterait, par étymologie populaire, d'une expression archaïque **fé l' bran voler* (2) — c'est-à-dire « faire voler le brand » — laquelle se serait dite, au propre, du meneur de danse qui fait sauter, courir, évoluer avec rapidité le cortège appelé *bran(d)*. Le sens primitif s'étant oblitéré et l'expression n'ayant survécu que grâce à la métaphore, on aurait modelé « faire le *branvolé* » sur le type de « faire le fanfaron ». Mais, je le répète, ce n'est là qu'une hypothèse, en attendant que des témoignages plus explicites viennent éclairer la question.

w. brigale, briguèle

G., II 506, donne sans explication le w. *brigale* « soupe ou brouet fait avec des pommes douces pelées, cuites dans de la bière ». Le mot est en italique, ce qui signifie qu'il appartient au dialecte namurois. Cependant, à l'Ouest de Liège, on ne le trouve signalé qu'à Mont-St-Guibert (au Sud de Wavre), où *dèl brigale* désigne, paraît-il, une « étuvée de pommes de terre et de légumes ». Ce serait donc plutôt un terme brabançon. — D'autre part, nous connaissons *briguèle* 1. « soupe à la bière », à Verviers et Thimister (3) ; 2. « bouillie, cataplasme », à Fexhe-Slins (4). Ce mot, qui n'apparaît que vers la frontière linguistique, est emprunté de l'allemand dialectal *brägel* (Grimm) « soupe aux fruits, bouillie », auquel se rattache le verbe *brägeln* (Weigand) « bouillir bruyamment, cuire dans son jus ».

(1) Voy. aussi deux études folkloriques de Martin Lejeune, BSW 39, pp. 171-5, 191-203. — Aujourd'hui, à Glons, *miner lès brons* est syn. de *fé dès crâmignons*.

(2) Pour l'inversion du complément direct, comparez en wallon : *fé l' trôye danser* (*Spots*, n° 3015) ; *djèl vèya a pan briber* (Remacle, 2e éd., *pârti*) « je le vis (réduit) à mendier (son) pain » ; en anc. fr. : *faire le poce baler* « faire danser le pouce, donner de l'argent » (God.) ; en rouchi : *faire èl poûre voler* (Wiers) « faire des embarras ».

(3) *Fé dèl b., magnî dèl b.* Voyez un exemple dans A. Doutrepont, *Noëls wallons*, p. 231, et la note, p. 262, où l'éditeur hésite sur le sens exact de ce terme archaïque.

(4) Exemple : *il a l' brès' tot tchèrdjî d' clâs, on l'a tot coviè d' briguèle.*

anc. fr.-w. **bulaine** (?), **quilaine** (?)

Bulaine ne se rencontre que dans Jean d'Outremeuse, *Geste de Liege:*

> Cascun l'escarnissoit : les femmes de bulaine,
> Femmes aux chevalirs et princesse hautaine... (v. 8991-2).

L'éditeur Borgnet laisse passer le mot sans sourciller. Dans son excellent *Glossaire de la Geste* (1), Scheler relève ce terme insolite, mais sans pouvoir en pénétrer la signification. Le passage s'éclaire si on lit *butaine*, qui est une ancienne forme wallonne de l'anc. fr. *buttenne*, *bustane* « sorte d'étoffe fabriquée jadis à Valenciennes » (2). Le sens serait : « les femmes vêtues d'étoffe commune », par opposition aux dames de haut parage.

Une correction analogue permet d'élucider un autre endroit obscur de la *Geste*, v. 38389. Il s'agit du récit d'une bataille :

> L'endemain fait drechier une bele quilaine
> C'on apelle espringalle en paiis d'Aquitaine (3).

Le *Glossaire* de Scheler dit à ce propos : « Je ne connais pas ce nom de baliste et ne m'en explique pas l'origine ; il doit cependant appartenir au domaine wallon puisqu'il est opposé au mot étranger *espringale* ». Le mot étant inconnu en wallon, je lis *quitaine*, forme variée de *quintaine* (4) qui, au sens propre, désigne certain appareil servant dans un exercice militaire du moyen âge. Ici, le rimeur liégeois, par une de ces hardiesses qui caractérisent son style et sa versification, lui assigne le sens très général de « merveilleux engin de guerre ». Je rangerai donc *quitaine* parmi les innombrables mots que Jean d'Outremeuse revêt arbitrairement d'acceptions extraordinaires et dont le patient Scheler a dressé la liste forcément incomplète.

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 551.]

liég. **busticlape**

Le liég. *busticlap* « plastron (de cordonnier) » est signalé seulement par Forir ; Lobet écrit *bustèclap* en verviétois. C'est évidemment un

(1) *Mémoires de l'Acad. roy. de Belgique*, t. XLIV (1882), 3e fasc.

(2) God. BUTTENNE ; Hécart BUSTÉNE. — En anc. w., nous trouvons : « ung costreal de futaine et ung de *butane* » (testament de 1422, cité dans *Bull. Soc. wall.*, t. 6, 2e partie, p. 107 ; voy. *ibid.*, t. 9, p. 248) ; « ung cottreal de *bittaine* » (en 1445 : Avouerie de Fléron, reg. 2, p. 36 vo ; communication de M. Jean Lejeune).

(3) Voy. Godefroy QUILAINE.

(4) La *Geste* donne une fois *quitaine* et huit fois *quintaine* ; voy. Scheler, *l. c.*, et Godefroy.

emprunt du néerl. *borstlap*, dont le second terme *lap* s'est altéré en *clape* sous l'influence du verbe *claper* (émettre un bruit sec, faire *clap clap*).

M. Léon Simon me signale à Ciney *mich'tèclape*, s. m., « sorte de pince de bois, formée d'une pièce rigide et d'une pièce à charnière ; le cordonnier s'en servait pour maintenir la botte sur ses genoux ». C'est notre *busticlape* altéré de forme et de sens.

nam. **butin, blèti**

A Bouvignes-Dinant, d'après M. J. Nollet, *butin* signifie « glaçon flottant sur une rivière » ; à Namur également (1). Pour le Hainaut, on possède le témoignage de Sigart : « *beutin*, s. m., glaçons qui, selon l'opinion des bateliers, s'élèvent du fond des rivières dans les fortes gelées ». — Nous rattacherons ce mot à l'anc. fr. *beter* « se figer, se coaguler, en parlant du sang ; geler, en parlant de l'eau ». Pour *u* protonique, comparez le nam. *fumèle*, *strumer*, *munute*, *purdans* (femelle, étrenner, minute, prenons), où le voisinage d'une labiale détermine de même le changement de *e* fermé en *u*. Le suffixe est *-in* (lat. -amen ou -imen), qui a donné dans nos dialectes maint dérivé indiquant le résultat de l'action (2). En somme, un *butin* c'est une masse coagulée, congelée, de même que le verviétois *blètin* désigne une masse blettie, un tas de fruits blets.

D'autre part, G., I 58, cite le nam. *blètî* (lire *-i*), « 1. devenir blet ; 2. figé, caillé ». Forir donne aussi *blèti song'* « sang caillé », expression que je n'ai pas retrouvée à Liège, mais qui existait à Malmedy en 1793, d'après Villers. Or un autre manuscrit malmédien du XVIIIe siècle porte : *do betti son*, du sang grumelé ». Il est dès lors manifeste, comme le lecteur a déjà pu le deviner, que *blèti* dans cette expression est mis pour *bèti* (= anc. fr. *betir*, plus rare que *beter*).

P.-S. — Ce qui précède était écrit quand, après la délivrance de Liège (24 novembre 1918), j'ai eu connaissance d'un article de M. Ant. Thomas sur l'anc. fr. *bet*, *beter* (*Romania*, 1916, p. 330). On me permettra de résumer ici cet article qui intéresse le w. *bè* (G., II 502). Le savant français proteste contre l'hypothèse de Mackel, Körting, Meyer-

(1) D'après G., I 87, et Delfosse (Dict. nam., manuscrit, 1850).

(2) Comparez *inflin* (Villers-Ste-Gertrude) « enflure (à la suite d'une piqûre) » ; *folin* (Malmedy) « partie foulée au milieu d'un chemin de voiture » ; *ployin* (Malmedy) « jointure (de la jambe) » ; *soyén* (Faymonville) « terrain où la litière a été fauchée » ; *sàclin* (liég.) « sarclure » ; etc. Voy. l'art. *trèssèrin*. — Pour le français, voy. Thomas, *Essais*, p. 371.

Lübke, qui tirent *beter* de *bet* « colostrum » et ce dernier du germ. *beost* (all. moderne *biest*). Il affirme, au nom de la phonétique, que *beter* « se coaguler » suppose un type *bettare, d'origine incertaine, et que *bet* (d'où le moderne *béton*) est un déverbal masculin de *beter*. Il cite un texte de 1309 qui établit l'existence d'un déverbal féminin *bete* au sens de « congélation », et nous apprend, entre autres choses, que *bete* (lire *bète* ?) survit dans les patois modernes, au sens de « onglée » (dép. de la Marne, etc.) et de « glaçon flottant sur un cours d'eau » (confluent de la Semois). — On voit que le nam. *butin* a de qui tenir.

w. **cakèdô** et **heûpon** « gratte-cul »

J'ai relevé *cakèdô* (églantier ; gratte-cul) dans l'Est du Brabant (Noduwez, Marilles, Jodoigne, Gistoux, Chastre, Perwez) et au Nord de Namur (Gembloux, Meux). Ce terme est inédit ; Rolland lui-même ne donne rien d'analogue dans sa *Flore populaire*, V 229. On y reconnaîtra le flam. et néerl. *hagedoorn* (aubépine), qui a passé par les étapes **hagèdôr*, **hakèdô*, pour aboutir à *cakèdô* par assimilation régressive (1).

Entre l'églantier et l'aubépine, la confusion n'a rien de surprenant : ces deux arbustes sont communs dans les haies ; ils ont tous deux des épines et des fruits rouges. Au reste, l'all. *hagedorn* (littéralement « épine de haie ») se dit à la fois de l'aubépine et de l'églantier. — D'autre part, si le west-fl. *hiepe* signifie « baie d'aubépine » (2), l'all. dialectal *hiefe* est synonyme de *hagebutte* « fruit de l'églantier, gratte-cul ». La divergence s'explique ici encore par le sens général de « épine », qui est celui du primitif anc. saxon *hiopo*, anc. h. all. *hiupo* (3).

G., I 293, propose dubitativement de rattacher à ce primitif le liég. *heûpon* « gratte-cul ». Je tiens cette étymologie pour assurée. A première vue, la protonique *eû* pourrait faire difficulté (4) ; mais, si l'on compare le liég. *reûpe, -er* (rot, -er), qui est emprunté de l'all. bavarois *rülp*, et si l'on tient compte de ce que des dialectes du haut all. moderne ont *hiefen, hüfen* (gratte-cul), on en conclura que le liég. *heûpon* provient d'une forme bas-all. **hüpen*.

(1) Comp. le fr. *dégingandé* pour *déhingandé*. — Pour le traitement de la finale, comp. le liég. *bok'hô* « hareng saur », du moyen néerl. *boxhôren* ; cf. Ulrix 253, Godefroy BEQUEHOIR, BIQUEHOL.

(2) Cf. De Bo, *West-vl. Idiot.* : « *hiepe*, fr. cenelle, péchalle (!), baie d'aubépine ». — L'auteur fait au liég. *pètchale* l'honneur de le prendre pour du français.

(3) Voy. Weigand HIEFE, Falk-Torp NYPE.

(4) On s'attendrait à **hûpon* (pour **hîpon* ; comp. liég. *l'ûlê* pour **l'îlê* « l'ilot » ; *hûfèye* pour *hîfèye*, etc.). On trouve *hûpion* à Erezée, *heûpion* à Verviers, avec le suffixe diminutif *-ion*, fr. *-illon*. Comp. l'art. *horon* (à Halleux *horion*).

liég. **camatche**

Le liégeois *camatche*, s. m., signifie « objet » en général : *qu'èst-ce çoula po on — ?* « quel objet est-ce là ? ». Il s'emploie d'ordinaire au pluriel : *dès bês p'tits —*, « de jolis bibelots, des jouets » ; *wèstez tos vos —*, « ôtez, enlevez tous vos objets » ; *mète tos lès vîs — â grinî*, « mettre au grenier toutes les vieilleries »; *mète sès bons —*, ses bons vêtements, etc.

Le mot est inconnu en namurois. Plus à l'Ouest, à Houdeng (Hainaut), on nous signale *gamache* « tohu-bohu, embrouillamini » (1); à rapprocher de notre *camatche* qui, à Crehen (Hesbaye) et en Famenne, ne se dit qu'au singulier et avec le sens de : « embarras, confusion d'objets » : *qué camatche !* « quel désordre ! ».

Delbœuf (BSW 10, p. 97) y voit le fr. *camail* appliqué aux vêtements de femme, ce qui se passe de réfutation. G., I 98, propose l'anc. fr. *gamache*, all. *kamasche* « guêtre » ; plus loin, II XVI, il retire avec raison (2) cette conjecture, mais sans rien mettre à la place. — Pour moi, je suppose une forme première **gamatch* (3), qui serait empruntée de l'all. *gemacht*, néerl. *gemaakt*, participe de *machen*, *maken* « faire ». Le préfixe *ge-* a été traité comme dans *gamin*, que l'on tire du germ. *gemein* « commun » (4). Pour la finale, comparez *batch*, bac, *hatche*, hache, *vatche*, vache, et l'expression liégeoise *taper la hatch èt match* « jeter ses outils, renoncer à la besogne », proprement : « jeter (tout) pêle-mêle, en un tas », de l'all. *hack und mack* « mélange confus » (5). Le sens primitif de *camatche* serait donc : « objet fabriqué » (etwas gemachtes, ein Gemächt ; comp. l'all. gemachte Blumen : fleurs artificielles) ; d'où : « objet » en général.

liég. **canabûse**

Ce mot signifie « sarbacane » : *lès-èfants soflèt dès peûs avou 'ne canabûse* (syn. *soflète*). G., I 99, écrit *cane-à-bûse*, comme si c'était proprement une « canne à tuyau ». Cette explication n'a manifestement que la valeur d'une étymologie populaire. Le néerlandais appelle

(1) Communication de M. l'avocat Hubaut.

(2) A l'anc. fr. *gamache* répond le w. *gamasse* (G., II 528) ; de même à l'anc. fr. *flache*, all. *flasche*, répond le w. *flasse à poûre*, poire à poudre.

(3) Pour $g > c$, comp. les articles *kich'tôn'*, *gistèl*, *spricatwére*.

(4) Pour *e* protonique $+ m > a$, comp. *cramer*, écrémer, *tamon*, lat. temonem, et voy. l'art. *djama*.

(5) Ou mieux de l'all. *hack und pack hinwerfen*, en admettant que *pack* aurait donné **patch*, qui se serait ensuite altéré en *match*.

knapbus (1) un autre jouet qui ressemble à la sarbacane, à savoir la canonnière, — que le liégeois appelle *bouhale*. Malgré la différence de signification, il y a une telle ressemblance de forme entre *knapbus* et *canabûse* que je n'hésite pas à voir dans le second un emprunt du premier. Pour l'insertion de *a* dans le groupe initial *kn-*, comparez le fr. *canapsa* (de l'all. *knappsack*), *canif* et *canivet*. La finale s'est allongée sous l'influence de *bûse* (tuyau) ; comp. *hârkibûse* (arquebuse).

fr. **canepin**, w. ard. **kèn'pin**

Le fr. *canepin* signifie, d'après le *Dict. gén.* « peau fine d'agneau ou de chevreau dont on se sert pour essayer la pointe des lancettes, bistouris, etc... ». L'origine en est inconnue. Il faut remarquer, comme le dit Littré, que *canepin* a aussi signifié la pellicule prise au dedans du tilleul. C'est même le seul sens que donne, en 1715, le *Grand Dictionnaire royal* du P. Pomai : « peau d'arbre fort déliée dessus ou dessous de l'écorce, lat. philyra, cuticula pertenuis arborum ». D'autre part, Godefroy a cet exemple : « Du fust (du papyrus) on en fait des barquerolles, et de sa teille, de la pelure ou *canepin*, on en fait des voiles, nattes, linges, etc. » (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 368) (2). On peut se demander si le mot ne s'est pas dit d'abord de la pellicule du papyrus. Dans ce cas, le terme de mégisserie *peau de canepin*, qu'on trouve dès 1310, signifierait « peau aussi fine que du canepin », et *canepin*, au sens donné par le *Dict. gén.*, serait proprement une métaphore. S'il m'était permis d'émettre une conjecture étymologique, je verrais dans ce mot une altération de **canopin*, dérivé de *Canope*, Κάνωβος, ville du Delta. Pour la dérivation et pour la sémantique, comparez *godemetin* (Ant. Thomas, *Mélanges d'étym. fr.*, p. 85 : « cuir de Gadamès »), *marocain*, *chagrin*, anc. fr. *baudequin*, etc.

Quoi qu'il en soit, si le mot, en France, n'appartient qu'à la langue technique, il est intéressant de constater que, dans un coin à l'Est de la Belgique, le langage courant le prend au sens figuré de « acabit, genre, espèce, caractère ». J'ai relevé en effet dans nos Ardennes (au Sud de la province de Liège) les exemples suivants de ce terme inédit : *c'è-st-on kèn'pin d' tchin insi* (Stoumont, Troisponts) « c'est une espèce de chien ainsi faite » ; *c'èst dès-omes d'on bon kèn'pin* (Stavelot) « des

(1) Composé de *knap*, crac, et de *bus*, boîte, canon (de fusil).

(2) God. (I 776, VIII 419) donne les formes *canepin*, *canequin*, *quenepin*. Joignez-y *carpin* (?) dans Jean d'Outremeuse, que Scheler, *Gloss. de la Geste de Liege*, ne peut définir.

hommes bien portants et d'humeur joviale ». De même, à Erezée (au Nord de la prov. de Luxembourg) : *on fwèrt kèn'pin* « un solide gaillard »; *on drole di kèn'pin* « un original » ; *c'èst dès cis qu'ont on drole di kèn'pin* « des gens qui ont un singulier genre de vie ». — Pour la métaphore, comparez le w. *coyin* « caractère » (1), dont le sens propre « peau [de mouton], cuir [de porc] » survit à Malmedy (2).

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 552.]

w. **caribôdèdje, caribôdion** (Verviers)

Ces mots sont inusités à Liège. Le premier est dans Remacle, 2e éd., qui le définit : « patarafe, traits informes, lettres embrouillées, syn. *grabouyèdje* ». Serait-ce, demande G., I 101, une forme développée de *crabouyî*, gribouiller ? — L'explication est autrement simple. Le liégeois connaît *brôdièdje* « bousillage, patrouillis », dérivé de *brôdî* « bousiller, travailler mal ». De là, le composé *caribrôdièdje*, qui devient par dissimilation *caribrôdèdje* (Lobet, p. 268), puis *caribôdèdje*. De même le synonyme *caribôdion* vient de *caribrôdion*, composé de *brôdion* « petit objet embrouillé, gribouillis ». — Le préfixe *cari-* a une valeur péjorative, comme le fr. *chari-* (charivari), *cali-* (califourchon), *coli-* (colimaçon), *gali-* (galimatias, galimafrée), *ca-* (cabosser). En wallon, nous relevons des formes tout aussi variées : *cari-*, *cara-*, *car-*, *cra-* (voy. l'art. *carimadjôye*), *cal-*, *cas-* (*calmoussî*, *casmoussî*), *ca-* (*caboûre*, *cafougnî*, etc.). (3).

[*Mélanges Kurth* (1908), t. II, p. 317.]

liég. **carimadjôye**

Le liég. *carimadjôye*, *carmadjôye* désigne, d'une façon générale, une « confusion bizarre (de couleurs, de traits, de sons, de gestes ou de paroles) ». L'exemple le plus ancien, daté de 1758, se lit dans le *Théâtre liégeois*, p. 137 : un hypocondre critique avec humeur la mode musicale du temps. « Il faut aujourd'hui, dit-il, des airs italiens,

(1) A Liège et Verviers : *il èst d'on mâva coyin, d'on si bon coyin* ; *dji n' so nin di ç' coyin la* ; *c'è-st-on si bon coyin* ; métaphore analogue au français : « c'est une si bonne pâte ».

(2) D'après une note de l'*Armonac'*, Malmedy, 1911, p. 66, à propos du texte : *on bouquin r'loyî d' coyin*. Villers, *Dict. malmédien* (1793), donne seulement : *coyin* « couenne ou coine, peau de lard ». —On ne trouve rien dans Grandgagnage sur ce mot, non plus que sur la forme féminine *coyinne* (*kŏyẽn'*) « couenne » (Liège, Verviers, Stavelot), *-ine* (Wardin), *-ène* (Stave), *-ăne* (Pécrot-Chaussée, au N. de Wavre). Sur l'étym. lat. cutina, cf. Meyer-Lübke, n° 2431.

(3) Sur le préfixe *ca*, voy. les *Mélanges Kern* (Leide 1903), pp. 123-6 ; Feller, *Notes de phil. w.*, pp. 222-237.

Dès *carimadjôyes*, dès firdaines
Èt tos crînèdjes qui d'nèt l' migraine,

c'est-à-dire « des *fioritures*, des fredons [1] et tous grincements qui donnent la migraine ». Voici des phrases que j'ai entendues à Liège : *si moussemint n'èst qu'ine car(i)madjôye* (une réunion bizarre de couleurs) ; *èle aveût dès c. a s' tchapê* (des enjolivures multicolores) ; *fé dès c. avou dèl crôye* (des dessins confus à la craie) ; *èle mi fêt 'ne tièsse come on sèyê avou totes sès c.* (ses propos sots et décousus) ; *ni fez nin tant dès c.* (des politesses exagérées en gestes et en paroles).

Sous des influences diverses, la forme et le sens ont subi en liégeois des altérations isolées. La finale, confondue avec *djôye* (joie), a valu à *carimadjôye* l'acception de « divertissement, réjouissance » (Remacle, 2e éd. ; Forir). L'analogie de *crama* (crémaillère) et de *crâs* (gras) a donné *cramadjôye*, *crâmadjôye* « fête, festin ». D'autre part, *caramadjôye* (« bigarrure » : Duv.) paraît avoir subi l'influence de *ramadje* (« ramage »), influence qui est manifeste dans la forme simplifiée *ramadjôye* (« suite de paroles vides de sens » : Hubert, ap. G., II 273).

Ailleurs, il faut noter les variations suivantes : *caramidjôyes* (« enjolivures extravagantes » : à Marche-en-Famenne) ; *carabadjôye* (« griffonnage » : à Malmedy, Stavelot) ; *caraboutcha* (id. : à Herve) ; *carimadja*, *carimadjon* (à Glons-sur-Geer, au sens général du liég. *carimadjôye*).

Nous connaissons de plus deux dérivés : l'ard. *carimadjôrèces* (« dessins confus ; politesses excessives » : à Erezée), s. f. pl., qui paraît être mis pour *-djôyerèces*, avec le suffixe *-erèce* (-aricius) ; — et le liég. *caramadjôyelé* (« bigarré, bariolé » : Duv.), dû au croisement de *carôyeler* (rayer) et de *caramadjôye*, de même que le liég. *caramarôyeler* (« chamarrer » : Rouv. ap. G., II 509).

G., I 101, ne donne pas d'explication. Pour ma part, me fondant surtout sur la forme dialectale *carimadja* (Glons), je suis porté à rattacher *carimadjôye* au fr. *galimatias*. Ce dernier, d'après Meyer-Lübke, n° 3837, viendrait du latin grammatica, par l'intermédiaire du basque et du béarnais. Ce qui paraît assuré, c'est que l'intention satirique et l'étymologie populaire (influence notamment du préfixe péjoratif *cari-*, *gali-*) ont dû amener des déformations bizarres comme celles que nous avons signalées dans nos patois. Comparez au surplus, dans le *Dict. gén.*, l'étymologie de *amphigouri* et de *tohu-bohu*.

[1] Le liég. *firdaîne* (« fredaine » : Forir) signifie ici « fredon, roulade ». Il peut servir d'argument à ceux qui, comme Littré, pensent que *fredaine* et *fredon* ont une origine commune.

w. **câveler, rucâveler** (Verviers)

G., II 301, enregistre le verv. *r'câveler* « abuter [de nouveau] » (Lobet), et le malm. *r'câveler* « réitérer, faire da capo », *r'câvelèdje* (1) « l'iterum, la table de multiplication » (Villers), qu'il dérive du provençal *rechap*, fr. rechef. Cette explication est inadmissible.

Outre le composé, Lobet, p. 271, a le simple *câveler* « abuter », dont G. aurait dû faire état. En terme de jeu, c'est lancer des billes, des palets, des quilles vers le but pour déterminer quel doit être l'ordre des joueurs. Il importe de ne pas le confondre, comme paraît le faire Lobet, avec *câveler* « encaver, encuver, enchanteler », dérivé de *câve* « cave ». Le terme de jeu (*ru*)*câveler*, qui n'existe que près de la frontière linguistique, reproduit le néerl. *kavelen* « tirer au sort ». Dans le flamand de Tongres, *kâvelen* a le même sens spécial que le mot verviétois.

Le w. *câveler*, t. de jeu, paraît avoir disparu. Du moins, un auteur verviétois (BSW 53, p. 418) donne à la place : *côsseler* « abuter », *rucôsseler* « abuter de rechef » (2), tout en attribuant à *rucâveler* le sens de « remettre (de l'argent ou des billes) au jeu » (3). — A Faymonville-Weismes, *rǎcâveler* c'est « faire une seconde séance de jeu dans une autre maison, après les *sîses* (soirée, veillée), au lieu de rentrer chez soi » ; de là : *rǎcâveleûr*, synonyme de *trèm'leûr* « joueur passionné » (4). Enfin, à Petit-Thier lez-Vielsalm, *ricâveler*, v. tr., n'a plus que l'acception métaphorique de « ressasser, rabâcher » : *i r'câvèle toudi sès vîs mèssèdjes*. Ainsi s'explique le dérivé *rucâvelèdje* « table de multiplication », que Villers seul signale et qui est aujourd'hui inconnu à Malmedy : c'est l'action de répéter la même formule ; comp. l'all. das Einmaleins.

[Remaniement d'un article du BD 1907, p. 142.]

anc. fr. **chaon**

Godefroy définit *chaon* : « partie du lard qui ne se fond pas à la poêle et se grille, grésillon ». Il ne cite que deux exemples, l'un tiré du

(1) Et non *r'câvelêie*, comme écrit G. ; l'original de Villers porte *rcâvleje*.

(2) D'origine inconnue. Comparez le néerl. *keuzelen* jouer aux billes (voy. Franck-van Wyk, s. v° ; Schuermans *kuizel, -en*). — En liégeois, « abuter » se dit *sâmer* (ex-aestimare).

(3) De même *rucâveler* (Trembleur), *ricâveler* (Ferrières) signifient « remettre de l'argent au jeu de bouchon pour recommencer la partie ».

(4) Dans les environs (Sourbrodt, Ovifat, Robertville), on emploie dans le même sens *r'tchâcer, -eûr*, qui se rattache à l'anc. fr. *chancer* « jouer à un jeu de hasard ».

Ménagier, l'autre de la traduction des Psaumes (début du XIIe siècle) : « et mis os cum chaons sechirent » (God., t. II, *Errata*). Il faut y ajouter cet article du *Catholicon de Lille*, éd. Scheler, p. 49 : « *cremium*, chaon, creton, c'est la char qui demœurre après la craisse ». — Je vois dans ce mot un diminutif en *-on* du moyen néerlandais *câde* « croûton de graisse grillée » ; moyen bas all. *kâde* ; néerl. *kaan* (contraction du pluriel *kaeyen*), que Plantin traduit par « ratons du sain de pourceau ». Le flamand *kade*, *kaai* existe encore aujourd'hui avec le même sens en Campine et dans les provinces belges d'Anvers et de Brabant (1). — L'anc. fr. *chaon* se retrouve dans les patois modernes de Metz et du département de la Meuse, sous les formes *chaïon*, *choïon*, *chaon*, *chon* (2) ; je ne sache pas qu'on ait déjà proposé une explication de ce mot dialectal.

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 554.]

fr. **chicaner**, w. **chakiner**, **tchakiner**

Pour le *Dict. général*, le fr. *chicaner* est d'origine inconnue. A côté des propositions qu'on trouvera dans Littré, Scheler, Körting, etc., le wallon suggère une explication des plus simples : *chicaner* serait altéré de (*t*)*chakiner*, forme conservée dans nos dialectes et dérivant, à l'aide du suffixe diminutif *-iner*, de l'onomatopée (*t*)*chac*, qui exprime un petit choc brusque.

La forme wallonne existe sur des points très divers : à Malmedy, *tchakiner*, *-eûr* (Villers, 1793) « chicaner, -eur » ; — dans les Ardennes, *chakiner* « tricher au jeu » (3) ; — à Givet, *chakinè* « 1. chicaner, tracasser : *i m' chakine toudi* ; 2. v. intr., tromper au jeu » (J. Waslet) ; — dans le Brabant, *chakine* (Nivelles, Bornival) « 1. chicaner, quereller : *il ont couminchi a chakiner intré yeûs'* ; 2. tricher au jeu » ; *chakine* (ibid.), s. f., « dispute : *nos-avons yeû 'ne chakine* » ; *chakĕner*, *-ĕne*, *-ĕnadje*, *-ĕneû* (Chastre-Villeroux) ; etc. (4).

Nous trouvons le primitif à Awenne (prov. de Luxembourg, entre Grupont et St-Hubert) dans l'expression *chakè lès mwins* « battre des

(1) Cf. Schuermans, Franck-van Wyk. — Voy. ci-après l'article *crèton*.

(2) Voy. les glossaires de M. Lorrain, de Labourasse et de Varlet.

(3) Ce sens dérive naturellement de celui de « chicaner, vétiller » ; comp. *étriver* « tricher au jeu » (Watteeuw, *Vocab. de Tourcoing*).

(4) G., I 149, donne simplement le nam. *chakine* « chicane ». — Le liégeois ne connaît que (*t*)*chicane*, *-er*, *-eû*, *-èdje*, *-erèye* et même (*t*)*chicanier* : c'est du français à peine wallonisé.

mains, applaudir » ; à Stave (Namur), *tchakè* « frotter brusquement (par ex. une allumette) », *tchake-feû* « briquet avec silex et amadou » ; à Buzenol (près de Virton), *tchaker* « faire du bruit (en mangeant) » : *lès pouchés* (pores) *tchakant avou leû gueûye*. A Faymonville-lez-Malmedy, *tchacant* se dit de l'œil vif, brillant de joie, dont le regard frappe, vous donne un choc quand vous le rencontrez : *il a lès-ûs tchacants* ; *come i louke tchacant !* — L'onomatopée *tchac* entre dans les expressions suivantes : *çoula tome a tchac* (Fontin-Esneux) « cela tombe à point » ; *avou çoula, ci sèrè l' tchac* (ib.) « avec cela, ce sera parfait » ; *c'èsteût dès tchic èt dès tchac a n' nin fini* (Liège) « c'étaient des coups de langue, des pointes, de vertes ripostes à ne pas finir » (1) ; *djower al tchac* (Verviers : Lobet), espèce de jeu de billes ; d'où *tchakète, tchak'ter*, etc. (2).

De *chakiner* à *chicaner* le passage est facile : il s'explique par une métathèse naturelle et par l'influence de *chiche, chiquet, chicoter*, etc. On objectera 1° qu'un primitif *chicaner* a pu lui-même s'altérer chez nous en *(t)chakiner* sous l'influence de *(t)chac* et de *taquiner* ; 2° qu'il peut ne pas exister de rapport d'origine entre *chicaner* et *(t)chakiner*, dont la ressemblance serait donc purement fortuite. Sans doute ; mais je me persuade que l'autre thèse est plus vraisemblable et qu'elle mérite tout au moins d'être prise en considération.

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 554].

w. cîçale, cinçale

Forir est le seul qui donne *cîçale*, s. f., « furoncle ». Les Liégeois que j'ai interrogés ne connaissent pas ce mot ; mais, à Glons-sur-Geer, d'après M. Mathieu Fréson, des « inflammations sur la peau » s'appellent des *cinçales*. Cette dernière forme est mieux conservée, et la signification qu'on lui attribue, encore qu'assez vague, me paraît plus sûre et plus exacte. Partant d'un type supposé cinctum + -icella, je pense que, primitivement, les *cinçales* désignaient l'herpès zoster ou zona, éruption vésiculeuse que le liégeois et le namurois dénomment *li cingue* ou *lès cingues* (ceinture : cingulum). Pour la protonique *in* = *î*, comparez *cintroû, cîtroû* (lisière de drap) : cinctorium (ou cinctura) + -eolum ; *cincwème, cîcwème* (Pentecôte) : quinquagesima. Pour le suffixe, comparez *monçale* (à Harzé : tas de gazon d'essartage) : * monticella ; *nèçale* (nacelle) : navicella ; *sâçale*

(1) Le liégeois, en français familier, dira de même : « ils sont toujours en *chic-chac* ».
(2) Sur le dérivé *tchak'trèce*, voy. Feller, *Notes de philol. wall.*, p. 219.

(« espèce de plante sauvage » : G., II 342) : * salicella ? ; *vâçale* (dans des lieux dits ; anc. fr. *vaucele*, vallon) : * vallicella.

anc. liég. **cincque** (= **singue**)

Le passage suivant de la Charte liégeoise du Métier des Fèvres, 1418, contient trois expressions que G., II 550, 567, 637, signale sans pouvoir les expliquer :

> Quelconques dorsenavant metterat a esscience ou de certaine science en œuvre fiere embleit, ou qui fache faire *cincque contre cincque* cleiffs encontre enseingne de paest, de chirre ne d'aultres semblables cas, ne quy achapterat *koenne* ne *anko* embleit, et prouveit soit suffisamment que ce ayet esteit à science, icy perderat ledit Mestier... (1).

Le règlement défend de mettre sciemment en œuvre du fer volé (*embleit*) et de commander *sans témoin* qu'un forgeron fasse des clefs d'après une empreinte de pâte, de cire, etc. *Cincque* devrait s'écrire *singue*, car il répond à l'anc. fr. *sengle*, *single*, *sangle* (lat. singulum) « chacun en particulier, seul, isolé ». La curieuse expression *singue contre singue* (en tête-à-tête, entre quatre yeux) ne se rencontre pas ailleurs. La finale, que nous écrivons *-gue* d'après l'étymologie, se prononce *-k'* en wallon ; de même dans *tringue* « tringle », *cingue* « sangle, ceinture ».

Les mots *koenne* et *anko* sont des noms de métaux, défigurés par la négligence du copiste ou de l'imprimeur. Il faut corriger le premier en *koeuue*, *koeuve* : c'est le liég. mod. *keûve* « cuivre ». Pour l'autre, je conjecture une fausse lecture de *arko*. Godefroy, v° *archal*, cite les formes *arcou*, *archout*, *archaut*. Le liég. mod. ne connaît que *ârca*, mais *arcô* existe encore dans le centre du Hainaut, par exemple à La Louvière ; voy. *Projet de Dict. wallon*, p. 15.

w. **coper** (Liège, Huy), **ècoper** (Verviers)

Dans certain jeu d'enfants, toucher un joueur qu'on atteint à la course se dit *cŏper* à Liège, Jupille, Jemeppe, Huy : *dji v's-a copé* ; ou *ècoper* à Verviers, Stavelot : *dju v's-a ècopé, c'èst vos qu'ènn' èst* (« qui en est » : qui devez poursuivre à votre tour). Le jeu comporte plusieurs variétés : la plus simple ressemble au jeu que le *Larousse illustré* appelle « chat » (on dit à Jupille et à Seraing : *djouwer al pouce* « à la puce » ou *al cŏpe*, déverbal de *cŏper* ; à Huy : *djouwer â cŏper*) ; celle

(1) *Chartes et Privilèges*, I 29.

qu'il dénomme « chat coupé » s'appelle à Huy le *cŏper r'côpé* ; une autre, le « chat perché », se dit à Jemeppe le *cŏper pèrché*. On *cŏpe* aussi au jeu de barres. Les verbes *coper*, *ècoper* (qui n'ont évidemment rien à voir avec *côper* : couper) ne figurent pas dans nos dictionnaires (1). Ils ont cependant du prix à nos yeux, car nous y reconnaissons l'anc. fr. *cou(l)per*, *encou(l)per*, *encoper* « inculper, accuser », lat. culpare, inculpare : celui qui est *cŏpé* ou *ècŏpé* est mis en faute ; c'est l'inculpé, le coupable, qui doit travailler à se libérer. Les enfants ont conservé ces termes qu'ils tiennent sans doute du langage ecclésiastique ou judiciaire.

liég. **cot'hê**, **cotî**

Le liég. *cot'hê* « closeau, jardin potager » se rattache à *cotî* « maraîcher » [nam. *cot'lî*], fém. *cotiyerèsse* « maraîchère », *cotièdje* [francisé à Liège en « cotillage »] « terrain de la banlieue dans lequel on cultive des légumes pour les vendre ». Ces mots, d'après G., I 129, 342, viennent de l'all. *kothe* (chaumière, petite métairie), *köther* (manant), *kötherei* (petite métairie). Notre auteur invoque le bas latin *cotagium*, l'anc. fr. *cotier* (tenant d'une *coterie* ou terre roturière), et il ajoute : « La ressemblance de l'anc. fr. *courtilier*, *-age*, m. signif. que *cotî*, *-ièdje*, ne saurait faire conclure à l'identité de ces mots, de même que le rouchi *courtiseau* (petit courtil) ne pourrait être le même mot que le liég. *cot'hê* : comment, en effet, *cotî* serait-il dérivé de *corti* ? »

En réalité, l'all. *kothe* n'entre pour rien dans l'origine des mots wallons et *cot'hê* est bien l'anc. fr. *cortisel* ; *cotî*, s. m., est l'anc. fr. *cortillier*, et *cotièdje* l'anc. fr. *cortillage*. A l'antépénultième, *r* suivi de deux consonnes disparaît de même dans *tot'lèt* (= fr. *tourtelet* : G., II 437, n.), *mascâcer* (= anc. fr. *mareschaucier*), *Hèsta* (= Haristallium : Herstal), *Ꝓoss'ner* (Faymonville : « trousser », dér. de *horser* à Weismes ; all. schürzen) ; etc. Le nom propre *Cortehai* existe encore aujourd'hui, comme nom de famille, dans la vallée du Geer. Les archives liégeoises foisonnent de *cortiheal*, *cortiseau*, etc., pour dénommer des lieux qui s'appellent de nos jours *cot'hê*. Enfin, *cot'hê* désignant le potager attenant

(1) Grandgagnage lui-même les ignore. Il note seulement, sans explication, dans ses *Extraits de Villers*, le malmédien *ècope* « se dit quand on saisit qqn, dans le sens : vous êtes à moi, vous êtes pris ». C'est apparemment l'abrégé de *dju v's-ècope*, plutôt que *è cope !* (en faute !). — A Robertville-lez-Malmedy, *coper*, v. intr., a pris le sens de : « jouer à cache-cache, appeler en étant caché » (BD 1908, p. 32). — A Glons-sur-Geer *copler* « atteindre à la course », t. du jeu de « puce » : *dji l'a coplé*.

à la maison, il est naturel d'y voir un diminutif de *corti* (terrain clos, assez étendu, contigu à l'habitation) plutôt que le dérivé d'un primitif germ. *kothe* (1). Les mots liégeois sont donc bien distincts du fr. *cotier*, *coterie*, *cottage* et de l'anc. fr. *cotin* (cabane, maisonnette ; voy. Meyer-Lübke, nº 4746).

Le substantif *cotî* (maraîcher) suppose la série suivante : **cortilyî*, **cortelyî*, **cotelyî* [nam. *cot'lî*], **cotyî*, *cotî*. La finale *-yî* (provenant de *-ilyî*) se réduit en liégeois à *-î* ; comparez *consî*, v. tr., « conseiller », *travî*, anc. fr. traveillier (être en travail d'enfant). Le nam. *cot'lî* a conservé *l* que le mouillement a fait tomber en liégeois, mais dont le fém. *cotîresse* (provenant de *cotiyerèsse*) atteste la présence à l'origine ; comp. *cinsî*, *cins'rèsse* ; *botî*, *bot'rèsse*.

Enfin le verbe *cotî* lui-même (marcher, se promener : G., I 130) représente l'anc. fr. *cortillier* (cultiver un jardin). Le sens propre « cultiver, c'est-à-dire circuler dans son jardin et conduire au marché les produits de son *cotièdje* ou cortillage » n'est pas noté, que je sache; j'ai cependant entendu à Liège : *i cotèye a Hacou* « il fait le maraîcher à Haccourt ». Nos dictionnaires n'attribuent à ce verbe que des sens dérivés : 1. circuler, marcher, aller et venir : *i rataque a cotî* (2), dit-on d'un convalescent ; — 2. flâner, baguenauder : *come i n'a rin a fé, i cotèye tot-avâ l' mohone* ; *èle cotèye tot-avâ s' manèdje èt èle n'avance nin*, dit-on d'une mauvaise ménagère. D'où le dérivé *cotieû*, *-eûse* « flâneur, -euse ».— Par une métaphore contraire, *cotier* à Faymonville signifie « circuler activement, se dépêcher au travail, marcher vite » : *i cotèye tote djôr* ; *i t' fârè cotier, si tâ vous ariver a tins*. Un composé *sâ d'cotier* s'y est même formé sur le type de *sâ d'hombrer* « se dépêcher » (BSW 50, p. 555).

[*Mélanges Kurth*, II 318 (1908). La fin surtout est remaniée.]

fr. couet

Le fr. *couet*, terme de marine, désigne une « grosse corde qui s'amarre au bas d'une voile de navire ». Körting (*Etym. Wört. der fr. Spr.*, 1908), se fondant sur le nom allemand de ce cordage (Hals eines Segels), y

(1) Du germ. *kot*, moyen haut all. *kote*, *kate* « hutte, maisonnette de paysan » dérive le flam. *koterij* (ensemble de taudis, de petites remises pour toute espèce d'objets : Schuermans), qui a donné le liég. *caterèye* « taudis », *catî* « vaurien », que G., I 103, ne réussit pas à expliquer.

(2) Synonyme : *i r'cotèye*, d'un verbe *ricotî*, qui manque dans nos dictionnaires. A Alle-sur-Semois, on dit de même : *i r'tchampit*.

voit un diminutif de *cou* ; mais un tel dérivé ferait singulière figure à côté de *collet*. D'après le *Dictionnaire général*, *couet* est une autre forme de *écoute* : Cotgrave donne en effet *escouette* pour *écoute*. Toutefois l'argument ne paraît pas décisif, *escouette* pouvant être une erreur, ou une contamination de *écoute* et de *couet*. D'autres dictionnaires ont bien *écouet* pour *couet* ; mais c'est sans doute le résultat d'une fausse perception : le pluriel *les couets* est devenu *l'écouet*. — A mon avis, *couet* représente le masculin de *couette* (petite queue). La définition de Godefroy (*couet* : « un cordage qui va diminuant par un bout ») me paraît suggestive à cet égard, surtout si on la compare à celle du liégeois *cowète*, terme de houillerie, « partie du câble reliée à la cage » : cette partie inférieure est d'ordinaire en section décroissante ; de là son nom, qui signifie proprement : « petite queue, petit bout ».

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 555.]

liég. **coumê, coumaye**, fr. **coumaille**

Il faut réunir ces trois articles de G., I, 122, 131 ; II, 529 :

comai (petite enclume sur laquelle les faucheurs battent leurs faux) B.
coumai (grosse petite femme mal bâtie) Duv. Comparez *comai*.
goumai (dégorgeoir : outil de maréchal ferrant ; tasseau: petite enclume ; pomme d'Adam) Lob. Comparez *gomâ*.

Il s'agit d'un même mot (*comê* à Glons-sur-Geer, *coumê* ou plus souvent *goumê* à Liège), qui répond littéralement au fr. « enclumeau » ; *coumê* provient, par aphérèse, de **ècoumê*, diminutif de *ècome* (Glons, Trooz, Malmedy), liégeois *èglome*, enclume, latin incudinem (1). Du sens premier « enclumeau » dérivent, par métaphore naturelle, ceux de « personne courtaude et massive » (2) et de « pomme d'Adam ».

Le fr. dial. et techn. *coumaille*, terme de minéralogie, a reçu les honneurs du *Dictionnaire général* ; mais l'article qu'on lui consacre laisse bien à désirer. La définition : « roches (3) des mines où la houille est divisée » manque de clarté. La plus ancienne mention serait de 1818 ; or nous trouvons le mot cité dès 1768. Enfin on le déclare d'origine inconnue ; nous pouvons assurer qu'il est emprunté du dialecte liégeois, comme beaucoup d'autres termes de « houillerie ». Une description de

(1) Comparez le hesbignon *ègloumia* (Cras-Avernas), *gloumia* (Darion) « enclumeau de faucheur », et voy. BD 1911, p. 36.

(2) Comp. dans Forir *magoumê* « magot, petit homme mal bâti », qui résulte du croisement de *magot* et de *goumê*.

(3) Corrigez *roche*. Même définition dans Littré et dans Lobet, d. 303.

cette industrie au pays de Liège, faite en 1768 par Morand et rééditée en 1780 à Neufchâtel, porte ce qui suit :

> Dans le *deie* [= *dèye*, sol de la galerie] et de tems en tems dans le toit, se rencontrent des marrons, gros et petits, bien polis, de couleur noirâtre, qui font feu contre l'acier et gâtent les outils ; ces clous... sont appellés à House, pays de Dalem [= Housse, lez Dalhem] *klavais, koyons de chien* ; lorsqu'ils sont d'un très grand volume, on les y nomme *koumailles* (1).

Le liégeois *coumaye* ou, plus souvent, *goumaye* a, d'après G., I 131, trois significations : « 1. bloc de briques réunies par un commencement de fusion ; 2. mâchefer ; 3. t. de min., rognon arrondi, très pesant et très dur, de chaux carbonaté fétide ». Le sens 1 est le plus connu du vulgaire et de nos lexicographes. Hubert et Forir ajoutent une acception figurée : « femme courtaude et indolente », qui rappelle notre *goumê* de tantôt. Et, de fait, nous trouvons dans *goumăye* le même radical avec le suffixe collectif *-ăye*, lat. -alia (comp. le fr. ferraille, pierraille, rocaille). Le sens étymologique est donc : « agglomérat de substances (minerai, argile durcie au feu, etc.), dont la masse et la dureté rappellent une enclume ».

[BD 1920, p. 7.]

w. ard. **coyonke, coyongue**

La *cŏyonke*, dans nos Ardennes (Stavelot, Bovigny, Villers-Ste-Gertrude), c'est la longue courroie qui fixe le joug sur la tête du bœuf. M. Ch. Bruneau a relevé cette même forme au Sud de Givet, à Hargnies et à Sévigny-la-Forêt (2). Par contraction, à Faymonville-Weismes, le mot devient *côke*, avec *o* mi-nasal (3). On dit *cŏyonpe* à Cherain, Lutrebois, Ortheuville, Houffalize, Recogne, Neufchâteau et aussi, d'après M. Ch. Bruneau, à Cugnon-sur-Semois et à Louette-St-Pierre. J'ai relevé de plus : 1. *clŏyonbe*, à Alle-sur-Semois, avec *l* épenthétique sous l'influence probable de *clôre* « clore » et de *clôye* « claie » ; 2. le verbe *cŏyonbè*, à Ortheuville : *li cŏyonpe po cŏyonbè l' boû*, c.-à.-d. *po loyè l' boû après l' djeû* (au joug) ; à Bonnerue-lez-Houffalize, le substantif seul existe : *one cŏyonpe po noké l' boû âtoû dèl tièsse.*

(1) Morand, *Art d'exploiter les mines de charbon de terre*, p. 113, t. XVI des *Descriptions des arts et métiers*, nouv. éd., Neuchatel, 1780, in-4° ; 1re éd., 1768, 2 vol. in-folio. — Bormans, *Voc. des houilleurs liégeois*, définit *coumaille* « pierre plus dure que le grès qui se rencontre quelquefois dans les mines. Du flam. *kool* et *mael*, borne, limite, etc. » (!).

(2) Ch. Bruneau, *Enquête sur les patois d'Ardenne* (1914), I, p. 499.

(3) J. Bastin, *Voc. de Faymonville*, BSW 50, p. 555.

L'origine de ce mot intéressant est pleinement assurée : il reproduit le lat. co(n)jungula (petite chose servant à conjoindre), qui a donné l'anc. fr. *co(n)jongle*, d'où la forme contracte *congle* dans une charte namuroise de 1265 (1). Le w. *coyonke* — ou, étymologiquement, *coyongue*, — s'est altéré en *coyonpe* (*-be*), comme *ranonke* « renoncule » en *ranonpe* (G., II 279).

Meyer-Lübke, n° 2151, énumère des représentants du type conjungula en italien, en espagnol et en ancien français. Il conviendrait d'y ajouter les formes wallonnes que nous venons d'étudier.

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 556.]

anc. liég. **coxhe, fohe**

G., II 571 : **coxhes** Chartes [des Métiers], I, 233 (1527) : au fait des draps qui seront drappés de vilaines coxhes et pellins tondus entre le mois de may et St Remy. [Note de Scheler : « Voy. Bormans, *Drapiers* (BSW, t. 9, p. 253), qui assimile *coxhe* à *cote*, ce qui n'est guère admissible. »]

G., II 593 : **fohes** Chartes [des Métiers] I, 305-10 (1575) : pourpoint, chausses, henches (2), fohes, cottreaux (jupons), golliers et autres habillements d'hommes ou de femmes. — Quid ? [Note de Scheler : « S'il y avait *flohes*, on pourrait songer à *floscus*, autre forme du b. lat. *floccus*, *froccus*. »]

Le Glossaire de Reichenau a un article *lena* : *toxa* (= lat. vulg. *tosca*, lat. *tusca* ; d'après Hetzer, *Reich. Glossen*, « étoffe grossière, manteau de cette étoffe »). M. Marchot, à qui j'emprunte ces détails (3), prétend retrouver le même mot, estropié par l'éditeur, dans les deux textes liégeois du XVIe siècle que cite Grandgagnage. J'estime qu'il se trompe doublement et qu'on doit tenir *coxhe* et *fohe* pour des types corrects.

I. Si le texte de 1527 était isolé, on pourrait à la rigueur suspecter la forme *coxhe* ; mais une charte de 1435 ne laisse aucun doute : « pour cascun drap fait de grayt mons (?), de fleur, de *koxhe*, de simple gris » (4). Nous y voyons le liég. *cohe*, qui aujourd'hui a seulement le sens figuré

(1) « Les congles dont on joint les buves ki mainent le laigne el castiel de Namur » ; texte cité par Du Cange, CONJUGLA, et reproduit par Godefroy, qui définit *congle* : « joug (!) pour les bœufs ». — M. A. Thomas cite l'anc. fr. *cojongle* dans *Romania*, 1910, p. 237 ; cf. Meyer-Lübke, nos 4621 et 4646.

(2) Corrigez *heuckes*, et voy. ci-dessus l'art. *bodje*.

(3) *Zeitschrift für franz. Spr. und Litt.*, XXXIX (1912), p. 148. — Cf. Diez, *Anciens gloss. romans*, trad. Bauer, p. 40.

(4) Texte cité par Bormans (BSW 9, p. 213). Dans son *Gloss. des Drapiers* (ib., p. 265), Bormans confond *koxhe* avec *cote* !

de « branche », mais qui jadis a signifié « cuisse », lat. *coxa* (cf. G., II 571). Du *drap de coxhe* (prononcé *cŏχ*) désigne du drap fait avec la laine prise aux cuisses des moutons (1). Comparez l'anc. fr. *cuissete* « sorte d'étoffe » : *manteau de cuissettes noires* (1486 : God.).

II. Les archives liégeoises de 1530-33 portent à plusieurs reprises : « une *focke* de drap noire foree de penne condist fin gry », « une *foucke* de drap », « une *fock* de drap sanguinne foree » (2), etc. On y reconnaîtra le moyen néerl. *focke*, que Kilian traduit par « superior tunica » et qui subsiste en flamand moderne (Schuermans) sous la forme *fuik* « blouse, sarrau ». De *foke* à *fohe* le passage ne fait pas difficulté (3).

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 557.]

liég. **crâmignon**

Le « cramignon » est une danse populaire propre au pays liégeois. Aux fêtes de paroisse surtout, danseurs et danseuses, placés alternativement, forment une longue chaîne qui, sous la conduite d'un « meneur », se déroule et s'enroule, se tord, se pelotonne, et promène ses détours capricieux à travers les rues du quartier, tout en répétant les couplets que chante le meneur du branle.

G., I 135, n'explique pas ce mot, qui a pourtant sollicité maint amateur d'étymologie. On a invoqué le latin *carmen*, la sinistre carmagnole et d'autres analogies non moins fantaisistes. Pour ma part, je crois que *crâmignon*, ou mieux *crâmiyon*, est altéré de *crămiyon*. L'*a* bref du type primitif s'est allongé, probablement sous l'influence de *cras*, gras (4). Le suffixe *-illon*, *-iyon*, qui aurait dû normalement se réduire à *-yon*, s'est maintenu, grâce à la mesure du vers, dans des

(1) Aujourd'hui *pilaîne* ; voy. ci-après l'art. *pilaîne*.

(2) Registres aux Arrêts (Archives de Liège).

(3) Comp. *soke* (Forir) « socle » = *sohe* (Hub. ap. G.) ; *take* (G.) « cadenas » = *tahe* (Forir) ; voy. l'art. *dronhe* ci-après.

(4) Le liégeois allonge souvent la voyelle de la syllabe initiale. Le joli nom de la pâquerette : *măgriyète* (Verviers ; litt. *margueriette) s'est défiguré en *mâgriyète* (liég.), à cause de *mâgriyi*, maugréer, et des composés où entre le préfixe *mâ*, mal. De même *doumièsse* (docile, soumis ; lat. domesticus, anc. fr. domesche) devient, *doûmièsse* (Forir), sous l'influence de *doûs*, doux ; *stăminî* (Verviers « crèche ») devient *stâminî* (Forir) sous l'influence de *stâ*, étable ; *păvion*, *ăwion* (Verviers « papillon, aiguillon », deviennent en liég. *pâvion*, *âvion* ; etc.

refrains traditionnels (1) ; puis, il s'est d'ordinaire épaissi en *-ignon* (2).

Le mot liégeois, nettoyé de ses surcharges, ne fait qu'un avec *crămyon* « zigzag, détour » (Robertville lez-Malmedy), « objet embrouillé » (Stoumont ; syn. *kumahèdje, vôtion*), fig. « affaire compliquée, querelle » (Dinant, Bouvignes) (3). Il appartient à la même famille que les termes suivants : *déscrami* (Huy), *discramî* (nam.), *-yè* (Famenne), *-yî* (ard.), *dècrămîr* (gaum.) « débrouiller, démêler, dépêtrer » ; — *èscrami* (Huy), *ècramî* (nam.), *-yè* (Famenne), *-yî* (ard.), ou, avec préf. *a-* > lat. in- : *acramyî* (Givet, Couvin), *-yè* (Neufchâteau), *acrămîr* (gaum.) « embrouiller, enchevêtrer, entortiller » ; — de là, des dérivés, notamment en Famenne : *ècramyis'* « sujet à s'enchevêtrer », *discramyeû* « démêloir ». Cette famille pénètre au Sud jusque dans le patois meusien (*acramilli, dècramilli*: Varlet) et dans celui de Metz (*ancrèmié* : Jaclot). On ne trouve rien de semblable en ancien français.

Quelle est l'origine de ce groupe ?

Ecartons d'abord le radical germanique **kram-*, par lequel Falk-Torp explique le bas all. *kramme* (crampon ; griffe) et le holl. *kram* (crampon) : le messin *ancrèmié* et le gaumais *acrămîr, dècrămîr* (à Ste-Marie-sur-Semois) ne peuvent s'en accommoder. En revanche, il y a concordance entre ces dernières formes et le messin *crèmô*, gaumais *crămă*, qui répondent au fr. *cramail*, w. *crămă* « crémaillère », du lat. *cremaclum : moyen de suspendre. De plus, l'ancien français offre un dérivé *cramillon* (« crémaillère »), qui survit, avec le même sens, au Sud de Givet, et sur divers points de la Wallonie : *crămyon* à Vielsalm, Charleroi, *-iyon* à Bourlers, *-(i)gnon* à Couvin, Houdeng (4). C'est le diminutif de **cramil* (*cremiclum : en Ard. fr. *crami*) ; d'où cet autre diminutif : **cramillette* (= w. *crămyète*, gaum. *crămyète*,

(1) Par exemple le refrain si connu :

Prindez vosse bordon, Simon,
Et s' minez nosse *crâmiyon*.

(2) Le *Théâtre liégeois* du XVIIIe siècle ne connaît que *crâmiyon* (écrit *crâmïon* dans l'édition de 1854 : pp. 27, 29, 34, 129). C'est aussi la seule forme connue à Huy de nos jours et la seule donnée en liégeois par Cambresier, Hubert, en verviétois par Lobet. — Pour *y* > *gn*, voy. les articles *bougnou, dognon, sprognî*, etc. Comp. de plus *franskilion* (G., II 527) > *franskignon* (Forir); l'anc. fr. *maquillon* > fr. *maquignon* ; l'anc. fr. *escafillon, -ignon*, w. *scafignon* « escarpin » (G., II 345) ; le liég. *ahâyî, houyot*, qui peut s'altérer en *ahâgnî, hougnot* ; etc. (Voy. l'art. *hoye*).

(3) Lobet, p. 310, donne en verviétois : *crâmion* « zigzag... ; branle, danse gaie en rond et en zigzag ». — On pourrait croire que le sens « zigzag » dérive du second ; mais les termes que nous citons ensuite (*déscrami*, etc.) écartent l'objection.

(4) Voyez aussi Bruneau, *Enquête*, I, pp. 229-230.

messin *crèmyote*) « petit appareil composé d'une tige courbe terminée par un double crochet, qui sert à retirer le pot de la crémaillère ».

Il est visible que **encramiller*, **descramiller* viennent de là, et que *crămyon* « détour » ne peut se séparer de *crămyon* « crémaillère ». Le *cramillon*, qui est proprement une tige dentée servant à accrocher, et la **cramillette*, qui présente quatre courbes rapprochées, ont éveillé l'idée de : « ligne brisée ou courbe, crochet, détour, tortillement ».

Pour en revenir au *cramignon* liégeois, nous pouvons maintenant conclure avec assurance. Quand il a vu les troupes joyeuses dessiner leurs zigzags fantaisistes (1), le peuple a bien saisi le caractère pittoresque de ce divertissement : la ligne sinueuse de la crémaillère s'est offerte à son esprit et il a créé cette image : « mener un *cramillon* ». Puis, de l'espèce de danse, le nom a passé au chant qui toujours accompagne les évolutions de la chaîne dansante ; de là l'expression brachylogique : « chanter un *cramignon* » (2).

Ainsi le cramignon tire son nom de son principal caractère : le mouvement, — tout comme les *trèhes* de Malmedy (3), le *branle* français et sans doute aussi la *farandole* de Provence et la *bourrée* d'Auvergne.

[Remaniement de BD 1910, p. 65.]

w. **crasse** (Verviers, Malmedy)

Autrefois, à Verviers, on employait, pour carder la laine à la main, une sorte de peigne ou séran appelé *crasse*, s. f. ; cet instrument comprenait de nombreux crocs en fer qui hérissaient la tête d'une table montée obliquement sur quatre pieds et appelée « baudet ». La mention la plus ancienne que je connaisse figure dans une comédie inédite de 1759, en dialecte verviétois : *i-è-st-ossi sètch qu'on bâdèt d' crasse* « il est sec et décharné comme un chevalet de cardeur ». Villers et Scius à Malmedy, Remacle et Lobet à Verviers, signalent *crasse* « carde », *crassî* « carder », *crasserèsse* « ouvrière qui carde » (4). Grandgagnage enregistre ces mots sans donner d'explication valable (5). Ce groupe

(1) Cf. *Théâtre liégeois*, p. 129 :

Qui tos cès k'twèrdous crâmiyons
Ou-ce qu'on s'kiméle onk avâ l'aute.

(2) Pour Littré, *Suppl.*, « cramignon » désigne une « chanson populaire en Belgique ». Il est inutile de souligner les inexactitudes de cette définition.

(3) Comp. l'anc. fr. *trescher* ; Diez, p. 327 ; Wilmotte, *Le wallon*, p. 89-90.

(4) Cf. Renier, *Hist. de l'ind. drapière au pays de Liège*, p. 145. — Dans le BSW 39, p. 266, lire *crasse* au lieu de *crosse*. — Forir écrit à tort *krâci*, *krâceû*, *krâsress* (carder, -eur, -euse) ; ces mots sont d'ailleurs inconnus à Liège.

(5) G., I 137, II 515, et *Extraits de Villers*.

dérive clairement du néerl. et bas all. *krassen* (rayer, racler), all. *kratzen* (1).

liég. **crèssôde**

G., I 139, voit dans *crèssôte* « pâquerette à fleurs doubles » un dérivé de *crèsse* « crête ». Conjecture inadmissible, puisque les dérivés de *crèsse* (*crèstê*, *ècrèster*) reproduisent le type primitif *crèste*. — Le liég. *crèssôde* (verv.-malm. *crissôde*, nam. *crussôde*) ne peut être séparé du flamand *kersoude*, *karsoude* (anciennement *kassoude*, *kessouwe* ; moyen néerl. *corsoude*, *carsoude*, *kersoude* ; néerl. mod. *kersouw*), syn. de *madeliefje* « pâquerette ou petite marguerite, bellis perennis L. » (2). Toutes ces formes se ramènent à l'anc. fr. *consaude*, fr. anc. et mod. *consoude* : lat. consolida. L'épenthèse de *r* a pu se produire simultanément en wallon et en flamand, à moins qu'il n'y ait eu emprunt de l'un à l'autre; pour le wallon, on trouve déjà *crussode* au XIIIe siècle.

Froissart, dans ses poésies, fait de *consaude* le synonyme de *marguerite* (3) et déjà le moyen latin cumulait les sens de « consoude » et de « marguerite ». On ne doit pas s'étonner de voir le même terme appliqué à des plantes d'aspect si différent, puisqu'il rappelle une simple propriété médicinale : consolida (qui consolide, raffermit les chairs, arrête l'hémorrhagie) a pu désigner des plantes très diverses, dont les feuilles, les racines ou les graines servent à tel usage ; le nom est, en réalité, aussi peu spécificatif que l'expression populaire « herbe à coupures ». Notre *crèssôde* ou pâquerette double a joué un rôle dans l'ancienne thérapeutique, témoin cette recette liégeoise du XIIIe siècle : « Por estinde le fowe de saint Anthone u atre fowe, prendeis de roges flours de *crussode* ki soient couloutes [cueillies] en secce teins devant lascension a crous » (4). Au surplus, le français moderne appelle du même nom *consoude* une renonculacée (la c. royale) et une borraginée (la c. proprement dite).

[BD 1921, p. 9.]

(1) L'all. *kratzen*, qui a donné le fr. *gratter*, a encore le sens technique de « carder ».

(2) Voy. Schuermans, De Bo, Franck-van Wyk.

(3) Scheler, *Gloss. des poésies de Froissart* (Brux., 1872). Le passage est cité dans le *Compl.* de Godefroy, CONSOUDE, où il mériterait une rubrique spéciale.

(4) Texte cité dans le *Bull. de Folklore* (Liège, 1891), I, 153. — La feuille de la *crèssôdè* est encore employée aujourd'hui à Liège pour arrêter une légère hémorrhagie ; on fait deux ou trois incisions dans la feuille que l'on applique sur la coupure.

w. **crète** et dérivés

Il existe, dans les dialectes wallons, au moins six substantifs féminins *crète*, d'origine et de sens différents. Les deux premiers n'offrent guère d'intérêt ; le troisième a été expliqué de façon très plausible ; nous nous étendrons davantage sur les trois derniers, qui sont moins connus.

1. **crète** (Malmedy : Villers, 1793 ; Houdeng) « crèche » ; altération isolée du liég. *crèpe* : all. *krippe*.

2. **crète** (Liège : BSW 34, p. 189), terme d'armurerie ; probablement emprunté du fr. *crête*.

3. **crète** *di mitches* (Verviers ; anc. liég.) « carré de petits pains cuits ensemble » ; emprunté de l'anc. h. all. *cretto*, moyen h. all. *grette* « corbeille, panier » (1). — Dérivé : **crètin** (Erezée) « grand panier de paille tressée, pouvant contenir quatre setiers de blé et pourvu d'une petite ouverture en haut » ; rouchi *kèrtin* (Hécart, Sigart) « panier d'osier à anse » ; anc. fr. *cretin* (God.) « sorte de hotte » (2).

4. **crète** *du bwas* (Malmedy : Villers, 1793) « monceau de bois arrangés, pile, bûcher » ; à Faymonville *crète de bwès* ; *èsse broûlé sol crète du bwas* (Malmedy, *Arm.*, 1906, p. 49-50). Un vocabulaire français-malmédien, manuscrit du XVIIIe siècle, donne « *crèpe du bois* : pile de bois » (par confusion avec *crèpe* : crèche). — G., I 140, note le nam. *crète* « pile de bûches disposées par lits croisés » ; l'explication qu'il en donne est sans valeur. Nous savons de plus que *crète*, à Neuville-sous-Huy, est un terme de bûcherons désignant « un tas de cinquante fagots » (H. Gaillard) ; à Liège, pour les meuniers, c'est « un tas de sacs superposés contre un mur » (Ed. Remouchamps) ; enfin, à Stave au Sud de Namur, c'est « un amas de dix à vingt gerbes placées debout » (L. Loiseau). — Les langues germaniques n'offrent rien d'analogue, tandis que Littré et le *Dictionnaire général* ont l'expression : « mettre du blé en *crête* : l'entasser en lui donnant une forme pyramidale ». Le wallon, qui devrait dire *crèsse* dans ce cas, paraît avoir emprunté le mot français.

A Leuze (Hainaut), le talus ou la berge d'un fossé s'appelle : *ène crète*, et le cantonnier : *l' champète* [= le garde champêtre] *dès crètes*. C'est évidemment le fr. *crête* (voy. Littré).

(1) Behrens, *Beiträge*, p. 65 ; G., I 140, II 562 (v° *brosder*), 573 n., et 625.

(2) G., I 140, donne, d'après Dejaer, le liég. *crètin* « bassin de fer blanc » ; Forir reproduit cet article. En réalité, le mot est inconnu à Liège.

5. **crète** (« frette » : cercle de fer dont on garnit le moyeu d'une roue et, en général, l'extrémité d'une pièce de bois pour l'empêcher de se fendre) est signalé à Verviers (Lobet), à Spa (Body, *Voc. des charrons*) et à Neufchâteau (Dasnoy, pp. 80, 86). Ce terme technique a échappé à nos autres lexicographes. Je l'ai entendu à Glons-sur-Geer, à Jupille (près de Liège), à Ben-Ahin, Gives, Solières, Yvoir, Andenne et à Neuvillers-Recogne ; le dérivé *crèt'lè* « fretter » existe dans cette dernière localité. — Nous y verrons un emprunt fait par le wallon aux dialectes germaniques : le luxembourgeois *kratt* et le west-flamand *kerte*, *karte*, ont en effet le même sens (1).

On doit sans doute rapporter ici l'article suivant du dictionnaire liégeois manuscrit de Rouveroy : « *crette*, s. f., déchargeoir, pièce de bois rond, autour de laquelle le tisserand roule la besogne qu'il lève de dessus la poitrinière » (2). La frette de cette pièce de bois aura donné son nom à l'ensemble ; cf. Lobet, v° *krett*.

Godefroy a l'anc. fr. *creter* avec cet exemple : « pour creter l'arbre sour quoi on fist le dist molle » (Valenciennes, 1358). Il faut évidemment traduire par « fretter, garnir d'une frette », — et non par « entailler », comme le propose Godefroy et comme l'admettent Bonnard et Salmon (3).

6. **crète** enfin existe comme nom de lieu, dans le voisinage de Liège : 1° à Esneux : *lès crètes*, en amont d'un ravin ; 2° à Vaux-sous-Chèvremont : *èl crète* « en la crette » ; ce nom désigne un fond. M. Jean Lejeune l'a rencontré plusieurs fois dans les archives de l'Avouerie de Fléron concernant cette commune : « terre gissant en le crete deseur les mavais preis » (1418 et 1460) ; « en le crette dessoulx Chamont » (1479 et 1505) ; « preit qdist les crettes » (1549) ; « en la crete en Vaulx » (1624), etc. — J'ai relevé aussi le diminutif *lès* **crètales**, lieu dit de Ferrières ; *dans les crètales*, nom d'un ravin à Esneux ; *sur lès crètales*.

(1) L'origine du mot germanique est, je crois, inconnue. De Bo n'en parle pas. Le *Wört. der luxemb. Mundart* (1906) a cet article : « *kratt*, f., eiserner Reifen, Zwinge aus Metall ; fr. *cravate* ». Si ce dernier terme est allégué comme étymologie, il y a sûrement erreur.

(2) Le mot ne figure pas dans le *Voc. du tisserand*, par V. Willem, de Dison (BSW 38, p. 193).

(3) A Houdeng (Hainaut), un gourdin s'appelle un *crèti* ; à Braine-le-Comte *crèti*. On pourrait y voir un [bâton] ferré ou fretté ; mais il vaut mieux en rapprocher l'anc. fr. *cretu* « bâton dont l'extrémité supérieure est en forme de crête » (God., CRESTU) ; comp. *crêtu* dans le *Larousse illustré*. — A Braine-le-Comte, on connaît de plus un verbe *crèter* « travailler ferme, marcher très vite » (proprement : manier énergiquement le *crèti* ?).

nom d'un raidillon à Erezée ; ainsi que « sortie des *crétias* », sur une carte-vue de Waulsort.

Le namurois **crètia** est bien connu pour désigner une fronce, un pli dans une robe (Vezin), une ride au front (Huy). Il répond au rouchi **kèrtiau** (Mons: Sigart) « pli fait au linge par le fer à repasser », *kĕrtiau* (Ellezelles) « faux pli dans une étoffe » ; — et au verviétois **crètê** (Dison : BSW 53, p. 418 ; Thimister, Trembleur) « ribaudure, mauvais pli dans une étoffe ; ride du visage ». De là le double diminutif **crèt'lê** (Liège : mêmes sens) et le verbe **crèt'ler** (ibid.) « rider, crisper, plisser, froncer, goder », qu'on retrouve jusqu'à Fosses-lez-Namur (*dès canadas crèt'lés* : pommes de terre à peau rugueuse) et à Dour-lez-Mons (*kèrtelé* : froissé, chiffonné, en parlant d'une robe) (1).

Pour expliquer *crèt'lê*, *crèt'ler*, M. Behrens, faisant table rase des conjectures de Grandgagnage et de Bormans (2), s'adresse au bas all. *kräte*, *krete* « ride, sillon, pli, fronce, coche, entaille, éraillure, etc. ». On ne peut que lui donner raison, d'autant plus que les dialectes flamands possèdent aussi *kerte* « entaille, fente, crevasse », *kertelen* « se crevasser » (voy. Schuermans et De Bo). — Nous étendrons la même explication aux noms de lieu *crète* et *crètale*. Enfin nous verrons dans *crèton* un autre dérivé de la même source ; voy. l'article suivant.

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 558.]

W. **crèton**, fr. **creton**

D'après Littré et le *Dictionnaire général*, le fr. *creton* « résidu de graisse fondue », qui se rencontre dès le XIIIe siècle, est d'origine inconnue. On ne peut admettre en effet, comme certains l'ont proposé (3), qu'il dérive de *crête* par un type **creston*, ou de *crotte* en se fondant sur le picard *croton* « graillon » (4). L'ancien français, qui a plusieurs fois *creton* et une fois *craton* (5), postule un primitif *crète* ou *crate* ; de même les dérivés *cretonné*, *cretonnée* (God., t. II).

(1) Comparez l'anc. fr. *creti* (que Godefroy ne peut traduire dans cet exemple : « jupes et grailles cretis ») et le lorrain *krœti*, dans Zeligzon, *Lothring. Mundarten*, p. 92.

(2) Behrens, *Beiträge*, p. 64 ; G., I 140 ; Bormans, *Gloss. des Drapiers* (BSW 9, p. 254).

(3) M. Wilmotte, in *Revue Instr. publ. en Belgique*, XXX (1887), p. 45 ; Scheler, *Dict. d'étym. française*.

(4) Le picard *croton* et le rouchi *crotelin* (Hécart) peuvent se rattacher à *crotte*, soit directement, soit par le croisement de *creton* et de *crotte*.

(5) Voy. Godefroy, *Compl.*, qui cite, entre autres, cet exemple significatif : « crever et defrire et dessechier comme ung *craton* ». Ajoutez l'article du *Catholicon de Lille* que nous citons à l'art. *chaon*.

Selon toute vraisemblance, le mot français est venu de la frontière germanique du Nord-Est, par l'intermédiaire des dialectes rouchi, wallon et gaumais : *kèrton* (Chimay, Givet ; rouchi : Hécart ; altéré en *guèrdon* à Eugies et à Mons : Letellier, Sigart) ; *kèrtan* (gaumais) ; *curton* (Bastogne) ; *crèton* (Dinant, Namur, Marche-en-Famenne, Liège, Malmedy, etc.). On entend par là, en général, un petit morceau de lard frit qui sert à préparer certains mets (1). En attribuant au mot le sens originel de « petit objet recroquevillé », j'estime qu'il appartient à la même famille que *crètê*, *kèrtiau*, *crèt'ler*, *kèrtelé*, et qu'il représente un diminutif du bas all. *kräte*, *krete* « ride, fronce, pli », flam. *kerte* « crevasse » (2), dont nous avons parlé à la fin de l'article précédent. — Au surplus, deux autres termes français désignant le même objet sont également dérivés d'un radical germanique à l'aide du suffixe *-on* : l'anc. fr. *chaon* (voy. cet article), et le génevois *greubon*, de l'all. *griebe*.

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 561.]

gaumais **cuchale**

Le gaumais *cuchale* (Virton ; *-èle* à Prouvy-Jamoigne) « espèce de ruelle qui sépare deux bâtiments et où l'on met le bois à brûler », viendrait, dit-on, de *cuche*, w. *cohe* « branchage » (BSW 49, p. 149). Cette étymologie a le tort de reposer sur une seule forme dialectale et de s'inspirer d'une définition où l'accessoire a fait perdre de vue l'essentiel. Près de Virton, à Musson et à Ruette, j'ai noté *couchale*, forme qui se retrouve dans le meusien *couchèle* « cour d'une habitation ; à Metz *cochèle* » (Labourasse). C'est l'anc. fr. *courcelle*, diminutif de *cour* (3). L'influence de *cuche* a déformé le mot en *cuchale*, qui devient même *cruchale* à Saint-Léger, avec *r* épenthétique.

liég. **cwasse**

G., I 120 et 146, donne d'après Dejaer et sans explication : « *coise* ou *quase*, fagoue, thymus, ris de veau ». Hubert, p. 146, et Duvivier

(1) Villers (Malmedy, 1793) ajoute : *crèton d' hwace* « chiquet d'écorce » et *crèton*, au fig., « trésor, amas d'argent que l'on conserve ».

(2) Le *Norw.-dän. etym. Wört.* de Falk et Torp assigne de même au norvégien-suédois *kart* « fruit vert » et à l'est-frison *kret* « fruit ratatiné », le sens fondamental de « rugosité, objet recroquevillé ».

(3) Pour *rc* > *ch* en gaumais, comparez *foch'lète* « perce-oreille, forficule » (= **forcelette*, diminutif de *force* : forficem) ; *pouchẽ* « pourceau » ; *afoch'né* « triste » (= anc. fr. *enforcené* « furieux »). De même, *rs* dans *pachône* « personne », *r'vẽchĩ* « renverser ».

ont un article *cwass' di vê* « ris de veau ». — Ce mot est emprunté du flamand *kwast* « tumeur, excroissance » (Schuermans, p. 314). On sait que le ris de veau est un corps glanduleux placé sous la gorge du veau. Pour la forme, comparez l'anc. w. *lasse* (= all. *last* ; G., II 613) et, ci-après, l'art. *toûlasse*. — Le mot est féminin : *dèl blanke cwasse*, *dèl neûre cwasse*, d'après Semertier (BSW 35, pp. 32 et 87).

Du néerl. *kwast* « brosse », vient le liég. *cwasse*, f., t. de batellerie, « brosse à goudronner » : *li cwasse å daguèt*.

liég. cwassî, cwahî, cwahe

I. Meyer-Lübke, n° 2000, tire l'anc. fr. *quacier* (serrer, comprimer, coaguler) du lat. *coactiare (dérivé de *coactus* : pressé). Il faut y ajouter le w. *cwassî* ou *cwacî*, qui se rencontre dans le coin N.-E. de la Wallonie, limité par Glons-sur-Geer, Liège, Stavelot, Malmedy (1). Pour l'expliquer, G., I 146, hésitait entre l'all. *quetschen* et le lat. *quassare*. La phonétique n'admet ni l'un ni l'autre, tandis qu'elle recommande pleinement *coactiare. Pour coa- > *cwa-*, comp. *cwayoû* ; pour le traitement de la finale, comp. *suctiare > *sucî*, sucer ; *addirectiare > *adrèssî*, adresser.

Au sens propre, *cwassî*, v. tr., signifie « soumettre à une pression violente : froisser, meurtrir ; piler, écraser (du sucre, des drogues, etc.) ; éculer (des souliers) ; aplatir (un chapeau) ; serrer (qqn contre un mur) », etc. (2). — D'où le dérivé *cwassore* (Malmedy) « durillon », *-âre* (Verviers : Lob.) « ampoule, fourche, abcès aux mains des gens de travail »; et le composé *acwassi* (Malmedy : BD 1906, p. 139) « froisser, écraser, broyer ».

(1) Le liég. *-î* devient normalement *-i* à Malmedy-Stavelot, *-er* à Faymonville. Dans cette dernière localité, on dit *cwèsser*.

(2) La *Complainte* liégeoise de 1631 (*Choix*, p. 73 et p. XXI) porte dans un passage, d'ailleurs peu sûr : *quasse*, *Crespou fi*. L'éditeur Bailleux traduit : « Trinque, mon fils Crespou ». — G., II 574, a un article : « *quase* (*fé quase* : trinquer), pièces de 1631 et 1710, d'après Simonon ». Je trouve en effet, dans une liasse de chansons du début du XVIIIe siècle (1714-17) copiées par Bailleux, ce texte auquel G. fait allusion :

Vocial li pus bell' chanson
Qui Baptiste a faict di s' veie,
C'est dè fé quas et raison
Al santé des jonès feyes.

Il faut sans doute lire *cwasse*, impératif de notre *cwassi*, qui aurait ici le sens spécial de « choquer les verres, trinquer ».

Cwassî est aussi intransitif et signifie 1. « mâcher », t. de drapier et de couturier, en parlant des forces ou ciseaux dont les deux branches, au lieu de couper, s'écartent et laissent passer l'étoffe (1) : *li çuzète cwasse* ; *vos-alez fé cwassî l' çuzète, vosse sitofe èst tro spèsse* (Liège); — 2. à Stavelot-Malmedy : « plier (sous le faix) » : *i cwasse duzos l' paquèt* ; *one tchèdje qui f'reût cwassi on bâdèt.* — Le *Dict. malmédien* de Villers (1793) a cet article : « *cwassi*, v. n., biaiser, caracoler, gauchir, vaciller », qui n'est pas repris par Scius (1893). On peut supposer que « biaiser, gauchir », s'applique aux forces ou ciseaux qui ne coupent pas nettement, et que « vaciller » répond à « plier sous le faix » ; enfin « caracoler » serait tout à fait impropre (2).

II. On ne doit pas confondre *cwassî* avec le suivant, dont l'aire est beaucoup plus étendue :

rouchi : *cwassier* « blesser » (Hécart : *coissier, quoissier*) ;
Tournai : *cwacher* « blesser, meurtrir, estropier » ;
Viesville, Genappe : *cwachî* ; Charleroi : *cochî* « blesser » ;
gaumais : *cwachi* « aplatir d'un coup violent » ;
chestrolais : *cwachè* « écraser » ; intr., « fléchir » (Dasnoy : *coicher*) ;
Famenne, St-Hubert : *cwachè* « meurtrir » ;
Namur : *cwachî* ; Liège *cwahî*, anc. liég. *quasseir* (1424), *quaxheir* (1431) « blesser avec un instrument tranchant », surtout au réfléchi « se couper ».

C'est l'équivalent de l'anc. fr. *caissier, quaissier*, que Meyer-Lübke, n° 6940, rattache au lat. *quassiare (3) « casser, rompre, briser », dérivé de quassare (> fr. *casser*). Pour la forme, comp. *bassiare > baisser, *bachî, bahî* ; *incrassiare > engraisser, *ècrachî, ècrâhî.*

Nous rattacherons à ce groupe l'adjectif *cwahe* (Liège : G., I 144), *cwache* (Namur), *coche* (Charleroi), qui signifie : « sensible, endolori, douloureux » ; d'où, au moral : « timoré » (Liège), « mou, sans énergie »

(1) Le *Larousse illustré* donne « *mâcher*, t. techn., couper sans netteté et en déchirant les fibres au lieu de les trancher ; *mâchure*, partie du drap où les forces ont mal coupé et, pour ainsi dire, mâché le poil ». Il faut expliquer de la sorte l'article *cwassèdje* de Lobet, p. 322, que des coquilles rendent inintelligible à première vue. — Dans G., II 516, il faut lire *cwassî* au lieu de *quaser*.

(2) L'article de G. dans ses *Extraits de Villers*, p. 36 : « *coise*, côte ; *coisi, coiseler*, biaiser, gauchir », contient deux erreurs : le malm. *cwasse* (côte, liég. *cwèsse*) n'a rien à démêler avec *cwassi* (liég. *-î*), que nous venons d'expliquer, ni avec le malm. *qwâs'ler* « chanceler, biaiser » (Villers ; à Troisponts *qwans'ler*), diminutif de *qwansi* (à Stavelot) = *fé lès qwanses*, faire semblant, hésiter, tergiverser.

(3) Grignard, *Morphologie de l'Ouest-wallon*, § 64 (BSW 50, p. 437) explique correctement *cochî, cwachî, cwahî* par *quassiare. Il faut écarter les propositions de G., I 144, et de Marchot, *Phonol.*, p. 42 (néerl. *kwetsen*, all. *quetschen*) ; de Niederländer, *Mundart von Namur*, § 8 (lat. **coactiare*), de Hécart, p. 381 (lat. *quassare*).

(Stavelot), « susceptible » (Namur, Charleroi). C'est un déverbal de *cwahî*, *cwachî*, *cochî* (1) et non, comme l'anc. fr. *cas*, un produit direct du lat. quassus.

liég. **cwate, cwatê**

Le liég. *cwăte*, s. f., signifie « flache » (= 1. inégalité dans le pavage d'une rue par suite de l'enfoncement d'un pavé ; 2. creux où l'eau s'amasse, flaque : *Dict. gén.*) : *ine tchèrète sitantchêye divins 'ne cwate* « une charrette arrêtée dans une ornière profonde » ; au fig., *il è-st-èl cwate* « il est embourbé, dans le pétrin ». De même le houilleur de Liège, Jupille, Fléron, Seraing, etc., appelle *cwatê* (s. m., diminutif en -ellum) un enfoncement dans une voie souterraine, où l'eau peut s'amasser de façon à gêner la circulation : *ine fossale wice qui l'êwe keûve* (« couve » : croupit). — Bormans tire ce mot du flam. *kot* (cavité), ce qui est phonétiquement impossible (2). G., I 146, se demande s'il faut comparer *cwate* avec le rouchi *escwater* (écraser). Ce rapport est, en effet, des plus vraisemblables (3). Nous voyons dans *cwate* le déverbal de **cwati* « presser, enfoncer » (= anc. fr. *quatir*, fr. *catir* : lat. *coactire ?), qui est resté dans *s'acwati* « se tapir ». Le sens propre est « enfoncement » (4). Pour la dérivation postverbale, comp. le w. *transe*, *minte* (mensonge, anc. fr. *mente*).

w. **cwayoû** (Stavelot, Malmedy)

G. ne parle de *cwăyoû* que dans ses *Extraits du Dict. malm. de Villers*, p. 38, et ce en termes très embarrassés. Le mot, dans la région de Malmedy, désigne un panneau de muraille en torchis. A Stavelot, ce sens s'applique à *parioû*, et *cwayoû* désigne une partie qui se détache du mur en torchis (5).

(1) Comp. le fr. *blême*, *gauche*.

(2) Voy. Franck-van Wyk : KOT. — On ne peut pas non plus invoquer le moyen bas all. *quât* (= all. *kot*) « saleté, ordure » qui aurait donné *-â-*, *-ǎ-*, en wallon ; voy. Franck-van Wyk : KWAAD ; Falk-Torp : KVADDER.

(3) En admettant que le rouchi *escwater* (Sigart : *skoiter*), anc. fr. *esquater* (God.), vient de *ex-coactare ; voy. Diez, p. 260 ; Meyer-Lübke, nos 1999-2003.

(4) Signalons ici le liég. (?) *rècater* (« remettre des pavés neufs où il en manque »), qu'on ne trouve que dans Cambresier (G., II 289). Serait-ce une erreur ou une altération, pour **rècwater* ?

(5) Voy. J. Bastin, *Voc. de Faymonville* (BSW 50, p. 557) et, ci-après, l'article *pariou*.

G. ne croit pas qu'il y ait un rapprochement possible entre *cwayoû* et le verviétois *cwayot* (« caillot [de sang] ; motte de terre corroyée » : G. II 516, d'après Lobet ; cf. Forir : *kwaïott* « motte de terre »). En réalité, ces deux mots dérivent du lat. coagulum à l'aide des suffixes diminutifs *-ot* et *-oû* (fr. *-eul*, lat. -eolum). L'initiale *cwa-* représente le lat. coa-, devenu en fr. *ca-* dans *cailler*, *caillot* (comp. coacula: fr. *caille*, w. *cwaye*). Le sens que Lobet, p. 322, attribue à *cwayot* (« motte de terre corroyée et prête à être mise en moule pour la fabrication des briques et des tuiles ») rend bien visible le lien entre ce mot et notre *cwayoû*. Je définirai donc ce dernier : 1. *[torchis (sens général, rétabli d'après l'étymologie)] ; 2. (Malmedy, Faymonville) panneau de mur en torchis ; 3. (Stavelot) partie qui tombe de ce panneau, débris de torchis desséché, plâtras. — Comparez *pariou*, *payou*.

malm. **dêve, dêve**

Villers (1793) donne, en dialecte de Malmedy, *dêve*, s. f., « écorce de bouleau » (1). Scius (ib., 1893) écrit *déve*, c.-à-d. *dêve*. Ce mot n'étant pas connu ailleurs chez nous, on lui supposera de prime abord une origine germanique et, de fait, nous en retrouvons l'équivalent dans le bas allemand d'Eupen, tout proche de Malmedy. Le *Wörterbuch der Eupener Sprache* a un article : *daver*, m., « écorce sèche du bouleau », *davere* « l'action d'écorcer le bouleau ». Toutefois, l'on y déclare que ces mots se dérobent à toute explication satisfaisante. Si l'eupenois *daver* est aussi isolé dans le bas allemand que le malmédien *dêve* dans le wallon, la question en devient plus obscure. Dès lors, il est bien tentant de s'adresser au celtique *derva* « chêne » (2). L'écorce du bouleau servant à tanner comme celle du chêne, une confusion a pu se produire entre les deux essences.

w. **dihâhiné**, fr. **dégingandé**

G., II 520, signale sans éclaircissement : *dihâhiné* « dégingandé », d'après Remacle, chez qui le mot ne figure que dans cet exemple :

(1) G., dans ses *Extraits de Villers*, écrit à tort *dève*. — « L'écorce blanche du bouleau est appelée *déve*. Elle se détache facilement par lanières et servait anciennement à allumer le feu... De *déve* vient le verbe *déver*. Les chênes (à écorcer) *dévèt*, lorsque la pellicule supérieure de l'écorce se détache d'elle-même : cela arrive à la seconde poussée de la sève et, alors, l'époque de l'écorçage est finie ». (*Folklore Eupen-Malmedy-St-Vith*, n° 1, juin 1922, p. 24 ; article de J. Bastin sur « les Plantes dans la Wallonie malmédienne »).

(2) Cité par Meyer-Lübke, n° 7354. Voy. Du Cange : *dervum*, celtique *derw* (chêne); Godefroy : *dervee* (chênaie).

c'è-st-ine grosse dihâhinêye vatche « c'est une grosse vache dégingandée » (1). Nous trouvons d'autre part :

hâhiner (Blegny-Trembleur) « vaciller » : *i hâhinêye so sès djambes.* | *su k'hâhiner* (ib.) «se dandiner, se balancer en marchant ». | *kuhâhiner* (Verviers) « secouer de façon à disloquer » : *dju m' kuhâhène l'èsprit a tûzer* (N. Poulet : BSW 3, p. 378) « je me torture l'esprit à réfléchir». | **hanguiner** (Liège: fin du XVIIIe siècle), v. tr., « pendre (à la potence) » : *vola qu'on l' hanguène* (ASW 9, p. 160) (2). | *hâguiner* (Verviers), v. intr., « vaciller, chanceler » : *i-èst sô* (saoul), *i hâguinêye so sès djambes* ; *fé hâguiner l' pâ* « faire vaciller le pieu » (BSW 53, p. 419). | *duhanguiner* (Verviers, Dison, Herve), *-âg-* (ibid.), *-âg-* (Thimister), v. tr., « secouer, disloquer » : *su d'hâguiner tot l' cwinr a tosser* « se secouer tout le corps à tousser » ; *èsse tot d'hâguiné* « avoir les vêtements en désordre » (BSW 53, p. 419) ; *one houlêye passète tote duhanguinêye* (ib., 54, p. 10) « un tabouret boiteux tout disloqué ».

Cette famille est propre au pays de Verviers et de Herve ; elle présente le suffixe diminutif *-iner*, les préfixes *du-*, *ku-* (lat. de-, com-) et un radical *hâh-* (*hâh-*) ou *hâg-* (*hang-*, *hâg-*), où l'on reconnaît sans peine le moyen haut all. hâhen, hangen (tr., « suspendre » ; intr., « être suspendu »).

L'anc. fr. *dehingander*, qui se rencontre pour la première fois dans Rabelais, est devenu, comme on sait, en fr. mod. *dégingander*. Pour l'expliquer, on pourrait songer, dit le *Dict. général*, à l'angl. *hinge* « gond ». Ne serait-il pas aussi naturel d'y voir l'all. *hangen*, *hängen* ou, ce qui revient à peu près au même, le moyen h. all. *hengen* (all. mod. *henken* « pendre ») ? De la sorte, *dehingander* répondrait — sauf pour la finale qui reste obscure — à notre *duhâhiner*, *duhanguiner*. Il y répondrait mieux encore si l'on voyait dans *dehingander* une métathèse pour **dehanguin(d)er*.

anc. nam. **dispatuer**, w. **dæspatouwer** (Brabant)

J'ai entendu à Ste-Marie-Geest (près de Jodoigne, à l'Est du Brabant) l'expression inédite : *dæspatouwer dès côrts* (3) « dépenser, distri-

(3) Remacle, 1e éd., p. 361 ; 2e éd., II 626. Ce mot n'a de liégeois que le préfixe *di-* au lieu du verviétois *du-*.

(4) Comp. *hanguène âs linwes a deûs-ètintes !* (M. Thiry : ASW 2, p. 49) = « à la potence les hommes astucieux au langage équivoque ! ».

(3) Le nam. *côr* ou, étymologiquement, *quaurt*, c'est proprement le « quart » d'un sou, comme le fr. liard et le liég. *édant*. *Côr* désigne encore dans quelques localités (Perwez, Ste-Marie-Geest, etc.) la pièce de deux centimes ; mais, d'ordinaire, il s'emploie au pluriel, comme le fr. « des sous », pour dire « de l'argent ». Comp. l'espagnol *cuartos*, même sens.

buer de l'argent ». Nous y trouvons une curieuse survivance de l'ancien namurois *dispatuer*, que Godefroy traduit par « écarter, détourner », sans autre explication (1). Il faut se reporter à l'anc. fr. *despostuer* « déposséder » (trois exemples dans God.), altéré de *despoester* (ibid.), par l'intermédiaire d'une forme **despoüster*. C'est proprement 1. déposséder qqn, le priver de sa *poesté* (2) sur qqch ; 2. faire sortir qqch de la propriété de qqn, c.-à-d. déménager (3) ou aliéner qqch. De ce dernier sens, le wallon a passé naturellement à celui de « dépenser ». Pour la forme wallonne, on notera dans *dispatuer* la chute de *s* par dissimilation et le changement si fréquent de *o* protonique en *a*.

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 562.]

liég. dital'té, rital'té

G., I 177, note sans explication le liég. *ditalté* « fatigué, las, incommodé, souffrant ». Hubert écrit *distalté*, forme régulière, mais qu'on n'entend jamais. Remacle, Forir ont *d(i)talté* ; à Malmedy et à Verviers *d(u)talté* (Lobet, Scius). Exemples : *vos-avez l'air dital'té* (1758 : *Théâtre liég.*, p. 126) ; *dji so tote dital'têye oûy*. — Dans la vallée du Geer (Glons), *dital'té* a le même sens, mais il signifie aussi, et plus souvent, en parlant d'un objet : « détérioré, abîmé, disloqué » : *une bèrwète qu'èst tote dital'têye, dès solés qui sont tot d'tal'tés*. — C'est le participe de l'anc. fr, *destalenter* « priver du *talent* (= du désir, de l'envie de faire une chose), dégoûter, décourager » (4). Pour la syncope de la protonique en wallon, comparez *agaim'ter* « soutirer (de l'argent) », composé de l'anc. fr. *gaimenter* (G., I 12, 324) ; *apâh'ter*, anc. fr. *apaisenter* ; *fièm'tê* (serpette), diminutif de *fièr'mint* : lat. ferramentum ; *tchèp'ter* « charpenter » ; *spaw'ter* « épouvanter » ; *bol'djî* « boulanger » ; *vol'tî* « volontiers » (5).

J'ai noté aussi à Verviers *k(u)tal'té*, à Robertville-lez-Malmedy *k(è)tal'té* « affaissé, abattu, défait (à la suite d'une orgie, d'une insomnie, d'une indisposition) ». Il faut y voir une dissimilation amenée par le

(1) Dans ce seul texte : « Comme aussi seroit si, apres toutes les dites solennitez achevees, estoit trouvee icelle vefve avoir *dispatué*, absconsé, ou recelé, faict *dispatuer*, absconser, receler ou porter dehors la susdite maison » (*Cout. de Namur*, Nouv. Cout. gén., I, 886).

(2) Lat. potestatem, puissance. La forme *pousté* est dans Godefroy.

(3) God. attribue ce sens à l'anc. fr. *despoestir*.

(4) On dit encore en rouchi : *i n'a nî d' talé* (Ellezelles) « il n'a pas de goût, d'énergie » ; voy. G., I 162 : *dalant* ; II 415 : *talant*.

(5) Voyez d'autres exemples à l'art. *mayeté*.

grand nombre des verbes à préfixe *ki-* (lat. com-) et la difficulté de prononcer *tot d'tal'té.*

L'anc. fr. connaît encore *atalenter, entalenter, ratalenter.* Nous retrouvons en wallon :

atal'tiné (Comblain-la-Tour) « attifé, accoutré » : *èle èst drol'dimint atal'tinêye.* Ce diminutif suppose qu'on a dit anciennement **s'atal'ter* « s'arranger avec goût, se parer ».

ratal'ter (Glons) « rafistoler, réparer » (un vêtement, des souliers, une brouette, etc.).

rital'té (Liège) « remis (d'une indisposition) » : *vola l'èfant r'tal'té ; vo-t'-la r'tal'têye tot l' minme !* — Ce mot, que nos dictionnaires ignorent, répond à une forme française **retalenté.*

[BD 1911, p. 98 ; remanié.]

w. djama

« Deux ou plusieurs jours de fête qui se suivent, soit à cause de la solennité, comme à Noël, à Pâques, etc., ou parce qu'une fête conservée tombe la veille ou le lendemain d'un dimanche ». Cette définition de G., I 250, paraît douteuse à Scheler, *ibid.*, II 600 ; c'est pourtant la meilleure qu'on puisse donner, avec cette légère modification : « deux (ou, par extension, plusieurs) jours... ». Quant aux étymologies tentées par G. à propos de ce mot, « elles ont peu de probabilité » aux yeux de Scheler, qui risque de son côté, et sans grande conviction, une proposition nouvelle (*dies magni* !), d'ailleurs inadmissible.

Je pense que *djămă* dérive d'un verbe *djamer*, à l'aide du suffixe *-ă*, fr. *-ail*, lat. -aculum. Le verbe *djamer* a dû exister jadis (1) dans notre Est-wallon, ainsi qu'en témoigne la survivance près de Malmedy, à l'extrême frontière linguistique, du participe *djamé* (2) et du diminutif

(1) [Il existe encore. Depuis la 1re édition de cet article (BD 1910, p. 63), j'ai relevé 1° à Erezée, *djămer* « accoupler », dans le cas suivant : pour faire une *djanme* (jambe, botte) d'oignons, on lie les oignons deux à deux par les tiges et on les *djamèye* à califourchon sur une ficelle ; — 2° à Malmedy, *djamê*, s. m., « arbre fourché, deux arbres sur le même tronc » ; — 3° à Berzée (S.-W. de Charleroi), *ène djam'léye* ou *troup'léye de nochètes* « un trochet de noisettes » ; — 4° à Wiers (S.-E. de Tournai), *ringèm'ler* « pousser deux ou plusieurs jets au lieu d'un seul » : *l'avinne ringèmiêle* ou *a ringèm'lé* (ce qui est un mal) ; au fig., « tramer, combiner des plans » : *qu'èst-ce qu'i ringèmiêle ancore la ?* — Voy. ci-après l'art. *djèrmale.*]

(2) A Robertville : *deûs-âbes qui sont djamés, deûs neûs qui sont djamées*, deux arbres, deux noix qui ont grandi ensemble de façon à former bloc.

se djam'ler (1), que le français devrait pouvoir traduire par « se gémeller, se jumeler » (2).

C'est en effet du lat. geminare, * gemellare, que proviennent *djamer, djam'ler* : le sens impose d'emblée le rapprochement. Phonétiquement, geminat donne *djame* comme seminat : *same* (3) ; geminare donne *djamer* comme septimana : *samaine.*

Le w. *djama* a dû désigner primitivement un instrument qui sert à doubler, unir, accoupler deux êtres ou deux objets semblables et semblablement disposés (par exemple un joug) ; puis, au sens passif, ce qui est de la sorte doublé, uni, accouplé (comp. *ad'vina, hagna*). L'emploi général a pu disparaître assez tôt (4), et notre mot n'aura survécu que grâce au sens spécial et folklorique de « fête double ». *Li djama dèl Cîqwème* dit plus que « la fête de la Pentecôte » ; c'est la Pentecôte comprenant, outre le dimanche, le lundi, fête chômée, qui en est le double ou la répétition. Suivant de pittoresques expressions liégeoises, c'est un « dimanche à fourche » ou « à deux coups ». — S'étonnera-t-on que du sens de « joug » (ou tout autre objet analogue), on ait pu passer à celui de « fête géminée » ? Mais l'argot foisonne d'images du même goût ; il s'en crée aujourd'hui même sous nos yeux. L'étudiant appelle « fourche » une heure vide ou libre entre deux cours. Lorsqu'une fête chômée tombe le vendredi ou le mardi, certains fonctionnaires réclament la faveur de « faire le pont », c'est-à-dire de chômer également le samedi ou le lundi.

L'association des idées est le facteur le plus actif de l'enrichissement, mais aussi de l'altération sémantique : si elle multiplie les jets autour d'une souche commune, la plupart de ces jets sont destinés à périr, quelques-uns seuls survivent. Ou, plus exactement, étant donné une souche mère, des racines peuvent se projeter en tout sens et produire çà et là de nouveaux jets, entre lesquels l'œil ne découvrira tout d'abord aucun lien de parenté : il faudra mettre à nu les racines et les suivre jusqu'au point d'origine commune. Cela est surtout vrai dans les parlers populaires et *djama* en est un exemple caractéristique.

Pas de grande fête sans bon dîner : ainsi, à Erezée notamment, *on-z-a fêt on bê djama* quand on a fait un beau « dîner de fête », et

(1) « S'unifier par la croissance : *dès cohes, dès crôpîres qui s' djam'lèt* ». (J. Bastin.)

(2) Le *Dict. gén.* donne « jumeler », mais seulement comme terme technique.

(3) L'anc. w. *same* est cité par Wilmotte, *Notes d'ancien wallon* (1897), p. 18, n.

(4) A Malmedy on appelle encore *on djama* deux noyaux dans la même écale de noisette (J Bastin).

le mot s'est vidé de toute autre acception. — C'est aux *djamas*, surtout à celui de Pâques, que l'on étrenne de nouveaux vêtements ; de là : *dj'a mètou m' djama*, j'ai mis mon « habit de fête » (Forir) ; *dj'ennè f'reû co mès djamas*, [vous avez tort de jeter cela au rebut, moi] j'en ferais encore mes « habits de fête » (Herve, Liège, etc.). — *Djama* est inconnu aujourd'hui au pays de Charleroi ; mais on le trouve dans un texte de 1568 : les habitants de Jamioulx remettaient chaque année au curé de Nalinnes 18 deniers de Brabant pour ses *jamas* de Pâques (1), c'est-à-dire pour son « cadeau de fête ». En namurois, *djama* signifiait aussi naguère : « ce qui se paie au curé à Pâques et à la Noël » (2). Le sens de « cadeau [de fête] » est également connu en liégeois (*Bull. de Folkl.*, I 46). — Cette idée archaïque de « redevance » explique qu'à Ciney le mot ne subsiste plus que dans : *dès vîs djamas* « de vieilles histoires ».

Pour l'ancienne langue, Godefroy ne donne que *gamas* (lire *djamas*, fêtes) dans Jean de Stavelot. Il faut ajouter les exemples suivants : « por le reverence des *haus iamas*, a savoir est le Noel, le Pasque, l'Ascension, le Penthecouste, les Toussains, les fiestes Nostre Dame, S. Lambert et li dedicasse... » (1353 : Ord. somptuaire ; in *Leodium*, 1903, p. 141) ; « az festes et *jamas* » (1435 : BSW[4] 6, p. 102) ; « a *hault jamae* qui y sont estaubly » (1257 : *Ch. des Métiers*, I 97) ; « les *quattre jamas* de l'an » (1573 : ibid., p. 118) ; voy. G., II 600. — Encore aujourd'hui, *lès qwate* (*grands*) *djamas* est une expression courante à Liège, comme en témoigne cette croyance populaire : *Po s' sipârgnî lès mâs d' dints et co tot plin d'autes mèhins, i fât promète dè n' nin magnî dèl tchâr âs qwate* (*grands*) *djamas*. D'une personne qui ne rit guère, on dit : *èle ni rèy qu'âs qwate djamas* (3).

w. **djârdeus** « ladre » ; fr. **jard** « poil »

D'après le *Dictionnaire général*, le franc. *jard* « poil long et dur dans la laine » est d'origine inconnue. Ce mot a des formes variées dans l'ancienne langue : *jar, jard, jart, jars, gart, gard* (Godefroy, IV, 222, 238, 635-8; X, 38) ; mais le type primitif est sûrement *jard, gard*,

(1) Voy. Lejeune, *Hist. de Nalinnes*, p. 68.

(2) D'après Zoude, ap. G., I 250. Pirsoul n'a pas d'art. *djama*.

(3) Les fêtes de Noël, de Pâques, de Pentecôte ; pour la quatrième, la tradition varie : jadis, c'était la Toussaint (cf. Raikem et Polain, *Coutumes de Liège*, I 300) ; aujourd'hui, c'est l'Assomption, sans doute parce que *djama* emporte l'idée de fête joyeuse. – On peut voir à ce propos une dissertation intéressante sur les *quatre nataux* du pays rouchi et les *drie nataldaghen* du pays flamand dans Edw. Gailliard *De keure van Hazebroek van* 1336, t. II, p. 112 et suiv. (Gand, 1895).

comme l'atteste le dérivé *jardeus*, *gardeus*, supplanté aujourd'hui par *jarreux*.

Une étude récente de M. J. Feller [1] a mis en lumière le rapport qui unit le franç. *jard* (en wallon : *djâr*, t. de tisserand à Verviers, « poil long et dur qu'on enlève du drap avec des pincettes ») et le groupe wallon *djârdeûs* « ladre, en parlant du porc », *djârder* « langueyer », *djâde* « ladrerie ». Avec raison, M. Feller reconnaît dans ces mots un radical commun *jard-* [2]. Son étude, très intéressante et très documentée, n'apporte point cependant de solution définitive. Près de conclure, l'auteur verse au dossier l'anc. fr. *gordement* « vilement », *gordin* « niais », *gordine* « débauchée », qui lui paraissent se rattacher à la même racine. Du germanique, il cite, mais pour les écarter aussitôt, le flamand *gortig*, le luxembourgeois *garzeg*, le bas allemand d'Eupen *gareteg*, qui signifient « ladre ». Le dictionnaire allemand, assure-t-il, ne donne rien qui rappelle la racine *jard-* ; il ne s'étonnerait pas qu'elle appartînt au domaine celtique.

Je crois, pour ma part, à l'origine germanique de *jard*, *jardeus*, *djârdeûs*. Non pas qu'on doive poser comme antérieurs *gortig*, *gareteg*, *garzeg*. Ces mots n'ont rien de commun avec la famille *jard*, ni même, malgré les apparences, rien de commun entre eux. — Grandgagnage (I 251) tirait *djârdeûs* de *gortig* ; c'était s'enfermer dans une impasse. D'après Vercoullie [3], le néerlandais *gort* « ladrerie » est le même que *gort*, *grut* « gruau » : la maladie est ainsi nommée à cause des granulations qui se forment dans le tissu graisseux ; *gortig* signifie donc proprement « granuleux » [4]. — Le *Wörterbuch der Eupener Sprache* (Eupen, 1899) traduit *gareteg* par « garnartig » (filamenteux), « faserig » (fibreux), « finnig » (ladre) ; c'est l'adjectif de *gare* (all. *Garn*), de même que son synonyme *horeteg* (haarig, faserig) est celui de *hor* (all. *Haar*). La ladrerie, M. Feller l'a très bien montré, présente des caractères multiformes ; rien d'étonnant qu'elle soit, dans des régions diverses,

(1) *Bulletin du Dictionnaire wallon*, 1914, pp. 21-30.

(2) M. Feller rattache au même radical d'autres mots qui n'intéressent pas directement mon sujet et que, pour cette raison notamment, j'écarte du débat présent. Ce sont : 1° le franç. *jarde*, *jardon* « tumeur calleuse qui vient aux jambes du cheval, à la partie externe du jarret » ; 2° l'anc. franç. *jardeau*, *jarderie*, *jargerie*, etc. « ivraie », et des noms dialectaux de diverses variétés de gesse et de vesce.

(3) Vercoullie, *Etym. Woordenboek der Nederl. taal*, 2e éd., Gand, 1898. — Franck-van Wyk ne parle pas de *gort* « ladrerie ».

(4) Comparez : « Porceau ladre et sursemé : sus grandinosus », cité par Godefroy, SOURSAMÉ. Voy. le *Dict. gén.*, SURSEMER.

dénommée diversement. — Quant au luxembourgeois *garz*, *garzeg*, ou mieux *gârz*, *gârzech* [1], il répond, si je ne me trompe, au moyen haut all. *garst* « goût ou odeur rance, fétide » et à l'all. *garstig*. Ici encore, on aurait affaire à un autre caractère de la ladrerie.

Après cette élimination, une autre s'impose : celle des mots qui, comme *gordement*, *gordin*, *gore*, etc., ont *o* bref au radical. En effet, le thème que nous étudions est *jârd-* (plutôt que *jard-*) ; la voyelle est longue comme en témoigne le *å* du wallon. Dans le fr. *jardin*, *garder*, *barbier*, la protonique n'a plus qu'une longueur moyenne ; mais, dans le wallon *djârdin*, *wârder*, *bârbî*, elle conserve toute sa quantité.

Quant au sens, le point commun entre *jard*, *djâr* « poil long et dur... » et *djârdeûs* « ladre » m'apparaît très clair : c'est l'idée de hérissement, d'aspect rude et hirsute. Pour *jard*, *djâr*, cela va de soi ; pour *djârdeûs*, on a signalé justement, parmi les caractères que présente le porc malade, « l'aspect spécial du poil, rigide et gâté à sa racine ».

Cela posé, est-il vrai que le dictionnaire allemand ne donne rien qui rappelle notre thème *jârd-* ? Le type germanique correspondant serait *gard-* ; comparez *djâbe*, *jarbe* (gerbe), de l'anc. h. all. *garba* ; *wârder*, *garder*, du germ. *wardon* ; et surtout l'anc. franç. *jart*, *jard* (jardin, wallon *djârdin*), de l'anc. h. all. *garto* (auj. *Garten*). Il convient de ne pas confondre ce *jard* avec son homonyme dont il est ici question ; mais n'y a-t-il pas là une indication ?

Une fois sur la voie, on ira les yeux fermés à l'anc. h. all. *gart* « pointe, piquant, aiguillon » (gothique *gazds*, même sign., all. *Stachel*). Le germ. *gart*, *gard* — d'où l'all. *Gerte*, néerl. *gard*, *garde* « verge, baguette » — explique, pour la lettre et pour le sens, le franç. *jard* et le wallon *djâr*, qui signifient donc proprement « pointe, piquant ». L'adjectif *jardeus*, *djârdeûs* « plein de piquants » a pris en wallon le sens spécial de « ladre ». Quant au substantif féminin *djâde* « ladrerie », c'est un déverbal tiré de *djârder* « langueyer », suivant l'analogie de *wârder*, *wâde*, « garder, garde », *gârder*, *gâde* « carder, carde ».

[*Romania*, 1914, t. XLIII, p. 432.]

W. djèrmale

G., I 253, donne le masc. *germal* (jumeau), qui est assurément une erreur d'impression pour *germai* (lire *djèrmê*, qui existe encore dans nos Ardennes : Stavelot, Vielsalm, Erezée, etc.). En liégeois, il a dis-

[1] *Wörterbuch der luxemburgischen Mundart*, Luxembourg, 1906. Pour la forme, comparez ibid. *hârz*, *hârzech* (all. *Harz*, *harzig*).

paru — sauf comme nom de famille : Germay — et le féminin *djèrmale* a pris le sens collectif du synonyme *trokète*, *trok'lète* (« trochet ») : *c'è-st-ine djèrmale* « ce sont des jumeaux » ou « des jumelles » ; pour distinguer le sexe, on dit *ine djèrmale di valèts* ou *di bâcèles*. Cet emploi remarquable du féminin avec le sens collectif existe dans la plus grande partie du domaine proprement wallon (1) et concorde avec celui de *djumèle* à Nivelles et de *hmèle* dans les Vosges (2). On dit de même *une doublée* dans les Ardennes françaises (3). Il y a sans doute ellipse d'un substantif telle que « portée ».

Il va de soi que *djèrmale* pourra en outre se dire de tout ce qui est géminé, par exemple de deux fruits jumeaux ; aux Eneilles, c'est le double épi que porte parfois la même tige de seigle, ou encore deux gerbes ou *copales* dressées et liées par la tête.

G. tire notre mot du lat. gemellus, avec épenthétique ; de même Scheler, Niederländer, Pietkin (4), qui justifient l'insertion de *r* en invoquant l'influence de *germain*. Pour ma part, j'ai autrefois combattu l'opinion de G. parce que gemellare a donné en wallon *djăm'lé* et que gemellus doit normalement devenir *djămê* (5). Aujourd'hui, je crois que, si *djèrmê* se rattache à gemellus, ce n'est pas par voie directe (comme l'anc. fr. *gemel*, *jumel*), mais par l'intermédiaire d'une forme **gemerel*, le suffixe *-el* ayant cédé la place au suffixe plus plein *-erel* (6) : *djèrmê* résulterait de la métathèse dont nous citons de nombreux exemples à l'article *gorlète*. Cette hypothèse se fonde sur le rouchi *jum'rîle*, s. f., « épi double », mot inédit que je découvre à Ellezelles. En dépit de la différence d'aspect, *djèrmale* et *jum'rîle* sont bel et bien, si j'ose dire, des sœurs jumelles.

(1) Liège, la Famenne, Jodoigne, Namur, Dinant : *djèrmale* ; Stave, Givet : *djèrmèle*. Les exceptions se rencontrent surtout dans la province de Luxembourg : on ne connaît pas le sens collectif à Erezée, Odeigne, Ortheuville, Lavacherie. Une femme de Compogne (au Sud de Houffalize), qui ne connaissait ni *djèrmê* ni *djèrmale* m'a dit : *dji n'ź jamins avou dès djèrmalés*. Ce curieux dérivé suppose l'existence antérieure de *djèrmale* au sens collectif.

(2) Horning, in *Mélanges Wilmotte*, I 234. L'auteur se demande s'il faut y voir un ancien neutre.

(3) Goffart, *Gloss. du Mouzonnais*, supplément.

(4) Scheler, *Gloss. de la Geste de Liege*, p. 167 ; Niederländer, *Mundart von Namur*, §§ 23 et 74 ; Pietkin, *Orthogr. du w. malmédien*, p. 74.

(5) BD 1910, p. 62. — Depuis lors, on m'a signalé que *djamê* existe réellement à Malmedy, où il signifie : « arbre fourché, deux arbres sur le même tronc ». Voy. ci-dessus l'art. *djama*.

(6) Comp. le fr. *passerelle*, *tombereau* et, ci-après, l'art. *hèrnale*.

liég. djèrson, djèr'çon

Ce mot désigne une partie de la gorge : le pharynx ou gosier ; on ne l'emploie guère que dans certaines locutions : *si ramouyî l' djèrson* « s'humecter le gosier », *dè pèkèt qui v' pice li djèrson* « du genièvre qui vous pince le gosier ». Remacle et Forir hésitent entre les graphies *dièrson*, *gèrson* ; de même G., I 168, qui ne donne pas d'étymologie. J'ai entendu à Glons-sur-Geer *guèrson* (avec *g* dur). A première vue, on peut y soupçonner la présence du suffixe diminutif *-çon* (voy. l'article *ong'çon*) ; mais le radical reste obscur, parce que le mot paraît être isolé dans nos dialectes.

Cependant il existe, au Sud de la province de Luxembourg, un terme qui présente avec le nôtre des analogies de sens et de forme : c'est le chestrolais-gaumais *gargosson* « trachée-artère, gorge » (1). Il nous suffira de découvrir l'anc. nam. *garguechon* (2) « gorge », pour que la présomption se change en certitude.

On admet que l'onomatopée *garg-* a donné aux langues romanes un certain nombre de termes, tels que le fr. *gargamelle*, *gargote*, *gargouiller* et l'anc. fr. *garguette* « gorge » (Meyer-Lübke, n° 3685). Le namurois moderne connaît encore ce dernier mot, qui a pris en liégeois la forme adoucie *djèrdjète* (G., I 231, II XXVI). L'ancien namurois *garguechon* est un diminutif de la même racine (3). En liégeois, par syncope régulière de la protonique non-initiale, il est devenu **guèrg'çon* ; d'où, par dissimilation : *guèr'çon* (Glons), et, par adoucissement normal de la gutturale : *djèr'çon*.

w. djêve, gawe, badjawe

Sous le type * gaba « jabot », Meyer-Lübke cite quelques formes dialectales modernes, notamment le picard *gav*, le wallon *gaf* et le namurois *djef* [sic] « jabot du pigeon ». Ces indications, en ce qui concerne nos dialectes, ne sont pas des plus exactes. Quoi qu'en disent G., I 228, II 508, Forir et Sigart, *gaf* — ou mieux *gàve* comme en ancien français — n'a pas cours au pays liégeois (le jabot du pigeon s'y appelle *face*) ; ce n'est même pas du wallon proprement dit. *Gàve* appartient

(1) Dasnoy, pp. 229, 260 ; Ed. Liégeois, *Lexique gaum.*, p. 134.

(2) Cité par J. Camus, *Un manuscrit namurois du XVe siècle*, in *Revue des Langues romanes*, t. XXXVIII (1895), p. 163. — Un trouvère brabançon emploie de même *gorgeçon* (God.), forme qui a subi l'influence de *gorge*.

(3) Le chestrolais-gaumais *gargoçon* est mis pour *gargueçon* ; *gargossê* (Marche-en-Famenne), *gargozia* (Vonêche) ont subi l'influence du suffixe -ellum.

au picard et au messin. De là il pénètre en Wallonie dans le gaumais, le chestrolais, le givétois (sous la forme *gave*, qui se prononce *gǎf*), et dans le namurois, où il devient *djǎfe* (Namur, Stave, Ciney, etc.). Il y donne plusieurs dérivés, tels que *gavè* (Givet) « gaver » ; *gaviot* ou *gavion* (Fosse-la-Ville) « larynx, gorge » ; *gavéye* (Neufchâteau) « jabot d'oiseau, devant de chemise, gorge », proprement « gorgée, plein la gorge » comme le gaumais *gavâye*, *gafâye* ; *gavu*, *gafu* (Virton : Cl. Maus) « qui a un gros jabot » ; etc. Quant à *djef*, qui nous est donné comme namurois, il ne me paraît pas des plus sûrs. Je n'y vois, pour ma part, qu'une graphie approximative de *djêve*, qui existe notamment à Fosse-la-Ville au sens de « gésier », à Gembloux, en Hesbaye, en Famenne et dans la province de Liège au sens péjoratif de « gueule », en parlant d'une personne [1]. Reste à voir si ce mot bien wallon *djêve* s'explique par le type proposé.

M. Dauzat [2] a publié récemment une étude approfondie sur *gaba et ses dérivés. Il admet plutôt un type primitif *gava, d'origine probablement celtique, et démontre que *ga'ut'a « joue » postule un intermédiaire *gavita (et non *gabata comme « jatte »). Trompé par la mauvaise graphie *djef* de Meyer-Lübke, il estime que « seul, ce mot namurois [lisez plutôt : « liégeois »] est phonétique ». Je ne puis partager son avis : *gaba ou *gava aurait donné en liégeois *djève*, comme faba > *fève* et l'imparfait -abam > *-ève*. Pour expliquer *djêve*, il faut comparer cavea > *tchêve* « grande cage pour transporter les pigeons, les poulets, etc. », *sapius > *sêve* « sage, lucide », et partir d'un dérivé *gabia (que Meyer-Lübke ne donne pas) ou mieux gavia. Dans l'étude intéressante que j'ai signalée, M. Dauzat admet que gavia, mot rare et isolé en latin, attesté seulement par Pline l'Ancien au sens de « mouette » (cf. Meyer-Lübke, n° 3708), se rattache nécessairement à *gava, la mouette étant remarquable par la grosseur extérieur de son jabot. Le wallon *djêve* attesterait que gavia a survécu à l'extrême Nord-Est du domaine roman.

Au reste, ce n'est pas le seul dérivé important que le wallon a conservé sous une forme originale.

(1) Par exemple, en liégeois, *cloyîz vosse djêve* ; *dji lî f'rè pèter s' djêve*. A Malmedy-Stavelot, *djêve* signifie « bouche bavarde, caquet », d'où les dérivés *djêv'ter*, *djêv'ler* « jacasser ». A Dinant, Gembloux et en Famenne, le son *ê*, tout en restant long, n'est pas aussi ouvert qu'en liégeois. A Charleroi, dans le *Coq d'Awous'* du 13 mars 1909, on signale bien *djève* « caquet » : *fé aler s' djève su tot l' monde* ; mais il faut probablement lire *djêve*, à moins que *é* ne se soit réellement abrégé par altération.

(2) *Romania*, t. XLV (1919), pp. 250-258.

A propos du liégeois-namurois *gawe*, s. f., « guimbarde, petit instrument sonore... », G., I 233, pour toute explication, se demande s'il faut y voir une onomatopée. En réalité, le sens de « guimbarde », aujourd'hui le seul connu, est secondaire. Il est certain que *gawe* répond littéralement au fr. *joue* et vient, comme ce dernier, de *gauta, dont nous parlons ci-dessus ; comparez *cawe*, anc. fr. *coue*, queue ; *hawe*, houe, *mawe*, moue, etc. Le sens primitif se perçoit encore dans l'expression ironique *fé aler s' gawe* « faire aller sa bouche, pour manger ou pour parler », et dans le dérivé *gawî* (Namur) « brifer, gruger », *djawyî* (Luttre) « bavarder ».

On notera dans ces deux derniers termes *g* = *dj*, comme dans *găve*, *djăve*, que nous avons cités plus haut ; de même le fr. *s'engouer* a la même origine que *joue*. On ne s'étonnera donc pas si nous voyons dans *badjawe* un composé de *gawe*. G., I 42, ne connaissait en liégeois que la forme *badjowe* et le sens de « babil, caquet, bagou ». En fait, *badjawe* est la forme première, connue aux environs de Liège et encore à Liège même (comparez le w. *cawe* « queue », à Liège *cowe*). Ce mot signifie 1. « bajoue », équivalent littéral, qui subsiste dans l'expression *on lî a fêt pèter s' badjawe* « on l'a souffleté » ; — 2. bouche bavarde : *cloyîz vosse badjawe, fé aler s' badjawe* ; — 3. personne bavarde ; — 4. caquet, bagou : *il a 'ne fameûse badjawe.*

Le liégeois *badjawe* répond donc à deux mots français *bajoue* et *bagou*, auxquels les étymologistes n'assignent pas la même origine. Ont-ils raison ? Il est permis d'en douter. Le fr. *bagou*, pour Clédat, est un terme d'argot, ce qui dispense apparemment de plus amples explications. Diez, Scheler, Körting, Meyer-Lübke ne le signalent pas. Pour le *Dictionnaire général* — qui reprend en somme, avec des atténuations prudentes, l'opinion de Littré, — « *bagou* est peut-être substantif verbal de l'anc. fr. *bagouler*, parler inconsidérément, lequel semble composé avec la particule péjorative *ba* et *goule* pour *gueule*, cf. *débagouler* ». On peut se demander si *bagouler* n'est pas un ancien **bagouer* influencé par *goule*. Le w. *badjawe* appuie cette présomption. Ajoutons que « bajoue » se dit *bajole* en rouchi, *bajote* à Tournai (comp. *jouter* « mettre en joue, viser », à Wiers-lez-Tournai) ; or, dans ces mots, la finale ne peut s'expliquer que par des influences analogiques.

liég. **djihan**

G., I 252, distingue entre

1. **Gehan, gihan** (Jean)... [Lire *Dj'han, Djihan.*]

2. **Gehan** (mot employé uniquement dans la locution : *ci n'est nin gehan, c'est costant*, qui, actuellement, signifie simplement : c'est cher *ou* très cher).

Cette distinction est mal fondée. Imaginons la scène suivante. Un enfant prie ses parents de lui acheter un objet et répète ses instances : *djans ! djans don ! lèyîz-v' adîre !* « allons ! allons donc ! laissez-vous fléchir ! » Au lieu de lui dire sérieusement : « N'insistez pas ; ce que vous voulez coûte trop cher », on lui répond plaisamment par la phrase susdite, qui contient un double calembour : on joue sur le sens de *djans* (G., I 251), que l'on feint de comprendre *Dj'han*, et sur le sens de *costant* (coûtant, coûteux ; ou Constant, nom propre ; voy. des exemples dans Remacle, 2e éd., pp. 40 et 565).

Ce genre de réponse par équivoque plaisante est bien conforme au tour d'esprit du peuple en général et surtout de nos Wallons ; j'en ai réuni une foule d'exemples. En voici deux, cueillis dans la comédie fameuse de Remouchamps, *Tâtî l' pèriquî*, v. 51 et 548 (BSW 48) :

Estez-v' la ? « Etes-vous là ? » L'interlocuteur feint de comprendre *l'a* « l'ail » et répond : *Nèni, dji so l'ognon !*

Qui v' sonne-t-i don ? « que vous semble-t-il donc ? ». L'autre feint de comprendre *sonner* (saigner) et répond : *Dji n' sonne nin, dj' rètche tot blanc* « je ne saigne pas, je crache tout blanc ».

De même, ce serait un tort de vouloir expliquer gravement l'imprécation : *qui l' diâle èl possîhe !* Ce n'est qu'une atténuation de : *qui l' diâle èl possète !* (= possède), par jeu de mots entre *sèt'*, sept, et *sîh*, six. — De même encore, dans *dji lî keû â dobe fi* (Remacle, II 158 : « je le lui souhaite de tout cœur »), il y a confusion voulue entre *keûre* (voy. l'art. ci-après) et *keûse â dobe fi* « coudre au double fil » ; — *i r'grèt'rè s' mérê avou dès-ongues di fiér* : confusion voulue entre *rigrèter* « regretter » et *rigrèter avou dès...* « regratter avec des ongles de fer ».

[*Romania*, 1911, t. XL, p. 323. — En général, ces équivoques se comprennent d'emblée, l'allusion conservant sa force humoristique. Dans : *èsse a Sint-Pô* « avoir le gousset vide », tout Liégeois saisit le jeu de mots entre *pô*, peu, et *Sint-Pô*, la cathédrale Saint-Paul, à Liège (Rutebeuf disait dans le même sens : « être de la paroisse Saint Pou » ; God., POU). Parfois cependant l'allusion, moins transparente, n'est plus saisie par le peuple, qui continue à user de l'expression toute faite. Comment expliquer : *aveûr li tièsse foû dès strins* (« avoir la tête hors de la paille » = être sorti d'embarras) ? Pour ma part, après bien des recherches infructueuses, je pense qu'il y a, ici encore, un trait d'humour : on a rapproché *strin* (étrain, paille) de l'impersonnel *i strint* (« il étreint » = la situation est critique). Une locution inédite du vocabulaire de la batellerie liégeoise confirme cette hypothèse : *si mète a strin*, se coincer, coincer son bateau entre deux autres par suite d'une fausse manœuvre, ne plus pouvoir avancer ni reculer.]

liég. **djîvâ**

Le *djîvâ*, c'est la tablette de la cheminée. La ménagère y étale des bibelots, des statuettes, deux chandeliers et le grand crucifix de cuivre nommé en liégeois *bon Diu d' djîvâ* ; on y met les *brocales* (allumettes) et *l'ârmanac'* (almanach). Un petit rideau tombe d'ordinaire de cet entablement : on l'appelle *brâye*, *brayîre* (Liège : Forir), *rabat do djîvau* à Bande lez-Marche, *gordine do djîvau* à Ortheuville. Aujourd'hui, ce vieux terme tend à disparaître avec l'antique cheminée ardennaise à feu ouvert : on dira de plus en plus *so li tch'minêye* au lieu de *so l'djîvâ* (1).

L'aire d'emploi de ce mot représente un vaste quadrilatère. On dit *djîvâ* à Verviers, Liège, Hannut ; *djîvau* à Namur (2), Vonêche et dans la Famenne ; *djîvâ* à Ortheuville, Laneuville-au-Bois, Nisramont ; puis, en remontant vers le Nord, à Cherain, Malmedy, Spa, Seraing. Partout le sens est le même, sauf à Vonêche, où *djîvau* désigne la « corniche d'un meuble », et aux usines de Corphalie lez-Huy, où *djîvâ* désigne le « dessus du four à zinc ».

Pour expliquer *djîvâ*, G., I 255, propose le fr. *ogive* avec suffixe augmentatif *-â* et suppression de la syllabe initiale. J'y vois, pour ma part, le néerl. *gevel*, all. *giebel* « fronton, pignon ». La forme remarquable du luxembourgeois *gievel* et du westphalien *giewel* convient pour le radical et même pour la désinence de *djîvâ* ; comp. l'anc. w. *stivauz* (BSW 5, p. 386) = néerl. *stievel*, all. *stiefel* ; et le liég. *djèrdjâ*, nam. *djordjau* « jable » = néerl. *gergel*, all. *gargel* (3). Tout au moins le radical *djîv-* peut en être issu, et s'être combiné avec le suff. *-â*, sur le type de *câve* : *câvâ*. — Quant au sens, *djîvâ*, après avoir tout d'abord désigné le fronton (de la cheminée), s'est appliqué spécialement à la partie inférieure de ce fronton : la cimaise ou tablette. Ce qui a pu favoriser le changement de sens, c'est l'expression ordinaire « mettre qqch sur le *djîvâ* », c'est-à-dire, dans mon hypothèse : « sur la tablette (du fronton) de la cheminée » (4).

[BD 1912, p. 93.]

(1) Nous trouvons *gyvaz* (d'une cheminée) en 1404, Cartul. Ste-Croix, et dans Henricourt, p. 344. — Cette tablette s'appelle aussi *cimâ* (Liège : Simonon, Forir), *cimaudje* (Namur, Wavre), *cĕmaudje* (Perwez, St-Géry, en Brabant). C'est le fr. *cimaise* ; voy. G., II 361.

(2) D'après G. et Pirsoul. Ce dernier ajoute : « mot très peu usité et de provenance liégeoise ». — Remacle, II 42, a forgé par plaisanterie une forme nam. *djîvia*.

(3) G., I 253, II 601. On dit *djèrdjé* à Faymonville.

(4) Même brachylogie dans le fr. familier : « mettre qqch sur la fenêtre » (= sur l'appui de la fenêtre) ; de même en flamand, cf. De Bo, LUWER.

w. djîvèye (Liège), -éye (Namur, Givet)

Terme archaïque de la batellerie mosane, qui désignait un « train de bois flotté » (1). Un article du *Couarneû*, gazette de Namur, 10e année, nº 28, nous dit que, vers 1840, *on dischindèt lès brès su Moûse avou dès grandès djîvéyes*. Le *Vocabulaire wallon (dialecte givétois)* de M. J. Waslet signale aussi *djîvéye*, f., « train de bois monté sur des tonneaux vides et servant au transport, par eau, des perches, des étançons, etc. ; on disait également *pouris-talons* ». Je tiens de l'auteur la note complémentaire que voici : « *djîvéye* se dit encore à Givet pour désigner, par métaphore, de grandes quantités de joncs, d'herbes, que l'on coupe sur le bord de l'eau et qui partent d'un seul coup. Le sens propre n'est plus connu : depuis longtemps, on n'use plus de ce genre de transport pour le bois ». — En liégeois, G., I 255, II 601, note sans explication : *givêie* [lire *djîvêye*] « train de bois flotté », et l'anc. w. *givée* « radeau » (2), dans ce texte de 1568 : « achepter de toutes sortes de rond bois à borhea et *givée* » (Chartes des Métiers, I 82). Il donne aussi l'anc. w. « *gyneth* (bois flottant) », en 1548 : « le tonlieu que l'on lieve à Huy sur les Mairines [= merrains] et *gyneth* ou bois flottant » (Louvrex, I 220], où il faut sûrement lire *gyvees*. Du reste, notre mot a subi d'autres mésaventures. Dans des comptes de 1470, relatifs au tonlieu du Pont des Arches, publiés récemment (3), on lit *ginée* (45 fois) et même *guinée* (1 fois). Bormans, de son côté, le confond avec *tchivèye*, *dj'vèye* (cheville), dans cet article de son *Vocabulaire des houilleurs liégeois* :

> **chiveie** ou **giveie** s. f. Radeau formé d'une centaine de pièces de bois chevillées [?] les unes aux autres et que l'on amène flottant par les rivières pour l'usage des fosses. « Retenant leur parte de toutes ustensiles et de toutes *chyvées* de bois avec bayardés » (Cour des voir-jurés du Charbonnage, 9 déc. 1666). — Signifie aussi une broche de bois.

Il va de soi que *tchivèye*, *dj'vèye* (cheville, broche de bois) n'a rien à démêler avec *djîvêye* ; mais la forme ancienne *chyvee* est suggestive. Nous la lisons **tchîvêye* et nous y voyons un dérivé de *tchîf*, s. m. (anc. fr. chief, fr. chef : * capum), formé à l'aide du suffixe *-ève* (fr. -ée ;

(1) Synonymes *bossêye*, *bosselêye* (G., II XIV).

(2) G. dit que *givée* est aussi anc. fr. ; je ne trouve pourtant rien de ce genre dans Godefroy, si ce n'est peut-être l'art. *gewee* (?). — Sur le mot liégeois, voy. également Body, *Voc. des charrons*, p. 40.

(3) E. Fairon, *Notes sur la domination bourguignonne dans la Principauté de Liège* (*Bull. de l'Inst. arch. liég.*, t. 42 ; 1912), pp. 76 et suiv. du tirage à part ; Annexes, nº 4.

lat. -ata), marquant la quantité contenue dans le primitif. Le w. *tchîf* (proprement : « bout [de corde] ») survit dans les houillères liégeoises pour désigner le câble qui amène la cage à la surface, ou la « berlaine » au haut d'une pente. La masse de bois flottant était liée par une corde qui l'empêchait de se disloquer [1] ; cette corde avait même probablement une longueur constante et servait de mesure. Sur le type de *navêye* (navée : contenu de la nef), on a formé **tchîvêye* (contenu de la corde, masse liée par des cordes). — Pour l'adoucissement de l'initiale, favorisé ici par le *v* qui suit, comp. *djontî* (chantier), *djah'lâ* (G. II 530).

nam. **djôguîye**

G., II 532, cite sans explication le nam. *jôguîe* « jeu de quilles ». Il faut écrire *djôguîye*, ou plutôt *dj'aus guîyes*, car *dj'* est élidé de *à* *ăx* « jeu » ; comp. *dju d' guiyes* à Wavre, et *one bole aus guîyes* (Ste-Marie-Geest) « une boule qui sert au jeu de quilles ».

Voici d'autres expressions où se remarque une élision analogue :

lîvrèhâye, s. m., « chef d'une brigade de briquetiers » (G., II 30 ; BSW 45, p. 247) = **lîvreû-è-haye* « celui qui livre (les briques mises) en haie », c.-à-d. séchées et prêtes pour la cuisson. — Comparez *pwèrtâsètch*, ci-après.

mal-gueûye « soufflet » (Verviers : Lobet) = *main-al-gueûye* « main à la gueule ». [G., II 69 et 540, écrit à tort *mâle-gueûye* en comprenant *male* « male, mauvaise » ; mais, dans ce cas, Lobet aurait écrit *maul*]. A Malmedy, j'ai entendu le synonyme *one m'al-djêve* (*djêve* est moins grossier que *gueûye*). Pour l'élision, comparez *Molâvint* (l. d. de Dolembreux) = *molin â vint* « moulin *au* vent ».

mauké (nam. : G., II 542) = *mau auké* « mal coiffé » ; voyez ci-après l'article *wakî*.

monteûs « éhonté » (ard. : Alle-sur-Semois), = *mau onteûs* « mal honteux ». De même le rouchi *ponteûs* (Ellezelles) = *pô onteûs* « peu honteux, impudent ».

pacawe « petit poêlon de terre » (Lobet ; G., II 179) = *po-a-cawe* « pot à queue », c.-à-d. muni d'un manche. [L'explication : « par queue », que donne Marchot, *Phonologie d'un patois wallon*, p. 86, est inexacte ; voy. le suivant.]

palèvê (Verviers : Lobet, p. 681) = liég. *po à lèvê* « pot au (fr. à) lait ». On dit aussi *palê* (Dison, Herve), *pôlê* (Neuville-sous-Huy), emprunté du fr., comme le montre *lê* pour *lèvê*.

[1] Comp., dans le *Dict. gén.*, le fr. *brelle* (petit train de bois flotté), où nous voyons un dérivé de *braie*, de même que *embreler* (le chargement d'une voiture).

pwèrtâsètch (Verviers) = liég. *pwèrteû-â-sètch* « porteur-au-sac », = fr. « portefaix ».

s'lonbran = *s'lo ombrant* ; voy. l'article *selanbran*.

t-infini « temps infini » (Neuville-sous-Huy : BD 1912, p. 48) = *tin infini* : *lé mèsse a duré on t-infini*.

Les noms de lieux fourniraient aussi une foule d'exemples de ce genre de contraction. Le nom wallon de Villers-aux-Tours est *Viy-âs-toûrs* (prononcé *Viyatoûr*). A Esneux, M. Edgar Renard a relevé les lieux dits *cratonke*, *è falcôr*, *al haminîre*, qu'il explique par *creû a Tongue*, *è fond al côre*, *al hé âs minîres*.

D'autres expressions encore s'expliquent par l'ellipse de la conjonction *èt* ; par exemple : 1. *hoter â ma 'ne awèye* (t. de houill. à Seraing) « fissurer (la roche ou la veine) avec un mail et une aiguille » ; — 2. *du-tindeûre* (Malmedy-Stavelot) « de bonne heure ». G., dans ses *Extraits de Villers*, p. 26, y voyait « de tendre heure » ; mais l'expression complète *di tins èt d'eûre* (= de temps et d'heure ») se lit dans une pièce liégeoise de 1634 (*Choix*, p. 109) et dans la Moralité de 1623 (voy. mon étude sur le *Dialecte liégeois au* XVIIe *siècle*, p. 66) ; comp. *èsse prêt' a tin a eûre* (Fr. Renkin, *Ecrits wallons*, p. 69).

w. djohe (Fléron)

Dans les houillères à l'Est de Liège (Fléron), une *djohe* c'est une des quatre grosses pièces de bois qui forment l'encadrement du puits de mine ; d'où *djoh'ler* « mettre des *djohes* » (1). La proposition de G., II 532 : « *djoh'* = fr. *joug* ? » est inacceptable, si elle signifie que le mot wallon est une corruption du français. On ne peut pas non plus penser au lat. jugum, qui a donné *djoû* (Vielsalm, Moulin-du-Ruy, Weismes), *djeû* (Villettes-Bra, Wardin, Gros-Fays, etc. ; voyez aussi Bruneau, *Enquête*, I, 498). Le wallon connaît *djok* (se mettre à *djok* : se percher, en parlant des poules) qui, comme l'anc. fr. *juc* et le fr. *jucher*, vient du francique juk « joug, traverse de bois » (2). Au point de vue phonétique, le passage de *djok* à *djoh* se justifierait à la rigueur. Toutefois, étant donné l'aire restreinte de *djoke* à proximité de la frontière germanique et l'emploi spécial de ce mot, nous y verrons un emprunt direct de l'all. *joch* « joug, support », qui a la même acception tech-

(1) Communication du Dr Randaxhe. Voy. G., II 532 ; Lobet, 220 ; Bormans, *Voc. des houill. liégeois*. — A l'Ouest de Liège (Seraing), la pièce s'appelle : *mimbe di cope*, et l'encadrement susdit : une *cope d'assîse* « couple d'assise [sur laquelle s'appuient les taquets] ».

(2) Meyer-Lübke, n° 4611.

nique [1]. Le yod s'est épaissi en *dj*, comme dans *sardjète* (Stave) « sarriette ». Pour la finale, voyez l'article *sohe*.

w. dognon

Pour G., I 180, *donion* (Liège, Namur) « enflure ou callosité qui se produit à la naissance du gros orteil » est probablement le même mot que le fr. *oignon*, qui a la même signification.

Le sens de « oignon, durillon, callosité douloureuse au pied » est donné par Forir (Liège), Lobet (Verviers), Scius (Malmedy) ; mais l'idée de « callosité » n'apparaît plus dans les définitions suivantes : « iointure du gros orteil » (Malmedy : Villers, 1793), « gros orteil » (Duv.), « excroissance osseuse contre nature aux pieds » (Lobet), « saillie exagérée de la tête du premier métatarsien, produite à la face interne par la déviation du gros orteil » (Dr Randaxhe : Thimister-Clermont). D'autre part, l'expression *li dognon dè pî* (Huy) « l'os du gros orteil » montre que notre mot a un sens général, puisqu'on a besoin de le déterminer quand il s'agit de l'orteil. — Plus à l'Ouest, il désigne uniquement une articulation de la main : à Ben-Ahin et à Gives (lez Huy), j'ai noté : *les dognons dèl mwin* « les arêtes osseuses du poing fermé » ; à Ciney, les *dognons* « les jointures entre les phalanges des doigts de la main ou du pied » : à Pellaines (Hesbaye), les enfants jouent aux billes pour des *ch'nokes* : coups de bille sur le *dognon*, c.-à-d. sur l'articulation du métacarpe et de la grande phalange ; à Namur, le *dognon* c'est le « dos du pouce » (F. D., Dict. ms., 1850) ; à Wavre, le « dos des doigts » ; à Charleroi, l' « éminence articulaire entre la première et la deuxième phalange du doigt ».

L'explication de G. est inadmissible. Phonétiquement, il faudrait justifier la prosthèse anormale de *d*. Pour le sens, l'idée de « oignon, callosité » est visiblement secondaire ; elle n'apparaît d'ailleurs que dans un coin du domaine wallon. Pour moi, *dognon* provient de **doyon*, par épaississement de *y* en *gn* [2]. Le suffixe diminutif *-on* [3] s'est ajouté au primitif *dôye*, anc. fr. *doie*, du lat. *dĭta (comp. w. *deû*, fr. *doigt*, du lat. *dĭtum, class. digitus). Notre mot désigne donc proprement une partie du doigt, la partie forte et saillante. Comme le *dognon*, surtout au pied, peut devenir calleux, cette particularité,

[1] Au pluriel, *die joche*, ce sont les supports du carré d'un puits de mine.

[2] Voy. les articles *bougnou*, *crâmignon*, etc.

[3] Comp. *jambon*. On pourrait aussi à la rigueur y voir les suffixes *-ion* (fr. *gavion*, *croupion*) ou *-illon* (w. liég. *ohion* « osselet », *deurion* « durillon »).

jointe à la ressemblance avec *ognon*, a modifié et restreint le sens propre sur certains points du Nord-Est (1). — Le primitif *dôye*, qui manque au Nord de la Wallonie, se rencontre en Famenne : *aveûr lès dôyes èdjalèyes* « avoir les doigts de pied gelés » ; de même à Ciney : *lès dôyes* (doigts de pied), *li grosse dôye* (l'orteil). Sur la Semois et dans l'Ardenne française, *doye*, *doûye* a le même sens (2). En gaumais, *douyon* « petit doigt de pied » existe à côté de *douye* « doigt de pied » (3). Pour la formation, sinon pour le sens, ce *douyon* ne fait qu'un avec notre *dognon*.

rouchi **dona** (Mons)

Sigart donne le montois « *dona*, imbécile, dupe ». M. Behrens a cru voir dans ce mot un *don-a(rd)* primitif qu'il rattache au gaumais *dône* et au radical *darn-* (4). Au point de vue phonétique, cette explication prête le flanc à une double objection. Le radical *darn-*, s'il existait en montois, y garderait cette même forme ; comp. fr. *marne*, montois *marle*, gaum. *môle*. De plus, le suffixe *-ard* donne, suivant les localités, *-ar*, *-â*, *-au* dans la région montoise, jamais *a* bref ; on trouve par exemple dans Sigart *dadlar*, *tafiar*, *lougnar*, *macard*, à côté de *macâ*, *hougniâ*, *hulau*. — On reconnaîtra plutôt dans ce mot le prénom *Donat*, employé, comme tant d'autres, dans un sens sarcastique. L'exemple donné par Sigart : *il a sté dona del farce*, signifie : il a été (le) Donat de la farce ; comp. le fr. *gille*, niais, et le montois *jacque*, dupe. La même explication, s'appliquera au montois *sara*, s. m., fille étourdie, remuante, espiègle (Sigart). — A remarquer que l'expression de Sigart n'est plus connue aujourd'hui à Mons. On y connaît seulement, comme dans toute la Wallonie, le prénom *Dônat*, qui entre en liégeois dans une comparaison plaisante : *on dîreût on p'tit saint Dônat*, comme en fr. : « on dirait un petit saint ».

[*Z. für franz. Spr. und Litt.*, 1909, t. XXXIV, p. 156.]

(1) Cette altération sémantique doit être de date récente : à Liège même, on m'a répété, en termes moins scientifiques, la définition du Dr Randaxhe : « renflement naturel à la naissance du gros orteil, du côté intérieur ». Dans le *Voyage de Chaudfontaine*, III 1 : *atot tès dânés scafignons, ti m'as câzî spaté l' dognon*, il faut donc comprendre : « orteil », et non « ognon », comme fait Bailleux dans son édition du *Théâtre liégeois*, p. 29.

(2) Bruneau, *Enquête*, I, p. 276.

(3) Maus, *Voc. gaum. des environs de Virton*, ms., 1850 : *douille*, *douillon*.— Comp. le rouchi *pôchâ* (Ellezelles) « gros orteil », qui est proprement **pouçard* (gros pouce).

(4) *Zeitschrift für franz. Spr. und Litt.*, XXXIII, p. 269. M. Behrens s'est depuis lors rangé à notre avis ; voy. ses *Beiträge*, p. 77.

w. d'ploustrer, d'poûstrer (Verviers)

G., II 520, cite d'après Lobet (*dploustré*, p. 159) ce mot verviétois, qui signifie « dévaliser ». Lobet enregistre également *dpoustré* « dépoudrer (les cheveux), désargenter, dégarnir (qqn) de son argent ». On aurait tort de voir entre ces deux termes un rapport de parenté. — Le verbe simple dont *d'ploustrer* est composé se retrouve dans le moyen bas all. *plûsteren*, anc. flam. *pluysteren* « piller » ; encore aujourd'hui, le west-flamand connaît *pluisteren* « éplucher » (1). — Au lieu de *d'poustrer*, ou mieux *d'poûstrer*, on s'attendrait à *d'poûtrer*, puisque le simple est *poûtrer* « poudrer » (2). Pour expliquer l'*s* anormale, on peut invoquer l'influence de *d'poûs'ler* « épousseter » ; mais il vaut mieux, je crois, y voir le résultat d'une métathèse : *d(us)poûtrer* = *d'poûstrer*. J'explique de même *d(is)wêbi* = *d'wêsbi* (G., I, 178 ; voy. ci-après, l'article *wêbi*), *d(is)frêti* = *d'frêstî* (Duvivier : « défrayer »).

[BD 1920, p. 10.]

nam. dronke

L'eczéma infantile, en fr. les croûtes de lait, s'appelle *li dronhe* à l'Ouest et au Sud de Liège (Engis, Huy, Harzé), à Erezée (Lux.), à Noiseux (Namur) ; *li dronke* en namurois (Namur, Ciney, Dorinne, Stave ; Gembloux, Forville : prov. de Brabant), *lès dronkes* à St-Géry, (Brab.) et à Viesville (près de Luttre : Hainaut). G., I 183, donne sans explication le nam. *drongue* (3). Ce mot, en dépit de son aspect germanique, a une origine romane bien assurée. Il reproduit le moyen latin dracunculus « apostème, ulcère » (4), d'où l'anc. fr. *draoncle* « apostème, éruption cutanée, etc. ». Un texte namurois du XVe siècle porte cette recette : « Pour *drongles*, R. de la farine de soile [seigle] pillée en moitiet vin et moitiet yawe » (5). Au point de vue phonétique,

(1) Voy. De Bo, ainsi que Franck-van Wyk, PLUIS.

(2) Lobet, p. 455 : G., II 251. — Forir a *poûtlé* et *poûtré*, *dipoûtlé* et *dipoûtriné*.

(3) Plus loin, II XXI, il enregistre, d'après Simonon, le s. f. *dronhe*. De là, cette forme a passé dans le dictionnaire de Forir ; mais elle n'est pas connue à Liège, du moins aujourd'hui. Le liég. dit *lès seûyes* (« soies »).

(4) Cf. Du Cange, *dracunculus* ou *dranculus* (ulceris vel cancri species). D'après M. Ant. Thomas, le gr. δρακόντιον « ver qui s'engendre sous la peau » prouve que *dracunculus* a dû exister, au sens correspondant, en latin classique (*Romania*, 1913, p. 393). Pour la sémantique, comp. le west-flam. *erfworm* (De Bo) : eczema impetiginoïdes.

(5) Cité par J. Camus, *Revue des Langues romanes*, 1895, t. XXXVIII, p. 202 ; cf. *ibid.*, p. 160 : *drangler*, *dranglure* (apostème). — L'article de Meyer-Lübke, n° 2760, est très incomplet.

comparez le liég. *ronhe* (rancher ; G., II 324), altération du nam. *ronke* (= anc. fr. *ronghe*, dans trois textes tournaisiens cités par Godefroy).
[BD 1920, p. 10.]

w. d(u) grâde (Verviers, Malmedy)

G., I 171, se contente d'enregistrer, d'après Remacle, 2e éd. : « *digrâte*, probablement, assurément : *i r'vinrè, d'grâte* : il reviendra, probablement ; *vos m' cafougnîz, vos d'meûr'rez keû, d'grâte* : vous me chiffonnez, je suppose que vous allez rester tranquille ». — Lobet (Verviers, 1854) écrit : *dgrande* « probablement, vraisemblablement ». De même, Villers (Malmedy, 1793) : *dugrande* « sans doute, certainement » (G., *Extraits de Villers*). J'ai noté aussi à Stavelot : *vos n' roûvèyeroz nin d' grâde du v's-è sov'ni* « vous n'oublierez pas, j'espère, de vous en souvenir ». — Cette expression archaïque, qui est inconnue à Liège, n'a pas encore reçu d'explication.

Disons tout de suite que les graphies *â*, *an* sont au fond identiques : dans le dialecte de Verviers-Malmedy, on ne peut dire à première vue si *â* est un *an* dénasalisé, ou si *an* est une nasalisation arbitraire de *â*. Même incertitude pour les finales *-de*, *-te*. On soupçonnera tout au plus que Lobet et Villers ont obéi à l'analogie du fr. *grande*.

Un premier point est probable. G., I 182, écrit *drâhon* (beaucoup), qu'il faut analyser *d' râhon* « de raison » (raisonnablement, passablement ; d'où : « à foison »). De même, il paraît certain que *d(u)grâte* représente une locution composée. Un manuscrit verviétois de 1759 sépare les deux mots : *du grâde qu'i-a dès ruv'naxes èssé* « je suppose qu'il a assez de revenus ». Cet exemple montre de plus que notre expression peut devenir locution conjonctive et se mettre au début de la phrase.

D'après Schuermans (1), les dialectes flamands emploient *geraden* (« deviner » ; néerl. *raden*), *op het geraad* (« en devinant, au hasard, au petit bonheur »). C'est là qu'il faut chercher l'origine du w. *d' grâde*, qui est emprunté de (*op*) *'t geraad*, ou plutôt de (*i*)*k geraad* « je devine ». La réduction de *geraad* en *grâd'* est normale. Par étymologie populaire, la préposition *d*(*u*) s'est substituée à l'initiale *'t* ou *'k*. En somme, *i r'vinrè, d' grâde* signifie : « il reviendra, je suppose ». Lancé avec une certaine intonation, cela équivaut à : « j'aime à le croire, ce n'est nullement douteux pour moi ».

(1) *Algemeen Vlaamsch Idioticon*. Kilian a aussi *gheraeden* (conjecturer, deviner). Le luxembourgeois *gerôt* signifie « hasard, occurrence ».

En namurois, avec le même accent, on dit *dandjureûs* « dangereux » (= il risque fort que ce soit vrai, j'espère que c'est vrai) (1). En montois, *azârd* joue le même rôle (Sigart, p. 209). Dans le pays gaumais, les formules *davine*, *daviney* (devine, devinez) émaillent la conversation, exprimant un degré plus ou moins grand de probabilité, tandis que *tâ-t'*, *tâjèy* (tais-toi, taisez-vous) affirment ou nient avec plus de conviction.

fr. **s'ébrouer**, anc. fr. **espro(h)er** ; liég. **sprognî**

I. L'anc. fr *espro(h)er* vient du francique *sprowan* (Meyer-Lübke, n° 8188), forme ancienne de l'all. *sprühen* « faire jaillir ». La façon dont Godefroy en parle prête fort à la critique. Il fait deux articles au lieu d'un seul et, si dans le second *espro(h)er*, v. a., « asperger, éclabousser » est défini correctement, dans le premier où il range trois exemples du v. n., il passe trois fois à côté de la traduction exacte : (son cheval) *esproha* signifie, non pas « hennit », mais « s'ébroua » ; chat qui *esproe* « souffle de colère », et non « miaule » ; de même, en parlant d'un oiseau à qui vous tenez en votre bouche le bec jusqu'aux yeux, *s'il esproe bien après, dont est il sains*, il faut comprendre : « si cet oiseau souffle de colère contre vous, c'est un indice qu'il est sain » (2). De plus, Godefroy oublie la forme *sproher*, que G., II 639, signale dans une variante de Jean d'Outremeuse au sens de « cracher ». Enfin, d'après Godefroy, *esproement* « exprime l'idée de moquerie » ; nous y verrons, au propre, un éclat de gros rire, une explosion de rire qui asperge autrui.

On n'a pas encore, que je sache, cherché dans l'anc. fr. *espro(h)er* l'origine du fr. mod. *s'ébrouer*. Cependant les hypothèses émises pour expliquer ce dernier sont nombreuses et diverses. Pour l'un, « *ébrouer* dérive peut-être de **brou* (= brave), l'ébrouement du cheval pouvant passer pour un signe de courage » (3) ; comme si ce n'était pas tout aussi bien et plutôt un signe de surprise et d'effroi ! (4) Pour l'autre,

(1) Exemple : *dji ratind vosse frére* ; *i vêrê va, dandjureûs* « j'attends votre frère ; il viendra, j'espère » (Pirsoul, I 183) ; voy. aussi Forir, v° *danjreû*.

(2) God. ne donne pas de traduction ; celle du *Lexique* de Bonnard et Salmon : « crier » ne vaut rien. — De même le wallon dit qu'un cheval qui s'ébroue (*qui sprogne*) est sain ; *sprogni* peut se dire aussi d'un chat qui souffle bruyamment de peur et de colère. Le wallon peut ici servir de guide : dans tous les exemples cités *esproher* répond au w. *sprognî*, où nous voyons d'ailleurs un dérivé du francique *sprowan* ; voy. ci-après.

(3) Körting, *Dict. d'étym. fr.* ; c'est l'opinion de Diez, adoptée par Littré.

(4) Comp. « un ébrouement de cheval soufflant de peur », Zola, *Une page d'amour*, p. 402.

s'ébrouer se rattache à *s'esbroufer* et vient donc du provençal *esbroufa* qui a le même sens [1] ; mais comment justifier la chute de *f* ? Pour le *Dict. général*, « peut-être *s'ébrouer* se rattache-t-il au même radical que *ébrouer*, t. techn. : plonger dans l'eau (des tissus sortant du métier), l'ébrouement des animaux ayant pour résultat de faire sortir une sorte de vapeur par les naseaux » [2]. En somme, la question reste pendante, car même la dernière hypothèse, la plus sérieuse, ne va pas sans quelque difficulté de sémantique.

Pour moi, il me paraît naturel d'admettre que *esproer*, au lieu de disparaître comme on le croit, a donné régulièrement **éprouer*, lequel est devenu *ébrouer*, v. intr. (1564), puis v. réfl., sous l'influence du synonyme *s'esbroufer*. L'homonyme *ébrouer*, anc. fr. *esbroer* (abbrühen), t. techn., a pu aussi influer sur le changement anormal de *pr* en *br*. Pour le traitement vocalique, la concordance est remarquable entre (*es*)*broer*, (*é*)*brouer* . all. mod. (*ab*)*brühen*, et *esproer*, *ébrouer* : all. mod. *sprühen*. Enfin cette hypothèse a l'avantage de montrer la survivance de *esproer* dans la langue moderne et la parenté du fr. *s'ébrouer* avec le w. *sprognî*, qui a le même sens.

II. L'article de G., II 390, sur le liég. *sprognî* est incomplet et ne donne pas d'étymologie. On le remplacera par ce qui suit.

Formes dialectales : *sprognî* Liège (Forir : *li dj'vâ sprogne*), Fléron ; *-i* Stavelot, Malmedy, Doncols, Wardin-lez-Bastogne, Gives et dans le Condroz ; *-er* Jupille, Trembleur ; *-è* Bande ; *sprougnè* Neufchâteau ; *sprugni* Verviers ; *sproni* Namur, Crehen (Ben-Ahin : *li dj'vâ spronih, il a sprogni* : c'est signe qu'il est *hêtî* ou sain). — Les graphies suivantes sont suspectes : *sprongni* (G.) ; *sprôgner* Verviers (BSW 40, p. 458 ; lire *ŏ* ?) ; *spreûgner* Jupille (ib., 49, p. 375 ; lire *ĕ* ?) ; *sprônî* Namur (Pirsoul ; lire *sproni* ?).

Significations : 1. s'ébrouer, souffler bruyamment de l'eau hors de la bouche et du nez ; se dit surtout du cheval. C'est le sens le plus ordinaire ; on le connaît partout : de Liège-Verviers à Neufchâteau et à Namur ; — 2. éternuer, en parlant de l'homme : Doncols, Wardin, Bande et dans le Condroz ; — 3. pouffer de rire au point de s'engouer (Malmedy : Villers), ou mieux : rire en projetant de la salive, rejeter de la nourriture en riant la bouche pleine (Fléron) ; — 4. souffler de

(1) L. Clédat, *Dict. étym. de la langue fr.*, 1912.

(2) C'est l'opinion de Scheler et aussi de Meyer-Lübke, n° 1325 : ce dernier dérive du germ. *brôjan* : *ébrouer* (abbrühen) et *s'ébrouer* (schnauben). Ch. Joret défend la même thèse dans *Romania*, IX, p. 110. Voy. enfin les *Französische Studien*, VI, pp. 31-33.

colère, en parlant d'un chat (Jupille : BSW 49, p. 375) ; — 5. « souffler un liquide qu'on a mis dans sa bouche » (Verviers : Remacle, v° *sprugni*); « pousser un liquide avec la bouche au visage, etc. ; imprégner avec la bouche une étoffe d'eau, d'huile » (id. : Lobet, v° *sprugni*) ; « répandre de l'huile grasse ou de pétrole sur une chaîne trop encollée : l'ouvrier projette le mélange d'eau et d'huile par la bouche ! » (ib. : M. Lejeune, *Voc. de l'apprêteur en draps* : BSW 40, p. 458) ; — 6. v. unip., bruiner (Stavelot, Malmedy) : *i sprogne, il a sprogni* ; *il a toumé one suprognore* « il est tombé une légère ondée » ; à Faymonville, on emploie dans ce cas le diminutif *sprǎgn'ter*, d'où *sprǎgn'tǎre* « bruine, légère ondée ».

Etymologie : Dérivé, à l'aide du suffixe diminutif -iculare, du francique sprowan (1), forme ancienne de l'all. *sprühen* « faire jaillir, projeter avec force (par ex. des étincelles) ». Le type schématique *sprow-iculare aboutit normalement à **sproeillier*, **spro-yî*, d'où *sprognî*, par épaississement de *y* en *gn* (2). — Dans le liégeois Jean d'Outremeuse on lit : « a rote sa lenge et les piechez *sprelhoit* (var. *sprohoit*) hors de se boche » [= il a déchiré sa langue et crachait les morceaux] (3) ; *sprelhoit* est sans doute une graphie inexacte pour **sproelhoit*, imparfait de **sproelhier*. G., II 639, a deviné dans ce verbe un fréquentatif de l'all. *sprühen* ; mais il a négligé de le rapprocher du moderne *sprognî*, qui en est pourtant inséparable. — Comparez au surplus le malm. *i sprogne*, qui répond à l'all. *es sprüht* « il tombe une pluie fine », et ce que nous disons plus haut du fr. *ébrouer*.

anc. fr. **effriboter**

Ce mot se rencontre dans un texte de 1542 :

> S'on ne l'eust osté de sus moy,
> Mordé, je l'eusse effriboté. (*Romania*, XXXIII, 346).

M. Behrens, *Beiträge*, p. 88, le rattache à l'anglais *freeboot* « agir en flibustier, piller ». M. Ant. Thomas déclare cette conjecture peu vraisemblable, mais ne met rien à la place (*Romania*, XXXVI, 264). Ne pourrait-on pas invoquer le w. *fribote* « bribe, lambeau », *difriboter* « effilocher, dégueniller » ? Pour la composition et pour le sens, *effriboter* serait analogue au fr. *écharper*, *écharpiller* « mettre en pièces ».

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 563].

(1) Meyer-Lübke, n° 8188, tire de là l'anc. fr. *esproer*.

(2) Comp. *houyot* (boule de neige) > *hougnot*, etc.

(3) *Myreur des histors*, IV, 383. — Godefroy reproduit ce texte sans la variante et avec : *aroté*, au lieu de *arote*, que G. corrige : *a rote*.

anc. fr. **embegaré, begart**

Froissart, dans ses Poésies, parle d'un « porcel ort et *embegaré* ». Scheler et Godefroy traduisent le dernier mot par : « souillé » ; dans son *Glossaire des poésies de Froissart*, Scheler ajoute cette note : « Il y a probablement connexité entre *begarer*, troubler, salir, souiller, et *bigarrer* ? Cela reste à examiner ». — Ces rapprochements sont hors de propos (1). Le mot dérive de l'anc. fr. *begart* 2, que Godefroy ne sait pas traduire (dans ce passage : « tel coup li a doné... ke gambes reversees le trebuce el *begart* ») et que nous expliquons sans peine grâce au liég. *bègâ* « purin, jus de fumier » ; voy. l'article *bègâ*. Le sens précis de « embegaré » est donc : « souillé de purin ». La forme **begard* a pu donner *embegaré*, comme *dard* donne le w. *dârer* « darder ». Cependant, le mot rimant dans le texte de Froissart avec *regardé*, il faut sans doute corriger **embegardé*. Le liég. *bigârder* « arroser de purin » (les fosses de houblon) existe encore à Jupille.

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 563].

liég. **èminné**

D'après G., I, 191, le liég. *èmainé* (2) « guindé, maladroit » dérive de *main* et signifie proprement « privé de la main » ; mais, si l'on compare *spaté* « écrasé » (qui répond au fr. *épaté* « privé de l'usage d'une patte »), *smané* (Alle-sur-Semois) « manchot », *spougn'tè* (Marche-en-Famenne) « amputé du poing », on comprendra que cette analyse est impossible. Le préfixe ne peut être que *è-*, lat. in-, fr. *en-*. D'autre part, nous constatons que l'on prononce *èmẽ i'né* à Bergilers (Hesbaye) et que, près de Malmedy, *èmẽné* signifie « paralysé, perclus » (3). — Ces deux éléments nouveaux permettent d'établir l'origine du mot. Le radical est le w. *mèhin* « incommodité, infirmité », anc. fr. *meshain* « estropiement, mutilation » (4). Le dérivé **è-mèhain-é* a donné, par réduction normale, **èm'hẽ ié*. De là : 1° par métathèse de l'aspirée, le hesbignon *èmẽh'né* (5) ;

(1) Ailleurs, dans son *Etude lexicologique sur les poésies de Gillon le Muisit*, rencontrant *desbedarer* « souiller », qui vient de *bedaire* « boue », Scheler propose de corriger notre mot en **embedaré* (*Mém. Acad. de Belg.*, 1884, t. 37, v° *desbedarer*)

(2) On prononce *èmẽné* (Liège, Ben-Ahin), *-i* (Vielsalm), *èmẽné* (Verviers), *èmẽné* (Malmedy), *èmwẽné* (Tohogne), *èmwẽrnè* (Marche-en-Famenne), *amwẽ iè* (Rendeux, Tenneville).

(3) A Robertville (BD 1908 p. 31) ; à Faymonville (BSW 50, p. 543).

(4) Voy. les exemples dans Godefroy et cf. G., II 10 2.

(5) Comp. liég. *mèh'ner* [moissonner] « glaner » = *mèn'her* à Bergilers ; liég. *mwèh'nê* « coryza » = *mwèn'hê* à Grandménil.

2° par chute de l'aspirée et contraction, le liégeois *èn ẽné* (1). — Le sens primitif « infirme, estropié » ne survit qu'en un point extrême de la Wallonie. Ailleurs, le mot a désigné, par hyperbole, un maladroit, guindé dans ses mouvements, dont les mains sont gourdes comme s'il avait mal au bras. De même *èstroupî* « estropié » se prend au sens de « lourdaud, maladroit ». Comparez le gaumais *a-hachière* (ci-après, à l'article *hahîre*).

[BD 1920, p. 11].

liég. èstèssiner

Ce verbe signifie : 1. arroser (un rôti à la broche ou dans la poêle en y versant doucement du jus, du beurre fondu) ; 2. par ext., arroser (ce qu'on mange en buvant du vin) (2) ; 3. v. réfl., s'humecter en buvant, s'arroser l'intérieur, d'où : s'enivrer (3). Il a plusieurs autres formes : *èstèss'ner*, *stèssiner*, *ètèssiner*, *tèssiner* ; et des dérivés, dont le plus intéressant est *stèssinerèce*, s. f., « cuiller à arroser » (4). — Grandgagnage en parle à deux reprises (I 196, II 399), sans donner d'étymologie. Je ne connais d'autre essai d'explication qu'une note de Borgnet, qui pense à l'all. *stechen* « piquer » à propos d'un passage du *Myreur*, I 264 : « viandes rosties et stechinces de basmes qui vient d'Egypte » ; Borgnet oublie qu'à l'all. *stechen* répond le w. *stitchî* (5).

Ce verbe appartient à la classe nombreuse des dérivés qui ont le suffixe diminutif *-iner*. Quant au radical, c'est l'anc. fr. *esteser* (lat. *extensare) « tendre, étendre », représenté d'ailleurs chez nous par l'anc. w. *stesant*, *stensant* au sens intransitif de « étendu, situé » (6). Ni Körting ni Meyer-Lübke n'enregistrent un type *extensare ; le dernier a cependant un article *extentare « étendre » pour expliquer l'italien dialectal *stentinare* « répandre ».

(1) De même le liég. *mohon* (mansionem : maison) a passé par **m'hon* pour devenir *mon* dans : *a-mon* ou *è-mon Djâque* « chez Jacques ». — On peut aussi admettre que le liégeois a connu jadis la forme hesbignonne *èminh'nè* et que *h* est tombé comme dans *vinâve* (mis pour **vih'nâve*, *vicinabilem).

(2) Dans une pasquille de la fin du XVIIIe siècle (*Choix*, p. 187), il est question de bons vivants qui *stèsinîn' avou dè vin dès gozâs, dès dorêyes* « arrosaient de vin des gâteaux, des tartes ».

(3) G., I 196, donne les sens 1 et 3. Voici un exemple du dernier : (*Li djoû dès Roys*), *qu'on bon crètyin fièstêye tot s'èstèssinant d' vin* (J.-J. Hanson, trad. inédite des *Lusiades*, 1783 ; v. 3051-2). Le mot n'est plus employé aujourd'hui en liégeois.

(4) G., II 399. Sur le suff. -aricius, voy. l'Appendice.

(5) Godefroy, v° *stechiné*, reproduit l'erreur de Borgnet.

(6) Voy. G., II 640 ; Scheler, *Gloss. de la Geste de Liège*, p. 285 ; et le *Dict. gén.*, ÉTRÉSILLON.

Le sens propre de *èstèssiner* est donc : « étendre à petits coups successifs (la sauce sur le rôt) », d'où : « arroser (le rôt) fréquemment et à petits coups ».—D'après tensare : w. *tèzer*, et tonsare : w. *tozer*, on peut objecter que *esteser* a dû donner *èstèziner*. Telle a été assurément la première forme ; mais, par la syncope normale de la protonique non-initiale (*èstèz'ner*), la douce devient régulièrement forte (*èstèss'ner*, d'où la forme refaite *èstèssiner*) ; de plus, le groupe *st* qui précède a sans doute aussi exercé une influence assimilatrice sur la sifflante qui suit. — On ne doit pas s'étonner de voir une forme *èstèssiner* à côté de *stèssiner* ; comp. *èstoumaker* et *stoumaker* ; *èstorner* et *storner* ; *èstraboter* et *straboter* ; *èstèner*, *èspèrer*, *èsprinde*, *èsprover*. — Pour *tèssiner*, comp. le fr. *trésillon* à côté de *étrésillon*, le w. *troûler* à côté de *stroûler*, etc. Enfin *ètèssiner* est ou bien *intens-in-are ou bien une altération de *èstèssiner*, par influence de *ètèsser* « entasser », voisin de forme et de sens

liég. ètait, ètêt

L'adjectif *ètêt*, archaïque en liégeois, signifie « allègre, aise, satisfait » et s'emploie surtout dans *avu l'coûr ètêt* « avoir le cœur content, être heureux ». G., II XXII, y voit un dérivé probable du lat. intentus ; mais la phonétique ne s'accommode pas de cette hypothèse. C'est exactement le lat. intactus « intact, frais, en bon état », anc. fr. *entait* « bien disposé, actif, empressé ». A l'anc. fr. *entaitier* répond *ètêtî* (G. ; Forir ; Villers) « encourager, animer », *ètêti* dans la vallée du Geer : *s'ètêti a l'ovrèdje*. Quant aux dérivés *ètêtemint*, *ètêtise*, *ètêtisté* « entrain, satisfaction », ils sont ou forgés par nos dictionnaires ou actuellement inusités.

w. fâçon, fauçon

Dans son *Vocabulaire givétois*, M. J. Waslet note *fauçon*, s. m., « petite botte de paille débarrassée des mauvaises herbes et dont on a ménagé le chaume en ne battant que les épis : *fé dès mauches avè in fauçon di strin d' sivèle*, faire des liens avec une botte de paille de seigle ». J'ai relevé le même *fauçon* dans le Condroz et en Famenne avec des définitions un peu différentes : à Ciney, c'est une « gerbe de paille de seigle » ; à Marche-en-Famenne, « une botte de paille toute préparée pour que le couvreur en chaume puisse la disposer sur le toit à couvrir ». On prononce *fâçon* à Villers-Ste-Gertrude (même sens qu'à Marche) et à Erezée (« paille peignée et arrangée pour servir de liens »). — On y verra sans peine le même mot que le fr. *fauchon* (forme normanno-picarde pour **fauçon*) « petite faux » ; mais le diminutif a développé ici

une acception remarquable : 1. « poignée d'épis fauchés, javelle » (sens général, aujourd'hui perdu) ; 2. spécialement, « botte de paille de seigle (Ciney), destinée à fournir les liens (Givet, Erezée) ou à couvrir les toits (Famenne, Villers-Ste-Gertrude) ».

w. fèr, anc. fr. ferlier, fernoer

Dans le *Bulletin du Dict. wallon*, 1908, p. 39, M. Alph. Maréchal a démontré que le w. *tofèr* ou *tot-fèr*, « toujours, constamment », vient du latin firmum et représente en réalité « tout ferme(ment) » (1) ; de même le synonyme *fin-fèr*, usité à Viesville (Hainaut). M. Alph. Bayot (*ib.*, 1910, p. 59) a noté dans le *Miroir des nobles* de Jacques de Hemricourt un exemple ancien du w. *fèr*, lat. firmum : « tant fer chevachoit qu'il n'estoit nin a remuweir » (2). Enfin, pour corroborer l'étymologie de M. Maréchal, j'ai rappelé (*ib.*, 1910, p. 60) que *fèr* existe encore, comme adjectif, à Malmedy et à Laroche, dans les expressions : *fé on fèr nok a sès solés*, *loyî sès solés a fèr nok* « lier ses souliers à nœud ferme, par opposition à nœud coulant » (Malmedy). *loyer* ou *noker a fèr nok* (Laroche) (3). D'où le verbe *afèrnokî* « lier à nœud ferme » (Malmedy). — J'aurais pu citer également *loyi a fèr neu* (Givet, Ucimont), le gaumais *farnowèy* « lier [ses souliers] à nœud ferme », par opposition à *fâre in flo* (Tintigny), et le lorrain *anfernowé* « noué par tous les bouts, difficile à défaire, en désordre ; se dit du fil, de la ficelle, etc. » (4).

Or l'ancien français possède les verbes *ferlier*, *fernoer*, que l'on traduit communément par « lier de fer, nouer avec du fer » et où l'on voit des composés analogues à *ferarmer*, *fervestir*, *saupoudrer*, *vermoulu*,

(1) Au point de vue sémantique, il est intéressant de comparer les emplois de *fèr* (1. ferme ; 2. sans cesse, dans le w. *tofèr*) avec ceux du grec ἔμπεδον, neutre de l'adjectif ἔμπεδος (1. qui repose solidement sur le sol, d'où : ferme, solide ; 2. avec idée de durée : continu, incessant). Le θέει ἔμπεδον d'Homère (Iliade, XXII, 192 : il court ferme, sans relâche) se traduira exactement en liégeois : *i coûrt tot-fèr*.

(2) Je trouve dans Grégoire le Pape, *Sermo de Sapientia*, ces deux exemples qui ne figurent pas dans Godefroy : « fer esteir en la sue loi » (éd. Foerster, p. 287, l. 15) ; « ne seeiz fer en sele, s'ele n'est dioreie » (*ibid.*, p. 291, l. 16). De même, dans Baud. de Condé : « li vice' est fort et fer » (éd. Scheler, p. 470, v. 57).

(3) L'expression s'est altérée en : *a fœrt nok* (Liège, Verviers, Wanne, Erezée, etc.), *a fort nok* (Ciney) « à nœud fort » : voy. Cambresier : *foir-nouk*.

(4) Jaclot, *Voc. du pays messin*, 1854, p. 2. — D'après J. Feller, *Notes*, pp. 237, 389, *fèrnoke*, *farnowèy*, *fornouer*, renferment le préfixe *for-* (*far-*, *fer-*) : lat. foris. Cela peut être exact pour le fr. techn. *fornouer* « laisser nouer [un fil] en tissant » (*Dict. gén.*) : mais ne convient il pas de distinguer ce *fornouer* du gaumais *farnowèy* et de *fèr noke* ?

cloufichier, etc. [1]. Etant donnés les termes patois énumérés ci-dessus, je crois que l'analyse traditionnelle est inexacte, et que *ferlier*, *fernoer* doivent s'expliquer par *fer(m) lier*, *noer*. Au point de vue formel, si la confusion est possible en français entre *fer(m)* < firmum et *fer* < ferrum, en wallon le premier seul aboutit à *fèr*, tandis que le second subit la diphtongaison et devient *fièr*. Quant au sens, la traduction « lier solidement » convient parfaitement à tous les exemples connus.

[Article paru en premier lieu dans *Romania* (1911), t. XL, p. 325, avec la note suivante de M. Antoine Thomas : « Dans l'un de ces exemples, on lit *fierloier* (*Alixandre*, éd. Michelant, fol. 26*b*), ce qui paraît contredire l'explication de M. Haust ; mais cette explication est par elle-même si lumineuse et, dans le passage en question, l'intervention du fer (métal) est si invraisemblable, qu'il ne faut voir dans *fierloier* qu'une graphie due à une fausse interprétation ». — J'ai trouvé depuis lors dans des textes anciens publiés par *Romania*, ces deux exemples significatifs : *ferm seit sur la plaie liee* (t. XXXVIII, pp. 498, 535), *ferm lierent la sainte pucele* (t. XL, p. 546).]

liég. **fiskineû, fiksineû**

G., I 207, signale simplement : « *fiskineû*, s. m., vétérinaire ». Lobet écrit : « *fiksineû*, vétérinaire, maréchal-ferrant qui panse les chevaux, bestiaux ». Forir et N. Lequarré (BSW 20, p. XX) enregistrent les deux formes ; Willem, p. 89, la seconde seulement. Près de Liège (Trembleur, Fléron, Thimister), on ne signale oralement que *fiksineû* « empirique, vétérinaire ou médecin non diplômé ».

C'est tout. Le dossier est mince et ne comporte aucun essai d'explication. Il s'agit pourtant d'un terme archaïque et qui, sous son aspect modeste, peut se réclamer de nobles ancêtres.

Fiskineû — qui tend aujourd'hui à s'altérer en *fiksineû* — dérive en effet d'un verbe **fiskiner*, syncopé de **fisikiner*, lequel dérive lui-même de l'anc. fr. *phisiquer* « droguer, médicamenter », et de *physique*, anc. fr. *fisique* « science et art de la médecine ». La preuve en est dans les passages suivants du *Myreur des histors* de notre Jean d'Outremeuse :

> Ilh astoit dolans de chu qu'ilh ly avoit copeit ses orelhes ; si prist des cyrurgiens et les fist *fischiner* [variante : *esgardeir*]. mains ilh fist les plaies envynemeir, si l'en convient morir. (I, p. 273).

Voilà, bien attestée, l'existence du v. *fischiner* (lire *fiskiner*), que l'éditeur Ad. Borgnet s'ingénie à expliquer dans cette note :

[1] A. Darmesteter, *Mots composés*, 2e éd., p. 161-2 ; Meyer-Lübke, *Gramm. des l. rom.*, II, § 594 ; Nyrop, *Gr. hist. de la l. fr.*, III, § 569 ; Godefroy : *fernoer*.

Le mot *fischiner* doit être la traduction du lat. fasciare, entourer de bandes. Il y a aussi le v. fascinare, ensorceler, d'où provient le fr. *fasciner* ; mais le premier de ces deux sens me paraît ici le plus convenable.

L'erreur de Borgnet est d'autant plus surprenante qu'il aurait bien dû rapprocher son texte du suivant, *ibid.*, p. 477 :

Adont aperchut Josephus la cause de la maladie, si avisat une chouse de *phischinerie* [variante : *phisique*] : se dest que toutes chouses contraires soy garissent par aultres contraires...

Au glossaire, *ibid.*, p. 646, *phischinerie* (lire *fiskinerie*), — qui a pour variante et pour synonyme *phisique*, — est correctement traduit par « médecine ». Nous sommes donc en présence d'une famille *fiskiner*, *-eu(r)*, *-erie*, dont la filiation est hors de doute. Le moyen âge n'emploie *physique* (*fisique*, *fusique*) que comme substantif et lui donne ordinairement le sens de « médecine » ; l'anc. franç. *se phisiquer* signifie « se droguer, se médicamenter ». *Phisique*, *-er* a engendré **phisiquiner*, dont le suffixe *-iner* a une valeur diminutive et fréquentative à la fois, comme dans le fr. *trottiner*, le liég. *ploviner*, *gotiner*, « pleuvoir légèrement, le gaumais *droguiner*, *s'adroguiner* (St-Léger) « droguer, se droguer ». — Quant à la réduction de **fisikiner* en *fis'kiner*, elle n'a rien que de normal.

[BD 1912, p. 97.]

anc. w.-fr. forece, fueresse

L'anc. w. *fueresse* se rencontre dans une charte namuroise de 1248 : « vint boniers et set verges fueresses en terre a le mesure de Liege » (*Romania*, XIX, 86). Pour l'expliquer, M. A. Thomas, *Nouveaux Essais* p. 96, propose un type **foerez* signifiant : « dont on se sert pour mesurer les terres fouies (?) ». M. Feller, *Notes de phil. wall.*, p. 200, y voit de son côté un **foûrerèce*, dérivé de *foûre* « foin » ; d'après lui, « c'est l'étendue de terre, comprenant 20 bonniers 7 verges, qui est qualifiée de *fueresse*, c.-à-d. propre à donner du foin ». — D'autres textes liégeois, qui ont échappé à MM. Thomas et Feller, infirment ces deux conjectures et permettent de formuler une troisième proposition.

Godefroy a un article *forece* « s. f., sorte de mesure de terre », avec ce précieux exemple : « v boniers et [?] XIX verges petites moins c'on dist *forecés* (trad. du XIIIe siècle d'une charte de 1265, *Cart. du Val-St-Lambert*, Richel. l. 10176, f° 61^b). Lat., quinque bonnaria decem

et novem virgatis parvis minus quam (1) *foreces* dicuntur ». — Dans son *Inventaire des archives de l'Abbaye du Val-Benoît*, M. J. Cuvelier cite ce texte du 15 juin 1392 : « XXII grandes verges et XV *foreche* de terre situées en Bruwier » ; il ajoute cette glose sur *foreche* : « nom de la petite verge dans les environs d'Andenne » (2). — Enfin, dans les registres de la Cour féodale, 37, 90 v°, conservés aux archives de Liège, feu S. Bormans a noté : « XXXIII verges *fowereches* de terre erule ».

On voit qu'il s'agit de terre arable, *erule*, et non de prés à produire du foin. Ce mot féminin en *-ece* (*-eche*, *-esse*) qualifie uniquement verge. Quant au sens, le texte de 1392 oppose la *verge foreche* à la *grande verge* ; celui de 1265 (= 5 bonniers, moins 19 petites verges appelées *foreces*) est encore plus précis. Pour expliquer le radical *for-*, *fuer-*, *fo(w)er-*, on s'adressera au lat. forum, anc. fr. et anc. w. *fuer*, *foer*, *feur*, *four*, etc., devenu par exception *fur* en fr. moderne et signifiant « valeur, taux, mesure, coutume ». Le type *forîcia aboutit régulièrement à *forèce* (comp. *corèdje*, *mori* : courage, mourir) ; cependant *forèce* pourrait être aussi bien une réduction de **forerèce*: *foraricia (3). En somme, *verge forece* équivaut à « verge courante ». C'est la *petite verge*, considérée comme étant « de commun fuir et mesure » (4), c'est-à-dire comme unité de mesure adoptée par la coutume du pays. Cette unité variait selon les lieux.

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 564].

liég. **forlôzer, furlôzer, flôzer**

Forlôzer « prodiguer », ou mieux *furlôzer* comme on dit aujourd'hui à Liège, pourrait venir, d'après G., I 215, de l'ancien saxon *forliosan*, néerl. *verliezen* « perdre ». Behrens, *Beiträge*, p. 295, admet sans objec-

(1) Sic ; il faut lire *que* (= *quae*). Dans la traduction française *et* est sûrement interpolé. — Des papiers de feu S. Bormans contiennent ces deux extraits dont la source n'est malheureusement pas assez précise : « 8 verges grandes et 2 verges *fouretes* (var. *forestes*) de terres et de prés » (1274 : Charte du Val-St-Lambert) ; « demey bonier de vingne, vintez petites vergez *foreiches* moins » (XVe s. : Val-St-Lambert).

(2) *Bull. de l'Inst. Archéol. liég.*, XXX, 589. Ce texte a paru dans le *Cartul. de l'Abbaye du Val-Benoit*, édité par le même, p. 697.

(3) Les formes *fuer-*, *fo(w)er-* ont subi l'influence du primitif *fuer*, *four*. — Sur le suffixe *-aricius*, voy. l'Appendice.

(4) Comp. « une ayme de commun fuir et mesure » (Cart. Ste-Croix, 1324). — A Liège, la verge courante est de 16 pieds de St-Lambert ; la petite verge (16 × 16) vaut 218 centiares ; la verge grande vaut 20 petites ou 4 ares 359 milliares ; le bonnier vaut 20 grandes ou 87 ares 188 milliares. — Dans le langage ordinaire, *verge* se dit pour *verge grande* ; cf. Forir, v° *vech*.

tion cette hypothèse, qui ne va pas cependant sans de graves difficultés de phonétique. Je m'adresserai plutôt au flamand waerloosen « négliger » [1], en supposant que la syllabe initiale s'est modifiée sous diverses influences, telles que les synonymes *forfé* « dépenser », *forzoûmer* « négliger », *fèrlanguer*, *furlanguer* « prodiguer ». — Quant à *flôzer* « gaspiller », que G., I 212, voudrait rattacher à *forlôzer*, il faut plutôt y voir un dérivé de *flôse* « bourde », où Scheler (ap. G., II 526) reconnaît avec raison l'all. *flause* (nugae, tricae, mendacium); *flôzer*, outre le sens de « dire des sornettes, bourder » (Lobet, p. 562), peut en effet avoir pris l'acception figurée de « dissiper (son argent) à des futilités ».

w. **forvîri** (Verviers)

G., I 216, a l'article suivant :

> **forvîri** (usé jusqu'à la corde, en parlant d'un vêtement, etc.). De l'angl. *to wear* (user, consumer par l'usage) : comp. l'anc. h. all. *farwerian* (corrumpere), ap. Ziemann, v° *wërn*.

Le mot est tiré de Remacle, 2e éd., qui écrit *forvîri* et qui donne un exemple de l'infinitif : *mi-abit k'mince a forvîri* « mon habit commence à être suranné ». Lobet l'enregistre aussi et je l'ai entendu à Mélen : on doit donc le considérer comme propre à la région de Verviers-Herve. — Quant à l'étymologie imaginée par G., elle n'a qu'un intérêt de curiosité : elle nous montre G. enclin à chercher dans un lointain idiome germanique une explication qui se présente d'elle-même au premier appel. Le liégeois dit *forvîli* (Forir) « vieillir outre mesure », composé de *vîli* « vieillir » [2]. Le changement de *l* en *r* dans le verv. *forvîri* est dû à l'assimilation.

w. **foûrèhan** (= *foûre èhant*)

G., II, p. XXV, est le premier à signaler « *foûrèhan*, *fôrèhan* (printemps) dial. du Limbourg wallon ». Il propose d'y voir un « dérivé inchoatif de *foûre* (foin) ou de *fôre* (pâture des bestiaux) ». — On trouve *foûrèhon* dans un conte de la vallée du Geer : *nouk nu r'vièrè l' foûrèhon*, « nul ne reverra le printemps » (BSW 29, p. 540), et M. Fréson, de Glons, nous donne cet exemple qui montre que le mot est masculin : *on minerè l'ouvène è cot'hê quond i djalerè, èt a foûrèhon* (au début du printemps)

[1] *Dict. teutonico-latinum*, Antverpiae, Verdussen, 1667. Voyez Franck-van Wyk et Vercoullie VERWAARLOOZEN.

[2] Le liégeois dit d'ordinaire *vîyi* « vieillir » ; *vîli* est verviétois et archaïque en liégeois (Forir).

on l' fôyerè-st-è tère. — Enfin M. A. Horning explique *foûrèhan* par « fors issant », en comparant le lorrain *œchi fyeu* (exire foris) qui signifie aussi « printemps », et le suisse *fori* (foris ire) (1).

Je crois que Grandgagnage et Horning ont tous deux partiellement raison : mon premier est *foûre* (feurre, fourrage), mon second *èhant* (issant = sortant), et mon tout *a foûre èhant* signifie « au moment où l'herbe sort de terre et recommence à pousser » (2).

Pour *èhant*, point de discussion possible. C'est le participe du verbe inusité **ère* (*e x ĕ r e). J'ai montré ailleurs (3) que le liég. *èhowe* (énergie, activité) répond littéralement au fr. « issue » ou plutôt à la forme ancienne « eissue, essue », lat. *exuta.

Mais *foûr-* ne peut s'expliquer par foris, qui a donné en wallon 1° l'adv. *foû* (4), lequel se place après le verbe, comme dans le lorrain *œchi fyeu* ; 2° le préfixe *for-* (*fornoûri*, *forsôlé*, etc.), même devant une voyelle (*foraler*, G., II 526). — Pour justifier foris dans notre locution, il faudrait tout au moins l'analyser en *foû* + *rèhant* (*re-exantem).

M. Horning allègue deux expressions qui renferment un infinitif pris substantivement : « le sortir » = l'action ou le moment de sortir, après la claustration d'hiver (5). Mais, dans son hypothèse, ce serait le participe ou le gérondif « le fors issant » ou « le sortant » qui remplirait la même fonction en wallon. Cela me paraît insolite, tandis que la syntaxe « au feurre issant » n'a rien que de très ordinaire et de très satisfaisant (6).

Sans doute, on peut m'objecter que *foûre* désigne l'herbe assez haute, bonne à faucher, et surtout l'herbe fauchée et séchée, le foin (all. Heu). Mais le *foûre* peut être « l'herbe qui doit devenir du *foûre* » (sens prégnant). D'un autre côté, à l'origine, la signification était certainement

(1) *Zeitschrift für rom. Philologie*, XVIII (1894), p. 218. — Körting, n° 3908, et Meyer-Lübke, n° 3431, enregistrent l'explication de M. Horning. [Or, le présent article ayant paru pour la première fois en 1911, M. Horning, le 17 février 1912, a bien voulu m'écrire spontanément : « Pour *foûrèhan*, je suis entièrement de votre avis »].

(2) Comp. *al cressant del erbage*, dans Th. de Kent (God., CRESSANT).

(3) *Voc. du dialecte de Stavelot* (1904) : BSW 44 ; *Projet de Dict. w.* (1904), p. 19, ÈHEÛ (dans un texte de 1634) et ÈHOWE. — Le verbe composé *rèche* (*r e-ex*ĕ* r e) existe encore dans le namurois et le sud-wallon, au sens du simple « sortir ».

(4) Je dois cependant signaler *foû-r-eûr* (« hors heure, trop tard »), qui se trouve dans Forir, mais que je n'ai jamais entendu.

(5) Pour l'idée, comparez le w. *bizâhe* dans Forir.

(6) Comparez *â solo moussant* (Malmedy) « au soleil couchant » ; *a le cloke sonnant* (God., TOURSEL) ; *aoust issant* (God.) et voy., ci-après, l'article *selanbran*.

plus générale : l'all. Futter désigne la nourriture des animaux, la pâture, et tel est aussi, à mes yeux, le sens premier de *foûre* (1). Or le meilleur aliment des vaches, c'est l'herbe sur pied. N'oublions pas qu'il s'agit ici d'une région herbagère (vallée du Geer et pays de Herve), où la grande préoccupation du fermier est de pouvoir nourrir les bêtes. On y attend avec impatience le moment où l'herbe pousse. — Au surplus, le *foûre èhant* s'allie si bien à l'idée de nourrir les bêtes (*fôrer lès bièsses* : leur donner du fourrage) que cette idée a produit la forme altérée *fôrèhan*, notée par Grandgagnage.

Enfin — et ceci me paraît décisif — un texte de 1556 des Archives du Ban de Herve (reg. 19, p. 221) contient un exemple archaïque de notre expression : « ne puelent passer parmy le preit synon en wayn temps, voir que *a temps de four essant* aucune fois ». Ce texte est précieux pour plusieurs raisons : 1° dans ces mêmes archives, « four », « foure » se rencontrent souvent au sens actuel de fourrage, foin, jamais au sens de fors, hors (2) ; — 2° la façon dont le scribe a coupé l'expression montre qu'il l'analysait comme nous et qu'il ne voyait pas dans *four* un simple préfixe ; — 3° si l'on admet mon interprétation, l'emploi de l'expression est ici d'une propriété et d'une précision remarquables : on permet de passer dans le dit pré à l'époque du regain (*è wayin timps*), mais on interdit formellement le passage au temps où l'herbe pousse, parce qu'alors les tiges sont menues et fragiles et ne peuvent être brisées sans dommage, ce qui n'est pas le cas pour l'herbe du regain.

[Article paru dans BD, 1911, p. 19. — Depuis lors, on a proposé une autre explication de *foûrèhan* (*ibid.*, 1913, p. 80) : la forme première serait *foûrèhon* (saison des foins, c.-à-d. saison où le foin croît) ; elle comprendrait la racine *foûr* (all. Futter) et le suffixe -ationem. — Cette thèse ingénieuse se heurte à de multiples objections: 1° Non seulement la forme *foûrèhan* est attestée par le texte hervien de 1556 et par G. (qui a trop de scrupule, je crois, pour se permettre une « retraduction » sans avertir le lecteur), mais encore elle m'a été spontanément signalée par un octogénaire de Blegny-Trembleur (au N. de Liège), M. Henri Stas, qui prononce *foûrèhâ* (c.-à-d. *-an* dénasalisé). — 2° Les substantifs verbaux du type *sèm'hon*, *fèn'hon* (semaison, fenaison) sont féminins,

(1) Comparez le w. *wêde* (de l'all. *Weide* : pâturage), qui, en liégeois, signifie « prairie », et, en malmédien, surtout « herbe » : *dul wêde*, de l'herbe, *on fistou d' wêde*, un brin d'herbe.

(2) En 1554 : « ung quartron de four » (reg. 10, p. 103) ; 1556 : « charier les foures et waster les wayns ». — « forgangnyt » 1545 ; « forcomand » 1552 ; « forclose » 1555 ; « hors delle soxhe » 1532 ; « horpoutaige » 1549 ; « hors deminée » 1552 ; « hors rendu » 1554 ; « hors comander » 1655. — Je dois la communication de tous ces textes à l'obligeance de M. Jean Lejeune, de Jupille.

comme le veut le suffixe -tionem ; or *foûrèhon* est masculin. — 3° Ces mêmes substantifs, qui sont trissyllabes à l'origine, ont perdu régulièrement en wallon la voyelle médiale ; seul *foûrèhon* (au lieu de **foûr'hon*) ferait exception. — 4° Ils dérivent tous de verbes : *tinr'hon*, par exemple, suppose *tinri* (anc. fr. tendrir : devenir tendre). Or *foûrèhon* ne peut venir de *fôrer*, lequel a donné régulièrement *fôr'hon* (syn. de *fôrèdje* « fourrage », d'après Rouveroy, *Dict. liégeois*, ms.) ; il faudrait le tirer du substantif *foûre* et en faire encore une exception. — Je tiens donc pour assuré que *â foûrèhan* est la forme originelle et *-on* la forme altérée. D'autre part, le trissyllabe ne peut guère s'expliquer que si l'on y voit un composé de deux mots. La conjecture « au fuerre issant » présente un sens congru ; elle s'appuie sur de nombreux types analogues (voy. l'art. *selanbran*), sur le liég. *èhowe*, et enfin sur un texte ancien que, jusqu'à preuve sérieuse du contraire, on doit tenir pour correct.]

gaumais **foûsson**

Le gaumais *foûsson* (Musson, Ruette, à l'est de Virton), *foûssan* (Tintigny, Ste-Marie-sur-Semois, Jamoigne, Rossignol), désigne l'âme ou le noyau d'un peloton de fil : c'est le petit objet (coque de noix, boule de chiffon, de paille, de papier, etc.) sur lequel on enroule le fil pour faire un peloton (1). Cl. Maus, *Vocab. de Virton* (manuscrit de 1850), ne signale que l'acception métaphorique de « testicule ». Adam, p. 253, donne au lorrain *fousson* le sens de « peloton ».

Je crois que la forme première était **voûsson* et que ce mot est dérivé du latin *volsum (class. volutum « tourné, roulé »), d'où le fr. *voussoir*, *voussure* et le w. *vôsseûre*, *vôsser* « voûter » (2). Le passage de l'initiale *v* à *f* s'explique par assimilation régressive, c'est-à-dire par l'influence de la forte articulation suivante (3). — Cette hypothèse s'appuie sur le meusien *ecvawson*, s. m., « âme d'une pelote de fil » (Labourasse), dont le préfixe *ec-*, *eg-* représente le lat. con- (4), et la diphtongue *aw* le fr. *ou*, comme dans *cawper*, couper, *cawreil*, coudrier.

(1) Exemples : *ma grand-mère pèrnout deûs crâfes d'ècayèt* (deux coques de noix) *pou fâre in foûsson* (Musson, Ruette) ; *an raveûdout l' filé d'ssus in foûssan pou fâre dès luchés* ou pelotons (Ste-Marie-s.-Semois) ; voy. BD 1911, p. 17 ; BSW 41, II, p. 160 ; 49, p. 150 ; 54, p. 252.

(2) G., II 472, explique *vôsser* par volutiare, voltiare. Le type *volsare peut seul rendre compte de la finale *-er*.

(3) Comparez gaum. *vichau*, ard. et nam. *vèchau* > *fichau* (Charleroi, Mons) « putois » ; *viersè* (Denée), *vièsser* (Mazy) > *fièssî* (Hesbaye) « verser [la terre], déchaumer ». — De même, pour expliquer **palzin* > *balzin*, il n'est pas nécessaire, comme fait Behrens, p. 20, de supposer une influence germanique.

(4) Comp. dans le même glossaire : *agvon'ter*, *egville*, *acvillon*. — Varlet, *Dict. meusien*, a un article : « *ichvaousson*, écheveau ». Si la forme et la définition de ce mot sont exactes, on peut y voir *ecvawson*, influencé par le fr. *écheveau*.

— Le suffixe *-on*, lat. -onem, a été surtout productif pour les noms de choses. Il a d'ordinaire la valeur d'un diminutif et s'adapte notamment à des thèmes verbaux pour indiquer l'instrument ou le résultat de l'action : comparez le fr. *bouchon*, *coupon*, *torchon* ; l'ard. *casson*, tesson ; le gaum. *pèton*, étincelle, *adamon*, entame ; le w. *djèrmon*, germe, *djèton*, pousse, *rètchon*, crachat.

En somme, le *foûsson* est un petit objet rond qu'on tourne et qui sert à rouler, un petit « rouleau », de même que le w. *hagnon* (dérivé de *hagnî*, mordre) désigne une partie d'aliment solide, surtout de fruit, qu'on saisit en mordant, un petit « morceau ».

[BD 1911, p. 101].

w. **foût'ler, froût'ler**

G., I 225, cite, d'après Remacle, le verbe *froût'ler* « tricher », qu'il tente d'expliquer par le lat. *frustrari* ou même *fraudulare* ; au t. II, p. 524, il enregistre, d'après Lobet, *foût'ler*, m. s., où il voit une altération de *froût'ler*. Ces diverses propositions sont inadmissibles.

J'ai relevé *froût'ler* « filouter (qqch) » à Seraing : *on mêsse froût'leû* « un maître fripon » ; *foût'ler* « tricher » à Herve, à Glons-sur-Geer et à Trembleur ; *foût'leû*, fém. *foûtur'rèsse* (pour *foûtul'rèsse*) « tricheur, -euse », *foûtur'rèye* (pour *foûtul'rèye*) « tricherie », à Trembleur. Ce *foût'ler* — qui existe près de la frontière limbourgeoise (et jusqu'à Verviers d'après Lobet, qui donne *foudlé* et *froutlé*) — est emprunté du limbourgeois *foetelen* « tromper, tricher, surtout au jeu » (1). Quant à *froût'ler*, il a subi l'épenthèse de *r*, comme le liég. *frumèle* (femelle) et le fr. *fronde*.

anc. fr. **frefel**, rouchi **fourféle, fouféle, foufète**

On lit plusieurs fois dans Froissart l'anc. fr. *frefel* « trouble, agitation » (*être en grand frefel*), dont Scheler déclare ignorer l'étymologie (2). Le mot a survécu en rouchi moderne dans la locution *être in fourféle* (Valenciennes : Hécart), qui devient *in foufèle* (Lille : Vermesse ; Tourcoing : Watteeuw) et, par une nouvelle dégradation, *in foufète* (Frameries : Dufrane) « être en émoi, affairé, agité ».

On ne trouve aucune trace d'explication dans les glossaires de la région. Il est hors de doute que nous avons affaire au moyen h. all.

(1) Voy. Schuermans. D'autres dialectes germaniques possèdent ce mot : luxemb. *faûtelen*, *fûddelen* ; westphalien *fudeln* ; alsacien *fudle*.

(2) *Gloss. des Chroniques de Froissart*, Bruxelles, 1874. Voy. Godefroy.

vrevel (all. mod. *frevel*) « violence, audace, présomption, arrogance, pétulance », néerl. *wrevel* (dans Kilian : « stomachus, iracundia »). Je vois, par une note laconique d'Ulrix, n° 620, que M. Genelin invoque de même l'all. *frevel* pour le rhéto-roman *frefel* (1) ; mais, comme Ulrix n'étend pas cette explication au groupe septentrional dont on vient de parler, je crois utile de combler la lacune.

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 565].

anc. w. fud

Une ordonnance liégeoise de 1451 (2) termine une énumération d'engins de pêche prohibés par ces mots : « le sperwir ou le fud ». G., II 595, traduit le dernier par : « épervier : sorte de filet ». Ce *fud* (qu'on prononçait sans doute *fût'*) est assurément emprunté du moyen néerl. *fuecke*, néerl. mod. *fuik* « nasse » (3). La traduction de G. est donc inexacte. Dans le texte cité, la conjonction *ou* marque l'addition, non d'un synonyme, mais d'un terme différent du précédent. Il faut comprendre qu'on interdit « l'épervier ou [encore] la nasse ».

liég. **furtoye**

G., II 227, définit ce mot : « 1. fressure ; 2. *lèyî vèy sès furtoyes*, se débrailler, montrer ses nudités ». Pour toute explication, il compare le nam. *fristouye* ; mais ce dernier, qui signifie « régal », n'a que faire ici. — Si le liég. *furtoye* (Cambresier, Hubert), *firtoye*, *-ogne* (Forir), *fèrtoye* (Duvivier), désigne des débris de viande et particulièrement la fressure (4), le mot existe ailleurs avec un sens plus général, où il n'est plus question de viande. Nous relevons *firtoye*, à Erezée, « bribe » (de toute sorte) ; *furtoye*, à Stavelot, « bribe, lambeau » (par ex., de vêtements : *il èst tot-a furtouyes*, syn. *a brimbâdes*) ; enfin, à Seraing, *dès furtouyes*, dans le langage des houilleurs, désignent le matériel (rails, boisages, etc.) qui a servi dans une taille et qu'on démonte pour l'utiliser ailleurs. L'acception générale étant celle de « débris, fragment,

(1) Genelin, *German. Bestandteile des rätoroman. Wortschatzes*, Progr. Innsbruck, 1900, p. 23. Je n'ai pu me procurer cet ouvrage, que je cite d'après Ulrix, *Germ. Elementen in de Rom. Talen*, Gand, 1907.

(2) Texte cité par G., II 611, v° *houcherale*.

(3) Pour *k* final devenant *t* en wallon, comp. ci-après l'art. *skèrbalik* ; de même G., II 234-5, donne *plék* ou *plét'* « proue », emprunté du néerl. *plecht*. Voyez aussi mon étymologie de *lûte* (= néerl. luik), dans BD 1914-1920, p. 97.

(4) Au singulier : *dèl furtoye* (des débris de viande), ou au pluriel : *dès firtouyes* (à Huy, même sign.). Comp. *frêtaye* à Faymonville BSW 50, p. 567.

bribe ». nous voyons dans *furtoye* une forme altérée de **frètoye* (« *fretouille »), renfermant le radical latin fractum (brisé) et le suffixe diminutif -ucla. Comparez, pour le radical, l'anc. w. *fraitin*, *fratin*, *fretin* (bris de clôture) (1), et, pour le suffixe, le fr. pop. *fripouille* (dérivé de *fripe*, chiffon), le meusien *frapouille* (lambeau d'étoffe, personne de rien), l'anc. fr. *drapouille* (mauvais vêtement : 1504, à Valenciennes), etc.

w. verv. **furzêye, frèzê**

Lobet seul donne le verv. *furzêye*, s. f., « godiveau, pâté chaud de veau épicé, etc. ». G., II 527, reprend le mot sans l'expliquer. — C'est tout simplement un dérivé du w. *frase* « fraise de veau » (2) ; mais la forme est remarquable en ce qu'on attendrait **frèzêye* (3). En effet, le w. a tiré de la même source : 1° *frèzé* (grêlé, marqué de la petite vérole, propr. ridé, plissé ; comp. l'anc. fr. *frasillé*, ap. God.) ; — 2° *frèzê* (verv. ; t. arch., noté seulement par Lobet, p. 208) « torche de paille que les fileuses de laine et de coton à la main entrelacent entre les deux poupées de leur rouet » ; il faut y voir un emploi métaphorique de l'anc. fr. *fresel* « garniture fraisée », t. de toilette : on sait que le mot *fraise* (de veau) s'est appliqué, par figure, à la collerette empesée qui fut en vogue au XVIe siècle. — A la même famille se rattache enfin l'ard. *afœrsœler* « enchevêtrer », que j'ai noté à Alle-sur-Semois. C'est l'anc. fr. *enfresselé* (« une dalmatique enfresselee de pierres precieuses »), que Godefroy traduit inexactement par « bordé ».

w. nam. hesb. **galiène, galziène**

A Dinant et à Ciney, *stinde sès galiènes* signifie « étendre ses jambes, ses guiboles ». De même à Crehen (Hesbaye), où l'on prononce *galyən'*, que nous écrivons *galyinnes*. Enfin l'excellent *Glossaire de Fosse-lez-Namur* par M. Lurquin nous donne la forme *galziènes* « les jambes, considérées sous le rapport du mouvement : *dj'a tant dansé qu' dji n' sin pus mès galziènes* » (BSW 52, p. 134) ; on y compare l'ancien français *galer* « être vif, remuant » ; mais ce rapprochement,

(1) On tire aussi généralement du même radical le fr. *fretin*.

(2) G., I 220, — Le fr. *fraise* (mésentère) est d'origine inconnue d'après le *Dict. gén.* ; Meyer-Lübke, n° 3498, le dérive du lat. fresum, de frendere, broyer.

(3) Pour la métathèse et l'assourdissement de la protonique, comp. *furtoye* à l'article précédent ; le verv. *gurnî* « grenier » ; et ci-après les articles *purlê*, *trinbèrlin*.

suggéré par la définition, paraît inopportun. A Dinant et à Crehen, le mot fait ressortir la longueur des jambes. Partant de là, j'invoquerai l'all. *galgen* (potence) qui, en dialecte du Grand-Duché de Luxembourg, a la forme *gâljen*. L'expression namuroise est due à une métaphore ironique, comme pour les synonymes fr. *quilles*, liég. *hèsses* (échasses), *skèyes* (faucilles), nam. *crauwes* (crosses). Au point de vue phonétique, le luxembourgeois *gâljen* explique à la fois *galiène* et *galziène*.

w. gâmète

La *gâmète* était jadis la coiffe ordinaire de jour et de nuit, où femmes du peuple et paysannes serraient leur chevelure. Aujourd'hui, ce genre de bonnet a presque entièrement disparu et n'est plus guère porté que par les vieilles. Nos dictionnaires, qui offrent comme équivalents français « cale, toquet, serre-tête » et autres termes approximatifs, oublient « béguin », qui donne une idée exacte de cette coiffure archaïque (1). — Le mot existe dans la région N.-E. (Liège, Verviers, Malmedy) ; à l'Ouest, nous le relevons à Bergilers (Hesbaye) et jusqu'à Jodoigne (*gômète*), enfin au Sud, à Tohogne et à Villers-Ste-Gertrude (prov. de Luxembourg). Jusqu'ici, il est resté sans explication (2). J'y vois, pour ma part, une altération de **câmète*, diminutif de *came* « crinière, chevelure en désordre, tignasse » (3). Le sens primitif serait : « petit objet servant à serrer la *câme* ou chevelure » (4). On sait que le changement de *k* en *g* à l'initiale est un phénomène fréquent dans notre dialecte ; voyez par exemple les articles *coumê*, *gistel*, *gorlète*, *gossê*, *guduc*.

(1) Le fr. *béguin* désigne une « coiffe unie, attachée sous le menton, que portaient les béguines, religieuses des Pays-Bas ; d'où, par ext., toute coiffe unie s'attachant sous le menton » (*Dict. gén.*).

(2) G., I 231, se contente de comparer « *gourmète* (bonnet de nuit), d'après Duvivier ». Mais 1° phonétiquement, il ne peut exister de rapport entre les deux mots ; 2° il faut rayer cet article *gourmète* de G., I 239, et la citation qui en est faite par Littré, v°*gourmette*. Duvivier seul donne *gourmète* dans l'article confus que voici : « *gourmett* et *gâmett*, bonnet de nuit et liure ». Apparemment, il a voulu dire que *gourmett* signifie « liure de *gâmett*, bonnet de nuit ». Par malheur, même dans ce sens, le liégeois ne connaît pas *gourmète* ; il dit toujours *loyeûre*. Je n'ai trouvé *gourmète* qu'à Chimay, où il signifie : « rubans qui attachent sous le menton la *godiche* ou bonnet de nuit des femmes ». C'est évidemment emprunté du français.

(3) G., I 95 et 339, donne : « *caime*, crinière ; Condroz *câme* ; nam. *côme* ». — Il faut noter que la forme ordinaire en liégeois est *câme* (rarement *kême*, *kinme*), d'où : *acâmer*, *akêmer*, *akinmer* « prendre aux cheveux, attaquer ». De l'all. kamm, « peigne ; crête (de coq), crinière (de cheval), etc. ».

(4) Sur la valeur sémantique du diminutif, dans ce mot et dans certains autres de même frappe, voyez ci-après la fin de l'article *hatrê*.

w. **gârmèter** (Verviers), **disguèrmètè** (Dinant)

G., I 234, se contente d'enregistrer : « *gârmèter*, gourmander » (d'après Remacle, 2e éd. ; Lobet, p. 214). Il faut lire : *su gârmèter* (Verviers, Herve, Thimister), v. réfl., « se quereller, se chamailler » : *i s' gârmètèt tote djoû ; dju n' vou né k'mincî a m' gârmèter ; c'èst bô qu'ô n' su vout né gârmèter, sins qwè !...* — La traduction de G. n'est qu'approximative et mettrait sur la piste d'une fausse étymologie si on prétendait voir dans *gârmèter* la forme wallonne de « gourmander ». En fait, c'est le représentant wallon de l'anc. fr. *garmenter*, forme variée de *gramanter* (ordinairement réfléchi, au sens de « se lamenter »), lequel dérive sans doute du germ. *gram* « triste, peiné ». Les patois normand, tourangeau, etc., connaissent aussi *guermenter*, *guémenter*, etc. (voy. Godefroy), et l'on signale, en dialecte w. de Dinant, le composé *si disguèrmètè* « se quereller ». La phrase dinantaise : *i n' faynut qui do s' disguèrmètè*, est le pendant exact du verviétois : *i n' fèt qu' du s' gârmèter* « ils ne font que se chamailler » (1). — Pour la protonique w. *è* = fr. *en*, comparez *agâyemèter* (Forir) « filouter » (a + gaimenter) ; *toûrmèter*, tourmenter ; *pârmètî*, parmentier ; *amèder*, amender (voy. p. 8).

[BD 1911, p. 103.]

liég. **garsî**

Le w. *garsî* (2) « ventouser », v. tr., n'existe plus qu'à l'extrême Nord-Est (Verviers, Malmedy, environs de Liège). Le sens technique tend à se perdre ; du moins, je n'ai jamais entendu à Verviers que la locution : *va-s' tu fé garsî !* (va t'en au diable !) ; au sens propre, on emploie la périphrase : *on lî a mètou dès bwètes* (« boîtes » : ventouses). — G., I 231, se contente d'y reconnaître l'anc. fr. *garser* « scarifier ». Or *gercer* (fendiller) est la forme moderne de *garser*, *jarser* (piquer, scarifier), dont les patois de Champagne et de Franche-Comté possèdent encore des dérivés (3). Pour expliquer *gercer*, Diez, suivi par le *Dict. gén.*, proposait le lat. pop. *carptiare. Meyer-Lübke, nº 2871, rejette ce type pour des raisons de phonétique (4) ; il admet un primitif

(1) A Cincy : *disguèrmotè* « gourmander, houspiller (qqn) », syn. *diburtinè*.

(2) G. et Forir écrivent à tort *gârsî*.

(3) Voy. A. Thomas, *Mélanges*, p. 96 ; ajoutez le pic. *guersi*, *guerchiné* « raccorni, desséché », en parlant d'un végétal (Jouancoux, II 42-3).

(4) Le *t* ne pourrait en effet que produire *ç* et non *s* ; or la forme constante des anciens textes est *garser*, *jarcer* et non *-cier*. Pour la même raison, on ne pourrait invoquer l'anc. h. all. *gart* « pointe, aiguillon », dont nous avons parlé à l'article *djâ-dvis*.

*charassare, tiré du grec ἐγχαράσσειν (écarifier) et conservé dans l'ancien napolitain *carassare*. Ainsi s'éclaire ce groupe intéressant, où notre *garsî* mériterait de ne pas être oublié, car c'est lui qui reproduit le mieux la forme et le sens de l'anc. fr. *garser*.

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 560.]

anc. fr. **gistel**, w. **custèl**, **cristal**, rouchi **aguistiller**

I. Godefroy a l'article suivant :

> **gistel,** s. m., fût d'une arme ? le manche ? « Puis prent une [corr. une] malhe erant de fier par le gistel » (Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 24795, ap. Scheler, *Gloss. philol.*).

L'éditeur de la *Geste*, A. Borgnet, traduit par « le manche ». Scheler dit à ce propos : « Je ne connais pas ce mot et je renonce à en préciser la valeur. M. le professeur Le Roy est tenté d'y voir l'all. *gestell* (monture) ; il a peut-être rencontré juste, mais je doute que le mot allemand ait jamais été appliqué au fût d'une arme et que le wallon présente d'autres cas d'application du préfixe allemand *ge-* ».

Pour le dernier point, Scheler se trompe certainement : il existe une bonne poignée de termes wallons qui représentent des mots germaniques pourvus du préfixe *ge-*. Scheler pouvait trouver dans Grandgagnage les plus connus, *guilite*, *guimène*, *guinâde* ; pour le reste, je renvoie à l'Appendice, qui donnera une liste détaillée de ces emprunts. — L'autre objection ne paraît pas plus sérieuse. Admettons que le germ. *gestel(l)* n'ait jamais été appliqué au fût d'une arme ; il s'agit de savoir si telle acception est possible. Or, le sens générique : « disposition, arrangement, assemblage », d'où : « monture, charpente, bâti, châssis, pied ou base », conduit logiquement à celui de : « manche (d'un outil), hampe (d'un maillet d'armes) ». Dans son *Glossaire*, Scheler note souvent des mots dont Jean d'Outremeuse, pour le besoin de la rime, n'hésite pas à étendre la signification ; il dit lui-même que cet auteur « a su enrichir le vocabulaire de son temps par une multitude de termes, très légitimes de façon et de sens, qu'il a puisés dans le terrain natal ou créés selon le besoin accidentel de sa pensée ou l'entraînement de la versification » (préface du *Glossaire*, p. 6). *Gistel* est dans ce cas. Il signifie « manche » et représente le germ. *gestel(l)*. Nous allons montrer d'ailleurs que nos dialectes ont conservé le mot dans une acception analogue.

II. De Malmedy à Namur, le brancard d'un chariot et surtout d'un tombereau, ainsi que l'espace compris entre les deux bras du brancard,

s'appelle *custèl* (Verviers : Lobet ; ard. : Body, *Voc. des charrons*), *crustal* (Bormans, *Voc. des houilleurs liégeois* [1] ; nam. : Pirsoul), *cristal* (G., II 515 : t. de min., avec un sens quelque peu différent), *cristèl* (Jupille : BSW 49, p. 363). Le mot est ancien : *braz de crustelles* figure dans nos *Chartes des Métiers*, I 82 [2], et G., II 573, cite ce texte de 1723 : « chevaux attelés, comme l'on dit, *al cristalle* ». De source orale, j'ai recueilli *crustal* à Dorinne, Ben-Ahin, Marche et Heure-en-Famenne, Tohogne, Erezée, Villers-Ste-Gertrude, Vielsalm ; *custèl* à Stavelot et à Thimister-Clermont ; enfin, près de Malmedy : *kœstœl* à Gueuzaine, *kèstèl* à Robertville. Le genre varie : masculin à l'origine, il est devenu presque partout féminin à cause de la terminaison.

Les dernières formes, originaires de la frontière linguistique, reproduisent nettement le germ. *gestel(l)* qui, outre le sens général indiqué ci-dessus, désigne le train d'un chariot. Cette signification apparaît encore dans l'ancien wallon *braz de crustelles* et *attelé al cristalle*. Comme le mot s'employait surtout à cette occasion, il a fini par désigner spécialement la limonière ou prolongement de l'avant-train [3]. — Pour la forme, on notera 1° l'altération de *-èl* en *-al(e)* sous l'influence des nombreux diminutifs en *-ale*, fr. *-elle* ; — 2° l'épenthèse de *r* après *k* initial ; comparez *scrène* : « échine » (anc. h. all. skina) ; *cronzîre*, à Sibret, pour *conzîre*, *consîre* « amas de neige » ; *crèssôde* « pâquerette » (consolida), voy. p. 59 ; — 3° le durcissement de *g* initial en *k* : voy. l'art. *kich'tône*.

III. Il faut attribuer la même origine au montois *aguistiller* « ajuster, arranger » (BD 1911, p. 52). Sigart essaie de l'expliquer par **ajustiller*, qui serait un diminutif de *ajuster*, mais c'est pure fantaisie. Ce verbe se décompose en *a* + *gestel* + *ier* et signifie proprement « pourvoir de l'appareil convenable, appareiller ». Comparez l'all. *anstellen* « arranger » et le fr. *agréer*, t. de mar., « garnir (un navire) de ses agrès » (de l'anc. holl. *gereiden* : préparer.)

w. glindis'

L'ard. *glindis'* « grillage d'étang » est signalé à Saint-Hubert par

(1) Bormans est le seul qui propose une étymologie ; il croit y voir deux mots flamands : *kruyen*, pousser, traîner, et *stal* (!).

(2) Le texte porte : *braz de Brustelles*. Il est cité dans G., II 562, où Scheler, moins heureux que d'habitude, voudrait lire : *bars de Bruscelles* (= civières de Bruxelles) ! La correction *crustelles*, qui s'impose à l'évidence, est de Body, *l. l.*

(3) De même dans certains dialectes germaniques. Le *Wört. der luxemb. Mundart* (1906) traduit *gestell* par *Gabeldeichsel*.

M. Marchot, qui le dérive du lat. *clingere* « enclore, entourer » (1). La tentative est infructueuse : ce mot latin a dû être très peu répandu et n'a donné aucun rejeton (2). En revanche, les dialectes flamands connaissent *gelint* « treillis de lattes ou de barreaux de fer » (3) et l'on trouve, en bas allemand, *glind* « clôture de planches et de lattes » (4). De là le w. *glindis'*, dérivé sur le type de *trèyis'* « treillis » et du fr. *lattis* « ouvrage fait en lattes ».

Ce mot a jadis existé à Liège ; on le rencontre maintes fois dans les textes anciens avec le sens de « clôture, grillage, treillis ». Voici quelques témoignages : (1311) « juskes a glendice Watelet » (5) ; — (XIVe siècle) « ont steppeis et ars [extirpé et brûlé] les arbres, useries [portes], fineistres, bans [corr. baus : poutres], weires et lattes, et destruis les glendis entour les vergiers » (6) ; — (1540) « muchier en la scaillie [cour] de la maison et rompre ung glendice » (7) ; — (1564) « arat entrée le glendice pour aller joindre au puits » (8). — Aujourd'hui même, *glindis'* survit comme nom de lieu à Crehen (Hesbaye) : il y désigne une partie du ruisseau qui passe dans cette commune et qu'une clôture longeait sans doute à cet endroit.

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 566.]

w. **gô**, **gôti** ; gaum. **djô**, **djwôti** ; fr. **mugot**, **mijoter**

Le w. *gô*, s. m., signifie : « petite provision de fruits qu'on tient en réserve pour ses menus appétits ». G., I 234, paraît l'assigner au dialecte namurois ; mais on cherche vainement ce mot dans les glossaires de F. D. (manuscrit, 1850) et de Pirsoul. En revanche, *gô* se lit dans une pièce ancienne de Marche-en-Famenne (9) et se dit surtout à l'Est de Liège, vers la frontière linguistique. A Malmedy, Villers (1793) a un

(1) Marchot, *Phonologie détaillée d'un patois wallon* (1892), p. 76.

(2) Voy. Walde, *Lat. etym. Wörterbuch.* — C'est à tort que Du Cange, CLINGERE, dérive de là le fr. *clenche* et l'anc. fr. *clicorgne*.

(3) Schuermans, *Idioticon* et *Suppl.* ; De Bo. — Le rouchi *glin* « porte à claire-voie » (Luingne-lez-Mouscron) est emprunté du flamand.

(4) Cité par Weigand, GELÄNDER, comme étant une forme parallèle de l'all. *gelände*. Nous retrouverons ce radical à l'article *landon*.

(5) *Cartulaire de l'abbaye du Val-Benoit*, éd. Cuvelier, p. 342.

(6) Jean d'Outremeuse, *Myreur des histors*, VI, 674. — Godefroy, qui cite ce texte, WEIRE (chevron), n'a pas d'article *glendis*.

(7) Cris du Péron, reg. 71, p. 118.

(8) Rendages proclamatoires, reg. 3, 15 v°.

(9) *Li Marièdje manquè* (1806), v. 202 : *tant qu'i nn' aurè dès pomes o gô.*

article *gô*, s. m., « magasin, corps de réserve, magot » (1). A Stavelot : *fé s' gô* « faire sa réserve », surtout de fruits (2). A Faymonville-Weismes, où l'on prononce parfois *cô*, M. J. Pastin distingue deux sens : « 1. provision de fruits cachée, mise en réserve ; 2. portion de fruits donnée en cadeau » (3). A Verviers enfin, Lobet, p. 223 : *gô* « dépôt (d'argent ou autre effet en quantité), magot ». Nos autres lexicographes ignorent ce mot, qui d'ailleurs n'existe pas en liégeois. Dans les témoignages cités, nous ne trouvons pas l'acception suivante : « endroit d'un bois où abondent les fruits à cueillir, notamment les myrtilles » . Tel est pourtant le sens unique que je connaissais à Verviers dans mon enfance (4) ; nous prononcions *gon*, avec la résonance gutturale propre au verviétois devant voyelle ou à la fin de la phrase, et *gô* devant consonne (5). Cette nasale provient d'une altération : *gô*, isolé dans la langue ou du moins paraissant tel, a subi l'analogie des nombreuses finales en *-on* : *ô* = fr. et liég. *-on* (6).

De la pointe Nord-Est du domaine roman, il faut descendre au pays de Virton pour trouver l'équivalent de notre *gô*. A Tintigny et à Ste-Marie-sur-Semois, un *djǒw*, c'est aussi une « provision de fruits tenue en réserve dans une cachette » (BSW 37, p. 344). Le *Vocabulaire des environs de Virton* par Cl. Maus (manuscrit, 1850) écrit *jau*, avec la même définition ; il a de plus cet article : « *sauré*, jaunir : *mette des peume sauré* ; syn. *jouoti*, de là *ain jouo de peume* ». Au lieu de *jau*, *jouo*, *jouoti*, lisez *djô*, *djouw* ou *djouw*, *djouôti* ou *djwôti*, comme j'ai entendu prononcer, près de Virton, à St-Léger et à Musson. De là le fr. dialectal : « mettre *joûtir* des nèfles », que donne le *Larousse illustré*.

Ce verbe dérive de *djô*, *djouw*, qui avait donc à l'origine un *t* final. Or le liégeois possède un verbe *gôti*, dont le rapport avec *gô* devient par là manifeste et que nous devons dès lors comprendre dans nos recherches.

On n'a encore publié sur *gôti* que des notes incomplètes ou peu

(1) Grandgagnage, *Extraits de Villers*, p. 54.

(2) BSW 44, p. 508. De même à Sprimont et dans toute la région verviétoise.

(3) *Voc. de Faymonville*, p. 36 (BSW 50, p. 568 ; corr. *s. f.* en *s. m.*).

(4) Il existe aussi à Malmedy : *su wéner* (se glisse) *d' gô a gô tot plouk'tant dès frambèhes* (*Armonac' do l' Saméne*, 1906, p. 30).

(5) Voy. *Mélanges wallons* (Liège, 1892), p. 28.

(6) Voy. ci-dessus l'article *bô* et BSW 53, p. 396, où j'explique de même *non*, lieu dit d'Ayeneux, altération de *nô*, forme masculine du fr. *noue* : *nauda.

exactes [1]. En partant du primitif *gô*, nous pouvons résumer comme suit le développement sémantique de ce verbe intransitif : c'est, à l'origine, un terme d'économie rurale, conservé comme tel dans un coin extrême de la Wallonie (Malmedy, Faymonville, Vielsalm) ; non loin de là (Liège, Huy), il survit dans des expressions métaphoriques, avec un sens dépréciatif.

I. Proprement, en parlant des fruits qu'on met sur la paille ou dans le foin : « mûrir dans le fruitier » ; sens attesté pour Malmedy par Villers (1793), pour Faymonville par M. J. Bastin, qui donne cet exemple : *lès bilokes qui-arîn' toumé d'vant d'èsse mawes, ô lès mèt gôti o foûre* « les prunes tombées avant d'être mûres, on les met mûrir dans le foin ». [Comme on vient de le voir, c'est l'unique acception du gaumais *djwôti* et du fr. dial. *joûtir*.]. | Par analogie : 1. à Vielsalm, les pommes sauvages, dont on veut faire du vinaigre, sont mises en plein air pendant deux ou trois semaines pour les laisser *gôti*, syn. *atinri*, *maw'ri* « s'attendrir, mûrir » (BD 1906, p. 35) ; — 2. à Faymonville, « s'avachir, s'amollir [= blettir] par un commencement de dessiccation, se dit des fruits qui n'arrivent pas à maturité, des feuilles, de l'herbe, qui, peu de temps après avoir été coupées, deviennent flasques, surtout sous l'action du soleil » (J. Bastin, *l. l.* ; voy. les exemples). [L'influence de *rôti* « rouir, pourrir » n'est peut-être pas étrangère à cette extension de sens.]

II. Par métaphore et toujours péjorativement : 1. en parlant d'une préparation culinaire qui a mijoté trop longtemps sur le feu : « se dessécher, perdre sa saveur » : *i n' fât nin lèyî gôti l' cafè* (G., I 355), *dè gôti cafè* (ib.) ; *qwand on ratint lès-autes po dîner, lès crompîres gôtihèt* (Forir) ; *lé feû n' va nin assez rû, lé djigot gôtih* (Huy) ; *li tchâr èst gôtèye, li rosti a l' gos' di gôti* (Liège) : ce goût de *gôti* diffère du goût de *hati* « havi, desséché à la surface » et de celui de *broûlé* « brûlé, carbonisé » ; — 2. en parlant d'une personne qui reste paresseusement au coin du feu : « se cuire, croupir ». Duvivier donne cet exemple : *i s' gôtih èl couléye dè feû*, où le réfléchi est sans doute amené par l'analogie de *i s' rostih, i s' cût* « il se rôtit, il se cuit ». Je n'ai entendu à Liège que le v. intransitif : *èle gôtih èl couléye*, à propos d'une femme indolente, d'*ine crope-è-cindes* ; — 3. en parlant de l'eau qui se corrompt faute de mouvement : « croupir » ; c'est le sens unique que donne le liégeois Rouveroy (ap. G., II 559). Le même a un article *gômi*, où il se contente de renvoyer à *gôti*.

Enfin *gôti* a donné, à Erezée, le diminutif *gôtîner*, v. intr., 1. « mijoter » ; 2. en parlant d'une personne : « traîner (en route), croupir ». —

[1] Trois articles de G., I 239, 355, II 529, donnent sans explication deux sens différents que l'auteur ne songe pas à rapprocher. Dans ses *Extraits de Villers*, il écrit *gôtehi* (!) au lieu de *gôti*. M. J. Bastin, *l. l.*, signale, avec des exemples typiques, deux significations dont il faut intervertir l'ordre. Hubert et G. écrivent *gôtî* (?) au lieu de l'inchoatif *gôti*. Cambresier, Remacle, Lobet n'en parlent pas.

Quant à *godiner*, auquel G. compare *gôti*, sa structure phonétique, malgré la ressemblance partielle des significations, dénote une origine différente. On dit, à Liège et à Jupille, *gŏdiner*, 1. « mijoter, mitonner » : *dj'a mètou m' rosti godiner so l' costé dè feû* ; 2. fig. « dodiner, dorloter » (1). Le verviétois *gondiner* (Lobet, p. 224) « gratiner, mitonner », avec une fausse nasale *on* (= *ô*), peut s'expliquer par croisement de *gŏdiner* et de *gôti*.

Voilà, en somme, ce que nous savons actuellement de *gô* et de *gôti* dans le domaine wallon. Quelle est l'origine de ces mots ? (2) Leur habitat paraît dénoter une provenance germanique. De même la comparaison phonétique avec d'autres termes, tels que *hô* « giron », *hôt'lêye* « *gironnée » (du néerl. *schoot*, gothique *skauts*) ; *pôti* « patrouiller, manier indécemment » (Stavelot), dérivé de *pôte* « patte » (néerl. *poot*, francique *pauta*) ; *rôti* « rouir », gaum. *rouôti* (néerl. *roten*, francique *rotjan*, d'une racine germ. *raut* « pourrir » : Kluge, v° *rösten*). D'après ces analogues, un type **gaut*, **gôt*, expliquerait *gô*, *gôti*. Seulement, rien dans les langues germaniques ne permet d'étayer cette conjecture.

Un fait certain — et qui doit déjà nous satisfaire — c'est que nous reconnaissons *gô*, *gôti* dans le second élément du fr. *mugot*, *mijoter*.

Le fr. *mijoter* « faire cuire doucement et longtemps » n'a pénétré que depuis peu (Acad. 1798) dans la langue générale. Il provient des dialectes du Nord et de l'Ouest (meusien, rouchi, picard, normand, manceau), où il a des formes et des acceptions diverses : 1. « faire mûrir » (norm. : *migeoter*), « mûrir sur la planche » (Haut-Maine : id.) ; 2. « cacher son argent, thésauriser » (rouchi : *migoter*, *mugoter*) ; 3. « bouillir à petit feu » (boulonnais : *mugoter*). — Il dérive de *migeot* « lieu où l'on garde les fruits jusqu'à maturité » (Haut-Maine) ; *migoe* « provision de pommes d'hiver, etc. » (Bayeux) ; *mugot* « provision de fruits qu'on garde pour l'hiver et qu'on laisse mûrir sur la planche » (norm.) ; *mijau* 1. même sens ; 2. « collection d'objets faite en cachette » (Ard. fr.) ; *migot*, *mugot* « magot, trésor caché » (rouchi, picard) ; etc. (3).

(1) Duvivier donne : « *godiner*, *dodiner*, *dôrlotiner*, fr. dodiner, dorloter ». J'ai entendu en liégeois : *si gŏdiner* « se dorloter ».

(2) G., qui d'ailleurs ne soupçonne pas de parenté entre *gô* et *gôti*, compare simplement *gô* avec *gômâ*, lequel n'a certainement rien à faire ici.

(3) Voy. notamment de Montesson, *Voc. du Haut-Maine* : *migeot*, *-er* ; Goffart, *Gloss. du Mouzonnais* : *mijau* ; Baudon, *Patois de Rethel* : *migeau* ; Sigart : *migot*, *-er* ; Hécart : *mugot*, *-er*, *-eu* ; Corblet : *mugoter* ; Jouancoux, Delboulle : *mugot* ; etc.— En Wallonie, *nigo* (nam. : G., II 162 ; aussi à Charleroi) « amas caché de fruits, d'argent, etc. » s'est altéré de *migo* sous l'influence de *nid*. — Le fr. *magot* lui aussi est considéré comme une altération de *mugot*.

En français moderne, le *Dict. gén.* admet *mugot* « magot (d'argent) ». La forme la plus ancienne date du xe siècle : *musgode*, dans la *Vie de St-Alexis*, v. 254, où le sens est : « provision (de bouche), réserve (d'aliments) » (1). L'étymologie reste incertaine (2). Le dernier qui en parle, Meyer-Lübke, nº 5776, pose comme étymon * musgauda (magasin, grenier, réserve), d'origine inconnue, probablement gauloise (3).

Notre étude contient, croyons-nous, des données inédites qui peuvent servir à préciser la question. Il en ressort notamment que *musgode* est bien un mot composé, dont le second élément — le plus significatif — a paru suffisant au wallon et au gaumais. De plus, l'aire de *gô*, *djô*, oriente les recherches vers le domaine germanique. Le premier élément de *musgode* pourrait bien être le moyen h. all. *muos* (cibus ; all. mod. *mus*), comme le proposait Storm (4). Le second reste énigmatique. Sans avoir la prétention de le déchiffrer, je terminerai sur ces réflexions.

Le groupe *gô*, *gôti*, *djô*, *djwôti*, postule un type * gautum, antérieur à * (mus)gauda.

On admet gabata (écuelle), * gauta (joue) pour expliquer le fr. « jatte », « joue » (Meyer-Lübke, nº 3625). Notre *gautum y serait-il apparenté ? — J'attire plutôt l'attention sur ce fait que, à côté de *gô*, le dialecte de Faymonville (5) possède une forme *cô*. Peut-on en déduire que *gautum est altéré de *cautum ?

Le latin cautum (lieu protégé, enclos ; de cautus, cavere), qui a survécu dans le Sud (6), conviendrait assez pour le sens (endroit préservé : réserve) ; mais les conditions géographiques ne lui sont pas favorables : il faudrait qu'il eût passé sur le Rhin et fût, de là, revenu chez nous, ce qui est bien problématique.

Dès lors, notre * cautum ne pourrait-il provenir de cavatum (endroit creusé : creux, cachette), accentué à la mode germanique sur

(1) Voy. Godefroy : *murjoe*, *murgoe*, *mujoe*, etc., s. f., « amas, provision ; cellier où l'on conserve les pommes ».

(2) Voy. notamment Scheler, vº *mugot* ; *Romania*, II 85 ; G. Paris, *Vie de St-Alexis*, p. 186 ; *Z. f. rom. Phil.*, XXXII, 445 ; XXXIII, 433 ; Jouaneoux, II 215.

(3) Il cite le wallon *migo* ; lisez : rouchi (Sigart), au lieu de : wallon.

(4) *Romania*, II 85. — Comp. le moy. h. all. *muoshûs*, *muosteile*.

(5) Ce dialecte, à l'extrême N.-E. du domaine roman (Malmedy), est remarquable par l'abondance de ses formes archaïques (voy. ci-après les articles *pèri*, *wahète*, *warbô*). M. J. Bastin en a étudié le vocabulaire et la morphologie (BSW, t. 50 et 51).

(6) Frioul, Espagne, Portugal ; voy. Meyer-Lübke, nº 1784 ; Körting, nº 2036 ; Diez, p. 442, et Du Cange.

l'antépénultième ? Ou, ce qui revient au même, de *cavitum (comparez *cavitare « creuser » : Meyer-Lübke, nº 1792) ?

En dernière analyse, si la réponse à ces questions est négative, il ne nous restera qu'à supposer à tout ce groupe une origine celtique.

w. gômå, djômi, etc.

I. Grandgagnage, I 237, 355, II XXVII, traite longuement de *gômâ*, qui signifie 1. écrouelles, tumeur ; 2. réserve, magot ; 3. jabot des oiseaux ; 4. grossesse ou, en général, mal, incommodité, à peu près comme le fr. paquet. Il propose diverses conjectures qui ne méritent pas discussion. Il a vu juste en un point, quand il soupçonne que *-â* est le suffixe augmentatif, fr. *-ard*. Reste à déterminer le radical.

Le primitif survit dans le dialecte de Verviers ; *gôme* « glande, tumeur à la gorge » est attesté par Xhoffer (BD 1920, p. 49) et, avant lui, par Lobet, qui donne pêle-mêle à l'article *gôme*, p. 224, les significations : « gomme (végétale)... glande enflée... gourme... émonctoire, etc. » (1). — D'autre part, un manuscrit du liégeois Duvivier porte *goûme* signifiant « gourme », et, d'après M. Henri Stas, on dit à Trembleur : *i-a dès goûmes è hatrê* « il a des écrouelles dans le cou ». A Liège et à Huy, on emploie souvent *dès goum'goumes*, forme redoublée à la mode enfantine (2). A Sprimont, d'après M. Henri Simon, être *gômé* c'est avoir des *gômeûres*, écrouelles (3). Enfin, dans la région de Spa, *gômer*, v. intr., « se dit des brebis qui ont une sorte d'écrouelles, gonflement de la ganache ou mâchoire inférieure, ce qui est le signe certain de la cachexie chez les animaux » (4).

Il importe de distinguer, au point de vue étymologique, 1. *dèl gôme* « de la gomme » et 2. *des gômes* « des écrouelles ». Le premier a formé

(1) Je tiens aussi de M. Eug. Boullienne, ancien instituteur à Charneux-lez-Herve, né en 1847 à Francorchamps, cette phrase intéressante : *il èst tchèrdji d' gômes, c'è-st-on gômå* « il est chargé d'écrouelles, c'est un scrofuleux ». Il serait bon d'avoir d'autres témoignages de l'existence d'un adjectif *gômå*. En tout cas, bien que le suffixe soit le même, il faut distinguer ce *gômå* (= qui a des *gômes* ; comp. *pansâ*, pansard ; *djôba*, *jambard, qui a de longues pattes) de notre *gômå*, augmentatif de *gôme* (comp. *fouwâ*, *boc*°, etc. ; voy. l'art. *bègâ*). Le premier pourrait aussi dériver du v. *gômer* dont il est question ci-après ; ce serait alors « celui qui *gôme* » (comp. *brèyâ*, braillard ; *tronly*, trembleur ; *rètchâ*, cracheur, etc.).

(2) De même, pour désigner les écrouelles, on dit encore des *zizi* (Liège), des *boboyes* (Fosses-lez-Namur), des *tchip-tchip* (Dison), des *mogoles* (Ath), des *gogoles* (Ath, Viesville, Tournai) ; des *guèwes* ou le *colié Sint-Antwinne* (Huy).

(3) Le suffixe *-eûre* provient par analogie du syn. *costeûres* « coutures, cicatrices (d'écrouelles) ».

(4) A. Body, *Vocab. des Agric. ard.* (BSW 20, p. 84).

en liégeois *gômer*, v. intr., émettre de la gomme, en parlant d'un arbre, surtout du cerisier : *on cèlîhî qui gômêye* (= *qui fêt dèl gôme*) ; d'où, au figuré : *èle gômêye co*, en parlant d'une personne qui accumule ses rancunes ou préventions contre quelqu'un et qui, un beau jour, éclatera en invectives (1).

Comme on le voit par ce dernier exemple, il n'est pas toujours facile de faire la distinction, et l'on admettra même une sorte de croisement sémantique. Mais *gômes* (écrouelles), avec sa forme variée *goûmes*, reproduit visiblement l'anc. fr. *gorme*, *gourme* (2), qui désigne la tuméfaction du ganglion sous-glossien, le goître, ou encore les écrouelles, alors que le fr. moderne *gourme* ne désigne plus, au propre, que la phlegmasie de la muqueuse nasale chez les jeunes chevaux. Si, comme il est admis, ce mot se rattache au germ. worm « pus » (3), nous devrons voir dans le w. *gôme* (*goûme*) un emprunt direct du fr. *gorme* (*gourme*) ; car, si le terme wallon venait immédiatement du germanique, il aurait conservé le *w* initial. Quant aux dérivés, *gômé* reproduit l'anc. fr. *gormé* (4) et *gômâ* serait l'équivalent de *GOURMARD (5).

Il serait intéressant d'étudier les représentants de cette famille dans les patois de la France. Bornons-nous ici à quelques exemples. — En Saintonge, les *goumons* désignent les oreillons, ou simplement des œdèmes ou tumeurs molles. — Le *Glossaire de l'Anjou*, par Verrier et Onillon, signale « *goumons*, oreillons ; *goumouner*, v. n., s'enfler, se gonfler ; *goumer*, v. n. et réfl., se renfler, se gonfler, devenir turgescent, en parlant d'une bouture qui va émettre des rejets ou des racines ». — Le *Vocabulaire du dép. du Doubs*, par Beauquier, donne : « *gômer*, v. n., tremper dans un liquide » (p. 157) ; « *goumer*, *gommer*, v. n., cuire à petit feu, ou tremper ; se dit, dans ce dernier sens, par ex., d'un morceau de pain qui *gomme* dans l'eau ; fig., *goumer* sign. couver sa colère,

(1) Inédit ; communication de Mlle A. Gobiet. Le sens figuré pourrait aussi, comme on le verra, se rattacher à l'autre *gômer* (dérivé de *gômes* écrouelles).

(2) Pour *gourme* : *goûme*, comp. le w. *foûme* = anc. fr. *fourme* (lat. forma), *i toûne* = fr. *il tourne*.

(3) Meyer-Lübke, n° 9570. Voyez dans *Romania*, XXXVIII (1909), p. 584, l'article de M. Ant. Thomas sur l'anc. prov. *vorm*, où l'on corrige avec raison Godefroy, qui traduit l'anc. fr. *gourmons* par « goître » au lieu de « écrouelles ».

(4) God. donne à *gormé* le sens de « goîtreux » ; c'est plus probablement « scrofuleux », comme dit M. Ant. Thomas.

(5) Pour la chute de *r*, comp. le malm. *môfier* (mâchonner), qui équivaut à l'anc. fr. *morfier* (manger goulûment), rouchi *mourfœyi* (à Ellezelles ; m. s.) ; du germ. morfjan, moyen néerl. *morfen* ; cf. Meyer-Lübke, n° 5682. — De même *bâbeû* = pic. *barboir* (masque) ; *wâmaye* = *warmaye* (*verminalia), etc.

se contenir à peine » (p. 159) ; « *joume*, s. f., la mousse d'un liquide ; *joumer*, mousser, fig. écumer intérieurement de colère » (p. 182) (1). — Il y a là des indications précieuses pour l'explication du w. *gômer*, dont nous avons parlé plus haut, et du w. *djômi* que l'on verra ci-après. On peut conclure à l'existence d'un type *GOURMER, au sens de « s'enfler, se gonfler ».

II. Ce sens mène logiquement à celui de « jeter sa gourme, se vider, se purger de ses humeurs excrémentitielles » ; puis à celui de « vomir », sens que possède, par exemple, *gormar* en espagnol et en portugais. Ainsi s'expliquent le picard *gomir* « vomir », qu'on lit dans Corblet, et le namurois *gômi* (2) « vomir », que G., I 237, enregistre laconiquement.

III. Nous trouvons encore dans ce qui précède la clef d'un autre terme, *djômi*, dont G., I 257, fait deux articles et qu'il laisse d'ailleurs sans explication satisfaisante. Voici ce passage, dont je rectifie seulement la graphie wallonne :

> 1. **djômi** (germer) REM². — Forme de *djèrmi* ? Comparez le suivant.
>
> 2. **djômi** (couver, en parlant du feu) ; Namurois it. — Peut-être le même mot que le précédent : un feu qui couve est un feu qui n'existe qu'en germe, qui ne fait encore que germer ; comp. l'exemple suivant donné par Zoude : *li feû a djômi dî djoûs d'vins l' sômî d'vant qu'on nèl vôye* « le feu a germé dix jours dans la poutre avant qu'on ne le voie, avant de paraître au-dehors » (3).

En réalité, *djèrmi* « germer » n'a que faire ici et les deux articles de G. doivent se fondre en un seul ; *djômi* est une simple variété de *gômi* (4) ; tous deux se ramènent à un type *GOURMIR, dont le sens propre serait « commencer à *go(u)rmer* (c.-à-d. à gonfler, enfler, devenir turgescent) ». L'examen de quelques exemples va le montrer avec précision.

(1) Beauquier tire *joume* de l'all. *schaum* « écume » (!) et ne songe pas à rapprocher les trois articles que nous citons.

(2) N'est pas dans Pirsoul ; G. écrit *gômî*, mais il faut sans doute *i* bref ; comp. le pic. *gomir* et la note suivante. Le dictionnaire liégeois manuscrit de Rouveroy a un article : « *gômi*, voy. *gôti* », pour lequel je renvoie à mon article *gô*, ci-dessus.

(3) G. écrit les deux fois *jômî* avec *i* long ; l'erreur est manifeste : ce verbe appartient à la conjugaison inchoative (*djômih*, etc.) ; Remacle écrit *geômi*, Forir *jômi*, etc. — Altenburg, II, 16, tire également *geômi* de *germi*, en supposant une forme intermédiaire **joermi* (!).

(4) Pour l'initiale, comp. notamment *gairî* : *djairî* ; *agâ* : *èdjâhe* (G., I 229, 249 ; II 324), et voy. ci-dessus les art. *djèrson*, *djêve*. — Ce qui prouverait, s'il en était besoin, l'identité du radical de *djômi*, *gômi*, *gômer*, c'est que « le feu couve » se dit en liégeois : *li feû djômih*, et à Alle-sur-Semois : *li feû groûme* ; or *groûmer* est visiblement altéré de **gourmer*.

En parlant de l'amour naissant qui tourmente son amie, une jeune fille dit, dans une pièce liégeoise de 1757 : *i n' fât jamây... lèyî djômi on s'-fêt mèhin.* Bailleux (1) traduit en note : « il ne faut jamais laisser couver, *germer*, un pareil mal » ; il est, lui aussi, guidé par la ressemblance extérieure de *djômi* et de « germer » qu'il souligne ; mais on doit comprendre : « (laisser) grandir insensiblement, se développer par une accumulation lente ». — De même *lès plêves ont fêt djômi lès wassins* (Rem.[2]) « les pluies ont fait germer les seigles ». Ici, comme dans d'autres phrases analogues, *djômi* équivaut à *djèrmi* « germer », du moins pour le résultat. Ce fait, outre la ressemblance des formes, explique la confusion ordinaire entre les deux termes ; mais au fond, pour le radical et pour le sens exact, *djômi* se rattache à l'angevin *goumer* et au w. *gômer* de tantôt. — Forir ne donne que l'expression *djômi so l' coûr* « rester sur l'estomac, causer un embarras gastrique » ; et de fait on dit à Liège : *l'a-magnî m' djômih so li stoumac', dj'a on djômihèdje so li stoumac'*, ; mais, de plus, je tiens de vieux Liégeois les phrases suivantes : *li colére lî djômihéve è coûr dispôy lontins*, la colère s'accumulait depuis longtemps dans son cœur ; *li feû djômih*, le feu couve ; et aussi, en parlant d'un rôti qui traîne sur le feu : *li rosti a djômi so l' feû, i n'a pus ni gos' ni sawoura*, il n'a plus ni goût ni saveur (2). — Dans son beau livre *Li pan dè bon Diu*, p. 112, le liégeois Henri Simon nous fait voir que, sous la terre ensemencée, qui semble morte, *on rèsse di vèye djômih, ine fwèce catchêye oûveûre* (un reste de vie couve, une force cachée travaille) : le second hémistiche commente à merveille le premier. Ailleurs, p. 98, le poète montre un ruisselet qui *djômihéve* dans le ravin et que la pluie fait bondir hors de son lit ; la traduction « sommeillait » ne peindrait pas la lente accumulation des eaux (3). — Enfin, un auteur de Jodoigne (Brabant) écrit : *ĕ fè djômicheûve djusqu'asteûre, la qu'ĕ blake por bon*, le feu couvait, voilà qu'il flambe tout de bon (4).

IV. Il nous reste à parler de deux diminutifs de *djômi*.

1. Type *GOURMINER. — Le verviétois Lobet ne connaît pas *djômi* (5) ; en revanche, il est le seul de nos lexicographes qui enregistre *djômîner*

(1) *Théâtre liégeois*, éd. de 1854, p. 68.

(2) Le syn. *gôti* est plus usité dans ce dernier cas. Je rappelle que Rouveroy a un article : « *gômi*, voy. *gôti* » et que nous avons traité de ce *gôti* à l'article *gô*.

(3) Diez, p. 601, fait état du berrichon *eau gourmie* « eau stagnante ». Est-ce bien le sens exact ? Ne serait-ce pas plutôt : « eau qui s'accumule lentement » ?

(4) Edmond Etienne : BSW 35, p. 237,

(5) Il ne donne pas non plus *djèrmi*, mais bien *djârmi* « germer », à côté de *djârmon* « germe », p. 216.

« agir lentement » (p. 654). Ce verbe est signalé à Huy dans cette note que je tiens de M. W. Gorrissen : « 1. couver, en parlant du feu : *lé feû pout co èsprinde, é djômine déspôy on qwârt d'eûre*; 2. faire un séjour trop prolongé, en parlant d'une chose soumise à une opération quelconque qui ne marche pas assez rapidement : *lé tchâr djômine so l' feû* ; *lé s'mince djômine è tére déspôy trwès samwinnes* ». — Il paraît qu'à Liège (Cointe) *djômine*r existe aussi : *li feû* (*li tchâr, li s'mince*) *djômineye.*

2. Type *GOURMILLER. — On signale à Dinant *djoûmyi*, à Vonêche *djômyi* « couver » (en parlant du feu). — De même, à Stave (prov. de Namur), d'après M. L. Loiseau, *djômi* (où *-i* est une réduction de *-yi*) signifie 1. couver, en parlant du feu ; 2. geindre, gémir [?] : *gn-a s' vinte qui djômiye* « il y a son ventre qui gémit ». Le second sens paraît bien improbable ; M. Loiseau se laisse sans doute influencer par la ressemblance avec le fr. *gémir*. On comprendrait mieux : « il a le ventre gêné, distendu », état de malaise qui peut d'ailleurs s'accompagner de gargouillements.

C'est encore un type en *-iller* que nous trouvons dans le gaumais *djômîr* « couver » (une maladie, etc., toujours en mauvaise part), terme inédit que j'ai noté à Ste-Marie-sur-Semois et à St-Léger [1]. — Il faut en rapprocher cet article du *Vocabulaire gaumais des environs de Virton*, manuscrit de 1850, par Cl. Maus : « *chaumé*, couver sous la cendre, travail latent : *les zimeur ly chaumain da el couer*, la bile le travaillait d'une manière invisible ». On lira *tchômer* (dont l'initiale, si elle est bien sûre, est altérée de *dj*) ; *lès-imeurs lî tchômint da èl cwœr* se traduira littéralement : « les humeurs lui *gourmaient* dans le corps », c.-à-d. s'accumulaient sournoisement. Nous retrouvons ainsi, pour finir, le type *gômer* : GOURMER, d'où nous sommes partis.

liég. **gorlète, golète**

D'après des Liégeois que j'ai interrogés, *gorlète*, s. f., signifie : 1. en t. de boucherie : cou (du bœuf) : *on bokèt d' gorlète* ; 2. fanon, peau qui pend sous la gorge d'un animal, surtout des bovidés ; 3. par comparaison de dénigrement et toujours avec une épithète ou un complément déterminatif : cou débordant (d'une personne grasse), ou vaste gosier (d'un buveur) : *i lî va cràn'mint bin, èle si r'fêt 'ne fameûse gorlète. Ni brê nin si lê, ti t'vas fé 'ne gorlète di torê* ; *èle a 'ne grosse gorlète* (un goître); *c'è-st-ine fîre gorlète* (un fier entonnoir, un grand buveur).

G., I 238, dans un premier article *gorlète*, ne donne que le sens 2,

[1] Sur le suffixe gaumais *-ir* (fr. *-iller*), voy. Feller, *Notes*, p. 257.

avec cette explication : « Peut-être un diminutif de *gorê* (collier de cheval) ». Il fait, sans explication, un second article pour *gorlète*, « t. de min., manteau de cuir que les chargeurs mettent pour se préserver de l'eau ».

La conjecture de G. porte à faux. On ne peut admettre non plus sa division en deux articles. — En réalité, *gorlète* est mis pour **gol'rète*, diminutif de *golé* « collier », et répond littéralement au fr. « collerette ». Cela ressort du sens « ajustement de femme, gorgerette », que met en première ligne le *Dict. malmédien* de Villers (1793). De plus, on relève dans les archives liégeoises du XVIe siècle : « une *golerette* de noir velu » à côté de : « une *gorrelette* de drap noir servant à une femme » (1). Dans ce sens, le liégeois moderne n'emploie que le doublet *colèrète*, *colorète*, qui est un emprunt récent du français ; mais la pièce de cuir qui couvre les épaules des chargeurs et qui s'attache au cou, a gardé le souvenir de l'ancienne *gorlète*, objet d'ajustement. Les autres sens s'expliquent d'eux-mêmes. Le fr. *collier*, t. de boucherie, désigne aussi la partie du bœuf ou du veau comprise entre les épaules et la tête. Quant au fanon, on y a vu une ressemblance avec la « collerette ». — Au point de vue phonétique, rien de plus fréquent que la métathèse réciproque dans les mots du type *gorlète*, où voisinent deux liquides intérieures : *firlèsse* (*Choix*, p. 114), pour *fil'rèsse* « fileuse » ; *kirlêye* (verv. : G., II 511), pour *kil'rêye* « cuillerée » ; *ôrlîye* (à Crupet), pour *ôl'rîye* « huilerie » ; *purlê* (voy. cet art.), pour **pil'rê* « petit pilier » ; *sarlète* (et non *sârlète* : G., II 341), pour **sal'rète* « salière » ; *tchârleûs*, pour **tchâl'reûs* « chaleureux » ; *trahèrlèye* (Esneux), pour *trahèl'rèye* « cohue » ; voy. aussi les articles *djèrmale*, *hèrnale*.

On ne peut séparer *gorlète* du mot suivant, dont G., I 137, II XXVII, parle en ces termes :

> **golète,** fressure.— Paraît signifier proprement : cou, d'où l'expression rapportée par Simonon : *tot passe po l' golète*. De là : collet (en t. de bouch.), boutsaigneux ; enfin, par extension : mou : poumon de certains animaux. *Golète* est donc probablement un diminutif du latin *gula*.

La conjecture de G. ne ressort guère des significations qu'il détaille avec tant de soin. Nous voyons dans *golète* une forme féminine de « collet », qui se dit en français, comme terme de boucherie, au même sens que « collier » ci-dessus. D'après Semertier, *Voc. de la boucherie*

(1) Reg. aux arrêts, 1530-33. — Godefroy, t. IX, COLERETE, cite aussi *corlerette* (à Spa, 1606).

(BSW 35, p. 44), le liég. *golé* « collier » est synonyme de *golète* « fressure ». En certains endroits (Vottem-lez-Liège), *golète* remplace *gorlète* au sens de « double menton d'une personne grasse ». Enfin Duvivier donne la phrase : *c'è-st-ine fameûse golète* « un grand buveur ». Ces concordances prouvent que *golète* dérive du lat. collum au même titre que *gorlète* du lat. collare (collier). Au surplus, Godefroy a un exemple de l'anc. fr. *collette*, s. f., diminutif de *cou*.

Il existe dans notre dialecte un autre *golète*, diminutif du lat. gula, qui répond au fr. *goulette* (entrée en entonnoir) et qui se rencontre dans des noms de lieu (BSW 49, p. 247 ; 52, p. 216). Il peut être parfois difficile de distinguer entre les deux : un croisement de collum et de gula est des plus naturels.

[*Mélanges Kurth* (1908), t. II, p. 320 ; art. remanié et développé].

liég. gossê

J'ai entendu ce mot 1° à Ampsin et à Bergilers (Hesbaye liégeoise) : *on gossê d'ansène* « un petit tas de fumier déposé sur le terrain à fumer » ; 2° à Jupille et à Liège (Cointe) : *on gossê d' foûre* « une veillote, un tas de foin plus petit que la *hougnète* ». Le sens générique est donc « petit tas arrondi ». A part Body, *Voc. agr.*, qui atteste aussi le 1° en Hesbaye, et G., I 235, 354, qui attribue les deux sens au hesbignon *gossiă*, *gochă* [nam. *-ya* = liég. *-ê* : -ellum], nos lexicographes se taisent à ce sujet (1).

Hubert, Duvivier et Forir donnent le terme suivant que, personnellement, je n'ai pas retrouvé : *goss'lé* « chargé, bien rempli », syn. de *hop'lé*, *hoz'lé*. On aurait tort d'y voir l'altération de ce *hoz'lé*, *hoss'lé*, qui dérive de *hozê* « houseau » (2) ; *goss'lé* provient de *gossê*, comme *hop'lé* de *hopê*. Le sens propre est : « tassé, bourré ».

D'où vient *gossê* lui-même ? G. n'en dit mot. Body compare le hesb. *gossê* à l'ard. *cossèt* « veillote », et cette indication se trouve être juste : il nous reste à le démontrer.

Le liég. *cossèt*, nam. *couchet* (de même souche que le fr. *coche*, *cochon*), signifie proprement « petit porc » et, au figuré, dans certains villages

(1) Forir a deux articles qui ne méritent aucune confiance : « *gochâ* veillote » et « *goçal* sorte de gerbe de blé ». L'un reproduit une erreur de G., I 235, que G. lui-même a corrigée p. 354 ; la définition de l'autre est suspecte et la forme *goçal* est sûrement une coquille pour *goçai*. — J'ai constaté *gossia* (de fumier) à Crehen (Hesbaye).

(2) L'anc. liég. *gosseaux* (G., II 599) est une mauvaise leçon pour *hosseaux* (voy. BSW 5, p. 467).

ardennais (Vielsalm, Jalhay, Sprimont), « veillote », petit tas de foin qui ressemble au dos arrondi du *cossèt* (1). A Herve également : *mète lu foûre a cossèts, fé lès cossèts.* Du même radical, à l'aide d'un suffixe équivalent, on a formé *cossê*, dont l'initiale s'est ensuite adoucie (2) : une charte liégeoise de 1396, relative aux habitants de Jupille, contient en effet *cocheau*, forme francisée qui atteste au XIVe siècle l'existence du type wallon *cossê* (3) ; une autre charte liégeoise de 1403 porte la forme *gocheau* (4).

lieu dit **Grétry** (à Bolland)

On sait que la famille du célèbre compositeur liégeois a eu pour berceau le hameau de *Grétry* (commune de Bolland, au N. de Liège), d'où elle tire son nom (5). Les formes anciennes sont *Gretry, Grettry, Gretterix* (6). Nous y reconnaissons une de ces nombreuses désignations toponymiques composées de *ri* (ruisseau) et d'un premier élément représentant un nom d'homme : ainsi *Gobri* (à Tilff-Beaufays : BSW 52, p. 206), anciennement *Gobièri*, signifie « le ruisseau de Gobert ». De même *Grétri*, métathèse de **Gért'-ri*, c'est le ruisseau de *Gehrt* ou *Geert*, forme contractée du germ. *Gerhard*, nom d'homme.

w. **grimon** (ard., brab.)

G., II 530, signale sans explication l'ard. *grimon* (sorte d'esprit malfaisant), que Borgnet a noté à Muno, à l'extrême Sud de la province

(1) De même l'andain s'appelle *cochon* à Bosséval (Bruneau, *Enquête*, I 31). A Cornesse et à Surister, *leû* « loup » = petit tas de foin : *fé dès leûs, rilèver a leûs.* A Vielsalm, d'après Body, *poûtrin* « poulain » = gros tas de blé. Meyer-Lübke, n° 9406, admet que *veillote* dérive de vitulus « veau » (comp. cependant Thomas, *Mélanges*, p. 163). — On peut voir, dans Behrens, *Beiträge*, pp. 190-192, une dissertation sur les noms d'animaux pris métaphoriquement.

(2) Même variation de suffixe dans le verv. *gossê* « aisselier, gousset (pièce de charpente) », que Lobet, p. 224, donne à côté de *gossèt* « gousset ». Pour le radical, ce *gossê* n'a évidemment rien à démêler avec le nôtre.

(3) « S'ilh advenoit que... demoraist sur les preis *foure en cocheaus*, par faute de cherons ou par plovaige, lydis sorseans... devront contrewardier leurs biestes qu'ilhs ne fachent damaiges asdis *cocheaus de four* » (*Cartulaire de l'abbaye du Val-Benoit*, p. 721, éd. J. Cuvelier). — Ce *cocheau* pourrait expliquer le fr. *écocheler*, t. d'agric., javeler, d'origine inconnue, d'après Littré et le *Dict. général.*

(4) « Pour le dit four aidier feneir et commourneir puis le mettre en grans gocheauz ». Texte cité par L. Jeunehomme, *Flémalle-Haute*, p. 29.

(5) *Wallonia* (Liège), XII 29, XIV 132.

(6) En 1552 : Henry de Gretterix (Arch. du Ban de Herve, 8, 205).

de Luxembourg (1). D'autre part, Edm. Etienne, de Jodoigne, dit dans une de ses comédies (2) : *avoz jamê vèyeu mindji come cĕ Flamind la ? èl a Grĕmon è cwar !* (« il a *Grimon* dans le corps » = c'est un mangeur insatiable). — Les nasales *an* et *on* ayant une tendance à se confondre et à permuter, je vois dans notre mot une prononciation dialectale de **griman*, forme altérée du fr. *nécromant*, *négromant*, de même que *nécromancien* devient *groumancyin*, *grimâchin* (Liège), *grimancyin* (Gembloux, Stave, Givet). Du sens de : « sorcier, magicien », le peuple passe aisément à celui de : « esprit malfaisant ». C'est ainsi que Simonon définit le liég. *égrimancyin* : « lutin, loup-garou » (G., I 188), et que l'on dit à Jodoigne : *ĕl èst cotchèssi dèl grĕmancén* « il est tenté du mauvais esprit ».

malm. guduc

Le Dictionnaire malmédien de Villers (1793) a un article : « *guduck*, adj., perdu, confisqué, tombé en commise », qui, dans les *Extraits* publiés par G., est défiguré en *gudiek* (3). C'est le fr. *caduc*, avec le sens que lui donnent les jurisconsultes (bona caduca, quibus nemo succedat heres : Du Cange, v° *caducum* ; syn. « main morte »). *Caduc* s'est altéré en **gaduc* (comme le malm. *gabriyole* « cabriole » : Villers) ou **guèduc* (comme le malm. *kènon* « canon » : id.), puis en *guduc* ; comp. *gumune* (pour *guimène*), *gurnî* « grenier », *hugunot* « huguenot », *harkuboûzer* « arquebuser » et autres formes malmédiennes. Au reste, ce *guduc* est un terme archaïque de droit, tombé aujourd'hui en désuétude.

w. guèdin

On lit dans le BSW 53, p. 405 : « *mète li guèdin* (Seraing), c'est serrer le menton entre le pouce et l'index ; mais quel est le sens propre de *guèdin* ? On dit en Hesbaye *mète lès guingons* ».

En Hesbaye même, j'ai noté à Bergilers *mète lès guèdins*, avec des détails circonstanciés qui éclairent l'expression : pour faire rire un enfant, on lui serre latéralement le menton entre le pouce et l'index,

(1) Borgnet, *Guide du voyageur en Ardenne*, I 343.

(2) *Nos marians Cadie*, sc. XI. — *Gremon* est ici devenu nom propre. D'après M. Borlée, de Lathuy, on dit aussi : *ĕl a l' grĕmon è cwar.*

(3) La copie de Villers dont G. s'est servi était pleine de fautes graves ; nous pouvons les corriger grâce à M. Joseph Bastin, qui a fait une étude attentive du manuscrit original. Il faut lire par exemple *netkufurnet*, *ôre*, *pèche*, *r'câvelèje*, *spièk*, au lieu de *netketfurnet*, *orée*, *pèchée*, *r'câveléie*, *spiel*, que portent les *Extraits*. De même dans G., II 311, supprimez l'art. *rion* ; Villers a écrit *rgon* et non *ryon*.

et on le lui secoue de haut en bas (1). Si le lecteur veut bien se reporter à l'article *guingon*, il n'aura pas de peine à reconnaître ici l'onomatopée *guèdin-guèdin* imitant le tintement d'une clochette (2). A Malmedy, d'après Scius, *guèdin* signifie « hochet, jouet d'enfant », ce qui confirme notre interprétation.

J'expliquerai de même cet article assez confus de Lobet :

> **guèdin,** moulin à café ; se dit aux femmes, faire tourner le moulin à café, par plaisanterie ; boire une tasse de café à l'insu de leur mari.

Le *guèdin* que les femmes font tourner quand elles veulent godailler entre elles, rappelle à l'imagination ironique du peuple le hochet qui amuse les enfants !

liég. **gueûte**

D'après G., II 530, ce terme de batellerie, qui signifie « bois servant à soutenir les écoutilles », est probablement le même mot que *coyeûte*, t. de houillerie, « sorte de pièce de bois » (3). Proposition malheureuse, que la phonétique écarte d'emblée. Le liég. *gueûte* n'est autre que le néerlandais dialectal *geut*, forme variée du néerl. *goot* « canal, conduit, gouttière ». La pièce de bois qu'il désigne est en effet creusée de façon à faire couler en dehors du bateau l'eau de pluie qui tombe sur les couvertures ou *rûmes* (4). — Sur la Sambre, on dit *gôte* (*lès gotes dès couvèrtûres*).

Le néerl. *goot* « canal » a passé de même dans le w. de Ste-Marie-Geest (lez-Jodoigne : Brabant), où j'ai entendu : *l'êwe djoke èl gôte*, l'eau est arrêtée dans le drain (5).

liég. **guingon**

G., I 248, 355, II XXVII, consacre à ce mot — qu'il laisse sans explication — trois articles, dont voici le résumé :

(1) Cela s'appelle à Liège *fé dès crosses di dorêye* « faire des croûtes de tarte » ; à Nivelles : *fé 'ne crousse dè grand-mère*.

(2) Comp. dans Lobet : *guèlin-guèlin* « tintin, bruit d'une sonnette, d'un grelot », et le fr. *drelin, dindin* dans le *Dict. général*.

(3) Sur *coyeûte* (lat. collecta), voy. BD 1914, p. 84.

(4) Voyez ci-après l'article *skèrbalik*.

(5) Il ne faut pas confondre ce mot avec le w. *gote* (goutte) qui est bien connu en toponymie liégeoise et luxembourgeoise ; d'où le diminutif *gotale* « gouttelle ». Cf. BSW 53, p. 391.

guingons, plur. (menus joyaux à l'usage des femmes, tels que pendants d'oreilles, etc.). — Ce mot signifie aussi : 1. (au sing.) la substance charnue qui pend au cou des dindons, et : 2. les glandes qui pendent également au cou des sangliers et de certaines espèces de porcs. — On dit à Verviers *glèguion* ; en Condroz *glingon*.

Le plus ancien exemple se lit dans une pasquille d'avant 1650, sur les jeunes filles coquettes (BSW 11, p. 245) :

Si v'aront-èles dès fièrs d'ardjint
Et dès *gu*ingons qui vont si bin.

Le mot présente des formes et des sens multiples. Duvivier écrit *ghinngon* « clinquant, joyau : *mètez tos vos ghinngons* » (lisez *guingon*, avec *iw* = *ing* allemand). — Forir a trois articles : *gaingon* « menus joyaux des femmes » ; *gaingan* « clinquant, petite lame d'or, d'argent ou de cuivre qu'on met dans les broderies ; falbalas, oripeaux » ; *kinclan* « clinquant ; voy. *guing-gan* ». Ce dernier faisant défaut, je suppose qu'il s'agit de *gaingan*, que Forir prononçait *guingan* et *gui-ng'gan*. — M. Lejeune, *Vocab. du médecin* (1), donne le liégeois *glin-glan* « sécrétion solidifiée restant attachée à des poils, etc. (à cause de la forme en battant de cloche ?) ». — A Liège même, j'ai entendu *gli-ng'glan* « joyau » : *èle riglatih come ine catèdrale, èle a mètou tos sès gli-ng'glans*. Un auteur de Seraing écrit dans ce sens : *dès guign'gons* (BSW 51, p. 68), et Willem, *Dict. des rimes*, a : *guinglon* « pendeloque ». On ne trouve rien là-dessus dans Cambresier, Remacle, Hubert. — Pour le malmédien, Villers donne : « *glinglan*, s. m., du clinquant ». En verviétois, Lobet note *glègon* avec un sens nouveau : « scrofule », p. 222 : *glègon d' coq* « barbe de coq », *glègon d' pourcê* « excroissance charnue sous le cou du cochon », p. 655. — Enfin, pour achever la revue, signalons à Jupille : *glèglons d' neûhî* « chatons de noisetier » ; et en Hesbaye : 1. les *gui-ng'gons d'on coq* (Bergilers) « les caroncules d'un coq » ; 2. *mète lès guingons* « serrer le menton entre le pouce et l'index » (BSW 53, p. 405).

En résumé, on distingue dans cette variété de formes : 1° les suffixes diminutifs *-on* (voy. l'art. *foûsson*) ; *-ion* (fr. *-illon* ; seulement dans le verv. *glèguion*, cité par G.), et le suffixe *-ant* du participe, dans *guingant*, *gui-ng'gant*, *gli-ng glant* ; — 2° un radical *gling-* (avec initiale adoucie

(1) BSW 40, p. 359. — La forme *glinglans* « barbe de coq » se lit aussi t. 49, p. 374.

pour **cling-*), où nous reconnaissons l'all. klingen « résonner » (1) ; *gling-* peut s'altérer en *guing-*, *glingl-*, *guingl-*, tandis que la voyelle peut avoir cinq états différents : *iv*, *ign*, *in'*, *ẽ*, *ẽ*.

Proprement, le *glingon* ou *gli-ng'gant* c'est le petit objet sonore qui pendille (clarine ou sonnaille au cou des vaches, pendeloque, joyau de femme) ; de là, par extension : caroncule de coq (2) ou de dindon ; glande de sanglier ou de porc ; scrofule ; sécrétion solidifiée ; chaton de noisetier ; enfin, pour faire rire un enfant, on lui met les *guingons* (Hesbaye), quand on fait le geste de sonner en lui serrant le menton entre le pouce et l'index (voyez p. 122 l'art. *guèdin*).

Le sens primitif apparaît encore nettement dans les dérivés suivants :

glingonètes, syn. *hiyètes*, « sonnettes », désigne, à Loreé sur l'Amblève, les clochettes du fuchsia ; — altéré en *guinguignète* (Vottem, lez-Liège) « petit objet que les enfants fabriquent à l'aide de l'infrutescence de la bourse-à-pasteur : ils obtiennent ainsi un hochet dont le cliquetis les amuse » (*Bull. de Folkl.*, II 121).

glign'ter (Liège, Huy), v. intr., « sonner, cliqueter », se dit p. ex. d'un carreau qui casse, d'une fenêtre que le vent secoue ; — *glɔk'ter* (Verviers : Lob. ap. G., II 528) « copter, faire aller le battant d'une cloche d'un seul côté » ; — *glingoter* (Malmedy : Vill.) « sonner les cloches, brimbaler » ; d'où : *duglingoter*, dans cette jolie expression : *lèyî d'glingoter lès clokes* « attendre que les cloches aient fini de tinter » comp. l'all. ausklingen (3).

d(is)guingonè (Ciney), v. tr., « débourser », propr. « faire sonner son argent ».

malm. guzouhe, galguzouhe

Le *Dict. malmédien* de Villers (1793) donne l'expression *aveûr al guzouhe* « avoir à sa discrétion » ; de même Scius (1893), qui écrit aussi *cuzouhe*. A Faymonville, M. J. Bastin signale : *aveûr al kæssouhe* « avoir à sa discrétion (p. ex. son patrimoine), gaspiller (qqch), tour-

(1) Comp. le fr. *clinquant*, de l'anc. fr. *clinquer*, néerl. *klinken*. Le *kinclan* de Forir est altéré de *clincant*, emprunté du français. — Le verbe *glinguer* existe à Clairvaux (Jura) avec le sens de « heurter des objets sonores, en tirer du bruit » ; voy. Behrens *Beiträge*, p. 214.

(2) A Jodoigne, les caroncules du coq s'appellent *clɛ̃ɔtes*, dérivé de *clɛ̃ker* (anc. fr. *cliquer* « faire du bruit »). Le liég. *clicote* a le sens général de : « lambeau (qui clique), chiffon ».

(3) De même, en meusien : *glingoter* (Varlet), *glingloter* (Labourasse), v. n., « résonner, sonner, en parlant de vitres ».

menter (qqn) » ; *mète al kössouhe* « détruire (p. ex. un habit) » ; *djower al kössouhe*, t. arch. du jeu de billes, « jouer à la poursuite avec de grosses billes » (BSW 50, p. 575).

Grandgagnage, dans ses *Extraits de Villers*, se demande si le malm. *guzouhe* n'est pas l'all. *gesuch* « demande, requête ». On pourrait en effet alléguer le moyen h. all. *gesuch* « action de poursuivre (le gibier), droit de disposer (d'un pâturage) ». Cependant, il faut plutôt s'adresser au moyen h. all. *gezoc* (subst. de *geziehen*), qui désigne notamment l'action de tirer à soi, d'enlever violemment, d'attaquer et de piller. On comparera *souhe* à Faymonville, où nous reconnaissons le moyen h. all. *zoc*, *sog* (voy. ci-après l'art. *sohe*). Pour le changement de *g* initial en *k*, comp. *kich'tône*, *kèstèl* (à l'art. *gistel*).

A *guzouhe* peut-on rattacher le malm. *galguzouhe*, que Villers définit : « baliverne, sornette, fleurette, fable » ? Il est fort tentant d'y voir le préfixe péjoratif *gal-*, *cal-*, et le même *gezoc*, qui, en moyen h. all., signifie aussi : « action de tirer qqch en longueur, de perdre son temps ». Ce serait toute espèce de propos oiseux, de contes frivoles. On dit *galguzoûde* à Stavelot ; *galguizoûde* à Cherain, Liège, Verviers (aussi *-oŭte* à Liège) ; *galguèzoûde* à Neuvillers, Neufchâteau ; *garguèzoûde* à Namur (G., I 231). Nous trouvons même *galguesouille* à Mons en 1812 (Delmotte). Cette dernière forme aurait subi l'influence de *couille* (Sigart : *couie* « mensonge ») ; les précédentes, celle du w. *boûde* « bourde ». Quant à *calkizûte* (Glons-sur-Geer), la finale serait empruntée à *clûte* (néerl. *kluit*), dont on a parlé à l'article *bougnèt*.

liég. **hâbiêr**, anc. liég. **halbier**

Ce mot a des formes et des significations très diverses. Il se rencontre seulement dans la province de Liège (Hesbaye, Condroz, Verviers, Stavelot), dans la région de Malmedy, au N. de la province de Luxembourg (Vielsalm, Cherain) et jusqu'au centre de cette province (*âbièr* à Lavacherie, Moircy-St-Hubert). L'aire d'emploi fait présumer une provenance germanique ; le traitement du *h* initial change cette présomption en certitude (1).

Nous croyons que *hâbièr* équivaut à l'anc. fr. *herbere* (masc.) et qu'il dérive de l'anc. h. all. *heriberga* (fém.), anc. nordique *herbergi* (neutre) (2).

(1) En général, l'aspirée germanique disparaît dans la région de St-Hubert.

(2) Le sens propre de *heriberga* est « campement militaire ». L'anc. fr. *herberge* en a tiré les significations de « campement, tente ; logement, habitation ; hôtellerie, auberge ».

Il serait donc le frère du fr. *auberge*, anciennement *herberge*, *héberge*. On peut dater sa naissance de la fin du XIIIe siècle, car c'est alors que se manifeste et se généralise la diphtongaison en *iè* de *e* entravé (1).

Essayons de justifier cette proposition en passant en revue les formes et les sens du mot.

I. — G., II 603, cite quatre formes anciennes qu'il a recueillies dans les chartes liégeoises : *halbier* (1440), qui rappelle l'anc. fr. *helberc* ; — *habier*, *habiert* (1568) ; — *hawier* (1593).

Parmi les formes modernes, on distingue deux groupes :

a) celles de la région de Malmedy, qui sont trissyllabiques et qui représentent un stade plus ancien et mieux conservé : *hâribiêr* à Steinbach-lez-Weismes, Robertville ; *hâlibiêr* à Thirimont-lez-Weismes ; *hâdibiêr* à Faymonville-Weismes ; Malmedy : Villers, Scius ; Spa : Body, *Voc. agric.* (2). — La forme de Steinbach rappelle très nettement *herberg* : la chute de l'*r* primitive a été empêchée par la voyelle *i*, qui s'intercale assez fréquemment, en malmédien, entre *r* et une consonne suivante (3). Dans les autres, le passage de *r* à *l*, puis à *d*, s'explique aisément (4).

b) les formes dissyllabiques, dans les provinces de Liège et de Luxembourg : *hâwbiêr* (Verviers : BSW 44, p. 421) ; *hâbiêr* (Liège, Verviers) ; *hâbièr* (Condroz : G., I 356 ; Stavelot : BSW 44, p. 509) ; *hâbiè* (Hesbaye : G., I 260) ; *âbièr* (Lavacherie, Moircy-St-Hubert : centre du Luxembourg). — La forme verviétoise *hâwbiêr* rappelle et explique l'anc. liég. *hawier*. Les autres se ramènent à *hâribiêr* avec chute de la protonique, phénomène fréquent qui réduit d'anciens trissyllabes en dissyllabes, surtout dans le liégeois (5). Elles se rapprochent du fr. *auberge*, emprunté, au XVIe siècle, du provençal *aubergo*, anciennement *alberga*. Au reste, si nous comparons *serpillière* : *sâpîre* et *serpelette* : *sâp'lète*, nous admettrons sans peine le passage de *herberc* à *hâbiêr*.

(1) Wilmotte, *Etudes de dialect. wall.*, dans *Romania*, XVII 557. — Dans l'all. dial. d'Eupen, le mot actuel est *härrbereg* (auberge), qui a passé en w. de Malmedy sous la forme *hèrbêrich*.

(2) G., I 357, note, d'après Simonon, un *hâdibiè* qui ne nous paraît pas liégeois et qui a probablement été recueilli en Ardenne.

(3) Comp., à Malmedy : *kirimusse*, kermesse ; *assêriminter*, assermenter ; *sêrimint* serment, anc. fr. sairement.

(4) Comp. 1. *angolâ*, *cèlîhe*, *colidôr*, *molowe* (angora, cerise, corridor, morue) ; — 2. *dacheron* (Hécart), pour *lacheron*, laiteron ; *Diopôl* pour *Liopôl*, Léopold.

(5) Comp. l'all. Leberwurst : verv. *lèv'go* ; anc. w. *cortisea* : *cot'hê* ; malm. *mwargunê* : liég. *mwèh'nê* ; **tchafornê* : *tchaf'nê* (l. d. de Jupille), sans compter les mots plus connus *bol'djî*, *tchèp'tî*, *vol'tî*, *cof'teû*, *cor'cî*, etc.

II. — Du sens propre de l'anc. haut all. heriberga, « campement militaire », dérivent les significations que herberge a prises dans la suite en moyen haut all. et en ancien français : 1. campement, tente (= installation qu'on établit à l'étape) ; 2. hôtellerie, auberge (= installation qu'on trouve toute prête à l'étape) ; 3. logement, habitation (= installation en général).

Or *habiêr* se présente chez nous avec le sens de « exploitation rurale, ferme (surtout considérable) ».

On comprend facilement cette dérivation de sens si on se reporte au temps où le mot a dû passer de l'Est et du Nord dans nos dialectes. Au moyen âge, la grande préoccupation des rouliers et des voyageurs était la herberge, le gîte pour la nuit. En pleine campagne, loin des villes, cette auberge devait pouvoir se suffire à elle-même, à la façon des villas gallo-romaines ou mérovingiennes. C'était, *par l'aspect extérieur*, un grand établissement rural, capable de loger nombre de personnes et de chevaux. C'est *par l'aspect extérieur*, en laissant de côté la destination de l'établissement, que *hâbiêr* en est venu à signifier une exploitation rurale.

Ce point de départ admis, abordons l'étude des significations assez éloignées que notre *hâbiêr* a prises au cours des temps. Pour cela, il convient de considérer à part les formes anciennes conservées dans les chartes liégeoises et les formes modernes ou orales.

a) G., II 603, définit les premières : « droit que les officiers des métiers nouvellement élus payaient pour leur entrée » et il présume, — avec sagacité, selon nous, — que ce mot pourrait bien être connexe avec le hesbignon *hâbiè*.

C'est en 1440, dans la Charte du métier des Febvres, que se trouve la première mention du halbier :

> Item avons ordonné... que queilconques serat esleu Officier de nostredit Mestier alle Sainct Jacques soient tenus de PAYER POUR LEUR HALBIER, assavoir Gouverneurs et Jureis chascun d'eaulx deux griffons et ceux qui aroient les grosses Offices trois griffons, et avec ce vollons et nous plaist qu'il soit à celluy jour payeit et debourseit par nostredit Rentier aux frais dudit Mestier huit griffons et demy teils que dits sont pour iceulx AVEC LES DITS HALBIERS donneir et partir aux vinaves chascun à son marmontant pour les compagnons d'iceulx aller boire ensemble à leurs bons plaisirs sens fraude [1].

Ces largesses avaient lieu aussi dans les autres corps de métier. En 1581, la charte des Chandelons fixe la somme que les officiers « seront

[1] *Recueil des Chartes et Privilèges des bons métiers de la Cité de Liège*, I 37.

tenus, incontinent l'élection faite, PAYER POUR LEUR HABIER, en profit dudit Métier ». Et elle ajoute :

> Lesquels dits HABIERS des dits Officiers, soy deveront partir et divider aux vieux Officiers et Compagnons dudit Métier, ayant été présents à laditte élection, à faire selon le nombre et quantité d'iceux : entendu toutefois que les Officiers devront avoir double droits, ne fuisse que à ce jour ledit Métier tenisse table à disner, lors deveront lesdits HABIERS être tournez en diminution des depens qui soy feront.
>
> Et le cas advenant qu'il soit ou fuisse connus avoir par tels dits Officiers payé pour obtenir desdits Officiers plus avant que lesdits HABIERS, iceux tomberont à l'amende, etc. (1).

De même, en 1598, la Charte du métier des Charliers stipule ce qui suit :

> Et comme d'anchienneté sont été usez à l'élection des gros offices PAYER QUELQUE HABIERT lequel se despendoit inutilement aux tavernes et autre parte, pour pourvoir à tel abus, est ordonné que doresnavant TELS HABIERS soy payeront sur notre Chambre et seront convertis en meubles et autre chose, à la plus grande utilité et profit du dit bon Mestier (2).

Le fond de ces textes est assez clair. Mais que signifie proprement le mot halbier ? Et comment rattacher la définition de Grandgagnage à celle du wallon moderne ?

Le dernier texte cité nous paraît donner une indication précieuse à cet égard. Nous y voyons que ces gratifications ne doivent plus se dépenser à la taverne, mais qu'elles doivent *servir à l'achat d'objets utiles au Métier*. Or, à nos yeux, on ne faisait là que revenir à l'usage primitif.

En effet, le halbier du Métier, c'était premièrement l'avoir de la corporation, immeubles et matériel. Cela admis, il est naturel de supposer que le nouvel élu devait payer une certaine somme pour augmenter cet avoir : toutes proportions gardées, c'était à peu près comme si, de nos jours, un nouveau député versait de l'argent à la caisse de son parti.

(1) *Ibid.*, II 303.

(2) *Ibid.*, p. 85, art. 41. — Il est question des « hawiers » en 1593, dans un texte qui ne nous apprend rien d'intéressant (*ibid.*, p. 145, art. 5 de la Charte du métier des Houilleurs). On lit enfin en 1632 : « seront tenus de payer par leur habier... » (*ibid.*, II, 92, Charte du métier des Corbesiers). — Cf. S. Bormans, *Le bon métier des Tanneurs*, p. 91 (BSW 5, 215) : c'est, croyons-nous, le seul historien liégeois qui ait souligné cette particularité curieuse. Gobert, *Rues de Liège*, III, 560, ne fait que résumer les données de Bormans. Poncelet n'en dit mot dans ses *Bons métiers de la Cité de Liège*.

L'expression « payer pour le (son) halbier » s'abrégea en « payer le (son) halbier » et l'on put dire même « payer quelque habier ». Dans cette formule courante, qui sonnait comme « payer la (sa) bienvenue », le sens premier du mot s'obscurcit, d'autant plus que, par la suite, le Métier étant sans doute assez prospère, cette somme fut détournée de sa destination primitive et dépensée en réjouissances publiques.

Bien que notre démonstration ne repose guère que sur une série de conjectures, nous croyons pouvoir affirmer l'identité de l'ancien w. halbier et du w. moderne *hâbiêr* et, à la définition de Grandgagnage, nous substituerons la suivante : « somme que les officiers d'un Métier nouvellement élus payaient pour le halbier du Métier, c'est-à-dire pour l'exploitation en commun, pour la corporation et son matériel » (1).

b) 1. *Habiêr* a pris tout d'abord chez nous le sens général de « établissement, installation, exploitation, comprenant tout l'attirail et le personnel nécessaires ». Dans ce sens, notre mot est surtout employé à la campagne, précédé de l'adjectif *grand*. C'est à l'expression *on grand hâbièr* que s'appliquent la définition de Body, *Voc. des agric.* : « grand attirail de labour, mobilier de ferme, exploitation rurale qui compte beaucoup de bétail et de serviteurs » (2), et — pour la ville — celle de Forir : « grande boutique, commerce étendu ». Exemples : *ine cinse wice qu'i-a on grand hâbiè* (Hesbaye) ou *hâbièr* (Condroz, d'après G., I 260, 356). *Gn-a on fîr habiêr è cisse cinse la* (Forir, v° *hâbiair*). *Dj'inme mîs d'èsse maîsse d'ine pitite botique qui dè d'pinde d'on grand hâbiêr* (ibid.).

Un exemple curieux nous est fourni par le poète verviétois Martin Lejeune, qui parle, dans une de ses satires, *dès hèyîmes* (haines) *èt dès colères qu'on-z-a mûzé duvins l'hâwbiêr* (BSW 44, 421). L'auteur entend par là l'usine, la fabrique. On ne peut cependant traduire aussi simplement, car la nuance de dénigrement, que ce vieux mot revêt ici, est trop prononcée ; c'est à peu près comme si on disait : « dans le bazar » ou « dans la baraque ».

(1) Notons aussi que l'all. herberge peut signifier : lieu de réunion des gens de métier, maison de la corporation ; le herbergsvater, c'est le père des compagnons, l'aubergiste d'un corps de métier. — Comme il est possible que *hâbiêr* ait, *dans les premiers temps*, conservé le sens originel de *auberge*, nous pourrions expliquer plus simplement l'expression « payer le halbier » par « payer l'auberge, c.-à-d. le régal à l'auberge ».

(1) Aujourd'hui ce sens tend à disparaître dans les Ardennes : on dit à Stavelot *hasswè*, à Burnenville-lez-Malmedy *hatchwè*, à Faymonville-Weismes *rahoûr*, en pays gaumais *hasswa*, etc.

Au sens général de « exploitation (surtout rurale) » se rattachent étroitement les emplois que G., I 260, donne en premier lieu pour *hâbiè* en Hesbaye : « 1. district que, d'après convention, chaque berger se réserve exclusivement sur le territoire d'une commune ; 2. *aler â hâbiè* : aller travailler dans les champs ». Cette dernière expression concorde avec le renseignement que nous trouvons dans le *Dictionnaire* manuscrit de Bailleux : « *hâbiè* (Hesbaye), *hâbièr* (Beaufays), dépendances d'une ferme, culture ». Même sens à Polleur. — Quant à Lobet, qui définit *haubiair* : « appendice d'une ferme, d'une maison, ce qui y tient, ce qu'on y a ajouté », il nous paraît avoir confondu « appendice » avec « dépendance » (1).

2. Ailleurs la signification s'est restreinte de plus en plus ; le mot a désigné telle ou telle partie spéciale de l'exploitation. *a*) A Jalhay, à Ster-Francorchamps, à Esneux, *hâbièr* est synonyme de *atèlêye* et ne se dit que du bétail de la ferme : *On mâva hâbiêr = dès bièsses qui n' sont ni bèles ni crâsses. Po 'ne pitite cinse, il ont on bê habiêr = bêcôp d' bisteû, one bèle atèlêye.* — *b*) A Vielsalm, *tot l' hâbièr d'ine cinse*, c'est *tot l' meûbe*, tout le mobilier de la ferme.

3. Enfin, à mesure que les conditions économiques se transformaient, ce mot — rappelant un état de choses ancien, une forme désuète d'exploitation, un ensemble d'instruments dont on avait perdu l'utilisation, qui étaient devenus encombrants et que l'on mettait au rancart — a pris tout naturellement un sens dépréciatif, qui est le plus généralement répandu aujourd'hui dans nos campagnes.

a) Précédé ordinairement de l'adjectif *vî* (vieil), il signifie : « vieillerie encombrante et de nulle valeur ». Sens relevé à Cherain, Bodeux, Chevron, Villettes-Bra, Stavelot, Sery-Abée, etc. Exemples : *I n'ont qu' tos vîs hâbièrs* (Cherain). *Nos nos-avans fait qwites du tos cès vîs hâbièrs* (Stavelot). *Tot çoula, ç' n'èst qu' dès hâbiêrs ; ci manèdje la n'èst qu'on hâbiêr* (Nessonvaux). *On vî âbièr di batimint* ou *one vîye mâjon* (Lavacherie). *Vî hâdibièr !* (Body, *Voc. des poissardes*), t. d'insulte adressé à une vieille femme. Comp. *hadibiez* dans G., I 261.

b) Procédé ordinairement de l'adjectif *grand*, il signifie : « objet d'une grandeur démesurée et encombrante » : *hâribiêr* (Steinbach-lez-Weismes, Robertville), « quelque chose de grand, de désordonné, de disproportionné, *qui n'a ni cou ni tièsse* : *qué grand hâribiêr !* dit-on

(1) Ce mot était sans doute inconnu à Verviers ; Remacle ne le signale pas, non plus du reste que les liégeois Cambresier et Hubert. Toutefois ces trois auteurs sont précisément si incomplets que l'argument *a silentio* n'a pas ici grande portée.

d'un bâtiment de forme et de proportions extraordinaires » (1) ; *grand hâdibièr !* (Faymonville), grand escogriffe ! *Grand hâbièr qui v's-èstez !* (Trooz). *Çu tch'fau la n'èst qu'on grand âbièr* (Moircy-St-Hubert). *Qué grand hâbièr d'ârmâ avez-ve situ atch'ter la ?* (Nandrin).

c) A Malmedy *hâdibièr* (Vill.), à Vielsalm et à Stavelot *hâbièr* (BSW44, 509) désignent « un engin, une machine quelconque », avec un sens dénigrant qui apparaît dans les exemples suivants : *Qu'èst-ce po on hâdibièr ?* (Body, *Voc. des agric.*). *I-gn-a todi on hâbièr ou l'aute ol vôye* (Stavelot). *Can'tia, hèrna, hâbièr èt vahulemint, onk vât l'aute* (ibid.)

[Résumé et remaniement partiel de BD 1907, p. 66-77.]

liég. **hadrê**, **hat'** ou **hate**

Lobet signale le verviétois *hadrai* « baille, baquet fait de la moitié d'un tonneau scié en deux », c.-à-d. ce que le wallon appelle ordinairement *on côpé* (un coupé). Body, *Voc. des tonneliers*, définit le même mot par : « moitié d'un tonneau ; tinette de brasseur » (le second sens est aussi liégeois, au dire de G., II 344). Villers donne le malmédien *hadrê d' boûre* « assiettée ou pelote de beurre » (2) ; de même Body, *Voc. des agric. ard.* Enfin, d'après M. J. Bastin, on dit *hèdri* à Steinbach-Weismes, *hudrè* à Faymonville-lez-Malmedy. — On a voulu voir dans ce mot la même racine que le moyen haut all. *hader* « zerrisznes Zeugstuck » ; mais au liég. *hadrê* répond le nam. *scadria* (G., II 344) et, dès lors, l'initiale postule un *sc* étymologique. Ce *scadria* — souvent altéré en *scadia* — se rencontre dans les provinces de Namur et de Brabant, où il signifie : « cuvelle de brasseur (nam.), petite cuvelle peu profonde dans laquelle on lave le beurre (Chastre-Villeroux, Thorembais-St-Trond, Stave, Meux, Ben-Ahin, Namur), sébile (G., II 344), bol ou sébile pour donner du grain aux poules (Meeffe), soucoupe (Momale) ». Au Sud, M. Ch. Bruneau a relevé *scadrè, scadria, scadia, scardia* « baquet à lessive » (3). — Enfin, une enquête faite en septembre 1922 à Roy (au sud de Marche-en-Famenne) m'a révélé une forme inédite

(1) Comparez *hangar* qui se dit à Mons, par mépris, d'un meuble embarrassant par sa grandeur (Delmotte) ; *abitake*, s. m., « habitacle », qui signifie habitation en désordre (Tournai, Belœil) et vieux meuble, disloqué et encombrant (Renaix) ; voy. ci-dessus l'article *am'bô*.

(2) Entendez par là : « motte, quantité de beurre qu'on a lavée dans un *hadrê* ». Ce sens résulte de ce que nous disons plus bas du nam. *scadria*. J'ai entendu à Ben-Ahin : *on mèt' li houyot d' boûre divins li scadria èt on l' brôyetèye avou lès mains po fé sôrti l' boûri* (petit-lait).

(3) Bruneau, *Etude phonét. des patois d'Ardenne*, p. 358 ; *Enquête*, I, 71.

chadrê, avec cette acception unique, également inédite : *on chadrê c'è-st-one têre qu'èst chate* « une terre peu profonde », ce qui en fait le synonyme de *hadrène* dont nous parlerons à l'article suivant.

G., II 344, a raison de rattacher *hadrê* (nam. *scadria*) à *hat'* (nam. *sca*) ; mais il ne parvient pas à dégager convenablement l'origine de ce groupe.

Il faut, selon moi, s'adresser au germ. *scheiden* (got. *skaidan*) « séparer, diviser ». Weigand a les articles suivants : 1° *gescheit* (*geschaide* en 1494) « mesure pour les matières sèches, un huitième du setier (= 2 litres) », qui vient du moyen h. all. *gescheide*, n., « limite », anc. h. all. *geskeite*, n., « division, ligne ou point de séparation », anc. h. all. *gascait*, *gisceid*, *sceit*, m., « division, séparation, section » ; — 2° *halbscheid*, f., « la moitié, ce qui est partagé en deux », bas rhénan *halffscheit* (XIVe s.), anc. h. all. *halpgisceid*.

A mes yeux, *hat'* représente l'anc. h. all. sceit (1) et le dérivé *hadrê*, — qui répond pour le sens à *halbscheid* — représente un type * skaidaricium, dont la finale a subi l'influence des diminutifs en -ellum (2). Le *hadrê* ou *scadria* a dû désigner primitivement une petite mesure, puis il a pris le sens général de : « récipient peu profond servant à divers usages ». D'où, par métaphore, à Roy le sens de *chadrê* « terre peu profonde, mauvais terrain de culture ».

Quant à *hat'* ou *hate*, conformément à l'origine indiquée, ce serait proprement un substantif signifiant « ligne de démarcation, limite ». Ainsi s'explique l'expression adverbiale *a hate* (Malmedy-Stavelot), *a ħate* (Robertville, Faymonville ; *ħ* = *hy*, χ), *a chate* (Houffalize) : 1. « jusqu'à (la) limite (extrême), tout juste » ; 2. « trop juste, avec parcimonie, à peine ». Exemples : *mu vèston è-st-a hate grand assez* (Stavelot) ; *i-a dol sutofe a hate po fé one taye* (Malmedy) ; *n'avons avou fét a hate devânt l' solè moussânt* (Gueuzaine-lez-Malmédy). A remarquer *pèzer al hate* (Huy) « peser trop juste », *dji so-st-al hate* (ibid.) « je suis à court d'argent », où *hate* est considéré comme un substantif féminin. Une autre forme intéressante existe à Awenne : *ni mètez nin l'assiète à l'ascate* (« trop au bord »), *èle toum'rè*. Nous y verrons une expression primitive *a-scate* (« à [la] limite »), traitée ensuite comme un substantif, et nous écrirons *a l'a-scate*.

(1) Pour le traitement phonétique, comparez le moyen néerl. *geit* qui a donné le w. *gate* (chèvre), diminutif *gadou* (chevrette). — On ne peut objecter le w. liég. *hète*, nam. *chète*, *skète* (écharde), qui dérive de l'anc. h. all. *scît*, m. h. a. *schît* (écharde ; all. mod. *Scheit*).

(2) Voy. Feller, *Notes*, pp. 179, 201 ; et, ci-après, à l'Appendice.

Dans la région liégeoise, au lieu de *a hate* on emploie adverbialement *hate* seul : *i peûze hate* (ou *tro hate*, ou *si hate*), *ci martchand la ! i côpe-reût s' deût ! C'èst hate pèzé* « c'est pesé trop juste ».

De là, *hate*, *chate* [1] est devenu adjectif au sens général de « strictement mesuré » : 1° peu ample, en parlant d'un vêtement : *in-abit qu'èst tro hate* (Liège) ; — 2° peu épais, mince, en parlant d'une tranche de pain : *côpez-l' tote hate* (G., II xxx) ; d'une terre légère, pierreuse : *ine hate têre* (Esneux), *on chate tèrain* (Houffalize) ; fig. *dji so hat' èt tène* (Glons) « je n'ai plus le sou » ; — 3° peu profond, en parlant de l'eau : *lès-êwes sont chates, lĕ pĕs' èst chate* (Pellaines : Hesb.) ; de chaussures : *dès chates sabots* (Pellaines), sabots de femmes ; *dès hates solés* (liég.), souliers Molière, opposés à *dès hôtès bot'kènes* ; d'un récipient à bords peu élevés : *hate assiète* (Huy), *chate assiète* (Awenne), *on hate pot* (Glons), *hate banse*, *hate banstê*, manne ou panier peu profonds, d'où le substantif *on hate* (Stoumont), un petit panier servant à la cueillette des fraises, des myrtilles, etc.

Dérivés : *hat'mint* (Liège, Chapon-Seraing), strictement, trop juste ; *ahati* (Stavelot), *ahati* (Vielsalm), rendre trop mince ou trop court, rogner ; cf. BD 1913, p. 81.

liég. ard. **hadrène**

G., I 261, a ces deux articles :

> 1. **hadrène** (« haut-fond, endroit d'une rivière où il y a peu d'eau ; se dit surtout des endroits où les rochers, etc., sont presque à nu ») Remacle, 2e éd.
> 2. **hâdrène** (partie pourrie, endommagée, dans un toit de chaume) Simonon.

Plus loin, p. 357, il rejette la graphie *hadrène* et réunit les deux mots sous un même chef, avec cette glose :

> **hâdrène.** Le sens radical du mot est : endroit où le fond se montre à découvert ; de là : 1. terrain dépourvu de terre végétale et où le roc se montre à la surface, et ensuite les deux acceptions que nous avons réparties sous les deux articles 1. *hadrène* et 2. *hâdrène*, qui doivent par conséquent n'en former qu'un. J'ajoute que 2. *hâdrène* aurait dû être défini : partie d'un toit dénudée de chaume.

Enfin, II 344, il range *hâderène* 1 et 2 parmi les dérivés du liég. *hat'*, nam. *sca* « trop plat, mince, étriqué », à côté du liég. *hadrê*, nam.

[1] La forme nam. *sca*, fém. *scate*, paraît avoir disparu. Elle n'est signalée que par F. Delfosse (Dict. nam. ms., 1850), en parlant d'un habit étriqué ; et par G., II 344, en parlant d'une assiette plate. — Le gaumais *chate* (BSW 49, p. 149) est peu usité et provient sans doute de l'ardennais. Le gaumais *hâte* (BSW 41, II, 169) est suspect.

scadria et, pour tout éclaircissement, il compare le rouchi *scater* « écraser ».

Cela est sujet à caution, tant pour la graphie que pour l'étymologie.

L'*a* bref de *hadrène* « haut-fond, gué, banc de sable ou de roche dans un fleuve ou une rivière » est certifié par Remacle, Lobet, Forir, ainsi que par des bateliers et des pêcheurs liégeois. C'est bien le même mot que l'ard. *hadrène* « terrain pierreux, dépourvu de terre végétale, où le roc est presque à nu », que donne Body, *Voc. agr.*, et que nous avons relevé à Erezée et à Villers-Ste-Gertrude : *on 'nnè veût bin po tchèrwer lès hadrènes !* « on en voit bien pour labourer les champs pierreux » (1). — Or Du Cange signale *hardin(e)a*, latinisation de l'anc. fr. *hardine* « gravier », dans des chartes picardes de 1197, 1255, 1348 (voy. aussi Godefroy). Ce *hardine*, s. f., — d'où le w. *hadrène* par métathèse (2) — reproduit manifestement l'anc. h. all. *hartîn* (**hardîn*), s. f., « sol pierreux », dérivé de l'anc. h. all. *hart*, *hard*, s. m., « sol de sable ferme » (3). Bien que *chadrê* à Roy (p. 133), soit synonyme de *hadrène*, on ne peut voir dans ce dernier un dérivé de *hat'*, puisqu'il n'existe pas de suffixe *-erène*.

Reste *hâdrène* « avarie dans un toit de chaume », signalé par Simonon, Body, *Voc. des couvreurs* (BSW 11, p. 158) et Forir. Ce terme nous est inconnu et il n'y a guère de chance qu'on le retrouve en vie : les toits de chaume disparaissent des villages les plus reculés, entraînant avec eux, malheureusement, les bons vieux mots du terroir. Je tiens la graphie *-â-* pour suspecte (4). Il faut écrire *hadrène* et y reconnaître une acception spéciale du précédent : sur les toits de chaume, les parties dénudées, suivant la remarque de G., rappellent le terrain pierreux, dépourvu de terre végétale.

(1) Dans le Condroz (à Sarte-à-Ben, ouest de Huy), j'ai entendu récemment *hadrile* (altéré de *-ine*), même signification.

(2) Comp. liég. *tâdrou* « tardif », pour **tårdou* ; *chaudrè* (Awenne) : liég. *hårder* « ébrécher » ; ard. *tchèdron* : liég. *tchèrdon* « chardon » ; *tchèdré* (Herve) : liég. *tchèrdin* « chardonneret ».

(3) A. Carnoy (*Mélanges Ch. Moeller*, pp. 308-17 ; Louvain, 1914) explique par le suffixe germ. *-îna* un grand nombre de noms de lieux en *-ine*, entre autres des noms désignant des terres arides et sèches : *Wattinne*, *Custinne*, *Dorinne*, *Landenne*, etc. ; voy. aussi Roland, *Top. nam.*, pp. 519 et suiv. — Notre *hadrène* a sa place marquée dans cette famille : il serait surprenant qu'il n'eût rien donné en toponymie.

(4) Cette graphie pourrait très bien n'avoir pour elle que le témoignage de Simonon, copié par Body et Forir. Au surplus, la prononciation *â*, *å*, fût-elle même réelle, on l'expliquerait comme celle du liég. *mågriyète*, *påvion*, *crâmignon* (voy. p. 56), où *å* remplace un *a* bref primitif.

w. **hahîre**, gaum. **a-hachière**, **hach'rôle**, etc.

I. Le *Bulletin du Dict. wallon* (1910, p. 20 ; 1911, p. 78) a signalé, au Sud de la province de Luxembourg, *ahachière* « estropié, percius, caduc », qui se dit surtout d'un boiteux, d'une personne qui marche avec des béquilles ou en traînant la jambe (1). — Il faut écrire *a-hachière* : locution composée de la prép. *a* (fr. *en*, lat. in) et du subst. *hachière*, anc. fr. *haschiere* (de l'anc. haut all. harmskara, peine, angoisse, tourment). Comparez le w. *è-mar'mince* « en marrimence », d'où : « embarrassé, en suspens ». — L'anc. fr. *haschiere* ne s'emploie au Sud que dans cette expression ; mais nous le retrouvons au Nord sous les formes bien wallonnes *hahîre* (Erezée), *hachîre* (Cherain, Lutrebois), avec le sens de : « indisposition, légère maladie (épidémiques) » : *c'è-st-one h. qui coûrt* : *i coûrt one h. avâ l' viyèdje*. A Rachamps-Bourcy et à Mont-le-Ban, on prononce *hatchîre*, sous l'influence de *hatchî* « tirer, traîner ».

II. Le même *Bulletin* (1910, p. 19) enregistre : « *acheraule* (Virton : Cl. Maus), *hatch'raule* (Rossignol), 1. difficile à manier ; 2. qui se remue difficilement ». — La forme *hatch'rôle* est, en effet, signalée à Rossignol et à Chiny ; mais on y reconnaîtra la même altération que dans *hatchîre* ci-dessus. La forme pure est *hach'rôle*, que j'ai entendue fréquemment dans mes enquêtes en pays gaumais (2) et qui se rattache d'elle-même au subst. *hachière*. Cette épithète s'applique 1° à un objet encombrant, gênant [*in grŏ tupin* (vase) *qu'èst hach'rôle*], ou difficile à manier [*in howé* (hoyau) *qu'èst* —] ; 2° à une personne qui se remue malaisément, par suite du grand âge, d'un mal ou d'une infirmité quelconque, ou par gaucherie naturelle [*ca — qu'il èst ! i n' sét boudji* : comme il est engourdi! il ne sait bouger ; *il èst co mou* —, dit-on d'un enfant qui marche encore avec peine] ; en ce sens, *hach'rôle* est à peu près synonyme de *a-hachière* : le premier s'emploie de préférence pour marquer une gêne momentanée résultant d'un accident peu grave, ou bien une maladresse due au tempérament de l'individu ; l'autre se dit d'une affliction physique plus grave et permanente.

Le suffixe latin -abilem, fr. *-able*, donne en gaumais *-ôle*, qui

(1) On prononce *ahachière* en chestrolais (Neufchâteau : Dasnoy, 15 ; Thibessart) et en gaumais (Etalle, Ste-Marie-sur-Semois, Tintigny, Jamoigne, Marbehan, Chiny) ; *-ire* (St-Léger) ; ard. *achîre* (Offagne, Herbeumont, Ucimont), contracté de *a(h)achîre*.

(2) Marbehan, Buzenol, Ste-Marie-sur-Semois, Virton, Ruette, Musson, Mussy-la-Ville, St-Léger, etc.

s'ajoute à des thèmes verbaux (1) et aussi à des thèmes nominaux (2). Il exprime proprement une possibilité active ou passive ; de là, il peut marquer simplement la qualité et devenir synonyme du suff. *-eûs* : c'est ainsi que le gaum. *amityôle*, *anviyôle* (envieux), *frăyôle* (coûteux), *santivôle* (bon pour la santé), répond au w. *amityeûs*, *anviyeûs*, *frèyeûs*, *santiveûs*. Il n'est donc pas étonnant que *hachière* ait produit un adj. *hach'rôle*, signifiant : 1. (objet) qui cause de la gêne ; 2. (personne) qui éprouve de la gêne. Le pendant, formé avec le suffixe parallèle -osum, nous est fourni par le meusien *hachureux* « malingre, qui croît difficilement, en parlant d'un enfant » (3). — En chestrolais, Dasnoy, p. 249, donne un autre dérivé intéressant : « *hach'riveux*, caduc, cassé, maladif, faible » ; pour le suffixe *-iveûs*, comp. dans Dasnoy : *baidiveux*, *chaitiveux*, *grandiveux*, *tourciveux*. — Enfin, à Bertrix, j'ai relevé *achărnôle* (syn. de *străpi*, *aflidji* : estropié), qui devient *achărneûs* à Offagne (BD 1913, p. 24). L'épenthèse de *n*, formant le groupe *-rn-* devant la tonique, est sans doute amenée par des raisons d'analogie.

[BD 1913, pp. 98-101.]

anc. fr. **hamestoc**, w. **halmustok**, **amèto**

Godefroy enregistre un mot *hamestoc* qu'il ne peut définir. L'exemple qu'il cite (4) prouve qu'il s'agit d'un terme de batellerie et qu'il faut y voir le néerl. *helmstok* « barre ou timon du gouvernail » (5).

Le vocabulaire du batelier wallon étant, pour les deux tiers, formé de termes néerlandais, rien d'étonnant qu'on retrouve dans nos dialectes ce *helmstok*, à peine altéré à Liège en *halmustok* (6), mais moins

(1) Exemples : *acrotchôle* (*c'è âk d'* — : c'est qqch qui s'accroche facilement) *atrèmètôle* (qui se met facilement à toute sorte de métiers sans les avoir appris), *fènôle* (*i fât* — *aneû* : le temps est bon pour la fenaison aujourd'hui), *maniyôle* (maniable, en parlant d'un objet), *vèdôle*, *vadôle* (bon à vendre : *vote vatche èst* —), etc. Tous ces dérivés, recueillis à Ste-Marie-sur-Semois et à St-Léger, sont inédits.

(2) Exemples : *adrèssôle*, adroit ; *amityôle*, aimable ; *frăyôle*, (personne) dépensière, (chose) dispendieuse.

(3) Cordier, *Voc. du dép. de la Meuse* (Paris, 1883) ; Varlet, *Dict. du patois meusien* (Verdun, 1896).

(4) Douai, XIIIe siècle : « les nes ki deveront leur euwages li signeur en puent oster le hamestoc et ariester le nef » (Tailliar, p. 467).

(5) Cf. Bly, *Onze Zeil-Vischsloepen* (Gand, 1902), pp 15 et 81 ; Jal, *Gloss. nautique* ; Littré HEAUME 2. — Les dict. étym. de Kluge, Franck, Vercoullie distinguent *helm* (poignée, manche) de *helm* (casque).

(6) Je ne connais ce *halmustok* que par G., II 502, BEUDAI (voy. ci-après l'art. *reûdé*). On dit ordinairement *haminde* pour désigner la barre du gouvernail.

facile à reconnaître sur la Sambre dans *amèto* (1). M. Emile Ouverleaux m'écrit que dans le Hainaut belge et dans le département du Nord on dit aussi *aminto* (et, avec *l* prosthétique, *laminto*) : *-in-* est ici, comme en d'autres mots, un prolongement nasal de *-è-* dans la bouche des gens de Lille, Valenciennes et environs.

[Article paru en 1911, dans *Romania*, XL, 325. — Depuis lors, j'ai vu que Behrens, *Beiträge*, p. 142, explique le fr. *jaumière* et le fr. archaïque *heaume* (barre du gouvernail : Littré) par le nord. *hjalm*, all. néerl. angl. *helm* « poignée, manche, barre » ; à la fin de son article, il cite le w. *halmustok*. Meyer-Lübke, n° 4102, admet que ce dernier vient de l'all. *helmstock*. La question est donc tranchée sous ce rapport. Reste l'anc. fr. *hamestoc*, que Behrens, p. 130, voudrait expliquer par l'all. *hemmstock* « barre d'arrêt ». Le doute n'est pourtant pas possible : le w. *amèto* (Charleroi, Thuin) et l'exemple de Tailliar (cité ci-dessus, n. 2) montrent clairement qu'il s'agit, ici encore, de la « barre du gouvernail » ; *ham-* est altéré de *helm*. Ajoutons que la source est plus sûrement néerlandaise qu'allemande.]

w. **hamuslâde** (Verviers)

Lobet donne ce mot qu'il définit : « paillon, paillette de fer qui éclate en le (sic) travaillant ». G., I 270, reproduit l'article sans explication (2). — On prononce à Stavelot *hamuslâde*. C'est l'all. *hammerschlag*, néerl. *hamerslag* « coup de marteau ; d'où : battiture, écaille qui se détache d'un métal sous le marteau de la forge ». La finale s'est modifiée sous l'influence du suffixe *-âde*. Pour la protonique *-us-*, comp. le malm. *rômuskirih* (G., II 323, écrit à tort *-îrîhe*) « branle, danse populaire », qui vient apparemment de *Römerskirchen*, nom d'une localité de l'Eifel.

[*Mélanges Kurth*, 1908, t. II, p. 320.]

gaumais **hand*é***

Ce mot, qui ne s'emploie guère qu'au pluriel, désigne sur la Semois supérieure, notamment à Tintigny, « les linges des enfants au maillot et, rarement, par extension, tous autres linges et vêtements : *alez*

(1) A. Carlier, *Dict. wallon* (dans le *Coq d'awous'*, Charleroi, n° du 30 nov. 1907), distingue entre l'*amèto* « tige rectrice mobile du gouvernail » et l'*aminte* (= liég. *haminde*) « tige rectrice non mobile du gouvernail ». Entendez par là que l'*amèto* est une barre ou poignée qui s'adapte à l'*aminte* et qui peut s'enlever au besoin. Deux bateliers de Thuin que j'ai interrogés ne connaissent pas cette distinction ; ils appellent *amèto* la barre, et *ralonge de l'amèto* la poignée mobile que l'on tire et repousse à volonté en la faisant glisser sur l'*amèto*.

(2) Dans l'article de G., il faut lire « paillon » au lieu de « papillon ».

r'cude lès handés, allez recueillir le linge qu'on a mis à sécher ; *il è co mins sès bons handés*, il a encore mis sès bons vêtements » (1). J'ai noté *andés* « habits » à Alle-sur-Semois. Labourasse donne le meusien « *andie*, linge d'enfant, lange », et Jaclot le messin « *handée*, chiffon ». — On ne trouve nulle part l'explication de ce terme, qui est un diminutif en -ellum. L'aspirée initiale, caduque dans certaines régions, atteste une origine germanique, de même d'ailleurs que l'habitat du mot. Dès lors, le radical ne peut être que l'all. hemd (chemise), ancien frison *hamede*, dérivé de l'anc. h. all. hamo « enveloppe » (2).

w. **hanivêr** (Neufchâteau)

Le *Dict. wallon* de Dasnoy (Neufchâteau, 1856) est le seul qui donne : « *hanivers*, homme grossier, rustre, qui a le sens de travers, allobroge ». J'ai relevé, pour ma part, *anivêr* à Alle-sur-Semois : *in drôle d'anivêr* « un singulier personnage ». Dans cette région, comme en namurois, l'aspirée germanique disparaît ; mais elle se conserve en chestrolais. Nous admettons donc que *hanivêr* est la forme exacte, la graphie *-vers* de Dasnoy provenant de l'analogie du fr. *travers*, *envers*. — Or nous trouvons, dans le *Wörterbuch der luxemb. Mundart* (Luxembourg, 1906) un article : *hannevir* (3), adv. « hinten vorn, verkehrt » (= litt. derrière devant, à l'envers, de travers) ; s. m., Narr (= fou) ». C'est là, selon toute apparence, la source du mot wallon.

w. **hårber**, **haurbè**, **haube**, etc.

Famille intéressante, que tous nos dictionnaires passent sous silence. Voici les renseignements que j'ai pu recueillir :

haube (Awenne), s. f., haie, *di spènes ou d' fi d'ârkè*.

hårbèye (Erezée), s. f., haie ; — l'**aurbéye** *do couchèt* (Lustin), petite enceinte de claies autour du *ran* (étable), où le porc peut prendre l'air et se remuer.

aurbeû (Ciney, Dorinne, Vonêche), s. m., ouvrier qui s'occupe des haies : *des mofes* (moufles, gants) *di aurbeû*. [En Ardenne : *clôyeû*.]

hårber (Erezée, Durbuy), **-i** (Sery-Abée), **haurbè** (Awenne, Marche et Heure-en-Famenne), **aurbè** (Ciney, Dorinne, Vonêche), v. tr., enclore (un terrain) de haies : *haurbè on pachi* (Famenne : BSW 2, p. 152) « enclore

(1) BSW 37, p. 337. Voy. aussi Bruneau, *Enquête*, I 527.

(2) On sait d'autre part que le bas all. *ham-*, *hamel* « arrière-faix » a donné le liég. *ham'lète* « coiffe que certains enfants portent à leur naissance » ; cf. G., I 270, 357, II 604, et surtout Behrens, *Beiträge*, p. 129.

(3) Composé de *hannen* (all. *hinten* : derrière) et de *vir* (all. *vorn* : devant).

un pâquis » ; empl. absol. : faire une haie, ou même : la réparer, en bouchant les trous ; mais, dans ce dernier cas, on emploie mieux le suivant.

rihârber (Erezée), **-è** (Ortheuville), **rihaurbè** (Awenne), v. tr., renclore (un terrain, en réparant la haie) : *dès passons po r'hârbè l'aclo* (Ortheuville) ; *quand on-z-a fouyè l' corti, on l' rihaurbèye peû* (= de peur) *dès pouyes* (Awenne).

dihârber (Erezée), v. tr., dégarnir (un terrain) de haies.

Les exemples anciens dont nous disposons ne remontent qu'à la fin du XVIe siècle. En 1591, les archives liégeoises parlent de « jardins bien rencloz et *harbez* » (Cour féod., r. 86, p. 257 v°). Dans un bail de fermage conclu en 1643 à Dinant, il est question de « jardins qu'on at accoustumé de *harber* » et d'arbres qu'il faut « *harber* [de peur] qu'ils ne soient gastés » (Servais, *Hist. de Dorinne*, p. 90 ; Namur, 1910). — Une charte de Ciney, en 1586, cite les « amendes de forcheruwaiges et *forharbaiges* » (1) ; une autre de 1602 défend de « *desharber* jardins, encloz, preitz, paxhis et autres pieces de labeur, refermé des haies ou soy » (2).

Je n'ai rien trouvé d'analogue ni dans les autres dialectes wallons (3), ni en ancien français, ni dans les langues germaniques qui se parlent au Nord et à l'Est de la Wallonie. Un fait est certain. Pour une raison de phonétique, *haurbè* ne peut être de souche romane : *h* latin aurait disparu, comme dans hirpicem, *îpe* (herse) ; lat. *sc-*, *exs-*, *exc-* ou germ. *sc-* auraient donné *h-* ou *ch-* ou *sc-* suivant les régions, mais ne pourraient disparaître sans laisser de trace, comme c'est le cas dans *aurbè*. Il faut un *h* germanique pour expliquer l'aspirée initiale. D'autre part, *haube* est à *haurbè* comme *baube* (liég. *bâbe* : lat. barba) est à *baurbî* (barbier) ; *djaube*, liég. *djabe*, gerbe, provient de l'anc. h. all. garba. On est donc conduit à proposer comme seul étymon possible un type germanique *harba.

Or Falk et Torp, dans leur *Norwegisch-dänisches etym. Wörterbuch*, supposent ce même type pour expliquer le norwégien-danois *harv*

(1) J. Borgnet, *Cartulaire de Ciney*, p. 125. L'éditeur voit dans *forharbaige* « le fait de couper le foin ou de faire pâturer sur le terrain d'autrui » (!). Il faut comprendre : « action de *forharber*, de planter une haie en dehors des bornes légitimes ». — De même, le *forcheruwaige* est l'action de *forcharuer* (1708 ; ib., p. 184), de labourer indûment le terrain d'autrui, de la commune, d'empiéter avec la charrue (cf. liég. *fortchèrwer* : Forir). Godefroy traduit à tort *forcharouage* par : « droit pour la réparation des chemins... » ; il aurait dû se reporter à son art. *charuage*.

(2) *Ibid.*, p. 152. Borgnet explique *desharber* par : « couper les légumes » (!) ; comprenez : « dégarnir de haies ».

(3) Bruneau, *Enquête*, I 465, signale *wab* à Laforêt-sur-Semois, *wap* à Hargnies, signifiant « haie ». Il n'est guère possible que ce soit notre mot.

« herse » (d'où est emprunté l'angl. *harrow*). Cette coïncidence appuie, semble-t-il, ma proposition. Du sens primitif « herse » dériverait sans peine celui de « claie, clôture, haie » (comp. le lat. *crates*, le wall. *hâhe hâhê*, anc. fr. *harce*, *harcel*, *haseau*).

Sans doute une difficulté subsiste : comment se fait-il qu'il faille courir si loin pour trouver un parent du w. *haube* ? *harba est-il venu directement de la Scandinavie lors des invasions normandes ? (1) Avait-il en Germanie, jusque près de chez nous, des représentants qui ont disparu ? En a-t-il encore ailleurs ? (2) Je dois laisser à d'autres le soin de répondre à ces questions.

[Remaniement de BD 1912, p. 99. Cf. Meyer-Lübke, nº 4054-6.]

w. **hatrê**, anc. fr. **ha(s)terel**

Ce mot désigne soit le cou (d'un homme, d'un animal), soit une partie du cou : la gorge ou la nuque (3). L'étymologie reste obscure. Meyer-Lübke, nº 4008, rejette — sans indiquer d'autre solution — l'hypothèse de Diez (anc. h. all. *halsâdara* : veine du cou, nuque), qu'il tient pour « phonétiquement impossible », et celle de Grandgagnage-Bugge (anc. haut all. *harst* : broche, rôti), « invraisemblable pour le sens » (4).

Un fait certain, c'est que le primitif est germanique et commence par *h*. L'aspirée liégeoise, qui tombe en namurois (*atria*, *atia*), suffirait à l'établir. L'aire géographique oriente aussi nos recherches vers l'Est. — Cela étant, je propose de s'adresser au germ. *halter* « licou », qu'on trouve en flamand, en anglais, dans les parlers du Luxembourg, de l'Eifel, de la Saxe, etc., et qui est une forme dialectale du haut all. *halfter*, néerl. *halster*. Par dissimilation, *l* intérieur a disparu : **ha(l)ter-el* = *haterel*. La forme *hasterel* pourrait résulter de **ha(l)ster-el* (5).

(1) Ce n'est guère possible, et puis le scandinave le plus ancien a déjà *f* ou *v*, et non *b*.

(2) Un s. f. *arpo* (herse) existe en dialecte d'oc du Puy-de-Dôme : *Revue de phil. française*, XXVI (1912), p. 32.

(3) En anc. fr., c'est généralement la nuque. Dans les patois wallons, c'est le cou. A Neufchâteau, d'après Dasnoy, c'est le fanon du bœuf. — A Ellezelles, *nateuriau* (avec *n* prosthétique) « nuque ».

(4) Et aussi pour la lettre. En effet *harst* a donné l'anc. fr. *hastier*, liég. *hâstî* « broche à crochet » ; au fr. *hâtereau* répondrait donc en liég. **hâstrê* (comp. liég. *mustê* : rouchi *mutiau*). — Sur l'étymologie de *haterel*, on peut voir Diez 613, 765 ; G., I 281 ; *Romania*, IV 360.

(5) A moins que *s* dans *hasterel* ne soit adventice. — *Halster* se trouve déjà en moyen néerlandais. Cette famille n'a rien de commun avec *hals* ni avec *halten* ; elle remonte à l'anc. h. all. *halb* « poignée, manche ».

Dans cette hypothèse, le mot se serait dit d'un animal avant de s'appliquer à l'homme. Mais comment de « licou » passer à « cou » ? Deux voies sont possibles.

La métonymie d'abord. Grâce aux expressions fréquentes « prendre, tenir, attacher un animal par le *hateret* », la confusion entre « licou » et « cou » pouvait se produire. Inversement, l'anc. fr. *canole, chenole* (* cannabula), qui signifie « canal de la respiration, trachée-artère », puis « cou, nuque », a pris dans maint dialecte les sens de « licou, tribart, gorge (espèce de porte-seaux), etc. » Au reste, *col* et *collet* eux-mêmes désignent non seulement le cou, mais aussi ce qui garnit ou entoure le cou.

D'autre part, le diminutif *hateret* peut avoir signifié dès l'origine, non pas « (petit) licou », mais « (petite) place ou partie du corps qui est en rapport avec le licou, où s'attache le licou ». Cette valeur du diminutif n'a rien d'insolite. Ainsi le liég. *wandion* (diminutif du germ. *wand* « muraille » + *-illon*) désigne l'insecte qui est en rapport avec la muraille, qui s'y cache, à savoir la punaise ; comp. l'all. *wanze, wandlaus*. Mieux encore, l'anc. fr. *oreillette* signifie 1. petite oreille ; 2. pendant d'oreille ; ce dernier sens est aussi celui du w. *oriliète* et s'explique par l'ellipse : « petite [chose ayant rapport avec l'] oreille ». Voyez aussi l'article *gâmète*.

A Givet, l'*atriyote* (dérivé du nam. *atria* + *-ot*) est une partie du harnachement, la corde qui se met à la tête du cheval [1] : un nouveau suffixe diminutif a permis ce retour au sens primitif du radical.

[*Romania*, t. XLV (1919), p. 180.]

anc. liég. **herbatte**; w. **èrbate** (Brabant)

La Charte de 1527 relative au Métier des Drapiers de Liège prescrit aux *Ewardeus* (inspecteurs) d'aller aux *wendes* (rames, séchoirs) « depuis le grand Caresme jusqu'à la herbatte chacun jour deux fois, et depuis ladite herbatte jusqu'au grand Quaresme une fois le jour » (Chartes et Privilèges, I 241). G., II 608, avoue ne pas comprendre le mot *herbatte* et se demande s'il n'a pas quelque rapport avec l'all. *herbst* (moisson, automne). Conjecture négligeable. *La herbate* était ainsi appelée par abréviation pour *la foire de Herbate*, qui se tenait chaque année aux prés de Herbatte, vaste espace de terrain vague sous Namur près de Malonne : elle avait lieu en octobre et durait quelques jours. Dès le XIIIe siècle, les produits de l'étranger, et surtout les draps,

[1] J. Waslet, *Vocab. wallon (dialecte givétois)*.

affluaient à cette foire franche. Il y avait une halle particulière pour les draps fabriqués à Maestricht, Hasselt, Liège, Huy, Dinant, Tournai et autres villes (1).

Le nom de lieu *Herbatte* s'employait donc, par métonymie, pour désigner la grande foire namuroise. Le Brabant wallon en a conservé le souvenir. Dans certaines localités de cette région, *èrbate* (sans aspiration, à la mode namuroise) désigne une foire particulière : ainsi, à Huppaye et à Noduwez, on appelle « l'*èrbate* de Jodoigne » le marché au bétail qui se tient à Jodoigne le jour de St-Lambert (17 septembre). Ailleurs, le mot n'a plus qu'un sens métaphorique, par exemple à Ste-Marie-Geest : *ĕ mĕn'nèt one èrbate dĕ sélèrats* « ils mènent un vacarme de scélérats » ; d'une maison tapageuse on dit : *c'è-st-one èrbate* ; l'acception de « foire animée et bruyante » ne survit plus que dans la comparaison : *c'èst co pîre qu'one èrbate* (2). A Aische-en-Refail (Liernu), *l'èrbate* désigne l'octave de la fête paroissiale.

Il resterait à expliquer l'origine du lieu-dit namurois *Herbatte*. Les premières mentions datent de 1192 : *Herbata*, et de 1214 : *pratum Herbatarum*, contenant environ 25 bonniers et demi (3). Ce *herbata* ne doit évidemment pas être confondu avec le type latin qui a donné en namurois *yèrbéye* « herbes coupées pour nourrir le bétail ». L'aspirée initiale, — disparue aujourd'hui en namurois, mais certifiée par le texte liégeois de 1527 « la Herbatte », — atteste que *herbata*, nom de lieu, est une forme latinisée d'un mot germanique, venu sans doute du Nord. Ce primitif pourrait bien être **hêr-bate* « le chetel seigneurial, le profit ou la dépense du souverain » (4), à moins que — ce que j'ignore — la situation topographique ne permette de voir dans le second

(1) Cf. J. Borgnet, *Recherches sur les anciennes fêtes namuroises*, p. 48 (1854 ; t. XXVII des *Mémoires couronnés* de l'Acad. royale de Belgique). On lit dans les textes cités : « dedens les 8 jours del Harbates » (XIVe s.), « ceste Herbatte prochain » (1417), « a le Herbat » (1459) ; et plus souvent : « le feste Herbatte, le francq fiest Herbatte, le fieste a Herbattes, le fourre de Herbatte ». — Voy. aussi un acte de 1571, cité par Bormans, *Le bon Métier des Drapiers de Liège* : « à Malone à la fore condist Herbatte... audit Malone en la ville de Namure » (BSW 9, p. 229).

(2) Renseignements recueillis sur place, de la bouche de M. Zénon Meunier.

(3) Miraeus et Foppens, *Op. diplomatica*, I 294 ; Borgnet, *Cartul. de Namur* I, 11.

(4) Borgnet, *op. cit.*, p. 17, parle d'un édifice (la grange le Comte) « situé sur la petite Herbatte... et qui, dans l'origine, servait à l'emmagasinage des provisions du souverain » (d'après les Comptes du domaine, 1355). — Sur le germ. *bate*, voy. Weigand, v° *batten*, Schuermans, v° *bat*. Le néerl. *baat* « profit, gain » vient d'une forme primitive à voyelle brève.

composant le mot wallon *bate*, *batte*, synonyme bien connu de « digue, quai, bâtardeau ». Voyez ci-après l'article *hercot*.

lieu dit **Hercot** (Huy)

Le bel ouvrage de R. Dubois sur les *Rues de Huy* (1910) signale le *Chemin de Hercot* (vers Tihange), qui doit son nom à une propriété voisine, appelée dans les actes *Hercot*, rarement *Héricot*. Malheureusement l'auteur ne cite à l'appui ni texte ni date, ni même l'appellation populaire *è Hĕrcŏ* (*è* = « en » ou « en le »). Il se contente d'en rapprocher *Floricot*, nom d'une propriété de Tihange.

D'après Feller, *Notes*, p. 342, ce *Floricot*, terme assez fréquent en toponymie wallonne, correspond au nom de lieu *Verlorenkost*, commun en pays flamand, et signifie : « dépense perdue, terrain ingrat, où l'on perd sa peine ». Quant à *hèrco*, je présume qu'il se compose de deux mots germaniques *hêr-cost*; le sens primitif serait : « le chetel seigneurial ». On aurait ainsi le pendant du nom de lieu namurois *hèrbate*; voyez l'article précédent.

w. **hèrnale** (Huy)

Mot inédit de la région hutoise, qui n'est employé que dans une seule expression : la *hèrnale dè cou* (du cul) « le bas de l'épine dorsale, la soudure des deux hanches, juste au-dessus du coccyx » : *djé t' l'a apici pol hènète* (saisi par la nuque) *èt pol hèrnale dè cou èt, d'on plin côp, djé t' l'a hiné a l'ouh* (lancé à la porte). — Si l'on détache le suff. *-ale*, fr. *-elle*, il reste un radical *hern-*, d'origine obscure. On ne peut penser à « héron », qui se dit à Huy *hêron* avec *ê* très ouvert se rapprochant de *â*. Je conjecture que ce mot provient de **hèn'rale* par métathèse (voy. l'article *gorlète*). Le suffixe est *-erelle*, comme dans *boub'rale* (tumeur ; G., II 505), *houp'rale* (chouette ; G., I 311), etc. ; comparez *djèrmale*, que nous supposons issu de **djèm'rale* et qui présenterait donc le même cas phonétique que notre *hèrnale*. Le radical appartient à la famille *hène* « petit morceau de bois fendu », *hin'lète* « écharde », *hiner* « fendre ». On sait que ce groupe dérive de l'anc. h. all. skŭna, moyen h. all. *schine* (> all. mod. *schiene*, néerl. *scheen*), dont le sens fondamental est « fendre, séparer ». Dans cette hypothèse, la *hèrnale dè cou* serait le point où commence la fesse (lat. fissa, proprement « fente »). D'autre part, skŭna a donné aussi le doublet liég. *serène*, nam. *serine*, *skine*, *chine*, fr. *échine* « épine dorsale ». Si *hèrnale* a poussé sur cette branche, il désigne proprement le point où finit l'échine, le bout (inférieur) de

l'échine, l' « **échinerelle* » (1). En somme, les deux sens de l'anc. h. all. skina légitiment l'une et l'autre de ces interprétations.

Sans doute la phonétique peut élever une objection : sur le type de *hin'lète*, on attendrait **hin'rale*, **hirnale* ; mais l'influence de *r* a pu changer *i* en *è*.

liég. **heûler, mâ-heûlé**

G., I 293, donne d'après Dejaer « *heûler* : accoucher » (sens inusité aujourd'hui). Il pense que si « accoucher » est ici transitif, *heûler* dérive probablement du holl. *heul* « secours, assistance ». N'est-il pas plus naturel de prendre « accoucher » dans le sens ordinaire, à savoir intransitif ? De vieux Liégeois me signalent *heûler* « hurler lugubrement, comme font les chiens la nuit « (2). N'est-ce pas le même mot et le sens de « accoucher » n'est-il pas dû à une métonymie ? J'incline à le croire, d'après l'analogie de certaines expressions pittoresques qui se disent de la femme en travail d'enfant : *hawer* (Herve ; propr. « aboyer »), *brêre âs brocales* (Dison), *brêre âs novês harins* ou *âs poûris pèhons* (Liège) : allusion aux marchandes qui crient pour annoncer leur marchandise, des allumettes (*brocales*), des harengs frais ou d'autres poissons « pourris » !

Il existe un autre *heûler*, que nos lexicographes ignorent et dont je ne trouve de trace que dans un article du *Vocabulaire des Couvreurs* par A. Body (3). A ce que m'apprend M. Jean Lejeune, c'est un terme archaïque d'un de ces petits métiers que l'industrie moderne a tués, le métier de *platineû*, « tôlier » ou fabricant de *platènes âs dorêyes*, de *platènes di stoûve*, de *pêlots*, etc. ; *li platineû heûléve li bwérd dèl platène* « le tôlier emboutissait, travaillait au marteau et au repoussoir la plaque métallique pour l'arrondir en forme de bassine, de casserole, etc.» — Nous y verrons sans peine un emprunt de l'all. höhlen « creuser, caver » (comp. das Silber hohl schlagen : emboutir l'argent).

Ce *heûler* « emboutir » nous donne la clef de *mâ-heûlé* « mal élevé,

(1) De même *hinon* (Huy), *chinon* (Ciney, Dorinne, Yvoir), *skinon* (Namur) « ligne séparative de champs formée de gros buissons » paraît se rattacher à ce sens de « échine ».

(2) Comp. néerl. *huilen*, all. *heulen*. Nos dictionnaires ne donnent que la forme plus usitée *hoûler* ; comp. moyen bas all. et moy. néerl. *hûlen*.

(3) Voici cet article : « *poûheû*, puisoir, ustensile composé d'un bassin qui est une platine en fer *heulée*, embouttée [corr. : *heûlêye*, emboutie], et d'une queue en fer plat avec crochet au bout ». BSW 11, p. 172.

rustre » (1), que G., II 55, voulait expliquer par *heûler* « accoucher ». Il saute aux yeux que le sens propre est : « mal embouti », d'où, au moral : « mal tourné, grossier ». — Enfin nous rattacherons à ce terme technique le composé *èhûler* « enfoncer », connu à Huy dans cette phrase satirique : *él a l' boke si gronde qu'on î èhûl'rût on pwin d'amolicion !* « il a la bouche si grande qu'on y fourrerait un pain de munition ! »

liég. **heûre** (fr. **hure**) et dérivés

G., I 293, cite les expressions liégeoises : 1. *avu* (ou *prinde*) *è heûre* « avoir (ou prendre) en grippe » ; 2. *i m' pwète heûre* « il me porte malheur, je ne puis le souffrir » ; 3. *qwèri heûre* « chercher noise ». — De ces expressions archaïques, la seconde est sans contredit la plus vivace (2). On la trouve dans le *Théâtre liégeois* du XVIIIe siècle (éd. 1854, p. 53) : *çoula ni m' pwète nin heûre* « cela ne m'effraie pas » ; dans Simonon, pp. 138 et 181 : *èle mi pwète heûre* « elle me chagrine » ; dans Bailleux, *Fâves*, 1856, p. 53 : *çoula m' pwète heûre* « cela m'inspire de l'éloignement, cela me met en défiance » ; dans Hubert, p. 107 : *pwèrter heûre* « importuner, tracasser ». C'est la seule aussi que j'aie relevée dans le parler moderne : *va-z-è fôû d' chal, ti m' pwètes heûre ! Dj'a vèyou 'ne arègne â matin, èle m'a pwèrté heûre tote li djoûrnêye.* Le sens est ici : « porter guignon ».

G. ne donne pas d'étymologie. Pour expliquer *pwèrter heûre*, Simonon, *l. c.*, invoque le fr. *heurt*, tandis qu'Altenburg, I 16, propose l'anc. h. all. *seûr* (all. mod. Schauer : giboulée). J'y reconnais, pour ma part, un emploi figuré du liég. *heûre* « hure » (3). L'expression « porter hure à qqn » est aussi logique que l'anc. fr. *porter bon visage à qqn* « lui faire bon accueil » (4). Le sens premier est : « faire mauvais accueil », d'où : « inspirer de l'éloignement, de l'inquiétude, de la défiance, de l'effroi », et enfin : « porter guignon ». — L'expression « avoir (ou prendre) en hure » se comprend sans peine. La dernière (« quérir hure »), plus rare

(1) « Mal embouché, grossier » (Duvivier) ; « morose, bizarre, morne, misanthrope » (Hubert) ; « malintentionné » (Forir). Manque dans Remacle et Lobet. La forme *mâ-hûlé* est dans une pièce de Ramoux, curé de Glons, mort en 1826 (*Choix*, p. 93).

(2) Cependant Remacle, 2e éd., donne seulement 1, et Forir seulement 1 et 3.

(3) Forir, II, p. 21. — On sait que le fr. *hure* représente un type *hûra, d'origine inconnue.

(4) Godefroy, *Complément*, PORTER. Comp. aussi l'anc. fr. *faire une hure* « faire une mine sauvage ».

d'ailleurs et moins correcte que les deux autres, résulte sans doute du croisement de *qwèri mizére* et de *pwèrter heûre*.

On aura remarqué l'absence de l'article, qui dénote l'origine ancienne de ces locutions. Il en est de même dans *louki po d'zos hŏre* (Stavelot, Cherain : BSW 44, p. 537 ; 50, p. 531) « regarder par dessous hure », c. à d. « en dessous, sournoisement » (1).

Le mot n'existe plus guère à Liège (2). Il est mieux conservé au pays du sanglier, dans nos Ardennes, où nous relevons : *hure* (Malmedy), *houre* (Cherain, Ortheuville), *heure* (Villers-Ste-Gertrude, Erezée ; en Famenne et en pays gaumais). Il y prend d'ordinaire le sens figuré de « mine renfrognée » : faire une (laide) hure. Spécialement, de deux vaches qui penchent la tête d'un air menaçant en se portant l'une vers l'autre, on dit à Villers-Ste-Gertrude qu'elles font *lès heures*. Enfin, en pays gaumais, *heure* a le sens ironique de « tête, cervelle » : *il è ène heure du bû* (il est têtu comme un bœuf) ; *i n' su mèt' mi ça dès la heure, i n'è m' ça a la heure* (il ne se met pas cela dans la tête, il n'entend pas de cette oreille).

Le mot *hure*, en raison même de sa force expressive qui devait plaire à l'imagination du peuple, a procréé, surtout dans les dialectes, une lignée nombreuse qui mériterait d'être étudiée de près. Je ne puis aborder ici l'étude complète de cette famille pittoresque. Tout au plus trouvera-t-on, dans les notes suivantes, quelques faits nouveaux concernant le français et les dialectes septentrionaux.

Ahuri, en anc. fr. : « qui a une chevelure hérissée » ; en fr. mod. : « troublé ». De même le liég. *ahuré*, dans un texte de 1631, et le rouchi *ayuri* (voy. BD 1902, p. 97). — Le gaumais *aheurèy* (ibid.) « étourdi, écervelé » et *aheuray* « entêté » (à l'est de Longwyon) représentent plutôt un type *enhuré.

Huron, anc. fr. : « personne à la tête hérissée, à l'aspect sauvage » ; d'où, en fr. mod. : « individu grossier et malotru ». [Sur un autre w. *huron*, voyez la note à la fin de cet article.]

*Hureux, *hurir. — Le liég. *houreûs* « se dit de celui qui souffre du froid, de l'humidité, surtout des oiseaux lorsqu'ils hérissent leurs

(1) *Èle mi wéte po d'zos s' houre* (Ortheuville), *po d'zos sa heure* (Lavacherie) ; *louki po d'zos l' houre* (Buret-lez-Houffalize).

(2) Signalons ici l'expression archaïque *hure de pierre*, t. de houillerie qui signifie « le rocher, la pierre même » (G., I 317 ; Bormans, *Voc. des houill. liég.*). G. compare l'anc. fr. *heurt* (rocher, tertre) ; mais l'analogie de *houra* ou *houréye di pîre* (voy. ci-après) et de *vizèdje di pîre*, t. modernes de houillerie, montre qu'il s'agit bien du fr. *hure*.

plumes » (G., I 313). Il signifie « frileux », mais désigne un état accidentel, passager, tandis que *froûleûs* (= lat. frigorosus) marque une disposition habituelle : *dji so si houreûs oûy, dji n' mi rik'noh nin, ca dji n' so nin froûleûs.* On dit aussi : *i fêt houreûs oûy* (il fait aujourd'hui un froid noir, un temps humide et froid) ; mais on ne dira jamais : *i fêt froûleûs.* — De même, en chestrolais, *hăreûs* (1). — G., I 314, invoque le lat. horrere (!) ; plus loin, II xxxv, il rattache *houreûs* à *houri* « frissonner, grelotter ». Ce verbe, recueilli par Simonon, ne se trouve dans aucun autre de nos lexiques (2). Je l'ai, pour ma part, entendu à Jupille, où *houri* est synonyme de *fruzi* (frissonner), et à Alle-sur-Semois, où *ări* signifie « frémir, avoir un haut le cœur » : *djè ări tout !* — Il faut rattacher ces mots au fr. *hure* et à l'anc. fr. *hurer* « hérisser sa crête, ses cheveux ». Le verbe *houri*, à terminaison inchoative, signifie proprement : « (commencer à) se hérisser » ; vous voyez celui qui *hourih*, les cheveux hérissés, la tête baissée et rentrée entre les épaules, les bras serrés contre la poitrine ; le frissonnement n'est qu'une circonstance accompagnante. Le fr. *ahurir* recèle une image analogue : celui qui est *ahuri* a l'air de s'ébouriffer de surprise. — De même *houreûs* signifie au propre : « qui a la tête hérissée » ; il fait songer aux oiseaux souffrants dont le plumage s'enfle et s'ébouriffe. Appliqué à la température, il prend le sens de : « qui rend hérissé » ; comparez *i fêt malâde*, il fait un temps à vous rendre malade, une chaleur étouffante (3).

*Hurail. — Liég. *hura* « trogne, mine refrognée » (Forir) ; *fé in èzbaré hura* « faire une mine effarée » (Simonon, pp. 54 et 181). — Nos houilleurs, à Seraing notamment, appellent *houra d' pîre* un bloc de pierre qui fait saillie et qui menace de tomber ; syn. *hourêye di pîre.* Comparez *hure de pierre*, p. 147, n. 2.

*Hurard. — Le liég. *hurâ* « hure de sanglier » n'est attesté que par Forir (4). De là sans doute le nom de famille *Hurard* (Liège, Verviers).

(1) Dasnoy, p. 256, écrit : « *herreux*, frileux ; froid pénétrant ». — A Forrières, *li houreûs* = la bise de mars.

(2) Voyez la note à la fin de cet article.

(3) Comparez *houpieûs* « frileux, qui se tient tout ramassé par le froid » (Liège : Forir) ; *croufieûs* « bossu » (Liège), « frileux » (Cherain, Robertville), proprement « ramassé en boule, recroquevillé comme si on avait une bosse sur le dos ». Ces adjectifs dérivent de *houpe* (houppe, hupe) et de *croufe* (bosse) par l'intermédiaire de diminutifs en *-èye* (fr. *-ille*) ; comp. *noukieûs* (liég.) « noueux ».

(4) G., I 317, a un article *hura* « trogne », où il voit l'augmentatif du fr. hure. Il faut donc apparemment lire *hurâ* et non *-ă*.

*Hurasse. — Wall. *hourasse* (Cherain, Buret-lez-Houffalize), f., « chevelure épaisse et hirsute » ; syn. *tignasse*.

Hurer. — Anc. fr. *hurer, heurer* « hérisser la crête, les cheveux » (God.) ; messin *heuré* « qui a les cheveux hérissés » (M. Lorrain). — J'expliquerai de même l'anc. fr. *hourer*, dans : « dez arrestez [de paille d'orge] qi *hourent* les bouches dez chivalz ». Godefroy, qui cite ce texte du XIIIe siècle, traduit inexactement par : « déchirer ». — Une description de la dîme de Heusy-lez-Verviers, en 1667, énumère des prés *hurant* sur tel chemin (1), c.-à-d. situés en contre-haut de ce chemin. — Ajoutez le w. *hourer* (Cherain), v. intr., en parlant des vaches, même sign. que ci-dessus *fé lès heures* ; et le gaumais *su heurèy* « se ruer tête baissée (sur un adversaire) » (2).

Hurée, participe du précédent employé comme substantif au sens général de : « une hérissée ». On trouve ainsi 1. l'anc. fr. *heuree* (faire une h. ; dans Chastellain, XVe s.), que God. traduit par « révolte » ; — 2. l'anc. fr. *huree* (« revers d'un chemin creux », dans les chroniques de Froissart et de Molinet ; voy. God.). Aujourd'hui encore, le w. *hourêye* (Seraing), *-éye* (Huy), *hurêye* (Liège), *uréye* (nam. ; rouchi) désigne le bord d'une route plus élevé qu'elle, un tertre, une éminence (3) ; — 3. *heuréye* (w. chestrolais, Dasnoy, 159) « touffe, trochée, faisceau de pousses (de pommes de terre, de fleurs, etc.) » ; — 4. *hurée* (Rethel : Ard. fr.) « nuée, averse » ; au masc. *heuré* « cumulus, gros nuage noir » (meusien : Labourasse, Chamiau) ; *ourée* (rouchi) « ondée » (4) : acception figurée se rattachant au sens 2. Comparez le gaum. *horlé* « monticule », à côté de *horlâye* « averse », et le meusien *huôme* 1. « tas de terre, petit monticule », 2. « nuage en forme de monticule » (Varlet). De même à Viesville (Hainaut), une nuée, une ondée passagère s'appelle un *tacha*, c.-à-d. un petit tas (**tassia*) ; — 5. le verviétois *hourêye* possède, d'après

(1) *Bull. Soc. verv. d'archéol.*, XI, pp. 239-240 (Verviers, 1911) : « Derrier le Hougne *hurant* sur le voye de Jehanster, la waide Collas... ; la haye voisinne *hurante* sur la cornette en haut... ; Devant la Hougne, *hurant* sur le grand chemin... la waide Lina Melen... »

(2) Le meusien *heursé, hirsu, hourseu* (« hérissé »), *se heurser* (« se rebiffer, se hérisser » contre qqn), à Rethel *hourissie, hurissie* (« frissonner »), a subi évidemment l'influence de *hure, hurer*. Cette même influence me paraît nécessaire pour expliquer l'aspirée du fr. *hérisser*. On trouve en anc. fr. *hurucier* à côté de *hirecier, hericier*.

(3) Les conjectures étymologiques de G., I 318, de Sigart, p. 212, de P. Marchot, *Revue des lang. rom.*, 1891, t. 35, p. 440, n'ont aucune valeur. C'est Diez qui le premier a rattaché *hurée* (berge) à *hure*. — Comp. ci-après l'anc. fr. *hurel*.

(4) J'ai aussi entendu à Lantremange-lez-Waremme le w. *hourêye* « averse », syn. *nûlêye, houssê*.

Lobet, p. 253, des acceptions singulières que je ne trouve nulle part ailleurs et qu'on peut résumer comme suit : 1. avalanche, éboulement ; 2. poussée, effort d'une foule qui pousse. Le sens 1 peut se ramener à *hourêye* berge, talus ; le sens 2 à l'anc. fr. *heurée*, ruée, bagarre, révolte.

Le type HURET me paraît avoir subsisté dans le nom de famille bien connu. C'est lui aussi que je reconnais dans le fr. *houret* (d'origine inconnue : *Dict. gén.*) « mauvais chien de chasse », et dans le pic. *houret* (Jouancoux) « petit domestique de ferme ». Pour le sens, ce serait un enfant, un petit homme ou animal à la tête hérissée, à l'aspect sauvage ; comp. *huron* et, ci-après, *hurel*.

HURETTE se retrouve, à mon sens, dans les deux cas suivants : 1° *hourète* (w. de la Famenne), *urète* (nam. : G., I 318), *ourète* (w. de Barvaux-Condroz ; rouchi et picard : Sigart, Hécart et Jouancoux, qui écrivent *hourette*), s. f., « bourrée, sorte de fagot », ainsi nommé d'après l'aspect hérissé qu'il présente. Rattachez ici l'anc. fr. *houreste*, que Godefroy ne peut définir. — 2° *hourète*, *hurète* (ard. : G., II 538), *heurète* (Chestrolais : Dasnoy, 370), *hourète* (gaumais, meusien), *horète* (Ste-Cécile, Izel : Bruneau, *Enquête*, I 185), s. f., « chouette ». Le liégeois dit *houlote* (à Stavelot, Vielsalm : *houlète*) et le franç. is à *hulotte*, qui serait proprement picard (Rolland, *Faune pop.*, IX, 72). G., II 538, dit que l'ard. *hourète* = *houlote*, *hulotte*, ce qui est possible. Selon Diez 336, le fr. *hulotte* viendrait de *huler*, forme ancienne de *hurler* avec influence de l'all. *heulen*. Mais le w. *houlote*, à côté de *houler*, contredit cette dérivation, qui est pourtant admise par Meyer-Lübke, n° 9039, non sans réserves : « L'anc. fr. *huler*, dit-il, est la forme picarde de *hurler* et non le m. h. all. *hûlen* ; d'autre part, le fr. *hulotte* peut aussi venir du lat. *ulula* influencé par *hurler* plutôt que par l'a. h. all. *huwila* ». Pour le Dict. gén., *hulotte* paraît se rattacher à l'all. *eule*, altéré sous l'influence de *huer*. On voit que la question est loin d'être tranchée et que la voie reste ouverte aux conjectures. Pour ma part, je serais tenté de dériver tous ces mots de *hure*. Le groupe *hourète*, *hŏrète*, *horète* ne présente aucune difficulté (1). Le groupe *hulotte*, *houlote*, *houlète* serait altéré directement de **hurote*, etc., à moins qu'on ne parte de la forme *hurlote hourlote*, qui existe dans le Pas-de-Calais, la Somme et la Haute-Marne (2) et qui représente un double diminutif HURELOTE.

(1) *La hŏrète houle* (la chouette hurle, crie), dit-on en chestrolais ; il ne peut exister de rapport d'origine entre ces deux mots.

(2) Rolland, *Faune pop.*, IX, 72. A noter, p. 73, les formes : *houran* (Vosges), *chahouran*, *chahuran* (Lorraine, Champagne), *chahuron* (Aisne).

*Huraille, collectif de valeur dépréciative, expliquerait le picard *heuraillis* « bruit confus et tumultueux » (Jouancoux) et le fr. *houraillier* « chasser avec des hourets », *houraillis* « meute où il y a beaucoup de hourets » (*Dict. gén.*).

*Huru (?) : norm. *héru* « hérissé » (Corblet) ; comp. *hurelu*.

Hurel, type très répandu, dont le sens général est : « petit (individu, objet) hérissé ». Il revêt trois acceptions différentes que nous avons déjà rencontrées dans ce qui précède : 1° l'anc. franç. *hurel*[2] (défini : « bouffon », par God.) ; c'est proprement un enfant ou un homme qui a les cheveux hérissés. — 2° L'anc. franç. *hurel*[3] « levée d'un chemin » (God. ; Reims, 1431) survit dans le w. *ouria* (Givet) « talus, terrain en pente, peu étendu) et dans le diminutif *hourlê* (w. de Comblain-Fairon, Wellin-St-Hubert), *horlé* (chestrolais, gaumais) « talus d'une route ou talus séparant deux pièces de terre » : type *hureleau. Comp. ci-dessus l'anc. franc. *huree*. — 3° Le rouchi *ouriau* (Hécart : *houriau*) « sorte de fagot » ; comp. ci-dessus *hourète*. L'anc. franç. *hourel*, défini : « osier ? » par God.) et l'anc. franç. *hurel*[1] (non défini par God.) se rattachent assurément ici : il s'agit du petit fagot nommé bourrée ou cotret. — De là, les dérivés : *houreler*, qui signifie « mettre en fagots », dans ce texte : « houreler et copper au ferment ung bonnier de joisne buis » (Lille, 1445), et : « gans *hourlois* » (Lille, 1596), c.-à-d. gants spéciaux qu'on met pour faire des fagots et aussi pour réparer les haies. Types : *hureler, *hureloir (1).

Nous rangeons en outre dans la famille de ce diminutif :

*Hurelée : gaum. *horlâye* « averse » ; voy. ci-dessus *hurée* 4.

Hurelote : pic. *hurlote*, *hourlote* « chouette » ; voy. ci-dessus *hurette* 2; — meusien *hourlot* « hanneton » ; voy. ci-après *hurelon*.

Hurelin : le sobriquet messin *hurlin* « qui a les cheveux hérissés».

Hurelard : picard *hurlard* ou *hurlu*, s. m., « harle huppé » ; c'est à sa huppe comparée à une hure que cet oiseau doit son nom (Jouancoux).

Hurelu : outre le pic. *hurlu* qu'on vient de voir, il faut ranger ici le fr. *hurluberlu* « personne extravagante, brusque, étourdie ». Le *Dict. gén.* dit que l'origine en est incertaine ; Scheler y voit une onomatopée, Littré un mot de fantaisie. Pour moi, c'est un composé des deux adjectifs : *hur(e)lu* (qui a les cheveux hérissés) et *berlu* (qui a la berlue). Cela peint à merveille la tête hirsute et l'œil hagard d'un individu mal équilibré qui se jette inconsidérément à travers tout (2).

(1) Godefroy traduit *houreler* par « tailler » ; il laisse *hourlois* sans traduction.
(2) En chestrolais, à Neuvillers-Recogne, *in hurluva* : « un hurluberlu ».

Hurelon : picard *hourlon*, *heurlon*, *hurlon*, gaumais *hourlon*, *-an*, « hanneton ». Meyer-Lübke, n° 9039, rattache ce mot au lat. ululare (hurler), de même que le fr. *hulotte* (chouette), comme on a vu plus haut. Je crois que l'hypothèse *hure* est pour le moins aussi défendable. Si le hanneton fait entendre un bruissement quand il vole, peut-on dire qu'il hurle ? Au point de vue phonétique, il y a de plus divergence entre *hourlon* et le picard *heuler* (hurler) ; de même le meusien *hourlon* (hanneton), que j'ai noté près de Longwyon en même temps que *hurlay* (hurler), *hǎrlau* (hurleur). Enfin, comparez *hurillon* ci-après. — Varlet donne le meusien *hourlot* (hanneton) et Jaclot le messin *heulo* (hanneton ; tourbillon de vent). Ce second sens pourrait être invoqué en faveur de l'hypothèse « hurler » ; cependant, ne serait-ce pas aussi bien un « coup de vent qui vous ébouriffe » ?

Hurillon. — Ce type apparaît 1° en rouchi : *hurion*, *hurlion* « hanneton », d'après Hécart qui l'explique par « une onomatopée du bruissement que cet insecte fait en volant » : hypothèse que l'on jugera moins vraisemblable encore que pour *hourlon* ; — 2° en anc. fr. *hurillon*. Godefroy traduit ce mot par « sauterelle » ; mais il y a méprise. Il cite un seul texte : « La viiie plaie d'Egypte sont locustez, c'est-à-dire laoustres et hurillons » (Valenciennes, xve siècle). On doit évidemment mettre une virgule après *laoustres* et comprendre que la viiie plaie d'Egypte « sont sauterelles et hannetons » (1). — 3° Dans nos Ardennes, à Erezée, j'ai noté l'expression : *il a r'çû dès bês hǎrions* « de beaux coups ». J'y vois le sens propre de : « coup violent de deux têtes qui s'entrechoquent » (2) ou de : « coup violent qui vous enfle la tête » (3). Il y a là une indication intéressante pour expliquer le fr. *horion*, dont l'origine est inconnue Les plus anciens exemples montrent clairement que *horion* désigne un « coup porté à la tête » ; d'où, au figuré, le sens de « gros rhume », qu'il a en normand. Ce serait une forme dialectale pour *hurillon*. Voy. Godefroy, horion 1 et 2 ; Diez, p. 616 ; Scheler, etc.

P.-S. — Ce qui précède, sauf de légères modifications, a paru en 1919 dans *Romania*, t. xlv, p. 181. Depuis lors je me suis convaincu que deux autres groupes de mots wallons, d'origine contestée, pourraient avec avantage rentrer dans notre liste.

(1) Comp. dans God., laouste, un exemple du *Lib. Psalm.* : « Et locouste et haneton Vindrent sans conte, a grant foison ».

(2) Comme les coups que se portent deux vaches qui « font les hures » ou qui « se hurent » ; voy. ci-dessus.

(3) Comp. l'espagnol *hura*, abcès, enflure à la tête.

A côté de *houri* « frissonner » (p. 148), il existe en ardennais un autre verbe intransitif *houri* (Malmedy, Jalhay, Sprimont, Erezée), *hori* (Stavelot) « s'abriter (contre la pluie) », syn. *s' mète a hourisse* (Erezée), *a houriche* (Cherain, Houffalize), *a ouriche* (Ortheuville), *a oriche* (Bande) ; dérivé *houriha* (Erezée), s. m., « moyen de s'abriter ou d'abriter qqch », syn. *abatou* « appentis ». — A première vue, on pense à l'anc. h. all. scûra (mod. *Scheuer*), qui a donné le w. *heûre* « grange » et G., I 305, ne manque pas d'invoquer ce type germanique pour expliquer le liég. *si horer* « se garer » (1). Mais la phonétique ne permet pas de confondre *heûre* (« grange ») et *houri* : à Faymonville, où l'on dit χœ̆r « grange », on prononce *houri* (et non *γouri*) ; de plus *h* est caduc dans certaines formes du Sud (*ouriche*, *oriche*). Je crois donc que ce *houri* est formellement identique à *houri* « frissonner » ; il a seulement revêtu une acception figurée toute différente : « se blottir ou s'adosser contre une haie, un buisson, qui forment comme une *hure* au-dessus de la tête ». Le dérivé *hourisse*, *-iche* répondrait à un type HURIS, fém. -ISSE, ou serait le déverbal de HURIR.

C'est aussi, je pense, un rejeton de *hure* qu'il faut voir dans l'ard. *huron* (Forrières), *houron* (Laroche) « gros glaçon » ou mieux « gros cube de glace », dont le sommet fait saillie sur l'eau. On lit *hurou* dans Jean de Stavelot (2), mais ce pourrait être une erreur pour *huron* (3). — Quant à *hèrô* (Huy), *hèrau*, *hurau* (G., I 289), *hirô* (Méry-sur-Ourthe ; Liège : Forir), qui a le même sens, on pourrait admettre que c'est le même mot altéré par influence de *hirî* « déchirer » ; mais c'est plutôt un mot différent, dérivé de ce *hirî* et signifiant « débâcle » (4), qui s'est substitué dans le Nord à *houron* « bloc de glace », alors que ce dernier a survécu dans le Sud. Il convient de remarquer que l'initiale de

(1) *Si horer* n'a rien de commun avec notre *houri* ni avec le germ. scu ra. Il s'agit d'un emploi figuré de *horer* 1. creuser au moyen d'une *hore* (m. h. all. schor, pic), 2. drainer, éliminer les eaux. Comp. *sêwer* (exaquare) et *si sêwer* « s'esquiver ». Sur *hore*, voy. BD 1914-19, p. 95.

(2) « Et quant ilh relingnat, les hurouz des glachons furent si hisdeuzement grans, et cressirent si grandement les aiwes, qu'il habatirent le pont de Gemeppe... » (éd. Borgnet, p. 113).

(3) Comp. *hongnete* (J. de Stavelot, p. 190), qu'il faut sûrement lire *hougnete*. De même *wendiés* (id., p. 190) = *weudiés* (vidés), comme le prouve *weudarent* (p. 191).

(4) A Stavelot *hirô* signifie « rupture de la glace, débâcle » ; *hirôder* « se rompre : *lu glace hirôde* ; *c'è-st-on bê hirô* » (BSW 44, p. 537). J'ai entendu à Méry-sur-Ourthe : *n-a l'êwe qui hirôdêye*. « A présent, me disait le vieux passeur d'eau, il n'y a plus guère de *hirôs* (gros glaçons), ils se brisent contre les barrages ». Voyez ci-après les articles *sizin*, *trèssèrin*, et G., I 289, où l'ordre des sens doit être renversé.

houron à Laroche ne peut s'expliquer que par un *h* germanique ; *sc*-germanique ou latin y donnerait *ch* (voy. l'article *horon*).

w. **horon**

D'après les dictionnaires liégeois (Cambresier, Remacle, Hubert, Forir, Duvivier), *horon* signifie « madrier, planche épaisse de chêne ». A Malmedy, Stavelot, Trembleur, Neuville-sous-Huy, etc., on entend par là une « dosse, la première et la dernière planche d'un tronc qu'on refend » ; tel est aussi le sens que j'ai noté près de Houffalize (1), où l'on prononce *choron*. Enfin, d'autres auteurs (Lobet, Body, Rouveroy) donnent les deux acceptions. — Pour G., I 305, *horon* appartiendrait à la même famille que le terme de batellerie *hore* (= fr. *écore*, de l'anglo-saxon *score*). Sans doute, l'ancien liégeois *xhorron* et l'ard. *choron* postulent un primitif ayant *sc*- à l'initiale ; mais la suggestion de G. paraît des plus contestables. Je préfère invoquer un type *ex-cor-onem, dérivé du lat. cor « cœur », à l'aide du suffixe diminutif *-on* (2). Un *horon*, c'est, suivant le point de vue, ou bien la croûte, la partie extérieure détachée du tronc, de façon qu'il reste l'intérieur ou cœur de l'arbre (une dosse), ou bien une partie tirée de ce cœur même (un madrier). Ainsi s'expliquerait l'hésitation entre les deux acceptions traditionnelles.

liég. **hotche, hotchî**

G., I 300-1, traite séparément *hotche* « cosse, gousse » et *hotchî* « casser net ». Plus loin, II 349, il refait sur *hotche* un article plus nourri, sans aboutir à une solution satisfaisante : il y voit le fr. (*é*)*cosse*, ce qui est phonétiquement impossible. Pour *hotchî*, il ne donne rien de sûr (3).

(1) À Bonnerue et à Buret. La première planche après le *choron* s'appelle *li vwèzine*, puis viennent *lès plantches dè mitan*. — À Cherain, on prononce aussi *choron* ; à Laroche *horon*.

(2) Pour le radical, comp. l'anc. fr. *coral* « cœur de chêne » ; w. *corâ*, t. de houill. « bois de renfort placé dans certains boisages » (à Seraing ; cf. Body, *Voc. des Charrons*, v° *âbon*). — Pour le suffixe, comp. le w. et anc. fr. *coron* (bout), dérivé de l'anc. fr. *cor*, *corn*, w. *cwèr*, lat. cornu. — À Halleux (d'après Body, *ibid.*, v° *horon*), on dit *horion*, avec un suffixe *-ion*, fr. *-illon* ; voy. ci-dessus une note à l'art. *cakèdô*.

(3) Il renvoie au fr. *escocher*, t. de boulanger, « battre la pâte avec la paume de la main pour en former une seule masse ». Ce mot est dans Littré, mais je n'en trouve l'explication nulle part. — M. Semertier, *Voc. w. du boulanger* (BSW 34, p. 268), attribue par erreur au w. *hotchî* le sens de ce fr. *escocher* ; il a mal compris Grandgagnage ; cette acception est en réalité inconnue.

Dans l'anc. fr. *escouchier*, fr. *écoucher* (1), M. A. Thomas a reconnu le lat. *excuticare (de *ex* et de *cutica*, forme allongée de *cutis* « peau, écorce »). Ce type se retrouve dans l'anc. fr. *eskokier* « briser, rompre » et dans le picard *écoquer* « casser ». Nous allons voir qu'il rend aussi parfaitement compte du liég. *hotchî*.

Le sens premier « décortiquer » subsiste 1° dans : *hotchî dès peûs, dès féves* « écosser des pois, des fèves », expression que nos dictionnaires ne connaissent pas (2), mais que je tiens de vieux Liégeois ; 2° dans : *dji n' l'î a nin hotchî* (3), proprement : « je ne le lui ai pas écossé, je le lui ai fait manger *hotches èt tot* (avec les cosses) », d'où, au figuré : « je le lui ai dit sans adoucissement, sans préparation » ; comp. le fr. « ne point mâcher une chose à qqn ». — De là, le déverbal *hotche*, f., « cosse (de pois, de fèves) » ; dans le Brabant oriental : *scotche di pwès, di féves*, près de Jodoigne, à Ste-Marie-Geest, Noduwez, Marilles. — De là aussi, avec le suffixe -ellum : *-ia*, le diminutif *hotcha* (Huy), m., « pois mange-tout », *scotcha* (Namur), « 1. sorte de pois ; 2. gousse de pois » (4).

Par analogie avec le bris de la cosse que les doigts font éclater, *hotchî* a pris le sens de : « casser net (un épi, une branche, un os, etc.) », puis de : « trancher net (la fane des blés, des carottes, des betteraves, etc. » (5). Cette acception dérivée est devenue la plus fréquente ; elle a supplanté la première et obscurci, comme nous l'avons vu pour Grandgagnage, l'origine du mot. En voici quelques exemples : *lès pôtes sont totès hotchêyes* (Liers-lez-Liège) « les épis sont tout cassés » ; *hotchî on bwès, si hotchî l'ohê dèl djambe* « casser net un bois, se fracturer le tibia » ; au fig. *tot hotchî* « tout net, recta, brièvement » : *dji l'î a dit tot hotchî* « je le lui ai dit sans détour, sans ménagement » (6). — Souvent

(1) Ecoucher le lin, le chanvre (= w. *spindjî*), c'est frapper la filasse avec une baguette, dite *écouche* (= w. *spindje*), pour en faire tomber les fragments de la tige qui y sont restés adhérents. — Voy. Thomas, *Mélanges*, p. 64 ; *Romania*, 1910, p. 222 ; Meyer-Lübke, n° 2999.

(2) G. et Forir ne donnent que *di(s)hotchî* « écosser ». Comp. le nam. *splossî* ou *displossî* (Pirsoul) « écosser » ; le fr. *plumer* ou *déplumer*.

(3) Remacle, 2e éd., et G. ont tort d'expliquer directement par : « mâcher, sens figuré dérivé de : casser net ».

(4) G., II 349, SCOCHA ; Pirsoul SCOTIA.

(5) Lobet, p. 247 : « effaner... effeuiller ». De même à Stavelot : *hotchî dès rècènes, dès pétrâtes* « décolleter des carottes, des betteraves » (BSW 44, p. 538 ; BD 1910, p. 12). Ce sens pourrait aussi bien se rattacher plus directement à celui de « décortiquer ».

(6) Cet exemple devient ainsi synonyme de : *dji n' l'î a nin hotchî*. J'ai entendu aussi à Liège : *dji v' plak'rè* (ou *col'rè*) *çoula tot hotchî so vosse tèyeû* (assiette), ce qui pourrait aussi bien s'expliquer par le sens propre.

intransitif : *li lame dè coûtê a hotchî* (éclaté) *comme dè veûle* (Liège) ; *dè bwès qu'èst sudjèt' a hotchî, dè hotchant bwès* « du bois qui casse facilement, qui n'est pas *coriant* (flexible) ». — Enfin, nous rattacherons ici le nam. *scokèt* (Fosse-lez-Namur : BSW 52, p. 158), m., « épi brisé de sa tige », *scoketer* (ib.) « briser », dont le *k*, au lieu de *tch*, atteste l'influence du rouchi ; comp. le pic. *écoker* cité ci-dessus.

liég. **hotchèt**, fr. techn. **hochet**

Le liég. *hotchèt*, nam. *otchèt*, signifie « boule de menue houille pétrie avec de la terre glaise ». D'après G., I 300, ce mot « vient peut-être de *hotchî* (casser net), les *hotchets* étant faits de houille concassée ». On doit écarter cette conjecture pour deux raisons. Nous venons de voir que l'aspirée initiale de *hotchî* représente le lat. exc- ; loin de tomber en namurois, elle y deviendrait *sc* ou *ch*. De plus, *hotchèt* a une acception moins spéciale que G. ne le pense. Ainsi, le malmédien connaît *hotchèt d' boûre* ou *d'îvièr* « pelote de beurre, de neige », à côté de *hotchèt a broûler* « motte [de charbon] à brûler » (1). En chestrolais, *hotchèt* se dit d'un « tas de foin, meulon ou veillote » (Dasnoy, p. 159). A Stave, au S. de Namur, *si cwèfè a otchèt*, c'est « se coiffer en faisant un toupet bombé sur une tempe ». Le sens général est donc « petite masse arrondie » ; il a subi la même restriction que le synonyme *clûte* (Verviers, Malmedy ; du néerl. *kluit* « motte ») ; voy. l'article *bougnèt*.

Pour expliquer *hotchèt*, il suffit d'en rapprocher *hokèt d'ansène*, qui désigne, dans le Condroz, le petit tas de fumier déposé sur le terrain à fumer (2), ainsi que le chestrolais *hokète* « petite butte, éminence isolée, motte » (Dasnoy, p. 263). Ce groupe se rattache au moyen h. all. *hocker* « bosse », moyen néerl. *hocke*, flam. *hok*, all. *hocke* « tas de foin ou de blé dans le champ » (3). Il faut tirer de la même source le nom de lieu (4) et de famille *Hock* et le nom du village *Hockai* (= *hokê* ; suff. -ellum), qui signifie donc « petite éminence » (5). Quant à *hotchèt*, il dérive de *hok*, *hocke*, comme *lotchèt* « boucle ou mèche de cheveux » du

(1) Exemples tirés de Villers (1793), qui ajoute : « (être) *come on hotchèt* « gras et dodu ». Forir donne aussi en liégeois *hotchèt d' troufe, d' hwèces* « briquette de tourbe, de tan ».

(2) G., I 301 ; Body, *Voc. agr.* (BSW 20 ; p. 97). Voy. ci-dessus l'art. *gossê*.

(3) Voy. Weigand HOCKE, HOCKEN, HÖCKER ; le Supplément de Schuermans HOK ; Behrens, pp. 135-6. Comp., pour le sens, le nam. *bossale* « tas de gerbes de paille » (Pirsoul), diminutif de *bosse*. Voy. aussi Hécart HOCQUET.

(4) Par exemple *è hok*, l. d. de Neuville-en-Condroz.

(5) Counson, *Toponymie de Francorchamps* (BSW 46, p. 225), dérive à tort *Hockai* du germ. *haug*.

néerl. *lok*, all. *locke*. Pour *hokèt* à côté de *hotchèt*, comparez le liég. *flokèt*, *flotchète* « petit nœud de rubans » ; *crokê* (Stavelot), *crotchèt* (liég.) « crochet » ; *stokê* (liég.) « petite souche », *stotchèt* (Faymonville) « tige [de chou] » ; *poke*, *pokète* (Liège, Verviers, Malmedy) « pustule », *potchèt* (ib.) « petit tas ».

Le fr. techn. *hochet* — différent de *hochet* « jouet » — signifie, d'après Littré : « 1° sorte de bêche usitée dans les terrains légers ; 2° forme dans laquelle on moule la houille ; 3° (au *Supplément*) charbon préparé avec cette espèce de moule » (1). Littré tire ce mot de *hocher* « secouer, remuer ». Il a peut-être raison pour le 1° que nous ne connaissons pas ; mais on retrouve dans le 3° notre *hotchèt*, francisé à Liège même en *hochet* (de charbon). Le 2° en dérive naturellement (2). Il faut donc renverser l'ordre indiqué par Littré et rejeter son étymologie (3).

liég. **hoûr**, anc. fr. **heulle**

A côté du liég. *hoûr*, nam. *oûr*, m., « tréteau de scieur de long, etc. », dont l'origine n'a rien de mystérieux (4), on connaît à Liège un autre mot *hoûr*, m., « dos (d'un couteau) », que l'on n'a pas encore éclairci jusqu'à présent. G., I 312, le rapproche de l'anc. fr. *hoole*, qui a le même sens, et du w. *hour'lê* « talus ». Ce dernier n'a rien à voir ici (5), mais l'autre indication est à retenir. Du mot ancien français nous avons trois formes différentes : « le *hule* d'un coutel » dans le *Ménagier* ; « le *heulle* d'une hache » en 1395 ; « le *hoole* d'un coustel » en 1426 (6). Ces textes du moyen âge doivent avoir mieux gardé le type primitif que le dialecte moderne ; je tiens donc *hoûr* pour une altération de **hoûl* (7). Or Schuermans enregistre le flamand *hoesel*, m., « dos d'un couteau» (8), qui serait, d'après lui, le même mot que *houdsel*. Aux germanistes de nous dire s'il a raison. Quoi qu'il en soit, le flamand *hoesel* (prononcé *hoûs'l*) rend assez bien compte de l'anc. fr. *hule*, etc., et, partant, du mot liégeois.

(1) Voy. aussi le *Larousse illustré*. Le *Dict. gén.* n'admet pas ce groupe.

(2) Ce sens 2° n'est pas connu, je crois, à Liège. D'après Morand (éd. de 1780, IIe partie, § 502), les Liégeois appellent *lunette* le moule à hochets. Je n'ai, pour ma part, jamais entendu que le terme général *foûme* « forme ».

(3) Le fr. *hocher* se traduit en liégeois par *hossî* (du bas all. *hotzen*) ; *hocher* et *hossî* n'ont aucune parenté d'origine ; voy. G. HOCHÈ, HOSÎ ; *Dict. gén.* HOCHER.

(4) C'est le fr. *hourd*, d'origine germanique ; voy. le *Dict. général*.

(5) Sur *hour'lê*, voy. ci-dessus p. 151.

(6) Voy. Godefroy, HEULLE. Diez, Körting, Meyer-Lübke n'en parlent pas.

(7) Comparez *pâhûle* (Liège) = *pâhûre* (Huy) « paisible ».

(8) De même De Bo donne *hoesel*, *oesel* (en Flandre française *hoezel*, *oezel*).

anc. fr. **hovalon**

Godefroy ne peut traduire ce mot dans le texte suivant : « que toutes les compaignies et troupes estrangeres eussent a sortir, tant les Espagnolz que Neapolitains, lanquenetz et hovalons » (1594, *Journal d'Olier*, dans le *Cab. hist.*, t. XXVI, 1re part., p. 156). — Il faut lire *houalons* = *Wallons*. On connaît le rôle joué par les gardes wallonnes dans les guerres des XVIe et XVIIe siècles : c'était un corps de troupes des armées d'Espagne, levé dans la partie wallonne de la Flandre. — La graphie *houa* (= *wa*) est analogue à *hui* (= *wi*) dans le fr. *huile* et dans l'anc. fr. *huihot*, *huigner*, *huillebrequin*. De même aujourd'hui *ou* = *w* dans *ouest*, *ouate*, *ouaiche*.

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 567.]

liég. **hoye**, fr. **houille**

Dans sa curieuse *Lettre à Ch. Grandgagnage*, datée du 13 juin 1856 (1), J.-H. Bormans regrette l'oubli du liég. *hŏye* dans le *Dictionnaire étymologique de la Langue wallonne*. Lui-même rapporte ce mot au thiois *schol*, *scholle* (défini par Kilian : crusta soli vel terrae) et compare le liég. *hăye* « ardoise », qui vient de *schael* : « *schol* et *schael* sont en effet des dérivés du verbe *schillen* ou *schellen*, peler, écaler, s'écailler, etc., et signifient écaille, éclat, motte de terre, schiste, ardoise, etc. » — Tel est aussi l'avis d'Atzler (cité par Diez), qui rattache *houille* à l'all. *scholle*, anc. h. all. *skolla*. Sans se prononcer ouvertement, Diez laisse entendre que cette opinion lui paraît fondée. — Enfin Scheler, *Dict. étym. fr.*, propose timidement l'all. *kohle* « charbon », tout en reconnaissant que « *scholle* expliquerait l'expression *charbon de terre en houille* dans un texte de 1664 : ce serait du charbon en blocs » ; il cite même, à l'appui de cette opinion, la forme anglaise *secole* dans Palsgrave, p. 260 (2).

Bormans rejette délibérément l'explication par le thiois *kool*, all. *kohle*, pour une raison de phonétique : « le changement du *k* initial d'un mot tudesque en *h* wallon est peut-être sans exemple ». Et, de fait, j'ai passé en revue la série des mots wallons commençant par *k* et par *h*, et je n'ai recueilli qu'un exemple sans grande valeur : *hik'hose* « coqueluche » (Clermont-Thimister ; G., II 536), du néerl. *kinkhoest*,

(1) *Bull. de l'Inst. archéol. liég.*, t. 2, p. 556.

(2) Dans son *Gloss. des Chroniques de Froissart*, Scheler voulait expliquer *houiller* par *fouiller*.

all. *keichhusten* (1). Quatre cas, qu'on pourrait, à première vue, invoquer, à savoir *cougnot* : *hougnot* ; *coulot* : *houlot* ; *corote* : *horote* ; *cotchèt* : *hotchèt*, ne doivent pas être mis en cause : *hougnot* « quignon » n'est signalé que par Simonon (dans G., II 537) ; c'est une altération de *cougnot*, *gougnot d' pan* (Forir), sous l'influence de *hougnot* : *houyot* dont nous parlerons tantôt ; de même le malm. *hougnèt d' pan* (Villers, 1793) ; — *coulot* = « culot », tandis que le verv. *houlot* = « *éculot » ; — le verv. *horote* est un diminutif de *hore* (canal), tandis que le liég. *corote* dérive de *cori* (courir) ou provient du croisement de *horote* avec *cori* ; — enfin *cotchèt* et *hotchèt* ont sûrement un radical différent : *cotchèt* se rattache peut-être à l'angl. *coke* ; pour *hotchèt*, voy. l'art. ci-dessus. — On ne peut donc s'appuyer sur ces mots, et la formule « germ. *k* = *h* à l'initiale » reste encore à démontrer pour le wallon (2). Au surplus, nous verrons bientôt que le sens premier de *hoye* n'a pu être « charbon ».

Au point de vue phonétique, le passage de l'anc.-h.-all. skolla au liég. *hoye* s'explique aisément. Le *sc* initial, latin ou germanique, suivi d'une voyelle, devient régulièrement *h* dans les mots populaires de ce dialecte. Pour le mouillement de *l* et pour la réduction de *ly* à *y*, il suffit de comparer le traitement du lat. pulla, qui donne liég. *poye*, montois *pouye*, fr. poule ; de même gŭla = liég. *gueûye*, gueule ; mŏla = liég. *meûye*, fr. meule ; comparez encore ala = malm. *éye*, liég. *éle*, fr. aile ; tela = ard. *teûye*, liég. *teûle*, fr. toile ; *stela et stipula = ard. *steûye* (Wardin-lez-Houffalize), liég. *steûle*, fr. étoile et éteule. On voit que, pour expliquer *ly* dans *houille*, il n'est pas nécessaire, comme fait Diez, de supposer (si la forme française est de provenance wallonne) une forme anc.-h.-all. *skolya.

De ce côté, donc, nulle difficulté. Mais, si l'on se place au point de vue des formes différentes que doit revêtir un mot passant d'un dialecte à l'autre, une objection assez grave se présente. Ce n'est que dans la région de Liège et du N.-E. que *sc* devient *h*. A l'Ouest, et notamment en namurois, il devient *ch* : *chame*, *chaule*, *chète*, *chache*, *chupe*, *chover*, *choûter*, *chume*, *churer*, *chilète*, *choû*, etc. En montois, il reste *sc* : *skète*, *scar*, *skite*, *scou*, *skièle*, *scoupe*, etc. En français, il donne *éch*, *éc* : *échasse*, *échelle*, *écoupe*, *écume*, *écouter*, etc. Cette gamme dialectale s'observe par exemple au complet à propos du liég. *haye*, ardoise : ard. *chaye*,

(1) La forme w. peut s'expliquer par l'influence de *hik'ter* (hoqueter), par dissimilation, ou par influence assimilante du second *h*.

(2) La première édition de cet article (BD 1907, p. 125) porte à cet endroit une discussion de textes, qu'on juge inutile de reproduire ici.

nam. (par exception) et mont. *scaye*, rouchi et franç. *écale*, *écaille*. Or, partout en Wallonie, dans son rayonnement au Sud et à l'Ouest, le germ. skolla aurait produit la forme unique *hŏye*, à peine nuancée en *houye* (à Mons). Comment expliquer cette anomalie ?

D'abord, il ne faut pas perdre de vue l'important facteur chronologique. La loi qui a présidé aux divers changements phonétiques dont nous venons de parler, a exercé son action *à une époque reculée* et a donné naissance aux différents phénomènes *simultanément et indépendamment*. Dans les temps postérieurs, en tout cas au XIIe siècle, cette loi avait cessé d'agir, de sorte qu'un mot a pu et même dû passer dès lors *sans altération* d'un dialecte dans les dialectes voisins. C'est, croyons-nous, ce qui eut lieu pour notre mot. Alors que *haye* — *chaye* — *scaye* — *escaille* étaient nés de bonne heure et en même temps sur différents points du Nord-roman, *hoye*, vers l'an 1200, passa sans changement de l'Est-wallon à l'Ouest ; la forme liégeoise s'imposa aux autres dialectes et, par suite, au français. Diez a donc raison de définir houille : *lütticher Steinkohle... gewiss ein uraltes locales Wort.*

Les données historiques que nous possédons sur la découverte de la houille justifient-elles cette manière de voir ? Assurément, puisque le premier texte qui en fasse mention de façon péremptoire, date de 1195 (1) et que Liège est considéré comme le berceau de l'industrie houillère sur le continent. « On ne trouve pas, dit M. Gobert, une seule charte antérieure au XIIIe siècle dans laquelle le charbon de terre serait mentionné. Après une étude complète de tous les diplômes et chartes imprimés connus, concernant notre pays, l'érudit archiviste de la ville de Bruxelles, M. Alphonse Wauters, est arrivé aux mêmes conclusions que nous ».

Ainsi donc — pour reprendre l'expression de Diez — *hoye* est un « très ancien mot liégeois ». Et voici comme j'expliquerais son évolution sémantique. Bien avant la découverte de la houille, ce terme existait dans cette pointe extrême de la Wallonie, avec le sens général

(1) *Hoc anno terra nigra ad focum faciendum optima per Hasbaniam in multis locis est inventa* (*Annales Sancti Jacobi Leodiensis*, publiées par M. J. Alexandre, pour la *Société des Bibliophiles*, p. 52). Ce texte fameux est de Reinier, moine de St-Jacques, à Liège. Plus loin, en 1213, il parle encore de la découverte de cette *terra nigra carbonum simillima quae fabris et fabrilibus et pauperibus ad ignem faciendum est utilissima*. Il est à noter que l'annaliste désigne par deux fois la houille au moyen d'une périphrase. — Nous empruntons ces textes aux *Rues de Liège* de Gobert, II 63, qui a fait de la question un exposé très intéressant. Voyez ci-après l'article *tèroûle*.

de « petite masse, motte » (1). On disait en liégeois des *hoyes* de glace, de pierre, de neige, de terre, de beurre, etc., avant de dire des *hoyes* de charbon. Lorsque le charbon de terre fut découvert, ce dernier emploi, devenu le plus important, fit oublier tous les autres : de là, des *hoyes* (sans complément) ne désigna plus que « la houille en morceaux » (2). C'est sous cette forme et avec ce sens restreint que le mot sortit, vers l'an 1200, du canton où il avait vécu jusqu'alors, pour voyager — *avec la chose* — vers l'Ouest et le Sud et faire la fortune que l'on sait (3).

A l'appui de cette thèse, je crois que l'étude des dérivés — où le sens générique que j'indique plus haut s'est nettement conservé — fournira un argument de sérieuse valeur et, en tout cas, inédit.

1. Parmi ces dérivés, je range tout d'abord **houyot** (Liège, Verviers ; altéré souvent en *hougnot*) et **houyê** (Spa), qui signifient « pelote (de neige), motte (de beurre, d'argile, etc.) ». Grandgagnage, I 308, déclare tout à fait inconnue l'étymologie de *houyot* et du v. *houyî*, jeter des pelotes de neige. — Il faut y voir le diminutif (*-ot*, *-ê*) de *hoye*, au sens originel indiqué ci-dessus : *on houyot d' nîvaye*, c'est une pelote de neige, pressée entre les mains (4) ; *on houyot d' boûre*, c'est une motte de beurre. G. cite la jolie expression *beûre a houyots*, boire à tire-larigo, à grandes lampées, comme qui dirait « par blocs ». Entendu aussi : *l'êwe fêt dès houyots* « l'eau fait des vagues ».

(1) On dit encore à Stavelot *dès hoyes du hwaces* « des mottes ou gâteaux plats d'écorces de chêne moulues » (BSW 5, p. 377).

(2) Encore aujourd'hui, l'idée de pluralité subsiste dans l'esprit du peuple. Le w. dira : *broûler tot plin dès hoyes* ; *i va vinde dès hoyes so lès viyèdjes*. Dans le vocabulaire de nos houilleurs, *hoye* signifie : 1. bloc [de charbon fossile] : *ine grosse hoye, ine hoye lî a spràtchî* (écrasé) *l' pî* ; *on mâva ovrî fêt dès tro p'titès hoyes* ; — 2. par ext., charbon fossile : *dèl prôpe hoye* (syn. *vonne* « veine »), *dèl crâsse hoye* (syn. *dè crâs tchâfèdje* ou *tchèrbon*). — Les marchands ambulants crient dans nos rues : *âs houyes !* C'est le seul cas où l'on rencontre cette prononciation *houye* en liégeois. — On prononce *hoye* à Verviers comme à Liège, alors qu'au liég. *foye*, *poye*, *coye*, correspond le verv. *faye*, *paye*, *caye*.

(3) En français, la plus ancienne forme que cite Godefroy dans son *Supplément*, est *oille* en 1510 ; à remarquer l'expression *oille de charbon*, en 1511. On trouve *ouille* en 1665 : la suppression de la forte aspiration wallonne n'a rien que de régulier. Enfin l'Académie admit *houille* en 1718. — En liégeois, nous trouvons dès 1278 : « lovrage des *hulhes* d'une piece de terre » (cité par F. Hénaux, *Houillerie du pays de Liège*, p. 111) ; en 1295 : « *hulhes* ou cherbons » (Chartes de St-Lambert, n° 448), et en 1340 : « ouvraige de *huilhe* » (ib., n° 630). Voyez Gobert, *Eaux et fontaines à Liège*, p. 27.

(4) Dans ce sens, le plus fréquent, on supprime d'ordinaire le déterminatif : *lès-èfants s' tapèt dès houyots*.

2. **houyî.** I. *v. tr. et réfl.* Assaillir en lançant des pelotes de neige : *houyî ine saquî ; lès gamins djouwèt a s' houyî.* Altéré souvent en *hougnî*, ainsi que les composés *kihouyî, cahouyî* : *kihougnî, cahougnî* « assaillir à coups de projectiles, lapider ». — Pour la forme et le sens, comparez le fr. motter (un berger qui motte ses brebis) ; lapider, mitrailler, etc.

II. *v. tr.* « Herser avec la herse renversée et quelquefois garnie d'épines. On *houye* également avec une traîne d'épines, sans herse. *Houyî lès prés po lès r'nètî ; houyî lès deurs grains* (Theux). C'est au printemps qu'on *houye* les gazons et les céréales d'hiver » (Body, *Voc. des agric.*). De même, à Fléron, Trembleur, Thimister, *houyî* signifie : « éparpiller le fumier dans une prairie ». — Comp. le fr. émotter (un champ).

III. *v. tr.* Exploiter (la veine de charbon fossile) : *houyî on drèssant, ine plateûr* (une veine en dressant, en plateur) ; *in-ovrî qui houye bin s' vonne* (un ouvrier qui « houille » bien sa veine, ce qui consiste à détacher le charbon en gros blocs : *i fêt dès grozès hoyes*) ; — au passif : *ine vonne qu'èst mâ houyêye ; ci n'est nin houyî d'vins lès condichons* ; — *v. réfl.* : *ine vonne qui s' houye bin* (qui se détache par blocs sans donner trop de menu) ; — *v. intr. ou sans compl.* : *houyî al vonne* ou *a tèye* (travailler à détacher la houille dans une taille) ; *houyî al pîre* (enlever le stérile dans une veine en étreinte, *strince*) ; *vola k'mint qu'i fât houyî po-z-aveûr dès grozès hoyes* ; *kimint houye-t-on chal ?* (comment va la besogne ici ?). — Le composé *dishouyî* « déhouiller » existe à Fléron : *c'èst tot d'houyî*, il n'y a plus de charbon à extraire.

Conclusions :

Les dérivés *houyot, houyê* et *houyî* (sens I et II) prouvent que *hoye* avait primitivement l'acception de « fragment, éclat, morceau, motte, bloc » et confirment l'étymologie par l'anc. h. all. skolla, all. *scholle*, néerl. *schol*. Le sens III de *houyî* est postérieur et dérive de *hoye* employé avec la signification restreinte de « charbon fossile ». — L'origine du fr. *houille* (emprunté du dialecte liégeois) n'est donc pas aussi inconnue que le dit prudemment le *Dictionnaire général*.

[BD 1907, p. 123. — Meyer-Lübke, n° 8005 *a* (fasc. 8, paru en 1914), admet sans restriction que l'anc. h. all. skolla a donné le w. *hŏye*, d'où le fr. *houille* (qui a donné à son tour l'esp. *hulla* et le port. *ulha*).]

w. **hroûler**

Le liégeois (?) « *hrouler*, tamiser » est donné par Bailleux et repris par G., I 316. L'article de G., malgré sa longueur, est des plus faibles. Notre mot est rapproché du holl. *krullen*, qui nous aurait ainsi donné

deux verbes différents : *croler* « boucler, friser » et *hrouler* ! — Il faut lire *hroûler*, qui se rattache au latin cribrum, devenu criblum (d'où le fr. *crible*) et représenté en wallon par *croûle* (« égrugeoir » : Lobet ap. G., II 516), *crûle* (« crible » : Verviers, Trembleur, Jalhay, Stavelot, Bra, etc.), *crîle* (« crible » : Villers-Ste-Gertrude, Namur, Houdeng) (1). Le verbe *croûler* (*crûler*, *crîler*) signifie « cribler, tamiser » ; d'où le composé *hroûler*, proprement « faire sortir en tamisant », qui répond au type latin *excriblare (*écribler) ; comparez *hrou* « écru », *hlôre* « éclore », etc.

[*Mélanges Kurth*, II (1908), p. 321. Remanié. Cf. Meyer-Lübke 2322, 2324.]

anc. fr. **huricle**

Godefroy a cet article :

huricle, s. f., sorte de plante : « De la huricle dient les maistres qu'on la doit mangier pour aler a chambre (*Liv. de fisiq.*, ms Turin, f° 10 r°).

On reconnaîtra dans ce mot le moyen néerl. *hederick*, *herick* « rapistrum arvorum » (Kilian), qui est l'all. *hederich* « rave sauvage, faux raifort ; moutarde sauvage, erysimum ; lierre terrestre, etc. ». Des dialectes flamands (Brabant, Limbourg) connaissent encore *herik*, *harik*, etc.,« moutarde sauvage, velaret, sénevé » (Schuermans, De Bo). Enfin Kramers fait de *herrik* le synonyme de *dolik*, ivraie. — Quant à la forme, *huricle* se laisse ramener sans peine à *herik* : la protonique s'est assourdie en *u* et un *l* parasite s'est ajouté à la fin, comme dans l'anc. fr. *bouticle*, *musicle*, *triacle*, etc. Voy. ci-après l'art. *tîke*, anc. liég. *ticle*.

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 568.]

rouchi **juverne** (Mons)

Le *Glossaire wallon* de Philibert Delmotte, écrit en 1812 et publié à Mons en 1907, donne sans explication l'article suivant :

juverne : *kevau de juverne.* Dans un attelage de chariot où les chevaux sont deux à deux, c'est celui qui est à la droite du cheval que monte le conducteur et que les Wallons nomment *kevau de peniau.*

(1) G., I 141, dérive à tort le nam. *crîle* du lat. cribellum. — Comp. tribula > *trûle*, *troûle* (truble) ; tribulare > *trûler*, *troûler*, nam. *trîler* (émietter) ; extribulare > *strûler*, *stroûler*, nam. *strîler* (émietter) ; nebula > *nûle*, nam. *nîle* (hostie, oublie) ; nebulata > liég. *nûlêye*, verv. *noûlêye* (nuage) ; affibulare > *afûler* (affubler). — A Thimister-Clermont, j'ai noté *troûleû* « crible », qui peut venir directement de *troûler* « émietter », ou être altéré de **croûleû* (*cribloir) sous l'influence de *troûler*.

La forme *juverne* est due à une erreur d'analyse. Il faut écrire *jus verne*, c'est-à-dire « en bas de la verne ou du timon ». On distingue de même à Jeneffe (Hesbaye) *li dj'vå d'å panê* (le cheval de gauche qui porte un *panê* « panneau », couverture ou selle rustique) et *li dj'vå di djus viène*; à Perwez (Brabant), le *tch'fô d' pagna* et celui *dĕ d'zos vèdje*, le cheval de droite, qui se trouve au-delà (= au-dessous) du timon par rapport au conducteur, lequel s'assied toujours sur le cheval de gauche ; à Wiers (Hainaut, arr. de Tournai) : *kĕvô d' pĕniô* et *kĕvô d' vèrgue* ; etc. Le montois *jus* répond au liég. *djus*. Pour le sens de *verne*, *viène*, dans cette expression, voyez l'article *vièrna*.

[BD 1907, p. 122.]

liég. **keûre, mèskeûre**

Ces verbes n'ont pas de correspondant français et ne sont connus que dans la province de Liège et au pays de Malmedy. *Keûre* signifie : « voir de bon gré qu'un autre obtienne un avantage, le lui souhaiter, l'en féliciter » , en all. : « gönnen », en fr. du cru : « gréer », qui est au fond de l'anc. fr. (voy. G., v° *grèier*). *Dji tèl keû bin, sés-se, fré !* dit un un voisin à Tâtî qui vient de gagner le gros lot ; *dji v' keû tot l' bin dè monde* « je vous veux tout le bien possible ». Souvent ironique : *dji lî keû bin !* « je suis charmé de sa mésaventure, c'est pain bénit ! » — Employé négativement, il équivaut à *mèskeûre* (*mès-* = lat. minus), et le fr. offre ici des équivalents plus exacts : « envier, donner à regret ou chichement, refuser, reprocher, plaindre » (all. misgönnen) : *mi mêsse ni m' keût nin* (ou *mi mèskeût*) *l'êwe qui dj' beû* « mon maître me reproche l'eau que je bois » ; *i s' mèskeût l' pan qu'i magne* « il pleure le pain qu'il mange » ; *i n' si mèskèyèt rin* « ils ne se refusent rien » ; *nos n' mèskèyans nin nos pônes* « nous ne plaignons pas notre peine ».

Pour G., I 105, *keûre* « est évidemment le même mot que le dial. de la Suisse rom. *cordere* (souhaiter cordialement qqch à qqn), lequel dérive du lat. *cor, cordis* ». Malgré cette conviction, G. ajoute : « D'ailleurs on pourrait penser à l'all. *küren*, bas saxon *koren*, holl. *keuren*, etc. (choisir, approuver, avoir pour agréable) ». — Altenburg critique ces deux propositions et imagine une variante de *querre*, lat. *quaerere* (1). — M. Georges Doutrepont, trouvant ces étymologies peu heureuses, réfute la dernière et se demande si un verbe **curere*, pour *curare*, ne répondrait pas mieux aux données du parler moderne : « Il conviendrait pour le sens : avoir souci, prendre soin de, faire des vœux pour. On

(1) *Versuch einer Darstellung der wall. Mundart* (Eupen, 1882), 3e partie, p. 11, n.

admettrait alors que le radical tonique *keû* s'est adouci à l'atone en *è* : *kèyans, kèya, kèyou*, futur *keûrè* » (1).

Peu satisfait de ces diverses conjectures, qui tendent toutes, même la dernière, à établir un radical *keûr-* sans expliquer comment *r* du radical aurait disparu de la conjugaison, j'ai naguère (2) cherché à résoudre la question en partant d'un type lat. * quĕtĕre (rendre coi, apaiser ; d'où : quitter, abandonner ; d'où : accorder, etc.). Je renonce aujourd'hui à cette hypothèse — phonétiquement correcte, mais compliquée et soulevant des difficultés de sémantique. Je reconnais que M. J.-J. Marichal, qui, dans son étude sur la phonétique de Weismes (3), donne laconiquement : « *keûre* = lat. cupĕre », a vu plus juste que ses devanciers. M. Marchot (4), à l'appui de cette équation, allègue l'anc. fr. *covir* (< *cupire), qui est dans le *Saint Léger*; pour expliquer la conjugaison, il suppose que l'analogie des couples *creûre, creû* (credere, -is, -it), *veûr, veû* (5), avec *keûre, keû*, a produit, sous l'influence de *crèyans, crèyou, vèyans, vèyou*, la conjugaison anormale *kèyans, kèyou* (au lieu de **covans, *covou*). Pareille influence est, en effet, des plus vraisemblables. Une modification analogue s'est bien produite pour *scrîre, nos scriyans* (au lieu de **scrivans* ; sans doute à l'instar de *rîre, riyans*). Le parallélisme de *creûre-mèscreûre* avec *keûre-mèskeûre* a dû contribuer également à rapprocher la conjugaison des deux verbes. Enfin, autre preuve que *creûre* et *keûre* marchent de pair, on conjugue en Hesbaye (Bergilers, Oleye) : *i creûhèt, i mèskeûhèt* (= liég. *crèyèt, mèskèyèt*).

En somme, la question peut être considérée comme résolue. L'extrême N.-E. wallon aurait donc l'honneur de posséder le seul représentant roman du latin cupere (6).

(1) *Tableau de la conjugaison dans le w. liégeois*, 1892 (BSW 32, p. 102). — Si l'auteur parle d'un radical *keû-*, c'est sans doute par analogie avec *heûre* (*dji heû, nos hoyans*, du lat. excutere) ; mais, si *keûre* venait de *curĕre, le rad. verbal serait *keûr-* et *r* devrait passer à toutes les formes de la conjugaison, comme dans *cori, mori, qwèri*.

(2) *Bull. du Dict. w.*, 1911, p. 104.

(3) *Die Mundart von Gueuzaine-Weismes* (Bonn, C. Georgi, 1911), p. 40.

(4) *Zeitschrift f. franz. Spr. und Litt.*, XXXIX (1912), p. 246.

(5) *Veûr* (voir) est la forme régulière (cf. G., I 461 ; G. Doutrepont, *l. c.*, p. 95) ; mais on n'entend guère que *vèy, vèyî, veûy*.

(6) Meyer-Lübke, n° 2403, ne cite que des représentants de cupire, entre autres le provençal *cobir* « gönnen » (syn. du w. *keûre*, que l'auteur passe sous silence).

liég. **kich'tôn'**

Ce terme d'argot liégeois, qui n'est pas dans les dictionnaires, figure dans la comédie de Remouchamps, *Tâtî l' pèriquî*, v. 1033 : *il a r'çû s' kich'tôn', il a ravu s' lîvrèt* « il a reçu sa punition, on l'a congédié » (1). J'ai entendu à Liège les phrases suivantes : *dji lî a d'né s' kich'tôn'* ou *dji l'a èvoyî fé kich'tôn'* « je lui ai donné son congé », en parlant d'un ouvrier, d'un amoureux ; *dji lî donrè (s') kich'tôn'* « je le rosserai » ; *t'as-st-avu (t') kich'tôn'* « tu as été rossé » ; *nos f'rans kich'tôn' oûy après l' dîner* « nous manquerons aujourd'hui après-midi (à l'atelier, à l'école) », diront des apprentis, des écoliers. En réponse à qui réclame un paiement, *kich'tôn' !* a le sens du fr. « bernique, sansonnet ! » Enfin, je trouve dans une pièce manuscrite : *i fât todi qu'on l'zî* (= aux Sœurs de la Charité) *djâse dè bon Diu ; sins qwè, c'èst bèrnique po l' kich'tôn'* ; cette dernière expression est synonyme de *po l' bètâle* « pour le paiement », du néerl. *betalen* « payer ».

Les deux sens principaux : « punition » et « paiement » se retrouvent dans le flam. *gestaan* (2), qui signifie « être puni, être mal arrangé » (dans : *er gestaan hebben* : Schuermans) et aussi « payer, satisfaire, s'acquitter » (De Bo). Le flam. *staan* devient *ch'tôn'* comme dans le liég. *canifich'tôn'* (ik kan niet verstaan). L'initiale *g* se durcit en *k*, comme dans d'autres mots de même origine.

w. **landon, andon**

En Picardie, le *landon* est un fort bâton de 0m 80 de longueur, qui, suspendu au cou des vaches en pâture, les empêche de courir ; c'était aussi, jadis, le billot mis en travers au cou des chiens pour les empêcher de chasser (3). Dans le Hainaut, c'est la volée, pièce de bois transversale attachée au bout du timon pour y attacher deux chevaux de volée ; à chaque bout de ce *landon* s'accroche un *lamiau* ou palonnier (4). Le mot d'ailleurs prend souvent une acception particulière : à Wiers-lez-Peruwelz, par exemple, le palonnier à deux chevaux s'appelle *bat'nière* (« bâtonnière ») et les petits palonniers *tèrvèrsiers* (« traversiers ») ; l'ensemble y constitue le *landon*.

(1) Voy. le commentaire de cette pièce, BSW 48, p. 339.

(2) C'est l'all. *gestehen*, luxemb. *gesch'tôen*.

(3) Jouancoux et Devauchelle, *Gloss. étym. picard.* — C'est le sens du w. *lamê*, d'après G., II 10.

(4) Delmotte : *landon* ; Sigart : *landon, rache*. — Epinglons en passant les définitions fantaisistes de Pirsoul, *Dict. namurois* : « *landon*, landau, voiture à deux chevaux ; *lamia*, landau, voiture à un cheval, landaulet » (!).

G. n'enregistre que *andan* (I 326 ; sans lieu d'origine) et le hesb. *ondon* (II 529, 544), synonyme de *lame* : « grand palonnier auquel sont attachés les petits palonniers ». J'ai recueilli *andon* à Heure-en-Famenne et à Dorinne (« grand palonnier » ; le petit s'appelle *lame* à Heure, *lamia* à Dorinne), ainsi qu'à Erezée (« grand palonnier à trois chevaux »); pour deux chevaux, on dit *lame* ; pour un cheval : *lamê* ou *cope*). — A Marche-lez-Ecaussines, au contraire, on dit *lame* pour trois ou quatre chevaux, *landon* pour deux, *lamia* pour un seul (1).

On voit que *landon* et *lame* sont au fond synonymes. Sigart allait jusqu'à croire que *landon* « devrait peut-être s'écrire *lamedon* (!) et serait ainsi une variété de *lame* » ; cela se passe de discussion. Jouancoux et Devauchelle y voient le diminutif de l'anc. néerl. *laede* « pieu, bâton » ; mais *laede*, *lade*, que l'on rattache à l'all. et fr. *latte*, eût donné **ladon*. Il faut rapprocher *landon* du meusien *land(r)e* « perche ou traverse servant à clôturer une propriété », lequel dérive du moyen h. all. *lander*, bavarois *lande* « perche » (2). Le suffixe *-on* a la valeur diminutive. Dans *andon* (*ondon*, *andan*), *l* initial est tombé parce qu'on l'a confondu avec l'article (3).

liég. **leûvrê**, anc. liég. **leuve**, anc. fr. **lovier**

Grandgagnage, Duvivier et Body signalent le liég. *leûvrê* « petite lucarne » (4). Le premier dérive ce mot archaïque de *leû* (« loup »), par l'intermédiaire de l'anc. liég. *leuve*, s. f., terme de couvreur de toits (5). Là-dessus Scheler écrit cette note : « Selon moi, *leûvrê* est le diminutif de l'anc. fr. *luver*, *louer* (lucarne) qui, à son tour, peut dériver d'un simple *luve*, *love* ; quant à ce dernier, on peut le ramener à l'all. *luke* (lucarne, écoutille)... ». — Il faut écarter cet all. *luke* non moins nette-

(1) BSW 55, p. 380. — Voy. ci-après l'article *trèp'sin*. — A Ben-Ahin lez-Huy on distingue *li k'mougna* (*commun-ellum ; cf. G. I 122) ou *grond lamia*, et *lès p'tits lamias*.

(2) Voy. Weigand GELÄNDER et, ci-dessus, l'art. *glindis'*.

(3) Ne pas confondre cet *andon* avec l'anc. w. *andon* « andain » (G., II 550), qui existe encore à Fosse-lez-Namur et qui devient *landon* à Mazy et à Chastre-Villeroux : on a dit *soyî è landons* (faucher en andains) par corruption de *èn-andons*.

(4) G., II 25 et 614 ; cf. aussi p. 496, v° *airage*. — Duvivier (dont Forir a transcrit l'article) définit *leûvrê* : « petite lucarne en plomb sur le toit ». Body, *Voc. des Couvreurs*, ajoute quelques détails. — Un glossaire manuscrit du batelier liégeois donne aussi *leûvrê* « fenêtre de cabine ».

(5) On ne le trouve que dans le Règlement de 1561 du Métier des Couvreurs de Liège : « pour la doublure [= couverture] d'une *leuve*, [ce sera] à la disposition du Mesureur [des toits], ainsy qu'il les trouverat grandes ou petittes ».

ment que le *leû* de Grandgagnage. A part cela, Scheler a vu assez juste. L'anc. fr. *lovier*, *lover*, *luver* (lucarne : God.) et le diminutif liégeois *leuvrê* sortent de la même souche ; et, pour moi, c'est la même que celle qui a donné l'italien *loggia* et le fr. *loge*, à savoir le germ. laubia « toit servant d'abri, galerie ouverte autour de l'étage supérieur d'une maison, etc. » Parmi les représentants de ce primitif, on distingue le moyen néerl. *lôve* (projectum tectum : un auvent ; néerl. mod. *luif*, *luifel*), auquel je rattacherai l'anc. fr. *lovier*. L'anc. liég. *leuve* reproduit le bas all. *löve* (à Cologne *leuv* « grenier », fréquent dans les documents des XVIe et XVIIe siècles ; en Westphalie *löve* « galerie », etc.) (1). Bien qu'il soit difficile de préciser le sens de notre *leuve* d'après le texte unique qui nous en garde le souvenir et où il est seulement question de *grandes* et de *petites leuves*, il s'agit probablement d'une loge ou galerie extérieure située à l'étage (2).

Meyer-Lübke, nº 5151, a deux propositions qui sont franchement inacceptables : 1º il rattache au lat. lucubrum (crépuscule, faible lueur) le liég. *loûr* « sombre » ; 2º il se demande si le w. *leûvrê* n'en est pas dérivé. Or le liég. *loûr* étymologiquement ne diffère pas du fr. *lourd* (3) : un ciel lourd, un mal lourd = qui vous alourdit. Pour *leûvrê*, la source germanique *leuv* paraît bien assurée.

liég. **lifer**

Duvivier, Rouveroy et Forir donnent le participe *lifé* « lisse, poli, uni » : *vos dj'vès sont bin lifés* (Duv.) « vos cheveux sont bien lisses ». Le mot manque dans Remacle, Lobet, Hubert. Je ne l'ai jamais entendu à Liège ni ailleurs ; mais il figure dans des pasquilles liégeoises inédites du XVIIIe siècle : 1º au propre, en parlant de chats, qui sont bien soignés, *bin fièstîs*, *bin lifés*, *bin fahîs* (1743, Pasquèye M. J. Pondant, v. 663) ; 2º au fig., en parlant du caractère de certains hommes souples et obséquieux (1735, Pasquèye du jour des Rois, v. 99) :

Rin d' pus poli, rin d' pus lifé :
On-z-è f'reût dès nâlîs d' solé (4).

(1) Voy. notamment le *Wört. der Eupener Spr.*, p. 109 ; Blumschein, *Aus dem Wortschatze der Kölner Mundart* (Cöln, 1904), p. 19 ; Franck-van Wyk, LUIFEL ; etc. — Le flam. *luwer* désigne une « fenêtre au haut d'une porte » (De Bo). Serait-ce le même mot que l'anc. fr. *lovier*, *luver* ?

(2) Voyez aussi dans Godefroy l'anc. fr. *loie* « galerie », qui vient sans doute d'une forme *lodia* « portique », donnée par Du Cange.

(3) Il n'en diffère qu'au féminin qui, en liégeois, sonne comme le masculin : *ine loûr size*, *nut'*, *djint*, au lieu de faire régulièrement *loûde* comme en verviétois.

(4) « On en ferait des cordons de soulier ».

G., II 25, donne l'infinitif *lifer* « polir, lisser », pour lequel il invoque le languedocien *lifre* « potelé, dodu, beau » et le lat. *lêvis* ; mais il est hors de doute que *lifer* dérive du moyen h. all. slîfen (aiguiser, polir en frottant ; all. mod. *schleifen*). La voyelle tonique *î* devient protonique comme dans : *strĭtchî* (étriquer), du moyen h. all. *strîchen*, mod. *streichen* ; malm. *rĭver* (râper), du bas all. (w)*rîven*, all. *reiben* ; etc. (1). Pour la réduction du groupe initial *sl* à *l*, voy. *lotia*, et comparez le liég. *lâker* « détendre (par ex. une corde tendue), cesser (par ex. de pleuvoir) », qui vient du moyen néerl. et moyen bas all. *slâken*, même signification.

rouchi **linche, linṣe**

A Mons, *linche*, terme du jeu de *courtau* (2), désigne le lieu où on se place pour commencer la partie. Sigart compare l'allemand *link*, gauche (!). Plus prudent, Hécart ne hasarde aucune conjecture ; il définit simplement *lince*, « terme du jeu de *bonque* (3), au moyen duquel celui qui l'a prononcé peut recommencer un coup qu'il a manqué... Si le joueur dit *lince du pas*....c'est pour pouvoir se placer à l'endroit où le jeu a commencé ». De même *lincse* ou *a lincse* (à Wiers), *d-aler al lîse* ou *a lîse* (à Nivelles). A Braine-l'Alleud, quand un joueur, placé sur la ligne servant de pas (*lince*), touche violemment la bille d'un adversaire, on dit qu'*il la pète d'a lince*. L'abbé Renard, dans ses épopées nivelloises, emploie l'expression métaphoriquement : *pèter d'a lince*, répondre finement, en touchant juste ; *dji pète èl vers d'a lince*, je réussis le vers, je rime facilement (4). Enfin, à Court-St-Etienne (Brabant), des arbres plantés en ligne droite sont dits *plantés d'a léze*. — Il me paraît hors de doute que ce mot est emprunté du néerl. lijst (all. *leiste*) « bande, lisière, bord, cadre ». Le sens convient parfaitement. Quant à la forme, on sait que nos dialectes de l'Ouest nasalisent fréquemment *è* ou *i* tonique ; par exemple le montois *grinque*, cerise aigrelette, vient comme le fr. *crèque* du néerl. *kriek*, all. *krieche* ; *princheû*, qui, à Mons, désigne le hanneton, signifie proprement le « prêcheur » ; *i princhc*, il prêche, etc.

nam. **lotia**

G., II 37, est seul à signaler ce mot namurois. Il lui attribue deux

(1) Voy. ci-après les art. *mirou, pirou, strifler*.

(2) Ou *courtiau*, bille de terre cuite, proprement « petit objet qui court » ; de *cour-t-eau*, dérivé de *courir* (Behrens, *Beiträge*, p. 62).

(3) Bille de terre ou de pierre ; emprunté du néerl. *bonk*, os, dont le diminutif *boncket*, osselet, a donné le montois *bouquette*, *bouquiau* (Behrens, *Beiträge*, p. 45).

(4) *Jean d' Nivelles*, 3e éd., p. 211 ; *L'Argayon*, p. 113.

sens : « 1. arbre auquel on a recoupé la tête pour servir de borne dans un bois ; 2. petit fossé creusé pour empêcher le passage sur une terre ». Il décide — on ne sait d'après quels arguments — que la signification première est « arbre ébranché », ce qui lui permet de rattacher ce mot au néerl. *loot* « rejeton, scion, marcotte ». « La seconde acception, ajoute-t-il, doit s'expliquer par ceci, que l'on aura fait abstraction de ce qu'un *lotia* était un arbre pour ne le considérer que sous le rapport de son usage comme borne ».

Personnellement, je n'ai relevé que le sens 2 de *lotia*. Près de la frontière flamande, à Ste-Marie-Geest lez-Jodoigne (Brabant), on appelle ainsi un petit fossé de 0m 50 de profondeur, que l'on creuse au-devant de la *trawéye* (trouée ou brèche faite au flanc d'un talus pour permettre aux attelages de monter sur un champ plus élevé que la route) ; le cultivateur qui a fini de se servir de sa *trawéye*, y pratique un *lotia* de peur que d'autres ne passent par le même chemin avec leurs bêtes ou leurs attelages (1). Il me paraît infiniment probable que ce *lotia* est un diminutif en -ellum du néerl. sloot « fossé » (2). Si le sens 1 de Grandgagnage existe réellement, on peut à la rigueur en faire un article à part et invoquer le néerl. *loot* « rejeton » (il y a pourtant belle différence entre un « petit rejeton » et un arbre, même ébranché) ; on peut aussi y voir une acception dérivée de *lotia* « fossé » : la filiation des sens serait, dans ce cas, l'inverse de ce que présume notre auteur.

w. **loton**, **lôton**, **roton** ; anc. fr. **louton**, **roton**,

G., II 38, donne le namurois *loton* « solive qui soutient le plancher » et, II 616, l'anc. nam. *lotener* « traîner des solives, des merrains, des troncs d'arbres, etc., ou bien [plutôt] se servir de solives, de rouleaux, pour déplacer et pousser de grosses pièces de bois ». Pour tout essai d'explication, il suppose que *loton* est de la même famille que le nam. *lotia* et compare l'anc. flam. *loote*, holl. *loot*, *lot* « rejeton, scion, marcotte ». On ne peut souscrire à ces propositions : comment, en effet, passer du sens de « petit scion » à celui de « solive » ? Au surplus, voyez ci-dessus l'article *lotia*.

Avant de proposer autre chose, il convient de compléter les données sommaires de G., qui ne connaît notre mot que par le namurois.

(1) La *trawéye* s'appelle ailleurs *frêle* (lat. fracta) ; voy. BSW 50, p. 397.

(2) Le néerl. *sloot* « fossé » se rattache à *sluiten* « fermer » ; le sens primitif est : « fossé pour séparer des pièces de terre » (Franck-van Wyk). — Le groupe initial *sl* se réduit normalement à *l* en wallon ; voy. *lifer*. Pour *ŏ* protonique = néerl. *oo*, comp. *clotèt* « boule » (BD 1910, p. 22), dérivé du néerl. *kloot*, *kluit* « motte ».

On lit dans les archives de Seraing-sur-Meuse (10 avril 1820 : admin. des Eaux et Forêts) : « obtenir dans la coupe ordinaire 1820 du bois de la Vecquée 80 bois dits *lôtons* pour la réparation du chemin... » (Communication de M. Nicolas Pirson).

Près de Malmedy, à Faymonville, on connaît encore *lôton* « solive qui soutient le plancher » (BSW 50, p. 577). Nous en rapprocherons *s' kèlôtiner* (ib., p. 575) « se traîner, fainéanter » ; c'est, avec un préfixe intensif, le nam. *lotener*, au sens figuré de « déplacer péniblement ». Nous verrons aussi un emploi métaphorique dans le malm. *lôton*, que Villers (1793) définit : « homme bonasse, de bonne pâte, cordial, franc cœur ». Comparez ci-dessus l'article *canepin*.

Au Nord de la Semois française, M. Ch. Bruneau a relevé *loton* « pièce de bois suspendue au cou des vaches » (*Enquête*, I 323).

Un texte français de 1532, publié dans *Romania*, XXXIII, p. 560, parle d'un « corps de *louton* de la longueur d'environ deux pieds ». Behrens, *Beiträge*, p. 157, se demande si c'est le même mot que le nam. *loton*. Cela ne paraît pas douteux.

Enfin, à ces trois formes *loton*, *lôton*, *louton*, il faut joindre la suivante :

> Godefroy : **roton,** m., poutre : « pour une estake et un roton, pour justichier d'ardoir » (1373, Compt., Arch. mun. Valenciennes).
>
> Brixhe, *Essai d'un répertoire... en matière de mines* (Liège, 1833), II 515 : **rotton,** m., pièce de bois non équarrie qui se pose en travers du sol d'une voie de roulage [dans la mine]. Les *rottons* sont ainsi placés à la distance d'un demi-pied l'un de l'autre pour faciliter le traînage (1).

Que *loton* = *roton*, cela ne paraît guère contestable. Dès lors, on tiendra pour primitive la forme *roton*, attestée en 1373. Le changement de *r* initial en *l* est inconnu en français, mais assez commun en wallon (2). Nous pouvons en inférer que *loton* a passé du Nord au Sud, et que, partant, il est d'origine germanique. On doit, je pense, s'adresser au moyen h. all. ruote (all. *rute*) « verge ou vergue, perche, barre, rouleau », qui convient pour le sens non moins que pour la lettre.

(1) Même définition dans Bormans, *Gloss. des houilleurs liégeois*, qui donne *roton* comme hors d'usage. On se sert aujourd'hui de rails appuyés sur des *soûs d' guides* (seuils de rails). — A n'envisager que l'article de Brixhe, on pensera naturellement à un diminutif en *-on* de *rote* « route » (comp. *rotis'*, t. de houill.); mais le texte de 1373 et la forme *lôton* s'opposent à cette dérivation.

(2) Comp. *rapurer* : *lapurer* (BSW 40, p. 447) ; *râye-trêts* : *lâye-trêts* (Ben-Ahin) ; *ruhin* : *luhin* (voy. ci-après l'art. *rouhin*) ; etc.

w. **louwète** (Verviers), rouchi **loète** (Maubeuge)

Un réceptaire du pays de Herve, datant de 1775 et publié dans *Wallonia*, t. x (Liège, 1902), présente cinq fois le mot *louette* (pp. 144-6 : une louette de fort poivre, 33 louettes de sel ; etc.). L'éditeur, ne comprenant pas ce terme, le corrige hardiment en *locette*, avec cette note : « cuillère de bois à long manche, diminutif de *loce*, louche ». Il suffit pourtant d'ouvrir le dictionnaire wallon du verviétois Lobet, à l'article *louwett* (reproduit par G., II 540), pour trouver cette définition : « maille, 64e partie de la livre de 16 onces, ou un quart d'once ». Il s'agit donc d'un petit poids ancien, valant 7 grammes 65. Quant à l'étymologie, il paraît naturel de voir dans *louwète* un diminutif du moyen bas all. *lôt*, *lode* « plomb ; poids de plomb d'une demi-once » (néerl. *lood*, all. *lot*), que Kluge ramène à un prototype germanique *lauda (1). — Pour la protonique du mot wallon, comparez le w. *pawène* (= **pouwène*, dérivé de l'anc. fr. *poue*, germ. *pauta ; voy. ci-après l'article *pawène*) et le w. *touwê* : fr. tuyau, diminutif de l'anc. néerl. *tûda (néerl. *tuit*).

Je suis fort tenté d'attribuer la même origine à un terme rouchi, inexpliqué jusqu'ici. A Maubeuge, *loète* signifie : « un rien, un peu : donnez-m'en une *loète* » (2). Le sens précis s'étant perdu, le mot aura survécu avec l'acception vague de « quantité minime » ; comp. *liard*, *maille*. Quant à la forme, elle ne fait, je crois, aucune difficulté.

liég. **lûrê** , anc. fr. **lureau** ; fr. **luron**

G., II 43 et 525, signale le liégeois *lûrê* qui, d'après Simonon, n'est employé que dans l'expression *fâlûrê* (= *fâs lûrê*) « homme faux » ; à Malmedy, d'après Villers (1793), *fâleûrê* « homme dissimulé, hypocrite ». — Pour toute explication, G. renvoie au liég. *lurer* « leurrer » ; mais la quantité différente de la protonique (*lûrê*, *lurer*) fait difficulté (3). De plus, Villers a *lurer* à côté de *fâleûrê*. Enfin, on ne peut séparer le w. *lûrê* de l'anc. fr. *lureau*, que Ch. Nisard définit comme suit : « un bon compagnon, qui... vivait de repues franches, trompait les femmes, volait les marchands, un fripon, maître dans l'art de la pince et du croc » (4).

(1) Le germ. *lôt* a passé en malmédien archaïque sous la forme *loûte*, s. f., « une demi-once » (Villers, 1793 ; encore aujourd'hui à Faymonville, BSW 50, p. 577).

(2) *Vocab. maubeugeois* (Maubeuge, 1889). D'après Hécart, *loéte*, *lohéte* ou *loïéte* signifie, dans la même localité : « petite quantité qui se donne en sus de la mesure ». Voy. ci-après l'article *rawète*.

(3) Forir seul écrit *lûrer* « leurrer » ; *lurer* a pour lui Villers, Cambresier, Lobet, Duvivier, Rouveroy, Grandgagnage.

(4) Ch. Nisard, *Curiosités de l'étym. fr.*, p. 78 ; cité par God., LUREAU.

Il faut y voir le diminutif du moyen-haut-all. lûre (all. mod. *lauer*) « homme rusé, sournois », *lûren* (all. *lauern*, néerl. *loeren*) « guetter, épier ». Pour le traitement phonétique, on peut comparer le moyen haut all. bûr « maison » (all. *bauer* » cage, volière »), d'où provient le diminutif anc. liég. *buron*, anc. fr. *buiron*, *buron* « cabane, chaumière » (1). — Le pléonasme *fâs lûrê* s'explique aussi naturellement que *fâs Djudas*, *fâs Pilâte*, *fâs Gadèlon* (= Ganelon).

Le *Dict. général* tient pour inconnue l'origine du fr. *luron*. Scheler, entre autres conjectures, cite l'all. *lauer* (anc. *lûr*), qui paraît en effet l'hypothèse la plus plausible. Entre *lureau* et *luron*, la différence des significations est aussi légère que celle des suffixes.

[BD 1920, p. 12.]

rouchi **magnon** (Harmignies)

Dans le *Bull. du Dict. w.*, 1912, p. 59, on signale, à Harmignies-lez-Mons, l'expression obscure : *fé magnon parmi djakète* « marcher de telle sorte que le pied droit blesse la cheville gauche et le pied gauche la cheville droite » (2). La locution correspondante employée à Bourlers-lez-Chimay explique la précédente : *taper Mayon parmi Djakète* « s'écorcher les chevilles, forger, en parlant des chevaux ». De même à Wiers lez-Tournai : *taper Jean contre Jène*. On a donné plaisamment aux jambes des noms de personnes : Jean, Jeanne, Jacquette, Marion ou *Mayon*, d'où *Magnon* par épaississement de *y* en *gn* (3).

w. **manote**, **manoque**

G., II 541, a cet article : « 3. *manète* (petite nef ou nef latérale d'une église ; en nam. *asente* [lire *acinte*]) ». Le mot venant après *manoîi*, la graphie *manète* est sûrement une erreur pour *manote*. Le chiffre 3 qui précède ne peut servir d'indication ; il faut le supprimer ou le corriger en 2 : un premier article *manote* (menotte) se trouve en effet p. 77. — M. J. Peuteman, *Promenade à Soiron*, pp. 109 et 111 (Verviers, 1902), cite ces textes d'archives manuscrites : « le pavé de la nef et des

(1) L'anc. liég. *buron* se rencontre en 1620 (*vos maisons, vos burons* : BSW, t. I, p. 139) et en 1634 (*nos grègnes, nos mohons, nos burons* ; B. et D., *Choix*, p. 106) ; la graphie *bûron* est sans doute préférable. — Voy. ci-dessus l'article *beûr*.

(2) Dans le Haut-Maine (France), on dit *cousiner* dans le même sens. En fr. familier : *battre le briquet* (voy. *Dict. gén.*, BRIQUET) ; en liégeois : *bate* (ou *fé*) *dè feû*. On dit aussi à Liège : *sès pîds s' frotèt l'orèye*, ou encore : *sès pîds s'apicèt po l' bètch*.

(3) Voy. *bougnou*, *crâmignon*, *dognon*, etc.

deux *manottes* » (1726) ; « dans les *manottes* de l'église » (1727). L'éditeur traduit en note : « nefs latérales ». — D'autre part, Bormans et Body, *Glossaire roman-wallon* (partie inédite), donnent cette phrase : « les *manocques* de l'Eglise St-Servais [à Liège] étant mal construites, il faut les refaire » (1774, Conseil Privé) ; ils proposent de traduire ce terme d'architecture par : « encorbellement ? » ; mais il est clair que le mot a le même sens que ci-dessus. Enfin je trouve cet article dans le même *Glossaire* : « *bogge*, habitation [?] : Messieurs de Stavelot, suivant le record de la Cour de Ferier [= Ferrières] de l'an 1406, doivent detenir le *bogge* du mostier de fond de chy en comble ; item la grosse cloche et les *manocles* ; XVIIe siècle : Stavelot, II » (1).

La forme dialectale *manoque* (pour *manote* : « menotte », diminutif de *main*, se rencontre fréquemment en rouchi (voy. Hécart et *Dict. gén.*), où il s'applique notamment à une poignée de feuilles de tabac, à une manne ou à un panier munis d'une anse ou poignée, etc. (2). Dans le cas présent, les nefs latérales ont été considérées comme les « mains » d'une église, par opposition au tronc (*bogge* : lisez *bodje* et voyez p. 32), qui, dans le texte cité du XVIIe siècle, désigne le vaisseau principal de l'église du monastère, et non l'habitation.

anc. fr. **manser**

L'anc. fr. *manser*, v. tr., est un mot rare (3). Il figure trois fois dans une page des *Trouvères belges* (2e série, p. 122), où l'éditeur Scheler ne sait comment le traduire. Dans son édition du *Jeu de la Feuillée* d'Adam le Bossu (4), M. E. Langlois a corrigé de façon très heureuse un passage altéré, en y rétablissant le verbe *manser*, que les éditeurs précédents n'avaient pas compris. Il vient de consacrer à ce mot obscur un article (*Romania*, t. XLV, pp. 259-261), où l'on trouvera tous les textes en question : sa conclusion est qu'on peut hésiter entre le sens de « étreindre » et celui de « griffer ». On va voir qu'il faut sans hésitation choisir le premier.

Je signalerai d'abord un article de Grandgagnage, II 541, qui traduit le rouchi *manser* par « étouffer » ; une note de Scheler y reconnaît que ce sens « convient assez bien » pour le passage qui l'avait embarrassé.

(1) Indication peu précise ; je n'ai pu retrouver ce texte aux archives de Liège.

(2) J'ignore si l'on peut rattacher à la même famille l'anc. fr. *manoque* (1. petite maison, cabane ; 2. sorte de bateau : Godefroy). Kemna, *Begriff « Schiff » im Franz.*, ne parle pas de ce mot.

(3) L'article de Godefroy (*manser* = peigner !) est sans valeur.

(4) *Les classiques français du moyen âge*, n° 6, au vers 514.

J'ajoute que, dans le nord du Hainaut belge, *mansè* (Leuze), *-ǎ* (Ath), *-i* (Ellezelles) s'emploie couramment avec l'acception de « prendre (qqn) à la gorge pour l'étrangler » : on est *mansé* par une main qui étreint la gorge ou par un col qui serre trop fort (1). Le sens de notre mot dans les textes du moyen âge se trouve donc pleinement assuré.

L'étymologie de ce verbe, dont la signification exacte était si mal connue, n'a tenté personne jusqu'ici. Je me contenterai de remarquer que des dialectes allemands ont une expression analogue, notamment le bavarois *mänzen* « tenir (qqn) en bride ou sévèrement » (2), l'eifélien *manssen* (bezwingen : dompter, subjuguer), le luxembourgeois *sich mânzen* « se défendre, faire assaut » (3). En west-flamand, pour expliquer *minsel* (virole, all. zwinge), De Bo suppose un verbe *minsen*, dont il ne peut préciser le sens et qui me paraît ne faire qu'un avec l'eifélien *manssen* (bezwingen). Ce chaînon rattacherait le rouchi *manser* aux dialectes germaniques.

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 568.]

W. manûhe, manowe

Le W. *manûhe*, s. f., « articulation du poignet » existe dans la région de Malmedy, Stavelot, Cherain (4). La seule explication qu'on en ait risquée est le latin manipulus « poignée » (5), ce qui n'a évidemment aucune valeur. — Il faut en rapprocher le W. chestrolais *ène mënûche, la m'nûche* « centaine ou sentène, bout de fil qui arrête l'écheveau » (6), et ceci nous amène au synonyme liégeois *manowe* « centaine : brin de fil

(1) L'expression *donè 'ne mansure* (Leuze) signifie de même « serrer à la gorge, secouer qqn en l'étranglant à moitié ». Dans toute cette région *stran-nè, -ǎ* (strangulare) signifie 1° égorger (un chat *stran-n'* une souris), 2° engouer.

(2) Cité par G., II 135, v° *monse*. — Comparez aussi Meyer-Lübke : *mansus* (apprivoisé).

(3) Dérivé de l'adjectif *manns* (Eifel), *mâns* (Lux.) « adulte, fort » ? Ou bien l'adjectif est-il tiré du verbe ?

(4) Malmedy, Faymonville, Gueuzaine. Villers le donne en 1793 (voy. G., *Extraits*, p. 50). — Haust, *Vocab. de Stavelot* (BSW 44, p. 515) : *aveûr mâ s' manûhe*. — A Cherain : *dji m'a stoké one manûche* ; *dji m'a mètou one manote al manûche* « je me suis foulé un poignet ; je me suis mis une menotte au poignet ».

(5) J.-J. Marichal, *Die Mundart von Gueuzaine-Weismes*, p. 35 (Bonn, 1911).

(6) Relevé à Neuvillers-Recogne. — Dasnoy, p. 74, donne *menuche* ou *épeule*. Ce dernier est le gaumais *peûle*, qui signifie (à Buzenol et à Ste-Marie-sur-Semois) 1. la fin, la lisière d'une pièce d'étoffe ; 2. la fin d'une pièce de fil servant à la lier ; d'où au fig. *an n'a-m' conu la peûle du l'afère* « on n'a pas connu le fin mot ou le fond de l'affaire ». La définition donnée BSW 41, p. 195, est sujette à caution. *Peûle* dérive, comme le fr. *espole* et le W. *spoûle*, de l'all. *spule*.

par lequel on commence à dévider l'écheveau et qui lie celui-ci » (1). G., II 78, invoque à ce propos le latin vulgaire manua « poignée » ; mais on peut être sûr que *manowe* représente exactement le latin minuta « chose menue », de même que *manûhe* reproduit le latin minutia, anc. fr. *menuise* « menu morceau » (2). Dans le w. moderne *manûhe* « poignet », survit le souvenir de la jolie expression *le menuisse du pié* « cou-de-pied », qu'on ne trouve que dans *Aucassin et Nicolette* (fin du XIIe siècle) et dont Godefroy a tort de faire un article à part : ce n'est au fond qu'une acception spéciale de *menuise*.

Pour la semi-tonique *é* qui devient *a* sous l'influence d'une labiale, les exemples abondent : *man'cî* : *minaciare, menacer ; *marinde* : merenda (G., II 82) ; *mazindje*, mésange ; *mahî* : *mixtiare, mêler ; etc. Voyez au surplus p. 43, n. 4, et l'article *wahète*.

liég. **mayeté**

G., I 243, se contente d'enregistrer *grimaieté* « bigarré », où il soupçonne la présence de *gris* ; mais on cherche vainement, dans son dictionnaire et dans ceux de Forir, de Hubert, etc., un article *mayeté*. Il faut écrire *gris mayeté*, de même que *neûr mayeté*, *bleû mayeté*, *rodje mayeté* « [pigeon] gris, ou noir, ou bleu, ou rouge brun, présentant un mélange de teintes claires et foncées » (3). — D'après Forir, *mayeter* signifie « mailleter, marteler » ; mais ce verbe doit être mis hors cause. On pourrait croire que nous avons ici affaire à la forme wallonne de l'anc. fr. *maillenter* « tacher, souiller », lat. * maculentare. [Pour la syncope de la protonique non initiale, comparez *flam'ter* (*flamanter, baragouiner en flamand), *fièm'ter* (Trembleur) « tailler au *fièr'mint* (courbet) », et d'autres exemples cités p. 69]. Mais le sens préjoratif de *maillenter* fait difficulté. Il vaut mieux rattacher le w. *mayeté* à l'anc. fr. *maillette* « tache, marque », *maillé* « tacheté, marqué ». Le primitif *maille* se dit encore en français de la moucheture sur le plumage d'un oiseau.

liég. **mèh'tèle**

G., I 102, emprunte à Duvivier le mot *mehtell* « servante », qui serait,

(1) G., II 78 ; Remacle, 1e et 2e éd. ; Forir ; Bormans, *Métier des Drapiers* (BSW 9, p. 273) ; à Verviers *manawe* (ib., 39, p. 273).

(2) Comp. le fr. *menuiser, menuisier*. Meyer-Lübke, n° 5598, cite le normand *menuze* « mèche de fouet » ; il ignore *manûhe* et *manowe*.

(3) J. Defrecheux, *Voc. des noms w. d'animaux*, COLON. — On dit aussi *tot mayeté* « tout tiqueté ». H. Simon écrit : *lès prés mayetés d' fleûrs* (*Pan dè bon Diu*, p. 134).

pense-t-il, un diminutif de l'all. *magd*, anc. holl *meeghd*. En réalité, c'est le prénom flamand *Machteld*, all. *Mechthild* (= Mathilde ; cf. Weigand, s. v. et v° *Metze* « fille de joie »), devenu nom commun de la même façon qu'en wallon *Mayon*, *Marôye* (Marion, Marie) ont pris le sens de « maîtresse, amante » ; voyez G., II 59, 89, et ci-dessus p. 85.

liég. **mènesik, mèn'zik**

Grandgagnage seul donne *mènesik*, dans l'expression : *c'è-st-on loyâ mènesik* « c'est un grand paresseux » (II 106). Comme c'est *loyâ* (= néerl. *luiaard*) qui signifie « fainéant, paresseux », le sens de l'autre mot reste indéterminé et notre auteur en est réduit à cette conjecture aussi compliquée que fragile : « De *mène* (mine) et de l'anc. flam. *siek* (malade) ? » — De mon côté, j'ai entendu à Liège *mĕn'zik*, employé avec le sens de « individu, apôtre », dans des expressions telles que : *c'è-st-on drole di mèn'zik ! Qu'èst-ce qui c'èst çoula po on mèn'zik ?*

Mèn'zik provient apparemment de *mèn'sik* : *s* forte s'est adoucie, comme dans beaucoup de mots (1). Pour pénétrer la structure du mot, il faut comparer le rouchi *bouch'nik* « bouchon qui sert à jouer à la *galoche* » (Vermesse) et le liég. *coch'nik* « petit saligaud » : mots hybrides formés du fr. *bouchon*, *cochon* et du suffixe diminutif flamand *-ke*. On voit par ces exemples que le wallon insère *z* dans un groupe de consonnes germaniques dont la prononciation est malaisée pour lui (2). Partant de là, nous verrons dans *mèn'sik* une adaptation wallonne du flamand *menschke* (prononcé *mèns'ke*), diminutif de *mensch* « homme », au sens péjoratif de « individu ». — Il faut expliquer de même *Flam'zik* qui, à Liège et à Charleroi, désigne les Flamands avec une nuance ironique : c'est le diminutif de *Vlaamsch* (Flamand). *Vlaamschke* = *Vlâms'ke* = *Flam'zik* (proprement : petit Flamand).

liég. **meûre èt make**

G., II 60, enregistre, d'après Remacle et sans explication, cette locution qui signifie « tête-bêche ». Cambresier, Hubert, Gothier la négligent. Forir, v° *make*, ne la connaît que sous une forme altérée :

(1) Comp. *conzoler*, *conzulter*, *hoûzer*, *pazê* ; ici, d'ailleurs, l'influence du fr. pop. *zigue* est probable.

(2) Voy. les art. *ârih*, *skèrbalik*. — A propos du suffixe flam. *-ke*, il faut noter la forme *-èkè* que le liégeois moderne ajoute à un substantif pour en faire un diminutif de sens péjoratif : *dè boûr-èkè* (de mauvais beurre) ; *on docteûr-èkè* (un mauvais médecin) ; *in-ovrî-èkè* ; *ine mohon-èkè* (une petite maison délabrée). On l'ajoute même à des verbes : *vos d'hez qu'vos k'nohez vosse mèstî ; awè, vos l' kinohé-èkè !* (oui, vous le connaissez à moitié, tellement quellement).

ployî neûr (sic) *èt make* « plier de la tête au pied, d'un bout à l'autre » (1); il ignore les expressions *dwèrmi meûre èt make* « dormir tête-bêche », *mète dès botèyes, dès djâbes meûre èt make* « mettre des bouteilles, des gerbes tête-bêche », qui sont bien vivantes, du moins à l'Est de Liège. A Liège même, on ne connaît plus guère que le synonyme *ponte èt make*, littéralement : « pointe et tête » (2). Par bonheur, deux de nos précieux vocabulaires technologiques (3) nous ont conservé le mot *meûre*, s. f., au sens de : « pointe : petit clou sans tête », et je tiens d'un vieillard de Blegny-Trembleur l'adjectif *meûriant* (pointu, effilé), qu'il prononçe *meûriâ* (*i fât raw'hî ô pic qui deût-èsse meûriâ*) ; c'est le participe d'un verbe inusité **meûrî* « tailler en pointe » ; comp. *aw'hiant* (Lobet) « pointu » (4).

Ce mot *meûre*, dont voilà l'état-civil bien établi, nous le retrouvons dans l'anc. fr. *meure*, forme apocopée de *ameure* (*amore, amure*), pointe de l'épieu, de l'épée, de la lance (voy. Godefroy). Littré identifie cet ancien mot avec le terme de marine *amure* « cordage fixant le point d'en bas, nommé point d'amure, d'une basse voile qui se trouve au vent », et telle est aussi l'opinion du *Glossaire nautique* de Jal ; mais le *Dict. gén.* distingue ces deux mots, entre lesquels il n'y a en effet aucun rapport de sens.

Si, comme il est vraisemblable, la forme pleine **ameûre* a existé en wallon, elle a dû s'altérer en *meûre* à cause de l'expression **ameûre èt make*, où l'*a* initial sonnait comme une préposition qui pouvait se

(1) *Meur et mak* est dans Lobet, p. 676 (Verviers) ; cependant, aujourd'hui, dans la vallée de la Vesdre (Trooz, Nessonvaux, Dison), on ne connaît plus que *neûre èt make* « tête-bêche » : *tu dones mâ lès cwârdjeûs* (cartes), *i v'nèt turtos neûre èt make*. Le primitif *meûre* s'est altéré sous l'influence de *neûr* (noir) et aussi par dissimilation (comp. *bique-èt-bouc* « hermaphrodite », corrompu en *brique-èt-bouc* : G., I 54). A Herve, outre cette altération de forme, l'expression a subi une altération de sens : *maker neûre-et-make* = « jeter pêle-mêle ».

(2) Forir, v° PONTT, donne *ponte èt make* « pointe et tête, jeu d'épingles », et, v° MAKE, l'expression *makes èssonne* « tête à tête, t. du jeu d'épingles ». Ce jeu ne figure pas dans le *Gloss. des jeux wallons* de J. Delaite. Il est appelé *a teste bechevel* dans *Gargantua*, I 22 ; Burgaud-Desmarets et Rathery, dans leur note, disent que ce jeu consiste à faire deviner si deux épingles qu'on cache dans sa main sont placées tête-bêche ou dans le même sens (Littré : *tête-bêche*). Ce qu'on appelle en français « jeu d'épingles » est tout différent ; cf. *Dict. gén.* et J. Delaite, *op. c.*, v° ATTÈCHE.

(3) J. Kinable, *Gloss. w. du cordonnier* (BSW 24, p. 287) ; J. Trillet, *Vocab. de la fabrication des clous à la main* (ib., 50, p. 633).

(4) M. Lejeune, *Voc. du médecin*, donne, v° CLAU, le verviétois « *moriant clâ*, clou avorté, à tête noirâtre ».

supprimer ; comparez le fr. « mettre *à* tête-bêche » ou « mettre tête bêche ».

[*Romania*, t. XL (1911), p. 327.]

w. **mirou** (Verviers, Malmedy)

G., II 120, donne sans explication : « *mirou*, sorte de gâteau que l'on fait à Verviers et qui a la forme d'un S ». Cet article a sa source dans Remacle, 2e édition. Lobet définit : « pâtisserie, gâteau en O, en S ». A Malmedy, d'après Scius, le *mirou* est une « sorte de gâteau qu'on fait pour la Saint-Nicolas » (voy. aussi *Wallonia*, I 5 ; II 286). — Pour expliquer ce mot, on ne peut invoquer le fr. *mirer*, *miroir*, qui se dit *murer*, *mureû* à Liège, Verviers, Malmedy, alors que *mirou* a toujours *ĭ* à la protonique. Le suffixe est apparemment *-ou*, diminutif comme dans *gadou* « petit de la chèvre (w. *gǎde*) », *spirou* « écureuil », *tchivrou* « chevreuil ». Pour le radical, on peut penser à l'all. *schmieren* « beurrer (du pain, faire une beurrée ou tartine) » et au dialecte luxembourgeois *schmier* (= all. Butterbrod). L'all. *schmieren* « étendre de la graisse sur qqch » s'est introduit à Malmedy sous la forme *schmîrer* « frotter avec du beurre ou de la graisse » (Villers, 1793), et, d'autre part, le néerl. *smeer*, *smieren* a donné le w. *smĕr*, t. de bat., « mélange d'huile de lin et de colophane », *smĕrî on batê* « enduire un bateau de cette graisse » (G., II 368). Mais ces emprunts sont visiblement de date récente ; *mirou* (pour **smîrou*) aurait une origine plus ancienne, attestée par la chute de *s* initial (1) et par le passage de *î* protonique à *ĭ* (2). Le sens primitif de *mirou* serait : « petit (gâteau) beurré », c'est-à-dire fait avec du beurre.

w. **moûhî**, **èmoûhî**

G., II 141, 523, a les articles suivants :

èmouhî (tavelé) Simonon. De *mohe* ; propr. moucheté.

mouhî ou **moûhî** (se dit d'un poil ou d'un plumage dont la couleur est mêlée inégalement de blanc et de noir : *on blan mouhî* est un blanc brouillé de noir ; *on neûr mouhî*, un noir brouillé de blanc ; *ci dj'vǎ la èst tot mouhî èl tièsse di vîyèsse*, ce cheval grisonne à la tête de vieillesse). *Mouhî* paraît être une forme de *mohî* (moucheté). Cependant la forme *moûhî* s'écarte de cette étymologie,

(1) Comp. l'anc. w. *neppe* (bécassine), du néerl. *sneppe* (G., II 622), et voyez ci-dessus les articles *lifer*, *lotia*.

(2) Comp. liég. *bĭzer*, rouchi *bîzer* (à Wiers), de l'all. *biesen* ; liég. *pĭter* : anc. fr. *pieter* (frapper du pied) ; liég. *spitant*, ard. *spîtant* (à Alle-sur-Semois) ; voy. aussi les art. *lifer*, *pirou*.

et puis le sens de notre mot est plutôt : mêlé ou brouillé (de blanc ou de noir) que moucheté. Peut-être ce mot et *mouhin* (taciturne par lourdeur d'esprit) ont-ils une racine commune.

Le premier est omis par tous les autres auteurs. Cependant, à Liège, Ougrée, Seraing, j'ai relevé ces expressions : *in-èmoûhî vizèdje* « un visage mal lavé », *ine bouwêye qu'è-st-èmoûhêye* « du linge mal nettoyé » ; *i fêt-st-èmoûhî è ci manèdje la* « il fait malpropre dans cet intérieur ». — Sur *moûhî*, on ne trouve rien dans Cambresier, Duvivier, Rouveroy, Hubert. Forir signale un sens figuré dont nous parlerons tantôt. Lobet donne seulement : « *mouhî*, gris cendré, en parlant des coqs et des poules » ; de même Remacle, 2e édit., avec ces exemples : *blankès' moûhî* « gris clair », *neûr moûhî* « gris sale ». Aujourd'hui, à Liège, on n'entend *moûhî, -êye*, qu'en parlant du pigeon marqué de noir et de blanc ; mais, jadis, il avait l'emploi général que lui attribue G., comme le prouvent ces textes : « ung cheval mouhy lyar » (1452 : Echevins de Liège, reg. 19, f° 282 v°) ; « une vache de poil brun et veau mouhy » (1686 : Cour de Seraing, reg. 1, f° 134), « un toreau mouhy » (1714 : Spa).

Il faut écarter l'étymologie de G., non seulement à cause des difficultés que G. lui-même reconnaît, mais encore parce que nous relevons 1° à Alle-sur-Semois : *moûji* « vermoulu » (avec *j* et non *ch*, ce qui écarte le lat. *musca*, mouche) ; 2° à Stavelot et à Malmedy : *mouhi* « moisir » : *lu pan mouhih, èst mouhi* (1). — Tel est bien le sens premier. L'étymologie du fr. *moisir*, lat. *mūcēre*, convient exactement pour le wallon, qui a créé le composé liég. *èmoûhî* (*enmoisi). Pour la quantité de *-oû-*, comparez *poûhî* (puiser ; de pŭteus, puits, liég. *pus'*) ; cette quantité est du reste variable : *-ou-* est bref à Stavelot-Malmedy, et même certains Liégeois prononcent : *on mouhî* « un pigeon au plumage mélangé de noir et de blanc » (2).

Forir, à l'article *mouf'tî* (3), donne les synonymes *mouhî*, *mouhin* « dissimulé et taciturne ; balourd ; misanthrope ». Ce sens figuré de *mouhî* n'a rien que de naturel ; comp. *souwé* « séché », *cové* « couvé », qui signifient aussi : « taciturne, dissimulé ». — Quant à *mouhin*, qui est archaïque en liégeois, on le trouve encore dans Cambresier, Lobet, Duvivier, Grandgagnage, Remacle (ce dernier écrit *moûhin* dans sa

(1) Villers (Malmedy, 1793) donne : « *mouhi*, v. n., moisir, se chancir ; *mouhihèdje*, m., et *mouhihore*, f., moisissure, chancissure ». Le verbe est inchoatif comme en fr. ; la finale *-î* du liégeois provient sans doute de l'analogie de *bouhî*, *poûhî*, *diloûhî*.

(2) Dans les campagnes françaises, *moisi* se dit de même des vaches qui sont de couleurs mélangées, noire et blanche (*Larousse illustré*).

(3) Ce *moufti* résulte du croisement de *loufti* (« boudeur » : Forir) et de *mouhî*.

1e édition). Comme G. le devinait, on ne peut isoler *mouhin* de *mouhî* (1). On y reconnaît l'idée première de « moisi », qui a évoqué chez nos Wallons celle d'inertie sournoise, de mauvaise grâce, d'humeur maussade.

Peut-être faut-il aussi expliquer par *mouhin* le verbe *dumouh'ner* « déranger de chez soi », que nous trouvons à Stavelot (2), dans ces deux exemples : *dès houlètes quu ciste arèdje aveût d'mouh'né* (BSW 44, p. 355) « des chouettes que ce tapage avait dérangées » ; [au petit matin] *s' dumouh'nèt lès manèdjes* (id., 55, p. 179) « s'éveillent les maisons ». Le sens propre serait « dé-moisir » : tirer de l'inertie, du silence et de l'immobilité.

w. **mwèh'nê machuria**, etc.

Dans le *Bulletin du Dict. w.*, 1912, p. 77-92, J. Feller a consacré une savante étude aux mots wallons qui désignent le coryza ou rhume de cerveau. Il établit que les multiples formes dialectales se classent en deux groupes, dont voici les principaux représentants : A. *mwèrgunê* (Vielsalm), *mwargunê* (Stavelot, Malmedy), *mwèχ'nê* (Gouvy, Manhay, Villers-Ste-Gertrude), *mwèh'nê* (Liège, Verviers); — B. *match'rê* (Cherain), *matchurê* (en Famenne), *machuria* (Namur), *matchurnia* (Lustin), *mak'riau* (rouchi), anc. fr. *macerel*, *makeriel*. L'auteur entreprend ensuite de démontrer 1° que ces deux groupes se ramènent à l'unité par l'équation *mwargunê* = *matchurnia* (en passant par un hypothétique **mwarchunia*) ; — 2° que le tout est d'origine germanique et s'explique par le bas allemand *mork*, à Eupen *morg*, moyen h. all. *murc*, synonymes de l'all. *mürbe*, *morsch* « mou, blet, friable, pourri, etc.». Etymologiquement, le *mwèh'nê* se caractérise donc par « le ramollissement des parties tuméfiées » ; le suffixe *-ê* (lat. -ellum) marque « le résultat concret, visible et localisé de la tuméfaction ».

Il est certain que cette explication convient pour le groupe *mwèrgunê-mwèh'nê* (3). Tout au plus pourrait-on alléguer la forme danoise *morken*,

(1) Le suffixe *-in* peut, à l'origine, avoir désigné le résultat de l'action (ici : le moisi, la moisissure) ; voy. p. 41, note 2.

(2) A la vérité, *mouhin* n'est plus connu à Stavelot (on le remplace par *moûfrin* « mufle, misanthrope ») ; mais il a dû exister dans cette région qui est voisine de Verviers.

(3) Pour la réduction normale de *mwèrgunê* à *mwèh'nê*, voyez p. 127, n. 5. — *Mwèh'nê* est mis pour *mwèg'nê* ; comparez *m'lih'nant*, issu de *m'lig'nant* (G., II 70) ; *wahmêsse* (Forir) « *vaguemestre* » ; *tah'neure* (G., II 413) « grattin », pour *tak'neure* ; *dringuèle* et *drinhèle*, etc.

ancien nordique *morkinn* « mürbe, morsch » (1), qui rendrait compte du thème de *mwèrgunê* plus exactement qu'un substantif verbal *das morschen* ; mais ce détail n'a pas grande importance.

Quant au groupe B, est-il bien sûr qu'il se confonde avec le premier ? J'ai peine à le croire. A mes yeux, *matchurnia* ou *-gna*, loin d'être la forme la mieux conservée, est altéré de *matchuria* par épaississement de *y* en *gn* : on trouve en effet *spurgna*, *ta(h)urgna*, pour *spuria*, *tahuria*, dans la région où *matchurgna* remplace *matchuria*, par exemple à Dorinne (2). Je me résoudrai donc à disjoindre les deux groupes malgré leur air général de parenté. *Match'rê*, *matchuria*, *mak(é)riau* représente plutôt un type *muccarellum (mis peut-être pour *muccaricium ; voyez ci-dessus *hadrê*) ; il se rattache au lat. pop. *muccare, dérivé de muccus, variante de mucus ; c'est littéralement un **mouchereau* (3). De même le rouchi *inmakerné* « enchifrené » se ramène à l'anc. fr. *enmacrelé* (4), par altération de *-crelé*, *-kerlé* en *-kerné*. En suisse romande, à Plagne (Berne), H. Urtel signale *s'émotchernè* « s'enrhumer » (5), qui présente la même déformation de la finale et qui est exactement notre mot rouchi, sauf que là-bas le radical a mieux conservé la voyelle primitive. Pour le changement de *o* protonique en *a*, les exemples foisonnent dans nos dialectes : *manôye* (monnaie), *massuré* (mousse : St-Hubert), *savène* (supina), *nawê* (noyau), *ameûr* (humorem), *raskignou* (rossignol), etc.

anc. liég. **oirzelle**

Une charte liégeoise de 1527, imprimée dans les *Chartres et Priviléges des Métiers*, I 238, prescrit aux teinturiers l'emploi de « bonnes et lealles

(1) Falk-Torp, *Norw.-dänisches Etym. Wort.*, MORKEN, tire ce mot d'une racine **merk* (lat. marcêre), tandis que *morsch* vient d'une variante **mers*. — Au même thème que *mwèrgunê* paraît se rapporter le w. *mourcagne*, *mourgagne*, s. f., « morve, mucus des narines » ; dérivé *-eûs*, « morveux » (Charleroi ; *Coq d'Awous'*, 30 juillet 1910) ; *morgagneûs* (Givet) « hargneux ».

(2) Pour *spuria*, voyez ci-après l'article *sperial*. Le nam. *tahuria*, *-rgna* répond au liég. *tahourê* « nuage d'orage ».

(3) Sur le w. *mokî* (moucher) et ses dérivés, voyez G., II 130. Ajoutez *motchas'* « boueux » (Ecaussines ; BSW 55, p. 387) ; *mokê* (Malmedy) « bout de chandelle ».

(4) Godefroy définit *enmacrelé* : « qui a mal à la mâchoire » (!), au lieu de : « qui a le *macerel* ou le *makeriel*, qui est enrhumé ». — A Ellezelles (Lessines), j'ai noté : *s'n-éfant a du makériau*.

(5) Dans un article très intéressant intitulé « Autour du rhume » (*Bull. du Gloss. des patois de la suisse romande*, 1913, p. 12). L'auteur explique *émotchernè* par mucca + un suffixe *-erne*, sur le type de *caterne* « catarrhe ». Mon explication me paraît plus simple.

denrées, sens user de nois de galle, coperoise, *oirzelle*, brusille, berckmoese... ». Plus loin, dans une charte de 1577, on lit : « coperose, sumacque, *orzées* (1), bois de Brésil » et : « coperose, sumack, *orzées*, brusil » (II 321, 327).

Le sens de *oirzelle*, *orzée* n'est pas douteux et G., II 623, l'a bien reconnu : il s'agit de l'orseille (2), dont le nom figure pour la première fois en 1461, dans une charte de Lille relative au même objet : « Les taintures de ... poupre, becquemoulx, *orseille*, bresil, sont taintures faulses et deslealles » (3).

Cependant, Bormans, dans son *Bon Métier des Drapiers à Liège*, émet, à propos de nos textes liégeois de 1527 et de 1577, cette glose inattendue : « *oirselle* [sic], s. f., oirseille [sic], noir de fumée que l'on obtient par le bois de vigne... Comparez le flamand *zwartsel*, suie, noir de fumée » (4). L'auteur, on le voit, prend notre mot pour le liég. *warsèle* (1. noir de fumée ; 2. cirage de bottes : G., II 482), qui vient en effet du fl. *zwartsel*, mais qui n'a évidemment rien à voir ici. Si je relève son erreur, c'est surtout parce qu'elle a fait récemment une victime. Après avoir cité l'article de Bormans dans ses *Beiträge*, p. 189, M. Behrens affirme que l'anc. w. *oirselle* [sic] provient du fl. *zwartsel* : « On pourrait le prouver, dit-il, par le w. *warsèle* qui a le même sens (!) et dont G., II 482, donne l'étymologie exacte, tout en négligeant de le rapprocher de l'anc. w. *oirzelle*, qu'il mentionne également p. 623. La graphie *oirzelle* a-t-elle subi l'influence du fr. écrit *noir* ? on ne peut l'assurer. » Tout cela porte à faux : Grandgagnage ne doit pas être taxé de négligence pour n'avoir pas confondu l'orseille avec le noir de fumée.

Dans *oirzelle*, la graphie *oi* a le même *i* parasite que *oir* (fréquent dans Hemricourt et Jean d'Outremeuse) = w. *ôr* : aurum, or ; *oirfeure* (Hemricourt), w. *ôrfèce* : orfèvre ; *coperoise* (charte de 1527, citée ci-dessus), w. *côp'rôse* : couperose, etc. Elle indique que *o* est fermé, ce que confirment les formes d'anc. fr. *oursolle*, *ursolle*. L'anc. w. *orzée* se prononçait donc *ôrzéye*.

[*Romania*, t. XVLII (1921), p. 569. — Meyer-Lübke, n° 9636, reproduit l'erreur de Behrens.]

(1) Le texte porte par erreur : « sumac, queorzées ».

(2) Lichen qui donne une belle couleur violette. Au XVe siècle, *orsolle*, *oursolle* (God.), d'origine incertaine, qui a modifié sa terminaison d'après *oseille* (*Dict. gén.*). « C'est la même chose que l'*orchel* ou l'*ursolle*, qui croit dans les Canaries » (Furetière).

(3) Godefroy, qui cite ce texte v° *becquemoulx*, l'oublie v° *orseille*. Il en résulte que, pour le *Dict. gén.*, v° *orseille*, le plus ancien exemple du mot est de 1518. — On trouve *ozeille* en 1464 (*Romania*, t. XXXIII, p. 564 ; Behrens, *Beiträge*, p. 150). Voy. aussi, dans Godefroy, *fuel*, *fuelle*, et, p. 23, notre article *berckmoese*.

(4) BSW 9, p. 276 (1867). L'article de G. n'a paru qu'en 1880.

w. **onguèçon** (Roclenge)

Je tiens de M. H. Frenay, de Roclenge, que, sur le Geer, « *è lonkson* » est synonyme du liég. *èl coulêye* « au coin du feu » (litt. « en la culée »). Si l'on compare *è djârdin* « en-le jardin », *lonkson* pourrait être considéré comme un seul mot ; c'est ainsi du reste qu'il est perçu, au dire de M. Frenay, parce qu'il n'existe que dans cette seule expression et qu'on le met peut-être inconsciemment en rapport avec *long*. Mais il est hors de doute qu'on doit écrire *è l'ongueçon*, altéré de *angueçon*, *ank'son* (1), diminutif de *angue*, *anke* « angle ». C'est l'anc. fr. *angleçon* « petit angle, petit coin » (2). Le suffixe est le même que dans *âb'çon* (plançon, à Eben-Emael), *am'çon* (hameçon), *claw'çon* (clou de girofle, fleur du lilas), *lèp'çon* (lippe, grosse lèvre), *djèr'çon* (voy. cet article).

fr. **orin** ; w. **neûrin** (**eûrin**, **leûrin**)

Le fr. *orin*, t. de marine (cordage qui attache une ancre à une bouée), est d'origine inconnue pour Littré et pour le *Dict. gén.* Le wallon aidera, croyons-nous, à éclaircir le problème.

Godefroy, t. x, ne cite que trois exemples anciens, dont chacun écrit différemment notre mot : *orin*, *horyn*, *hoyrin*. Les deux dernières graphies ne sont que des variantes fantaisistes de la première. Le dérivé *oringuer* « soulever une ancre au moyen de l'orin » (Littré) prouve que le mot devait primitivement se terminer par une gutturale. L'espagnol-portugais *orinque* (= orin) confirme cette hypothèse. Cela nous reporte à une forme **oring*.

D'autre part, nos bateliers de la Meuse connaissent un mot w. *neûrin* (avec les variantes *eûrin*, *leûrin*), que nous n'hésitons pas à rapprocher du fr. *orin*.

Au dire de ceux que nous avons interrogés, le *neûrin*, c'est « la chaîne pour suspendre l'ancre sur le beaupré », ou encore « le cordage attaché à l'anneau de l'ancre pour retenir la bouée », ou, plus vaguement, *c'èst çou qui chèv* (sert) *a r'lèver l'anke*. D'après l'un d'eux, M. Joseph Gilman, vieux maître batelier à qui nous devons la première de ces définitions, *li neûrin* se dit, par abréviation, au lieu de l'expression complète *li tchinne dè neûrin* (la chaîne du *neûrin*).

Les bateliers flamands, auprès de qui nous avons poursuivi notre enquête, appellent ce cordage de neuring-ketting ou simplement,

(1) Dans la prononciation locale, *an* se confond avec *on*.

(2) Voy. Bormans et Body, *Gloss. roman-liég.*, v° *anglechon*. Godefroy cite l'exemple : « loger en ma chambre en un angleçon » (Eust. Deschamps, *Poésies*).

par abréviation, de neuring. Quant à la signification propre ou originelle de ce dernier terme, aucun d'eux n'a pu nous fournir de renseignement. Les dictionnaires flamands sont également muets à cet égard. Réduit à interpréter nous-même l'expression flamande neuring-ketting et l'expression wallonne *tchinne dè neûrin*, nous ne voyons qu'un sens possible : neuring est la boucle ou anneau (ring) qui termine la tige de l'ancre du côté des deux bras [1]. C'est en effet à cet anneau que s'attache la chaîne (ketting) qui sert, suivant le cas, à relever l'ancre ou à retenir une bouée.

Pour connaître la valeur possible de neu- dans le flam. neuring, nous avons interrogé un germaniste distingué, M. P. Tack ; sa réponse confirme pleinement, semble-t-il, cette conjecture : « Neuring peut être 1° une altération du flamand neutring ; neut est une forme dialectale de noot et désigne la partie de la verge de l'ancre où est l'œillet (flam. oog) ; cf. WITSEN, *Scheepsbouw*, 502 a : *Het gat in de ankerschaft, anders de* NEUT ; — 2° une altération de oogring (den oo(g)ring devenant, par agglutination ou prosthèse de *n*, de-nooring, puis de neuring) ; cf. WINSCHOOTEN, *Seem.*, 173 : *Te scheep wordt het* OOG *genomen voor het gat in de anker schagt, daar de ring in draaid.* »

Il s'agit maintenant d'expliquer, — suivant que l'on adopte l'une ou l'autre de ces hypothèses, — les transformations phonétiques qui se sont produites :

I. Le flamand dialectal (limbourgeois ?) neuring (= neutring) est devenu *neûrin* dans la bouche des Wallons. On dit ordinairement *li neûrin* ; mais, *on neûrin* sonnant à peu près comme *on-eûrin*, il en résulte qu'on a pu dire, par déglutination, l'*eûrin*, lequel, à son tour, par agglutination de l'article, a produit *li leûrin*, *on leûrin*. Comparez, en français, le lendemain, le lierre, etc.

Le flamand nooring (= nootring), forme usitée sans doute, à l'Ouest, aura donné en français « un nôrin », d'où « un ôrin », « un orin », l'*n* s'étant confondue, comme ci-dessus, avec la finale de l'article indéfini.

Quant au changement de voyelle, notons la même transformation du flam. *oo* en franç. *o*, wall. *eû* dans le flam. hoofdband = franç. *hoband* (auj. hauban), synonyme du flam. hoofdtouw = wall. *heutô*.

II. Dans la seconde hypothèse, le franç. orin s'explique encore

[1] Ce sens propre de neuring et du w. *neûrin* est perdu. M. Gilman appelle cet anneau *l'orindje di l'anke*, d'autres simplement *l'onê*. On dit de même *lès orindjes dè mastê* pour désigner les œillets en fer fixés sur le plat-bord et servant à passer les cordes du mât ou haubans. Nous expliquons *orindje* par le flamand oorringje (petite boucle d'oreille), synonyme de *onê* (anneau).

plus aisément par le flam. oo(g)ring. — Pour le wallon *neûrin*, voir ci-dessus la note de M. Tack.

III. Une troisième hypothèse encore possible, c'est l'existence simultanée de oo(g)ring à l'Ouest et de neu(t)ring à l'Est. Le premier aurait donné naissance au franç. *orin* ; le w. *neûrin* serait directement emprunté du second.

Dans tous les cas, nous pouvons, de ce qui précède, tirer les conclusions suivantes :

1. Le franç. orin, le w. *neûrin*, le flam. neuring sont identiques, du moins pour la finale ; la première syllabe des mots français et wallon pourrait bien être d'origine différente, tout en représentant deux synonymes : oog, neut.

2. Ces termes désignent proprement l'anneau inférieur (1) de l'ancre, puis, par extension, le cordage qui part de cet anneau. On a dit d'abord « le cordage de l'orin », puis *orin* a été considéré comme le nom même du cordage (2).

[Résumé du BD 1907, pp. 62-66. — Meyer-Lübke, n° 5958 (6e fasc., paru en 1913), tout en renvoyant à notre article, tire le w. (*l*)*eûrin* (3) du flam. noring (4) et le fr. *orin* du west-flam. ooring (5).]

nam. **oubouye** (Stave)

M. Louis Loiseau signale à Stave (canton de Florennes, prov. de Namur) le subst. fém. *oubouye* « glanage organisé », avec cette explication : « Lorsqu'on a préparé une partie de la moisson jusqu'à la mise en gerbes, à un signal donné les glaneurs se précipitent en masse pour *mèch'nè* (glaner) ; cela s'appelle *rouflè* ou faire une *roufe*. Cette ruée se répète chaque fois qu'une nouvelle partie de la moisson est préparée. L'ensemble des *roufes* s'appelle une *oubouye* : *dimwin on f'ra ène oubouye al cinse di X., al têre di d'ssus lès martchis* ». — Je relève dans Franck-van Wyk, v° *heibei*, le néerl. dial. *hoiboi* qui, dans le Sud des Pays-Bas, signifie « besogne pressante, foule, presse » (6). De là le w. (*h*)*oubouye*, dont l'aspirée a disparu, comme c'est la règle en namurois.

(1) Nous employons ce terme pour distinguer cet anneau de l'organeau, qui se trouve à la partie supérieure de la tige de l'ancre, en flam. kabelring, ankerring.

(2) Pour une brachylogie analogue, voy. *djîvâ*, p. 80.

(3) Pourquoi ne pas citer la forme *neûrin*, qui est la plus ordinaire et la mieux conservée ?

(4) N'est-ce pas une erreur pour nootring, neutring ?

(5) N'est-ce pas plutôt oogring ?

(6) De Bo donne le west-flamand *haaibaai* « tumulte, tourbillon (du monde) ».

nam. **ouyot** « bardane »

Le *Dictionnaire namurois* de F. Delfosse, manuscrit de 1850, porte « *houyot*, bardane, glouteron », qui manque dans celui de Pirsoul. G., I, 309, consacre un de ses articles les plus faibles à ce mot, qu'il écrit *houjo*, *huio* (1) et qu'il identifie avec le liég. *houyot* « pelote (de neige) » : cela ne supporte pas la discussion (2). On prononce *ouyo* à Namur, Lustin, Vitrival, Dailly-Couvin ; *iyo* à Tourinne-St-Lambert ; *uwo* à Berzée ; *uyo* à Houdeng, Thuin, Jamioulx ; *yuyo* à Viesville, Tilly : types de structure peu ferme et comme « dévertébrée », qui se dérobent à l'analyse. Le gaumais *bihots* « piquants du fruit de la bardane » (BSW 49, p. 148) est d'une charpente plus solide et plus claire, mais le *b* initial étonne et le *h* n'est peut-être qu'une simple graphie d'hiatus. Pour Neufchâteau, Dasnoy, p. 401, donne *wiot*. En Ardenne méridionale, M. Ch. Bruneau a noté avec précision des formes curieuses, qu'il classe comme suit : 1° *ouyo*, m. pl., Doisches, Montigny-sur-Meuse et, sur la Semois inférieure, Bohan, Rochehaut, etc. ; *ouyon* Laforêt, Mousaive ; 2° *wiyo* Hautmé, *wuyo* Sugny, *güyo* Levrézy ; déformation : *biyo* Cugnon, Lacuisine (3). Enfin, à Ben-Ahin et à Givet (entre Andenne et Huy), j'ai eu la chance d'entendre *wiho*, forme complète, dont toutes les autres — on le perçoit d'emblée — sont des altérations.

Nous retrouvons ce *wihot* dans le patois rouchi. En 1812, Ph. Delmotte signale « *wihot-campion*, s. m., grande bardane, glouteron » (4). Sigart écrit *wiot* et renvoie à son article *io io*, dont le début ne manque pas d'intérêt :

> **io io campion**, s. m., bardane; ne se dit qu'en ville [= à Mons] ; ailleurs on dit *io*, *uio*, *vio*. D'où vient ce *campion* ? C'est un nom de famille assez répandu ; il sera probablement arrivé à quelque Campion, avec les fruits de bardane, une petite aventure aujourd'hui oubliée... (5).

Or *wihot* est un diminutif de Wilhelm (Guillaume), lequel, comme tant de noms propres, peut prendre un sens péjoratif : en ancien français, en rouchi, en wallon archaïque, *wihot* signifie « cocu » (6).

(1) Lire *ouyo*, *uyo*. L'aspirée n'existe pas en namurois. Voy. l'art. *bihot*.

(2) Sur le liég. *houyot*, voy. l'article *hoye*, ci-dessus.

(3) Ch. Bruneau, *Enquête sur les patois d'Ardenne*, v° bardane.

(4) *Essai d'un glossaire wallon* ; édité en 1907-1909 ; Mons, Bolland.

(5) *Dict. du wallon de Mons*, 1866, p. 214. Cette explication de *campion* paraît tout à fait plausible. Pour *io io*, l'auteur résume, en les accentuant, les propositions de Grandgagnage.

(6) Voy. G., II 488, et la note de Scheler, *ibid.* — De même, le w. *wiyême* signifie 1° Wilhelm, Guillaume ; 2° benêt, cœur patient (G., II 487) ; 3° cocu (Forir).

Serait-ce le même que notre *wihot* « bardane » ? En rouchi, les deux significations coexistent (1). Il est vrai que les glossateurs ont soin de les distinguer en deux articles séparés. A première vue, le contraire serait surprenant : quel rapport peut-il y avoir entre un mari trompé et la bardane ? Pourtant, lisez avec attention Hécart, *Dictionnaire rouchi* (3e éd., 1834) ; ce qui n'était qu'une hypothèse en l'air deviendra certitude :

> **wio**, fleur de la bardane, avant son épanouissement. Les enfants... cueillent ces boutons qu'ils jettent après les passants en criant *wio*. Il paraît que cet usage a également lieu en Languedoc... ; *wio* peut être venu d'*éwile* (aiguille), d'où *wile*, *willot*, puis *wio*, à cause des crochets dont ces fruits sont armés.
>
> **wio**, cocu. De même en Picardie...

N'est-il pas plaisant de voir le brave Hécart chercher au loin la clef qu'il tient en main ? Sachons-lui gré plutôt de nous avoir, à son insu, donné la solution du problème. En réalité, nous avons affaire à un seul mot pris dans deux acceptions différentes. On appelle *wihots* les capitules de la bardane parce qu'ils accompagnent l'épithète malsonnante que les enfants lancent après les passants ; en d'autres termes, ce sont les projectiles qu'on lance après les *wihots* (2).

A propos du nam. *ouyo*, on me demande ce qu'il faut faire du nam. *yoyo*, que Piesoul écrit *ioio* et définit : « amigo (3), lieu où l'on enferme les ivrognes ou les vagabonds avant de les diriger vers la prison ». J'y vois le diminutif du prénom *Wihot* (*wiyo*, *ouyo*), formé par redoublement de la finale : c'est apparemment le nom d'un ancien habitué du violon ou du premier qui occupa ce local (4). Du moins c'est, paraît-il, pour cette dernière raison que la prison communale de Virton s'appelle *barbazok*.

> [BD 1914, p. 34. — « Votre étymologie trouve une éclatante confirmation dans le fait que *coupault* (= cocu) désigne également la bardane dans les patois de la Champagne et du Berry ; cf. Rolland, *Flore populaire*, VII 137, où l'étymologie de cette dénomination n'est pas indiquée ». (Lettre de M. Antoine Thomas, 12 juillet 1922).]

(1) Delmotte, WIHOT ; Hécart, Vermesse, WIO.

(2) Panurge, pour s'amuser, jetait des *glaterons* (aujourd'hui glouterons : bardanes), « empennés de petites plumes d'oisons ou de chappons, sur les robes et bonnetz des bonnes gens, et souvent leur en faisoit de belles cornes, qu'ilz porteient par toute la ville... Aux femmes aussi, etc. » (Rabelais, *Pantagruel*, II 16).

(3) Ce mot, qui en espagnol signifie « ami », est sans doute un souvenir de la domination espagnole. On le chercherait vainement dans les dictionnaires français, mais il est assez commun, en français de Belgique, pour désigner le « violon ».

(4) Par une nouvelle extension de sens, le nam. appelle aussi *yoyo* la voiture cellulaire servant au transport des prisonniers.

w. pariou

Pour G., II 195, ce mot dérive de *pareûse*, paroi. A défaut de démonstration formelle, la filiation sémantique qu'il établit tend visiblement à justifier cette explication : « 1. *proprement*, un des carrés ou pans d'une cloison maçonnée ; 2. *d'ordinaire*, la cloison elle-même, *mais peut-être seulement* lorsque, au lieu d'être maçonnée, elle est faite en lattes de torchis ; 3. plâtras. » — Remacle, 2e éd., qui réunit dans le même article *pariou* et *payou*, ne donne que le deuxième sens : « cloison ; ne se dit que des cloisons lattées ou tressées que l'on couvre avec le mortier qu'on appelle torchis, quand on fait des bicoques de boue et de crachats ». Remacle ne songe guère à faire de l'étymologie ; s'il rapproche *pariou* de *payou*, c'est qu'il a entendu les deux mots employés indifféremment l'un pour l'autre.

En réalité, ces deux synonymes ont une origine commune : *payou*, c'est l'anc. fr. *pailleul* (mur de bauge, de terre mêlée avec de la paille hachée), diminutif de paille ; *pariou* (ou *parioû*, comme on prononce notamment à Stavelot) est mis pour **payeroû*. La métathèse du yod, placé devant une liquide, est des plus fréquentes : *plôyeroû* (baguette ployée, pour tendre aux grives, etc. ; dérivé de *ployî*, ployer, plier) peut devenir *plorîou* (1) : *gâyeloter* (attifer, rendre *gây*) = *gâlioter* ; *côyenès'* (couenneux, coriace) = *côgnès'* ; *hâyener* (étaler sur des *hayons*) = *hâgner*, *hâgn'gner*, etc. — Sans doute, les dérivés en *-eroû* se rattachent d'ordinaire à des verbes (cf. *glèt'roû*, *sam'roû*, de *glèter*, baver, *samer*, essaimer) ; mais, pour expliquer **payeroû*, on pourrait supposer en wallon l'existence d'un verbe *payî*, répondant au verbe fr. pailler (couvrir ou garnir de paille) ; ou encore, de même que l'anc. fr. linereul, w. *lign'roû* (linot), se rattache à linière (champ semé de lin), on pourrait dériver *payeroû* des substantifs anc. fr. paillier (grenier à paille ; paille), pailliere (chaumière).

A l'appui d'un primitif **payeroû*, on alléguera ces graphies de 1540 et 1552 : les *poilheroux*, *pailleroux*, *pailheroux* (d'une étable), dans les Cris du Perron (2). — En somme, *pariou*, de même que *payou*, est à l'origine un nom de matière. On définira donc ces deux mots : 1° torchis, c'est-à-dire mortier de terre grasse corroyée avec de la paille hachée, employé dans les constructions rurales pour lier les pierres

(1) Par exemple, à Stavelot (BSW 44, p. 518).

(2) D'après Bormans et Body, *Gloss. roman-wallon* (partie inédite).

d'un mur, garnir une cloison, etc. (1) ; 2° pan de mur en torchis ; 3° (d'après G., II 195) plâtras. — Voyez l'article *cwayoû*, p. 66, où nous avons abouti à la même définition.

[BD 1913, p. 62.]

w. **pawène**, fr. **pote**

G., II 204, signale, sans l'expliquer, le liégeois-namurois *pawène* « gaucher ». Notons d'abord qu'on dit : « il (elle) est *pawène* », et aussi : « jouer, jeter *al pawène* » (à la main gauche). Le mot a donc deux emplois distincts, qu'il faut ainsi classer : 1. main gauche ; d'où : 2. (personne) qui se sert habituellement de la *pawène*. Pour la filiation sémantique, on comparera le gaumais *clitche-pate* « gaucher », propr. gauche patte ; le rouchi *gambète* « boiteux », propr. jambette, jambe trop courte (2) ; le liég. *pougnote* (Forir) et le rouchi *manote* (Quevaucamps) « qui n'a qu'une main, manchot », propr. petit poing, petite main, moignon ; le liég. *pôt'lète* (G., II 203) « manchot », propr. petite patte ; etc.

Les deux sens de *pawène* se retrouvent à Givet et dans la province de Namur (Dinant, Denée, etc.) ; jadis, ils ont dû avoir cours partout où l'on ne signale aujourd'hui que le premier (Vonêche) ou le second (Stave). Le mot tend à se perdre : j'ai constaté sa disparition à Bertrix, Chairière, Gros-Fays, où il est remplacé par *gôtchîr*, l'opposé de *drwatîr* (3).

Le suffixe -ina, fr. *-ine*, w. *-ène*, a la valeur diminutive et péjorative (Nyrop, III §§ 264-7). Le radical est l'anc. fr. *poue*, *poe*, *powe* « patte », qui représente le francique *pauta, lequel a donné en néerl. *poot*, en all. *pfote*. *Pawène* était sans doute primitivement adjectif, comme le fr. *chaumine*, *terrine* ; on a dit : « la [main] **pouine* », ce qui signifiait : « la main qui ressemble à une petite patte ».

Le mot wallon peut, je crois, éclairer l'étymologie du fr. *pote*. J'avoue que l'article du *Dict. gén.* ne me paraît guère satisfaisant : cet adjectif féminin y est déclaré « d'origine inconnue » ; il est défini : « gourde » (sens vieilli) ; puis, par extension, « gonflée ». Or, en ancien français, on

(1) Dans la vallée du Geer, *pariou* n'a que ce sens : *on meur di pariou*, syn. *ou parioutèdje* (mur fait de bois entrelacés et de mortier). J'ai entendu à Liège *paliou-tèdje*, *paliotèdje* (avec *l* pour *r*), *payoutèdje*.

(2) D'après Hécart, « on donnait le nom de *gambette* au bâton dont les boiteux s'aidaient à marcher, d'où le nom aura été transporté au boiteux même ». Explication ingénieuse, mais inexacte. L'ellipse est la même que dans le fr. *pied bot*, w. *pît-a-bole*.

(3) Voyez aussi Bruneau, *Enquête*, I 432.

ne le rencontre que dans l'expression *main pote* ou *pote main*, ce qui s'explique parfaitement si l'on y voit un emprunt du moyen néerl. *pôte* « patte » (1). La *main pote*, c'est, dans ce cas, la main pataude, gauche et lourde comme une patte. A l'origine, le mot n'impliquait pas dénigrement (comme le prouve notamment l'exemple du XIIe siècle, cité par le *Dict. gén.*) ; mais la nuance péjorative « gourde, lourde, grosse, enflée, dont on ne se sert qu'avec peine » s'y rattache tout naturellement et subsiste seule aujourd'hui. Voyez ci-après l'article *potelé*.

[*Romania*, 1914, t. XLIII, p. 434. — Dans le manuscrit de Lille, *Olla patella* (XIIIe-XIVe s.), publié par Scheler (*Revue de l'instr. publ. en Belgique*, t. XXI, p. 269 ; 1878), *chiragra* est glosé par *pouette*, où nous voyons le diminutif de *poe* « patte ».]

w. **pèkène** (Verviers)

Lobet seul signale « *pèkènn*, jet (2), ustensile de brasseur, espèce de timbale dont il se sert pour jeter l'eau ou les matières dans le bac ». G., II 207, insère le mot sans l'expliquer. — C'est une altération de l'all. *becken*, néerl. *bekken* « bassin ». Pour le changement de l'initiale, comp. *bichet*, *pichet* dans le *Dict. gén.* ; pour *-kène*, voy. ci-après *tapkène*. — J. Kinable, *Gloss. des brasseurs* [liégeois] ne parle pas de notre mot ; mais il a un article *chaudron* « petite cuve pourvue d'une anse (BSW 26, p. 299). D'après un brasseur de Liège que j'ai interrogé, ce *tchôdron* sert au même usage que la *pèkène* de Verviers.

w. **pèri** (Faymonville)

L'excellent *Vocabulaire de Faymonville* (BSW 50, p. 583) est seul à noter le v. unipersonnel *pèri* au sens de « être imputable à, dépendre de ». L'auteur, M. Joseph Bastin, n'indique pas d'étymologie ; mais il nous apporte des exemples précis et significatifs, entre autres : *i pèrit â consèy* « cela dépend du conseil communal » ; *i pèrihrè a mès s'mèles si dj' sǎ pûhé* « la faute en sera à mes semelles si j'ai les pieds mouillés » ; etc.

En réalité, le w. *pèri* est identique au fr. *périr*, dans l'acception, disparue aujourd'hui, de « manquer, ne pas se faire ». Scheler a relevé dans les *Chroniques* de Froissart trois passages qui attestent ce sens :

(1) On retrouve ce mot germ. dans le rouchi *pǒ:e* « main sale » (Ellezelles) et dans le w. *pôte* « patte » (G., II 202), diminutif *pôt'lète* (ib., 203 « manchot ». — L'anc. fr. *empotement*, adv., « sans soin » (God.), vient-il aussi de là ?

(2) Ce sens de *jet* n'est pas dans les dictionnaires français.

ne say à quoy che demora ne peri, x, 286 ; *il ne savoient pas en quoy il perissoit* (à quoi cela tenait), ix, 483 ; *moy et mes compaignons sçaurions voulentiers à quoy il perist*, xiv, 290 (1). Godefroy ne cite que ce dernier texte.

L'ancienne langue, du moins dans le Nord, pouvait donc user de cette brachylogie énergique : « A quoi périt-il ? » pour signifier : « A quoi tient-il que cela ne se fasse pas ? » D'où, dans le dialecte moderne de Faymonville, le sens positif : « A quoi tient-il que cela se fasse ? » N'est-il pas curieux de retrouver dans un coin perdu de la Wallonie cette survivance de l'ancien français ?

[*Romania*, 1911, t. xl, p. 328. — Voici trois autres textes du pays wallon : *y ne pery nient en yauz qu'il ne nous euwissent fait une grande vilonie et injure* (1401 : J. Grandgagnage, *Gloss. des coutumes de Namur*, p. 28, v° *mander*) ; *et priat al duc qu'ilh se vosist apparelhier dedans ledit jour, si qu'ilh ne perist mie en li* (J. d'Outremeuse, *Myreur*, vi 365) ; *ilh perist en eaux que nos n'avons paix* (ib., p. 70). — Le *Catholicon de Lille* a aussi un article : « *valeo*, valoir, povoir ou perir », qui a embarrassé l'éditeur Scheler et qui s'explique par ce qui précède.]

w. **pilaine** (Verviers)

D'après Lobet, *pilaine* signifie « loquet, laine de la cuisse des moutons ». Le *Glossaire des Drapiers* de Bormans (BSW 9, p. 280) enregistre ce mot verviétois sans l'expliquer et sans signaler que *pillaines* est dans un texte liégeois de 1639 (2). G., II 224, voudrait y voir un composé de *pî* (pied) et de *laine* ; mais *i* est bref d'après Lobet. Pour moi, *pilaine* est altéré de **pèlaine* (3) et se rattache à *pèler* « peler ». C'est une forme féminine tirée de *pèlain* (*pellâmen, fr. *plain*) sous l'influence de *laine* et des adjectifs en -anus (*dièrain*, *-aine* « dernier, -ère »). *Pèlain*, qui est écrit en ancien wallon *pellin* (4), désigne une espèce inférieure de laine trop courte (5). Comparez au surplus l'anc. fr. *pelaine* (God.) « peau, fourrure ».

(1) *Œuvres de Froissart*, t. xix, *Glossaire* (Bruxelles, 1874).

(2) Chartes des Métiers de Liège, II 321 (Charte des Flockeniers, 1639) ; voy. ce texte cité ci-après à l'article *waneal*, et un autre exemple dans G., II 591, v° *fette*.

(3) Le liégeois fournit de nombreux cas du passage de *è* protonique à *i* : *tertaine*, *tirctaine* (BSW 9, p. 291) ; *pèrlôdje* : *pirlôdje* « chaire de vérité » ; *bèrlinne* (wagonnet de houillère), à Fléron *birlinne* ; *vèloûde* : *viloûde* « falourde » ; *djèrdjète* : *djirdjète* (*Choix*, p. 137) « gosier » ; voyez ci-après l'article *tèroûle*.

(4) Voy. ci-dessus l'article *coxhe*, p. 55-56.

(5) Bormans, *l. c.*, p. 279 ; Godefroy, v° *pelain*.

liég. **pirou**

De la meilleure vache du troupeau, on dit au pays de Herve : *c'èst l' pirou d' l'atèlêye*. En liégeois, *c'èst l' pirou dè cwârtî* signifie : « c'est le premier, l'homme le plus en vue du quartier ». Cette dernière expression se lit dans *Tâtî l' pèriquî*, v. 606 ; pour l'expliquer, je disais ce qui suit dans le Commentaire de cette pièce : « Sans doute une déformation de *Pérou* (le pays de l'or, l'Eldorado, d'où le pays par excellence), comme tend à le prouver la forme namuroise *pèrou* : *vos n'èstez nin l' pèrou* (un phénix, un homme supérieur) » (1). On pourrait ajouter, à l'appui, cet exemple de Forir : *ci n'èst nin l' Pèrou* (en parlant d'un objet) « cela n'a pas grande valeur » (2), et surtout cette phrase que j'ai entendue à Liège : *il a trové l' Pirou* (sic), en parlant d'un homme qui, subitement, prend des allures de richard.

Je crois toutefois qu'il existe ici deux termes différents, qui, d'ailleurs, comme le montre ce dernier exemple, tendent à se confondre dans l'usage actuel : le nom propre *Pèrou* (= Pérou), et *pirou*, qui est d'origine flamande. Voici en effet, du *Westvlaamsch Idioticon* de De Bo et Samyn, un article dont je traduis ce qui concerne notre sujet :

> **piro, piero,** m., dimin. *pirootje*. Propr. fr. *pierrot*, c.-à-d. sorte de pierrot qui, aux fêtes de village, égaie le peuple avec Paillasse et Arlequin. Il porte d'ordinaire un long habit blanc avec de grands boutons, et il est toujours le dindon de la farce. — *Dat is de piero* : « c'est la fleur, l'élite », se dit proverbialement des personnes et des choses : « C'est le *piero* des poètes. Personne ne peut le surpasser sous le rapport du chant, c'est le *piero*. Ce vin est le meilleur, c'est le *piero* ».

Tel est exactement le sens de notre « *pirou* du troupeau, du quartier ». On y verra donc un emprunt du flam. *piro*, *piero*, qui lui-même reproduit le fr. *Pierrot* (comp. à Tourcoing, *pireut* = pierrot : J. Watteeuw). — On expliquera de même *pirou* « terme enfantin pour appeler le chat » (G., II 227). Comparez le flam. *piro* « nom qu'on donne à un grand chien » (De Bo), le fr. *pierrot*, qui se dit du moineau, et le picard *pirot*, *pirou* « oie », pour lequel Corblet, *Gloss. étym. du picard*, invoque froidement... le celtique *pirou*.

fr. **potelé**, liég. **potale**, **pot'ler**

Pour le *Dict. général*, le fr. *potelé* (gras et rebondi) « semble dérivé

(1) BSW 48, p. 326.

(2) De même en lorrain, en parlant de personnes : *ç' n' at m' lo Pèrou* (Zeligzon, *Textes lorrains*, pp. 396, 405 ; Metz, 1912).

de l'adjectif *pote* » (1). Je crois, pour ma part, que ces deux mots n'ont aucun rapport et que le wallon peut nous indiquer une piste meilleure.

Le liégeois *pote*, s. f., « fossette dans le sol » — qui vient, comme on sait, du germanique (2) — a donné les dérivés suivants : *potê* « flaque d'eau » ; — *potale* « fossette », c.-à-d. 1. petit enfoncement dans un mur, niche de statuette (3), 2. petit creux sur certaines parties du corps : cet enfant est tout à *potales*, ce n'est qu'une *potale* de tout son corps ; — *pot'ler* « faire une *potale*, surtout dans le sol ou dans la paroi d'une galerie de mine pour y introduire le bout d'un étançon » (4). — G., II 250, croit devoir en séparer *pot'ler*, v. n., « bouffir » et *si pot'ler* « se froncer, se crépir, se gripper ». En réalité, il s'agit du même mot. Une étoffe qui *pot'lêye* ou qui *s' pot'lêye* (on dit les deux en liégeois) forme des creux et des bosses ; trop tendue, elle se boursoufle à certaines places et se creuse à côté : fossettes et bossettes sont inséparables (5). Le mot *pot'ler* tire son origine des fossettes que présente l'objet ; il est naturel toutefois que cette image primitive puisse ensuite, dans certains cas, s'effacer devant l'image complémentaire, qui a plus de relief (6).

Ce qui précède s'applique au fr. *potelé*, qu'il est difficile, à mes yeux, de séparer du liég. *poteler*. Si notre dialecte ne semble pas connaître ce participe-adjectif au sens particulier que le français lui attribue, c'est pur accident et caprice de l'usage (7). Que le français dise d'un enfant gras et rebondi qu'il est *tout potelé* et le liégeois *tot-a potales* (tout à fossettes), voilà qui est significatif et de nature à faire supposer

(1) Sur l'étymologie du fr. *pote*, voy. ci-dessus l'art. *pavène*.

(2) G., II 249. De l'anglo-saxon *pytt*, moyen néerl. *put*, *putte*, moyen bas all. *putte*, etc., où l'on voit généralement un emprunt du lat. *puteus* : puits.

(3) En rouchi, d'après Hécart, *potelle* « petit enfoncement dans un mur (qui en indique la propriété) ». — Godefroy, v° *postele*, confond deux mots différents. Son dernier exemple, tiré des *Coutumes de Bruxelles*, doit être mis à part : la *potelle* dont il y est question est celle de Hécart, w. *potale*. Voy. aussi Delmotte : *baide*, *potelle*.

(4) De là : 1. *dipot'ler* « déchausser (un arbre) en *pot'lant*, en creusant une *potale* autour du pied » ; il faut distinguer ce verbe de 2. *dipot'ler* « déhancher, luxer ; proprement : ôter de la *potale* ».

(5) D'un terrain accidenté, on dira : ce n'est que fosses et bosses. En parlant d'un enfant potelé, j'ai entendu à Liège la jolie expression : « un petit *pŏt' èt mŏt'* », c.-à-d. plein de *potes* (fosses) et de *mottes*.

(6) Comparez : *li tère (si) pot'lêye, lès s'minces vont v'ni foû* (Liège), « la terre se boursoufle, les semences vont germer » ; [on voit que le tabac est mûr quand] *lès fouyes potèlnut* (Fleurus : BSW 38, p. 189) « les feuilles se bossellent ».

(7) Le *Dict. wallon* (verviétois) de Lobet seul a un article : *pottlé* « potelé, gras et plein ». Je crois que ce n'est pas conforme à l'usage wallon, du moins à Liège. Ce doit être un gallicisme.

une origine commune ; je ne puis croire à une simple coïncidence. Autre argument : *pote* éveille une idée désagréable qui ne peut convenir à *potelé*. Au contraire, si l'on explique ce dernier par : « plein de fossettes », l'image est délicate ; elle convient aux exemples les plus anciens et donne à l'expression plus de fraîcheur et de grâce (1).

[*Romania*, t. XLV (1919), p. 189.]

w. **prat'ler** (Verviers)

Le verviétois *prät'ler*, d'après J. Franck (BSW 53, p. 420), signifie « bavarder, faire la causette ». Un poète du terroir, Martin Lejeune, dit en effet dans le même sens : *vo-l'-la qui prat'lêye so l' soû avou lès wèzènes* (ib., 40, p. 153). De même, à Clermont-Thimister, d'après le Dr Randaxhe, *prat'ler* signifie « bavarder à tort et à travers, faire de longues causeries » : un *prat'leû* ou, en parlant d'un homme aussi bien que d'une femme, une *prateule*, c'est un moulin à paroles, un bavard inconsidéré, qui invente souvent pour le plaisir de caqueter : *cila, c'èst l' pus fameûse prateule quu v' sårîz trover* ; *c'èst tos prat'lèdjes* « c'est tous commérages ». De même encore à Trembleur, où l'on prononce *brad'ler, i brad'lêye* « il bavarde de choses insignifiantes ». D'autre part, d'après J. Feller, le verv. *prat'ler* ou *fé l' prate*, s. f., c'est « tenir des propos flatteurs et caressants » : *nu v'nez né co fé l' prate åtoû d' mi, savez !* « ne venez pas encore me flatter, me caresser pour obtenir quelque chose ». — Ce dernier sens est dérivé : l'idée de flatterie intéressée s'attache naturellement à la loquacité qui s'exerce « autour » d'une personne, en vue de la circonvenir et de la gagner. Au surplus, le verviétois a emprunté ce mot au dialecte d'Aix-la-Chapelle, où *prattele* (bavarder bruyamment) se dit surtout du parler des Wallons (2). — On sait que le néerl. *praten* (bavarder), *praat* (babil, caquet) a donné d'autre part le nam. *praute* (conte, quolibet), *prauteler* (dire des contes ; G., II 255).

liég. **prèhale**

D'après G., II 255, le liég. *prèhale*, *prihèle* (3), *prihyèle*, dérive de *pris* (= caillé). La phonétique contredit cette assertion : on aurait eu

(1) Godefroy, X, 387. Le premier exemple, d'après le *Dict. gén.*, est de Christine de Pisan (XIVe-XVe s.) : « Si ne furent ne noires ne halees, Mais comme liz blanches et potellees ». — Voy. aussi God., VI, 340, v° *potelet*, dont la finale a subi l'influence probable de *grandelet, grasselet, tendrelet*.

(2) Müller, *die Aachener Mundart* (Aachen, 1836). — A Eupen, *prattele* signifie « cuire bruyamment, bouillir », comme le néerl. *pruttelen*.

(3) G. écrit à tort *prîhèle*. Si cette forme existe, ce ne peut être que par une fausse analogie avec *prîhon* : prison.

**prèzale*, **prizale*, comme on a *prèzeûre*, *prizeûre* « présure ». Au reste, il suffira de compléter les données de G. pour que l'étymologie se dégage d'elle-même.

Outre les trois formes susdites, dont les deux dernières surtout existent avec le sens de « fromager » à Liège, Visé, Verviers, Thimister-Clermont (BD 1910, pp. 52, 55), il faut considérer : *prèhyale* (Faymonville), *prèyale* (Malmedy, Stavelot) « cuvelle » (1) ; — *prèhale* (Huy), t. de vigneron, « récipient avec trous qu'on place au-dessus du pressoir » ; — *prèchale* (Awenne), *prihyèle* (Thimister) « presse pour extraire le jus des fruits dont on fait le cidre, le vinaigre et le poiré » (2). Cette dernière acception éclaire suffisamment l'origine de notre mot : une *prèhale*, c'est tout d'abord un instrument pour pressurer les fruits ou le fromage (3) ; c'est ensuite le récipient de la presse, et enfin une sorte de cuvelle.

On objectera que le diminutif de *presse* serait **prèssale*. Cela est vrai ou du moins vraisemblable (4). Mais, en tenant compte surtout de *prèhyale*, qui est assurément la forme la plus ancienne, nous pouvons invoquer un type latin *pressia, qui lève toute difficulté (5).

Normalement, le groupe *-hy-* devient *ch* au Sud et perd son élément palatal *y* en liégeois-verviétois (6) : *prèhyale*, *prihyèle* se réduisent ainsi à *prèhale*, *prihèle*. Reste la singularité de *prihyèle*. Je crois que cette forme provient de *prèhyale*, dont la finale s'est modifiée sous l'influence de *hyèle* (écuelle) ; la protonique à son tour sera devenue *i* par dissimilation et aussi sous l'influence de *pris* (comp. *prèzeûre* : *prizeûre*).

(1) Villers écrit *prèale* (G., II 255) ; mais on prononce *prèyale*. La chute de *h* est remarquable.

(2) La quantité pressée s'appelle la *prèch'léye* à Awenne.

(3) On peut comparer Meyer-Lübke, n° 3057. Je ne sais d'où cet auteur a pris le w. *frehal* (!), qu'il rattache au lat. *fiscella* « fromager », anc. fr. *feisselle*. Il y a sans doute erreur de lecture pour *prehal*.

(4) Le wallon présente toutefois des exemples curieux de *ss* traité comme *ssy*. Tels ces diminutifs de *bosse* et de *fosse* : *bochale* (Awenne) « avoine dressée et liée à la tête seulement » [*bossale* à Marche-en-Famenne] ; — *fohale* (G., II 526) « partie creuse d'une ondulation de terrain » [*fochale*, m. s., à Marche-en-Fam., tandis que *fossale* y signifie « fossette à la joue »]. — En revanche, *x* > *ss* dans : *assi*, *massale*, *passê*, *passon*, *tèsson* (axilem, maxillam, *paxellum, *paxonem, taxonem).

(5) Le type *pressia (presse, cohue) est dans Meyer-Lübke, n° 6743, pour expliquer l'italien *prescia*. — Comp. *crassia (graisse) = w. *crâhe* ; *grossia: anc. fr. *groisse* ; *latia : anc. fr. *laise* ; *spissia (anc. fr. espeisse) = w. *spèhe* (Stavelot) « épaisseur d'un bois, fourré », d'où le nom de famille *Delsupexhe*.

(6) Voyez ci-après l'article *wahèle*.

liég. **purlê**

Dans le langage du houilleur liégeois, un *purlê* c'est un petit massif (*stok*) ou petit pilier (*pilé*) de charbon, qu'on laisse dans la couche pour soutenir le toit de la galerie ou pour une autre raison. Nous y reconnaissons le diminutif de *pilé* (latin pilare, anc. fr. *piler* : pilier). La forme régulière serait **pilerê*, qui répond à l'anc. fr. *pilerial* (dans un texte du XIIe siècle : *Dict. gén.*, v° *cimaise*). De là, **pirlê* par métathèse (voy. l'article *gorlète*) ; puis *purlê*, par assourdissement de la voyelle protonique (1).

anc. fr. **racueudre**, **racheudre** (!)

Godefroy fait un article : « *racueudre*, *racheudre*, v. a., atteindre rejoindre », pour deux exemples du chroniqueur liégeois Jean d'Outremeuse, *Myreur des histors*, I 188, II 403. Nous y lisons : [il le] *rachusut* ou *racusut* ; ce qui signifie en effet : « il l'atteint, il le rejoint » ; mais Godefroy a tort d'y voir un composé de *cueudre* (cueillir). Il oublie que, trois pages plus haut, son article *raconsuivre* enregistre deux autres exemples du même auteur (2), où *raconsuit* et *raconseut* ont exactement la même signification. En réalité, *rac(h)usut* n'est qu'une forme wallonne de *raconsuit* ; le liégeois moderne dit encore *rak'sût*, du verbe *rak'sûre* « rattraper (qqn) ». Il faut donc rayer l'article *racueudre* et ranger sous *raconsuivre* les deux textes qui en sont arbitrairement séparés.

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 571.]

w. **rakète**

G., II 272, a ces deux articles :

1. **rakète** (ratissoire) Lobet. De *racler*,

2. **rakète** (fruit qui n'est pas parvenu à maturité) Lobet, Villers. Ainsi nommé parce qu'il *racle* le gosier ou les boyaux.

1. Les dictionnaires français ne connaissant la ratissoire que comme outil de jardinier, il importe de noter que Lobet développe sa définition par cette glose : « outil de boulanger... qui sert à détacher la pâte du pétrin ». — L'explication de G. est aussi trop sommaire. Si le terme signalé par Lobet vient de *racler* (qui se dit *râcler* en w. et que Lobet écrit *rauklé*), ce ne peut être que par l'intermédiaire du fr. dial. *raclette*

(1) Voyez (p. 104, n. 3) l'article *furzêye*.

(2) *Myreur*, II 492, IV 192. Ajoutez II 111 : « ilh *ont raconseus* les Huens ».

(à Neufchâteau : *la râclète du l' mê*). Le verviétois *rakète* n'a donc rien d'indigène : c'est du français estropié (1). Les termes proprement wallons sont *rèzîre* (liég.), *rèzî* (verv. : Lobet ; = « *rasière »), *razète* (nam. et rouchi), *râclète* (chestrolais).

2. L'explication de G. est plus ingénieuse que solide. Il ne s'agit plus ici d'un terme rare, ou du moins isolé, emprunté du français, mais d'un mot de frappe bien wallonne, attesté dans la région de Malmedy, de Verviers et de Herve. Nous y voyons une forme variée du liég. -ard. *crakète* « fruit mal venu, rabougri » (G., I 135). De même, le w. *crakète* « petite vache chétive » (ard. : Body, *Voc. des Agric.* ; pays de Herve) devient en rouchi *raquéte* « génisse fort maigre » (Hécart). De même encore, *crakète* « crécelle » (verv. : Lobet ; picard : Corblet) se réduit à *rakète* en namurois. Pour *cr* initial se réduisant à *r*, voy. une note de l'article *ranse*.

hesb. **rakiner**, nam. **rascrakiner**

G., II 282, note sans l'expliquer l'expression namuroise : *rascrakiner lès-ouchas* « ronger les os », et M. Boigelot, de Namur : *rascrakiner* « se restreindre en tout pour faire des économies ». Pirsoul écrit : *rascakiner* « ronger les os ; retourner ses poches pour retrouver quelque chose qui doit s'y trouver ». A Stave, *racraskinè* signifie : « ramasser minutieusement » ; à Huy, *racrakiner* ou *racakiner* : « recueillir les dernières grappes oubliées dans les vignes ». De même, *rascakiner* (Gives, Ben-Ahin, Falmignoul), *racaskiner* (Meeffe), *racaskinè* (Givet, Marche-en-Famenne), *racrâkiner* (Crehen), *racâkiner* (Bleret, Bergilers) : « recueillir les derniers fruits restés sur l'arbre » (2).

Cette dernière acception est générale dans les campagnes de Namur et de la Hesbaye. Elle doit être considérée comme primitive. Il faut en effet partir de la forme pleine *ra(s)crakiner*, altérée çà et là en *ra(s)cak-* (chute de *r* par dissimilation), *racrask-* (métathèse de *s* préfixe), *rac(r)ák-* (assourdissement de *a*, résultant de l'amuïssement de cet *s*). Nous y reconnaissons le thème *crak-* des mots suivants : liég. et ard. *crakète*, à Ben-Ahin *crakine*, ard. *crakin* « fruit mal venu, rabougri » (G., I 135 ; Body, *Voc. des Agric.*), nam. *cratchot*, *-ote* « rabougri, en parlant d'un fruit » (3). Sur le type du nam. *rasgoter* (où *ras-* = lat.

(1) Pour la réduction de *cl* à *k*, voy. l'article *akinâve*.

(2) J'ai noté en 1890 *racrokiner* à Hannut ; influence de *croc'* « croc ».

(3) A Stave et à Fosses-lez-Namur : BSW 52, p. 125. Pirsoul ne donne que *cratchote* « petite pomme ». *Cratchot* vient de **crak-illot*, **crak-yot*. — Ajoutez *crakion* (Alle-sur-Semois) « trognon de pomme ou de poire » = *râkion* (Fauvillers).

re-ad-ex-), liég. *ragoter* « égoutter, recueillir les dernières gouttes », s'est formé, à l'aide du suffixe *-iner*, le verbe *ra(s)crakiner*, qui signifie proprement : « recueillir les fruits de qualité inférieure qu'on dédaigne dans la hâte de la grande cueillette » ; d'où, en général : « ramasser minutieusement » ; puis, spécialement : « ronger (des os), rogner (sur la dépense), vider ses poches ou le fond de sa bourse ».

M. Alph. Maréchal a noté à Racour (Lincent : Hesbaye) une forme *rakiner*, qui s'éloigne des précédentes. Est-ce une réduction plus forte de *racakiner* ou doit-on invoquer le néerl. *raken* « râteler » ? Nous admettrons plutôt qu'un verbe simple *crakiner* (1) a subi l'aphérèse du *c* initial. Sur ce phénomène, voy. ci-après une note de l'article *ranse*.

w. **randje, rindje, rindjète** (Malmedy)

G., II 311, a l'article : « *ringète* (Malmedy) « une bouche » (sic), qu'il tient sans doute d'une mauvaise copie de Villers. Le manuscrit original de Villers (1793) porte : « *rinjette*, s. f., une boucle ». Il faut écrire *rindjète*, diminutif de *rindje*, *randje* « boucle [de soulier] », qui vient de l'anc. h. all. hringa (boucle) ; voy. G., II 277. — La forme première *rindje*, archaïque à Malmedy, survit à Faymonville ; elle est devenue *randje* à Malmedy (Scius, 1893). Ce passage de *ẽ* à *ã* mérite d'être remarqué ; comp. l'article *sâpreû*. — Les mots wallons *rindje* (*randje*), *rindjète* devraient figurer dans Meyer-Lübke, n° 4208, à côté de l'anc. fr. *renge* (*range*) « boucle du ceinturon ».

liég. et anc. fr. **ranse**

G., II 279, définit le liég. *ranse* par « crêpe : étoffe » (2). Pour préciser, disons qu'une *ranse* désigne une bande de crêpe noir qu'on porte, en signe de deuil, autour du chapeau ou autour du bras gauche. Le mot est bien connu à Liège, Verviers, Malmedy ; on le cherche vainement dans les glossaires des autres régions. — Nous y reconnaissons le germ. *kranz*, *krans* « couronne » (3), avec réduction de *cr* initial à *r*,

(1) Signalé à Rosoux-Goyer par A. Xhignesse : *qwand on-z-a codou* (cueilli), *lès-èfants vont crakiner*.

(2) Pour toute explication, G. ajoute : « Comp. reize : linon clair ? ». Mais le rouchi *reize* n'a que faire ici ; voy. Hécart, aux mots *reize*, *réze*, *rèche*.

(3) Villers, *Dict. malm.* (manuscrit, 1793), donne le diminutif *cranskène*, s. f. « tour de chapeau en or ou en argent, une ganse ; alentour d'un plat de choux, accompagnement de saucisse ou cochonnade, relevé ». Terme aujourd'hui inusité. — Bormans, *Vocab. des houilleurs liégeois*, a le verbe *cranskiner* « combler la *coufâde* ou la *berlaine* à la main avec de grosses houilles ou des pierres ». Terme aujourd'hui

phénomène qui a lieu surtout dans des mots d'origine germanique [1]. On a dit d'abord : une *ranse* de crêpe », puis le déterminatif s'est sous-entendu. — Le sens primitif apparaît encore dans l'anc. fr. *ranse*, que Godefroy donne sans traduction, avec ce texte de 1480 : « Atour rond, a la façon de Portugal, dont les bourreletz estoient *a maniere de ranses* et passoient par derriere ainsi que pattes de chapperons pour homme » (O. de la Marche, ap. Laborde, *Emaux*). Nous expliquerons les mots soulignés par : « disposés en guise de couronnes » ; voyez la figure, dans le *Larousse illustré*, ATOUR, et comparez le fr. *crancelin*, qui vient de l'all. *kränzlein*.

[*Romania*, t. XLV (1919), p. 191.]

liég. **râtchâ** ; nam. **rinkinkin**

Le liég. *râtchâ* signifie « discours long et fastidieux » [2]. On trouve les formes *rontchâ* (Liège : *fé on* —, BSW 23, 214), *rantchâr* (d'où le verbe *rantchârner*, à Jupille : ib., 46, 202), *râtchâr* (Verviers, Nessonvaux : *miner on grand* — « grommeler beaucoup à propos de rien » : G., II 264), et enfin *rintchâr* à Blegny-Trembleur, au N. de Liège. Le mot, comme on voit, appartient à l'extrême N.-E. de la Wallonie. — Pour expliquer le radical, G. invoque le type latin rascare, qui a donné le w. *răhî* (racler, frotter, crisser, bruire) ; mais il est manifeste que *rahî* et *râtchâ* ne peuvent avoir même origine. Je m'adresserai plutôt au néerlandais archaïque ringhen (sonner, faire entendre un son ; diminutif moderne *rinkelen*, jouer avec de petits morceaux de métal percé, d'où : faire du bruit ; comp. l'angl. *ring*, faire résonner,

inusité, qui signifie proprement « couronner » (le cuffat, le wagonnet). — Enfin, *cranse*, à Habay-la-Neuve, désigne un « gâteau rond à centre vide » (BSW 34, p. 290), et *kranz*, prononcé à l'allemande, signifie à Malmedy : « pâtisserie en forme de couronne ». Ce sont des emprunts de date moins ancienne que *ranse*.

(1) Comparez *Cransina*, au VIIIe siècle, ruisseau appelé aujourd'hui *Ransenne* (Chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy, I 60) ; fr. *cracher* : liég. *rètchî* ; *crâwe* et *râwê* « crosse » (Body, *Voc. des tonneliers* : BSW 10, p. 243) ; fr. *crafe*, *rafle* (Dict. gén.) ; fr. *riquet* (Littré), un des noms vulgaires du grillon, sans doute pour *criquet* (Scheler) ; voyez ci-dessus les articles *rakète*, *rakiner* et comparez encore le w. *grènâte*, *rènâte* « crevette » : flamand *gernaat* (Defrecheux, *Faune*, p. 109).

(2) Exemples : *fé bêcô dès râtchâs*, faire beaucoup de remontrances importunes, de récriminations monotones, ou de contes ridicules ; *dji n' houte nin tos vos râtchâs*, je n'écoute pas tous vos bavardages ; *c'èst todi l' minme râtchâ*, c'est toujours la même ritournelle. Le mot manque dans Cambresier, Remacle, Lobet, Hubert, Forir, etc.

retentir ; voy. Franck-van Wyk, RINKEL). Ce radical, combiné avec le suffixe augmentatif et péjoratif *-ard*, aura donné d'abord *rintchâr*, forme que j'ai notée à Trembleur, près de la frontière linguistique. Pour le passage de la protonique *ẽ* à *ã* (d'où *â*, *õ*), voyez une note de l'article *sâpreû*. Le sens premier serait donc : bruit monotone, semblable à celui du hochet que l'enfant agite sans cesse ; d'où : flux de paroles insignifiantes ou agaçantes.

En tout cas, le verbe néerl. *rinkinken* (faire du tintamarre ; forme allongée de *rinkelen*) a passé comme substantif dans le dialecte namurois: *fé do rinkinkin* (G.) « se rebéquer », *fé di s' rinkinkin* (Pirsoul) « faire de ses embarras ». L'explication donnée par G., II 311, doit être écartée.

w. **ratére** (Verviers)

Il faut rapprocher ces deux articles de Grandgagnage :

> **s'Rater** (s'abstenir) Lobet. Même mot que fr. rater (manquer son coup), dont l'étym. n'est pas certaine ; voy. Scheler.
>
> **Sraté** (s'abstenir) Lobet ; = si rater ? avec une acception analogue à celle du fr. ratier ? donc propr. s'abstenir par caprice.

Les deux articles se répètent (II 285 et 391) sans que le lecteur en soit averti. Mais cette inadvertance n'est rien à côté de l'erreur grave qu'il était pourtant facile d'éviter. Le *Dict.* (verviétois) de Lobet écrit « *srater* », qu'il faut lire *s' ratére* ; quand le v. est de la 1e conjugaison, Lobet écrit *é* : « *sratrapé*, *sravizé* » = *s' ratraper*, *s' raviser*. Le même lexicographe enregistre p. 58 : « *ater* [lire *atére*], attraper, atteindre, saisir », et p. 578 : « *ter* [lire *tére*], tenir ». On dit aussi à Verviers *ratére* (retenir), qu'il oublie de noter à la lettrine R. — La conjecture de G. tombe ainsi d'elle-même.

Tére, doublet verviétois de *t'ni* (tenir), s'est probablement dégagé du futur *térè*, liég. *tinrè*, ou s'est formé sur le type *lére*, *lérè* (lire, lirai).

[*Mélanges Kurth*, 1908, t. II, p. 322. — G., I 33, commet une autre erreur à propos du verv. *atére* (« atteindre »), qu'il tire du lat. *attingere*. C'est un doublet de *at'ni* « tenir à, toucher à », anc. fr. attenir.]

w. **ratro**

D'après G., II 285, le malmédien *ratro* signifie « 1. raccroc, retard ; 2. mercuriale, réprimande ». La source de G. est le dictionnaire manuscrit de Villers (1793), lequel porte textuellement : « *ratrot*, s. m., buffe

mercuriale, réprimande ; il signifie aussi retardement, hanicroche ». G. a modifié l'ordre des significations parce qu'il considère *ratro* comme une altération de *raccroc*. Il faut remarquer toutefois que Villers a aussi un article *racrot* « accroc, obstacle, embarras dans une affaire », et qu'en définissant *ratrot*, il ne songe pas à « raccroc » : il tient même pour secondaire le sens de « retardement ». De son côté, Dasnoy ne voit dans le chestrolais *rattrot* qu'un synonyme de *chatou* « semonce ». — Le mot est ou du moins était aussi liégeois. On le trouve dans les *Hypocondes* (1750) : *i vint d'avu on bon ratro* « il vient d'avoir une sévère leçon ». L'éditeur Bailleux, qui ajoute en note : « Il faut probablement lire *racro* » (1), verse dans la même erreur que Grandgagnage.

Il faut voir en effet dans *ratro* (ou mieux *ratros*) le déverbal de *ratrossî*. Villers ne donne que le malm. *su ratrossî* « trousser sa robe, ses vêtements » ; mais *ratrossî* est connu 1° à Seraing et à Fléron (près de Liège), au sens propre : « relever » (un tas de houille, de briques, de bois, etc.), le rendre plus élevé et moins étendu, par ex. pour dégager un passage (2) ; — 2° à Liège, au sens figuré du fr. pop. « ramasser » qqn., le maltraiter de coups ou de paroles : *i s'a fêt ratrossî d'on mêsse gos'* « il s'est fait rosser d'importance », litt. « d'un maître goût » (3). Le w. *ratros* répond donc au fr. pop. et dial. « ramasse ». Pour la formation, comparez *embarras*, *ramas*, *rabais*, *tracas*, etc. Le sens de « retardement », donné par Villers, peut résulter d'une confusion avec *racro*.

liég. **rav'rouhe**

G., II 287, a cet article :

> **raverouhe**, *raverou*, *raberouhe* (la rave sauvage, ravenelle des moissons : raphanus raphanistrum, ou la moutarde ou sénevé des champs : sinapis arvensis; Rouchi *raveluque*, *raveluque* (sorte de sénevé), picard *raveluke* (rave sauvage). Il est vraisemblable que ce mot picard est composé de *rave*+LUQUE, LEUQUE et que ce dernier élément répond à *lock* dans l'angl. char*lock* (m. sign.),lequel *lock* représente l'all. *lauch*, néerl. *look* (porreau, ail), d'où la finale liég. *-rouhe*.

Autres formes wallonnes : *ravelusque*, *-usse* (Mons : Sigart), *rèveluche* (Cherain), *rabrouche* (Laroche, Bouillon, Namur, La Hestre), *rèvelihe*

(1) *Théâtre liég.*, éd. de 1854, p. 124 ; *Hypocondes*, acte II, sc. 5.

(2) Le fr. *retrousser* a un sens analogue. — A Verviers, *ratrossî lès kènèles*, t. de drap., « remettre les fils en ordre sur les cylindres » (BSW 40, p. 455).

(3) D'après Kinable (BSW 25, p. 324), le simple *atroci* (sic) « injurier », vient de *atroce*, *-ocis* (!). G., II 498, donne aussi, d'après Simonon : *atrosser* « endosser, au fig. » Je n'ai pas retrouvé ce verbe en liégeois moderne.

(Wallonie malmédienne, G., II 298), *rivelihe* (Hockai), *rèvelouhe* (Spa), *rèvelohe* (La Reid) (1).

En France : *raveloche* (Haute-Marne), *raveluche* (Aisne), *raveluque* (Somme), *rèm'runche* et *rèvreche* (Haute-Saône) (2).

L'analyse que G. tente de ce mot n'est pas conforme à la réalité des faits linguistiques ; elle est contredite notamment par la forme montoise *ravelusque*. M. A. Thomas, *Mélanges d'étym. franç.*, p. 98, signale dans les langues romanes l'existence d'un suffixe -usca (*labrusca*, *asinusca*, *mollusca*, etc.), et il ajoute qu'il faut peut-être aussi reconnaître ce suffixe, au moins à l'origine, dans le fr. dialectal *ravelusche*.

Outre le montois, qui a conservé intactes les consonnes latines, les formes wallonnes en *-ouhe* et en *-ohe* confirment cette supposition (cf. bûsca : *bouhe*, fr. bûche ; musca : *mohe*, fr. mouche). A Liège *rav'louhe* s'est altéré d'abord en *rav'rouhe*, puis en *rabrouhe*. L'aspiration finale est tombée dans *rav'rou*, comme dans *rabrou*, accident (G., II 263), pour *rabrouhe* ; *roudou* (panier ou toile sous une charrette: Forir), pour *roudouhe*, etc.

[*Mélanges Kurth*, 1908, t. II, p. 322. — Voy. Meyer-Lübke, n° 7050. A noter le flam. *haverruische* qui, d'après Schuermans, désigne dans le Hageland la moutarde sauvage, et le west-flam. *averuische*, *havruische* qui, d'après De Bo, désigne le colza jusqu'à sa floraison. Ce sont de nouvelles altérations du type roman (influence du néerl. *haver*, avoine).]

w. rawète

Le *Vocabulaire de Cherain*, par A. Servais, a un article ainsi libellé (BSW 50, p. 533) :

rawète, s. f., 1. Ce qu'on donne en sus d'un achat : *vos mi l' dinroz pol rawète*, vous me le donnerez par dessus le marché. — 2. Lien de paille pour lier les gerbes de céréales.

A première vue, on pourrait croire que l'auteur a raison de réunir sous un même chef ces deux significations. Un examen plus attentif montre toutefois qu'il s'agit de deux termes différents, dont la ressemblance est fortuite.

(1) Feller, *Flore populaire wallonne* (*Bull. de Folkl.*, II 117).

(2) Roland, *Flore populaire*, II 72. On y lit que le w. *raverouhe* vient du lat. *rapa eruca*, ce qui est phonétiquement impossible : -ûca donne *-owe* en wallon ; voy. ci-après l'art. *sohe*.

1. *Rawète* « lien de paille pour lier les gerbes de céréales » n'a pas, en wallon, une aire bien étendue (Cherain, Marche-en-Famenne, Fauvillers, Ciney, Sery-Abée) ; on emploie d'ordinaire le terme général *loyin*, lien. Cependant, en pays gaumais (Ste-Marie-sur-Semois, Tintigny : BD 1908, p. 75 et 79), nous relevons la forme *rowète*.

C'est le lat retorta, participe féminin de *retorquĕre « retordre, tordre en arrière ou en sens contraire ». Comparez, pour la tonique du w. *rawète*, le w. *pwète*, *fwète*, *mwète*, *cwède*, *twède* (porte, forte, morte, corde, tordre) ; le *t* intérieur entre voyelles a disparu suivant la règle, et la protonique *e* est devenue *a*, probablement sous l'influence de *r*. — La forme gaumaise est d'explication plus délicate. Le gaumais dit *pôrte*, *fôrte*, *môrte*, *côrde*, *tôrde*, avec *ô* provenant de *wŏ*. Il faudrait donc admettre les étapes suivantes : **reworte*, **rewote*, **rowote*, d'où *rowète* par dissimilation et sous l'influence des nombreux diminutifs en *-ète*. Il est d'ailleurs probable que ces deux raisons (plus l'influence de l'homonyme *rawète*) ont également agi pour transformer **rawate* en *rawète* dans la région Cherain-Marche, où l'on prononce *cwade*, *fwate*, et non *cwède*, *fwète*, comme en liégeois.

Quoi qu'il en soit de ces difficultés phonétiques, il est impossible de séparer notre mot 1° de l'anc. fr. *reorte* « lien formé d'une branche souple et pliante tordue sur elle-même », dont Godefroy énumère les formes *redorte*, *roorte*, *roertre*, *roarte*, *rooite*, *rotte*, *riotte*, et dont l'étymologie retorta est pleinement assurée ; 2° du fr. dialectal *rouettes*, t. de forestier, « brins de taillis dont on fait des liens », où Littré voyait un diminutif de *roue*, « le lien étant tordu en rond », et que Tobler rattache avec raison au lat. retorta (*Z. für vergl. Sprachf.*, XXIII, 418).

2. L'autre *rawète* « surcroît, petit supplément gratuit de marchandise » existe, sous la même forme et avec le même sens, à peu près dans toute la région wallonne proprement dite. Outre *rawète*, il importe de constater que le namurois dit aussi *awète*, d'après G., II 288, et Pirsoul ; ce dernier, v° *rawète*, donne l'exemple : *dj'a yeû deûs pomes d'awète* (1) « j'ai reçu deux pommes en plus » (2).

(1) On trouve la même expression dans J. Colson, *Chansons*, p. 119 (Namur, 1862).

(2) Je ne crois pas qu'on doive tenir compte de la forme *lâwette*, qui existerait à Beaumont (Hainaut), d'après le BSW 3, II, p. 64. — Pour *loète* (Maubeuge), voy. ci-dessus, p. 172, l'article *louwète*. — Quant au montois *royète*, auquel Sigart paraît identifier le w. *rawète*, c'est bien, semble-t-il, le diminutif de *roye* (raie) ; voy. Hécart : *roiète* ; Delmotte : *roier* (compter). Le sens est du reste tout différent : « capacité d'un vase ; ration, pitance ».

Grandgagnage n'indique pas d'étymologie. Scheler, son éditeur, émet deux conjectures : *rawète* lui paraît signifier au propre « la petite *rave* que les légumières ajoutent au marché » (!) ; tandis que *awète* répondrait à « un diminutif de *awe*, oie » (!). D'autres rattachent notre mot au w. *raveûr*, *rawè* « ravoir » (1), ou au lat. re-adepta « (la partie) obtenue ou gagnée » (2), ou encore à un type lat. *redd-itta (3).

Pour moi, il est évident qu'il faut partir du simple *awète*, conservé en namurois. Il me paraît hors de doute également que cet *awète* correspond à l'anc. fr. *aoite* (augmentation ; avantage, profit ; du lat. *adaucta), fém. du part. passé de *aoire*, lat. *adaugĕre (4). La *rawète* (lat. *re-adaucta), c'est donc ce qui s'ajoute à l'emplette, la *radjoute*, comme on dit, exactement dans le même sens, à Eugies (Borinage), le *surjét* à Ath et à Mons, le *dézeûr* à Wiers et à Condé (comp. l'all. *obendrein* ; luxemb. *beilôcht*, de *beilegen* : ajouter). L'emploi du préfixe intensif *re-* est bien conforme aux habitudes de nos dialectes (comp. *ratinde*, attendre ; *rizèri*, guérir ; *roûvî*, oublier). — Godefroy ne donne pas **raoite*, mais il enregistre *soraoite* « suraugmentation, surcroît », composé avec le préfixe *sor-*. — Voyez ci-après l'article *tanawète*.

[1re édition : BD 1912, p. 56. — Dans les Ardennes françaises, M. Ch. Bruneau a relevé les types *rawète*, *rowète*, *royète*, *roète*, à Rethel *rouète* (supplément gratuit). Or, dans cette région, -aucta donnerait *-wate*. Il faut donc admettre que le primitif **rawate* y est devenu *rawète* sous l'influence des diminutifs en *-ète*, puis *rowète*, *rouète* sous l'influence de *roue*, lat. rota.]

w. **rèni**, **roni**, **runin** ; **arèni** ; **rune** ; etc.

G., II 294, ne donne pas d'explication. Voici son article :

rèni (Verviers, Malmedy), rien, objet sans valeur, babiole, fanfreluche ; [(Liège : Forir) homme de néant, vaurien] ; (Namur), *rènan*, *rènin*, *ronan*, *ronî*.

(1) J. Delbœuf, BSW 10, p. 144 ; P. Marchot, *Le patois de St-Hubert*, p. 37 (1890) ; Ad. Grignard, BSW 50, p. 415.

(2) P. Marchot, dans la *Revue des langues romanes*, t. 35 (1891), p. 438.

(3) Niederländer, *Mundart von Namur*, § 32*b*.

(4) God., vo *aoite*, cite aussi la forme *avoite*. J'en rapprocherai l'article *avaite*, que Godefroy ne peut traduire, dans le Règlement des boulangers d'Arras en 1355 : « nuls ne poet vendre pain fors le denrée un denier sans donner *bort* n'*avaite* ». Le sens est que le pain doit se vendre un denier et que le vendeur ne peut donner de supplément gracieux, de (*r*)*awète*. Le syn. *bort* (bord ?) n'est pas noté dans Godefroy.

Ce dernier mot est employé par les marchands de bestiaux pour désigner une bête sans valeur (1).

Rèni, avec *i* bref (2), appartient à la région de Verviers, Herve, Spa, Stavelot, Malmedy : *on p'tit rèni*, *dès p'tits rènis* « de menus objets », *dès vîs rènis* « de vieux objets », syn. *dès vîs rahis'* ; *vî rèni*, t. de mépris, « vieille femme ». En dépit de l'assertion de Forir, le mot paraît être inconnu à Liège. — A Erezée et à Bovigny, *on vî rèni* désigne « un vieux réduit », et aussi ce qu'on y remise : « un objet de rebut » ; à Vielsalm, *on rèni*, c'est « un mauvais lieu, un repaire de vauriens » (3).

Cette forme isolée ne peut, à elle seule, nous livrer le secret de son origine : on ferait fausse route si l'on prétendait, par exemple, y voir un dérivé du lat. rem, rien, w. *rin*. Ici encore, la méthode consiste à recueillir le plus grand nombre possible de variantes dialectales. G. nous donne bien quatre formes namuroises, mais ses renseignements, du moins en ce qui concerne *rènan*, *ronan*, ne sont pas confirmés : Pirsoul ne signale que le nam. *runins*, s. m. pl., « ordures, saletés, balayures ». D'après M. Alph. Maréchal, les vieux Namurois ne connaissent que *rènin*, avec le sens général de « rebut » : *crwèyoz qui dj'va mougnî tos vos rènins ?* ; *vî rènin*, t. d'injure. — D'autre part, j'ai recueilli :

dès rènins (Dorinne), des saletés ; syn. *dès mannèstès* ;

dès runins (Ben-Ahin, Solières), des objets de rebut ; (Barvaux-Condroz, Tohogne) de menus débris ;

dès ronis (Perwez), des saletés, des détritus ; *lès ronis* (Ste-Marie-Geest, Jodoigne), la vieille paille qui reste, d'année en année, au fond du gerbier ; d'où, en général, vieille paille ;

lès rognis (Marilles, Noduwez), les débris de paille hachée par le battage ; *dès rognis* (Ambresin-Wasseiges), des débris, des détritus ; *on rogni*, un homme de rien.

Si nous mettons à part la forme *rogni*, où l'on reconnaîtra peut-être l'influence de « rogner », il reste un radical *rèn-*, *ron-*, *run-* à identifier. Or le verbe bien connu qui signifie « rouiller » présente des variations

(1) Ce sens est logique ; cependant il y a peut-être confusion avec un autre mot ; du moins à Jodoigne, Pécrot-Chaussée (Brabant), *rônæ̆*, s. m., désigne un animal chétif ; c'est propr. un « ruiné » ; comp. *rônæ̆ a plate costère*, à Jodoigne (BSW 35, p. 286).

(2) A Herve on prononce aussi *-î*, sans doute sous l'influence des nombreux mots à suffixe *-î*, fr. *-ier*.

(3) Dans ce dernier sens, *rèni* paraît avoir subi l'influence de *rène*, s. f., « habitude » (Vielsalm, Stavelot), propr. « course » ; *rèner* (Malm., Stav.) « aller et venir, trimer » ; *prinde rène* (dans un endroit : y fréquenter). Voyez p. 212 l'article *rûnanmint*.

semblables, dont la répartition géographique concorde en général avec l'aire des formes précitées :

arèni, *èrèni* Liège, Verviers, Spa, Stavelot ; *èrèni* Ciney ; *arèni* (avec *a-* = lat. in-) Vonêche ;

èroni Ambresin-Wasseiges, Grand-Leez, Eghezée ; *èronǣ* Perwez, Pécrot-Chaussée ;

aruni Awenne ; *éruni* Ellezelles (Lessines) ; *èruni* (1) Namur, Wavre, Ben-Ahin, Villers-Ste-Gertrude, Roy, Marche-en-Famenne, Erezée, Tohogne ; (anc. w. *enrunié* dans Jean d'Outremeuse ; *enrugni* Froissart, xv 290, var.) ; dérivé *èrum'té* Odeigne, *-tié* Laroche (pour **èrun'té*, *-tié*) ;

arigni Stave ; *èrigni* Namur ; dérivé : *arign'té* Wardin, Houffalize, Laneuville-au-Bois, Warisy ; *arègn'tè* Fauvillers ;

arougni Oisy, Gros-Fays ; dérivé de *rougne* (ib.) « rouille » ; *èroyî* Dorinne ; *èrouyî* Monceau-sur-Sambre ; *arouyi* Vonêche (= anc. fr. enroillir) (2).

Certains villages, au N. de la province de Luxembourg, notamment Villers-Ste-Gertrude, Erezée, Odeigne, connaissent même *rune*, s. f. « rouille » (*i-gn-a dèl rune so l' coûtê*), qui est une forme féminine de l'anc. fr. *ruyn*, représentant du lat. robîginem. D'autre part, l'anc. w. *ruinins* au sens de « rouille » se rencontre trois fois dans les *Sermons de carême en dialecte wallon du* XIIIe *siècle*, édités par E. Pasquet (3).

De cet ensemble de faits nous pouvons tirer les conclusions suivantes.

Les verbes *èruni*, *èroni*, *èrèni*, *aruni*, *arèni*, etc., sont composés du radical de robîginem et des préfixes in- ou ad-, — et non tirés de aeruginem, comme le prétend G., I 25. De même le liég. *dirèni* (nam. *disruni*) « dérouiller » n'est pas mis pour *dizarèni* (G., I 175), mais se décompose en *di-rèn-i* (4).

(1) D'où, par métathèse réciproque, *ènuri* à Farciennes.

(2) « Rouiller » se dit aussi *èfèronè* à Ciney, *èrodji* à Bergilers (litt. « enrougir »), *èruh'tiner* à Stavelot-Malmedy (voy. l'article *rouhin*).

(3) Extrait du t. XLI des *Mémoires couronnés* de l'Acad. royale de Belgique, 1888, p. 25. Le mot n'étant pas dans God., voici ces passages : « N'asembles mie les auoirs en terre que li ruinins et le uermissiel delissent [?] et manjuent... mais assembles les trésors en chiel la u ruinins nel porat courir... la u ruinins ne vers ne l'empiront ». — L'éditeur et le rapporteur Scheler s'évertuent, p. 19, à expliquer *delissent*. Ne serait-ce pas tout simplement une erreur du scribe pour *démolissent* ? Comparez dans God., t. X, p. 600, RUILLE, la traduction du même texte sacré dans un sermon de carême édité en 1519 : « en terre la ou la reuillie et tigne *demolit* ».

(4) On a forgé par plaisanterie *dizarèni*, *dizèrèni* dans les « scies » suivantes : *nosse crama* (cramail) *è-st-arèni, i n' si dizarènirè nin* (Vonêche) ; *gn-a m' fièr'mint* (serpe) *qu'è-st-èrèni, nèl dizèrènich'rîz nin bin ?* (Ciney).

Les substantifs *runin*, *rènin*, *roni*, *rèni* sont dérivés du même radical à l'aide des suffixes *-in*, *-i* (fr. -in, -il). Les variations de la protonique sont les mêmes que dans les verbes précités. Bien que le sens de « rouille » ait complètement disparu et que, dans certains cas, la filiation sémantique ne soit pas des plus claires, il faut admettre que le sens primitif de « objet rouillé » a donné, par extension, celui de « objet mis au rebut », puis celui de « détritus, déchet, débris sans valeur ».

[Remaniement de BD 1913, p. 55. — Meyer-Lübke, n° 7348, cite le w. *arune* [?] « rouille », qui ne nous est pas connu.]

w. **reûdê**

G., II 502, écrit : « *Beûdai*, t. de bat., bois qui relie le halmustok ou timon du gouvernail avec la partie postérieure du gouvernail ». — *Beûdai* (1) est une faute de lecture pour *Reûdai*, ou mieux *reûdê*, diminutif en -ellum de rigidum : *reû*, fr. roide, raide. Le batelier de la Meuse désigne par là une perche arquée destinée à renforcer le gouvernail lorsque le safran se trouve à un niveau plus bas que la barre, ce qui est le cas pour le *hèrna* et la *mignole*, anciens bateaux de Meuse à poupe en retrait et non verticale.

[*Romania*, 1911, t. XL, p. 329. Cf. Meyer-Lübke, n° 7314. — G., II 297, donne *reûdê* « perche bien droite », d'après Simonon. J'ai relevé aussi ce mot dans le vocabulaire des houilleurs, à Seraing : il désigne une tige de fer disposée horizontalement dans la mine à l'entrée d'un chargeage : on abaisse ce *reûdê* pour tirer le câble, *cwèrdê*, qui actionne une sonnerie placée à la surface. — Enfin, à Esneux, d'après M. Edgar Renard, *reûdê* (« roideau » en 1766) survit dans un nom de lieu désignant un talus, un raidillon. A Alle-sur-Semois, *rèdê* « raidillon » est encore du langage courant.]

w. **rêvioûles**, **wêroûles**

G., II 272, dit simplement : « *raivioûle*, *rêvioule*, à Malm. au plur. (rougeole), nam. *rovioûle*, pic. *rouviu* ». Cet article doit être rectifié et complété comme suit.

Dans le domaine wallon proprement dit, les termes désignant la rougeole se répartissent en trois groupes :

A. *rɔ̃vioûles* Namur, Bande ; *-oules* Gembloux, Grand-Leez ; *rouvioûles* Givet ; *rɛ̃vioûles* Verviers (Lobet), Malmedy (Villers), Faymonville, Villers-Ste-Gertrude, Sautour-lez-Philippeville ; *rivioûles* Barvaux-Condroz, Solières, Ben-Ahin, Heure-en-Famenne, Dorinne ; *rɛ̃vioules* Wasseiges.

(1) Body, *Voc. des tonneliers* (BSW 10, p. 222) reproduit l'erreur de Grandgagnage. — Sur *halmustok*, voy. ci-dessus p. 137.

B. *rêvioûles* Liège, Trembleur, Ambresin, Wasseiges ; *rêvioûles* Eghezée, *-oule*, Ste-Marie-Geest ; *rêwioûles* Noduwez, Marilles.

C. *wêroûles* Stavelot, Vielsalm, Bovigny, Lutrebois, Ramont, Wardin ; *wéroûles* (*ê* ?) Cherain ; *wèroûles* (*é* ?) Doncols.

Le mot est toujours au pluriel, comme beaucoup d'autres noms de maladies que le peuple désigne d'après leurs multiples manifestations extérieures : *lès crèhioûles* ou *crèhinces* « les adénites de la croissance », *lès mowètes* « oreillons », *lès rainnètes* « le muguet », etc.

Le groupe A, dont *rovioûle* est la forme le mieux conservée, vient, comme on sait, du lat. *rubeola (1), qui a donné également le fr. *rougeole*. Au Sud de la province de Luxembourg (Ortheuville, Sibret, Fauvillers, Bertrix, Chairière, Gros-Fays ; gaumais), on dit *lès roudjètes*, ce qui logiquement équivaut à *rovioûles* ; le hennuyer dit *lès roudjeûrs* (Beaumont, Chapelle-lez-Herlaimont.) — Dans ce groupe A, la protonique reste brève, tout en présentant des variations aisément explicables. — Ce qui caractérise le groupe B, c'est la longueur de la protonique *è*, *é*, où l'on attendrait la brève. Je pensais naguère (BD 1913, p. 58) qu'il faut sans doute attribuer cette anomalie à des influences analogiques ; quant au groupe C, dont je méconnaissais l'importance, j'y voyais une métathèse de *rêwioûles*. Je crois aujourd'hui que le contraire s'est produit : *wêroûles* représente sûrement le lat. variola (2) (anc. fr. *vairole*, fr. *vérole*, proprement « maladie qui tache la peau »). La forme primitive **wêrioûle* est devenue *rêwioûle*, *rêvioûle* (3) par métathèse, sous l'influence de *rubeola, qui a dû exister aussi à Liège, Ambresin, etc., puisqu'on le retrouve à Verviers, Wasseiges, etc., c'est-à-dire dans le voisinage immédiat.

w. **rihîre** (Malmedy)

Le dictionnaire manuscrit de Villers (Malmedy, 1793) a l'article : « *rixhire*, f., bonne chère, frérie, festin, fricot, frigousse », que G., II 307, voudrait expliquer par *riche chère*. La phonétique ne peut admettre cette conjecture. Il n'est pas non plus permis de penser au préfixe *re-* (liég. *ri-*), qui serait *ru-* en malmédien. Il faut se reporter à un autre

(1) Niederländer, *Mundart von Namur*, § 41. De son côté, M. A. Thomas (*Mélanges d'étym. fr.*, p. 134) tire de *rubeolus le fr. *rouvieux* (espèce de gale) et le pic. *rouviu* (rougeole). — Meyer-Lübke, n° 7405, ne parle point de nos termes wallons.

(2) Sur *v* latin > *w* wallon, voyez l'article *wêre*.

(3) Pour le changement de *w* en *v*, comp. *a l'awîre* (Malmedy) : *a l'avîre* (Liège) « au hasard, au petit bonheur », du lat. *agurium « heur ».

article de Villers : « *xhirire*, f., un grand fricot, une frigousse » ; lisez *hirîre*, proprement « *(dé)chirière », ce qui vaut bien en énergie le fr. crevaille. De là, *rihîre* par métathèse réciproque. Voici, au surplus, quelques exemples de ce phénomène fréquent dans les parlers populaires : *ènuri* à Farciennes, pour *èruni* (voy. l'art. *rèni*) ; *hourin* pour *rouhin* (voy. l'art. *rouhin*) ; *adaglé* pour *agad'lé* « accoutré » (G., I 7) ; *rabada* à côté de *barada* « bavolet » (ib., 46) ; *guèdaine* « dégaîne » (ib., 247) ; *gabâre* « bagarre » (ib., 227) ; *crotale* ou *trocale* (Ciney) « crotte » ; *lânî* (Faymonville), à côté du malm. *nâlî* « cordon de soulier » ; le gaumais *casmarâde* « mascarade » ; le meusien *queubie* « béquille » ; le picard *fichonner* « chiffonner » ; le flamand *begaren* pour *gebaren* (De Bo, p. 82) ; le w. *gladjo* ou *djaglo* (Givet) « roseau, glaïeul » ; *wignî*, *wign'ter* (Liège) « glapir », *gniwer* (Ovifat) ; *désmâhoné* (Neuville-sous-Huy), pour le liég. *dishâmoné* « dépenaillé » ; etc.

liég. **rimbion, rêbion**

G., II 292, donne sans explication : *rimbion*, *rêbion* « léger sillage produit à la surface de l'eau par une pierre qui est un peu au-dessous de la surface [1], ou par le passage d'un poisson ». — C'est, avec un sens figuré, une forme altérée de *ringuion* (« sillon qu'on pratique en *ringuiant*, c.-à-d. en déchaumant, en donnant le premier labour à une terre » : G., II 294). De même le rouchi *stranguion*, nam. *stronguion* « étranguillon », devient le liég. *strambion*, malm. *strombion* (G., II 406). Quant au verbe *ringuî* « déchaumer », c'est l'anc. fr. *renguillier* (labourer), qu'on dérive du francique ring de même que le fr. *rang*; voyez Ulrix, n° 1690.

w. **rouhin, rouhis', luhin, èruh'tiner**

G., II 329, a les articles suivants :

> **rouhin** (marc de café, sédiment en général). Sans doute pour **drouhin* = *drousin*, par aphérèse de l'initiale.
>
> **rouhis'**, Limbourg (portion de terrain qu'on ne peut mettre en culture à cause de sa mauvaise qualité). — Prob. dérivé du flam. *rusch* (jonc) : propr. marécage où ne vient que du jonc.

Le second de ces termes se retrouve 1° à Lincé-Sprimont, où *rouhis'* désigne un terrain inculte et broussailleux (syn. un *ronhis'* : « roncis ») ; 2° à Jupille, comme terme archaïque de culture : *rinètî lès rouhis' dèl houbîre* « enlever les feuilles et débris de sarments qui jonchent la hou-

[1] C'est-à-dire : « qui émerge à peine ou même affleure ».

blonnière après la cueillette ». — A Liège même, j'ai noté *dès rouhis'* ou *dès rouhins* « du marc de café ». Ce dernier est bien connu de nos lexicographes (G., Lobet, Forir, Gothier, Willem). Par métathèse réciproque, il s'altère parfois en *hourin* (1).

Les conjectures de G. ne nous retiendront pas. Il va de soi que *rouhin* et *rouhis'* ont le même radical, lequel s'explique au mieux par l'anc. h. all. rûh (all. *rauh*) « âpre, rude, raboteux ». Dans tous les exemples recueillis, il s'agit de matières rugueuses et sales, de résidus qui encrassent, se déposent et forment croûte. Pour le traitement de la voyelle, on comparera *houbète*, *houmer*, qui dérivent de l'anc. h. all. hûbe, scûm (all. *haube*, *schaum*).

Les croûtes de lait qui couvrent la tête de certains enfants s'appellent *dès ruhins* à Stavelot, *dès luhins* à Malmedy. Je tiens cette dernière forme pour altérée, et *ruhin* pour une forme variée de *rouhin* (2), avec un sens spécial qui paraîtra naturel si l'on part de l'étymon proposé. Pour l'alternance *ou* : *u* à la protonique, comparez *droussin*, *frouhin* (Liège, Verviers) : *drussin*, *fruhin* (Stavelot).

Enfin la même région de Stavelot-Malmedy possède en propre ces deux mots : *èruh'tiner* « rouiller », *duruh'tiner* « dérouiller ». Selon toute vraisemblance, nous avons affaire au même radical pourvu d'un suffixe diminutif ; le sens premier serait donc : « encrasser, décrasser » (3).

anc. w. **rûlâve**

Godefroy ne peut définir *rulane* (sic) dans ce texte liégeois : « quant les massuirs veullent pessier [= *pèhî*, pêcher], se pessent d'autres bons harpatz *rulanes* » (1451, Ch. des finances, XI, p. 22, Arch. Liège). Il faut lire *harnatz* (liég. *hèrna*, anc. fr. *harnois*, « engin, outil ») *rulaves*, ou mieux *rûlâves*. Ce mot d'ancien liégeois, qui ne se rencontre que dans ce texte, dérive à l'aide du suffixe *-âve*, fr. *-able*, du w. *rûle*, anc. fr. *rieule*, lat. regula. Il signifie « régulier, conforme à la règle, légal ». Pour la formation, comparez *raisonnable* « conforme à la raison ». Voyez *rûnanmint*.

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 571.]

(1) Forme employée par certains auteurs liégeois, notamment Jean Bury ; voy. l'article *rihîre*. — Chose curieuse, G., II 328, donne *roudins d' hoûbion* « débris de fleurs de houblon » et, d'autre part, je relève à Liers-lez-Liège *dès roudis'* « du marc de café ». Ces mots dérivent-ils directement de *roudi* (G., II 327) ou sont-ils altérés de *rouhin*, *rouhis'* sous l'influence de ce *roudi* ?

(2) J'ai entendu à Coo-lez-Stavelot *dès rouhins* (« croûtes de lait »).

(3) Godefroy a un exemple de l'anc. fr. *enruhir* « rendre rogue, arrogant ». Faut-il le rattacher à la même famille ?

w. **rûnanmint** (Malmedy, Stavelot)

G., II 332, a cet article :

> **runant-chemin** Malm. (« grand chemin »). D'un verbe *runer* = *rèner* (courir) ; comp. angl. *run* ? — **runanmint** Malm. (« communément, vulgairement »). Du même *rèner* (courir, être en cours) que le précédent.

La forme *runer* n'existe pas. Villers, en 1793, donne seulement le malm. *renez* « aller et venir », *reneur* « couratier », *renajuit* « le juif errant », à côté de *runan ch'min*, *runanmin*. Il faut écrire *rèner*, *rèneûr*, *rènâ* [= *rènant*] *djwi*, et *rûnant teh'min*, *rûnanmint*. Il ne peut y avoir de rapport entre *rèner* et les deux derniers mots, qui ont *û* long (1). Dans mon *Vocabulaire de Stavelot*, j'ai noté *runanmint* ou *rulanmint*, d'après deux vieux stavelotains. J'aurais pu écrire *û* long ; si je ne l'ai pas fait, c'est qu'en réalité cet *u* est de longueur moyenne ; il tend à s'abréger sous l'influence du préfixe *ru-* (fr. re-). Quoi qu'il en soit, la forme *rûlanmint* parle assez clairement : il faut partir de *rûle* « règle » (voy. l'art. *rûlâve*). De là, l'adjectif *rûlant* « régulier, conforme à la règle » et l'adverbe *rûlanmint* : « 1. régulièrement, normalement, 2. communément, vulgairement, couramment ». Les liquides *l* et *n* permutent souvent ; ainsi, Villers écrit *ralongue*, altéré du liég. *ranonke* « renoncule ». Le malmédien archaïque *rûnant teh'min*, que Villers traduit par « grand chemin » sans donner d'exemple, doit être pris au sens moral plutôt qu'au propre ; on pensera au vers de Regnier : « Je vay le grand chemin que mon oncle m'aprit ». C'est le chemin régulier, la voie droite et naturelle que suit le commun des mortels, par opposition aux détours, aux chemins de traverse.

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 571.]

w. **rûte**

A Faymonville-Weismes, près de Malmedy, *rûte*, s. f., désigne « un ensemble de plusieurs javelles d'avoine dressées sur le champ et liées à la partie supérieure, qui forme pointe ; lorsque les javelles sont liées en gerbes, cet ensemble s'appelle *sôdâr* (= soudard, soldat) ; ces deux termes existent à Sart-lez-Spa avec la signification intervertie » (2).

(1) *Fôres qui s' rèpètèt rûnâmint* (*Armonac*, Malmedy, 1887, p. 27) « foires qui se répètent régulièrement » ; Scius (1893) écrit *rûnanmint*. — D'après Behrens, p. 87, *runant-chemin*, *runanmint* appartiennent sûrement au néerl. *runnen* « courir ». Je ne puis partager cette opinion.

(2) J. Bastin, *Voc. de Faymonville* (BSW 50, p. 589). Comp. Body, *Voc. agr.*, v° *sôdâr* (ib., 20, p. 180).

Le nom de ces faisceaux est en effet très variable : on dit, par exemple, à Heure-en-Famenne, des *hoûzârs* de seigle ou de froment ; à Bande, on distingue les *hoûzârs* de froment et les *sôdârs* de seigle. En réalité, *rûte* évoque la même image que les deux mots précédents : il répond au bas all. *rüter*, que le *Wörterbuch* du dialecte d'Eupen traduit par *reiter* « cavalier » (1). Le sens primitif s'étant perdu, le mot, sans doute à cause de la terminaison féminine, a changé de genre en wallon. L'anc. w. *rute* se rencontre dans un texte apocryphe du XIIIe siècle : « Leas Rute vinont gaste et broule leur Clostre » (2).

Il existe encore à Pécrot-Chaussée (Brabant) un s. f. *rûte* « espèce de grand roseau qui atteint souvent la hauteur d'un homme et au sommet duquel flotte une sorte de plumet ». Des difficultés de phonétique ne permettant pas d'invoquer le néerl. *roede* (verge) ou le néerl. *riet*, flam. *rijt* « roseau » (3), j'y vois un nouvel emploi figuré du vieux mot précédent, d'autant plus que ce grand roseau s'appelle *dame* à Grand-Leez (Gembloux).

gaum. **samousse**

Ce mot ne figure pas dans le *Lexique* du patois gaumais de Ed. Liégeois (BSW, tomes 37, 41 et 54). Cl. Maus, dans son *Vocab. des environs de Virton* (manuscrit de 1854), enregistre simplement : « *samousse*, lisière ». Il s'agit de la lisière d'une toile ou d'une étoffe, comme j'ai entendu dire à Ste-Marie-sur-Semois. Pour la lisière du drap (employée anciennement pour faire des jarretières et des chaussons), ainsi que pour l'orée d'un bois, on dit *la lijière*. — Forme rare (3) d'un terme bien connu en ancien français et dans les dialectes du Sud (4). M. Ant. Thomas, qui s'en est occupé dans ses *Essais de philologie française*, pp. 78 et 84, tire l'anc. franç. *cimois*, *cimosse* de *cimussium, *cimussia, dérivés de cimussa « corde ». On peut voir aussi dans *Romania*, XXXIX, 164,

(1) Malgré leur ressemblance, *reiter* et *rüter* sont d'origine différente : *reiter* (d'où le fr. *reître*) vient de *reiten* « chevaucher » ; *rüter* est le moyen bas all. *rûter*, néerl. *ruiter*, all. *reuter*, du moyen latin ruptuarius.

(2) *Manifeste des droits de l'abbesse de Robertmont*, Liège, 1633, p. 41. — *Rute* se prononce *rût'* et se traduira par *reître*. Comp. le nom de famille *Jamin le ruyte* (1555, Arch. de Herve) ; aujourd'hui *Leruitte*, *Lerutte*, *Leruth*.

(3) Le roseau ordinaire s'appelle à Pécrot-Chaussée *roja* (= *rozia* à Grand-Leez).

(3) Labourasse donne aussi en meusien *samouce*, à côté de *soumoce*, *soumouce*.

(4) Godefroy : CIMOIS, CIMOSSE ; Du Cange : CIMOSSA ; Constantin et Desormaux, *Dict. savoyard* : SEMOSSA ; D'Hombres et Charvet, *Dict. languedocien* : SIMOUS, SIMOUSSO ; Puitspelu, *Dict. lyonnais* : CIMOUSSA, etc. Voy. *Romania*, XXV, 384 ; XXXIII, 217.

un article de M. Blondheim sur *cimols*, « bord d'un vêtement », que donnent des sources rabbiniques.

[*Romania*, XL (1911), p. 329.]

W. sanke, sankis'

Le primitif *sanke*, s. f. (1), « bourbe, vase » existe en namurois, à Marche-en-Famenne, Awenne, Tohogne, Erezée, Wavre, etc. Dans la vallée du Geer : *di l'assonke* (Roclenge, Glons) « de la vase », est sans doute le déverbal d'un v. *assonkî*. — De là : 1° *sankis'*, adjectif en namurois, « bourbeux » (G.) et aussi en liégeois : *i fêt sankis'* ; ou substantif masculin, ord. au pluriel, « bourbe, vase, endroit marécageux » (2) : *afoncer è sankis'* ou *d'vins lès sankis'* (liég.) ; aussi *sâkis'* (liég. : Rem., Hub.), *sonkis'* (hesbignon : Noduwez : liég. ? : G.), *sâkis'* (Malmedy) ; au féminin : *dèl sankĕsse* (Ste-Marie-Geest) ou *dès sankĕsses* (Perwez, Marilles). On dit à Bergilers (Hesb.) : *di l'assonkis'*, *li pré èst tot coviè d'assonkis'*. — 2° *sancrè* en chestrolais (« couvrir de vase » : Dasnoy, p. 457) ; *èssancré* (Tourinnes-St-Lambert) ; *èssankî* (nam.) ; *lès prés sont tot èssankîs*, *li foûre ni vât rin* (Villers-Ste-Gertrude) ; *on pré qu'è-st-èssanké* (Tohogne, Erezée) ; *dji m'è assankè* (Awenne) ; *dè fôrèdje èssankiné* (ard. : Body, *Agr.*) ; *èssonkisser* (Noduwez) ; *lĕ pachĕ è-st-èssankĕssé* (Ste-Marie-Geest) « le pâtis est envasé, couvert de terre charriée par les pluies ou par l'inondation ». — 3° *sancrĕne* (Tourinnes-St-Lambert), s. f., urine des vaches et chevaux, qui constitue le purin.

Le plus ancien exemple que je connaisse se lit dans une charte de 1353-64, où il est question d'une « terre acquise et *assankie* » (3), c'est-à-dire — d'après le contexte — d'un terrain d'alluvion.

G., II 340, compare des mots du Dauphiné, du Berry, du Languedoc et le t. de marine *sancir* (couler à fond). Scheler écarte avec raison ce dernier ; mais les autres ne valent pas mieux. C'est aller chercher loin l'explication d'un mot qui ne se rencontre que dans la région wallonne proprement dite. Il faut s'adresser au dialecte flamand de la Campine et du Brabant, où l'on appelle *zonk*, s. m., une dépression dans une terre ou sur une route : « de straat ligt vol zonken » ; le west-flamand *zonke*, s. f., signifie de plus « bas-fond » (4). La confusion des nasales *on* et *an*

(1) Ordinairement au pluriel, comme les expressions synonymes *lès broûs lès broûlis*, *lès briyakes*, *lès bèrdouyes*.

(2) En verviétois, Remacle et Lobet ajoutent le sens de « herbes marécageuses ».

(3) Cuvelier, *Cartul. de l'abbaye du Val-Benoît*, p. 469.

(4) Le flamand *zonk* se rattache à *zinken*, all. *sinken*. Kilian donne le terme archaïque *zincke* : cloaca, gurges limosus ; ang. *sincke*. Voy. Schuermans et De Bo.

est fréquente dans nos parlers ; au liég. *sankis'* (pour *sonkis'*), comparez le liég. *song'* (sang), *stronler* (étrangler) ; voyez aussi les articles *grimon*, *ongueçon*.

w. **sâpreû**, **sampreû**, **simpreû** (Verviers)

G., II 340, a l'article suivant :

> **sâpreûs** (affété, maniéré ; au fém. mijaurée) [Remacle]. Lobet a *sanpreû* (maniéré, vergogneux), fém. *sanpreûze* (pimbêche). Comp. l'anc. fr. *safre* (mignon), *safrette* (friande, agréable). Remarquez que le liégeois donne une signification analogue à *sawoureûze* (pimbêche, précieuse). — Pour la terminaison, comp. *sclatereûs*. — [Note de Scheler : « *sâpreûs* pourrait bien être une formation faite dans le monde des clercs et tirée du lat. *saporosus* (qui a du goût) ; comparez l'italien *saporoso* (charmant). Le sens propre serait : difficile au goût].

Mot du dialecte verviétois, usité surtout au féminin. *Fé l' sampreûse* a le même sens que le fr. « faire la sucrée, la sainte-nitouche » : avoir des manières affectées, jouer l'innocence, la modestie, le scrupule. Dans un noël de Verviers, une jeune fille, qui prêche le dédain des *galants*, s'attire cette réponse : *a qwè bon fé l' sampreûse ?* (1). Et Remacle, v° *choufté*, nous sert cet exemple : *li sâpreûse ! èle bahe lès-oûys ; podrî, èle si lêt tchoufter èt ratchoufter !* « la mijaurée ! elle baisse les yeux ; derrière, elle se laisse embrasser à bouche que veux-tu ! ».

La nasale pure n'existant pas en verviétois, les graphies *sâ-*, *san-* ont même valeur : un *a* long mi-nasal (2) et non un *a* bref comme dans le nam. *safrète* « gamine, fille de peu » (3) ou dans le liég. *sawoureûse* propr. « savoureuse », que Lobet donne aussi en verviétois avec le sens de « pimbêche ». Cela suffit pour écarter les conjectures ou comparaisons de G. et de Scheler. Le *p* fait aussi difficulté ; Scheler parle bien de formation savante, mais il faudrait, dans ce cas, pouvoir citer des exemples (4).

Je crois qu'il faut partir d'une forme inédite *sĕpreû*, que je retrouve dans des notes prises à Verviers vers 1885 (5). Ce *simpreû* nous met

(1) A. Doutrepont, *Noëls wallons* (1909), p. 250 ; voy. aussi BSW 2, p. 291.

(2) Lobet le note arbitrairement de quatre façons différentes : *hanté*, *franbauh* ; *hâdel*, *wâdion*, *pâpi* (à côté du dérivé *panpieu* !) ; *mâasné* (à côté du syn. *manslé* !) ; *anaie*, *plason*, *gagni*.

(3) BSW 52, p. 157. C'est l'anc. fr. *safrette* « fille égrillarde, frétillante », — c'est-à-dire tout le contraire de notre *sampreûse*.

(4) Voyez Meyer-Lübke, n° 7587.

(5) Et provenant, je pense, d'une conversation avec feu J.-S. Renier. Ce vieil auteur verviétois écrit *sempreux* dans l'*Ann. de la Soc. liég. de Litt. wall.*, 4, p. 104, en parlant du « délicat » poète Nic. Defrecheux.

sur la voie de l'all. *zimpern* « faire le délicat, le précieux, mignarder ». Ce serait, avec un suffixe roman (*-eû* : -eur, plutôt que *-eûs* : -eux) « celui qui fait le délicat » ; comparez *zimperlich tun* « faire la précieuse », *zimperliches Mädchen* « mijaurée » (1). Le passage de *sē-* à *sā-* ne va pas sans quelque difficulté (2) ; mais, pour le sens, *zimper*(*lich*) et *simpr*(*-eû*) se couvrent si exactement que je ne vois guère le moyen de les séparer.

w **savenê** (Malmedy)

Le dictionnaire de Villers (Malmedy, 1793) donne *savenai* « grand filet de pêcheur » (3). Scheler (ap. G., II 343) prend ce mot pour un dérivé de l'anc. fr. *saene* (= w. *sayîme*), avec *v* épenthétique ; mais cette conjecture n'est pas heureuse. Le malm. *savenê* ne fait qu'un avec l'anc. fr. *savenel* (« instrument de pêche » ; dans un texte de St-Ouen : Godefroy) et avec le norm. *savigniau* « filet formant une espèce de poche, avec lequel on prend les truites quand la rivière est trouble » (Littré, *Suppl.*). C'est le diminutif de l'anc. fr. *savene* « espèce de linge », lat. sabanum.

nam. **sclèyî**, liég. **disclèyî**

G., II 348, donne le nam. *sclèyî* « (se) fendiller, (s')entr'ouvrir, en parlant des douves d'un tonneau ». Il cite le liég. *risclèyî* « resserrer les douves d'un tonneau qui se sont disjointes ». Ce composé n'est pas dans Forir, qui donne en revanche *disclèyî* « disjoindre ». J'ai entendu à Liège : *li tonê s' va disclèyî å solo* ; l'infinitif est aussi en *i* bref ; à l'indicatif présent on dit seulement : *li tonê si disclèyih* ; au participe : *on tonê qu'èst tot disclèyou*. — Dans la Famenne, où j'ai noté : *ci tonê, mètou sins-êwe au solê, va tot s' siclèyî*, on m'a traduit et expliqué le dernier mot par « devenir comme une *claie* » : bel exemple d'étymologie populaire ! — G. rattache *sclèyî* à l'anc. h. all. slîzan (all. mod. *schleissen* « fendre ») ; mais *z* n'aurait pu disparaître. Le *Dict. général* dérive avec

(1) Le haut all. *zimp*, *zimper* et le danois dialectal *semper* ont le même sens que *zimperlich* et viennent du bas allemand ; ajoutez le moyen néerl. *zumperlic*, *simperlic*, m. s. ; l'angl. *simper* « sourire avec affectation » ; le souabe *zumpfer*, *zemper* « modeste, timide » ; etc. Voy. Franck-van Wyck SIP ; Falk-Torp SIPE.

(2) Voy. cependant les articles *randje* et *rätchä*, et comp. de plus : *èsse è lamburin* (Liège) : *limburin* (Petit-Rechain) « être dans la débine » ; *kidansî* (Duv.) : *kidainsî* (Hubert), *kidacî*, *kidincî* (Forir) « mâcher » ; *prandjîre* ou *prindjîre* (Duv.) « méridienne » ; *lantèr-magique* (liég.) : *intèr-magique* (Huy) ; *cranki* (liég.) : *crinkyî* (Stave) « tortiller » ; etc.

(3) Le brouillon de Villers porte *sâvenai*, mais *a* doit être bref. Le mot n'a rien à voir avec le nom de famille *Sauvenay* (Liège), qui vient sans doute de *sâvion* (sable).

raison le fr. *éclisser* de ce slîzan, et le syn. *éclier* du francique slîtan. Cette dernière forme rend un compte exact de notre mot ; comparez le w. *selèyon* (malm. *splèyon*, liég. *sployon*) « traîneau », qui dérive, comme l'anc. fr. *esclaon*, de l'anc. h. all. slito.

w. **selanbran** (Neufchâteau)

Le *Dict. wallon* de Dasnoy (Neufchâteau, 1856 ; p. 453) est le premier à signaler : « *selanbran*, angélus du soir ». Les auteurs du *Projet de Dict. wallon* ont consacré un article à ce terme chestrolais : il faut y supprimer la forme *s'lanbranle*, qui n'existe pas, ainsi que la partie étymologique, qui est fondée sur cette forme apocryphe. — On dit *s'lanbran* à Orgeo, Thibessart, où la nasale *on* se prononce *an* (*manter*, *mancé* : monter, monceau). Il en résulte que la forme *s'lonbran* est la plus pure ; elle existe notamment à Libramont, Neuvillers, Recogne, Witry, dans l'expression archaïque : *on sone s'lonbran*. On devrait l'écrire *s'l' ombrant* (pour *s'lo ombrant*), car elle se traduit littéralement par « soleil ombrant, projetant de l'ombre ». Comparez, au sud de cette région, les expressions analogues : *v'la s'lo boutant* ou *coûtchant* (Ste-Marie-sur-Semois, Buzenol) « le soleil se couche, on sonne l'angélus » ; *s'lo boutant n' tard'rè-m' a sounèy* (ib.) « l'angélus du soir ne tardera pas à sonner ; *a s'lo l'vant* (ib.) « à l'aurore » (1). — Le dialecte chestrolais a donc conservé, dans ce cas unique, l'anc. fr. *ombrer* (= ombrager), qui vient du lat. umbrare et qui diffère, comme on sait, du fr. mod. *ombrer*, terme d'art, emprunté de l'italien *ombrare*. D'après une communication de M. Jean Lejeune, les archives manuscrites de l'Avouerie de Fléron (lez Liège) portent l'expression : *vers soleil ombrant* (avec le sens local : « à l'ouest »), dans un texte de 1565.

[B D 1912, p. 94.]

w. **sèron, cèron**

Ce mot archaïque, que nos dictionnaires écrivent *sèron*, signifie « écheveau de lin ou de chanvre » (Villers, Lobet), « tresse de chanvre ou de lin qui a passé par le séran » (G.), « quenouillée » (Hubert, Forir) (2). Meyer-Lübke, n° 7841, le tire du lat. sero (au soir) ! Quant à G.,

(1) En meusien, d'après Labourasse, *s'lo meussant* = soleil couchant, et, à l'inverse du gaumais, *s'lo boutant* = soleil levant. Cette contradiction s'explique par le sens général de *bouter* ; en gaumais, on sous-entend : « dedans » ; en meusien : « dehors ».

(2) J'ai noté à Erezée *boule di sèron* (syn. *b. di tchène*, *b. d'èsse*) « boule de chanvre » ; à Leignon lez-Dinant et à Awenne, le *sèron* désigne le fil le plus fin.

II 356, il y voit une modification du fr. *séran*, qui désigne l'instrument pour sérancer ; mais ce n'est là qu'une hypothèse spécieuse. Il faut écrire *cèron* et rapprocher le mot wallon du norm. *chérion*, diminutif du norm. *cer* ou *cher*, où M. Antoine Thomas a reconnu le lat. cirrus, proprement « boucle ou touffe de cheveux, de plumes » (1).

W. (**si** = lat. *sic*)

I. A propos de l'adv. *si* (= lat. sic), Scheler dit, dans son *Dict. d'étym. franç.*, que ce mot s'est substantivé avec le sens de « condition » dans l'ancienne locution *par un tel si*. Godefroy cite de nombreux exemples des locutions *par* (*un*) *tel si que* « à condition que, pourvu que », *sous tel si* « à cette condition », etc. Cet emploi de *si* était également connu de l'ancien wallon. Dans nos parlers modernes, on en retrouve la trace à l'Est du Brabant (région de Wavre-Jodoigne), où subsiste l'expression *a tê sǎ* « à tel si ». Voici les exemples que j'ai recueillis :

a) avec complément : *ě faut todě vě'er — dě ç' qu'on gangne* (Ste-Marie-Geest) « il faut toujours vivre selon ses gains » ; *djě l'a fêt — d'ça* (Chastre-Villeroux) « je l'ai fait en vue de cela ».

b) sans complément : *djě l'a fêt* — (St-Géry, Chastre-Vill., Pécrot-Chaussée, Ste-Marie-Geest) « à dessein, avec intention » ; *s'arindji* — Ste-Marie-Geest) « s'arranger selon les circonstances » ; *arindji one têre* — (Pécrot-Chaussée) « arranger une terre d'après ce qu'on veut y semer ».

A Court-St-Etienne (Brabant), on dit : *il è-st-arivé a tê si* « il est arrivé juste à temps, au dernier moment utile ». Ce sens dérive naturellement du précédent.

II. G., II 361, ne peut déchiffrer le nam. *sik* (« en qualité de... »), qu'il donne d'après une communication écrite. C'est l'anc. fr. *si que* (« ainsi que ») ; comparez : « que personne ne se présume *sique* maitre ouvrier user de notre Metier » (*Chartes et Privil. des Métiers de Liège*, II 59) ; et, en 1552 : « L'an et jour susdit fut ledit Henry *sic* marit et menbour de Maroie son espeuse advesty... » (Arch. de l'Etat à Liège : Ban de Herve, 8, 201 v°).

[Remaniement d'un article paru dans BD 1912, p. 97. — J'avais cru alors pouvoir expliquer de même la phrase : *a su d'travayi, i dôrt* (Ucimont, Botassart) « au lieu de travailler, il dort ». J'oubliais que, dans la région de la Semois, *a* représente le lat. in aussi bien que le lat. ad. Nous avons ici affaire à la locution *en sus de* « loin de », bien connue en ancien français et en meusien.]

(1) A. Thomas, *Nouv. Essais*, p. 200 ; cf. Meyer-Lübke, n° 1949.

liég. (?) **sindrèse**

Ce mot ne figure pas dans les dictionnaires wallons et n'a sûrement jamais été populaire à Liège. Je ne le trouve que dans un manuscrit du curé Duvivier (1850) : « *sindress del mwer*, agonie ». C'est le fr. *syndérèse*, terme didactique emprunté du grec, « reproche que nous adresse notre conscience » (voy. Godefroy, t. X). Tel est le sens qu'il a dans ce passage de Mélart : « effrayé de la perte de son sang, ou touché de quelque *sinderesse*, s'il y en peut avoir dans une âme effrontée et inique » (1). Les *sindrèses dèl mwêrt* désignent donc, plutôt que l'agonie en général, les angoisses de la conscience à l'approche de la mort.

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 573.]

w. **sizin**

G. II 366 : **sizin** (glaçon, glace détachée) ; nam. it. (« éclat de glace qu'on a coupé »). Si cette définition est exacte, notre mot appartiendrait prob. au même radical que *sizai* [lire *cizê*, ciseau]. — *Sizener* (charrier).

Le mot manque dans Remacle, Hubert, Villers, Lobet ; ce dernier donne cependant le verbe *sisné*. Cambresier définit : « glaçon » ; Gothier et Willem : « glaçon mince, menu » ; Forir, I 194 : « petit glaçon : *on k'mince a vèyî dès sizins so Moûse* ; *li Moûse sizène* (ou *siz'nêye*) *dèdja* ». — Le mémoire de M. Fouarge sur la *Batellerie liégeoise* (2) nous apporte une forme *siz'rin*, avec cette définition circonstanciée : « glaçon qui se forme pendant la nuit le long des rives et à la surface des eaux, se détache pendant la journée et s'en va au fil de l'eau ». — Enfin, vers 1890, en conversant avec le vieux passeur de Méry-sur-Ourthe, tandis que les *sizins* descendaient la rivière, j'ai noté ce qui suit, d'après le caractère qui me frappait dans l'objet : « glaçon très mince, formé de lamelles rayonnantes, différent du *hirô* ou gros glaçon : *l'êwe sizène, èle va sèrer* » (3).

Pour en revenir à l'article de G., on trouvera sans doute suspecte, d'après ce qui précède, la définition qu'il tenait d'un correspondant namurois (4). Celle que j'ai notée à Méry pourrait à la rigueur étayer son hypothèse d'une parenté entre *sizin* et *cizê*. Toutefois, notre mot

(1) *Hist. de la ville et chasteau de Huy*, p. 38 (Liège, 1641).

(2) Inédit, couronné en 1910 aux concours de la Société de Littérature wallonne.

(3) « L'eau charrie des *sizins*, elle va *serrer* », c'est-à-dire se prendre, geler : comp. Cambresier, v° *cizin*, et voy. ci-après l'article *trèssèrin*. Sur *hirô*, voy. p. 153.

(4) Pirsoul la reproduit sans indiquer sa source.

n'appartenant qu'à la Meuse (de Namur à Liège) et à l'Ourthe liégeoise (Méry-Tilff), je lui chercherais plutôt une origine septentrionale. Il me semble que le germ. *zeisen*, forme dialectale du néerl. *zeis* « faux » (moyen néerl. *seisene*), pourrait expliquer littéralement le w. *sizin*. Le sens propre serait : « lame de faux ou en forme de faux, lamelle coupante », d'où, au fig., « glaçon qui présente cette forme ». — Pour la forme isolée *siz'rin*, comp. liég. *mossê* « mousse », ard. *mos'rê* ; verv. *pissène* ou *piss'rène* (Lobet) « piscine, etc. » ; liég. *sîzèt* « tarin », verv. *sizèt*, malm. *sîz'rê*, à Faymonville *siz'rē* (emprunté du néerl. *sijs*, *sijsje*, m. h. all. *zîse*, m. néerl. *sîseken*, all. *zeischen*, *zeisig*).

liég. **skèrbalik**

G., II 366, donne sans explication *skerbalite* (sic), t. de batellerie, « bois soutenant le toit de l'écoutille ». D'autre part, nous lisons dans le mémoire inédit de M. Fouarge sur la *Batellerie liégeoise* : « *skèrbalik*, m., sommier longitudinal sur lequel s'appuient les *gueûtes* ou chenaux (1), qui supportent les *rûmes* (écoutilles ou panneaux) ; ce sommier repose lui-même sur une charpente appelée *tchèyîre* ou chaise ». Cette définition détaillée est d'une clarté parfaite, autant que la forme *skèrbalik*, où nous reconnaissons le flamand *scheerbalk*, t. de charp., « entrait, traverse » (2). Pour la phonétique, on notera l'altération de *-ike* en *-ite* (3), l'insertion d'un *i* d'appui dans les mots d'emprunt moderne présentant un groupe de consonnes difficile à prononcer (4), et enfin le traitement différent du germ. *balk* dans *bâ* (voyez cet article) et dans *-balik*, ce dernier dénotant une adoption plus récente.

liég. **skèrî**

G., II 366, note l'expression *skèrî on batê*, t. de batellerie, « ponter un bateau en poupe et en proue » ; c'est probablement, dit-il, le fr. « équarrir » ou plutôt le w. **sqwèrî* « mettre d'équerre ». Le w. *sqwêrî* « équarrir, mettre d'équerre » existe notamment à Fosse-lez-Namur (BSW 52, p. 161), *sqwĕrer* à Ambresin-Wasseiges. Mais *skĕrî* — que, pour ma part, je ne connais que par Grandgagnage, — n'a rien à dé-

(1) Voy. ci-dessus l'article *gueûte*.

(2) Voy. *scheerbalk* (= néerl. dwarsbalk) dans l'*Idioticon* de De Bo ; et dans Van Keirsbilck, *Ambacht van den Timmerman* (Gand, 1898).

(3) Voy. ci-après l'art. *wite*. — L'inverse est plus fréquent : néerl. gelid = w. *guilite*, *-ike* (G., I 247) ; gastrite, clématite, cantharide = w. *gastrike*, *clématike* (Lobet, 280), *cantarike* (Duv.), etc.

(4) Voy. les articles *ârih*, *bêrih*, *mèn'sik*, *hamuslâde* (à propos de *rômuskirih*).

mêler avec *sqwêrî*. Il est emprunté du néerl. (*een skip*) *scheren*, t. de construction navale, « dresser les couples et clouer les lisses », qui se rattache à l'anc. h. all. *skerjan*, *skarjan* « diviser, partager » ; néerl. *scheeren*, *scheren* (Kilian) « arranger, préparer ».

rouchi **soçon**

J'ai entendu à Stambruges (Hainaut) : *i n'a pus soçon dé rié* « il n'a plus cure de rien ». On cherche en vain dans Delmotte, Hécart, Sigart et autres ce mot *soçon*, dont la forme et l'acception sont dignes de remarque. C'est l'anc. fr. *sospeçon* (appréhension, inquiétude ; fr. *soupçon*), qui n'a survécu que dans cette expression négative, avec le sens de : « cure, souci ».

w. **sohe** (Verviers)

Lobet donne le verviétois *sohe du tchèrète* « chable [de charrette], forte corde formée de 4 à 6 torons sans âme qui sert à lier la charge de tonneaux, etc. » (1). De même à Liège (?), d'après Forir. D'autre part, à Faymonville, tout contre la frontière germanique, on appelle *souhe*, s. f., le câble dont se servent les bûcherons pour faire tomber l'arbre du côté voulu (2).

G., II 371, dérive *sohe* du moyen latin soca « corde » (3), mais la phonétique s'y oppose. Derrière les voyelles vélaires *o*, *u*, la gutturale latine *c*, *g*, suivie de *a*, s'efface complètement en français et en wallon. Le wallon diffère seulement du français en ce que *o*, *u* développent *w* en hiatus : carrûca : *charrue*, *tchèrowe* ; sanguisûga : *sangsue*, *sansowe* ; dôga : anc. fr. *doue* (fr. douve), w. *dèwe* ; auca : anc. fr. *oue* (fr. oie), w. *âwe*, etc. Le lat. vulg. *sôca, anc. fr. *soue* (dial. *seuwe*), donnerait donc **sowe*, **sèwe* en liégeois.

Le mot n'étant signalé qu'à Liège (?), à Verviers et près de Malmedy, il est naturel de lui assigner une origine germanique. Nous y verrons un emprunt du moyen h. all. *zog*, bas all. *zoch* (= h. all. *zug* « traction, trait » ; avec le sens supposé de *zugseil* « corde pour tirer, trait »). Pour la forme, voyez l'article *djohe*, où nous avons reconnu l'all. *joch*, et l'article *guzouhe*.

(1) Lobet a tort évidemment de confondre dans le même article ce mot avec *sohe*, f., « rigole », qui vient de l'anc. h. all. suocha « sillon » ; voy. ci-après *zoh'lé*.

(2) Communication de M. J. Bastin ; voy. son *Voc de Faym.*, v° *souhe*.

(3) Diez, p. 297 ; Meyer-Lübke, n° 8051. — Voy. ci-après l'article *sowe*.

liég. « **sônandin** » (Forir)

Forir définit ce mot par : « ondin, croque-mitaine qu'on suppose habiter les eaux ». La traduction « ondin » pourrait mettre sur une fausse piste. En réalité, on doit écrire *li sonnants-dints* (*on* = *õ*, dénasalisé parfois en *ô*), abréviation de *l'ome âs sonnants dints* « l'homme aux dents saignantes, rouges du sang des victimes qu'il dévore » (1). Vers 1870, à Cointe (l. d. de Liège), pour empêcher les enfants d'aller jouer du côté des *qwate rouwales*, carrefour malfamé, on leur disait que *l'ome âs sonnants dints* ou *as rodjes* (rouges) *dints* y demeurait. — D'ordinaire on entend par là un esprit des eaux. A Souverain-Wandre, on recommande aux enfants de ne pas s'approcher de la Meuse en leur disant : *l'ome âs rodjes dints vis hièrtch'rè d'vins* « vous entraînera dedans » (2). De même à Glons : *n'alez nin tro près d' Djêr* (du Geer), *l'ome âs rodjes dints v' vêrè sètchî d'vins*. A Roclenge-sur-Geer, j'ai entendu *Mârodj'din*, que l'on comprenait comme étant un nom propre et qui n'est que l'aphèrèse du précédent (3). A Jupille, on dit aux enfants qui veulent se pencher sur un puits : *n'awêtîz nin è pus', li Rodjes-dints v' hap'rè*. Un des noms du Croque-mitaine à Stavelot : *lu rodje-bètch* (4), à Namur *Colau-rodje-bètch*, s'expliquera de même : c'est un homme ou un oiseau géant au bec rouge de sang.

Forir, v° *bouname* (bonhomme), donne l'expression *bouname âs rodjes dints* « espèce de croque-mitaine », et nous voyons, par un pamphlet de 1676, que les Liégeois se moquaient de l'Empereur

> Tot l'loumant l'bouname âs rodjes dints
> Et li p'tit borguimêsse d'Allemagne (5).

(1) Comparez : *avu lès dints d'ssonn'tés so 'ne djint* (Remacle, 1e éd., v° *avu*) « avoir une rancune contre qqn ». — A Verviers, « le personnage imaginaire qu'on dit aux enfants être au bord de l'eau pour les en éloigner » s'appelle *sainandin* d'après Xhoffer, c'est-à-dire *sainants dints* « dents saignantes » (J. Feller : BD 1920, p. 66). La forme *sainant* est étrange, car le wallon distingue entre *sinnî*, v. tr., « saigner (un malade) » et *sonner*, v. intr., « avoir un écoulement de sang ».

(2) *Quest. de Folkl.* (Liège, 1891), n° 15 ; Monseur, *Le Folkl. wallon*, p. 1 (Bruxelles, Rozez). — *Marie-Crochet* (St-Hubert), *l'homme au crochet* (Huy), *Henri-Crotchet* (Tintigny), *Djan-Crochet* (Ste-Marie-sur-Semois), *le père Cent-crochets* (Longwyon), *l'ome a l'avèt* (Charleroi) jouent le même rôle d'épouvantail. A Deville (Ard. franç.), la *bête acrabo* vit dans la Meuse ; elle a des cornes avec lesquelles elle entraîne les enfants (BD 1910, p. 26).

(3) Comparez, à Ciney : *Mazagrawe* (= *l'ome a-z-agrawes* « l'homme aux griffes ») ; *ni brèyoz nin*, dit-on à l'enfant qui pleure, *Mazagrawe qui vint !* » [il y a] M. qui vient ! ».

(4) *Voc. de Stavelot* : BSW 44, p. 501.

(5) Hennen, *Pamphlets politiques du XVII*e *siècle* (1913, Verviers), p. 260.

w. **sondje** (Roclenge-sur-Geer)

On lit dans le *Gloss. du chapelier en paille* par Marchal et Vertcour (BSW 29, p. 241) : « *songe*, s. f., neuvième partie d'une *bosse di stou*, c.-à-d. d'une gerbe dont les épis n'ont pas encore été coupés ». Je tiens de M. H. Frénay que ce terme, prononcé *sondje*, n'existe qu'à Roclenge-sur-Geer, avec le sens suivant : « double poignée de *stou* (paille à tresser), qu'on lie sous l'épi avant de la peigner ou serancer ; après le peignage, on coupe les épis ; sept ou huit *sondjes*, ainsi décapitées et nettoyées, puis liées ensemble aux deux extrémités, forment un *wâ* (une gerbe) ». — Pour découvrir l'origine de *sondje*, l'orientation est aisée : Roclenge se trouve à l'extrême limite linguistique du N.-E. et le vocabulaire du tresseur de paille foisonne en termes germaniques. Il suffit de consulter l'*Idioticon* flamand de Schuermans, v° *zang* « glane, poignée d'épis (Kilian : *sangh*) » ; voy. aussi l'all. *sange* dans Kluge, Weigand. Le diminutif **zangje* (1), aura donné **sandje*, devenu *sondje* dans la vallée du Geer, où la nasale *an* s'altère souvent en *on* (voy. l'art. *sanke*).

liég. **sorblèsseûre**

G., II 375, a cet article : « *sor* (dans *sore-blesseure* : meurtrissure) Remacle, 2e éd. Comp. l'angl. *sore* (blessure) ». — Altenburg (II, 12 : Eupen, 1881) confirme et développe cette explication : « *sore* dans *sore-blesseûre*, dit-il, est l'anglo-saxon *sâr*, s. et adj. (wund, schmerzlich), comme dans *sârum vordum* (Beowulf), angl. *sore*, anc. h. all. *sêr*, n. h. all. *sehr*, *versehren*, etc. » Voilà beaucoup d'allemand dépensé en vain ! Au fond, notre *sor* n'a rien de germanique.

Remarquons d'abord que le mot n'est signalé nulle part ailleurs et que Remacle écrit *sor-blesseur* : la graphie *sore* est inventée par G. en conformité de l'explication qu'il imagine. Je tiens pour certain qu'il faut écrire *sorblèsseûre*, composé à l'aide du préfixe *sor-* « sous ». Ce préfixe a le sens propre dans *sorlèver* (Lobet) « soulever », *sorfa* (ard.) « bâton pour soutenir le faix sur l'épaule », *sorlon* « selon », *sortini* « soutenir », *sorpwarter* (Malmedy) « 1. soutenir qqn ; 2. porter [un habit] après autrui » ; (2) — il est atténuatif dans *sordrovi* « entr'ouvrir », *sorvèy* « entrevoir » (Malmedy, Bovigny, Lutrebois, etc). Un verbe **sorblèssî* « *sous-blesser : blesser légèrement, meurtrir » s'expliquera comme les deux derniers, ou bien, en prenant *sor-* au sens propre, par : « blesser

(1) Voy. ci-après l'art. *wadje*.
(2) Ajoutez *sorsèyemint*, dont nous parlons à l'article *soû*.

sous [la peau] » ; le mot serait, dans ce cas, d'une justesse parfaite. On relève d'ailleurs : 1° au Sud de la Wallonie, *sourbature*, « ampoule »(1); 2° à Mons, *s(o)urbature* « douleur du pied assez commune chez les charbonniers qui travaillent dans l'eau » (Sigart). Nous y voyons de même une **bature* (contusion) « en dessous », ou encore une « contusion légère ».

w. **sot-dwèrmant** « loir »

G., II 377, note laconiquement « *sot-doirmant* : loir, à Liège et à Namur », comme si le mot s'expliquait assez de lui-même (2). La *Faune wallonne* de J. Defrecheux dit bien que le loir s'engourdit pendant l'hiver et que de là vient le nom wallon de cet animal ; mais on peut se demander pourquoi une telle particularité lui vaut l'épithète de *sot*. En réalité, et cela mérite d'être remarqué, *sŏ* est altéré de *sĕ* et représente le fr. *sept*. On sait combien fut populaire au moyen âge la merveilleuse aventure des « Sept Dormants », de ces jeunes gens d'Ephèse, qui, arrêtés au IIIe siècle comme chrétiens, réussirent à se réfugier dans une caverne, où ils s'endormirent pour ne se réveiller que deux siècles plus tard. Un souvenir de la légende pieuse a survécu dans l'all. *Siebenschläfer* et le néerl. *zevenslaper*, qui désignent proprement « un des sept dormants », puis, au figuré, « un grand dormeur », et enfin « un loir ». Le w. *so-dwèrmant* n'a conservé que cette dernière signification, le terme s'étant altéré chez nous par étymologie populaire et aussi par dissimilation. On a dit d'abord *sèt' dwèrmants*, puis, comme dans d'autres composés traditionnels (3), le *t* s'est amuï ; enfin la voyelle *è* de la syllabe initiale est devenue *ŏ*, comme dans *sersai* (Lobet, p. 534) = *sorsai* (Hubert) « halo (de la lune) », que nous écrirons *cèrcê*, *çorcê* (= cerceau, lat. circellus) ; *sèrdjant* = *sordjant* « sergent » ; *Diè-wade* = *Dio-wade* « Dieu (vous) garde ! » (G., I 254) ; *anê* (Malmedy) = *ènê*

(1) Bruneau, *Enquête*, I 23. A rapprocher du gaumais *sourbate* « battre superficiellement, sans délier les gerbes » ; *sourbatin* (Alle-sur-Semois) « gerbe battue ». — Notons encore qu'un phlegmon à la paume de la main s'appelle *batore* (Stavelot), *èsbateûre* (Jupille), *sbateûre* (Marche-en-Famenne, Lutrebois), *forbateûre* (Vielsalm, Bovigny), *fourbateûre* (Ste-Marie-sur-Semois). Voy. Godefroy, *sobateure*.

(2) Le loir s'appelle *so-dwèrmant* (à Liège ; *-ont* à Huy) ; *so-dwarmant* à Wavre, Namur, Dorinne (Pirsoul donne le nam. *sordwarmant*, forme peu sûre) ; *sou-dwarmant* à Stave, Alle-sur-Semois ; *sou-dormant* à Neufchâteau ; *lou-dormant* à Virton ; *rat bridè* à Charleroi, Thuin. Cf. Rolland, *Faune pop. de la France*, VII, p. 94.

(3) Comp. *âs sè-faw* « aux sept hêtres » (l. d. de Neuville-en-Condroz) ; *abarin*, t. de houill., proprement *n'abat' rin* (BD 1914-19, p. 68).

(Faymonville) = *onê* (Liège) « anneau » ; **sèlogne* = *sologne* (Liège) « chélidoine » ; etc. — Le changement inverse est du reste tout aussi fréquent : *sofoker*, *sèfoker* « suffoquer » ; *Tchodôre*, *Tchèdôre* « Théodore » ; *èstèner* « étonner » ; *pèturon* « potiron » ; *popioûle* (à Liège, comme les mots précédents) = *pèpioûle* (Sprimont) « têtard », proprement « petite *pope* ou poupée » ; *corwêye* (liég.) = *kèrwêye* (Esneux) « corvée » ; *pèrlôdje* (liég.) « chaire de vérité » (lat. prologium), etc.

w. sotré

On appelle ainsi, à Villettes-Bra, la litière de paille ou de bruyère qu'on étend à terre pour y déposer les gerbes de blé (1). Cette forme curieuse et inédite répond à l'anc. fr. *soustré* « litière », qui vient du lat. substratum. Pour s'en convaincre, on lira avec intérêt l'article que M. Antoine Thomas a consacré au fr. *soutre* « sous-main » et au saintongeois *soûtrer* « faire litière » (2). — Le w. *sotré* est encore remarquable si on le compare à *sortini* « soutenir » et aux quelques autres mots wallons où *sor-* représente le lat. subtus (3). On peut se demander s'il ne faut pas ici partir d'un type *subtus-stratum, d'où **sortré*, qui aurait abouti à *sotré* par dissimilation.

[*Romania*, t. XL (1911), p. 330.]

w. soû (« seuil ») et dérivés

Pour expliquer *soû*, Niederländer invoque un type latin *solum, mis pour solium (4). Il se trompe assurément. Tout comme le fr. *seuil*, *deuil*, le w. *soû*, *doû* (*sû*, *dû* au Sud du Luxembourg : Neufchâteau, Lavacherie, Fauvillers, et pays gaumais) vient de solium, dolium. Ce qui caractérise les formes wallonnes, c'est la perte de l'élément palatal *y*, phénomène des plus ordinaires dans nos dialectes. Comparez le liég. *cièrfou* « cerfeuil », *mifou* « mille-feuille », à côté de *foye*, *fouye* « feuille » ; le malm. *û* à côté du liég. *oûy* (1. œil ; 2. aujourd'hui) ; le traitement du suffixe -aculum, qui aboutit au w. *-a*, fr. *-ail* ; etc.

(1) De même, à Tohogne, c'est le fond du gerbier (*stèlêye*) ou la base de la meule (*môye*). — « A St-Géry (Brabant wallon), on fait un *sotrait* sous la *mwéye* (meule) en disposant à terre 25 ou 30 gerbes » (Communication de M. l'abbé Courtois). Ce *sotrait* est sans doute une graphie inexacte pour *sotré*, que j'ai entendu non loin de là, à Gembloux, Grand-Leez. En pays gaumais, j'ai noté *soutrèy* à Musson : « gerbier au niveau du sol » ; comp. Labourasse, p. 512.

(2) *Mélanges d'étym. fr.*, p. 147. Voy. aussi Meyer-Lübke, n° 8396.

(3) Voyez *Projet de Dict. wallon*, p. 26, SORFA, et ci-dessus l'article *sorblèsseûre*.

(4) *Mundart von Namur*, § 43 a.

« Seuil » a donné chez nous certains dérivés intéressants. Le liég. *soyou*, terme de houillerie, « lit inférieur d'une couche de houille », se rattacherait, d'après G., II 372, à *sôye* « scie ». Nous y trouvons un diminutif *soliolum; comparez le liég. *foyou* « feuillet », et voyez, pour plus de détails, BD 1914, p. 105.

A Roy (en Famenne), *lès sôyemints* désignent le soubassement, le mur bas sur lequel on place le *soû*, c'est-à-dire la sablière, la pièce de bois soutenant la charpente de l'ancienne construction ardennaise. En 1546, un texte liégeois parle « des vieux *soillemens* » d'une maison (1). Le composé *sorsèyemint* (pour **sorsoyemint* : lat. *sub- ou *subtus-soliamentum) est beaucoup plus commun dans ce sens (2). On le relève notamment à Stavelot, Malmedy, Erezée, Bande, Ortheuville (3). C'est apparemment le même sens qu'il faut attribuer à l'anc. fr. *soursueillement* (4). Comparez le fr. *enseuillement*.

Enfin G., II 380, cite sans explication le nam. *souwîe* « pièce de bois plate que l'on met sous une cloison pour la supporter ou sur un mur ». Cette définition, qui est reprise par Pirsoul, ne doit pas être exacte. J'ai noté *souwîye* à Ste-Marie-Geest, Thorembais-St-Trond, *souwî* à Noduwez, *souwîre* à Ciney, *sĕwîre* à Perwez, St-Géry, *souyîre* à Neuville-sous-Huy, *soyure* à Denée. Partout, ce mot désigne le petit mur bas qui sépare le gerbier de l'aire (5) : quand on bat au fléau sur l'aire, *ĕ faut l' sĕwîre po-z-èspêtchi l' grain dĕ spĕter dins lès mafes* (St-Géry) « il faut le petit mur pour empêcher le grain de sauter dans les gerbiers ou travées de la grange ». — A mon sens, le type latin *soliata aura donné **souyîye*, d'où *sou-îye*, *souwîye*, puis *souwîre* par changement de suffixe. C'est proprement la partie « seuillée », le mur bas couvert d'un « seuil » ou pièce de bois qui supporte les piliers de la grange. Godefroy donne — sans traduction — trois textes tournaisiens du XVe siècle portant *soulie* (*-llie*, *-llye*), où nous reconnaissons notre mot

(1) Cité par God., *solement*, qui donne à tort la date de 1566. Ajoutez ce texte, que je tiens de M. Jean Lejeune : « le haulte paroise... estoit sains soul et *soyemens* et en plussieurs lieux estoient les dits maisonnaiges mal entretennus de placquemens » (1551. Avouerie de Fléron, 8, 173). — De même, dans les Ardennes françaises : « *souillements*, fondations d'une construction » (Baudon, *Patois de Rethel*).

(2) Pour sub- ou subtus- > *sor-*, voyez les articles *sorblèsseûre*, *sotré*.

(3) Pour Stavelot-Malmedy, voyez BSW 44, pp. 523 et 540.

(4) Voyez *sorchielle*, *sourcillier*, *sueller*, *sueillissement*, *soursueillement*, *reseurciller*, dans Godefroy, qui ne traduit pas ou traduit inexactement la plupart de ces mots.

(5) A l'extrême Ouest, ce mur s'appelle *plouyé* (Ellezelles), *benê* (Luingne), *banc d'airée* (Wiers). — A Tohogne : *li soû d'li stèlêye* « le seuil du gerbier ».

wallon. On sait que, dans le dialecte de Tournai, le participe féminin des verbes soumis à la loi de Bartsch-Mussafia est en *-ie* (1).

anc. fr. **soudre** (lat. *solvĕre*) et dérivés

Des chartes namuroises de 1328 parlent de *derle sorderesse*, de *derlière sordreresse* ou *sordresse*. Godefroy, qui cite les textes aux articles *derle* et *sordreresse*, ne peut définir cette épithète. Dans son étude sur le suffixe -aricius, M. Antoine Thomas dit à propos de ces expressions : « La *derle* est de la terre glaise ; faut-il rattacher l'adjectif *sorderez* à *sourder*, souiller, ou à *sourdre*, ou même chercher une autre étymologie ? » (2).

Il faut prendre le dernier parti. Nous savons que les batteurs de cuivre utilisaient cette sorte d'argile pour leurs creusets à fondre le métal (3) : c'est ce qu'indique le passage suivant du même texte de 1328 : « une derliere, c'est a savoir ou on prent terre de coi li bateurs ourent [= travaillent] a Dignant et a Bouvignes » (God., DERLIERE). Il s'agit donc de la terre plastique dont les fondeurs de Dinant faisaient les creusets à fondre ou *soudre* (lat. solvere) le cuivre. Les mots *derle*, *derlière* qui précèdent l'épithète ont amené, par assimilation, l'épenthèse de *r* dans le type primitif *souderez*, *soderez* (4).

La famille *soudre* (fondre, dissoudre) n'a pas eu de chance auprès de Godefroy ; il l'a méconnue à peu près partout. Il ne sait pas définir l'adjectif *soldeis*, *soudis* qualifiant un nom de métal ; le sens est évidemment : « fondu » ; syn. *fondeis*, *fontis*. — On est étonné de ne pas trouver à l'art. SOLDRE le sens propre de : « fondre (un métal) ». A l'art. SOUDRE 2, nouvelle surprise : *soudre* (un battant de cloche, un lion d'argent) est traduit par... « souder » ! — Il fait deux articles SOUDER : 1. « v. a., dissoudre » ; 2. « v. n. (!), avoir à faire (!), avoir de commun », exemple : *qu'ay je que veoir ne que souder avec toy ?* Il suffit de rappeler le vers de Villon : *a luy n'ayons que faire ne que souldre*, pour voir que *souder* signifie : « résoudre, débrouiller, traiter (une question) » ; voy. *Dict. gén.*, SOUDRE. — Enfin Godefroy traduit *souderesse*, *sodresse* par : « femme d'un soudeur ? » et, au t. X, *soudeur* par :

(1) Ch. Doutrepont, *Notes de dialectologie tournaisienne* § 3 (*Z. f. frz. Spr. u. Litt.*, XXII, p. 68).

(2) A. Thomas, *Nouveaux essais de philologie française*, p. 100.

(3) Dony et Bragard, *Vocab. du tireur de terre plastique* (BSW 50, p. 611).

(4) La voyelle *o* représente un son moyen entre *ô* et *oû*, qui existe encore aujourd'hui dans le dialecte namurois.

« celui qui soude ». Les textes cités étant de Bouvignes (1311), il faut comprendre : « fondeur », « femme d'un fondeur (de cuivre) ».

[*Romania*, t. XLV (1919), p. 192.]

gaum. **sowe, assowèy** ; w. **sawe, assawè** (Neufchâteau)

Nous avons vu, à l'art. *sohe*, que le lat. vulg. *s ô c a (corde) n'a rien donné dans le nord-wallon. En revanche, nous le retrouvons au Sud, dans la région de Neufchâteau et de la haute Semois. M. Ed. Liégeois note le gaumais *assauweye*, v. tr., « passer une ficelle dans les *ouïes* d'un poisson capturé pour le conserver vivant dans l'eau » (1) ; il souligne *ouïes* pour indiquer apparemment que le verbe en est dérivé. Erreur évidente. Le mot est du reste mal écrit ; on prononce, non pas *au* (= *ô*), mais *o* ouvert, long, bref ou moyen : j'ai pu entendre ces trois sons, et jamais *ô*. — De son côté, Dasnoy enregistre à Neufchâteau : *sawe* « corde, chaîne à l'aide de laquelle on attache les chevaux quand on les faît paître au piquet ; attache » ; *assawer* « attacher, mettre au piquet, à l'attache » ; *dessawer* « détacher » (2). — Voici enfin les notes que j'ai recueillies sur place. On prononce en chestrolais *ène sǎwe, assǎwè, dussǎwè* ; *dju m' va mõnè mu tch'fô a sawe* « je vais mener mon cheval [pour le mettre] *en* entrave ». En gaumais (Ste-Marie-sur-Semois, Buzenol, St-Léger) : *ène sǒwe, mète a sǒwe* ou *assowèy*. Ce dernier verbe s'emploie dans trois cas : 1. *assowèy* (*in tch'fô, in vê*), attacher avec la *sowe* (le cheval, le veau), au pâturage dans l'enclos, ou dans l'étable *après la mèdjeûre* (mangeoire) ou la *bôtchîye* (cloison) ; — 2. ligoter l'animal en lui liant la tête et une ou deux pattes de devant ; — 3. *assowé l'uch du l'ètôle*, barricader, lier solidement la porte de l'étable. — Je n'ai pas retrouvé le sens indiqué ci-dessus par M. Liégeois ; il existe assurément, mais ce n'est qu'une acception figurée ou analogique, la « soue » étant avant tout une corde assez forte.

anc. fr.-w. **sperial, spurel, spier** ; w. **spurê, -ia**

Godefroy donne sans définition l'anc. fr. *sperial* dans ce texte liégeois de 1430 : « lis, serins, stramaires, *sperials* et autres menues fustailles ». Behrens, p. 83, y voit le west-flamand *spèrel, sperrel* « barre de bois pour fermer une porte ou une fenêtre ». Pour moi, *sperial* ne fait qu'un avec *spurel*, que Godefroy donne, également sans définition, dans cet autre texte liégeois de 1401 : « Les eschevins... puissent entrer ens

(1) *Compl. du lexique gaum.* (BSW 41, II, p. 112).

(2) Cf. Godefroy : SEUWE « corde ».

maisons des bollengiers querans en leurs *spureaux* et autre part pain et ce peser » (1). G., II 639, pour ce dernier passage, renvoie avec raison à l'ard. *spurê* « armoire », diminutif de l'anc. liég. *spier*, lat. spicarium « grenier ». On peut voir quatre exemples de *spir* (1367), *spier* (1406), cités par God., v° *spier* « petite chambre pour mettre les provisions ou conserver les marchandises » (2).

A propos de spicarium (> anc. h. all. *spîhhâri*, mod. *speicher*), qui est dans les Glosses de Reichenau — et déjà, au ve siècle, dans la *Loi salique* — Diez croit que « ce mot ne s'est maintenu nulle part, parce que le lat. *granarium* suffisait ; mais, ajoute-t-il, d'après notre glosse, il faut supposer qu'à côté de *granier*, *grenier*, un syn. *espiguier*, *espier* était usité en France » (3). Si Diez avait connu l'anc. liég. *spier*, il aurait vu que spicarium s'est maintenu longtemps en Wallonie. Au reste, le souvenir en survit dans *Spy*, commune du canton de Namur-Nord (4) et dans le diminutif *spurê*.

Ce dernier, qui a disparu du liégeois moderne, subsiste au Sud et à l'Ouest de Liège. Nous relevons *spurê* (Marche-en-Famenne) « armoire à serrer les provisions » ; *spurê* (Awenne) « petit placard, ordinairement au-dessus de la porte, où l'on serre le pain, le beurre, etc. » ; *spuria* (Namur, Givet) « armoire » (5) ; enfin le nam. *spurgna*, m. s., qui présente un cas remarquable de durcissement du yod (6). L'assourdissement de *i* en *u* à la protonique est régulier ; voy. l'article *purlê*, p. 197.

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 573.]

liég. **spinâ**, néerl. **spinaal**

Voici, sur ce sujet, ce que disent nos auteurs :

G., II 386 : **spinâ** (sorte de fil de lin), rouchi *fi d'espinal* (sorte de fil blanc). De l'all. *spinnen*, filer ? ou dérivé de *spène*, épine ?

(1) Ajoutez cet exemple de 1393 : « les *espirias* qui sont en le cuisine » ; dans un testament cité par Bormans, *Cartul. de Dinant*, t. I, p. 135 (Namur, 1880).

(2) Ajoutez dans BSW, t. 5, p. 408, un acte de 1406, qui contient six fois *spier*, une fois *spiet* ; — *Chartes et Privil. des Métiers*, II 144 et 149 : « dedans maison, *spier* ou lieu secret » (1521) ; etc.

(3) Diez, *Anciens glossaires romans*, trad. Bauer, p. 17. — Ni Körting ni Meyer-Lübke n'ont d'article *spicarium*.

(4) *Spicarium* en 840 ; *Spiers*, *Spies* en 1228, 1278, etc. ; voy. Roland, *Toponymie namuroise*, p. 561.

(5) Le mot tend à disparaître devant *armwêre* et *drèsse* ; à Givet, par exemple, il ne survit que dans l'enfantine : *zoup-zou-zoup su li spuria...*

(6) Pirsoul, II, 273, écrit *spurnia* ; j'ai entendu *spurgna* à Dorinne. — Pour *y* > *gn* après *r*, comparez, en namurois, *machuria*, *tahuria* = *machurgna*, *tahurgna*, et voyez l'article *mwèh'nê*, p. 182.

Forir, *Dict. liégeois*, II 655 : **s(i)pinâ** fil de lin pour les cordonniers : *on lonhê di* —, une pelote de fil de lin ; *tchètê di* —, ligneul de fil de lin ; voy. *fi-a-djonde*. | **fi-a-djonde** (I 366)] = « fil à joindre »], fil d'Epinai, fil gris pour ligneul | **fi-blanc** (I 367), fil de Cologne, fil blanc pour ligneul.

Lurquin, *Glossaire de Fosse-lez-Namur* : **spinâl** m., fil, ligneul blanc.

Scius, *Dict. malmédien* (manuscrit, 1887) : **spinâte** 1. épinard ; 2. fil de lin pour les cordonniers.

Le nam. *spinâl* est la forme première, altérée d'une part en *spinâ* sous l'influence de *spinâ* « épinard » (Liège), d'autre part en *spinâte* sous l'influence de *spinâte*, all. *spinat* « épinard » (Malmedy). Nous la retrouvons dans le néerl. *spinaal* « ligneul », qui, en Flandre occidentale, désigne aussi, d'après De Bo, le « gros fil retors dont on fait des bas et des chaussons ». Chose curieuse, ni Vercoullie ni Franck-van Wyk ne connaissent l'origine de ce mot néerlandais ; on nous dit seulement que l'*Etymologicum* de Kilian ne le mentionne pas. L'introduction du mot dans les Pays-Bas est donc postérieure au XVIe siècle. Nous croyons que le néerlandais le tient du wallon, qui le tient lui-même du Sud.

Les conjectures de G. portent à faux ; il aurait dû plutôt tenir compte du rouchi *fi d'espinal*, que Hécart définit : « fil blanc à l'usage des cordonniers ; on s'en sert aussi pour la bonnetterie ». Le *Glossaire wallon* de Ph. Delmotte (1) confirme ce témoignage ; il traduit *fil d'Espinal* ou *d'Espinard* par : « fil de chanvre » et cite un inventaire manuscrit de 1371 : « item autres fringes blanques de fil d'Espinart ». Forir traduit *fi-a-djonde* par : « fil d'Epinai » [sic ; lire Epinal ?]. — Amonsens, du *spinâ(l)*, c'est du fil provenant de la ville d'Epinal (jadis Espinal, Spinal), qui possède des filatures renommées. Comparez, en français, *tulle* « tissu très fin de fil » ; *bolduc* « ruban étroit de coton » (2) ; *turcoin* « poil de chèvre filé » (3) ; en allemand, *Rasch* (= Arras) « tissu léger de laine ». C'est l'histoire de *calicot*, de *verdin*, de *bougie* et de tant d'autres mots (4). — Pour d'autres noms dialectaux du ligneul, voyez ci-après l'article *tchètê*.

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 574. — Depuis lors, M. Vercoullie m'a signalé qu'il avait de son côté, dès 1919 (5), traité du néerl. *spinaal* dans un article qui

(1) Ecrit en 1812 et publié en 1907, à Mons, chez L. Bolland.

(2) De Bois-le-Duc, ville de Hollande (et non de Belgique, comme dit le *Dict. gén.*). Voy., ibid., le *Traité de la formation de la l. fr.*, § 36, où manque *bolduc* ; en revanche, on y cite *alençon*, qui n'a pas d'article dans le *Dictionnaire général*.

(3) De Tourcoing ; voy. A. Thomas, *Mélanges d'étym. fr.*, p. 160.

(4) Voy. ci-dessus l'article *anacoste*.

(5) *Koninklijke Vlaamsche Academie. Verslagen*, etc., 1919, p. 492.

m'avait échappé et dont voici (en traduction) la dernière partie : « Boissière, *Dict. anal.*, v° *espèces*, section *fil*, l'appelle en français *fil d'Epinay*. On le dénomme aussi *fil* (*blanc*) *bon ouvrier*. Savary, dans son *Dict. univ. de commerce*, v° *fil*, parle des « fils blancs bon ouvrier, appelés ordinairement fils d'Epinay, qui se fabriquent à Lille, capitale de la Flandre française ». De même le *Dict. univ. de commerce* (Paris, 1805) le dénomme « *fil de Flandre*... qui se fabrique principalement à Lille et aux environs ». Or *Epinay* est un hameau de la commune de Flers près de Lille. Peut-être cet *Epinay* vient-il de *Spinogilum*, comme *Epinay-sur-Seine* ; sinon, les formes du néerlandais, du wallon et du rouchi font plutôt penser à *Epinal*... Peut-être y a-t-il eu confusion avec la ville d'*Epinal*, dont le nom était plus connu à cause de son imagerie populaire ».]

w. **spougn'ter**

Le nam. *spougn'ter* signifie, d'après Pirsoul : « couper le poing ; gourmer, donner des coups de poing ». Cet article a le tort de confondre deux mots d'origine différente.

1. *spougn'ter* (nam.) « couper le poing » ; *spougn'tè* (Famenne) « amputé du poing », vient du préfixe *s-* (lat. ex-) et de *pougnèt* « poignet » ; ou encore c'est le diminutif de *spougni*, qui a le même sens à Ciney et à Tohogne. Même formation que l'ard. *smané* (Alle-sur-Semois) « manchot ». Voyez l'article *èminné*, p. 91.

2. *spougn'ter* (nam. et liég.) « frapper à coups de poing » est le fréquentatif de l'inusité **spougnî*, anc. fr. *espoingnier*. Le primitif est *pougnî* « (em)poigner », dérivé de *pogn*, poing. De là, *kipougn'ter* (Forir) « houspiller, rosser ». Si l'on compare *spâmer* *expalmare « exprimer [l'eau du linge] en paumant, en frappant avec la paume de la main », d'où : « rincer [le linge] », *èsbate* (Lobet, 644) « extraire [la crasse] en battant, échanger [le linge] », on comprendra que *spougn'ter* a pour sens propre : « extraire [la crasse, la poussière] en donnant des coups de poing » ; d'où au figuré : « rosser ».

liég. **spricatwére** « purgatoire »

Le liég. *purgatwére* est du français à peine wallonisé. Personne n'a encore relevé la forme *spricatwére*, qu'un auteur liégeois, D. Salme, emploie dans deux de ses pièces (1). On est d'abord tenté d'y voir une altération sans importance, une fantaisie individuelle. En réalité, ne serait-ce pas un archaïsme répondant à l'anc. fr. *espurgatoire*, dont Godefroy donne une demi-douzaine d'exemples ? La métathèse de *r*

(1) « Ci n'èst nin 'ne vèye, èdon, çoula ? C'è-st-on spricatwére ! » (*Madame Libert*, III, 12). « Lîdje è-st-on spricatwére » (*Lès sots d' Lîdje*, p. 65).

est normale, comme le montre *prudjî* « purger ». Pour *u* protonique passant à *i*, comparez *scrip'leûs* « scrupuleux » et le verv. *trik'ter*, pour *truk'ter* « tricher », dérivé de *truc*. Quant au changement plus rare de *g* en *c*, il serait dû au voisinage des articulations fortes *sp* et *t* ; au reste, Forir donne *purcatwére* à côté de *purgatwére*, et Duvivier *vacabondèdje* « vagabondage ».

w. **spruwieû** (Verviers)

Le verviétois *spruwieû* est, d'après Remacle, synonyme de *vigreûs* ; il signifie, d'après Lobet : « grivois, éveillé, gaillard, bon drôle ». G., II 391, pense à un dérivé de *sprèwe* « étourneau ». J'y verrais plutôt un dérivé du flamand *spruwen*, *spruien* (Schuermans, De Bo), forme dialectale du néerl. *sproeien* « arroser, asperger », qui, comme l'all. *sprühen*, peut sans doute avoir l'acception figurée de : « pétiller (de vie, d'esprit) ». Le suffixe serait *-eû*, fr. *-eur*. Je traduirais donc par : « pétillant, qui lance des plaisanteries à jet continu » ; comp. le synonyme *spitant*, qui signifie proprement : « éclaboussant, pétillant » et se dit d'une personne éveillée, frétillante. Comparez encore *djèspruwe* (à Stave : « gaie, enjouée »), où *djè* = le néerl. *geest* « esprit » ?

liég. **stchèrdon**, **stièrdon**

G., II 400, à propos de *stièrdon*, *tièrdon*, *tchèrdon* « chardon », dit simplement que *stie* et *tie* sont des modifications de *tch*. Il y a là un fait curieux qui mérite de nous arrêter un instant. Beaucoup de Wallons prononcent *ty* comme *tch*, confondant par exemple *tchèsse* (chasse) avec *tièsse* (tête). Par réaction, ou par une assimilation inverse, d'autres prononcent *ty* au lieu de *tch* : de là, *tièrdon* (chardon), *tièrdin* (chardonneret). Mais comment expliquer le passage de *tchè-* à *stiè-* (et *stchè-*), qui, chose curieuse, se produit seulement dans *stièrdon* (*stchèrdon*) ? (1) Pourquoi cette modification n'affecte-t-elle jamais *tchèrbon*, *tchèrowe*, *tchèp'tî*, etc. ? Un phénomène aussi restreint doit avoir une cause particulière. Si *stièrdoner* « échardonner » (avec *s-* : lat. ex-) existait réellement (2), rien de plus simple que d'expliquer par l'influence de ce verbe la forme liégeoise et hesbignonne *stièrdon*, *stchèrdon*. Mais Forir a sûrement forgé ce dérivé, comme tant d'autres qui encombrent son

(1) Et aussi, d'après Hubert, dans *stièrdin* (chardonneret), au lieu de *tchèrdin*, qui a suivi sans doute l'analogie de *stièrdon*.

(2) Forir est seul à signaler ce verbe, que nous n'avons jamais entendu.

dictionnaire ; on ne dit jamais que : *stitchî âs stièrdons* (« piquer aux chardons », ce qui se fait à l'aide d'un *stitchon* « échardonnoir »). J'incline à croire que *tchèrdon*, employé fréquemment dans cette expression technique, a modifié son initiale sous l'influence de *stitchî*, *stitchon*.

w. **stièrnê** (Verviers, Stavelot)

G., II 400, note sans explication le verviétois *stièrnê* « caprice, boutade » (Lobet). On dit de même à Stavelot : *qué stièrnê lî print-i la ? C'èst dès stièrnês qui lî passèt* ; *par sutièrnês* (BSW 54, p. 84) « par moments, à intervalles ». C'est un dérivé du verbe *stièrni*, non pas du liég. *stièrni* « éternuer », qui se dit *stièrmi* à Verviers et *stièn'vi* à Stavelot, — mais de *stièrni* « joncher, épandre, éparpiller ». Logiquement *stièrnê* équivaut au nam. *spôrdia* (cité par G., II 380 : « endroit isolé où il y a des plantes qui y sont comme répandues » ; dérivé du nam. *spôde*, liég. *spâde*, anc. fr. *espardre*). C'est 1° à l'actif : le geste brusque de celui qui jette puis çà puis là ; 2° au passif : la partie du sol qui est jonchée. Une expression analogue existe à Blegny-Trembleur : (faire un ouvrage) *a stièrnêyes* « par à-coups, en le reprenant de temps à autre, après des arrêts brusques ou sans raison ». Comparez ci-après *vièrnê*.

w. **stinclin**

G., II 401, a un article *stinelin* (sic), t. de batellerie, « bout de corde servant à l'attelage du cheval de halage ». Pas d'explication. Le mot reparaît pp. 503 et 521 (aux articles *biète* et *dobe-cowe*) avec la même faute d'impression. Il faut lire *stinclin*, *stinklin* (c'est ainsi que prononcent des bateliers que j'ai interrogés) et y voir un emprunt du néerl. *steeklyn* « ligne d'amarrage ». Pour le changement *ẽ* = *ẽ* à la protonique, comparez en liégeois *clédjè*, *clindjè* (litt. « clef-Dieu » : primevère), *égâl*, *ingâl* (Forir) « égal » ; *rôse djindjipe* (« rose d'Egypte » : réséda), etc.

On trouvera, aux articles *cwasse*, *gueûte*, *skèrbalit'*, *skèrî*, d'autres termes de batellerie qui sont de source germanique. En voici encore quelques-uns où nous reconnaissons la même origine : *dône* (G., II 522), voy. Weigand, *Dohne* 2 ; *drèk* ou *grèk* « grappin », du néerl. *dreg* ; *duwèle*, f., faubert, du néerl. *dweil* ; *leûwâ*, m. (G., II 539), brosse, frottoir, du néerl. *luiwagen* ; *tif*, m. (G., II 429, altéré de *stif*, 365), du flam. *steefel*, néerl. *stijf*, *stijven* (voy. De Bo, Franck-van Wyk).

w. **strifer** (Faymonville) et dérivés

D'après Lobet (Verviers), *strif'ler*, t. de maçon, signifie « enduire les lattes d'un plafond d'un premier mortier ; hourder, faire l'aire d'un plancher, d'un pan de bois, d'une cloison, d'un lattis, etc. » (1). G., II 408 estime que ce *strifler* vient « probablement de l'all. *streifen* (passer sur la surface de qqch.) ». L'idée est bonne, mais il vaut mieux s'adresser au moyen h. all. *strîfeln* (rayer, strier).

De *streifen*, ou plutôt d'une forme ancienne et dialectale *strîfen, dérive *strifer* (Faymonville) « frotter légèrement (par ex. le beurre sur le pain) » : *i-a strifé* « il s'en est fallu de peu » (2) ; *strifè dès bagadjes* (Doncols, Wardin, Lutrebois) « frotter du linge ». De là, *strifiou* (Awenne), s. m., « lavette pour la vaisselle » (3). M. Ch. Bruneau a noté, dans le même sens, *strivion*, *struvion*, à Agimont, Chooz, etc. ; ainsi que *struvion* qui, à Dohan, désigne le dévidoir : bâtonnet de dix centimètres, percé de deux trous par où passe [en frottant] le fil que l'on dévide (4).

liég. **swèlih**

D'après G., II 372, *soilihe* signifie « 1. finâtre : soie de mauvaise qualité; 2. toile jaune, gommée et luisante, qui sert à envelopper les pièces de drap » (5). G. croit y reconnaître le fr. *soie lisse* ; mais il est certain que *swèlih* représente l'all. *zwillich* « coutil » (anc. h. all. *zwilîh* « tissu fait de deux fils »). Pour le traitement de la finale, comparez ci-après *virlih*. La protonique wallonne *è* pour *i* s'explique par une dissimilation plutôt que par l'influence de *soie*, qui, dans ce sens, se dit *sôye* en liégeois. — Nos Chartes des Métiers, II 336, l. 19, ont en 1534 une forme ancienne *zuwilick* (6), que G., II 646, écrit à tort *zuwillich* et rapporte avec raison à l'all. *zwillich*.

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 576.]

(1) De même Body, *Voc. des tonneliers* (BSW 10, p. 301).

(2) Bastin, *Voc. de Faymonville-Weismes* (BSW 50, p. 594). — Pour la protonique *i*, voyez ci-dessus l'article *lifer*.

(3) Même suffixe -eolum que dans le malm. *forioû* « foret », *fossioû* « hoyau ».

(4) Ch. Bruneau, *Enquête sur les patois d'Ardenne*, I 263, 516.

(5) Le sens 1 n'est attesté que par Lobet, p. 548 ; le sens 2 est donné par Lobet, par Remacle (2e éd., v° *teull* ; syn. *djène teûle di sètchê*) et par Forir. Voy. aussi BSW 40, p. 458, où il faut lire *soilihe*, au lieu de *sorlihe*.

(6) Godefroy, VIII 344, cite ce passage sans pouvoir définir notre mot, qu'il estropie en *zuwilisk*.

w. tahant

Ce mot n'est signalé qu'à la lisière N.-E. de la Wallonie, dans le coin étroit qui va du S. de Verviers à Harre et Bovigny. Il ne s'emploie guère que dans une seule expression : *è tahant* (*dèl leune*), qui signifie : « au déclin de la lune », à Polleur et à Harre (J. Feller), à Spa (Body, *Voc. agr.*), à Stavelot (Detrixhe), à Francorchamps et à Malmedy (G., *Extraits de Villers*), à Faymonville (J. Bastin) (1). Pour Remacle seul, *è tahant* signifie : « pendant le croissant de la lune » (2). G., II 413, se contente de juxtaposer ces deux opinions contradictoires.

Je tiens de M. Jospeh Hens, de Vielsalm, des renseignements qui éclairent la question. On distingue à Vielsalm — ou du moins on y distinguait naguère (3) — trois états de lunaison : 1° le *crèßant* (syn. *li k'mince dèl lune*, *li tinre lune*), après la nouvelle lune, lorsque la lune commence à se montrer, puis va en augmentant ; 2° le *tahant*, lorsqu'elle perd la forme de croissant et s'arrondit ; après la pleine lune, c'est encore *tahant* jusqu'à ce qu'elle reprenne la forme de croissant ; 3° c'est alors le *discrèßant* (ou *l'difin*) *dèl lune*. En d'autres termes, le *tahant* (deuxième quartier, pleine lune, troisième quartier) comprend toute la période où la lune est ronde ou presque ronde (4). Dans la croyance populaire, le *tahant* est la période du *bon crèßant*, c'est-à-dire celle où animaux et plantes se développent le mieux. On sème d'ordinaire en ce moment, alors que la lune est « dure » et exerce toute son influence : les plantes croissent normalement et sont toujours robustes ; de même l'enfant engendré à cette époque « est presque toujours un garçon et est toujours robuste ». Les plantes semées *ŏ crèßant dèl lune* (pendant le croissant, quand la lune est encore « tendre ») « filent », c'est-à-dire croissent trop rapidement et restent délicates ; *ŏ discrèßant*, la semence

(1) Exemples de Faymonville : *ô-z-ême mîs d' sèmer è tahant qu'è crèßant* ; *nos-èstans è tahant* ; *ô-z-èst foû tahant*; *lǎ̈ tahant è-st-oute* (outre = passé).

(2) Remacle, 2e édition. Cet auteur donne d'autre part (v° *krèhan*) : *li leune est so s' crèhant* « la lune est dans son croissant ».

(3) M. Hens a pris jadis ces notes auprès de vieillards qui, aujourd'hui, sont presque tous décédés. Il m'écrit à ce sujet : « Les cultivateurs, même frisant la cinquantaine, auxquels je viens de m'adresser, ne savent plus définir nettement le *tahant*. Après hésitation, ils répondent : *ây* (oui), *c'èst crèßant* ; mais quelques-uns d'ajouter : *c'èst co tahant après l' lune*. C'est de ce genre de réponses que vient probablement l'erreur de Remacle ».

(4) A Bovigny, une enquête de M. le Dr Lomry a donné des résultats à peu près identiques : au dire de vieillards, *crèchant* = nouvelle lune et premier quartier ; *tahant* = pleine lune et dernier quartier. On ne parle pas du deuxième quartier, qui est sans doute compris dans le *tahant*.

ne lève pas (Vielsalm). Pour guérir les dartres, on les frotte d'onguent *è tahant*, car *è crèchant*, on ferait croître le mal (Bovigny).

Tahant est sûrement un participe pris substantivement ; comparez *è crèhant* « au croissant » et le contraire *è d'falant* (Liège), *è d'falihant* ou, rarement, *è d'cwèlihant* (Jupille). On prononce uniformément *tahant* alors que, dans cette même région — les exemples cités le prouvent — crescentem donne, suivant les localités, *crèhant*, *crèñant*, *crèchant*. Comme il faut un *h* germanique pour expliquer l'aspirée constante de *tahant*, on s'adressera au gothique theihan (croître, augmenter, progresser; all. mod. gedeihen), d'où dérive l'anc. fr. *tehir* « grandir, croître » (1).

La dérivation proposée concorde avec le sens propre de *tahant* : « période de la lune qui est favorable à la croissance », le *bon croissant*, comme dit M. Hens. Si on lui attribue d'ordinaire le sens de « déclin de la lune », cela tient à ce que le mot s'oppose généralement à « croissant » : on dit, par exemple, qu'il vaut mieux semer *è tahant* que *è crèhant*.

Au surplus, une expression synonyme, usitée dans la région ardennaise et namuroise où *tahant* n'a pas pénétré, a subi la même évolution sémantique. Pour G., I 165, le nam. *deure leune* signifie « pleine lune » (opposée à *tinre leune* : « le croissant »). Or une enquête m'a donné les résultats suivants. Pour le sens attribué à « dure lune », on est loin d'être d'accord. C'est la pleine lune (Ciney, Grandménil), la pleine lune et le décroissant (Erezée, Namur, Lustin, Falmignoul, Ste-Marie-sur-Semois), le décroissant (Neuville-sous-Huy, Dorinne, Wardin), le dernier quartier (Alle-sur-Semois). Sur tous ces points, on appelle « tendre lune » le croissant ou premier quartier (2).

[Résumé de BD 1913, p. 93].

w. ard. tahon

Le meusien *tahon*, s. m., signifie « argile, terre glaise », dont on fait par exemple de la brique (Labourasse). D'après une communication personnelle que je dois à l'obligeance de M. Ant. Thomas (3), ce mot

(1) Voyez Diez, p. 406 ; Godefroy, TEHIR.

(2) Le *Questionnaire de Folklore* (Liège, 1891 ; nos 902-6) — reproduit par Eug. Monseur, *Le Folklore wallon* (Bruxelles, Rozez, 1892) — prétend que le nam. *èl deure leune* signifie « au croissant », et *èl tinre leune* : « au décroissant ». C'est tout le contraire. Un octogénaire d'Erezée nous disait à ce propos : *i n' fât avou noule idèye po dire çoula : li novèle lune èst djonne divant d'èsse vihe, èt èle est tinre divant d'èsse dore, tais-se !*

(3) En date du 25 juillet 1913.

représente le gothique thâhô, moyen h. all. *tâhe*, *dâhe*, all. moderne *thon*, qui a le même sens. Cette étymologie s'impose à l'évidence, que l'on voie dans *tahon* un emprunt direct de *thâhô* ou un dérivé de *tâhe*, formé à l'aide du suffixe *-on*.

Dans un petit coin de nos Ardennes, à Chevron (Sud de Liège) et surtout au Nord de la province de Luxembourg (1), on connaît aussi *tahon*. Il y désigne tout vase de cuisine, récipient de terre cuite, de verre, de porcelaine et même de paille tressée : *on tahon po lès poyes* (Tohogne) « une écuelle pour les poules » ; *lès tahons dè manèdje* (ib.) « la vaisselle du ménage » (2) ; *lès possons, potèts, tèyeûs, crameûs, tot çoula c'èst dès tahons* (Villers-Ste-Gertrude) ; *one couhène plêne du vîs tahons* (Chevron). Il est à noter que le moyen h. all. *tâhe*, *dâhe* avait déjà ce sens dérivé : « pot de terre ». — Non loin de cette région, en Famenne, *tahon* a cédé devant *tèchon*, qui est le fr. *tesson* (3) ; on dit aussi *lès tèch'nis'* pour désigner la vaisselle (syn. *lès chèlis'*, dérivé de *chèle* « écuelle », liég. *hièle*). Enfin, plus au Sud, dans la région de Recogne et de Fauvillers, ainsi que dans le pays gaumais, règne le mot *tupin*, sur lequel on peut consulter Godefroy.

liég. **tak'lin**

D'après G., II 414, *tak'lin*, t. d'oiseleur, désigne un « jeune oiseau pris peu de temps après avoir quitté le nid ». Pour Lobet, c'est simplement « un petit rossignol » ; pour Remacle, 2e éd. : « un jeune rossignol, un jeune linot, etc. » ; pour Hubert et Forir : « un griset, un jeune chardonneret encore gris ». J. Defrecheux, *Faune wallonne*, est d'accord avec les deux derniers et donne de plus ce sens général : « jeune oiseau qui n'a quitté le nid que depuis peu de temps ».

Scheler (ap. G.) croit y voir un dérivé de *take*, fr. *tache* ; mais cette conjecture tombe devant le fait que les dictionnaires néerlandais ont un article *takkeling* : « oiseau branchier » (c.-à-d., d'après Bescherelle : « jeune oiseau qui n'a encore que la force de voler de branche en branche ») et que les dialectes flamands donnent à *takke(r)ling* le sens de : « jeune pinson qui est pris à l'automne et qui n'a pas encore vécu un

(1) J'ai relevé ce terme inédit à Tohogne, Villers-Ste-Gertrude, Erezée, Hotton, etc. Il faut naturellement le distinguer de l'homonyme *tahon*, *tahan* « taon ».

(2) Le mot y est en défaveur ; on dit plus souvent *lès hèlons*, dérivé de *hèle* « écuelle ».

(3) Amyot donne encore à *tesson* le sens de « vase ». — Pour le montois, voyez Delmotte TIÉCHON, Sigart TÉCHON.

hiver » (1). Y a-t-il là un dérivé de *tak* « branche » ou du moyen néerl. *tacken* « prendre, saisir » ? En tout cas, l'origine germanique de notre *tak'lin* ne fait aucun doute. Quant au féminin *tak'lène*, que donne la *Faune* de J. Defrecheux, il est dû à l'analogie de *cuzin*, *-ène*, *wèzin*, *-ène*, etc.

w. **tanawète**, **totènaveûte**, etc.

G., II 456, laisse inexpliquée cette expression singulière, dont il cite quatre formes avec trois sens différents. Voici, là-dessus, le résumé de ce que j'ai recueilli dans nos dialectes. Le chiffre qui suit la localité renvoie au tableau des significations.

Formes dialectales. — A. *totènawète* Jodoigne 4 ; *totanawète* nam. (G.) 1, 3 ; *t'tanawète* Ste-Marie-Geest lez Jodoigne 3 ; *d(i) tènawète* (2) en Famenne, Beauraing, Namur (Wérotte, p. xxx), Neuville-sous-Huy 1; *d(i) tanawète* Awenne 1 ; *tènawète* Marche-en-Famenne, Ben-Ahin, Andenne, Ciney, Fosse-la-Ville, Farciennes 1 ; *tanawète* Namur (Pirsoul), Bande, Vonêche, Florenville, Amberloup, Jodoigne, Gougnies 1 ; *tanawè* Bouffioulx 1.

B. *totènavète* Robertville 2, Faymonville 3, Liège 5 (3) ; *tot'naveûte* Liège (Remacle, 2e éd., vo *naveûtt*) 3, 5 ; *tot'navûte* Liège ? (G.) 1, 3 ; *totènavite* Stavelot, Malmedy, Cherain 3 ; *tot'navite* Stavelot, Vielsalm, Bovigny 3 ; *tot'navute* Villers-Ste-Gertrude 3.

Significations : 1. parfois, de temps en temps (sens le plus usité avec le 3e) ; — 2. à l'improviste (relevé seulement à Robertville-lez-Malmedy : *i-acora totènavite* ; *totènavite i vêv*, il accourut, il vint à l'improviste); — 3. tantôt (dans l'avenir), un de ces jours, d'un moment à l'autre, dans un certain temps (plus indéterminé que quand on dit *tot-răde*) ; — 4. tantôt (dans le passé), il y a un instant (seulement à Jodoigne, dans une pièce d'Edm. Etienne : *nos dijin' totènawète...* « nous disions tout à l'heure... » ; BSW 35, p. 223) ; — 5. toutefois, néanmoins (seulement dans le groupe B et d'après les dictionnaires

(1) Voy. De Bo et le Supplément de Schuermans. Les dictionnaires étymologiques de Franck-van Wyk et de Vercoullie ne mentionnent pas *takkeling*.

(2) La syllabe *tot* (tout) perd sa voyelle après syllabe masculine et devient *t't-* ; de là, par confusion avec *di* (de), *t'tanawète* s'est corrompu en *di tanawète* après syllabe féminine ; par exemple à Awenne : *i vint t'tanawète* ; *glignè l'oûy di tanawète* (il vient parfois ; cligner l'œil de temps en temps) ; et en namurois : *dire di tènawète one pâtèr*. – Des auteurs liégeois ont rarement usé de la locution namuroise, qu'ils écrivent *di tène awète* (« de temps en temps ») ; en réalité elle n'est pas liégeoise.

(3) D'après Hubert, *Dict.*, vo *navett*, et l'archaïsant G. Magnée (*Annuaire Soc. Litt. wall.*, 3, p. 122), lequel écrit aussi *totènaveute* (BSW 27, p. 46).

liégeois de Remacle et de Hubert ; sens disparu aujourd'hui avec l'expression elle-même).

Cette diversité sémantique, on le voit, est presque aussi compliquée que les variations phonétiques de cette curieuse locution. Essayons de nous retrouver dans ce dédale. Le type le mieux conservé, à mes yeux, c'est le *totènawète* de Jodoigne, qu'il faut décomposer en *tot-èn-awète*. J'y vois le représentant dialectal d'un anc. fr. **tot en aoite*, expression qu'on n'a pas encore rencontrée dans les textes du moyen âge et qui devait signifier « tout de surcroît ». J'ai montré ci-dessus, p. 205, que le w. *rawète* « surcroît, petit supplément gratuit de marchandise » vient du latin *re-adaucta et que le simple adaucta survit dans le namurois *d'awète* « de surcroît ». Nous avons ici, dans une locution de frappe originale, une autre survivance de l'anc. fr. *aoite*, *avoite* « augmentation », participe féminin du verbe *aoire*, latin *adaugĕre.

D'après des renseignements encore très incomplets, notre expression serait connue dans une grande partie de la moitié orientale de la Wallonie. La limite qu'on peut tracer provisoirement serait une ligne partant des environs de Wavre, écornant légèrement le Hainaut (Farciennes, Bouffioulx, Gougnies), sautant à Beauraing et à Vonêche (au Sud de Dinant), puis à Florenville.

Les deux groupes présentent des altérations distinctes. Le groupe A altère surtout la syllabe initiale *tot*, qui se réduit à *t't-* et même au simple *t* final (1) ; mais la tonique *-wète* se conserve remarquablement intacte (2). Au contraire, le groupe B — comprenant à l'extrême Nord-Est une bande limitée à peu près par Liège, Villers-Ste-Gertrude Cherain, Bovigny, Vielsalm et Malmedy — respecte le premier élément et même en général le second (3) ; mais partout le troisième élément devient méconnaissable : *w*, si bien conservé dans *rawète*, passe à *v* (4) et la voyelle *è* se dégrade en *i*, *eu*, *eû*, *u*, *û*, sous certaines influences

(1) Sur la corruption *d(i) t-*, voyez l'avant-dernière note. — A la deuxième syllabe, certaines formes ont *a* au lieu de *è* ; sur le traitement du lat. in prép. ou préfixe, on peut voir Grignard, *Phonét. de l'Ouest-wallon* § 36 (BSW, t. 50, p. 417).

(2) Sauf à Bouffioulx : *tanawè in côp* « de temps en temps un coup », d'après Grignard, *op. cit.*, § 131 ; et à Tohogne, où je relève *tènavite* aux sens 1 et 3.

(3) La syncope de la protonique non initiale, qui réduit *totè* en *tot'* est ici normale ; comparez nam. *bolèdji*, *tchèrpèti* = liég. *bol'dji*, *tchèp'ti*, boulanger, charpentier.

(4) Probablement sous l'influence de *navette*. On a perdu de vue la parenté de *rawète* et de *tot-èn-awète*. Comparez malm. *awîr*, *a l'awîr* = liég. *aweûr* (*agurium, heur), *a l'avîr* (au petit bonheur).

analogiques [1] ; *è* ne subsiste que sur deux points de la frontière linguistique à l'Est de Malmedy.

A première vue, la filiation sémantique offre bien des obscurités. Comment rattacher à l'étymologie proposée les sens énumérés ci-dessus ? En fait, ce n'est pas l'expression isolée « de surcroît » qui, par un processus logique et indépendant, a engendré ces diverses significations ; c'est le contexte de la phrase qui *paraît* la revêtir d'acceptions apparemment si peu conciliables. Ce que l'on vous donne de surcroît, on ne vous le doit pas et proprement vous ne l'attendez pas. De là : il vient nous voir de surcroît (= en plus des visites convenues, quand on ne l'attend pas) a pu signifier « parfois, de temps en temps » (sens 1), ou « à l'improviste » (sens 2, rare). De même : je viendrai vous voir de surcroît (= quand vous ne vous y attendez pas) a pu signifier « un de ces jours » (sens 3). Si cette analyse paraît subtile, voici une autre raison : l'ellipse. L'expression complète est : « par surcroît une fois (ou certaines fois) » ; ainsi *tanawè on côp*, à Bouffioulx ; *tanawète* (*èt*) *dès côps qu'i-gn-a*, à Jodoigne. Dans l'usage courant, on supprime les derniers mots, en réalité les plus significatifs, et le sens assez pauvre de *tanawète* s'enrichit de ce qu'on sous-entend. — Le sens 4 résulte évidemment d'une confusion formelle avec *nawêre* « naguère » [2]. — Enfin, dans la phrase : il se peut que vous n'ayez rien à craindre, par surcroît prenez vos précautions, *çoula s' pout, tot'naveûte loukîz a vos* [3], on voit qu'un « toutefois » est sous-entendu entre les deux propositions. Le sens propre de *tot'naveûte* s'étant oblitéré, on a pris cette expression pour un synonyme de « toutefois ».

liég. **tap'kène**, anc. fr. **touppequin**

G., II 417, note sans explication le liég. *tap'kène* « tinette » (d'après Duvivier), « bassin de garde-robe » (d'après Forir). La terminaison indique une origine flamande. Il faut en effet s'adresser au flamand

[1] Notamment *vite* a déteint sur *tot'navite*, et *rèvute* « laps de temps » (à Villers-Ste-Gertrude) sur *tot'navute*.

[2] A Viesville, au nord-ouest de Charleroi, *tènawêre* signifie « naguère » (d'après M. Oscar Pecqueur) ; ici le croisement a dénaturé la forme autant que le sens ; je n'en ai pas fait état ci-dessus, parce que notre expression, dont il ne reste plus qu'un débris (*tè-*), est sûrement importée de l'Est. Je relève encore dans un texte de Malmedy ce curieux exemple : *il avéve bin l' dotance qu' tot-èn-awère il aléve nos qwiter* (*Armonac do l' Saméne*, 1889, p. 60) ; ici le croisement affecte seulement la forme ; le sens reste : « bientôt, un de ces jours » (sens 3).

[3] Exemple donné par Remacle, *Dict. wallon*, 2e éd., v° *naveûtt*.

limbourgeois *tob* « seau », néerl. *tobbe* « cuvier, cuve », diminutif *tobbelje* « tinette » (cf. angl. *tub*, all. *zuber*, *zober*). Le mot, archaïque en liégeois, lui vient du Nord : nous relevons en effet sur le Geer *tap'kène* « tinette » (Roclenge), « demi-seau en bois » (t. arch., à Glons). Pour la forme, on sait que le wallon change souvent la protonique *o* en *a* ; l'influence de *taper* (jeter) est d'ailleurs ici des plus vraisemblables. Pour le sens, comp. le verviétois *til'nète* « 1. cuvette, 2. pissoir » (Lobet), altéré de *tin'lète* (G., II 431), dérivé de *tène* « tine ».

Godefroy a un subst. masc. *touppequin* dont il ignore le sens. Il cite deux textes de Tournai (1446, 1515), où il est question de *touppequins de roisin*. Evidemment, il s'agit du même mot, moins altéré qu'en liégeois moderne.

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 576.]

w. **tauye, tôye** (Wavre)

Ce terme inédit ne nous est signalé qu'à Wavre, petite ville brabançonne qui touche à la frontière linguistique : *mi tchau èst tauye* « ma viande est coriace » ; *il èst co pus tauye qui l'âme dè diâle* « il est encore plus dur que l'âme du diable » (1). On y reconnaît sans peine un emprunt du néerl. taai « coriace » (all. *zäh*). L'anc. fr. *tai* « boue, limon » se rattache, comme on sait, à la même famille (2).

w. **tchal'mê** (Famenne)

Ce mot n'existe, croyons-nous, que dans la Famenne : *jé do tchal'mê* y signifie « faire du tapage ». C'est le fr. *chalumeau* (flûte champêtre), employé ironiquement ; comp. l'anc. fr. *chalemeler* (jouer du chalumeau), qui avait aussi, par ironie, le sens de « crier, bavarder ». La phrase : *lès tchins sont tot sbarès d'ètinde parèy tchal'mê* (Marche-en-Famenne) se traduira donc par : « les chiens sont tout effrayés d'entendre pareil concert, pareille musique ».

liég. **tchèssâ-pareûse**

Ce terme, propre à Liège et à la banlieue liégeoise, signifie « cloison, mur de refend, séparation assez légère, formée de bois, de placage ou de briques, pour faire deux ou plusieurs pièces à l'intérieur d'un local ».

(1) Communication de M. Eugène Heynen, de Wavre.

(2) Cf. Ulrix 2157-8 ; Meyer-Lübke 8531. — On a voulu rapporter à la même source *les tawes*, nom de lieu à Liège (voyez Gobert, *Rues de Liège*, t. III, p. 576-7) ; mais la chose est des plus douteuses.

D'après un vieux maçon de Jupille, qui prononce *tchèzâ-pareûse* (1), *c'è-st-ine cwèzon* (cloison) *d'ine dimèye brique po fé deûs p'titès tchambes foû d'ine grande ; on fêt ossu dès d'mèyès tchèzâ-pareûses qwand 'le ni montèt nin disqu'â plafond.*

G., I 156, partant d'une forme *tchèsse-à-l'-pareûse* que donne Remacle, 2e éd., reconnaît dans *tchèsse* le lat. capsa. Plus loin (II XVIII), il précise son opinion : « L'expression *chèse-à-l'-pareûse* ou *chèse-âz-pareûsez* répond littéralement au fr. châsse-à-la-paroi ou châsse-aux-parois, c.-à-d. châsse destinée à recevoir les briques qui formeront la paroi, et telle est réellement sa signification propre, quoique dans l'usage ordinaire on s'en serve, sans faire cette distinction, pour signifier l'ensemble de la cloison maçonnée... ». Plus loin encore (II 195), il classe de même les deux significations qu'il prétend trouver à notre expression : « 1. châssis de la cloison, 2. la cloison elle-même ».

En réalité, la première signification est inventée pour les besoins de l'analyse, et la forme d'où part G. est due à un caprice de l'étymologie populaire. Il faut écrire *tchèssâ-pareûse* et voir sans doute dans *tchèssâ* un adjectif du type latin *capsalem, dérivé de capsa « châsse ». Ce serait une paroi à châssis ou à encadrement. En tout cas, l'expression est composée comme *hièrdâ-vôye*, voie herdale, c.-à-d. de la herde, *tchèrâ-vôye*, voie charale, c.-à-d. par où peut passer un char, *royâ-vôye*, voie royale. De même que le lat. regalem, *royâ* n'a qu'une forme pour le masculin et le féminin ; les féminins *principâle*, *rwèyâle*, *lîbèrâle* sont dus à l'analogie du français. — Quant à la forme *tchèssal'pareûse*, que G. considérait comme étant la première, elle présente un type curieux d'altération. Lorsqu'il ne s'agit que d'une seule paroi, l'expression *ine tchèssâ-pareûse* a quelque chose de choquant pour celui qui l'analyse comme G. (*tchèsse-âs-pareûses*) ; aussi la logique populaire, absurde en l'espèce, a créé ce monstre : *tchèsse-à-l'-pareûse*.

En tout état de cause, les formes anciennes s'opposent à l'interprétation de G. ; nous trouvons dès le XIVe siècle : « li *chassaul paroir* qui stat entre ladicte mayson et le mayson qui... » (2) ; « une *chassauz parrois* » sise entre deux maisons (3) ; et en 1724 : « *chessa pareuse* » (4).

(1) Pour l'adoucissement de *-ss-* intervocalique, comparer *tchèssis* (châssis), écrit *tchèci* dans Forir, et *chetzi* (lire *tchèzi*) dans Lobet ; *maisse-ovrî* (en liég. *maiste-ovrî*) que le malmédien prononce *mêzovrî* ; *pazê* (sentier) au lieu de **passê* ; etc.

(2) 1360, Ch., n° 769 ; d'après Bormans et Body, *Gloss. roman* (partie inédite).

(3) J. Cuvelier, *Inventaire des Archives du Val-Benoît* (in *Bulletin de l'Institut archéol. liég.*, XXX, 197 et 586) ; l'éditeur se demande s'il s'agit d'une *paroi de chaux* (!). Voyez le *Cartulaire* de la même abbaye, p. 622.

(4) Œuvres de la Cour de Seraing, reg. 5, f° 67.

On remarquera que les deux premiers textes s'appliquent à un mur entre deux habitations et non à un mur de refend, comme c'est toujours le cas aujourd'hui. D'autre part, l'ancien français ne connaissant pas *chassal* (dérivé de *châsse*), mais bien *chesal* (dérivé de casa), on pourrait se demander si *tchèssâ* ne représente pas casalem (1). Cependant la graphie *ss* des formes anciennes paraît bien exclure ce type et ne laisser de choix qu'entre *capsalem ou un *captialem, dérivé de *chasser* : ce serait, dans ce dernier cas, une paroi qu'on *chasse* ou conduit entre les gros murs.

Dans ses *Eaux et Fontaines publiques à Liège*, M. Gobert résume, p. 270, un texte de 1443, où des religieux proclament que leur résidence a droit à recevoir de l'eau d'un ruisseau « autant qu'il peut en passer par le trou d'un *cessaul* » ; p. 272, il cite, du 21 juillet 1556, un édit qui défend de mettre empêchement « al eawe et rieu deschendante del fontaine aux Tawes... entrante parmi le trau d'ung *chechal terrier* en la rualle en Vingnis ». L'éditeur identifie avec raison ces deux termes, qu'il définit : « ouverture dont la capacité de réception est maintenant ignorée ». — On peut conjecturer que *chechal terrier* ou *cessaul* désignait un chenal où la terre était soutenue par des charpentes ou châssis de planches. Godefroy attribue à l'anc. fr. *chasse* (de capsa) les sens suivants : « 1. cadre ; 2. ouverture carrée pour l'extraction des pierres » (avec trois exemples de Laon, où il s'agit plutôt de conduites d'eau ; comparez, dans God., *chasseguet*, à Laon). S'il n'y a pas, dans cet article, confusion entre deux mots d'origine différente, l'anc. liég. *cessaul*, *chechal* (conduite d'eau) s'expliquera de même par *capsalem. Sinon, ce serait un dérivé du verbe *chasser* : opinion que l'on peut du reste également soutenir à propos de *tchèssâ-pareûse*.

[BD 1913, p. 59. Remanié.]

w. **tchètê**, rouchi **kèt'fi**, **keut'fi**, etc.

G., I 157 : **tchètê** (ligneul), nam. *tchètia* (2). On pourrait comparer le rouchi *quetefi*, m. signif., mais il paraît que ce n'est qu'une forme abrégée de *keutefi*, qui signifie proprement d'après Hécart : « fil à coudre ».

(1) Voy. God.: *chesal* « domaine, habitation, etc. », qui répond au lorrain *chasau* « emplacement, sol d'un édifice », à l'anc. wall. *chaseal* « espèce de terre » (1395, Cart. Ste-Croix) et au l. d. *o tchèzâ, ozès tchèzâs* (par ex. à Bovigny). — Villers (1793) donne le malmédien « *chèza* [lire *tchèzâ*], s. m., rente qui se paie au seigneur sur les cheminées, fouage » (G., *Extraits de Villers*, p. 21). C'est l'anc. fr. *chesal* « habitation » : payer le *chesal* = payer la rente pour l'habitation.

(2) G. écrit « 1. *chetai, -ia* ». Le chiffre 1 doit être supprimé, car la forme « 2. *chetai* (panier...) » n'existe pas : le liég. prononce dans ce cas *tchètê*, comme le namurois ; voy. G., II XVII.

Hécart explique en effet *keutefi* (chégros, ligneul) par « fil à coudre, de *keute*, coudre, et de *fi*, fil » (1) ; mais cette analyse n'a pas de valeur, un substantif composé sur le type de « coudre-fil » étant impossible. La comparaison que G. fait entre le radical de *tchètê* et le premier élément de *ketefi*, *keutefi*, en est d'autant fortifiée. Il n'a pu la pousser plus avant, faute d'une documentation suffisante. Pour résoudre un problème comme celui qui nous occupe, il faut pouvoir étudier une série de formes du même terme (série phonétique) en même temps qu'une série de termes traduisant la même idée (série sémantique). Les éléments suivants nous permettront de tirer des conclusions solides.

« Ligneul, fil poissé du cordonnier et du bourrelier » se dit :

1° du *fi d' pway* (Luingne-lez-Mouscron), du *fi d'arpwo* (Pâturages), c.-à-d. du « fil de poix » ; all. pechdraht, néerl. pekdraad.

2° du *fil gros* en rouchi : Tournai, etc. ; voy. Hécart, p. 207, Vermesse p. 244 ; — du *gros fi* à Verviers : Lobet, p. 229 ; — du *fi*, en pays gaumais, tandis que le fil à coudre le linge s'appelle *filèy* « filé » ; — *du* (ou *in*) *bout'fi* ou *bout d' fi* à Bertrix et sur la Semois inférieure : Oisy, Chairière, Gros-Fays, Alle, etc.

3° *tchètê* à Liège, Verviers, Malmedy, Cherain, Marche-en-Famenne, Bastogne, Neufchâteau ; *-é* à Fauvillers ; — *tchètia*, *tchètcha* à Huy, Namur, Givet, Jodoigne, Charleroi ; par dissimilation : *tètia*, *tètcha* à Ben-Ahin, à Dinant, Philippeville, Luttre (2).

4° Enfin, dans le Hainaut principalement, ainsi qu'à Couvin et à l'Ouest du Brabant, nous relevons des formes curieuses, remarquables par les variations du premier élément :

djèt'fi Pâturages ; *djeut'fi* Fontaine-l'Evêque, *-îy* Rognée, *-îgue* Biesme-sous-Thuin ;

guèt'fiy Erquelinnes ; *guit'fi* Mons (Sigart, p. 203, écrit : *guide-fi*) ; *kèt'fi* Houdeng, Marche-les-Ecaussines ; *keut'fi* Tournai, Ellezelles ; *kut'figue* Trivières ;

tchèn'fi Chapelle-lez-Herlaimont, Godarville, Seneffe, Manage ; *tchin'fi* Nivelles, Baulers ; *tchèt'fi* Chimay, Bourlers, Wiers, *-u* Luttre ; *tchét'fi* Thiméon, Viesville ; *tchès'fi*, *tièsfi* Couvin.

Les deux premiers groupes ne présentent pas de difficulté. Les deux autres, de prime abord, sont plus réfractaires à l'analyse. Seul *tchèn'fi*

(1) Hécart, pp. 267, 378-9 (et p. 207 : *figros*). Même analyse simpliste dans Vermesse, p. 151 : *cœud'fi* ; et dans Jouancoux-Devauchelle : « *cueugros*, (fil) qui coud gros » (!).

(2) Voyez aussi Bruneau, *Enquête*, I, p. 392.

paraît s'expliquer d'emblée : la composition « chanvre-fil » (= fil de chanvre) serait aussi légitime que celle du liég.-nam. *tchène-simince* (chènevis : G., I 155) et de l'anc. w. *lismence* (lin-semence : G., II 615). Partant de là, on songera peut-être à voir dans les autres formes du 4° des altérations de ce type limpide et même dans *tchètê* un double diminutif de *tchène* (chanvre) pour **tchèn'tê*... Mais on ferait fausse route : **tchèn'tê* n'aurait pu phonétiquement se réduire à *tchètê* ; et puis, si « du chanvre » se dit en liégeois *dèl tchène*, on prononce *dèl tchane* dans la région qui a *tchèn'fi*.

En réalité, l'explication des groupes 3° et 4° nous est fournie par le fr. *chégros*, synonyme de ligneul.

« Chégros », pour « chef-gros », signifie proprement « gros bout » ; il est composé de *chef* (lat. *capum : class. caput) et de *gros*, comme le rouchi *fil gros*. Nous verrons donc dans *tchèt'fi*, *kèt'fi* les formes les plus pures du 4e groupe : il faut écrire *tchè-* ou *kè-d'-fi*, c.-à-d. « chef-de-fil », *chef* signifiant « bout » et se prononçant comme dans « chef-d'œuvre ». Ainsi *tchè-d'-fi* répond littéralement à *bout-d'-fi* (Bertrix, etc.). Toutes les autres formes du 4°, même *tchèn'fi*, apparaîtront sans peine comme étant des altérations de ce type primitif, produites sous l'influence de mots tels que *jet*, *jeu*, *queue* ou *coudre*, *chien*, *cul*, *guide* (1) et d'autres encore qu'il est difficile de déterminer. Il ne faut même pas toujours chercher un sens à ces altérations.

Quant à *tchètê*, il représente le diminutif latin capitellum « petit bout ». On a dit d'abord un *tchètê d' fi* (comme on dit encore à l'Ouest un *tchè-d'-fi*), puis le déterminatif n'a plus été considéré comme nécessaire et *tchètê* a perdu son sens général pour ne plus désigner que le bout de fil poissé. Ce procédé sémantique est des plus communs : ainsi le gaumais *fî* ne désigne plus le fil en général, mais seulement le fil poissé du cordonnier ; le fr. *ligneul* lui-même signifie à l'origine « petite ficelle » ; voyez enfin nos articles *beûr*, *hoye*.

[BD 1913, p. 101. — Pour avoir une étude à peu près complète sur les noms dialectaux du « ligneul » en Belgique romane, voyez ci-dessus l'article *spinâ*]

anc. fr. **tenreux**

Godefroy ne peut traduire ce mot qu'il donne d'après un texte tournaisien de 1444 : il y est question d'un ouvrier qui « sera tenu de livrer toutes pierres sans fendans, sans crouste ne tenant, et toutes mortures et *tenreux* mettre hors ». - Ce subst. fém. (et non masc., comme pré-

(1) Voy. par exemple l'article de Sigart sur *guide-fi*.

tend God.) se retrouve dans le verviétois *têreûr* « partie tendre au milieu de la pierre » (1). Il faut renvoyer le texte susdit à l'article *tendror*, où manque d'ailleurs le sens technique que nous venons d'indiquer.

[*Romania*, t. XLVII (1921), p. 577.]

liég. **tèroûle**

G., II 425 : **tèroûle** (charbon mélangé de terre pour avoir été pris sur les affleurements de la houille) ; dans le manuscrit Orban *tharoulle*, Malmedy *tiroule*, nam. *tèroule*, rouchi *tiroule*. Malgré l'apparence, ce mot ne peut être composé de *terre* + *houille*, qui se dit *hoye* en liégeois ; ce doit être un diminutif de *ter* ou *tar* = tendre (voy. *tinre*), peut-être une variété de *tinrûle*, *têrûle*.

G. a raison de repousser l'étymologie populaire *terre-houille* ; mais son essai d'explication par *tinrûle* n'est pas moins inacceptable : le suffixe *-ûle* ne peut en aucun cas devenir *-oûle* et la protonique *tinr-* peut s'altérer en *têr-*, mais non en *tèr-* avec *è* bref.

On prononce *tèroûle* partout (Liège, Stavelot, Namur, Hesbaye), sauf vers l'Ouest-wallon, où la finale s'abrège (Fosses-lez-Namur, Viesville-lez-Gosselies), et en montois, où elle devient *-ouye* (de là la graphie inexacte de Sigart : *terre-houille*). — La définition de G. concorde avec celles de Bormans, *Voc. des houilleurs liég.* : « charbon de mauvaise qualité qu'on trouve aux *sopes* (têtes) des veines » (2), et de Sigart : « tête de veine imparfaitement minéralisée ou altérée par l'action de l'air et le mélange de substances étrangères ». C'est le sens que Littré attribue aussi au fr. *téroulle*, qui est emprunté du liégeois. Çà et là notre mot prend des acceptions spéciales : « houille en général » à Crehen (Hesbaye) et au charbonnage de Gives-lez-Andenne ; « charbon menu » à Fosses-lez-Namur ; « espèce de terre-tourbe » à Viesville-lez-Gosselies.

Il faut voir dans *tèroûle* un dérivé de *tère* (terre), formé au moyen du suffixe diminutif *-oûle* (lat. -eola). C'est proprement de la « petite terre », de la terre fine, légère et friable. D'une terre qui s'émiette (*si*

(1) Lobet, v° *taireur*. La forme liég. serait *tinreûr*. Pirsoul donne le nam. *tinreû* « tendreté (de la viande) ».

(2) Un manuscrit du XVIIe siècle fait les distinctions suivantes : « Dans les *sopes*, on ne rencontre d'ordinaire que de la *tharoule*, qui est la moindre de toutes les denrées ; puis du *faux charbon*, après cela du *charbon*, et enfin de la *houille* ». — La *tèroûle*, mélangée avec de l'argile, sert à faire des briquettes ovales à brûler : *clûtes* à Verviers, Malmedy ; *hotchèts* à Liège ; *otchèts* à Namur ; *bougnèts* à Fosses et à Charleroi ; *boulèts* à Mons. Voyez ci-dessus pp. 33 et 156.

d'hayetêye) aisément, le liégeois dit qu'elle *trûle come dèl tèroûle* (1). — La forme ancienne *taroule* rappelle une prononciation de *è* très ouvert, voisin de *è* mi-nasal ou de *a* ouvert ; encore aujourd'hui le verviétois prononce *têre* (terre) à peu près comme *tinre*. La présence de *r* n'est sans doute pas sans influence sur la voyelle précédente. Le français du XVIe siècle a de même hésité entre *a* et *è* dans *tarière* ou *tèrière*, *charette* ou *chairette*, *darrière* ou *derrière*, etc. — La forme *tiroule*, qui se rencontre à l'extrême Est et Ouest (Malmedy, rouchi), a vraisemblablement subi l'influence du verbe *tirer*. Au reste, l'alternance *i* : *è* à la protonique initiale se retrouve dans *tirebale* (Lobet) : *tèrebale* (Remacle2) ; *viroûle*, *vèroûle* (1. virole, 2. pivot ; G., II 464 et 470) ; voyez d'autres exemples à l'article *pilaine*, et comparez *tirelote*.

[BD 1908, p. 49.]

rouchi **tévozé**

Le précieux *Vocabulaire de Frameries*, que Louis Dufrane a joint aux œuvres de son oncle, contient cet article : « *tévoset* ou mieux *d'tévozé*, parfois, quelquefois. Ce mot est d'un emploi très fréquent ; comparez le tournaisien *trévosé* ». Sigart le passe sous silence ; mais Hécart enregistre *tréfosé*, *trévosé*, *tivosé*, où il voit une contraction de *très fois et*, conjecture qui ne donne aucun sens satisfaisant. — Cette expression est tout simplement l'ancien français *tel fois est* (= parfois), que le liégeois abrège en *tél'fèye*.

liég. **tèzi**

G., II 427, donne sans explication : « *tèzi* (syn. de *poûtener* : répandre une odeur bitumineuse), *tèzihèdje* (exhalaison de vapeurs bitumineuses) ». Ces mots sont encore bien connus à Liège. Le verbe ne s'emploie qu'impersonnellement : *i k'mince a tèzi* ; *i tèzih*, syn. de *i boûtène*, *i boût'nêye* (2) ; *qué tèzihèdje qu'i fêt chal* (ici) !

Pour éclairer le problème, il suffit de comparer, à la même page de G., 1° le nam. [?] *èsse tèzé* « être embarrassé dans les voies digestives, digérer difficilement » ; G. se perd en conjectures ; Scheler y voit avec

(1) Le liégeois a tiré de *terre* deux autres dérivés intéressants : *tirelote* (voy. cet article) et *tèris'*. Ce dernier signifie : « terres amoncelées, décombres, débris d'une démolition » (Hubert) ; « schiste, argile schisteuse » (Simonon ap. G.), et surtout « amas de terres, de pierres et de débris de houille, s'élevant en monticules près des fosses à charbon ». En parlant français, les Wallons prononcent avec raison *tèri*, comme fait aussi le montois (Sigart : *terri*, *téri*). Il est évident qu'on doit, en français, écrire *terris* (comp. *hachis*, *treillis* = w. *hatchis'*, *trèyis'*) ; la graphie *terril*, qui tend à s'introduire en Belgique avec la prononciation *il'*, ne peut se justifier.

(2) Voyez ci-dessus l'article *boûtener*, p. 35.

raison l'anc. fr. *tesé* (tensatus : tendu) et traduit par : « avoir le ventre tendu » ; j'ajouterai : « et l'estomac rempli au point de respirer difficilement » ; — 2° le verv.-malm. *tèzeû* « rancher » (Lobet), « attache qui retient les ridelles d'une charrette, traverse » (Villers ; cf. Body, *Voc. des charrons*), lequel équivaut, d'après Scheler, à un type fr. **tenseur*, ou mieux, me semble-t-il, à un type anc. fr. **tesoir*. — Notre *tèzi* n'a rien d'énigmatique : il reproduit l'anc. fr. *tesir* « se gonfler, s'enfler, se distendre (par une cause morbide, des excès de table, etc.) » (1). Je présume que l'on a dit d'abord : *i boûtène chal*, **on tèzih* (on se sent alourdi par les vapeurs irrespirables) ; puis que la première expression impersonnelle aura fait dire par analogie : *i tèzih* (il s'exhale des vapeurs qui vous alourdissent). — Sur le radical latin tens-, voyez, p. 92, l'article *èstèssîner*.

malm. **tibi-dabô**, **tibi-warni**, etc.

G., II 427-8, a les articles suivants :

> **Tibi-dabô,** Malm. (sot, niais, butor). On dit à Malm. aussi *dabô* tout court, d'où liég. *dabolin* (nigaud). L'exp. *tibi-dabô* paraît être tirée de quelque texte latin, comme *quandô-céli* (imbécile), voy. *quando*. — **Tibi-haurni**, Nam., *raconter one saqwè a t. h.* : raconter qqch. à tout venant, à qui veut l'entendre. Cp. *tibi-warni*. — **Tibi-mârelî**, Malm. (rustre, homme grossier) ; *mârelî* signifie marguillier. — **Tibi-warni,** Malm. (sot, niais, badaud). *Warni*, isolément, signifie Werner. Cp. nam. *tibi-haurnî*. — [Note de Scheler] Forir : « *Tîbî*, nom d'un personnage imaginaire : *dîre çoula a Tîbî, a Gâtî*, dire cela à droite et à gauche, à qui veut l'entendre ». Sans doute les composés ci-dessus ont à faire à ce *tibi*, mais une explication historique reste encore à donner.

L'exemple de Forir prouve que *Tîbî* est un nom d'homme (2). L'*î* final est ici la réduction de *iè*, comme dans *Lambî* pour *Lambiè* (Lambert), *Hubî* ou *Houbî* pour *Houbiè* (Hubert), *Robî* ou *Rubî* pour *Robiè*, dans *Rubîvèye*, Robertville. De même *Tîbî* est la forme réduite de *Tîbiè*, Thibert. « Dire une chose à Thibert [et] à Gautier » a la même valeur que notre expression familière : « à Pierre et à Paul », c'est-à-dire à tout venant, à qui veut l'entendre, au premier venu. L'exemple namurois s'interprète de même : *raconter one saqwè à Tîbî Aurnî*, à

(1) Godefroy traduit par « être gonflé » ; mais l'exemple qu'il cite : « l'ome tesist et enfle du venin de l'araigne », prouve qu'il a tort. — Il faut aussi y rattacher cet autre article de Godefroy : *tasis* « rassasié, repu » (Jean d'Outremeuse, I 444). Cette forme n'est qu'une francisation maladroite de notre *tèzi*, au sens de « alourdi, gonflé, oppressé, congestionné (par la nourriture) ». — Enfin je relève à Gembloux le composé *ètèzé* qui a le même sens (BSW 56, p. 162).

(2) Forir y revient v° *Gâtî* (Gauthier) : *èpronter dès-aidants a Tîbî, a Gâtî* « emprunter à droite et à gauche ». J'ai entendu à Liège : *djâzer d' Tîbî èt d' Gâtî* « parler de Pierre et de Paul ».

Thibert [et à] Werner. Le *w* initial tombe en nam. quand il serait suivi du son *ô* : *aufe*, liég. *wafe*, all. waffel (gauffre) ; *aurder*, liég. *wârder*, all. warten (garder). La graphie *haurnî*, qui pourrait prêter à confusion, indique un hiatus ou une très légère aspiration.

M. L. Molitor signale à Crehen (Hesbaye) un emploi curieux de *tîbî* : *Dji n' li d'héve nè tîbî nè dwarmi èt i vint m'ataquer !* « je ne lui disais pas un traître mot et il vient m'attaquer ! » Il est aisé, d'après ce qui précède, de reconnaître ici encore « Thibert » et « Werner » ; *Wârnî* s'est altéré en *dwarmi* (dormir) : bel exemple de corruption pour faire pendant au *mârelî* cité plus haut par G. ! — Même emploi à Jupille : *i nos-a qwité sins dîre ni Tîbî ni Wârnî* « il nous a quittés sans souffler mot, sans nous dire au revoir ».

A Malmedy, *Tîbî*, flanqué de *Wârnî* ou de *Dabô*, a pris nettement le sens péjoratif. Tous ces termes d'insulte signifient en somme « niais » ou « rustre », et rentrent dans la catégorie assez nombreuse des anciens noms de personne (surtout d'origine germanique) dont le peuple a fait des appellations sarcastiques.

A propos de *dabô*, G. a corrigé sa première explication dans les *Extraits du Dict. malm. de Villers*, p. 67 : « Il n'est pas probable, dit-il, que *dabô* soit le mot latin ; ajoutez par surcroît que le liég. a le syn. *dabolin* (1) qui semble être un dérivé de *dabô* ». Outre cet argument, l'analyse des expressions similaires et l'existence du mot dans le patois allemand de Luxembourg-Arlon (2) feront peut-être voir dans ce *Dâbô* l'ancien nom germanique *Dabold (Tabold, Tagebold), qu'on aura réuni à *Tîbî* par une sorte de calembour...

P.-S. — Article paru en 1908, dans les *Mélanges Kurth*, II 323. — Je me hâte d'ajouter un *mea culpa* : j'y fais la part trop large à la survivance d'anciens noms propres. Assurément, cette influence existe, mais elle n'est pas exclusive. Le latin de la liturgie, de la scolastique et des tribunaux a laissé de multiples traces dans notre lexique. Le peuple saisit au vol des mots qui frappent son oreille ; il s'en empare et les applique avec humour, altérant parfois les syllabes d'une façon saugrenue ; les clercs et les étudiants, d'ailleurs, lui ont donné souvent l'exemple. Aussi, je me rends volontiers à l'avis de M. J. Vercoullie (*Volkskunde*, 1914, t. XXV), qui voit dans *tibi-dabo* les premiers mots de la formule par laquelle le Christ donne à Pierre les clefs du royaume

(1) Forir écrit *dâbolin*.

(2) *Du bass ên dâbô* « tu es un grand bêta ». — Comp. *un grand dâbô* (Alle-sur-Semois), m. s. ; et voy. Adam, *Patois lorr.*, p. 243 : *dabau* ; Hécart : *dabo* ; G., I 37 : *bâbau* ; *Dict. gén.*, DABO.

des cieux (« tibi dabo claves regni cœlorum » : Matth., XVI, 19) ; et, de même, dans *quando-cœli* (G., I 144 : « imbécile »), le début du verset : « quando cœli movendi sunt et terra » du « Libera me, Domine », qui se chante aux absoutes et à l'office des trépassés. M. Vercoullie allègue encore le *Quasimodo* de Victor Hugo et le flam. *laudate* « femme paresseuse et légère ». J'ajouterai *da-nobis* « individu pitoyable » (à Lille : Vermesse) ; *quoniam* ou *quoniam-bonus* (M. Lorrain, *Gloss. messin*) ; *hopsécrô* « individu lourd, paresseux » (Ed. Liégeois, *Lexique gaum.*) ; *quivédô* (?) « original » (nam. : G., I 147) ; *plâcébô* « flatteur, rapporteur » (ib., II 230) ou « niais, dadais » (malm. : Villers). De là, de nouvelles créations plaisantes, comme le liég. *magnâbô* (Duv., For.) « grand mangeur », du liég. *magnî* « manger » ; le gaum. *flâcébô* « paresseux », du gaum. *flâ* « mou, indolent » ; etc.

D'autre part, M. Colson (*Wallonia*, 1908 ; t. XVI, 165) se demande si *tîbî mâr'lî*, *tîbî gâtî*, ne doivent pas s'expliquer uniquement par la rime, comme le fr. *à la tienne, Etienne*. Cette influence est aussi très possible. Cependant, si la rime a pu agir dans certains cas, *tibi dabo* ou *quando cœli*, par exemple, se refusent à cette explication. — En somme, on aurait à démêler ici des influences très diverses : applications plaisantes de textes liturgiques, compliquées de calembours dont les anciens noms propres germaniques font les frais (*tîbî*, et peut-être *dâbô*) ; puis, brochant sur le tout, l'à-peu-près et l'instinct de la rime (*dwarmi*, *mâr'lî*, pour *Wârnî*), déformant de vieilles expressions au point de les rendre parfois méconnaissables.

w. **tîdje**, **pîdje** (« chemin »)

G., II 429, ne connaît que le premier de ces mots Je résume son article :

> **tîdje**, -nasc. (1. bande de gazon, telle qu'on en voit le long de certains chemins, soit parce qu'étant trop larges une partie reste couverte, ou parce que les bords sont escarpés ; 2. de là : chemin bordé de gazon). Ancien liégeois : *tiege*, *tyege*. Namurois *tîdje* (au sens 1)... L'analogie de *lîdje* (lige) venant de l'all. ledig, de *Lîdje* (Liège) de leodicus et de *sîdje* (siège) de sedium, permet de rapporter notre mot à un primitif liégeois theodic, qui pourrait être le goth. thiudisk, etc. : popularis, c.-à-d. qui appartient à tous.

Cet essai d'explication n'est pas heureux : en effet, à la même page, pour expliquer *tîhe* (anc. fr. tiesche, tiois), G. invoque à nouveau diutisc, deutsch, qui est ici pleinement à sa place.

L'origine et le sens premier de *tîdje* nous apparaîtront clairement, si nous étudions d'abord le w. *pîdje*.

Inconnu, du moins aujourd'hui, à l'Est de la Wallonie, ce dernier mot a été jadis et est encore très vivant dans le centre du Hainaut (pays de Charleroi). Voici, au sujet de *pîdje*, « l'un de nos termes toponymiques les plus curieux », les renseignements précis que contient la *Toponymie de Monceau-sur-Sambre*, par Em. Dony et A. Carlier (1) :

« On le trouve dans maintes localités voisines de Charleroi, à Dinant, à Laneffe (Namur), à Felleries (N.-E. d'Avesnes). A Monceau-sur-Sambre, on ne connaît plus aujourd'hui, comme nom commun, que les *pîdjes a Lalmont*, officiellement « rue du Pige », mais le peuple continue à dire *dèskinde* ou *r'monter pau* (par le) *pîdje* ; c'était anciennement le nom de divers chemins de cette localité, sous les formes *piege* 1467, *pierge* 1490, *pirge* 1408... L'étymologie de ce terme a toujours intrigué nos historiens locaux. Clément Lyon, dans son *Histoire de Marchienne*, p. 500, y voit un diminutif et l'explique par *pîchinte*, *pîsinte* (pied-sente), opinion que tous les autres acceptent sans discussion... Or, d'après les pièces d'archives, les *piges* étaient le plus souvent des chemins très larges : le *pige herdal* mesurait à Charleroi 7 m. de large ; le *piege poliet* est qualifié de *voye cheruable* ; le *piege delle coulture* avait 32 pieds de large à Mont-sur-Marchienne. En outre, les *piges* énumérés dans les chartes sont des chemins intercommunaux ; elles font une distinction très nette entre *piges* et sentiers... Chotin, dans ses *Etudes étym. et archéol. du Hainaut*, p. 171, méconnaît notre *pige*, qu'il écrit : « le *tige* = la chaussée » !... Bien plus concluants sont, pour nous, un texte du XIe siècle appelant du nom de *pirgus*, à Dinant, la route royale : *via regia quae vulgo dicitur pirgus*, et un autre du XII siècle (1139), où il est dit : *via publica quae vulgo pegium dicitur* (Du Cange, v° pegium). Le *Pige* est bel et bien le correspondant de *via publica* et le bas latin *pegium* a pu donner en roman *piege*, altéré en *pierge* ou *piège* ; cf. au reste *pirgius* et *pergus* dans Du Cange... Par opposition aux chemins *privés* et aux sentiers, soumis à des servitudes de passage, les *piges* rentraient dans la catégorie des chemins *publics*, ouverts à tous comme les *heerbaenen*, *heerstraeten* ou *heerwegen* connus dans tous les pays germaniques. »

On me pardonnera d'avoir cité à peu près *in extenso* cet article si documenté ; tout y est excellent, sauf la partie étymologique. Le *pegium* de Du Cange, latinisation grossière du roman *piege*, n'a aucune vitalité. L'altération de *piege* en *pierge* est, de plus, inadmissible ; c'est le contraire, évidemment, qui s'est produit : *pierge* est la forme première et suffit à résoudre le problème.

C'est dans une charte de 932, citée par Du Cange, que nous relevons la trace la plus ancienne du mot : *pergum regium* ; puis, successive-

(1) Mémoire couronné par la Société de Littérature wallonne. [Nous citons ici le texte du manuscrit. Le mémoire a été imprimé en 1913, dans le BSW 55. Les auteurs ont corrigé, d'après nos indications, la partie étymologique de leur article *pîdje*.]

ment. *pirgus regius* (Liège, 1131), *pirgus* (Reims, 1134), *in pergis et antiquis viis* (Laudun, 1172), *pirgius* (1213). Et le sens est nettement indiqué par Carpentier : « itinerarius agger, via strata, regia ; gall. grand chemin, chemin ferré ». L'article *pierge* dans Godefroy est tout aussi décisif et pour le sens (chemin empierré) et pour l'aire d'emploi de ce terme (Laon, St-Quentin).

Seul le latin petreum peut avoir donné naissance à *pierge* et au w. *pîdje*. La démonstration n'est pas malaisée : cêreum donne « cierge » (1), sans correspondant wallon ; — sororium : anc. franç. *serorge*, w. *sorodje* ; — ferrias : anc. franç. *ferges*, *firges* = fers d'un prisonnier ; en gaumais *mète a fierdjes* ou *afièrdji* un cheval = l'entraver à l'aide d'une chaîne terminée par deux anneaux où passent les pieds de devant ; — *inferrias : w. *èfîdjes* (Malmedy), d'où *èfirdji*, *èfurdji*, anc. fr. *enfergier* ; — sêrica : serge.

Pour en revenir à *tîdje*, qui est le pendant de *pîdje*, on y verra sans peine le lat. terreum, où le *y* s'est de même consonnifié. A la vérité, les formes **terge*, **tierge* ne se rencontrent pas, du moins à ma connaissance ; mais la forme wallonne (francisée en *tiége*) est assez probante par elle-même. Le sens premier est donc « chemin de terre », par opposition au *pîdje*, « chemin de pierre ». Il faudrait renverser la filiation sémantique établie par G., et définir : « 1. chemin de terre, bordé de gazon ; 2. de là : bande de gazon, etc. » (2). On objectera peut-être que d'autres voies, par exemple les sentiers, sont « de terre » ; mais le *tîdje* a pu, à la différence des sentiers, nécessiter certain travail d'établissement, de terrassement et d'entretien ; cf. Godefroy, TERRÉ.

[Article paru en 1910, dans la *Revue de Dialectologie romane*, t. II, p. 378. — J'ai vu depuis lors que Meyer-Lübke, *Roman. Etym. Wört.*, fasc. 6 (paru en 1913) donne *petrica comme étymon de l'anc. fr. *pierge*, sans doute à cause du provençal *peirega*. Cela confirme en somme mon explication de *pîdje*, car petreum ne diffère de *petricum que par le suffixe ; les deux types doivent aboutir au même résultat. — Chose étrange, Meyer-Lübke ne mentionne ni le w. *tidje* ni le lat. terreum (cf. Körting 9480). Cependant l'est-wallon *tîdje* est remarquable ; il fait, pour la forme et partiellement pour le sens, le pendant de l'ouest-w. *pîdje* ; il ne peut s'expliquer que par terreum ou, ce qui revient à peu près au même, par *terricum.]

(1) Anc. fr. *cirge*. Dans le fr. *cierge* la diphtongaison est irrégulière (cf. Meyer-Lübke, *Gramm.*, t. IV, p. 79, note de la traduction française), mais ce détail n'a pas d'importance ici.

(2) Le sens « côte » que donne Godefroy, TIEGE, est dérivé.

liég. **tîke**

G., II 429, dérive le liég.-nam. *tîke* « taie d'oreiller » du lat. theca, qui a aussi donné le fr. *taie*, l'all. *zieche* et l'anc. flam. *tycke* (culcita). Mais thêca aurait donné **tôye*, comme le gaulois r ca donne le w. *rôye*, fr. *raie* (1). On ne peut pas non plus proposer *têcula, qui serait devenu **tûle*, **tîle*, comme têgula a donné l'anc. fr. *tiule*, fr. *tuile*, w. *tûle*, *tîle* ; rêgula : anc. fr. *riule*, w. *rûle*, *rîle*. — Nous voyons donc dans le w. *tîke* un emprunt du moyen néerlandais *tike* (taie), qui lui-même provient du lat. thêca. Le néerl. moderne *tijk* ne désigne plus que l'étoffe dont on faisait la taie d'oreiller : c'est le « coutil » au lieu de la « coute ». Le w. *tîke* a mieux conservé la signification primitive : « taie d'oreiller » (Liège, Verviers, Malmedy, Marche-en-Famenne, Stave, etc.). Le diminutif *tîk'lète* (Glons), qui devient *tîglète* à Roclenge-sur-Geer (et à Liège : Simonon, ap. G., II 429), a le même sens de « taie d'oreiller à carreaux rouges et blancs ». Le diminutif *tîkète* signifie « taie » à Wardin-lez-Bastogne (2) ; ailleurs (par ex. à Verviers, d'après Remacle et Lobet, ap. G., II 431 ; à Malmedy et à Faymonville), il désigne la toile à carreaux, le coutil dont on fait les taies d'oreiller. G., II 431, a tort d'écrire *tikète* et de penser, pour expliquer ce mot, à *tiket* « moucheture ». — Enfin, dans l'anc. liég. *ticle* (= *tîke*), *l* est parasite, comme dans l'anc. fr. *bouticle*, *musicle*, *tunicle*, etc. (3),

[*Romania*, t. XLVII 1219, p. 577.]

w. **tirelote** (Liège ?, Verviers)

Ce mot est signalé par Lobet qui le définit : « anthracite ; terroulle..., mauvais charbon » ; et par Bormans, *Voc. des houilleurs liégeois*, qui écrit : *tire-lote* « fosse où l'on n'extrait que de mauvais charbon ». G., II 432, l'enregistre sans explication. — Ajoutons qu'en verviétois l'expression *c'èst dèl tir'lote* s'emploie proverbialement dans le sens du fr. familier : « c'est de la camelote ».

D'après les définitions de Lobet et de Bormans, on pourrait y voir l'altération d'un primitif **tèrelote*, formé de *tère* (terre) et du double suffixe diminutif *-el-ote* (comp. *babelote*, *bourelote*, *fafelote*, *fièrelote*, *makelote*, *masselote*, *papelote*, *tchoufelote*). Ce suffixe diffère de *-oûle*

(1) Marichal, *Mundart von Gueuzaine-Weismes* (Bonn, 1911) croit éluder la difficulté en donnant *tîke* : tecam comme une « formation savante » !

(2) En chestrolais, Dasnoy, p. 481, donne « *tiéque*, *tiéquette*, paillasse, taie ». On prononce *tchèkète* à Fauvillers.

(3) Voy. Godefroy, TIKE, et ci-dessus l'article *huricle*.

(voy. l'art. *tèroûle*) en ce qu'il peut avoir le sens péjoratif. De la *tirelote*, ce serait proprement « de la terre (charbon) de mauvaise qualité ». Le sens donné par Bormans serait dérivé : le verbe *tirer* aurait agi à la fois sur la forme et sur la signification. Le substantif *tîre* « espèce » (voyez l'article *atîleûre*) a pu également altérer la forme et le sens d'un primitif **tèrelote*. Au surplus, pour la protonique *i*, comparez *tiroûle* (à l'article *tèroûle*).

[BD 1908, p. 51.]

w. **tougnoûle**, **touyon**, **tougnon**, **touyeter**, **twagne**, etc.

G., II 437, donne *tougnoûle* « jabot de chemise », d'après Remacle et Lobet ; Duvivier note ce mot comme étant verviétois. Forir le consigne dans son *Dict. liégeois*, mais il l'emprunte sûrement à ses devanciers (1). — Nous y reconnaissons l'anc. fr. *toaillole*, diminutif de *to(u)aille* « morceau d'étoffe, serviette, nappe », du germ. twahlja « essuie-main » (voy. *touaille*, *tavaïolle*, dans le *Dict. gén.*). La forme primitive **tou(a)yoûle* est devenue *tougnoûle* par épaississement de *y* en *gn* (2).

On expliquera de même *tougnon*, que Lobet définit comme suit : « torchon, femme malpropre ; *tougnon d' pan*, gros morceau de pain cassé ou coupé par (?) hasard » (3). G., II 437, reprend cet article de Lobet en comparant, pour le premier sens, *touyon* (1. souillon ; 2. *on gros touyon*, une femme replète, fort grasse), qu'il range parmi les dérivés du nam. *touyî* « touiller, agiter pour mélanger » (4). On ne peut accepter cette dérivation. *Tougnon* est altéré de *touyon*, mais celui-ci (comme le picard *touillon* « torchon, essuie-main ») représente l'anc. fr. *toaillon*, m. s., dont Godefroy donne les formes variées *touaillon*, *touillon* (5). Voici donc comme on définira le w. *touyon*, *tougnon* : 1. « mor-

(1) C'est le cas pour bon nombre d'articles de Forir, dont la rédaction laconique et le manque d'exemples montrent que l'auteur ne tient pas ces mots de source personnelle.

(2) Nous avons noté une foule d'exemples de ce phénomène ; voy. les articles *bougnoû*, *crâ nignon*, *dognon*, *sprognî*, etc. — On sait que le lat. pop. fait avancer l'accent sur la pénultième du suff.-eola, -iola, qui devient *-yoûle* en wallon : caveola, *gayoûle* ; corneola, *cwègnoûle*, *cougn-*, *cogn-* ; lineola, *lignoûle* ; filiola, *fiyoûle* ; rubeola, nam. *rovioûle* (voy. l'art. *rêvioûle*) ; etc.

(3) Nous avons en effet relevé à Blegny-Trembleur : *tougnô* (*-ô* hervien = *-on* liégeois) « morceau (de pain) taillé grossièrement ».

(4) M. Ant. Thomas, *Essais*, p. 392, a établi que le fr. *touiller*, anc. fr. *toeillier*, vient du lat. tudiculare.

(5) En revanche, l'anc. fr. ne connaît pas **tooillon*, qui serait dérivé de *tooil*, *tocillier*.

ceau de toile ou d'étoffe servant à essuyer : essuie-main, torchon » ; — 2. fig., en parlant d'une femme sale : « torchon, souillon » ; *on gros touyon* « une femme grasse et peu appétissante » ; par antiphrase : *binamé p'tit touyon* (Duv.), t. d'affection à l'adresse d'un enfant (1) ; — 3. par extension du sens 1 : *tougnon d' pan* « chanteau de pain coupé grossièrement » (comp. le fr. *chiffon de pain*).

Puisque nous sommes à établir la survivance dans nos patois de l'anc. fr. *to(u)aille*, nous rangerons ici l'anc. w. *toëtte* (1734), que Body signale sans pouvoir le définir. Ce mot (qu'on prononçait sans doute *touyète*) répond à l'anc. fr. *toaillette* « serviette » ; de là, péjorativement, en parlant d'une femme : « torchon » (2).

A Neuville-sous-Huy, d'après M. H. Gailliard, *touyeter* signifie : « rosser (qqn) ». On pensera de prime abord à un diminutif de *touyî* « touiller » ; mais ce dernier n'a conservé, en hutois, que le sens dérivé « lanterner, travailler avec nonchalance », tandis que, dans le même dialecte, *ratouyeter* signifie : « réparer grossièrement (un vêtement) ». Nous verrons donc dans *touyeter* un dérivé de **touyète* « torchon ». Le sens propre (disparu ?) est : « torchonner (essuyer, nettoyer avec un torchon) », d'où, au figuré : « rosser ».

Enfin, à Ciney, d'après M. Léon Simon, existe l'expression : *one twagne di pwin, di tchau* « un gros morceau de pain, de viande » (3). On y retrouve le primitif **twaye*, c'est-à-dire l'anc. fr. *toaille*, attesté dès le XIIe siècle au sens de « morceau d'étoffe ». Cette explication, donnée

(1) Il vaudrait peut-être mieux faire rentrer cet exemple dans le 3°, en comparant l'expression analogue *binamé p'tit bokèt* (bien-aimé petit morceau).

(2) Voici l'article de Body, *Vocab. des Poissardes* (BSW 11, p. 237) : « *toëtte* (hors d'usage), injure qui, comme deux ou trois autres de notre vocabulaire (voy. *lodier* et *malchière*), avait une sign. qui nous est aujourd'hui inconnue. Nous l'avons rencontrée une seule fois, il est vrai, dans cet exemple : « at esté si téméraire et si oublieux de son devoir que de nommer l'espouse du sieur comparant *toëtte* ; comme cette injure est d'autant plus atroce, etc. » (1734, Greffe de Spa, reg. 91, p. 161 v°, Arch. de la province de Liège) ». Le même *Vocab.* cite *drap d' hièle*, *drapé*, *tôrchon*, *wite*, qui s'emploient aussi comme injures à l'adresse d'une femme. — *Lodier* n'a rien non plus de mystérieux ; voyez dans Godefroy les deux articles de ce nom. Quant à *malchiere* (1573, Cris du Péron), c'est tout simplement *mâssire*, forme ardennaise (à Jalhay par ex.) du liég. *mâssîte*, fém. de *mâssî* « sale ».

(3) On dit aussi *twarlagne* (Ciney). — Le brabançon *one cwagne* « une grosse tartine » (à Pécrot-Chaussée) paraît bien être altéré de *twagne* (pour *tw* : *cw*, voy. l'art. *twèzon*). — Le *Dict. namurois* de Pirsoul, II 300, a un article : « *tiroigne*, s. f., gros morceau de pain, grosse tartine ». L'auteur aura sans doute mal lu la note d'un correspondant qui avait écrit *tuoigne*. En tout cas, il a un article *oncleure* (œuf pondu sans coquille), qui est un modèle... de coquille ; il faut sûrement lire *one* (= une) *leûse* ; la même erreur se reproduit à l'article *wespe*.

sans préambule, pourrait soulever des objections. Après ce qui précède, elle paraîtra naturelle : le cinacien *twagne di pwin* n'est pas plus surprenant que le verviétois *tougnon d' pan.*

liég. **toûlasse**

G., II 438, donne *toûlasse* (femme très grasse) et ajoute quelques comparaisons inefficaces. D'après Hock, *Liège au XVe siècle*, p. 120, ce mot en vieux liégeois désignait un gros tonneau. On trouve en effet dans les Cris du Perron : « une thoulasse de vin du Rhin » (1540) ; « une toulas de vin de France » (1599). C'est le néerl. *toelast* (all. *zulast*) « barrique de vin, tonneau contenant 640 bouteilles » ; pour *last* : w. *lasse*, voyez G., II 613. Le sens propre a disparu depuis longtemps ; la métaphore a sauvé de l'oubli ce mot d'autrefois qui, comme tant d'autres, ne survit plus que grâce à une comparaison satirique. Nous lisons dans une pasquille de 1743 :

Il èsteût gros come ine toûlasse,
Il aveût on vinte come ine basse.

Pour l'image, comparez *tonê* « tonneau », « femme petite et grosse » (Body, *Voc. des Poissardes*) ; le rouchi *coufarde* (Hécart) et, ci-dessus, l'article *coumê*, p. 53.

liég. **trèfiler**

G., II 444, donne *trèfiler* « 1. tressaillir ; 2. selon Simonon : trépigner ». — Le mot existe à Verviers, Liège, Huy et jusqu'à Namur (Pirsoul). Il signifie « éprouver une vive agitation, être en proie à la fièvre que cause l'impatience joyeuse » : *dji sin m' coûr qui trèfèle di djôye dè vèy ci binamé* (*Noëls*, p. 242) ; *qwand l' djônê veût s' crapaude, i trèfèle tot*, quand le jouvenceau voit son amie, il ne tient pas en place, il est hors de lui, transporté d'une joie fébrile, syn. *i n' si sint nin*, il ne se sent pas. Comme on le voit, c'est plus que « tressaillir ».

Pas d'explication dans G. ni ailleurs. Il faut écarter tout rapport avec le fr. technique *tréfiler*, w. *trèfiler*. Notre mot provient du moyen néerl. drevelen (« itare, fréquenter ire » : Kilian), qui est le fréquentatif du néerl. *dryven* (all. *treiben*) dans le sens neutre de « se mouvoir rapidement » [1]. Le west-flamand connaît encore *drevel*, *drevelen* (« trot, trotter » : De Bo). L'exemple des *Noëls* cité plus haut pourrait se traduire familièrement par : « le cœur me trotte (à la pensée de voir le Messie) ».

[1] Voy. Franck-van Wyk, DREVEL, DRIBBELEN.

En wallon, le type primitif s'est modifié sous l'influence du préfixe *trè-* (trans) et de *filer* : mais, ce qui prouve que l'infinitif était à l'origine **trèf'ler*, c'est que le liégeois conjugue : *dji trèfèle*, et le verviétois : *dju trèfœ̆le* (comme *hufler*, *infler*, *sofler*), plutôt que : *dji trèfile* (comme *filer* et ses composés *èfiler*, *fâfiler*, etc.) — Dérivé : *trèfil'mint* (*Théâtre liég.*, p. 116) ou mieux *trèfèl'mint* (Forir) « émotion joyeuse, qui se manifeste par une sorte de fièvre ».

[BD 1920, p. 13.]

w. trèp'ser

G., II, 446, note le liég. *trèp'ser*, nam. *trip'ser* « donner à une terre le troisième labour » et propose de l'expliquer par *tris-passer*. Apparemment, c'est la définition susdite qui lui suggère cette conjecture. Bien que *tris* (pour *ter* : trois fois) soit insolite, on pourrait à première vue être satisfait, surtout si l'on considère que « donner à la terre une seconde façon » se dit *biner* en namurois comme en français et que, pour la troisième façon, le namurois emploie *tîrcî* (anc. fr. *tierçoier*) à côté de *trip'ser* (G., II 294). Cependant, à supposer même que la définition de G. soit exacte pour le liégeois, on sera mis en défiance si l'on apprend que, dans certains dialectes du Sud, *trèp'ser* s'applique à d'autres opérations de la culture. Rien de plus divers d'ailleurs que les noms attribués aux labours successifs. Ainsi, à Heure-en-Famenne, faire le premier labour se dit *ringuî* ou *dobler* (= nam. *ringuî*, liég. *djouh'ler* ou *dobler* : G., II 294) ; après cette opération, on dépose sur le champ les tas de fumier et on les épand : retourner le fumier dans la *vèrsœ̆ne*, ou donner la deuxième façon, se dit *ritrèp'ser* (= nam. *biner*, liég. *rilèver*) ; enfin *tchèr'wer*, c'est labourer pour la troisième fois (= nam. *trip'ser*, *tîrcî* ou *ribiner*, liég. *trèp'ser* : G., II 294). Ailleurs, *trèp'ser* (Ferrières, Villers-Ste-Gertrude), *ritrèp'ser* (Havelange, Comblain-la-Tour) signifient « déchaumer en enfouissant le fumier : *trèp'ser* ou *ritrèp'ser l'ansène è tère* ». Ailleurs encore, à Erezée, *djouh'rer* c'est « déchaumer une *djouhîre* ou jachère, et *trèp'ser* « donner le deuxième labour ».

On le voit par ces exemples, notre mot doit avoir eu, à l'origine, une acception plus générale que ne l'indiquent la définition et l'étymologie de Grandgagnage. En réalité, *trèp'ser* reproduit le lat. transversare. On objectera le liég. *trivièrser*, nam. *truvièrser*, qui dérive de la même source (G., II 453) ; mais ce doublet, de sens général et d'emploi quotidien, a pu maintenir son intégrité en s'appuyant sur l'adverbe *triviè*, *truviè* « travers », tandis que le terme technique, vidé de sa signification

première et livré à lui-même, a subi l'évolution normale : **trèvièrser* s'est d'abord réduit à **trèv'ser* (comme *bol'djî* : boulanger, *vol'té* : volonté, etc.), pour devenir *trèp'ser* par un changement phonétique dont nous donnons d'autres exemples à l'article *trèp'sin*.

w. trèp'sin

D'après G., II 466, le *trèp'sin* ou *trèp'sî* c'est le grand palonnier auquel sont attachés deux autres petits palonniers, appelés *copes*, *coplês*, *coplîs* ou même *trèp'sîs* et servant à coupler les chevaux (1). Ce terme est propre à la province de Liège et au Nord de la province de Luxembourg : à Roy (en Famenne), j'ai noté *trèp'sî* pour deux chevaux, *andon* pour trois ou quatre chevaux ; de même, à Ortheuville, *trup'sî* « petit palonnier », *andon* ou *balance* « grand palonnier » (voyez ci-dessus *landon*, p. 166).

De même que *trèp'ser* reproduit le fr. « traverser », *trèp'sin* et *trèp'sî* répondent respectivement au fr. « traversin » et « traversier », désignant une pièce de bois qui forme traverse. Au reste, *tèrvèrsier* « petit palonnier » existe encore aujourd'hui à Wiers (Péruwelz), ainsi que *tervéssî* « grand palonnier » à Ellezelles et à Luingne-lez-Mouscron. Le fém. *trevesiere* a le même sens dans un compte tournaisien de 1428 (cité dans God., VOLÉE).

Pour la phonétique, le changement remarquable de *v* en *p* devant *s* n'a pas encore été, que je sache, signalé en wallon. Le picard connaît les formes *b'seû* « faiseur » et *p'ser* « fesser ». Dans nos dialectes, il faut noter, outre *trèp'ser* et *trèp'sin*, le liég. *clap'cin* « clavecin », *tchèp'cî* à côté de *tchèv'cî*, anc. fr. chevecier (G., II 428), et le diminutif nam. *Stapsoul*, anciennement *Stavesoul*, dépendance de la commune de Stave (2).

Grandgagnage a un autre article *trèp'sin* « bail à cheptel », sans explication ni indication de source. Ce sens inattendu, que donnent aussi Lobet et Forir, résulte d'un confusion grossière avec *trècin*, anc. fr. *trescens* (3).

(1) Le *Glossaire roman-liégeois* de Bormans et Body, v° *areire*, donne la forme *trepseis* au XIVe siècle. — Voy. Body, *Voc. des charrons*, aux art. *trèp'sin*, *balance*, *coplî*, ainsi que la figure, planche II.

(2) Roland, *Toponymie nam.*, p. 545-6. — Le même auteur, p. 402, explique *Tripsée* par le nom propre d'homme *Tribo* ; ce pourrait être plus modestement « traversée » ; comp. le nam. *trip'ser*.

(3) *Trècin* n'est pas dans Lobet, qui est probablement responsable de ladite confusion. Comparez, dans Forir, *forsale* (du menton) pour *fossale*.

A Blegny-Trembleur, un *trèp'sé* (*-é* hervien = *-in* liég.), c'est une languette de terrain, large d'environ 0m50, qu'on doit laisser inculte le long d'une haie bordant un champ ou un chemin. Il y a là un emploi particulier de *trèp'sin* au sens primitif de : « traverse, bord transversal ». — On expliquera de même *ŏl trèp'sinne* (lieu dit de Bovigny) par : « en la traversaine ». Godefroy donne des exemples de *traversaine* comme nom de lieu.

w. trèssèrin

G., II 447, note sans explication : « *trèserin*, débâcle de glaçons ». Forir écrit : « *trècèrin*, débâcle des glaces ; tapage, vacarme ». De mon côté, j'ai entendu à Jupille *trèssèrin*, avec cette définition : « descente compacte des glaces qui couvrent toute la surface de la Meuse » (1). On y reconnaît sans peine un dérivé de *trèssèrer* (très + serrer), formé à l'aide du suffixe *-in* qui indique le résultat de l'action (2). Ce verbe, aujourd'hui inusité, se rencontre dans un passage de la *Geste de Liege*, cité par Godefroy : « Muese et altres riviere si forment tresserat... » (3) ; le simple *sèrer* s'emploie encore avec le même sens : *l'êwe sizène, èle va sèrer* (voyez ci-dessus l'article *sizin*).

De ce côté donc, nulle difficulté. Il n'en va pas de même au point de vue sémantique. Le *trèssèrin*, étymologiquement, doit désigner la fermeture complète du fleuve, l'embâcle, — ce qui paraît contredire la définition traditionnelle. En fait, l'embâcle est déterminé par une descente compacte de glaçons qui peuvent s'amasser et se souder de façon à interrompre la navigation. Il est donc naturel que le sens propre se soit étendu à cette circonstance déterminante. Comparez *sèra* (= anc. fr. *serrail*) qui, dans le dialecte de Givet, signifie : « amas de glaçons qui, lors d'une débâcle, arrête les eaux d'un fleuve ou d'une rivière » (4).

(1) Un détail intéressant : les *lorains* (Huy) ou *lorainnes* (Jupille), de couleur verdâtre, descendent en dernier lieu ; ces glaçons viennent de Lorraine et annoncent la fin du *trèssèrin*.

(2) La forme syncopée *très'rin*, que paraît indiquer G., serait la réduction normale du type primitif *trèssèrin*. — Sur le suffixe *-in*, voyez l'article *butin*, p. 41, n. 2.

(3) Scheler, *Gloss. phil. de la Geste*, dit à ce propos : « *tresserer*, se congeler ; il se peut que le v. soit à la forme impersonnelle et *Muese*, etc., au cas régime ». — L'exemple moderne *l'êwe va sèrer* (la rivière va geler) montre qu'il faut plutôt comprendre : « La Meuse — et, à plus forte raison, les autres rivières, — si fortement gela dans toute sa masse... ». Toutefois, dans le dépt du Doubs, on dit impersonnellement : *il serre* ou *il resserre* (il gèle), *il desserre* (il dégèle).

(4) J. Waslet, *Vocab. wallon-français* (*dialecte givétois*).

w. trèvint, trèvaye

Le liég. *trèvint* signifie « époque, temps » : *è trèvint dè Noyé* ; *â minme trèvint, so l' trèvint*, « sur ces entrefaites ». Le mot existe de Malmedy à Namur. G., II 448, qui écrit *trèvin*, donne les formes plus rares *trivin*, *truvin*. Il conjecture que ce terme vient de *trève*, anc. fr. *trive*, *triuve*, et compare *trèvaye* (entretemps, subst.), qui est seulement dans la 2e éd. de Remacle. — A mon sens, il faut écrire *trèvint* et invoquer le lat. interventum au sens de « espace de temps entre deux actions » ; comp. *covint* « couvent », *lès-avints* « l'Avent ». Pour l'aphérèse *intrè* = *trè*, comp. *trèvèyî* « entrevoir » ; malm. *trèdovri* « entr'ouvrir » ; nam. *trè-oyu* « entr'ouïr ». L'anc. fr. connaît *entrevenir* (survenir), *entrevenue* (chose qui survient). — Le préfixe *trè-*, *tri-* pourrait encore représenter le lat. trans-, comme dans *trèbouhî*, *trècôper*, *triviè*, d'autant plus que l'anc. fr. possède aussi *tresvenir* (venir, arriver). Il est parfois malaisé de distinguer si *trè-* vient de inter ou de trans. Ce qui tranche ici la question en faveur de inter, c'est la forme *truvint* et surtout celle qui a cours à Viesville (Hainaut) : *su ç'n-intrèfin la*, *su cès-intrèfins la* « sur ces entrefaites », où *-vint* a subi l'influence du subst. *fin*.

Quant à *trèvaye*, les conjectures que Scheler émet dans sa note (ap. G., II 448) sont mal fondées. Il est plus heureux (ib., II XXXI) quand il pense au fr. *intervalle*. En effet, la série **intrèvale*, **trèvale*, *trèvaye* n'a rien que de régulier ; comp. le malm. *a cavale*, verv. *a cavaye* « à califourchon » ; le liég.-verv. *pèrcaye* « percale » (Lobet, Forir) ; le montois *carnévaye* « carnaval » ; etc.

[*Mélanges Kurth* (1908), II 325 ; remanié.]

liég.-nam. trin-bèrlin

G., II 441, enregistre simplement le namurois « *trainberlain* : tintamarre ». Le mot est connu ailleurs : j'ai noté à Stavelot *tin-burlin* « tapage » (*tin* pour *trin* par dissimilation) et à Liège : *miner on trin-bèrlin d' tos lès diâles*. De son côté, Forir donne le liégeois *trinbèrlin* « trantran, cours ordinaire de certaines affaires ». — Scheler (ap. G. II 449, n. 2) paraît rapporter notre mot au fr. *tremblement* ; mais, en réalité, il faut écrire *trin-bèrlin* et y voir une expression composée de *train* et d'un autre substantif que nos dictionnaires ignorent : *bèrlin*, *burlin*, forme wallonne du fr. *brelan*, anc. fr. *brelenc*, *berlenc* (1). Les deux acceptions de *trin-bèrlin* s'expliquent par le double sens de *train* (allure ; bruit) et de *brelan* (« pièce de jeu ; tripot). La phrase de Forir :

(1) La forme *birlan* « brelan, maison de jeu » (Forir) est du français wallonisé.

i k'noh li trinbèrlin « il connaît le trantran, la routine de telle affaire » a signifié d'abord : « il connaît le train [du jeu appelé] brelan ». D'autre part, « faire du *trinbèrlin* » c'est proprement « faire du train [comme on en fait dans un] brelan, du train [de] brelan ». — Le wallon a pu donner à *bèrlin* ce sens figuré de « tapage » (1). On trouve *burlin* isolé chez un auteur verviétois, N. Poulet, qui le traduit par « tremblement » (BSW 3, p. 387) ; entendez, d'après le contexte : « événement qui fait tapage ». D'autre part, Body, *Voc. agr.*, p. 36, donne l'expression ardennaise *tot l' burlin* « tout l'attirail rural », en argot : « tout le bazar, tout le tremblement ».

liég. **troute, troudale**

Le liég. *troute*, verviétois *trute*, signifie « gourgandine » (2) ; d'autre part, à Spa, *troute* se dit d'une « (vieille) femme maussade, insociable » (3). Il faudrait plutôt écrire *troude*, car c'est assurément le primitif de *troudale*, que j'ai entendu à Liège dans l'expression : *ine vèye troudale* « une vieille désagréable ». Body (3) et Duvivier attribuent le même sens à *vèye droudale* ou *drodale*, Forir à *drôdale* et *droûdale*.

D'après Scheler (ap. G., II 456), *troute* est connexe avec l'anc. h. all. trût (mod. *traut* : cher, intime) ; mais Scheler ne considère que le sens « gourgandine » ; de plus, il ignore le diminutif *troudale*, dont l'acception s'accommode mal de sa conjecture. Je m'adresserai plutôt à trûde, forme dialectale de l'all. *drude* « sorcière » (4), qui me paraît expliquer les diverses formes et significations des termes wallons. *Troudale* était, à l'origine, synonyme de *macrale* « sorcière » ; il s'est conservé comme terme d'injure à l'adresse d'une vieille insociable.

w. **twèzon** (Liège, Verviers)

Terme de serrurerie, signalé sans explication par G., II 434 : « *toizon*, palastre : boîte de fer qui forme la partie extérieure d'une serrure (Lobet) ». Même définition dans Forir, avec un exemple où le mot est

(1) Comp. le fr. *boucan* (1. arch. : lieu de débauche ; 2. désordre, tumulte) et le w. *bacara* (1. espèce de jeu de cartes ; 2. tapage désordonné : *fé* ou *miner bacara*).

(2) D'après Remacle, Hubert, Forir, Lobet et G., II 456. Seul, Duvivier écrit *troûte*. — J'ai entendu à Liège : *ine vèye trute* « une vieille dévergondée » et *ine vèye troute* « une vieille grincheuse ».

(3) Body, *Vocab. des poissardes* (BSW 11, pp. 239, 208).

(4) Voy. Kluge, DRUDE. Cet auteur rapproche hypothétiquement *drude* de *traut*, mais Weigand lui donne tort. — Je relève en dialecte all. du G.-D. de Luxembourg : *drudel*, s. f., femme sans ordre, d'extérieur négligé ; *drudelen*, arranger sans soin (*Wört. der luxemb. Mundart*, 1906).

du féminin. L'article de Lobet est ainsi libellé : « *toizon*, palastre, plaque de fer battu sur laquelle est bâtie la serrure ; — toison, dépouille d'un mouton, etc. ». Ce dernier sens n'a que faire ici (1). Quant à la *twèzon* (le palastre : boîte d'une serrrure), il faut y voir une altération de *cwèzon* (2), emprunté du fr. *cloison*, qui a également le sens technique de : « boîte qui renferme la garniture d'une serrure » (Littré). Pour *cwè-* : *twè-*, comparez *twagne* : *cwagne*, p. 255, n. 3.

w. unuses (!)

G., II 458, a un article qui est amusant comme une énigme : « *unuses*, plur. (quid ? « *li scolî è-st-âs-unuses* ». Simonon) ». Ce prétendu substantif pluriel est un monstre mort-né. Il faut comprendre *âsunus*, altération du lat. *asinus* : l'écolier est *asinus* parce qu'il est puni du bonnet d'âne ! — Comparez la locution latine *ad revisum* (au revoir), devenue en liégeois, par étymologie populaire ou par plaisanterie : *âs treûs vîs-omes*, aux trois vieux hommes). Hécart, p. 251, a aussi ce curieux article : « *j' su aus hanas* ou *hosanna*, je suis fort embarrassé, je ne sais que faire ». Proprement, sans doute : « Je me trouve devant la vaisselle à relaver », les *hanas* ou *anas* (fr. *hanap*, liég. *hèna*) désignant tout ce qui a servi au repas (Hécart, p. 245).

w. vêre, divêre

La toison s'appelle *vâre*, s. m., à Faymonville et à Malmedy (3), *vêre* à Stavelot, à Verviers (4), en chestrolais (Dasnoy, p. 295 : *ver*) et jusqu'en meusien (Labourasse : *verre*). A mes yeux, on ne peut en séparer *divêre*, s. m., qui désigne 1. la toison du mouton, 2. toute espèce de récolte, d'ordinaire encore sur pied. G., I 177, et Remacle, 2e éd., donnent les deux significations, qui sont attestées notamment à Verviers (5) et

(1) Le fr. toison (de brebis) se rend en liég. par *cote di laine* (G., I 129) ; *twèzon*, dans ce sens, est un gallicisme, forgé par Lobet. Voyez ci-après l'article *vêre*.

(2) Le groupe *cwè-* est une réduction de *ckwè-*. J'ai entendu à Jupille et à Liège : *ine cwèzon d'ine dimèye-brique*, t. de maçon.

(3) G., II 461, écrit *vart* (d'après Villers) et ne donne pas d'explication. La graphie *vâre*, *vêre* est conforme à l'étymologie que nous proposons ci-après ; l'*e* final est muet.

(4) Martin Lejeune écrit *vert* « toison entière d'une brebis, liée en paquet, qu'on livrait à l'ouvrière trieuse » (BSW 39, p. 279).

(5) Voyez Bormans, *Drapiers* (BSW 9, p. 252) ; Body, *Voc. des agric.* (ib., 20, p. 64) ; M. Lejeune, *Voc. de l'apprêteur en draps* (ib., 40, pp. 437 et 440). — Relevons, en passant, un exemple typique de confusion par étymologie populaire. D'après Body, *l. l.*, « le Vendredi-Saint s'appelle en ardennais (Spa et environs) *djoû d' bons d'vairs*, parce qu'on croit que ce qu'on sème ce jour-là réussit sûre-

à Robertville-lez-Malmedy (1). En général, le second sens est le seul usité, par exemple à Liège : *on bê d'vêre*, une belle récolte (*on bia d'vêre* à Huy, Ben-Ahin) ; *lès d'vêres sont bês ciste annêye* (Liège, Villers-Ste-Gertrude) ; *sâcler sès p'tits d'vêres*, sarcler ses légumes ; *lès cotîs sètchèt qwate ou cinq' divêres d'ine tére bèn-ècrâhèye*, les maraîchers tirent quatre ou cinq récoltes d'une terre bien fumée. On connaît aussi *èvêrî* « emblaver », *divêrî* « récolter » (2) : *li cinsî qui bague divêrih èt rèvêrih* (Fléron), le fermier qui déménage récolte et ensemence à nouveau ; au dire de nos maraîchers, *ine bone tére ni deût mây èsse divêrèye*, une bonne terre ne doit jamais être nue, inoccupée, dépouillée de végétation.

Sur l'étymologie de *divêre*, G. ne donne rien de plausible, et encore moins Delbœuf, qui écrit *les d'vêrt*, « les verdures ou légumes », en supposant que « c'est une façon de prononcer pour *vert* » (BSW 10, pp. 143 et 189). Pour expliquer *vêre* « toison », Behrens, p. 272, invoque le moyen néerl. et ancien frison *wêr* « mouton » (3). Conjecture ingénieuse, mais à laquelle je ne puis me rallier, non plus qu'à l'opinion de Labourasse, qui en fait l'équivalent littéral du fr. *vair* « fourrure » (lat. varium). Je tiens pour assuré que notre mot répond à l'anc. fr. *velre*, *veaure*, etc., s. m., « toison » (lat. vellus, *vellerem). Godefroy fait un article *vaire*, s. f. [sic ; lire : m.] pour un seul exemple du xve siècle à Mézières : « tous les *vaires* des laines ». Il n'a pas vu que cette forme meusienne devait rentrer dans son article *velre*, où il cite notamment « *viaure* ou *veaure* de laine » en 1412 et 1474 à Tournai (4). Il y donne aussi un texte de 1247 : « après li primier viaure recheu » (charte d'Onnaing), avec cette traduction timide : « Peut-être récolte de foin, toison du pré ». Le sens n'est nullement douteux pour qui sait que nos

ment ». En réalité, il ne s'agit pas ici de *divêre* « récolte », mais de l'archaïque *divêre* « vendredi ». La confusion n'est pas possible à Faymonville, où récolte se dit *d'vâre* (comme à Malmedy), tandis que le Vendredi-Saint s'appelle *djôr bon d'vêre*, en anc. fr. *jour du bon divenres*.

(1) On y prononce *d(è)vâr* ou *d(è)vêr* ; d'où *d(è)vârer* ou *d(è)vêrer* : dépouiller un mouton de sa toison ou une terre de ses produits. (D'après M. l'abbé Dethier).

(2) A Villers-Ste-Gertrude, *divêri* = passé, gâté (par le mauvais temps) : *ci grain la a stou tot hoûdri pa l' walêye, il èst tot d'vêri*, ce blé a été tout couché par l'averse, il est tout gâté. — Dans la région de Huy ce sens est attribué à *forvêri*, *-èye*, qui se dit aussi d'un fruit trop mûr, d'une pâte fermentée à l'excès, qui ont perdu leur valeur. De même à Tohogne : *nosse foûre èst forvêrî*, notre foin a perdu « ses forces » (parce qu'on a trop tardé à le faucher ou à le rentrer); à Tohogne, comme à Liège, *d'vêr* = récolte; pour la toison, on dit *cote di linne*.

(3) Voyez ci-après l'article *wére*.

(4) God. donne aussi « laine *viaurice* » (= de toison) au xiiie siècle, à Tournai.

archives liégeoises assignent à *vaire* la double acception de « toison » et de « récolte ». En voici quelques témoignages : 1. « qui venderoit *vaire* de laine qui ne fuisse entier » (Chartes et Privilèges des Métiers de Liège, I 242) ; « vilains *vaires* non laudaubles » (ib.) ; « *veires* ou laine de berbis et d'aignealz » (1374 : Cart. de l'église de St-Lambert, IV 511) ; — 2. « doit avoir tout tailhiet et reseaweit [= re-ex-aequatum : nivelé] le *vear* delle ditte faxhe et doit laisser pour chascun bonier XXV stalons » (1384, à Ougrée : Liber Silvarum, n° 190, f° 10) ; « tous les *vaires* et dispoilhe de 4 faxhes de bois » (1420 : Echevins, 3, 107) ; « foure et *vaire* d'un pré » (ib., 16, 194) ; « les *vairrez* et emblavurez » (1460 : Archives de l'abbaye du Val-Benoît) (1); « alleir weaidire apres le premier *vearre* en un preit » (1558 : Œuvres de Soumagne, 21, 90) ; « si... alcuns *vaires*, soit arbres, ahans, maisons ou choses semblantes soyent trovées sour le werixhas » (Cout. de Liège, I 306) (2). — Nous n'avons pas encore trouvé d'exemple ancien de *devêre* (toison) ; mais le sens dérivé se rencontre en 1457 : « proces a cause des *devers* des trimeux » (Echevins, 23, 94). Ajoutez-y : « *desvearire* et defructer » (1541 : Œuvres de Soumagne, 21, 177) ; « une terre *envearye* » (1572 : Ban de Herve, 18, 222 v°).

Pour le traitement phonétique, on peut comparer les mots qui présentent *ĕl* devant une consonne. A part ceux qui ont le suffixe -ellum (bellum : *beal*, *beau*, w. *bê*, *bia*), les exemples sont rares : germ. *helmu : *healme*, *heaume*, w. *hême* (casque) ; *peltrum : *peautre*, w. *pête* (fer-blanc) ; spelta : *épeautre*, w. *spête*, *spiate* ; *cellariarium fr. *cellérier* ; anc. liég. *cerirs* 1267 (3), *cherriers* 1278 (4), *cherrirs* 1280, *cherirs* 1374-8, *cearire* 1560, *cearier*, *cealrier*, *chearier*, *chairier* (= receveur des rentes en nature ; fém. *cherresse* 1472, *cerresse* 1501 ; la *cearie* était l'endroit où l'on devait payer ces rentes).

En somme, *vêre* a d'abord eu le sens étymologique de « toison », puis a pris le sens figuré de « toison de la terre : récoltes, denrées, légumes, arbres et tous végétaux cultivés dont on dépouille régulièrement le sol » ; cette seconde acception, on l'a vu, est même la plus fréquente dans les archives liégeoises. *Vêre* a engendré chez nous *èvêrî*

(1) Cuvelier, *Inventaire* : 3 avril 1460.

(2) Ce dernier extrait est cité par Bormans et Body, *Glossaire roman*, v° *ahan*. G., II 643, cite le même texte de Hemricourt avec quelques variantes ; la note que Scheler ajoute n'a aucune valeur.

(3) Wilmotte, *Etudes de Dialectologie wallonne*, § 26.

(4) Dans le *Bull. de l'Inst. d'archéol. liég.*, XXX, 586, M. Cuvelier y voit le fr. « cirier, fabricant de cierges » (!).

(« entoisonner ») et *divêrî* (« détoisonner »), d'où le déverbal *divêre* (1). La forme malmédienne *vâre*, *d'vâre*, s'explique par le fait que *vêre*, *d'vêre*, avait — et conserve encore en verviétois et en ardennais — un *ê* très ouvert, se rapprochant de *â* (voyez l'article *tèroûle*).

w. **vièrna**, anc. fr. **vernal**

G., II 467, voit dans *vièrna* le fr. *gouvernail* privé de sa première syllabe. Mais, de même que *gouverneur*, *tavernier* deviennent en liégeois *gov'neû*, *tav'nî* (G., I 236, II 420), au fr. *gouvernail* répondrait le w. **gov'na*.

Le *vièrna* d'un bateau, c'est le moyen de le *vièrner* (anc. fr. *verner* : diriger un bateau). Le suffixe est *-a*, fr. *-ail*, lat. -aculum. Le verbe se rattache au fr. dial. *verne* (aune, espèce d'arbre). De là, le w. *viène* (solive, panne, poutrelle), l'anc. fr. *verne* (gouvernail) et le montois *verne* (timon ; voyez ci-dessus l'article *juverne*).

Le verbe *verner*, w. *vièrner*, s'est formé sur le type *barrer*. Quant à *vièrna*, qui devrait s'entendre proprement de tout le mécanisme servant à gouverner, il ne désigne que la partie extérieure qui peut s'immerger et avoir prise sur l'eau. D'ordinaire ce *vièrna* (gouvernail de rivière) est assez développé.

[Résumé d'un article, paru dans BD 1907, p. 121, dont Meyer-Lübke, n° 9233, adopte les conclusions. Sur un sens métaphorique de *vièrna* et sur le dérivé *vièrnê*, voyez l'article suivant. — Godefroy a un article *vernal*, s. m., « gaine formée de madriers fixés verticalement, dans laquelle s'emboîte le mât du bateau » ; il cite deux exemples dont l'un ne peut s'accommoder de cette définition : « li vernal furent perdus de la neif » (*Dial. du pape Grég.*, p. 178 ; lat. : ex navi clavi perditi). Le lat. *clavus* et le w. *vierna* témoignent qu'il faut traduire *li vernal* par : « les gouvernails ».]

liég **vièrnê**

L'article précédent, sous sa première forme, se terminait ainsi : « Quant à *vièrnê* que Lobet et Forir enregistrent avec le sens de : boutade, caprice, et que Scheler ramène à un type latin vertiginellus (G., II 467), je serais fort tenté d'y voir le diminutif de *viène*, sans pouvoir toutefois découvrir le lien sémantique qui unirait ces deux mots ».

Cette dérivation, que suggérait la phonétique, je crois pouvoir aujourd'hui la tenir pour assurée. De deux côtés différents, on m'affirme qu'au Sud et au Sud-Est de Liège (Esneux, Bra, Chevron), *vièrna*

(1) Comp. le fr. *repaire*, de *repairer*, et le w. *lès-êres dè djoû* « l'aube », déverbal de *êrî* (= anc. fr. **airier*) « avoir l'air ou l'apparence, ressembler ».

signifie, non seulement « gouvernail », mais encore « caprice, changement brusque d'idée » (1). Le pont qui réunit ces deux sens d'apparence si différents, c'est sans aucun doute : « coup de gouvernail qui porte brusquement le bateau à droite ou à gauche ». Dès lors, *viernê* appartient légitimement à la famille *viène*, *vièrner*, *vièrna* ; il a signifié au propre : « *petit changement de direction du bateau », d'où, au fig., « caprice, boutade ». Comparez les articles *stièrnê*, *wandîhe*.

Dans le sens susdit, *viernê* est un diminutif « verbal », c'est-à-dire qu'il dérive directement de *vièrner*, au même titre que *stièrnê*, *spôrdia* (voy. p. 233) dérivent de *stièrni*, *spôde*. Il diffère de *viernê* « petite poutre » (dérivé nominal de *viène*), que M. Charles Bruneau, *Enquête*, I 180, a noté en Ardenne. Il ne faut pas non plus le confondre avec *Viernê* (nom de lieu, par ex. à Xhendremael), qui signifie : « petit verne, petit aune ».

liég. **vîlwè, vîlwè**

Forir a un article *viloi* « établi de cordonnier, écofrai ». A part Willem, qui écrit *viloè*, tous nos autres glossaires ignorent ce mot ; même le *Vocabulaire du cordonnier* par Kinable ne connaît que le terme générique *tâve* « table » (BSW 24). On le retrouve écrit *vîloi*, dans une comédie d'Edouard Remouchamps (2). — Nous y reconnaissons le fr. techn. *veilloir* « table carrée à rebord, sur laquelle le bourrelier place ses outils et ses matériaux » (Littré), ou, comme dit Sachs-Villate : « table où le cordonnier et le sellier travaillent à la lumière ». Comparez le liég. *sîzeû*, proprement : « moyen de *sîzer* (veiller, travailler à la lumière) », et spécialement : « porte-lampe que les armuriers plantent dans leur établi et qui se compose d'une tringle en fer armée de plusieurs tiges mobiles » (3). — Le liég. *vîlwè* ou *vîlwè*, emprunté du fr. *veilloir*, nous vient sans doute par la voie de Namur, comme l'indique le suffixe nam. *-wè* (fr. *-oir*, liég. *-eû* ; comp. nam. *murwè*, miroir, liég. *mureû*). C'est le seul mot liégeois qui ait ce suffixe étranger.

(1) M. l'abbé J. Bastin pour Bra et Chevron, M. A. Lallemand pour Esneux. Le dernier donne ces exemples : *c'èst co onk di vos vièrnas* ; *cisse feume la a co cint vièrnas è s' liesse*.

(2) *Li Sav'ti* (BSW 2, p. 77) : « *on viloi avou quéquès-ahèsses di coibehî* ». Nous avons entendu tantôt *i*, tantôt *î* à Liège, où d'ailleurs le mot paraît peu usité aujourd'hui. On dit d'ordinaire *banc*.

(3) Voy. Body, *Voc. des Charp.*, CIZEU. — A Huy, d'après M. W. Gorrissen, *sîzû* désigne précisément l'établi du cordonnier.

liég. **vinâve**, anc. liég. **vinable**

Ce s. m. équivaut à l'anc. fr. *visnage* (voisinage) ; le suffixe seul est différent : *-able*, lat. -abilem, au lieu de *-age*, lat. -aticum (1). C'est littéralement : un « (endroit) voisinable », c.-à-d. où l'on peut voisiner, une agglomération, par opposition aux demeures éparses. — Le radical est le même que celui de *vihène* (*aler al—*), *vih'ner* « voisiner », *vih'nâhe* (*aler al—*), dérivés d'un primitif **vihin* (2), nam. *vijin*, que le fr. *voisin* a supplanté en liégeois (*vwèzin*, *wèzin*). La forme ancienne **vih'nâve*, s. m., s'est altérée en *vinâve* quand on a perdu de vue la signification première du mot, devenu nom de lieu et, pour ainsi dire, nom propre (3). Pour la raison contraire, *aler al vih'nâhe* (verv. *-âve*, malm.-stav. *-âye*, s. f.) s'est conservé intact : quand on prononce ce mot, on pense malgré soi aux synonymes *vih'ner*, *aler al vihène*.

Il faut écarter la proposition de Scheler : vicinabulum (4), et celle de G., II 468 : vicenabulum. Il ne peut être question d'un suffixe -abulum, qui n'a jamais eu de vitalité dans la langue populaire. G. se trompe de plus sur le radical. Il y voit *vicena*, qu'il trouve dans un texte du moyen âge et qu'il présente comme un dérivé de *vicus*, bourg. Or ce *vicena* (voisinage, quartier) ne peut être qu'une latinisation grossière du w. *vihène*.

Sur la foi de l'étymologie de G., on a prétendu que *vinâve*, comme le latin *vicus*, désignait primitivement « un bourg, un quartier, une vaste circonscription de la cité » et que, *par abus*, il s'est appliqué *ensuite* à « la rue la plus importante du quartier » (5). Le contraire est plus exact : le sens a subi une extension plutôt qu'une restriction. A l'origine, le *vinâve* (I), c'est l'endroit « où l'on peut voisiner », le voisinage, c.-à-d. un ensemble d'habitations (disposées d'ordinaire aux deux côtés d'une voie). Avec le temps, le groupement s'accroît, des rues latérales se construisent ; mais, par opposition à ces nouvelles

(1) A l'anc. fr. *visnage* répond l'ard. *vinadje* « réunion de tous les hommes du village pour discuter d'une affaire commune » (à Cherain : BSW 50, p. 534).

(2) On dit *vèhin* à Chevron, *vèyin* à Bande, *vèjin* à Dorinne.

(3) On peut supposer aussi l'influence analogique de *vini* (venir). — Niederländer, *Mundart von Namur*, § 11a, donne le nam. *vij'nauve* (groupe de maisons isolé à la campagne), qu'il tient d'un octogénaire namurois. Grignard signale *vij'noûve* « la veillée » à Montigny-sur-Sambre (BSW 50, p. 416). De mon côté, j'ai noté à Ciney : *invitè tot l' vèjinauve*. — Pour la chute de l'aspirée **vih'nâve* = *vinâve*, comp. ci-dessus l'article *èminné*.

(4) *Gloss. phil. de la Geste de Liege* (1882), VINABLE.

(5) Gobert, *Les rues de Liège*, t. IV, p. 138.

rues, le nom de *vinâve* (II) continue à s'appliquer à celle qui fut le noyau du groupe : il reste le « nom propre » de la voie la plus fréquentée du faubourg, de la grand'rue du bourg ou village. Simultanément, et par opposition à d'autres agglomérations de même espèce, *vinâve* (III) s'est dit de tout l'ensemble groupé autour du noyau primitif. Ainsi Liège, au XIIIe siècle, comprenait six *vinables* ou quartiers (1) et les citadins de Malmedy appellent encore *vinâves* les villages ou hameaux qui avoisinent leur ville. Mais, si dans chacun de ces villages, comme dans les faubourgs de Liège, *vinâve* a gardé le sens II, il s'en faut assurément que ce soit *par abus*.

[BD 1910, p. 68 ; remanié et développé].

liég. **v'nou, v'nowe** (« menu, -ue »)

Dans son article sur *vinowe*, s. f., « venue », Forir ajoute les exemples : *al vinowe-min* « accidentellement », *vinde al vinowe-min* « vendre aux passants ». Il y a confusion. L'expression archaïque dont Forir nous conserve le souvenir (2), reproduit, avec une légère altération, l'anc. fr. *a la menue main* « au détail ». Godefroy, à l'article *menu*, ne cite qu'un seul texte, d'origine namuroise ; mais les Chartes des Métiers liégeois contiennent maintes fois cette expression (3) : elle était donc d'usage courant à Liège. — Du sens premier : « (vendre, acheter) au détail », dérive celui de : « par occasion, en profitant d'une circonstance accidentelle » ; c'est ainsi qu'il faut interpréter la traduction « accidentellement » donnée par Forir. — Quant à la forme, la confusion des groupes *v'n*, *m'n* est bien connue. Le liégeois prononce volontiers *am'ni*, *rim'ni*, pour *av'ni*, *riv'ni* (avenir, revenir) ; *vâ-m'neûte*, pour *vâ-v'neûte*, **va-b'neûte* (Val-Benoît, l. d. près de Liège). Ici, inversement, *m'nou* devient *v'nou*. G., II 462, note le malm. *v'nou* « menu », *v'noumint* « finement » (anc. fr. *menuement*). Le liégeois disait de même au

(1) Il avoit, a cely temps, et encors at à present, VI vynaules a Liege » (Hemricourt, *Miroir des nobles de Hesbaye*, éd. de 1910, p. 303). Le souvenir n'en survit officiellement que dans *Vinâve-d'Ile*, nom d'une artère importante de Liège. Voy. Gobert, III 328 ; Godefroy, v° *vinable*, anc. w. (le plus ancien exemple cité est de 1287). — Meyer-Lübke, 9312, cite le w. *vinar* ; lire *vinâve*.

(2) Duvivier la donne aussi, avec la traduction : « comme il tombe ».

(3) T. I, p. 234 : « vendre en gros, ne à la menuë main » (1527) ; p. 242 : « les draps que les Drappiers voront rejetter à la menuë main en leurs maisons » (1527) ; II, 141 : « vendre en gros et à taille et à la menuë main » ; p. 142 : « en gros ou a la detaille et menuë main » (1478?) ; p. 309 : vendre tant en gros comme à la menuë main » ; etc. On trouve même, II, p. 59 : « vendre a la *venuë* main ou alle détaille » (1561), ce qui prouve que le liégeois prononçait déjà au XVIe siècle *al vinowe min*.

XVIIe siècle ; nous avons de cette époque deux exemples curieux de *v'nou* employé adverbialement comme le fr. *menu* (1). Aujourd'hui encore, à Seraing, on entend souvent la locution *tot v'nou, tot m'nou*, dans le sens de : « coup sur coup, avec acharnement, d'arrache-pied » (2).

A Roclenge-sur-Geer, on appelle *lès r'nous strins* les fétus trop courts qui se trouvent dans les gerbes de paille servant au tressage (BD 1921-22, pp. 8 et 36). Je crois reconnaître encore ici **m'nou*, qui aurait subi une altération insolite, sans doute sous l'influence de l'*r* de *strin*. L'expression « les menus strains » a dû exister jadis, comme on dit aujourd'hui « les menues pailles ». Comparez, à ce propos, l'anc. fr. *menustin*, que Godefroy donne dans un texte de Douai (1536) et qu'il faut très probablement corriger en *menu strin*.

w. **vîrer**

G., II 469, a l'article suivant :

> **vîr** (envie, volonté, surtout volonté obstinée, entêtement). Ce mot ne peut être = anc. fr. *vière*, qui a produit en liég. *viair* [lisez *viyêr'*]. Diez se trompe en rapportant au mot *vîr* l'expr. *a l'avîre*, qu'il écrit erronément *a la vîr* (p. 696, v° *veiaire*). — *èvîr* (envie, désir, besoin) Remacle, 2e éd. — 1. **vîrer** (1. avoir envie, désirer, à Malmedy ; selon Villers : *vîrer so*, avoir envie de qqch ; 2. s'obstiner). — *vîreûs* (opiniâtre), nam. id. (difficile à contenter). [Note de Scheler : « Notre auteur ne nous dit rien du mot *avîre* (3), et, au mot *èvîr*, il renvoie à *vîr* qu'il laisse étymologiquement inexpliqué. Quelle que soit l'origine de *vîr*, je n'hésite pas à l'identifier avec l'anc. fr. *vière* : avis... »].

Il n'existe pas, que je sache, d'autre essai d'explication. Quoi qu'en pense Scheler, G. a raison d'écarter l'anc. fr. *vière* : ce dernier n'est qu'une forme de l'anc. fr. *viaire* (visage ; avis, manière de voir), lequel répond au liégeois *viyêre*, m., « visage » et vient peut-être du latin videatur (4).

(1) *Choix*, p. 79 : *s'i v'nèt, nos lès k'tèyerans pus v'nou Qui plakeû n' fît jamây fistous* (1631) « s'ils viennent, nous les hacherons plus menu que *plaqueur* (= bousilleur) ne fit jamais fétus » ; (*il*) *î vêront Ossi v'nou qu' dès tropês d' moutons* (1700) « (ils) y viendront aussi menu (= dru) que des troupeaux de moutons ».

(2) Exemples : *c'è-st-a râyî âs jèbes tot v'nou è djârdin, i-n-a dès dints-d'-tchin* (chiendents) *tant qu'on vout* ; *c'è-st-a foyî* (bêcher) *tot v'nou* ; *on d'vreût tchoûki d'ssus tot v'nou* ; etc. — A Liège, on dit : *i-n-a-st-avu dès frût' tot m'nou* (à foison) *ciste annêve*.

(3) Scheler oublie que G., dans ses *Extraits de Villers* (1865), explique correctement le liég. *a l'avîr* par le malmédien *a l'awîr* « au petit bonheur, à tout hasard », le malm. *awîr* répondant au liég. *aweûr* : (bon)heur, lat. a(u)gurium.

(4) Körting, n° 10155. — Meyer-Lübke, n° 9319, y trouve des difficultés de sémantique. Ajoutons que videatur devrait donner en wallon **viyêre* (comp. *pére*, *lére*, de pater, latro).

Vîrer est propre au dialecte est-wallon (1) : on peut donc lui supposer une origine germanique. D'autre part, ce terme éveille surtout l'idée d'opposition, de résistance opiniâtre (2). Nous sommes ainsi amené à nous adresser à l'ancien h. all. widirôn, moyen h. all. wider(e)n « résister, s'opposer, refuser ».

Les exemples suivants montrent que « contredire » est bien la signification fondamentale de notre mot.

Vîrer est parfois suivi d'une proposition complément : *i vîre qu'il a vèyou pihî sès poyes* (Rem.2) « il soutient mordicus qu'il a vu pisser ses poules » ; *i m'a vîré a mwért qu'il î aveût stu* (Seraing), « il m'a soutenu obstinément (litt. « à mort », jusqu'à la mort) qu'il y avait été ». Mais d'ordinaire il est intransitif : *qui volez-v' tant vîrer ?* (Forir) « pourquoi contester si obstinément ? » ; *ni vîrez nî tant* (Bergilers : Hesbaye) « ne répliquez pas tant » ; *èle vint vîrer so tot* (BSW 21, p. 175) « elle vient faire de l'opposition à propos de tout ». Le sens « avoir envie, désirer » est dérivé et même cette traduction ne rend pas la force de l'expression : un enfant, par exemple, qui *vîre so tot çou qu'i veût*, « s'obstine, malgré vos refus, à demander tout ce qu'il voit ».

Vîreû est ou bien un nom d'agent à suffixe *-eû*, franç. *-eur* (*c'è-st-on vîreû* : un disputeur, un querelleur, un esprit récalcitrant ; cf. *minteû*, *-eûse* : menteur, -euse), ou bien un adjectif qu'on écrira dans ce cas *vîreûs* (suffixe *-eûs*, fr. *-eux*) : *cagnèsse, vîreûs come on diâle* (Simonon, p. 142) ; fém. *vîreûse come ine gade, come ine qwate-pèces* « têtue comme une chèvre, comme un lézard » (3).

Quant à *vîr*, s. m., c'est le déverbal de *vîrer* (comp. *d'zîr* « désir », de *d'zîrer* « désirer »). *Qui Diu t' wèsse tès fayés vîrs !* (1623 : BSW 2, II, p. 14) « que Dieu t'ôte tes mauvais caprices ! » ; *ci n'èst qu'on vîr di tot s' cwèr : li tièsse djus, èle vîr'reût co !* (Liège) « tout son corps n'est qu'obstination : la tête coupée, elle s'obstinerait encore ! » ; *qui deû-dj' pinser d'on s'-fêt vîr ?* (Simonon, p. 137) « d'une telle obstination » ; *il a-t-awou s' vîr* « il a obtenu ce qu'il voulait » ; *i vout-avu s' vîr* (Forir) « il se bute, il soutient mordicus son opinion » ; *i m'plêt d'avu m' vîr ;*

(1) Luxembourg (du moins le Nord), Liège, Namur (Pirsoul donne *vîreû*, qui est aussi signalé à Vonêche). On en relève des traces jusqu'au centre du Hainaut : à Houdeng, d'après M. E. Hubaut, « *vîrer* signifie soutenir mordicus, prétendre qqch malgré l'évidence, syn. *striver* : *vîreûs*, *-eûse* y sont syn. de *striveûs*, *-eûse* ». — Le verviétois Lobet donne *vîri* à côté de *vîrer* ; Remacle a l'intensif *forvîrer* (G., II 216), connu à Verviers et à Stavelot.

(2) G. a tort de mettre en première ligne le sens de « envie ».

(3) L'adjectif se rencontre dès le XIVe siècle : *li cuens vîreus* (Scheler, *Gloss. philol. de la Geste de Liège*, p. 307).

dj'ârè m' vîr bon ; *il èst mêsse qwand il a on vîr* (Marche-en-Famenne) « il faut qu'on plie quand il est féru d'une idée » ; *wârdez vosse vîr èt dj' wâdrè l' meûn'* (Rem².) « gardez votre opinion et je garderai la mienne » ; *ni hoûter qui s' vîr, ni fé qu'a s' vîr* (id.) « n'écouter que son caprice, n'en faire qu'à sa tête » ; *avu è s' vîr* « avoir (qqn) en (son) inimitié, en aversion » : locution insolite, dont je ne connais qu'un exemple (*Théâtre liég.*, éd. Bailleux, p. 173). — L'expression *fé a s' vîr* « faire à sa tête », sous l'influence visible de *a l'avîr* « au hasard », a engendré (*fé*, ou *diner*, ou *prinde*) *al vîr*, que Remacle, 2e éd., traduit par : « (agir) sans réflexion, (donner) sans compter, (prendre) sans choix ». Il est certain, d'autre part, que *èvîre* (Rem.²) résulte du croisement de *èvèye* « envie » avec *vîr* (¹). — A Jupille, on prononce *vûr*, *vûreû*, *vûrer* : *i vûrêye so tot*, et l'on y connaît de plus un composé *divûrer* (*i m'a d'vûré qu'aveût stu la, qu'aveût vèyou on tél*), qui a le même sens (J. Lejeune).

La dérivation que je propose ci-dessus satisfait pleinement pour le sens. Elle ne fait pas grande difficulté pour la lettre : wideren s'est normalement contracté en **wieren* par la chute du *d* intervocal ; comp. le néerl. *weder* : *weer* et l'all. *widersinn* : bas all. *wiersen* (Aix-la-Chapelle), néerl. *weerzin* (d'où le w. *vèrzin*). Le changement de *w* en *v* est rare, mais non sans exemple ; comp. *a l'avîr*, altéré de *a l'awîr* ; le nam. *vêci* pour **wê-ci* et, ci-après, la fin de l'article *vûse*. De même le nom de lieu *Visé* (*i* long), en flamand *Wezet*, dérivé de l'all. *wiese*, prairie.

[BD 1920, p. 14.]

liég. **virlih**

G., II 470 : **virlih** (allègre, alerte, vif), nam. *verlije* (qui aime à jouer). Comp. dialecte de Bayeux *virli* (« petite vive » [?]). De *virer* ?

Voici un exemple de 1768 : *vo m'avizez bin virlihe èt bin ricokèsse* (*Théâtre liég.*, éd. de 1854, p. 117) « vous me paraissez bien réjouie et bien gaillarde. » Le mot manque dans Villers, Remacle et Lobet ; mais il est dans Hubert, Forir, Willem (²). Nous relevons en outre : *vîrlih* à

(¹) Remacle, 2e éd., signale seul *al vîr* et *èvîre*. Ce sont des produits hybrides, des créations individuelles qui, pour être intéressantes comme tous les faits linguistiques, paraissent toutefois n'avoir eu qu'un succès limité. C'est ainsi que le poète liégeois J. Vrindts a forgé *vicârîre* (*Vî Lîge*, I, p. 47) de *vicârèye* « vie » et de *cârîre* « carrière ».

(²) La traduction « viril... » de Willem (*Dict. des rimes*, p. 108) semble être un essai d'interprétation ; essai malheureux, cela va de soi, et plus malheureuse encore l'idée de forger, p. 55, un substantif « *virlihté* : virilité ». — Le glossaire manuscrit du patois de Stavelot par Detrixhe a un article : « *vîrlih*, lubie, caprice, idée biscornue », qui n'a rien à voir avec notre mot ; ce n'est qu'une variante peu sûre du

Verviers et à Fontin-Esneux : *virlih* à Glons-sur-Geer (*on crapaud qu'èst bin virlih* « un enfant qui est bien dégourdi ») ; *vèrlih* à Bergilers (en parlant d'un petit enfant : « gai, éveillé, remuant ») ; *vèrlitch* à Namur (Pirsoul). — Le fr. *virer* n'a que faire ici. Il est certain que notre mot reproduit le moyen h. all. vîrelich, anc. bas francique fîrlic (= festus ; devenu en all. mod. *feierlich*, solennel), lequel remonte, comme le fr. *foire*, au lat. feria (1). Le sens premier : « qui est en fête » s'est perdu ; il nous reste celui de : « riant, réjoui, joyeux, animé ».

[BD 1914, p. 36.]

w. vûse (Verviers, Malmedy)

Ce mot est signalé par les auteurs suivants :

G., II 473 : **vuse** (« bruit confus de la voix quand on prie », « air ») Ch.-N. Simonon ; *vuze* (« rumeur, bruits confus de voix animées ; son, ce qui frappe l'ouïe ») Lobet. — Scius, *Dict. malmédien*, manuscrit, 1893 : **vûse**, s. f., voix : *plorer a haute vûse* « sangloter ». — J. Bastin, *Voc. de Faymonville* : **vûse**, s. f., dans l'expr. *plǎrer a haute vûse* « pleurer à haute voix, sangloter ». Comp. *tchûse* « choix ».

Mot rare, de l'extrême Nord-Est (Verviers, Malmedy), qui ne survit guère que dans l'expression ironique *tchoûler èt plorer a haute vûse* (2). Heureusement, nos vieux *noëls* nous en ont conservé un exemple précieux (3). L'ange, chantant dans le ciel, invite « bergers et bergerettes » à quitter leurs hameaux pour aller voir le Messie ; un paysan dit alors à sa voisine :

Hoûtez, wèzène Lîz'bèt' :
Oy' z-v' çou qu' dj'a oyou ?
Cisse bèle *vûse* mi dispiète,
S' n'a-dj' nin bêcô dwèrmou.

Ici le sens de « mélodie » s'impose (4). On a prétendu cependant que « *vûse* a été tiré de *vûsion*, vision » (5). Je ne sais sur quoi s'appuie cette

malmédien *virelire* (G., II 470 ; à Robertville : *vièrlire*) « caprice, fantaisie », lequel dérive sans doute de *virer*, rouchi *virler*. Voy. G., II 489, 2e l. ; Diez 342.

(1) Voy. Weigand, FEIER : Franck-van Wyk, VIEREN. — Comparez l'all. *lustig*, fr. *loustic*, liég. *lustih* (G., II 44) et voyez l'article *swèlih*, p. 234.

(2) Voyez, dans BSW 27, p. 387, un exemple d'un auteur malmédien. Le mot manque dans Villers (1793).

(3) A. Doutrepont, *Noëls wallons*, pp. 203, 274.

(4) Tel est d'ailleurs, je crois, le sens primitif. De là *plorer a haute vûse*, c'est pleurer comme si l'on chantait un grand air d'opéra !

(5) *Bull. du Dict. w.*, 1913, p. 88.

assertion : les auteurs que nous avons cités attestent que le mot désigne « ce qui frappe l'ouïe », et non « ce qui frappe la vue ou l'imagination ».

D'autre part, guidés sans doute par certaine ressemblance extérieure, ces auteurs s'accordent, on l'a vu, à mettre *vûse* en rapport avec le fr. *voix*. En réalité, le lat. vôcem n'aurait pu donner que **veûh*, **veû* (1). Il y a bien le west-flam. *voois* « 1. voix ; 2. air d'un chant » ; mais cet emprunt du fr. *voix* — ou *voisse*, comme on prononce à Tourcoing, — paraît limité à la Flandre occidentale (2). Le w. *tchûse*, f., « choix » ne devrait pas non plus être invoqué pour établir l'équation *vûse* = *voix*. C'est le déverbal de *tchûzi* (got. kiusan, anc. h. all. *chiosan*, all. *kiesen*, néerl. *kiezen* ; comp. néerl. *keus* : choix), tandis que le fr. *choix* est tiré de *choisir* (d'une forme germanique parallèle kausjan).

Comme il faut bien chercher autre chose, je m'adresserai à l'anc. h. all. wîsa (all. *weise*, néerl. *wijze*), qui signifie : 1. « manière » (d'où le fr. *guise*), 2. « mélodie ». Ce dernier sens se retrouve dans le bas all. *wîs*, d'Eupen et d'Aix-la-Chapelle, qui a pu s'introduire à Malmedy et à Verviers. Quelque étrange que soit la forme *vûse*, elle peut s'expliquer sans trop de peine. Nous avons vu, à l'article *vîrer*, des exemples du changement de *w* initial en *v*. Pour le changement de *î* tonique en *û*, comparez *vîr*, *vîrer* (Liège) = *vûr*, *vûrer* (Jupille) ; *hîfe* ou *hûfe di djèye* (Sprimont) « écale de noix », *ûlê* (anc. fr. *islel* « îlot »), dans la rue Lulay des Febvres, à Liège.

[BD 1920, p. 17. — Depuis lors, mon collègue de l'Université de Liège, M. Verdeyen, m'a signalé que *voos* ou *voois* existe dans les différents dialectes flamands avec les significations suivantes : 1. voix ; 2. mélodie, d'où le diminutif *vooske* (*vüske* dans le Hageland) ; 3. suffrage, d'où *voozen*, *vozen*, voter. D'autre part, il paraît que *wijze* n'est guère employé dans les provinces flamandes. L'étymologie que je propose ci-dessus est donc sujette à caution ; il serait très possible que le w. *vûse* fût emprunté du flamand *voois*, qui lui-même vient du roman. Nous avons vu un processus analogue à l'article *tike*.]

liég. wadje, watche

Ce mot désigne la bretelle ou bricole servant à soutenir les bras d'une brouette ou d'une civière ; les deux bouts ont une ouverture par où passe l'extrémité de chaque bras du véhicule : *li watche èst trop streûte*,

(1) Comparez nŭcem : *neûh*, noix ; crŭcem : *creûh*, *creû*, croix. Le w. *vwès* est emprunté du fr. *voix*.

(2) De Bo, *Westvlaamsch Idioticon*, Gand, 1892. On ne trouve pas le mot dans Schuermans.

èle mi côpe lès spales. Certains, comme Forir, le font du masculin, sans doute sous l'influence de l'homophone *wadje* « gage ». G., II 474, qui le donne au pluriel, suggère la comparaison avec l'all. *wage* « balance ».

Dans une enquête sur le langage du houilleur à Seraing, j'ai relevé ce qui suit : la *burtèle di hèrtcheû â batch*, bretelle ou harnachement du hercheur-bac, est formée de deux bandes de forte toile, *lès watches dèl burtèle*, qui se placent sur les épaules et passent sous les bras ; sur le bas des reins, les *watches* se réunissent à une *manote* (« menotte » ou poignée de fer) qui porte un crochet (1). Je crois que le langage archaïque de nos houilleurs a conservé le sens premier du mot et je définirai *wadje* ou, comme on prononce, *watche* : large bande de très forte toile, servant notamment à faire la bretelle du hercheur, du porteur de civière, du conducteur de brouette, ou même le licou d'un cheval.

Partant de là, on s'adressera au radical germanique wad-, dont le sens primitif est « tissu », d'où : « vêtement, lien, câble », etc. (2) ; comparez l'all. archaïque *wat*, f., pièce d'habillement (anc. saxon *wâd* ; anc. et moy. h. all. *wât*) ; et le néerl. *gewaad* vêtement, *lijnwaad* linge, *lijkwade* linceul (3). Le w. *wadje* s'expliquerait par un diminutif flamand **wadje* signifiant « petite pièce de tissu ». — De même le w. *bodje* vient du fl. *beukje* ; le w. *bondje*, rouchi *bonge*, botte, faisceau, du fl. *bondje* (4) ; le nam. *deûtche* (G., I 165), du fl. *duitje*; etc.

liég. **wafî**

G., II 475 : **wafî**, t. de couturière (Remacle : surjeter ; Dejaer : surjeter, faufiler ; Hubert : bâtir, coudre à grands points ; Lobet : brocher, surjeter). Le mot tiendrait-il de *wafe* : gaufre ? [Note de Scheler : Comp. le souabe *wiflen* : recoudre des parties déchirées.]

Duvivier définit le liég. *wafî* : « faufiler », et Villers le malm. *wafer* : « coudre sans faire d'ourlet », ce qui veut dire sans doute : « coudre sans plier l'étoffe ». A Liers, j'ai entendu *riwafer* au sens de : « ourler ». — D'une enquête personnelle il résulte qu'aucun des termes français susdits ne traduit exactement le liég. *wafî*. Faire un surjet ou surjeter (= *djonde dès costeûres,fé on djondèdje*) consiste à mettre les tissus bord à bord et à les coudre en passant le fil par dessus les deux bords, tandis que *wafî* consiste à faire la même opération quand, au préalable, on a

(1) Voyez la figure dans BD 1914, p. 82.
(2) Je dois cette suggestion à l'obligeance de M. J. Vercoullie.
(3) Voy. Weigand WAT ; Franck-van Wyk GEWAAD.
(4) Behrens, *Beiträge*, p. 27. — Voyez ci-dessus les articles *bodje* et *sondje*.

cousu les deux tissus mis bord à bord ; c'est donc une opération complémentaire. L'expression ordinaire est : *wafîz vos costeûres* ; *vola in-abit qui n'èst nin bin fini, les costeûres ni sont nin minme wafèyes.* Pour traduire *wafî*, le liégeois dit « surfiler », attribuant à ce mot français un sens qui n'est pas dans le *Dict. général*, mais qui mériterait d'y figurer. On pourrait aussi forger « surcoudre ».

Scheler a pressenti l'étymologie de *wafî*. Cependant, il faut plutôt remonter au moyen h. all. *weifen* « dévider (du fil), anc. h. all. *wîfan* « tourner » ; comparez l'anc. h. all. *weif, waif* « ce qu'on tourne ou enlace autour de quelque chose », ainsi que le moyen h. all. *weifier(e)* qui désigne une sorte de point ou de dentelle (1). De même que le gothique-francique *wîpan, weipan*, a donné le fr. *guiper, -ure*, de même *wîfan, weifen*, a procréé notre *wafî*. Pour le traitement de la protonique germ. *ei*, voyez *tahant*, participe d'un verbe **tahî* que nous dérivons du gothique *theihan*, anc. h. all. *thîhan*.

anc. fr. wage, waghe

Dans son *Glossaire des Poésies de Froissart*, Scheler note trois exemples de *wages*, s. f. pl., cité parmi les pièces d'habillement que mettent les bergers : « solers takenés..., wans, *wages*, chaperons petis » (2). « Je ne saurais, ajoute-t-il, en préciser le sens ; peut-être sont-ce des hauts-de-chausse, des houseaux, lesquels mots ne paraissent pas dans les passages cités ». — Dans une énumération analogue, une scène pastorale du xve siècle, d'origine liégeoise, que M. Cohen a éditée récemment, contient le mot *waghe*, que l'éditeur interprète par « haut-de-chausse » (3). Je crois, pour ma part, qu'il s'agit plutôt de houseaux.

On trouve en moyen néerlandais *waggen* « perones, fasciae, fr. guettres » (Plantin) ; *wagge* « tibiale, pero » (*Dict. teutonicum*, Antverpiae, 1667) ; et, dans les dialectes modernes d'Anvers et du Brabant : *wag, wagge* « overkous, slofkous, fr. guêtre » (Schuermans). L'anc. fr. *wag(h)e*, qui se prononçait sans doute *wague* et qui ne se rencontre que dans de rares textes de nos provinces wallonnes, provient manifestement de cette source thioise. Il a d'ailleurs laissé un rejeton dans le vocabulaire de l'ardoisier ardennais. A Vielsalm, les *waguètes di gngnos*,

(1) Je renvoie pour le détail à l'article très documenté de Th. Braune sur le fr. *guiper*, dans la *Z. für rom. Phil.*, XVIII (1894), p. 530.

(2) II 319, 28. — Godefroy donne les deux autres passages et traduit sans hésitation : « haut-de-chausse, houseau ».

(3) *Mystères et Moralités du ms.* 617 *de Chantilly* (Champion, 1920 ; p. 87).

ce sont des genouillères en cuir ; les *waguètes di pîds*, de petites guêtres en cuir ; elles servent à protéger les genoux et les pieds des fendeurs pendant le travail (J. Hens : BSW 46, p. 191). De même en Ardenne française, M. Ch. Bruneau a relevé *wagates* « jambières de l'ouvrier ardoisier » (1). — Il résulte de là que l'anc. fr. *wage*, *waghe*, n'a rien de commun avec le liég. *wadje* que nous avons expliqué ci-dessus.

w. **wahète** (Verviers, Malmedy)

La variole s'appelle à Liège *lès pokes* (« poches, ampoules ») ou *pokètes* ; à Namur *plokes* ou *plokètes* (avec *l* épenthétique). Près de la frontière allemande, cette maladie porte un nom qui n'a pas encore reçu d'explication : *lès wahètes*, Malmedy : Villers, 1793 ; G., II 475 ; Verviers : Lobet (2) ; — *wahyètes*, Francorchamps, Vielsalm ; — *wachètes*, Bovigny, Lutrebois, Sibret, Wardin-lez-Bastogne (3) ; — *wèhyotes*, Faymonville : *aveûr lès wèhyotes* « avoir la petite vérole », *mète lès wèhyotes* « vacciner » ; une *wèhyote*, c'est un bouton, une petite pustule arrondie (J. Bastin, *Voc. de Faym.*).

De ces quatre formes, la dernière se rapproche le plus du radical primitif. Nous y reconnaissons en effet le lat. pop. *vessîca, d'où le fr. *vessie*, malmédien *vèhie* (le liég. *vèssèye* est emprunté du fr.). Le diminutif **vèhyète*, *-ote* (= anc. fr. *vesciette* : pustella) a subi le changement de *v* initial en *w* (4). Le groupe *-hy-* devient normalement *ch* au Sud ; il se réduit à *h* en verviétois (comparez *d'hinde* à côté de *d'hyinde* et voyez l'article *prèhale*). Quant à l'altération de la protonique *è* en *a*, les exemples abondent.

Une *wahète*, c'est donc une vésicule, une « petite vessie ». Au pluriel, c'est la petite vérole qui, en meusien, s'appelle de même *les vissies*, alors que chez nous le terme roman a presque partout cédé devant *poke*, d'origine germanique.

anc. fr. **waibe, -er, -aige**; w. **wêbe, -î, d'wêsbî, wêsbi**

Godefroid confond dans le même article *waide* (pré, pâturage; all. *weide*) et le synonyme *waibe* (5), qui est d'origine différente. Il

(1) Bruneau, *Etude phonétique des patois d'Ardenne*, p. 104.

(2) Forir donne aussi ce mot qui, toutefois, est inconnu à Liège.

(3) Entendu à Bovigny : *lès neûres wachètes* « variole hémorrhagique », *lès plokes d'êwe* ou *di tchin* « varicelle » ; et à Wardin : *lès wachètes di tchin, c'èst dès p'tits botons qu' lès-ifants atrapant co bin sovint*, sans doute une sorte d'urticaire boutonneux.

(4) Voyez ci-après l'article *wére*.

(5) Dans ce texte de 1575 : « portions de bois converties en *waibes* et essarts » (Château-Regnault : Ard. franç.).

devrait mentionner *waiber* (pâturer), dans une ordonnance liégeoise de 1705 (1), et *waibaige*, dans une charte du 19 avril 1450 accordant aux habitants de Lobbes le « droit de *waibaige*, passonaige et pasturaige » (2). Delmotte, qui cite ce dernier texte, signale aussi *waibier* « paître », *waibiage* « pâturage, surtout en parlant des poules et autres oiseaux de basse-cour (à Montigny-le-Tilleul) », *waibes*, *wèbes* « pâturage ; fig., lieu où l'on va d'habitude (ibid.) », les *waibes de Thuin*, lieu dit près de cette ville.

Dans les patois modernes, on retrouve encore :

1° *wêbes* (Ard. fr. : Bruneau, *Enquête*, I, 99) « bois de la commune » (3). Le mot a survécu dans des expressions proverbiales : « il marche sur mes *wêbes* » (= « brisées », à Sévigny-la-Forêt : Bruneau, *ibid.*) ; *i n'èst nin dans sès wêbes* (Dailly-Couvin : « il est dépaysé ») ; *ĕl èst foû d' wêbes* (Ste-Marie-Geest-lez-Jodoigne : « il n'est pas dans les environs où on le voit d'ordinaire ») : *dji su dins sès wêbes* (Stave : « je suis dans ses bonnes grâces ») ;

2° *awêbiè* (Neuvillers-Recogne) « accoutumer », v. tr. ;

3° *wêbèdje* (Bergilers : Hesbaye) « pâturage (des poules), espace où elles peuvent picorer » : *vos poyes ont on bê wêbèdje*. On en a tiré un verbe *wêbèdjî*, qui remplace l'inusité *wêbî* et qui ne se dit que des poules : *lès poyes vont wêbèdjî* « pâturer » (Bergilers).

4° *wêbi* (Ste-Marie-Geest, Noduwez) « pâturer, surtout en parlant des poules : *lès poyes wêbîyenèt*. En liégeois, *wêbî* a la même acception (Simonon, ap. G., II 475), mais le mot est archaïque (4). Cambresier, Remacle, Lobet, Willem ne donnent que *wêdî*. Hubert omet *wêdî* ; en

(1) « Lieux où la herde banale a accoutumé de *waiber* » (Polain, *Ord. de la Princip. de Liège*, I, 328).

(2) Voy. Ph. Delmotte, *Gloss. wallon*, 1812, publié à Mons en 1907. — Dans les *Doc. et Rapp. de la Soc. archéol. de Charleroi*, XIII 89, on lit en 1450 : « de tous pasturaiges, *vraibaiges*... » (corr. *waibaiges*).

(3) « Il y a dans *wêb'* l'idée d'un lot de terrain cultivé par le feu... ; faire des *wêp*, à Saint-Menges, c'est préparer les gazons pour l'essartage ». (Bruneau, *ibid.*). Il s'agit donc des bois communaux, qui sont partagés entre les habitants : chacun essarte son lot pour la culture ou la pâture. Ce sens de « domaine particulier » apparaît dans les expressions figurées que nous citons ensuite. — Dans un autre de ses ouvrages, *Limite des dial. en Ard.*, p. 78, M. Ch. Bruneau signale près de Givet un certain nombre de noms de lieu formés avec *wêbe*, lesquels s'appliquent tous à des bois ; il y voit un mot germ. waber « forêt », que Kurth, *Frontière*, II 90, invoque pour expliquer *la Wavre* (forêt de Woëvre), *Wavre* en Brabant, etc. La conjecture de M. Bruneau me paraît inadmissible. Au reste, l'existence d'un mot germ. waber est plus que douteuse.

(4) J'ai cependant entendu récemment à Flémalle et à Seraing : *lès poyes wêbèt è pré ; po qu' lès poyes ponèsse bin, èlzî fât on wêbèdje.*

revanche, il a *wêbî* « paître, en parlant du bétail » (?) et *wêrbî* (?) « picorer, en parlant des poules » (1). Forir fait *wêbi* (picorer) de la conjugaison inchoative (*-ih*), sans doute sous l'influence du synonyme *tchampi*. Duvivier ne donne pas *wêbî* « picorer », mais il a un *wêbî* « regarder, bayer aux corneilles, guetter », que Forir lui emprunte et que G. enregistre aussi, sur la foi de Dejaer et de Duvivier. Il s'agit sûrement d'une acception métaphorique ; on ne fera donc qu'un seul article *wêbî* « 1. picorer... ; 2. fig., aller comme à la picorée, c.-à-d. de droite et de gauche, le nez au vent et l'œil au guet ».

Scheler (ap. G., II 475) se demande si on peut considérer *wêbî* comme une simple corruption de *wêdî* ou alléguer le bavarois waiben « aller çà et là ». La seconde conjecture est assurément la bonne. Notre mot se rattache au moyen h. all. weiben « se mouvoir çà et là », forme variée de *schweiben* (schweben). Comparez le liég. *hêbî*, nam. *chêbî* « biaiser, aller de travers », qui vient de l'all. dialectal scheib : all. *schief* « oblique » (2). — Quant à *wêbe*, s. f. (non liégeois), c'est le déverbal de *wêbî*.

5° G., I 178, laisse sans explication cet autre mot, où nous reconnaissons un composé de *wêbî* :

> **diwaisbi, diwaibi** (1. tr., faire quitter à qqn un endroit où il a l'habitude de se tenir ; *'si diwaibi* : se retirer d'un lieu, d'une maison que l'on fréquentait ; 2. intr., déguerpir) ; nam. *diswaibî*, *d'waibî*.

La forme première est *d(is)wêbî*, telle qu'elle apparaît en namurois (3) et chez le liégeois Simonon (4). D'où, par métathèse de *s* (5), *d'wêsbî*, *-i*, forme usitée à Verviers, Stavelot, Malmedy, Robertville, Bovigny, etc. (6).

(1) L'épenthèse de *r* est fréquente devant *d*, *l*, *m*, *n* ; mais je n'en connais pas d'autre cas devant *b*. L'influence de *yèrbèdjes*, *yèrbêyes* est peu probable. J'admettrai plutôt une métathèse du composé *r'wêbî*. Il s'agit en tout cas d'une forme isolée et peu sûre.

(2) G., I 263 ; Weigand, SCHIEF.

(3) On nous signale de l'Entre-Sambre-et-Meuse : *diwêbyi lès cruwaus* (Denée) « extirper les mauvaises herbes » ; *fè in toûr pou s' diswépyî* (Stave) « faire une promenade pour se dégourdir » ; *diswêbyî* (Ciney) « indisposer, attrister, démoraliser ».

(4) *Poésies*, p. 176. De même, dans Forir : *diwaibi* (*-ž*) « effaroucher, étranger, dégoûter, éloigner, rebuter ».

(5) Voyez d'autres exemples à l'article *d'ploustrer*, p. 86.

(6) Remacle : *diwaisbi* « dénicher, défaire un nid » ; Lobet : *dwaisbi* « dénicher ; chasser qqn d'un poste » ; *dèwêsbi onk* (Robertville) « troubler qqn dans ses occupations » ; *duwêsbi* (Stavelot) « éconduire, faire déguerpir » ; des poules effarouchées qui s'envolent sont toutes *duwêsbies*, d'où, au moral, *dju so tot d'wêsbi* (Stavelot) « je suis tout troublé » ; *li nid èst tot d'wêsbi* (Bovigny).

Enfin, pour Malmedy, outre *duwaisbi* « désaccoutumer, dépayser », Villers (1793) a un verbe intransitif *waisbi* « commencer à faiblir, diminuer de force et de courage, se relâcher ». C'est, en réalité, le même mot, amputé du préfixe *du*, fr. dé- (1). Le synonyme *laispi* (Malmedy) « lâcher ; commencer à faiblir » n'a peut-être pas été sans influence.

[BD 1920, p. 18.]

liég. **wâkî**

Le liég. *wâkî* signifie « coiffer ». Dans une pièce de 1733, intitulée *Pasquêye mâ pêgnêye, mâ wâkêye*, en l'honneur de Delloye, primus de Louvain, on lit par exemple :

Quí tos lès cis qu'ont dès carotches
wâkèsse leûs dj'vâs, mètèsse lès flotches !

On trouve le composé *diwâkî* « décoiffer » dans une pasquille de 1675 (BSW 2, II, 30) :

Mins nos n' lêrans nin po çoula
dè d'wâkî lès pots èt hènas.

Ces termes tendent à disparaître : à Liège même, on n'emploie plus guère que l'expression ironique : *wâkî sinte Catrène* « rester vieille fille ». — En namurois, G. signale *waker* (II 478), qu'il faut sûrement lire *wauker* (II 484), et les composés *si rauker* « se rattifer » (II 286), *mauké* « mal ajusté » (II 542), contracté de *mau auké* (2). De son côté, Dasnoy note le chestrolais *waukeû* « cordon écru, espèce de cordon grossier fait de fil écru », qui servait sans doute à la coiffure des femmes. Il va de soi que ces mots, à Neufchâteau comme à Namur, sont oubliés depuis longtemps.

Pour expliquer *wâkî*, G., II 478, invoque vainement l'anc. h. all. *fahs, vahs* « chevelure » ; il ne peut être question que d'un thème germanique *walk-* ou *wâk-*. Ici, je crois qu'il s'agit de *wâk-*, que nous trouvons dans le moyen néerlandais wâken (3), luxemb. *wâchen* « être éveillé » ; luxemb. *wâch, wâcherech*, Aix-la-Chapelle *waacher* « éveillé ». Un dérivé de cette famille (*wacker, wakker*) a développé, en allemand

(1) Comp. *dicace, vantrin, rèné, riglé*, par aphérèse pour *dédicace, d'vantrin, d'rèné, d'riglé*. — G., II 477, donne le malm. *waisbi*, avec une conjecture que nous pouvons négliger.

(2) Voyez ci-dessus, p. 82.

(3) De même le m. néerl. et m. bas all. *slâken* « détendre, se détendre » a donné le liég. *lâker* (cf. G., II 9).

et en néerlandais, les significations suivantes : « éveillé, vigilant, attentif, vif, actif, frais, allègre, vigoureux, brave, courageux » ; il faut y ajouter, dans certains dialectes : « paré, attifé » et, en suédois : « joli » (1). Nous sommes donc autorisé à croire que le liég. *si wâkî*, avant de signifier spécialement : « se coiffer », avait le sens général de : « se donner un air éveillé, plus frais et, partant, plus agréable à la vue, se faire brave, s'ajuster, s'atiffer ».

w. **wandîhe** (Malmedy)

G., II 479, donne sans explication le malmédien *wandîhe*, s. f., « caprice, boutade, fantaisie ». Ce mot est tiré du dictionnaire de Villers (1793) ; il a disparu du parler actuel de Malmedy. — C'est, avec changement de suffixe (2), l'anc. fr. *wandie* « échappatoire », dérivé de *gandir*, *wandir* « échapper, s'esquiver », que Diez tire du gothique wandjan (all. *wenden*, tourner). *Wandîhe* signifie donc proprement : action de tourner (pour s'esquiver ; comp. le fr. pirouette) ; mouvement brusque et imprévu hors de la direction raisonnable : caprice, etc. Pour la sémantique, comparez *bîhê* (biais, biseau ; caprice, boutade) et voyez ci-dessus les articles *stièrnê*, *vièrnê*.

anc. w. **waneal** (!), **crait** (!), etc.

Le glossaire de l'ancien Métier des Drapiers liégeois, par Bormans, a l'article suivant, qui renferme presque autant d'erreurs que de mots :

> **wanealx de craitz,** s. m. ? (suranné). Suin, laine graisseuse du dos du mouton, et qui attire les mites ? (Charte des Drapiers, de 1527, dans le *Recueil des Chartes et Privilèges des Métiers de Liège*, t. I, p. 232) (3).

Au texte de la Charte de 1527 (4), comparons une formule analogue qui apparaît un peu plus tard, dans les Articles additionnels de 1542 (p. 245 du même *Recueil*). Il s'agit de « fausse draperie » ou de drap fabriqué sans avoir observé les règlements :

(1) Voy. Weigand WACKER ; Falk-Torp VAKKER. — On pensera au fr. dial. *brave* « qui fait belle figure par la parure, l'ajustement ».

(2) Le suffixe *-îhe* = fr. *-ise*. — De même le fr. *maladie*, liég. *maladèye*, malm. *-îe*, devient *maladîhe* à Stavelot, Faymonville. Inversement le fr. *marchandise*, verv.-malm. *martchandîhe*, devient *martchandèye* en liégeois.

(3) BSW 9, p. 294. Voyez aussi G., II 571, v° *craitz*. — Godefroy, v° *waneal*, reproduit l'article de Bormans en supprimant les deux points d'interrogation.

(4) On ne connaît cette charte que par le très médiocre *Recueil* de 1730, qui fourmille de fautes. Sur la façon dont il fut composé, on peut voir BSW 5, p. 461.

1527 : que personne ne présume doresnavant faire draps de laine de deux foixhes *de Retondeur, de wanealx* de craitz, de flockons, de noppes, de retaillons, ne d'autres laines deserables...

1542 : [ces draps] se deveront faire de bonnes et loyales laines et étoffes sans aucune falcité, comme de laines de deux forches de traits de flockons, noppes et retaillons, ne autres laines deserables...

Les mots que nous soulignons manquent dans la seconde colonne : cette omission, fortuite ou voulue, est suggestive, comme on le verra. De plus, nous n'aurons pas à tenir compte de la ponctuation fantaisiste des deux textes.

Les règlements défendent d'user de déchets de toute espèce dans la fabrication du drap. *Flocons, nopes, retaillons*, se comprennent d'emblée (1) ; mais la détermination des autres matières prohibées ne va pas sans peine.

1. Que veut dire *laine de deux foixhes* (*forches*) ? Le liégeois (*è*)*fwèhes* répond au fr. *forces*, lat. forfices. D'après Bormans, p. 259, les *efoixhes* désignent « les grands ciseaux avec lesquels on tond les draps », ce qui est vrai, mais incomplet ; il se demande si *laine de deux foixhes de retondeur* (sic) signifie : « laine restée dans les ciseaux du retondeur à la deuxième tonte [du drap] ». Pour moi, dans les textes de 1527 et 1542, il faut mettre une virgule après *foixhes* ou *forches*, et comprendre qu'il s'agit des « ciseaux à tondre *les moutons* ». La bonne laine est fournie par la tonte des moutons qui se fait au printemps. L'expression singulière *laine de deux foixhes* désigne apparemment la laine obtenue par une deuxième tonte pratiquée en été. De fait, au dire de Bormans lui-même (p. 141), on ne pouvait employer que pour faire des étoffes de doublure (2) ou des draps de lit, la laine, trop courte, des moutons tondus entre le 1er juin et le 1er octobre ou fête de saint Remy (3) ; le mouton ainsi tondu s'appelait *tozê* : agneau, jeune brebis de l'année (4).

(1) Voy. Bormans, *l. c.*, pp. 263, 275, 284 ; *nope* est dans le *Dict. général.*

(2) Ceci peut expliquer l'article de Godefroy : « *touset*, sorte d'étoffe (une hupplande fouree de touzez : 1453, Tournai) ».

(3) La même défense existait ailleurs. Du Cange, TONDERO, cite ce texte d'Abbeville (omis par Godefroy) : « que nuls ne puist drapper de gratuse ne de pelich fait depuis Tondisons jusques a le S. Remy ».

(4) Bormans, p. 292, v° *tosai* ; voy. aussi *agnelin*, p. 240, et dans Godefroy. — Le w. *tozê* (lat. *tonsellum) signifie proprement « petit [mouton] tondu ». Comparez l'anc. fr. *tousel* « jouvenceau », *touse* « jeune fille ». Meyer-Lübke, n° 8785, dit que l'on ignore la raison de cet emploi de *tonsus*. Le w. *tozê*, dont il ne fait pas mention, ne résout-il pas la difficulté ? *Touse* aurait désigné d'abord une « brebis tondue », puis, comme terme d'amitié, une jeune fille. Comp. Meyer-Lübke, n° 2256

Je signale, à ce propos, l'article *sourtonture* de Godefroy, dont la définition : « les extrémités les moins fines des toisons » paraît suspecte. Godefroy cite notamment un texte de 1377 où l'on parle de « *seurtonture d'aignelins* et autres mauvaises matières [à faire draps] ». Logiquement, *surtonture* doit désigner le produit de la « surtonte » ou tonte supplémentaire de l'année. Ce serait, dès lors, l'équivalent de notre « laine de deux forces ».

2. Les mots *de Retondeur, de wanealx* doivent se lire, en supprimant la virgule : *de retondeures de wavealx*. — Ce dernier est une variante de *walheweal* (1437 : BSW 6, II, p. 113), *waulweal* (J. de Stav., p. 495), *veleweal* (J. d'Outrem., IV 52) et autres formes wallonnes de l'anc. fr. *veluel* (lat. *villutellum « velours »), qu'on trouvera dans Godefroy, VELVEL. — Bormans (1) a cru que *retondeur* désigne ici « l'ouvrier qui retond ». En réalité, ce mot est du féminin pluriel et désigne « les poils que l'on (re)tond sur le drap ». Le règlement défend de faire du drap « de (re)tondures de velours » (2). Notez qu'ici, comme souvent en wallon, le préfixe *re-* n'a pas de valeur sensible.

3. Le lecteur aura déjà corrigé de lui-même *craitz* (3) en *traitz*, d'après le texte de 1542, qu'il faut ponctuer ainsi : « forches, de traits, de... ». Il va de soi que *de traitz* est indépendant de *wavealx*. On défend de faire du *drap de traits*, c'est-à-dire « de bouts tirés ou ploqués » (cf. Bormans, p. 292). *Traits* est synonyme de *bouts, queues* ou *pennes* « déchets de la chaîne ou de la rame » (4) ; toutefois, on le rencontre rarement dans ce sens.

(1) Suivi par Godefroy, RETONDEUR.

(2) Comparez, dans le même sens, l'anc. fr. *tondures de drap* (1588), dans Godefroy, et, pour la forme liégeoise : *djondeûre, pondeûre* « jointure, piqûre » (de *djonde, ponde* : joindre, poindre). — Notre mot se retrouve dans la charte des Flockeniers en 1639 : « tous draps de laine, où y auroit chaines ou filets d'esse, des poillages, flockons plocus, des noppes [,] des *mains* [,] des *retondeurs*, des pillaines, des nokies,... » (Recueil des Chartes des Métiers, II 321) ; « [défense d']emplir coussins d'ancienne [corr. aucunne] sorte [,] de poillages avec *mais* [,] de *Retondeurs de draps*, ou noppes ou nockes, pareillement de toutes telles denrées, comme d'oreilliers, tatelettes [corr. tikelettes ?], ou semblables... » (ibid., p. 324). — Lire *retondeures*, comme *soyeures*, (p. 321) : sciures. Quant à *mains, mais*, ce sont des graphies défectueuses pour *mahaing*, défaut, tare, vice, liég. mod. *mèhin* (voy. God., MESHAIN ; Bormans, in BSW 9, p. 272).

(3) Scheler (ap. G., II 571, n.) voudrait lire dans le texte de 1527 : *crais* (= graisse !) au lieu de *craitz*. Godefroy, qui cite ce texte, RETONDEUR, complique l'altération en transcrivant *croitz*.

(4) Voy. Bormans, pp. 242, 279, 282 ; et Renier, *Hist. de l'Industrie drapière au pays de Liège*, p. 217. Ce dernier ouvrage, estimable à certains points de vue, ne nous a été d'aucune utilité dans notre examen critique. L'auteur se fait l'écho des explications fantaisites de Bormans, notamment pp. 230 et 242.

Reste l'expression « laines deserables », qui n'a pas encore été signalée. G., II 582, explique l'anc. w. « playe deserauble » (1) par « desserrer ». On pourrait aussi, à la rigueur, y voir un dérivé de l'anc. fr. *desirer* (déchirer) ou encore de *deseuvrer* (dessevrer ; comp. Bormans, p. 255) ; mais l'explication de G. se recommande par sa simplicité. Il s'agit en tout cas de laines qui peuvent se relâcher et se rompre trop facilement.

w. warbô

G., II 480 : **warbau** (man, gribouri : ver d'où vient le hanneton), nam. *waribau* (ver bouvier). Composé de *war* = *ver* (comp. *warglèse* : verglas) et de *bau* = *bœuf* ? Ou modification de *vermau*, qui en rouchi et en picard signifie la même chose ? [Note de Scheler : « Le thème *warb-* ne serait-il pas = *harb* = *scarb* (comp. escarbot) ?]

D'après la *Faune wallonne* de J. Defrecheux, *warbô* désigne la larve de différents insectes et surtout celle du hanneton. En général cependant, les campagnes des provinces de Brabant, de Namur et de Luxembourg réservent ce nom au ver bouvier ou larve de l'œstre des bovidés.

Les formes dialectales que nous avons recueillies sont assez nombreuses : *wèrbê* Faymonville ; *-â* Tohogne, Erezée, Herve ; — *warbê* Malmedy (Scius) ; *-ê* Awenne ; *-ô* Malmedy (Villers), Liège, Heure-en-Famenne; — *wârbô* Namur (Pirsoul), Jodoigne, Marilles, Noduwez; — — *waribô* Namur (G.) ; — *wèrabô* Bovigny ; — *warobia* Vonêche ; — *waraba* Fauvillers, Lutrebois ; *-ê* Oisy, Gros-Fays, Chairière, Alle-sur-Semois ; *-ô* Neufchâteau, Léglise, Bertrix, Ste-Marie-sur-Semois, Dorinne ; *nwarabô* Etalle : influence de *noir* ou prosthèse de (*u*)*n* ?

La charpente du mot est d'une constance remarquable ; les variations vocaliques de l'initiale n'ont guère d'importance ; celles de la tonique peuvent s'expliquer en général par l'influence de suffixes bien connus : -ellum (*-ê*, *-ê̆*, *-ia*), -ald (*-ô*), -ard (*-â*), -aculum (*-ă*).

Les conjectures de G. et de Scheler ne supportent pas la discussion. Notre mot est d'origine germanique ; on doit en effet s'adresser 1° à l'anglais *warble* (ver bouvier), qui a de multiples formes : *warblet*, *warback*, *warbie*, *warbeetle*, *warmul*, etc. ; 2° à l'all. *werbel*, (*acker*)*werbel* (taupe-grillon, courtilière).

Au surplus, le w. *warbô* a des affinités indéniables avec l'italien du

(1) Dans le Règlement de 1424 : « quiconques... quasserat gens à playe ovierte [ou] deserauble ; lat. : laedet vulnere aperto seu aperibili » (Louvrex, I 35). Godefroy, DESERABLE, ne cite que ce texte de J. de Stavelot, p. 550 : « et ly fisent une plaie deserable en la tieste ». Voyez aussi G., II 580, *déférables* (lire : *deserables*).

Nord *barbel* (charançon) et avec le fr. dialectal *guéribé*, *garibet*, (*h*)*urebec*, *hubert*, *heurebeuf*, etc. (1), désignant un insecte qui ronge la vigne, le peuplier, le bouleau, etc. Pour expliquer ces différents termes, M. Schuchardt (2) suppose un type germanique *werribel (= all. *werbel*), qui serait formé par croisement de l'all. *werre*, grillon, et *wiebel*, charançon. M. Schuchardt ne parle pas du groupe wallon dont nous nous occupons ; cependant le type primitif s'y montre plus clairement que dans les autres dialectes français, où les altérations sont innombrables (3).

w. **wèrbiyon** (Bovigny), **wiban** (Malmedy)

1. A Bovigny et à Salm-Château (N.-E. de la prov. de Luxembourg, près de la frontière allemande), on appelle le grand palonnier : la *balance*, et les petits palonniers : les *wèrbiyons*. Le suffixe est *-iyon*, fr. *-illon*, de valeur diminutive. Quant au radical, il faut très probablement le chercher dans le moyen h. all. werben « se mouvoir, tourner, rouler ». Le sens littéral du mot wallon est donc : « petit objet qui s'agite sans cesse ». Comparez d'autres noms du palonnier tels que l'all. *schwengel*, le w. *balance* et le suivant.

2. *Wiban*, qui signifie « palonnier » à Malmedy et à Faymonville, est signalé sans explication par G., I 487, et par J. Bastin, *Vocab. de Faym.* (BSW, 50, p. 599). Je crois qu'il faut écrire *wibant*, participe substantif du radical bas all. *wib-*, forme adoucie de *wip-* (néerl. *wippen* : basculer, se balancer). A St-Vith (Eifel), au Sud de Malmedy, on dit *wibeln* « s'agiter sans cesse » (4), qui répond au flam. *wippelen*, m. s. Pour le sens littéral de *wibant*, comparez ci-dessus *wèrbiyon*.

w. **wére**

Le w. *wére* (liég., nam., ard.) signifie « chevron », pièce de bois qui

(1) Voy. Ant. Thomas, *Mélanges*, p. 92 ; Godefroy : *heurebeuf* (*herboz*, en 1400, à Fribourg, = « ver bouvier ») ; Littré : *hubert*, *hurebec*, *urebec*. — Comparez de plus : *garbou* (Rolland, *Faune pop.*, XIII, p. 179), qui désigne en Bigorre une larve qu'on trouve sur ou sous la peau des moutons ; *barbou* (ib., p. 113), courtilière, dép. de l'Allier ; *varanvon* (ib., p. 179), ver bouvier, env. d'Annecy ; *véranbî* (ib.), id., env. de Belfort ; *verblé* (ib., p. 180), id., à Boulogne-sur-Mer et à Saint-Pol. — Littré, *Suppl.*, donne le norm. *verbled* (larve du hanneton), qu'il explique par *ver* et *blé* (!), alors que c'est visiblement l'angl. *warblet* (ver bouvier). — Ajoutez le vosgien *bénébâ* (ver bouvier : Hingre, *Voc. de la Bresse*).

(2) *Zeitschrift f. rom. Phil.*, XXVI, 395 ; Ulrix, n° 2419.

(3) Je signale ici le w. *warbia* (Namur : G., II 480), *wèrbia* (Huy) « lamprillon, petite lamproie », dont j'ignore l'origine. Serait-ce une altération de **wèrmia* (* vermellum) ?

(4) Hecking, *Die Eifel in ihrer Mundart* (Prüm, 1890), p. 83.

repose sur les pannes (1) et porte les lattes du toit. On trouve *weire* au XIVe siècle, dans un texte de Jean d'Outremeuse, que nous avons cité p. 109 (voyez aussi Godefroy s. v.). Littré accueille notre mot sous la forme *waire*. G., II 486, qui écrit à tort *wère*, ne donne pas d'explication ; quant aux conjectures que Scheler ajoute en note, on peut les négliger. M. Behrens, qui s'est occupé incidemment de *wére* (2), voudrait le rattacher à l'ancien frison *wêr* « mouton » (contracté de *weder*, all. *widder* « bélier »). Enfin le latin vâra « pièce de support » paraît à M. Ant. Thomas une étymologie toute simple (3).

Cette dernière proposition est, à mes yeux, excellente sous tout rapport. Cependant elle n'a pas l'heur de plaire à Meyer-Lübke, n° 9150, qui trouve surprenant le changement du *v* latin en *w*.

L'objection prouve seulement que la phonétique wallonne n'a pas encore livré tous ses secrets. En réalité, ce changement, surtout à l'initiale et devant *a*, est loin d'être une rareté. Sans compter des mots comme *wé*, *wayî* (vadum, vadare, gué, guéer), *wayîme* (vagîna, gaîne), *wasse*, *wèsse* (vespa, guêpe) pour lesquels une influence germanique est admise à tort ou à raison, on connaît le liég. *wapeûr* « vapeur », *wahê* « cercueil » (vascellum, vaisseau), *warglès'* « verglas », *wih'ner* (Forir) « voisiner », *wârtchî* « contourner, tordre » (varicare, d'après G., II 480) ; le malm. *wan*, *waner* « van, vanner », *win* « vain » (4), *wivrou* « verveux », liég. *vivrou* (vertebolum : G., II 472). D'autre part, nous avons vu ci-dessus *wêroûle* : variola ; *wahète* : vessica + -itta ; *wêrî* : variatum ; *warmaye*, à Huy *wèrmaye* «essaim d'éphémères» : *verm-alia ; l'anc. w. *waveal* : *vilutellum (5).

Pour la tonique, comparez clarum, amarum, mare > *clér*, *amér*, *mér*, Enfin, la forme ancienne *weire* confirme aussi la dérivation vâra < *wére*, que l'on tiendra donc pour pleinement assurée (6).

(1) En wallon *viènes* (litt^t « vernes » ; voyez l'article *vièrna*) : *lès wéres si clawèt so lès viènes.*

(2) *Beiträge*, p. 273.

(3) *Mélanges d'étym. fr.* (1902), p. 169.

(4) G., II 485, cite le malm. *aveûr lu coûr win*, anc. fr. « avoir le cœur vain » (= abattu, malade), *sinti win* « sentir le faguenas ». Il faut en rapprocher le malm. *win-mâ* « premières douleurs de l'accouchement », que Scheler (ib., p. 486) voudrait expliquer par l'all. *wehen* « douleurs » ; et *wainis'* « étiolé », liég. *winnis'*, que G., II 479, rapporte au w. *waine* « cric » (!).

(5) Voyez l'Index. — Meyer-Lübke, n° 9376, invente un mot liégeois *wa*, qu'il tire du lat. viscum « gui » ; il confond sûrement avec *wâ* « glui ». Quant à *wap* : vapidus (?) d'après G., II 480, le même auteur, n° 9146, le travestit en *vap*.

(6) Cf. G. Doutrepont, *Etude sur Hemricourt*, § 2.

w. **wêri** (Verviers)

G., II 477, donne d'après Lobet : *wairi* (1. confus ; 2. chie-en-lit : vilain masque). Remacle définit le même mot par cette phrase : « il a chié au lit ». On le cherche vainement ailleurs ; il faut donc supposer qu'il est propre à Verviers, où cependant, pour ma part, je ne l'ai jamais entendu. Ce terme était probablement l'insulte que les enfants lançaient jadis aux masques accoutrés de linges sales (cf. *Dict. gén.*, v° *chie-en-lit*) ; par analogie, il a pu s'appliquer à la personne qu'on réduit au silence et qui est, comme on dit familièrement, dans de vilains draps. Il faut donc renverser l'ordre des significations données par Lobet et Grandgagnage. Si, comme je le crois, *i* final est long ([1]), *wêrî* répond à l'anc. fr. *vairié* (de diverses couleurs, bigarré, tacheté ; lat. variatus). Pour le traitement de l'initiale ($v = w$), voyez ci-dessus l'article *wére*.

A Alle-sur-Semois, j'ai entendu cette phrase : « le sang *vêriye* à la peau (par suite d'éraflures) ». Le verbe *vêri*, me disait-on, équivaut à *chûné* « suinter » ; mais, en réalité, *vêri* (d'un type *varire?) a plus de pittoresque ; il a dû signifier premièrement : « faire tache, mettre des lignes colorées (sur la peau éraflée) ».

Le liégeois *vâriyî* (Forir : *vâriî*) « varier, changer » est emprunté du français. De même *varier*, v. n., « divaguer », *varié*, adj., « troublé, délirant », dont M. G. Jorissenne a traité dans BSW 17, p. 240, et qu'il faut lire sans doute avec *â* et non *a*. Je trouve le réfléchi : *i s' vâriyéve* « il se troublait, il se trompait de nom » (ib., 50, p. 42).

w. **wèrleû**

L'araignée faucheux, Phalangium opilio, porte en Wallonie les noms les plus divers, qui sont surtout des noms de personne. C'est, suivant les régions, un « faucheux », un « berger », un « vacher », un « cloutier », un « cordonnier », un « mesureur », une « dentelière », une « madame », une « grand-mère », un « grand-père », un « cousin », un « galant », etc., etc. De plusieurs côtés on l'appelle « loup » (w. *leû* ; notamment à l'Est : Glons-sur-Geer, Coo, Harzé ; au Centre : Houdeng, Monceau-sur-Sambre ; à l'Ouest : Mons). Enfin, vers la lisière germanique de l'Est et du Nord, on lui donne un nom signulier : *wèrleû* à Cherain (BSW 50, p. 534) ; *wèl'leû* à Malmedy, Stoumont ; *wal'leû* Stavelot ;

([1]) Remacle et Lobet négligent presque constamment le circonflexe. Au surplus, l'emploi exclamatif du mot a pu faire abréger la finale.

wèleû à Lixhe-Visé; et, dans le Brabant : *wèl'lǎ* à Gembloux, Grand-Leez, *wèlè* à Court-St-Etienne et à Chastre-Villeroux (1).

Ce nom est sûrement composé de « loup » (w. *leû* = *lǎ*, *lè* dans la région brabançonne) et d'un premier élément qu'il s'agit de déterminer. Pour ma part, je tiens *wèrleû* pour la forme la mieux conservée et j'y vois une adaptation wallonne du germ. *werwolf* (homme-loup, lycanthrope), qui a donné, comme on sait, le fr. *garou* dans *loup-garou* (2). Cette conjecture permet d'expliquer en outre un lieu dit de la commune de Sprimont : la *hē d' wèrleû*, qui signifie, d'après moi, la « bruyère (all. *heide*) du loup-garou » (3).

De là, deux corollaires : 1° *leû*, nom de l'araignée faucheux (voir ci-dessus) est probablement une abréviation de *wèrleû* ; — 2° nos ancêtres, du moins dans le voisinage de la frontière linguistique, ont d'abord désigné le loup-garou sous le nom de *wèrleû*, décalque transparent du terme germanique. Dans la suite, sous l'influence du français, le composé pléonastique *leû-warou* s'est substitué à *wèrleû*, lequel a survécu, vidé de sa signification primitive, dans l'appellation populaire du faucheux et dans tel nom de lieu (4).

[BD 1920, p. 21.]

anc. fr. **wetterel**

Godefroy traduit par : « licou, collier de cheval ». Il cite deux exemples

(1) La *Faune wallonne* de J. Defrecheux donne, entre autres noms du faucheux, celui de *wellen* (BSW 25, p. 48 ; *wellèn* dans les éditions de 1890 et de 1893). L'auteur n'a pu me dire d'où il tenait cette forme, — qui est évidemment une erreur de lecture pour *wèlleû*. Elle est devenue *wèlin* dans le *Questionnaire de Folklore*, p. 5, et dans le *Folklore wallon* d'Eug. Monseur, p. 9 ; *wèllin* dans le *Projet de Dict. w.*, p. 14. Toutes ces formes sont à canceller.

(2) Il convient de noter qu'un autre insecte, la courtilière (w. *leû d' tére* « loup de terre » : Defr., *Faune w.*), s'appelle *lou-varou* dans le Puy-de-Dôme (cf. Rolland, *Faune pop.*, XIII, 112). — Pour la forme de *wèrleû*, comparez l'all. *werbock* (« homme-bouc »), qui a donné le w. *vèrbouc* dans le Condroz (G., II 463), *vèrbo* au pays de Verviers (Monseur, *Folkl. wallon*, p. 5), pour désigner un être fantastique, gardien de trésors mystérieux. Le premier composant, qui devrait être *wèr*, s'est ici altéré sous l'influence de l'adjectif *vèrt*. — A remarquer enfin que la sauterelle s'appelle *vèrbok* à Awenne (lez St-Hubert).

(3) La forme primitive a dû être *hē dè wèrleû* ; comparez *fond d' gotes*, lieu dit d'Ayeneux (BSW 53, p. 391), qui est altéré de *fond dès gotes*.

(4) Je crois reconnaître une autre survivance dans une mélopée que chantaient naguère à la vesprée les bouviers de Fosses-lez-Namur en conduisant leurs vaches à l'abreuvoir : *warlau, warlau, lès vatches do sau*, etc. (BSW 52, p. 167). N'était-ce pas primitivement une imploration adressée au loup-garou ? *Warlau*, pour *warleû*, serait amené par la rime *sau* (essart).

du xve siècle, tirés des archives de Tournai, où le mot est au pluriel. Ces textes, le second surtout (« une bride et *les deux wetteraux*, pour servir audit cheval »), auraient bien dû lui montrer que sa définition était erronée. Il s'agit manifestement d'un dérivé de *wettier*, *gaitier*, fr. *guetter*. Quant au sens, il suffit de comparer le liégeois *wêt'roûle* « œillère », qui dérive de *wêtî* « regarder », à l'aide d'un suffixe -ar-iolam, synonyme de -ar-ellam. C'est un petit objet concernant l'action de regarder ; comparez *bat'roûle* « batte à beurre », *plant'roûle* « plantoir », etc.

liég. **wihète**

G., II 488, donne sans explication le liég. *wihète* « jeune fille, frisque, folâtre, grivoise ». — C'est probablement un diminutif féminin du nom propre Wilhelm (Guillaume), dont nous avons vu le masc. *wihot*, à l'article *ouyot*. *Wihète* répondrait donc au fr. dial. *guillemette* (= sotte, étourdie ; cf. Lobet, v^o *valtrou*). La forme normale *wihote*, qui est dans Godefroy, aurait changé de suffixe sous l'influence des nombreux termes wallons de sens analogue : *câcarète*, *tchamarète*, *turlurète*, *mazète*, *haguète*, *djouguète*, *frikète*, *fringuète*, etc. Le mot rentrerait dans la liste des nombreux noms propres devenus noms communs avec un sens satirique ; voyez ci-dessus l'article *tîbî*.

w. **wisplote** (Verviers)

Nous ne connaissons ce mot que par Lobet, qui en parle deux fois, pp. 628 et 675. Il écrit d'un côté : *wuissplott* « haillon, guenille, chiffon, etc. », et, d'autre part : *mett les wisplott* « mettre le voile nuptial que le prêtre tend sur la tête des époux pendant la célébration du mariage ». G., II 490, dit simplement que « *wis'* rappelle l'all. *wisch*, torchon, chiffon ». Le rapprochement paraît plausible. Quant au second composant, il est difficile de ne pas le reconnaître dans cet article que je traduis du *Wörterbuch der Eupener Sprache* (dialecte allemand d'Eupen, à l'Est de Verviers) : « *plute*, n., vieux habits, vieux linges, chiffons ; néerl. provincial *plodde* = *plunder* (néerl., all.) qui, à l'origine, signifiait, sans idée dépréciative, effets ou ustensiles de ménage » (1). — *Wisplote* désignerait donc proprement des chiffons servant à essuyer (comp. l'all. familier *wischtuch* : mouchoir). L'ironie de l'expression *mète lès wisplotes* a bien la note populaire. Reste à voir si on connaît le mot dans la région germanique voisine de Verviers.

(1) Voy. aussi Müller, *Die Aachener Mundart*, PLUUT.

w. **wite** (Verviers)

Ce mot *wite*, s. f., inconnu à Liège, appartient à la région de l'Est (Herve, Verviers, Spa). Pour résumer et clarifier l'article assez confus de Lobet, p. 628, il signifie 1° (sens ordinaire, le seul aujourd'hui usité) « loque, morceau d'un tissu de rebut, torchon pour laver le plancher » ; — 2° (sens archaïque) « amadou économique ou de ménage », c'est-à-dire loque brûlée qui servait jadis à battre le feu avec le *make-feû* (briquet, fusil) et un *flin* (pierre de flin, silex) ; tout cet attirail était serré dans une petite boîte appelée *lâsse âs wites* (en liégeois *lâsse al sitofe* « boîte à l'étoffe »).

G., II 490, le donne sans explication. Godefroy, à propos de l'anc. fr. *vite* « bandelette », cite un exemple wallon qu'il tenait d'Albin Body : « deux wittes à laver » (1790 : Archives de Spa). Cela pourrait faire penser au latin vitta (1) ; mais le rapprochement imaginé par Godefroy ne repose que sur une vaine apparence.

A Trembleur, au Nord de Liège, le verviétois *wite* est inconnu. Au sens 1, on dit, comme en liégeois, *dra d' mohone* (« drap de maison ») ; mais, au sens 2, j'ai relevé *wike*, s. f., *li lâsse âs wikes*. Or cette forme précieuse reproduit manifestement le moyen néerl. *wieke* « charpie ; lambeau, morceau, loque » (2). Pour l'altération de *wike* en *wite*, comparez ci-dessus l'article *skèrbalik*.

w. **zgliné** (Villers-Ste-Gertrude)

Mot inédit, signifiant : « battu, rossé » (*il a stou zgliné come i fât*) et seulement employé au participe passé. On y reconnaît le suffixe diminutif *-iner* et, dans le groupe *zgl-*, le radical syncopé de *zingler* « cingler, sangler un coup » (G., II 491). La forme pleine **zingliner* se retrouvera peut-être ailleurs. La réduction du trissyllabe en dissyllabe est normale ; d'ordinaire, toutefois, la syncope affecte la voyelle protonique ou médiale ; comp. *stèss'ner* pour **stèziner*, *stèssiner* (à l'article *èstèssiner*), *wass'ner* pour **wazoner*. Ici, pour une raison d'euphonie, c'est la syllabe initiale qui s'est réduite : je doute qu'il existe un autre exemple de ce cas. A noter enfin l'adoucissement fréquent de *s* fort en *z* à l'initiale ; voyez *zoh'lé*.

(1) Cf. Diez, pp. 457, 497 ; Körting, n° 10261 ; Meyer-Lübke, n° 9404. — Sur l'anc. fr. *wite* ou *guite* (long voile de femme), voyez aussi Godefroy, VIII, 335, 300.

(2) Voy. Franck-van Wyk. — Ce *wieke* est le même mot que le néerl. *wiek*, qui en flamand signifie « mèche de lampe » (de même que l'all. *wieche*, *wicke* ; à Aix-la-Chapelle et à Eupen *wek*), d'où le w. *wèke* (liég. archaïque), *witche* (Huy, Namur, Hesbaye), s. f., « mèche de lampe à l'huile grasse » ; voy. G., II 485.

liég. **zîvèrcôf**

A Verviers, vers 1880, j'ai entendu souvent cette expression singulière : [aller ou envoyer qqn] *âs* (ou *è lès*) *zêfurcôf*, pour dire « au diable, aux antipodes ». Longtemps après, j'ai découvert dans le *Dictionnaire* de Lobet (Verviers, 1854, p. 659) l'article suivant : « *I-fur-kôf*. Indes orientales ; se dit des personnes embauchées par subterfuge pour les Indes ». Même forme dans une pasquille du verviétois N. Poulet : *dj'îreû-st-âs- Ifurkôf mâgré l' tchin a treûs tièsses*; une note de l'auteur (BSW 1860, t. 3, p. 373) nous apprend que tel est, à Verviers, le nom populaire des enfers et, à Liège, celui des Indes hollandaises. — A Liège, comme à Verviers, le mot est aujourd'hui presque oublié. Je ne l'ai rencontré que deux fois, sous la forme *zîvèrcôf*, dans les 56 tomes du *Bulletin* de la Société de Littérature wallonne (1). M. Henri Simon connaît l'expression *divins lès zîbèrcôf* : « en enfer ». De plus, une fiche de feu Isidore Dory porte que *âs-îvèrcôfes* signifie « aux Indes hollandaises », et Dory ajoute cette conjecture : « Sous le régime hollandais, on envoyait aux Indes orientales comme soldats les jeunes gens indisciplinés dont les parents ne savaient que faire ; on les vendait pour les îles, comme disait le peuple. Les *îles* et *verkoopen* (vendre) paraissent être les éléments de ce mot ». — Enfin versons au dossier ce texte curieux et quelque peu déroutant qui nous vient de Malmedy :

> **Cès vîs, sûtis come leûs bodèts,**
> **pinsint trover lès « Ziles Ferkoffes »**
> **qwand qu'i vèyint lès trôs Marèt,**
> **lu Ru, lès Pouhons èt lès Gofes (2).**

Pour le coup, aurions-nous affaire à un groupe d'îles de la Polynésie ? Mais on aura beau fouiller cartes et dictionnaires géographiques, rien ne nous éclairera. Une seule conclusion s'impose, c'est qu'il s'agit bien d'une locution d'origine germanique.

Pour l'expliquer (3), on s'adressera au néerl. *zielverkoopen*, qui a signifié jadis : « vendre son âme (au diable) », et plus récemment : « se

(1) *Dji m'va sâver è l'Egipe* (Egypte) *ou bin d'vins lès zîvèrkôves* (t. 21, p. 233 : Jos. Deprez). *Va-s' dila lès mérs, va-s' minme âs-îvèrkôves ou à diâle dji n' ti sé wice!* (t. 53, p. 108 : God. Halleux).

(2) « Ces vieux, aussi (peu) subtils que leurs paniers, pensèrent trouver les antipodes quand ils virent les trous Maret, etc. (lieux dits des environs de Malmedy) ». — Extrait d'un poème de Mlle Libert, reproduit dans l'*Armonack do l' saméne*, Malmedy, 1909, p. 75.

(3) Je dois les renseignements qui suivent à l'obligeance de MM. Mansion et Verdeyen, professeurs de philologie germanique à l'Université de Liège.

laisser, pour de l'argent, enrôler comme soldat ou comme matelot ». Les dictionnaires néerlandais du XVIIIe siècle, Halma, Marin, etc., définissent comme suit le substantif *zielverkooper* (litt. « vendeur d'âmes ») : « marchand de chair humaine ; usurier qui munit d'habits et de provisions des soldats, des matelots, à raison d'un gros intérêt pour ses avances ; enrôleur ou embaucheur de soldats et de matelots pour les Indes néerlandaises » (1). Naguère encore, on appelait ainsi en Flandre ceux qui recrutaient des remplaçants pour le service militaire.

Il résulte de là que l'expression primitive « envoyer qqn au (ou aux) **zîlvèrkôp'* » signifiait l'envoyer auprès de l'enrôleur ou des enrôleurs pour les Indes. Dans la suite, le sens propre s'étant oblitéré et le *z* initial s'étant confondu avec la finale du pluriel *âs* (aux), on a pris le nom du racoleur pour celui du pays où il expédiait ses victimes ; par une nouvelle dégradation, les Indes sont devenues les antipodes, puis les enfers : ainsi, au lieu de *âs* (aux), on a pu dire *è lès..., divins lès...* (en les, dans les). — Quant à la forme, *zîl-* ne s'est maintenu que dans le texte de Malmedy, mais l'étymologie populaire y a fait voir des « îles » ; ailleurs, *zîl-* s'est réduit à *zî-* (*zé-*, dans une forme verviétoise) ; — *vèr* s'est maintenu en liégeois (*bèr* résulte d'une dissimilation) ; *fèr* en malmédien = *fur* en verviétois ; — enfin la finale *-ôp'* est devenue *-ôf* par assimilation avec *ver* qui précède, à moins qu'on n'admette une forme germ. **zielverkoofer* qui existe peut-être dans les patois rhénans du voisinage. La voyelle brève *-ŏf* de Malmedy est probablement amenée par la rime.

liég. **zoh'lé**

Mot inédit, que j'ai noté, sans indication de source, dans ce texte liégeois : *li coton dèl lamponète èst tot zoh'lé d' crasse* « la mèche de la (petite) lampe est toute pleine de crasse ». De même que *zingler* (voyez ci-dessus *zgliné*) est une prononciation bien wallonne de *cingler*, *zoh'lé* se ramène à *sohî*, verbe dérivé de *sohe*, s. f., « rigole, tranchée pour l'écoulement des eaux » (2). G., II 371, définit *sohî* : « faire une saignée

(1) Voy. aussi Grimm, qui cite un exemple de Frisch (1741) : « *seelverkaufer*, in Holland, qui navigantibus in Indiam homines adducit ut in navibus serviant ». — Le petit *Wörterbuch der Eupener Sprache* (Eupen, 1899), donne : *Sileverkööper* « marchand d'esclaves ».

(2) L'étymologie donnée par G. (lat. *sulcus*) ne convient pas. M. Esser a montré (BD 1912, p. 101) que *sohe* vient de l'anc. h. all. suocha (sillon). — Voyez au surplus Blumschein, *Aus dem Wortschatze der Kölner Mundart* (Cöln, 1904), p. 23 ; on trouve *sohe* (égout, ruisseau, rigole) à Cologne en 1850. — Comparez ci-dessus l'article *sohe*.

pour l'écoulement des eaux », puis il cite, sans traduction, la phrase : *cist-ome la èsteût si plin d' bièsses qu'i sohîve*, où *sohî* a le sens intransitif de : « ruisseler, regorger, déborder » (syn. *ridohî*). De même : *i-èst tél'mint plin qu'i sohe* (Verviers : BSW 53, p. 422) « il est tellement ivre qu'il déborde ». — C'est par une figure analogue que le diminutif *zoh'lé* peut signifier : « inondé, couvert d'une multitude ».

Les noms dialectaux de la « culbute » en Belgique romane

L'essai de synthèse qui suit est sans doute encore bien incomplet ; il aura tout au moins le mérite de montrer la riche variété de nos patois, d'offrir quelques explications inédites et d'orienter les recherches ultérieures (1).

1. Certain jeu d'enfant consiste à se dresser sur les mains, tête en bas et jambes en l'air ; le débutant appuie d'ordinaire les pieds contre un mur. Cet exercice s'appelle en fr. pop. « (faire le) poirier », les jambes figurant les deux branches de l'arbre ; anc. fr. *perier* (God.).

C'est aussi le nom qu'il porte dans le domaine exploré : **pèrî** ou *peûrî* Liège (rare) ; *pèrî* Bovigny ; *pèré* Stoumont, Wanne, Villers-Ste-Gertrude ; *pwarî* Namur, Denée, Wavre, Harmignies ; *pwèrî* Genappe, Pécrot-Chaussée, Chastre-Villeroux, Ciney, Chimay, Gilly ; *pwårié* Tournai, Wiers, Pâturages, Quevaucamps ; *pourî* Ellezelles ; *pori* Tourcoing. — L'expression ordinaire est « faire le poirier » ; à Ciney « planter le poirier » (2). — On dit : (faire le) *haut pwarî* Ucimont, Denée ; *-iè* Thibessart ; *-ié* gaumais (S.-E. du Luxembourg) ; *pwarié fourchu* Margny-lez-Florenville ; *arbre fourchu* Lille ; *fè l' fortchŏye mèlèye* (= pommier fourchu) à Roy en Famenne (3).

A Seraing, M. Nic. Pirson signale le mot *hôstal*, terme de gymnastique : *Li proumî qu'on fêt, qwand on èst jumnasse* (gymnaste), *c'èst l' hôstal.* Ce mot (germanique ?) paraît être d'introduction récente.

(1) Cette étude a paru pour la première fois en 1914, dans le *Bulletin du Dictionnaire wallon*. Elle est ici complétée et remaniée en plusieurs endroits.

(2) De celui qui n'a plus d'argent, on dit plaisamment à peu près partout : « Il peut faire le poirier, il ne tombera rien de ses poches ».

(3) Comparez *fouché-pwèré* dans les Vosges ; *planter la pourée* en Touraine. De même, en westphalien, *den boom stân* (= den Baum stehen) et, en patois d'Aix-la-Chapelle, *der beereboom stohn* (= den Birnbaum stehen).

2. La culbute, à proprement parler, est un tour complet sur soi-même. On peut distinguer : 1° la culbute *en avant* : la tête est posée sur le sol et l'on tourne cul par dessus tête, de façon à retomber sur le dos ; — 2° la c. *en arrière* : on se met sur le dos, on rejette les jambes en arrière, de façon à retomber sur les genoux ; — 3° la c. *latérale*, moulinet où l'on fait tourner le corps sur les mains, puis sur les pieds ; en fr. « faire la roue » ; — 4° enfin la c. *accidentelle*, où l'on tombe brusquement à la renverse ; d'où, en général, chute, pirouette, cabriole (1).

Il va de soi que tous les mots qui suivent n'ont pas toutes ces significations. A l'occasion, on indiquera au moyen d'un chiffre (1°, 2°, 4°) le sens usité dans telle ou telle localité. Les renseignements recueillis permettent de croire que le 1° et le 4° sont les plus connus. Rarement on a mentionné le 2°. — Quant au 3°, tout ce que je sais, c'est qu'à Bouvignes-Dinant on dit : *fè l' ruwe di tchaur* « faire la roue de char » ; à Malmedy : *fé l' toûr du pawion* « faire le tour de papillon » ; à Faymonville : *fé dès roues d' pawion* ; à Roy : *fè l' rowe* ; à Pâturages : *fé le rwé* « faire la roue » ; à Liège : *fé l' rowe d'àwe* « roue d'oie » ou *di tchèrète* « de charrette ».

Les expressions sont groupées d'après les trois grandes divisions dialectologiques de la Belgique romane :

A. Wallon proprement dit (liégeois, ardennais, namurois et brabançon de l'Est) ;

B. Gaumais (dialecte de la Lorraine belge, au Sud de la province de Luxembourg) ;

C. Ouest-wallon (Charleroi-Nivelles) et rouchi (variété du picard : Mons-Tournai).

Dans chacune de ces divisions, on suit l'ordre alphabétique.

A. Wallon proprement dit.

3. **bèrdoûse, bourdoûse** (Liège : G.), terme enfantin, « culbute » en général. Duvivier donne *bourdoufe* et *bourdouhe*. J'ai entendu aussi *bardoufe* (*il a fêt 'ne bèle bardoufe*). Forir ne signale que *bourdî-bourdouhe* « exclam. pour exprimer une chute, une culbute ». A Verviers, *bourdoûsser*, *birdoûsser* (*al valêye*) : « culbuter, dégringoler ». Il est hors

(1) Il existe encore, parmi les jeux enfantins, une autre espèce de culbute, qui consiste à se laisser rouler du haut d'une pente gazonnée. Le verviétois dit : *rôler a faguène* « rouler à [la façon d'un] fagot » ; le liégeois : *rôler* ou *djouwer a si sprâtchî l' botroûle* « rouler ou jouer à s'écraser le nombril » ; à Jupille *rôler a fahène* ou *a sère-vinte* « à fagot » ou « à serre-ventre » ; en Flandre française *faire un badoulet* (c.-à-d. un petit fagot rond : Vermesse).

de propos de penser à l'all. *burzeln*, comme fait G., I 52. Ces termes sont de pures onomatopées [1], empruntées de l'all. *bardauz* et du néerl. *pardoes*, *perdoes* ; voy. Weigand, Franck-van Wyk. — Telle est aussi, pour le dire en passant, l'origine du liég. *bèrlôzer*, *birlôzer*, dont G. n'indique pas l'étymologie. Nous y verrons l'altération d'un primitif *bardoûsser*, *bèrdoûsser* (*-oûzer*, *-ôsser*, *-ôzer*), avec changement de *d* en *l*.

4. bèrwète m'a été donné à Laneuville-au-Bois (centre de la province de Luxembourg) comme synonyme de *coupèrè* « culbute » ; c'est d'ailleurs le sens qu'il faut aussi lui attribuer dans l'expression *fé bèrwète* (liég., nam., ard.), bien connue surtout au jeu de quilles : « faire faux bond, coup nul, ne pas abattre de quilles ou même manquer la planche en lançant la boule ». — On serait tenté d'abord d'y voir une acception figurée de *bèrwète* « brouette », par analogie avec une brouette qui se renverse en avant ou de côté ; mais, en réalité, il faut distinguer 1. *bèrwète* « brouette », *bèrwèter* « brouetter », et 2. *bèrwète* « culbute », *bèrwèter* « culbuter, dégringoler, tomber de haut et avec des chocs ; d'où faire fiasco » [2]. Le second répond au franç. **pirouette, -er,** dont l'origine, mal connue jusqu'ici, s'éclaire par ce rapprochement. Le franç. « faire la pirouette au jeu de mail » (Littré) ne peut en effet être séparé du wall. *fé bèrwète* au jeu de quilles. En meusien — et ailleurs évidemment — *faire la pérouette* signifie « culbuter » (Goffart, *Glossaire du Mouzonnais*). En wallon **pirwète*, **pèrwète* [3] a subi l'influence de *bèrwète* « brouette », mais le nam. *pirwitche* « pirouette » (L. Pirsoul) reproduit le radical primitif. D'autre part, on trouve, avec le sens spécial de « toton, moule de bouton percé d'un trou au milieu », *pirouelle*, *peroueille* [4] en messin (M. Lorrain) et, en wallon, *pèrwiye* Bastogne, St-Hubert ; *pèrwèye* Laroche, Chevron, Condroz et Famenne ; *pîwèye* (pour **pirwèye*) Liège, Bergilers ; *pirwitche* et *pîwitche* Huy, Namur, Fosses ; enfin, à Burdinne (en Hesbaye), nous relevons la forme *spèrwitche*, qui rattache clairement tout ce

(1) De même *bardaf* « patatras » (= flam. *pardaf*). — Comparez cet article de Lobet, p. 253 : « *houptata*, chute d'un enfant sur son derrière et qu'on relève de suite sur pied ». — Au langage enfantin appartient aussi l'expr. *fé toutoume* ou *totome* (= *toumer*, tomber).

(2) Le namurois dit dans ce cas *bèrouler*. *Bèrwèter* « dégringoler » est liégeois et surtout ardennais ; voy. *abèrwèter* dans BD 1906, p. 94.

(3) *Pirwète* est dans le *Dict. liég.* de Forir ; mais, sous cette forme, c'est un emprunt récent du français.

(4) Comp. le meusien *péroile* (Labourasse) : « s. f., gros sou avec lequel on joue au *patard* (jeu de bouchon, le bouchon lui-même) ».

groupé au bas-allemand d'Aix-la-Chapelle spirewippche « toton » (1). La chute de *s* initiale (sauf à Burdinne), l'altération de la finale (sous l'influence des suff. *-iye*, *-èye*, *-ète*, *-èle*), le passage du *w* germ. à *ou* fr. (purement graphique, comme dans *marsouin*) sont des phénomènes ordinaires (2).

5. **coubotèye** Robertville-lez-Malmedy, Bovigny, Wanne : *fé coubotèye*, syn. *fé l' coupèrou* « faire la culbute ». A Faymonville, *fé coubotèye*, c'est faire la culbute en arrière. — Composé de *cou* « cul » et de *botèye* « bouteille ».

6. **coupèrou**. G., I 131, n'en explique pas l'origine. C'est une altération de *cou-pèrî* « cul-poirier » (voy. § 1), la finale *ou* faisant écho à la première syllabe. — Le même type se retrouve en Picardie : *cupoirier* (God., v° *perier*) ; en rouchi : *tchupori* Pecq, *tchupouri* Luingne-lez-Mouscron ; sur la Semois : *cupwarî* Bohan ; en gaumais : *cu d' pwarî* Buzenol, St-Léger (au sens 2° ; pour le 1°, on dit *cu d' boûré*) ; en meusien : *cû d' péreil* ou *d' purée*, *cû d' peûrète* ou *d' purète* (Labourasse, Varlet). — En wallon proprement dit, il est fort répandu et présente des formes variées : *cupwèrî* Forville (N-E. de la prov. de Namur) ; *cupèri* Awenne, Denée ; *coupèri* Dinant, au sens 4° ; *coupèri*, *copèri* Ciney ; *copwèri* Dorinne (3) ; *coupiré* Neufchâteau (4), Bertrix ; *coupèrè* Oisy, Lavacherie, Ortheuville, Tohogne, Roy et dans la Famenne ; *cupèrè* Freux lez-St-Hubert ; *coupĕrè* Chairière, Gros-Fays ; *coupirou* Moxhe ; *coupérou* Barvaux-Condroz ; *cupèrou* Eghezée ; *coupèrô* Erezée ; *coupèrou* Liège, Glons, Verviers, Spa, Wanne, Malmedy, Bovigny, Lutrebois, Ciney, Ben-Ahin, Vezin, Petit-Fays ; *coubèrou* Liège (Duvivier), Petit-Fays. — Diminutifs : *coubèr'hê* (le suff. *-hê* = -cellum,

(1) Jos. Müller, *Die Aachener Mundart*, 1836. Ce rapprochement est suggéré par G., II 230. L'origine de *spirewippche* (qui, paraît-il, n'a plus cours aujourd'hui à Aix) est donnée exactement par Scheler : *spire* « chose pointue » et *wippche*, dimin. de *wipp* « mouvement rapide » (ib., note). Cf. Behrens, *Beiträge zur fr. Wortgeschichte*, p. 125.

(2) A propos du w. *perwiy* (lire *pèrwiye*), Meyer-Lübke, n° 9515, exprime une autre opinion qui me paraît inacceptable. Il en fait le congénère de *girouette* et ne parle, ni à cet endroit ni ailleurs, du fr. *pirouette*.

(3) *co-* est dû à l'influence du préfixe favori en namurois : *cobèrouler*, *cotourner*, *cotaper*, *covèriner*, *cotwade* (con-torquĕre), etc. ; de même *cumulèt* est devenu *comulèt* en namurois moderne, § 10.

(4) A Neuvillers-Recogne, on a formé de là le v. tr. *coupirè* ; à certaine époque (moisson ?) les jeunes gens se saisissent d'une jeune fille qu'ils couchent par terre pour faire le cumulet par dessus : *atrape Mariye, qua dj' la coupirinche ! dju vans la coupire !* Les jeunes filles font de même quand elles peuvent attraper un jeune homme. (Communication de M. G. Goffinet).

-scellum) à Bergilers en Hesbaye ; *fé la coupèrète* Lutrebois, *one cupèrète* Rachamps-Bourcy, *la coubèrète* Wardin-lez-Bastogne. — Notez, au sens 2°, les expressions *coupèrou d' mam'zèle* Liège, ou *d' madame* Glons (*cumulèt d' mam'zèle* Namur : Pirs.), *cupwarî a r'vêr* Bohan-sur-Semois, *tchupouri a l'ind'vêr* Luingne-lez-Mouscron.

7. coupǎrné Offagne ; de même, en Ardennes françaises, *coupèrgnŏ* St-Fergeux, Acy lez-Château-Porcien (1). — Le première syllabe ne pouvant représenter cul (à Offagne : *kǎ*), j'expliquerai littéralement par **couperonneau*, diminutif de l'anc. fr. *couperon* « cime, sommet », qui a laissé d'ailleurs d'autres dérivés en wallon : *copurnale* (-ella), « faisceau de gerbes » Liège (Forir), ou encore « gerbe d'avoine à un seul lien : *drèssî lès copurnales* » Liers ; *scopurnè* Marche-en-Famenne, Ciney, Dorinne, « couper le sommet, le bout », anc. fr. escoupperonner ; *discopurné* Denée, même sens ; *acopurlè* (pour *-nè*) Beauraing, qui a aujourd'hui le sens péjoratif de « emmancher », mais qui a dû signifier « attacher par le sommet (par ex. des gerbes) » ; d'où *acopǎrnûre* Chastre-Villeroux, BD 1910, p. 134 ; 1922, p. 35.

8. couribèt, m., liég., G., I 131 ; *couroubèt* Duvivier, *courubèt* Rouveroy, *corubèt* Remacle, Forir ; avec changement de suffixe : *couroubot* à Jupille ; diminutif : *couroubinèt* à Liège, *croubinèt* à Geneffe. — C'est une forme masculine de « courbette » (voy. God., *corbet*), qui a pris le sens de « culbute ». Je relève, dans un texte liégeois de 1732, *croubèt* (BSW 1, 180) et, dans Forir, *couroubète* avec le sens primitif de « courbette ».

9. cou-z-å-haut Verviers (Lobet, p. 305), litt. « cul-en-haut » : *fé dès cou-z-å-haut* « faire des culbutes » ; voyez § 13.

10. cumulèt, s. m., terme francisé connu dans toute la Belgique romane, où il passe même pour être français. C'est le seul mot en usage à Namur (avec le verbe *cumuleter*, G., I 147), dans la région de Charleroi et dans une partie de la Hesbaye : Marilles, Ambresin, Wasseiges. — Il a d'ordinaire les sens 1° et 4°. On fait cependant çà et là des distinctions ; ainsi, à Luttre, il n'a que le sens 1° (pour le 4° on dit *crumuya* ; § 22) ; à Wiers, il n'a que le sens 4° (pour le 1°, *cutromiau* ; § 22). — La forme la plus ordinaire est *cumulèt*. On prononce *kǎmǎlèt* en Brabant (Chastre-Villeroux, Pécrot-Chaussée, Jodoigne) et sur la Semois inférieure (Alle, Oisy).

Grandgagnage en rapproche le rouchi *tuméte*, *tumeléte* et le normand

(1) Je dois ce renseignement et la plupart de ceux qui concernent les Ardennes françaises à l'obligeance de M. Charles Bruneau.

cumblet, dérivés de l'anc.-haut-all. tûmilôn (néerl. tuimelen, wall. *toumer*, tomber), mais il n'explique pas suffisamment le changement de *t* initial en *k*. M. Antoine Thomas (*Romania*, 1909, p. 379) conjecture que le bessin *cumblé* représente un type médiéval **tumelet* contaminé par *cul*. Pour ma part, cette influence me paraît assurée et je verrai de même dans la finale du wall. *cumulet* l'influence du fr. *mulet* : certaines formes, dont nous allons parler, ont en effet *-moulèt*, traduction du fr. « mulet » (1). Le peuple, on l'a dit mainte fois, a le besoin de s'expliquer, fût-ce par l'absurde, les divers éléments de son langage ; la présente étude, comme toutes celles du même genre, pourrait s'intituler : « le jeu des influences et des combinaisons ».

La première syllabe de *cumulèt* présente çà et là de curieuses altérations : on trouve *camoulèt* à Crehen, Ambresin (Hesbaye), *comulèt* à Fosses et dans le patois moderne de Namur, sous l'influence des préfixes *ca-* et *co-* (voy. *copwèri*, § 6) ; — *cômulèt* Givet, influence de *cô* « cou » ; — *scômulèt* Romedenne, Sautour-lez-Philippeville, influence du nam. *si scôyî* « s'étaler les jambes ouvertes, se fendre démesurément » (2) ; — *crâmoulèt* Moxhe, *crômoulèt* Bouvignes-Dinant (au sens 1°, tandis que *coupèri* a le sens 4°), Denée, Landrichamps-lez-Givet, influence de *crâ*, *crô* « gras » : l'expression *pwarter a crô-via* « porter (un enfant) sur ses épaules », litt. « à gras-veau » (= comme un veau gras), a sans doute déterminé « gras mulet ». La finale du type cul-tumerel (§ 22) a déterminé *cumulia* (Nivelles : Renard, *L'Argayon*, pp. 32, 138).

Le namurois appelle aussi *cumulèt* le « pigeon culbutant » (all. tummler, angl. tumbler, ap. G., I 147), qui est dénommé ailleurs *culbuteû* et *tourniquèt* d'après J. Defrecheux, *Vocab. de la faune wallonne* ; voyez § 19.

11. mou d'avonne Bovigny : *fè l'* —, « faire le muid d'avoine » : culbuter en roulant par terre. Expression métaphorique, expliquée par cet article du *Dict. malmédien* de Villers : « *fé l' mou d'avône*, se dit des chevaux, lorsqu'ils s'agitent de droite et de gauche, couchés sur leurs reins, gagner son avoine ». D'un solipède qui se roule ainsi sur le dos, on dit à Arsimont, qu'*il fait le picotin* ; à Genappe, Houdeng, Stambruges, qu'*il bat* ou *gagne son avoine*. De même, à Genappe, d'un enfant qui se roule en s'étirant, on dit qu'*il se vanne*, par comparaison avec les poules qui « se vannent » dans la poussière à l'approche de l'orage.

(1) Comp. *cou d' moulèt* (Thimister-Clermont) « arrière-train très développé chez le jeune veau, litt. *cul de mulet* ».

(2) Voyez G., II 347.

12. pertainne, pirtainne Liège ; se dit surtout de la culbute que fait le cerf-volant qui tourne sur lui-même, et aussi en parlant d'une personne. De même **pèrtontainne** « chute brusque, culbute, plongeon : [j'étais au bord de l'eau, je glisse,] *bardaf ine pèrtontainne !* (Fr. Dehin). C'est le fr. *pretantaine*, d'origine inconnue d'après le *Dict. gén.* — Comp. le liég. *aler pèrti-pèrtainne* « aller cahin-caha ».

13. scoudro Liège. Terme archaïque et rare, attesté seulement par Cambresier (1787) et par Remacle, G., II 350, l'enregistre d'après ce dernier (1). Origine inconnue.

13 *bis*. **vèrwîre** (Jupille : BSW 46, 202 ; aussi *wèrvîre* ?) : *fé l' —*, faire la culbute, surtout le poirier ; syn. *pèrtainne*. — Comp. le flam. *werveling* « tourniquet » (Schuermans).

B. Gaumais.

14. cu de berceau. Cette expression est attestée par Maus, *Vocab. des environs de Virton*, manuscrit de 1850. M. Ch. Bruneau nous signale *cubèrsô* à Cumières (Marne). C'est probablement une altération de **cambreceau* contaminé par *cul* ; « culbute » se dit en picard *camberseu* (2) et *couvercheu* (Corblet), en blaisois *comberselle* (3). Comparez § 18.

15. cu d'boûré Etalle, Tintigny, Mellier, St-Léger, Virton, etc. ; *cu d' bwarô* Musson. Proprement « cul de bourreau »? M. Ed. Liégeois conjecture que cette expression date de l'époque où la décollation se faisait par la hache sur un billot : après le coup fatal, le supplicié culbutait sur lui-même d'avant en arrière (4). — S'emploie aux sens 1° et 4° ; au sens 2°, on dit **cu d' pwarî** ; voy. § 6.

16. cutrumé Etalle (archaïque), Williers-lez-Florenville ; *kœtrœmé* Alle-sur-Semois ; *cutroumé* Mouzon (Ard. franç.) ; *cutrumiau* Rethel (ib.) (5). Le type est « *cul-tumerel », avec métathèse de *r* = « cutru-

(1) On trouve dans Wesphal, *Li plaisir dè tchanteû*, p. 56 : *fé li scoudrot* « faire la culbute » au sens figuré de « mourir ». Je ne crois pas qu'on puisse l'expliquer littéralement par : « faire son cul droit », car *droit* se dit *dreût* en wallon liégeois.

(2) G. Agisson, *Un village du Santerre, monographie de Proyart*, Albert (Somme), 1906, p. 225 : « Peut venir du vieux fr. *cambreselle*, action de se baisser pour recevoir qqn sur son dos ». Pour l'évolution sémantique, comp. § 8.

(3) Thibaut, *Gloss. du pays blaisois*, donne deux étymologies fantaisistes, mais il cite *combreselle* dans Merlin Coccaie, I 17, et *combrecelle* dans Rabelais, II 22.

(4) Explication douteuse, cela va de soi. En voici une autre de même valeur : « *cu-de-boûri*, culbute sur la tête à la façon des canards ; *boûri*, exclamation pour rappeler les canards » (Varlet, *Dict. du patois meusien*, v° *boûri*).

(5) H. Baudon, *Le patois des environs de Rethel*, 1907, p. 33, donne aussi *cutrumeler* « verser sens dessus dessous, en parlant des voitures ».

mel » : voy. § 22. — Les formes *coutrumé* Ucimont, *coutrèmé* Corbion (pour *cu-*, *kètroumé*) présentent de plus une métathèse de voyelles, à moins qu'il n'y ait simplement influence du fr. *cou*.

C. Ouest-wallon et Rouchi.

17. cabèriole Tournai : « culbute, saut périlleux ». Altération du fr. cabriole. De même, dans l'Anjou, *capériole*, *carpéiole* « culbute ». En liégeois, *câbriyole* a le sens du fr. « cabriole ».

18. cu d' buzèle Frameries. M. Louis Dufrane, qui signale ce terme, a noté *cu de biselle* dans un n° de 1896 du journal *Les Nouvelles du Borinage*. — C'est sans doute une altération du picard *cambrecelle*, comme *cu de berceau* § 14.

19. cud'troncha Houdeng (vers 1860, d'après M. l'avocat Hubaut) ou **cud'roncha** Houdeng, La Louvière, Braquegnies (d'après d'autres), **cud'ronmia** Houdeng (auj., d'après M. Hubaut), s. m., « culbute », au sens 1°. — La dernière forme paraît être un simple corruption de **cutroumia*, § 22. Les deux autres sont d'explication plus difficile ; je crois pourtant qu'elles peuvent se rattacher au même thème par substitution du suffixe *-cha*, *-cia* (-cel, -ceau) au suffixe *-ia* (-el, -eau) (1). On aurait la série **cutroum'cha*, **cutronm'cha*, *cud'tròncha* (2), *cud'roncha*, ce dernier, par étymologie populaire, sonnant comme « cul d' rond chat ». — A l'appui de cette conjecture, j'invoquerai un mot que Sigart, *Dict. montois*, p. 362, signale sans l'éclaircir : « *troumchat*, hirondelle, à Frameries ». Il faut sans doute écrire *troum'cha* et expliquer, comme ci-dessus, par *troumia* (**toumeria*, **tumerel*) × suff. *-cha*. On a vu, à la fin du § 10, que le « pigeon culbutant » s'appelle *cumulèt*, *culbuteû*. Qu'il s'agisse ici d'une hirondelle et non d'un pigeon, cela ne fait pas difficulté ; en effet, d'après J. Defrecheux (*Faune wall.*, v° *colon*), « hirondelle » est un terme de *colèbeû* emprunté à la langue française pour désigner « certaine espèce de pigeon au vol rapide et très élevé ».

20. cumăriau Rebaix, Wodecq, Flobecq ; *cumoriau* Ellezelles. — [De même à Reims *cumariŏ* (3) et, dans les Ardennes françaises : *cumèriŏ* à Château-Porcien, *cubèrio* à Rimogne.] — Ces diverses formes

(1) Comp. *caudèrcha* Houdeng, « grand chaudron dans lequel on fait cuire la nourriture des porcs, etc. », qui serait, en anc. fr., **chauderoncel* ; voy. dans Godefroy, *chevroncel*, *coroncel*, *larroncel*, *moucheroncel*, etc.

(2) Pour l'insertion de *d*, comp. le pic. *cul de tremel* que Jouancoux donne à côté de *cutromblé*.

(3) Comp. *tourmariau*, § 21. — Goffart, *Gloss. du Mouzonnais*, v° *cul troumai*, ajoute : « On dit ailleurs *cul marie haut* » (!). — Le rémois *cumariŏ* expliquerait le mot *cumagau* qui se trouve dans une vieille ronde enfantine, signalée à Ciney et à Awenne. Les enfants tournent en se tenant par la main et en chantant : *Au rondeau*,

dérivent d'un primitif **tumeriau, -erel*, contaminé par *cul*. Voy. *cutrumiau* § 22, *tchubèrlîre* § 23.

21. cutournia Ouest de Charleroi ; *cutourniau* rouchi (Hécart, Sigart) ; Thivencelles-lez-Condé, Quiévrain, Belœil, Maubeuge, Harmignies, Leuze ; *coutourniau* Borinage ; *cutrougnau* Beaumont. — [Ce type est aussi connu dans les Ardennes françaises : *cutourniau* Bouconville ; *cutourgnŏ* Château-Porcien ; *cutrougna* Hautes-Rivières ; *cutrougnau* Rocroi ; *cutrugnau* Sécheval, Deville, près de Monthermé ; *cu détournai* Mouzon (Goffart) ; *cu détrouné* Vrigne-aux-Bois, près de Mézières.] — Le simple **tourniyau** se rencontre à Pâturages, *tournéyau* à Flobecq. Il répond à l'anc. fr. *tornel* (1). Les formes précitées supposent un diminutif en -ellum de tornum, anc. fr. *torn*, tour, s. m. ; un **tourneau*, c'est un « petit tour » (comp. four, fourneau), de même qu'un **tumereau*, qui signifie proprement « petit objet qui tombe ou que l'on culbute » (cf. tombereau), a pris dans nos dialectes le sens de « petite chute ou culbute » ; comp. *tumète* § 24 (2). M. A. Thomas, *l. c.*, se demande si, dans *cutourniau*, le verbe *tourner* est primitif ou s'il s'est substitué à une date récente à *tumer*, *toumer* ; il est difficile, suivant lui, de répondre avec assurance. Je me permets de trouver ses scrupules excessifs et d'admettre, jusqu'à preuve du contraire, qu'il s'agit en l'espèce d'une formation parallèle à *cutrumiau*. — Il est naturel cependant qu'un type ait influé sur l'autre. Ainsi s'expliquent **cutourmiau** Quevauchamps, Leuze, Herchies, Ormeignies, et le simple **tourmiau** Isières, Ostiches, Maffles, Irchonwelz-lez-Ath; *tourméyau* Lens, Lessines ; altéré en *tourmouyau* Ath, sous l'influence de *mouyau* « muet » (3), et en *trimouya* Nivelles (par métathèse pour

Cumayau, Ma grand-mère a fait un saut, Cumayau ! (Ciney) ; *Rondeau, Cumayau, Nosse grand-mére a fait on saut, Cumayau !* (Awenne). Les enfants s'accroupissent en lançant bien fort le dernier mot. Cette ronde est évidemment importée du sud.

(1) Godefroy le donne comme adjectif : « qui tourne », et comme substantif « pont tournant ». — Un « tourneau », c'est aussi un « petit objet qui tourne » ; tel est le sens du liég. *tourné* « sabot, espèce de toupie ».

(2) De même encore *sautereau* « petit être ou objet qui saute » aurait pu signifier et signifie peut-être dans certains dialectes : « petit saut ».

(3) Voy. *crumuya*, § 22. — M. Jules Dewert m'écrit à ce sujet : « L'athois *tourmouyau* signifie « tour muet » ; il s'est dit d'abord des tours de pantomime exécutés sur la rue par des bateleurs ; puis, par extension, des culbutes et cabrioles de toute espèce ». L'explication est ingénieuse, mais elle n'est pas nécessaire. Nous constatons ici, comme pour *cumulet* et pour mainte autre forme, l'action de l'étymologie populaire, c.-à-d. de la tendance générale à « transformer un mot plus ou moins obscur sous l'influence d'un autre mot qui offre quelque ressemblance de sens ou de son ; cette transformation lui prête ordinairement *une apparence de sens* » ; voy. Nyrop, *Gramm. historique*, I § 528, IV § 451.

tourmiya*). — Reste le rouchi **tourmériau (Hécart, Vermesse), *tourmariau* (Vermesse). On l'expliquera de deux façons. Ce peut être *cumériau*, *cumariau* (§ 20) contaminé par *tour*. D'autre part, on peut supposer, à côté de *tourniau*, un type **tourneriau* (formé de *tourner* comme *tombereau*, *sautereau* de tomber, sauter) ; le changement de *n* en *m* s'expliquerait, comme dans *tourmiau*, par l'influence de *tumer*.

22. cutrumiau rouchi : Avesnes, Girault ; *cutromiau* Wiers (1), Landrecies ; *cutroumiau* Dour ; *cutrèmia* Berzée, Sautour-lez-Philippeville ; chute de *r* dans *cutumia* Tubize, *cutumiau* Neuf-maisons, Tertre-lez-St-Ghislain. On a vu, § 16, d'autres formes dans la région du sud. Elles répondent toutes au champenois *coutumeré*, que M. Ant. Thomas (*Romania*, 1909, p. 379) explique avec raison par « *cul-tumerel ». Ici nous avons de plus la métathèse de *r*. — Même phénomène dans le simple **trumiau** rouchi (Vermesse, p. 490 ; Hécart, p. 469 ; voy. aussi Hécart, v° *toumereau*, *tumereau*) ; *trumia* Soignies, Marche-les-Ecaussinnes ; *troumia* Le Rœulx ; *troum'mia* Chapelle-les-Herlaimont (2). — On a vu, § 20, que **tumeriau* est devenu ailleurs *cumeriau*. Il faut également rattacher ici **crumuya** Luttre (au sens 4° ; cf. § 10), dont la deuxième partie a subi l'influence de *muya* « muet », comme *tourmouyau* Ath, *trimouya* Nivelles ; voyez § 21.

23. tchubèrlîre, s. f., Mouscron, Luingne, Tourcoing, Pecq « culbute » (au sens 4°). Répond à un type « *tumerel-ière », dont la première syllabe s'est altérée sous l'influence de *tchu* « cul » (comp. *tchupouri* Luingne, au sens 1° ; § 6) ; *m* passe à *b* comme dans *cubèriau* pour *cumèriau* (§ 20) et peut-être aussi sous l'influence de *bèrlîre* (Tourcoing : « chiffon, loque, lambeau »), où je vois un dérivé de *bure*, *bureau* « étoffe grossière ». Pour la forme, comp. le tourquennois *pureu* (« *pureau, engrais humain »), dérivé *pèrlîre* « lieux d'aisance » (3).

24. tuméte (faire) rouchi (Hécart, Vermesse) ; *tumète* Borinage (Sigart, p. 363) ; *teuméte*, *teumeléte* (Hécart) ; *teumelet* Pecq ; *timblet* Lille (Vermesse, p. 485), faire l'*équeumette* (ib., p. 490). — Dérivés de l'anc. fr. *tumer* (w. *toumer*, tomber), d'origine germanique ; comp. le bourguignon *cutimblô* (= **cul-tumelot*) et le norm. *cumblet*. On a vu, § 10, *cumulet* issu de **tumelet*. — Les dialectes flamands et allemands connaissent aussi des dérivés du même primitif, employés avec le

(1) Au sens 1° ; *cutromiau du dos* au sens 2° ; pour le 4° on dit *cumulèt*.

(2) Comparez *troum'cha*, § 19.

(3) Cette explication de *tchubèrlîre* me paraît préférable aux conjectures que j'ai émises dans le BD 1914, p. 18. — A remarquer aussi l'anc. fr. *berel* « tombereau » (à Béthune, 1517 ; God.).

même sens : *tuimelèt, -ètte* Furnes (Flandre occid.). *tummelööt* Aix-la-Chapelle, Eupen. *tumeleut* Berg (Prusse rhénane) ; *tuimelaar* Anvers et Fl. occid. ; voyez Schuermans, *Vlaamsch Idioticon.*

Appendice. — Dans ce qui précède, on s'est, autant que possible, renfermé entre les limites de la Belgique romane. Une étude du même genre pour les autres régions serait assurément intéressante. Voici, pour y aider, quelques notes brèves.

I. Dialectes romans de France et de Suisse.

bonscu, faire le —, norm., Calvados (*Revue des parlers pop.*, 1902, p. 45).

bousiquet « culbute », Anjou (Verrier et Onillon).

calpŏta, -esse « culbuter, -te », Vosges (J. Hingre, *Patois de La Bresse*).

camberseu, picard ; *comberselle*, blaisois ; voy. § 14.

cancoubwèyo « culbute, pirouette que font les enfants » (Boillot, *Patois de la Grand'Combe, Doubs*). — La seconde partie est évidemment « boyaux » ; voy. *cantibouelle*.

cantibouelle Langres (*Vocab. langrois* 1822). Comparez *ternibouelle*. — Composé de *canti* (comparez *cancou-, cucan-, kican-* = tourne ?) et de *bouelle* « boyaux ».

chêne-drette : faire le — (J. Rongé, *Le parler tourangeau*, 1912, p. 41).

corbichée « cabriole », norm. (Du Bois et Travers, 1856).

couprière « cabriole », picard (Corblet). — Pour *croupière* ?

courpélé, m., Vosges (J. Hingre, *Patois de La Bresse*).

couvercheu picard ; voy. § 14.

cuboule, cuboulaye lorrain ; *cubouler* « culbuter ». De *cul-boule*.

cucanboule, kicanboule, f., culbute (M. Lorrain, *Gloss. messin*, écrit *cuquemboule, quiquemboule*). — Voy. *cantibouelle* et *kicangôle*.

cû-d'-peneil ou *cû-d'-punée* meusien (Labourasse, Varlet) ; *cu-p'né* lorrain, « culbute » (*Dict. patois* par L. M. P[étin], curé de St-N[abord, Vosges], Nancy, 1842). — Litt. « cul (de) panier » ; comparez, en dial. langrois, « panier fourchu », syn. de « poirier fourchu » ; § 1.

cukemêla, cupessa (Bridel, *Glossaire suisse*).

cupellia Lyon, *cuplot* Dauphiné, *cupelié, cupelet* Gascogne (Puitspelu).

cutromblet picard (Corblet), normand (Delboulle, *Gloss. de la vallée d'Yères*). — Altéré de **cutombelet*, prob. sous l'influence de *cutrondelet*.

cutrondelet normand (Delboulle, *o. c.*) ; *cutronnè* picard (A. Ledieu, *Gloss. de Démuin*). — Le verbe *trondeler* signifie « rouler par terre ».

kicangôle Nancy. — Voy. *cantibouelle* et *cucanboule* ; *-gôle* = gueule ?

moulinet norm. (Moisy). En flam. bruxellois *moleken* (Schuermans).

omelette, faire l' —, Château-Porcien (Ard. franç.).

pastouret norm. (Moisy). — Altéré sans doute d'un ancien **pastourerez* « (jeu) propre aux (petits) pâtres », qu'on pourrait ajouter à l'étude de M. A. Thomas sur le suff. -aricius.

pie percée « culbute » (R. de M[ontesson], *Voc. du Haut-Maine*, 1859) ; syn. *piquechêne* (ibid.).

pilegatier ou *pirgatier*, m., culbute (Montbéliard, dép. du Doubs).

pique-chêne, voy. *pie-percée*.

piquet « culbute », Anjou (Verrier et Onillon).

saucublète, *saussublète*, *sautublète* norm. (Du Bois et Travers). — Composé de *saut* et du norm. *cumblet*, altéré, § 10.

tèrnibouelle Bourges, Sancerrois. — Anc. franç. *torneboele* ; comparez *cantibouelle*.

tirebouille, f., culbute (Montbéliard, dép. du Doubs).

trimbole norm. (Moisy) ; pic. *foire le tram-boyelle* (Jouancoux, I, 276) ; pic. *trimboire* (Corblet), syn. *capriole de sautriau* (id.).

tourne-boîle, *tournefiche*, *tournemoelle*, *tournevire* (de M[ontesson], *Voc. du Haut-Maine*, p. 451).

II. Langues germaniques.

beereboom « poirier », Aix-la-Chapelle ; voy. § 1.

bokel, de — schlǒn, de — schièrren, Weiswampach (G. D. de Luxembourg) ; *boklibunz*, *koplibunz*, *koppedisjen* (G. D. de Luxembourg).

burzelbaum, *purzelbaum* all., « culbute ». — Composé de *baum* « arbre » et du radical du v. *burzeln*, *purzeln* « culbuter » ; le sud-all. *borzen* signifie « faire saillie » ; l'all. *bürzel* sign. « croupion » et, dans certains dialectes, « éminence de terre, butte » (= wall. *croupèt*) ; voy. Weigand, col. 312, 494. Même radical dans *kaukelpurz* Saxe, *koekelporz* Leipzig, *burzelbock* Silésie, *bôlzekop* Schoppen-lez-Faymonville (Prusse rhén.) « culbute ».

burzelbock Silésie et anc. h. all. — *Bock* signifie proprement « chute ». Voy. Weigand, col. 260.

kaukelpurz Saxe, *koekelporz* Leipzig, *kaupelsturz* Thuringe ; *kǒkelbǒk*, de — schlùen (= schlagen), Montzen-Moresnet ; *kokelebotsch* Aix-la-Chapelle (Müller, *Die Aachener Mundart*, 1836) ; *kokelenbot* Limbourg belge (Schuermans) ; *kukeleboom* Siegerland. — Pour le premier élément, voy. Weigand, v° *gaukeln* « jongler, faire des tours », Franck-Van Wijk, v° *goochelen*.

kobold Brandebourg, Poméranie ; m.-h. a. *kobolt*, dérivé du v. *kobolden* « culbuter » ; du danois-suédois *kobolt* « lutin » (Falk-Torp) ; voy. Weigand, *kobolz*.

kolbotte danois ; emprunté du fr. culbute (Falk-Torp).

kop en âsch, de — schlûn, Martelange (Luxembourg belge) ; îver kop en âsch fâlen (Arlon) « tomber sur tête et cul ».

kuchenschass Autriche (cité par Müller, *o. c.*).

kuitelbuit Limbourg belge ; *kuitelen*, *kuikelen* « culbuter » (Schuermans).

moleken flam. de Bruxelles (Schuermans). Propr. « moulinet ».

perre, *perreboom* (Flandre occid. : De Bo) ; *pertelboom* (Gand) = all. *burzelbaum*.

trummeleut (Cologne) : la finale est probablement *heut* (Haupt : tête) ; le premier composant *tumeln* altéré sous l'influence de *trumm*, *trommel* (Blumschein, *Aus dem Wortschatze der Kölner Mundart*, Cöln, 1904, p. 26).

tuimelaar Anvers, Fl. occid. ; *tuimelèt*, *-ètte* Furnes ; etc. Voy. § 24.

tuimelperte, *tuimelprys* Flandre occid. (Schuermans).

tumelskop, *tummelskopp* Elberfeld ; *tumlemuts* Berg (Prusse rhénane).

APPENDICE

I

Les mots germaniques à préfixe *ge-* qui ont passé en wallon

Pour le sujet, je renvoie le lecteur à la note de Scheler, citée ci-dessus, p. 107. Voici une liste de termes qui représentent des emprunts wallons de même origine et de même type que l'anc.-fr. *gistel*.

aguèrôdî (wallon : Vielsalm), p. 2.

aguistiller (rouchi : Mons), p. 108.

caliguluk (Malmedy), s. m., « merveille, objet précieux, chose rare et extraordinaire » (Villers, *Dict.*, ms., 1793). — Emprunté du bas-all. et néerl. *kannegeluk* « fond de la bouteille, auquel sont attachées des propriétés merveilleuses ».

camatche (w. liég.), p. 43.

cristal, custèl, kèstèl, etc. (Liège, etc.), p. 107.

d(u)grâde (Verviers, Malmedy), p. 87.

geschot (anc. wallon), dans le recueil de Louvrex, t. I, p. 222, § 7 : « les deniers receuz pour l'amende ou geschot ou despens » (1548). C'est le moyen bas all. *geschôt*, qui avait le sens de « taxe, taille, contribution ». Le w. moderne *scot*, fr. *écot*, vient, comme on sait, de l'anc. bas all. *skot* (all. mod. *schoss*).

ghitalle (anc. wallon), dans une charte liégeoise de 1582, qui fait défense de vendre, en certains cas, le poisson autrement qu'en gros, « assavoir ... les scolkins par *ghitalle* appellé vulgairement boireau, contenant chascun douze vingt » (G., II 559). Scheler est tenté d'y voir le fl. *ghetal*, *getal* « nombre » : le mot exprimerait une mesure numérique (ibid., p. 597). Cela ne fait aucun doute.

gistel (anc. fr.), p. 107.

glindis' (wallon), p. 108.

guèrôder (wallon), p. 2.

guezite (Mons : Sigart), s. f., figure, bouche ; — **guèzike** (w. de la Famenne) : *djo lî f'rê bin têre si guèzike* (dans une pièce de 1800, *Li Marièdje manquè*, acte II, sc. 7) « je lui ferais bien taire son bec » ; — **guizike** (w. de Stave lez Namur) : *quéne guizike qu'i lî vint !* « quelle

grosse figure il lui vient ! ». — Emprunté de l'all. *gesicht*, néerl. *gezicht* (visage).

guilite (w. liég., nam.) « ligne, rang, rangée, file, série ». Du néerl. *gelid*, all. *glied*. On trouve aussi les formes wall. *guilike* (G., I 247 ; comp. *guezite*, *-ike*), *guilète* (Lobet, p. 232 ; influence des diminutifs en *-ète*), *guilih* (Lobet, p. 180). Ajoutons *réguilite* (Liège), *riguilite* (Jupille, Verviers), *règuilite* (Verviers), où l'on peut reconnaître l'influence de *régue* (règle), *riglinne*, *règuinêye* (rangée, file). On dit *riglète* à Seraing, *riguinète* à Thimister.

guimène (w. liég. : G., I 247, 355) « conseil de guerre, tribunal militaire » ; forme française ou francisée *guemine* (G., II 600), *ghemaine* (God.) ; à Malmedy, *gumune* (Villers, 1793) ; d'où : *gumuner* (ibid.), « traduire qqn devant la guemine ». Dérive de l'all. *gemeine* « communauté » (voy. Behrens, p. 122). — Aujourd'hui, *guimène* est rare en liégeois, où il a pris le sens de : « coutume, usage, habitude ». Nous relevons à Trembleur : *prinde ine drole di goumène* « contracter une singulière habitude ». — En chestrolais, d'après Dasnoy, p. 248, *guminer* est synonyme de *halkiner* « barguigner, hésiter » ; il a dû jadis signifier « discuter un projet au sein de la guemine ». De même le gaumais *guminèy*, que le *Lexique* de M. Ed. Liégeois traduit par « rouler de mauvais projets » : *qué quu t' gumines co ?* J'ai noté de mon côté à Ste-Marie-sur-Semois : *qué quu t' gumines tout-la ?* « qu'est-ce que tu remues bruyamment par là ? » *Il è guminé toute la neûtiye* « il s'est agité toute la nuit (sans dormir) ».

guinâde (Liège ?, Verviers : Remacle[1], Lobet, Forir), *guènâde* (Malmedy : Scius), dans : *d'mander* — « demander grâce, s'avouer vaincu » ; *brêre* — (BSW 40, p. 218 ; 44, p. 413), même sens. — Emprunté de l'all. *gnade* « grâce, merci », moyen h. all. *genâde*, néerl. *genade* (G., I 247).

guitîre (w. liég. : G., II 530) « marée, flux et reflux de la mer ». On lit dans Mélart, *Histoire de Huy* (Liège, 1641 ; p. 526) : « Il fit donner un assaut général, la *guittière* estant restirée vers le vieux havre ». C'est le moyen néerl. *ghetîde* « temps déterminé, époque, d'où : marée » (Behrens, p. 138). Godefroy donne l'anc. fr. *ghethie*, *itide*.

guizèle, dans : *ine pitite guizèle* « un petit effronté » (Crehen : Hesbaye), « une personne malicieuse » (Ciney). De l'all. *geselle*, néerl. *gezel* « compagnon, camarade », qui a pris la nuance péjorative comme il arrive souvent pour les mots empruntés d'une langue étrangère (comp. ci-dessus *guezite*, *guminer*). Le genre féminin du w. est dû à l'influence de la terminaison (comp. *guezike*).

ǵuzouhe, cuzouhe, kǽssouhe, p. 125.

kènouk (gaum.) : *gn-è dès crombîres a kènouk* (Ruette-lez-Virton) « il y a des pommes de terre à foison » ; *a das' kenouf* (Etalle : BSW 41, II, 143) « à foison, à bouche que veux-tu » (= all. *das ist genug*, c'est assez). — L'initiale s'est durcie comme dans *kèstèl*, *kich'tône*, etc.

kich'tône, p. 166.

netkufurnet (Malmedy), adv., « entièrement, tout net, sans biaiser » (Villers, 1793 ; Grandgagnage, dans ses *Extraits* de ce dictionnaire malmédien, écrit par erreur *netketfurnet*). — Emprunté de l'all. *nett gewährt nett* (?), c.-à-d. « net garanti net » ?

plat'kizak (w. : dire qqch —, c.-à-d. tout net et tout plat). De l'all. *platt gesagt* « dit platement ». On trouve *plat'guèzag* (*Ann. Soc. wall.*, 5, p. 73), *plat' cuzat'* (Malmedy : Villers), *plak' kizak*, *plakèzak*, *platèzak* et même, par étymologie populaire : *plate casaque* ou *plake tès-ak* (« colle tes actes »).

II

Le suffixe -aricius (1)

Dans ses *Nouveaux Essais de Philologie française* (1905), pp. 62-110 et 359-362, M. Ant. Thomas a montré que le développement de ce suffixe en Gaule était beaucoup plus considérable qu'on ne se le figurait ; il a dressé une liste imposante d'environ 270 mots français et dialectaux où il retrouve ce suffixe. M. J. Feller, dans le *Bulletin du Dict. wallon* de 1910, pp. 69-73 et 77-121, et dans ses *Notes de philologie wallonne* (1912), pp. 176-221, complète, au point de vue du wallon et de l'ancien français, la liste de M. Thomas, soit par le nombre des termes, soit par une documentation plus précise et plus décisive sur quelques-uns (2). M. Thomas avait montré que le développement extraordinaire du suffixe composé -arǐcius résultait notamment de la confusion entre le suffixe féminin -arǐcia et le suffixe féminin -ǐssa d'une part, et d'autre part entre le suffixe masculin -arǐcius et le suffixe masculin -ǐttus. M. Feller, à son tour, a le mérite d'avoir prouvé qu'une confusion analogue s'est produite en wallon entre le suffixe masculin -arǐcius et le suffixe masculin -ellus.

Après les listes copieuses de MM. Thomas et Feller, le sujet est près

(1) Nouvelle édition, considérablement augmentée, d'un article paru en 1910 dans la *Revue de dialectologie romane*, t. II, pp. 379-381.

(2) M. Behrens, dans la *Zeitschrift für franz. Sprache und Litt.*, t. XXVIII², p. 170, signale aussi une dizaine de mots wallons omis par M. Thomas.

d'être épuisé : on ne pourra plus que glaner dans le champ qu'ils ont moissonné avec tant de soin. Voici, pour ma part, une poignée d'épis ramassés de-ci de-là et quelques remarques critiques sur les articles de mes devanciers.

acheret, anc. fr. — Le *Glossaire roman-latin du* XV*e siècle extrait de la Bibliothèque de Lille*, publié par Em. Gachet (Bruxelles, 1846), note p. 11 : « *venaticus*, kien acheret ». C'est une erreur de lecture pour *cacheret* (propre à chasser ; du rouchi *cacher*). Cf. Scheler, éd. du même *Glossaire*, p. 25 (Anvers, 1865) ; Thomas : *chacerez*, p. 95.

affeterresse, anc. fr. — Voyez ci-après *eschoicheresse*.

affoerece, anc. fr., s. f., « provision de bois de chauffage », dans un texte de 1255 des Arch. Mos. (God.). — Dérivé de *affoer* (*afouer*) ; voyez *Dict. gén.*, AFFOUAGE.

aspergerèsse, w., « goupillon », dans la revue *Jadis* (Soignies, 1912, p. 187). — Dérivé en *-erèce* ou simple altération de *aspèrgès* ?

ausserot, meusien, « sorte de raisin gris, syn. *affumé* » (Labourasse) [?].

balerèces, w. de Hesbaye, s. f., « battes de jardinier : planches carrées de 0m50 de côté, que le jardinier s'attache aux pieds pour battre la terre ensemencée ». — Dérivé de *baler* ; cf. G., I 42, 43.

ballereisce, variante **baeleresche**, anc. fr., épithète de *ville*, dans les coutumes de Beauvaisis ; « s'est dit d'une ville qui n'avait point de charte de commune, cf. *bateis* » (Godefroy). — Dérivé, comme le précédent, de *baller*, syn. de *battre* ? Ce serait, dans ce cas, le synonyme de *ville batiche*.

bènerèce (wall., Erezée), s. f., dans : *one grande* — « une grande toquée ». Serait-ce l'ancien wallon *banneresse* « porte-drapeau » (Feller, p. 185), employé ironiquement ?

boucherot (jouer au —), colin-maillard, jeu où l'on « bouche » les yeux (Beauquier, *Vocab. du dép. du Doubs*).

bourderesse : « pour un panelet de cauchie viers la piere bourderesse en allant a point viers l'uis dou moustier » (compte de 1444, cité dans la revue *Jadis*, de Soignies, t. XIV, p. 40). Il s'agit sans doute de la pierre du *bourdoir* ou galerie (voy. Godefroy), dont parle un autre compte de 1532 : « pour un nouveau bourdoir fait sur le marché » (cité dans le même recueil et dans *Wallonia*, Liège, t. XIX, p. 315). D'après M. A. Demeuldre, on y faisait les adjudications publiques. — Voyez pourtant l'article *hourderesse*.

bouterèce (Thomas, pp. 95, 101 ; Feller, p. 186) ; voyez, ci-après, *ribouterèce*. — Naguère, dans la culture du houblon à Jupille, d'après

M. Jean Lejeune, on appelait *bout'rèce*, s. f., un jeune plant de houblon destiné à *bouter*, à donner des jets. On provignait les *bout'rèces* à la St-Jean ; deux ans après, elles devenaient des *wân'rèces*, c.-à-d. des tiges propres à « garnir » les échalas (*passês*) ; l'année suivante, la *wân'rèce* devenait une *forwân'rèce*, c.-à-d. une pousse maîtresse qu'on guidait sur une perche (*âlon*). Enfin, la troisième année de sa production, la plante, qui avait atteint son développement complet, s'appelait *pwèt'rèce* ou *cop'trèce* : elle portait toute sa production de cônes (*plokètes*) et était arrivée au sommet (*copète*) de la perche. — Voy. *taperèce*.

brasserez, qui sert à brasser la bière. M. Thomas, p. 95, cite un exemple de 1456 et, p. 361, un autre de 1250. Je relève *caudiere brassereche* en 1202 à Bapaume (dans Tailliar, *Recueil d'actes....* p. 26) ; *chambre braceresse* en 1313 (God., *braceor*) ; *moulin brasseret* en 1448 à Corbeil (Delmotte, *Gloss. wallon*, v° *brai*).

briserece, anc. fr., brisement (God.). — Comp. *bruierece*, *crierece*, *croisserece*, *retenterece*, cités par Thomas, pp. 107, 108, 110.

brôyerèce, w. liég., s. f., pierre à broyer, spatule (Forir). — Du w. *broyî*, broyer.

carcheresse, anc. fr., adj. f., t. de drap. ; « livre d'estam ou de traisme — » (Chauny, 1410 : God.). — Dérivé de *carchier*, forme variée de *chargier* « charger ».

carimadjôrèce (w. ard. : Erezée), voy. p. 46.

carreche, cariesche, anc. fr. (God.), adj. f., « servant au cheval attelé à une charrette » : « selle cariesche » (1375, Aimont) ; « selle cariesche » (Abbeville).

Chastrès (wall. *Tchèstrè*), commune du canton de Walcourt (Namur). Dérive sans doute de Castritium, forme latine de 868 ; cependant les formes du XIIIe siècle *Kestereces*, *Chasterece*, *Chestereche*, que Roland cite dans sa *Toponymie namuroise*, t. I, p. 546, postulent, semble-t-il, un type *castraricium. — L'Allemagne possède deux *Kestrich*, dont l'un s'est écrit *Cheisteriche* (Förstemann, II, 392 ; cité par Roland, *l. c.*).

cheneverez, dans un texte de 1380 cité par Godefroy, RETOUT[2] ; faut-il lire « chanvres » ? ou « chanverez », c.-à-d. « objets faits de chanvre » ? — Comparer *chanevret* ? (God.).

chevret, s. m., fromage de lait de chèvre (Beauquier, *Voc. du dép. du Doubs*). Voy. *chevrerez*, Thomas, p. 75.

chicaneresses (affaires —), M. Lhospital, dans God., *Compl.* ; « qui tiennent à la chicane ».

cimeratte (meusien : Labourasse, Varlet), s. f., petite quantité de liquide qui a suinté, goutte ; par ext., petit verre de liqueur ou d'eau-de-vie ». De *cimer* (ib.) « suinter ».

cinerèce (wall., Erezée), s. f., faux provenant de Ciney (BSW, t. 55, p. 442).

civeret (anc. norm. ; écrit *siveret* dans une charte de 1808 : *Revue des parlers pop.*, 1902, p. 117), s. m., charge d'une civière.

cloeraite : « voie — » cité par God., TELIERE, dans un texte tournaisien de 1293. Paraît bien venir de *clore* (comme *cloiere* « enclos, clôture »). Ce serait donc le chemin de clôture ; comp. *chemin finerot* dans Thomas, p. 77. Pour *-ai-* en tournaisien, comp. *voiturais* (God., Feller) et, ci-après, *suweraite*.

cop't'rèce, voyez ci-dessus *bout'rèce*.

croiseresse, anc. fr., « croisade » (God.).

cwârèce (wallon : Jupille), s. f., hache servant à équarrir et à façonner en pointe le pied des perches à houblon. A Angleur-lez-Liège, *cwâr'lèce*. — Feller, p. 216, enregistre *hèpe qwârerèce*, où le mot est adjectif. A Jupille, il est substantif et les deux *r* se sont simplifiés. Quant à *cwâr'lèce*, il faut l'expliquer par une altération de **cwarèl'rèce*, dérivé de *cwâr'ler*.

eschoicheresse (?). Godefroy cite un texte d'archives du Calvados où il est question de *brie eschoicheresse* et de *brie affeterresse*. On cherche vainement un article *affeterresse* et, v° *brie*, l'exemple n'est pas repris. Quid ?

êwerèce (Feller, p. 197) ; on trouve : « ung *soul eaweresse* » en 1512 (BSW 5, II, 340).

faherèce (wallon : Feller, p. 197). — Le dictionnaire manuscrit de Villers (Malmedy, 1793) a un article « *faxheresse*, mailloteuse » (sic). D'autre part, Bormans et Body (*Gloss. roman-wallon*, partie inédite) ont noté dans les archives liégeoises : « une *banse facheresse* ».

feurmwagerasse (J. Hingre, *Voc. de la Bresse*), s. f., « la forme où l'on égoutte le caillé du lait en le retirant de la chaudière ».

finih'rèce (wallon, t. de drap, à Verviers), s. f., « finisseuse », machine à parfaire la tonte du drap, des étoffes, c'est-à-dire à donner les dernières coupes à une pièce.

forèce (God.), voyez ci-dessus l'art. *fueresse*, p. 96.

forwân'rèce (wallon), voyez ci-après *wân'rèce*.

foûm'rèce (w. : Liège), s. f., avec un sens grivois, dans Barillié, *Li camarad' dè l' joie* (Liège, Carmanne, 1852 ; p. 30 : une *bot'rèsse* « hotteuse » se vante d'avoir une *foûm'resse* très profonde). Le sens

propre : « moule, matrice, destinée à donner une forme » a dû exister dans un métier liégeois ; mais on ne le trouve noté nulle part. Comparez *formerez*, Thomas, p. 103.

fourtch'rê, s. m. — Feller, p. 199, signale deux sens de ce mot gaumais et chestrolais. En voici deux autres que j'ai recueillis à Alle-sur-Semois : 1. frelon (ainsi nommé parce qu'il porte sur la tête deux appendices en forme de fourche, ce qui l'a fait appeler *fonnèt* à Oisy, *fônèt* en gaumais, diminutif de *fône*, foine ou fouine) ; — 2. abcès interdigital (comp. le w. *fotch'roûle*, f., même sens, à Verviers, Thimister). — On reconnaît l'altération du même primitif fourcherez dans le fr. moderne *fourcheret* « autour de moyenne grosseur », et dans l'anc. fr. *fourcherot* « qui forme une fourche, un carrefour », employé comme nom de lieu en Bourgogne. — Voy. *heûrèce*.

foutrot (meusien : Labourasse), s. m., « jeu de cartes où le perdant reçoit, des autres joueurs et sur le bout des doigts assemblés, un certain nombre de coups avec le paquet de cartes. De même en Berry ». Près de Longwyon, ce mot signifie : 1. mouchoir fortement tordu pouvant servir à frapper ; 2. jeu de valet de pique, où le perdant reçoit sur la main un ou plusieurs coups de *foutrot*.

fouyerèce (wallon). Grignard, *Phonétique de l'Ouest-wallon*, § 34, (BSW, t. 50, p. 415) écrit *scoupe fouy'rèsse* « bêche » et range cet adjectif à côté de *vatch'rèsse*, *cins'rèsse* (vachère, censière) parmi les dérivés en -issam. — C'est évidemment un dérivé en -ariciam de *fouyî*, fouiller, répondant à un type *foerez*.

fringueret (anc. fr. : God.), adj., « élégant, à la mode », dans « cordons fringueres ». — Propre à *fringuer* (folâtrer) ?

frinteresse (anc. fr. : God.), adj. f., retentissante, bruyante, épithète de la mer, dans la *Geste de Liege*. — Dérivé de *frinter* « retentir, faire fracas ».

fruiterez (anc. fr. : Thomas, p. 77). — Ajouter : « une *rasiere fruiteraices* de puns » (1326 : Chartes tournaisiennes, dans *Zeitschrift für fr. Spr. und Litt.*, XXII, 103).

fueresse (anc. w.), voyez p. 96.

hadrê (w. ; Feller, p. 201), voyez p. 132.

halboterèce (wallon : Liège, Ans, Glain), s. f., t. d'arm., rabot spécial pour *halboter* ou faire, dans certains fusils, la *halbote* (canal creusé dans la languette pour y loger le canon). On dit aussi *halboteû*, s. m. (Communication de M. Laurent Colinet).

hantresse (anc. wallon), s. f., action de *hanter*, converser : « avons

eu conversation et hantresse ensemble » (1590, Cris du Perron ; d'après Bormans et Body, *Gloss. rom.*, ms.).

hauteresse (anc. fr., dans Froissart ; voy. God., et Scheler, *Gloss. de Froissart*, s. f., arrogance, fierté. — Dérivé de *hauteur* ? Même formation que *forteresse*, *secheresse*, *longueresse*, *courterèce* ? Voy. Feller, p. 192, et ci-après *tchîrèce*.

hètch'rèce (wallon liég.), adj. f., dans *tone hètch'rèce*, t. de houill., petit tonneau monté sur une espèce de traîneau pour puiser et transporter l'eau dans la mine, syn. *tène di hièrtcheû* (Bormans, *Voc. des houill. liég.*, v° *tenne*). — Doit être ajouté à l'art. *hièrtcherèce*, s. f., de Feller, p. 203.

heûrèce (wallon), « dans *fotche heûrèce* (pour **heûrerèce*), fourche à secouer le foin » (Feller, p. 203). — Voici quelques détails complémentaires : *fotche hyeûrèce* (à Burdinne), grande fourche de bois à longues dents pour secouer (*hyeûre*) les gerbes battues sur l'aire ; *fotche scûrèce* (à Andenne), fourche pour faire des meulons (et aussi, sans doute, pour les défaire, pour les épandre en secouant l'herbe) ; *fotche tcheûrèce* (Meux), *fotche eûrèce* (Ste Marie-Geest, Arsimont), *fortche eûrèce* (Geest-Gerompont), *fourtche ûrèce* (Stave), *fourtche a skeûre* (Bourlers lez Chimay), fourche de bois dont on se sert pour secouer les foins, ou encore pour remuer, pendant le battage, les gerbes déliées gisant sur l'aire. — Quant à l'article de Pirsoul « *foite cheuvresse* » (Feller, p. 189), il faut le rayer sans hésitation : Pirsoul aura mal lu un « *fortcheurresse* » que lui aura transmis un correspondant.

hourderèce. A l'art. de Feller, p. 204, ajoutez : 1. *pierre hourdresse* ou *bourdresse*(?), dont parle Gachet, *Gloss. du Chevalier au Cygne* (Brux., 1859) ; voy. ci-dessus *bourderesse* ; — 2. *ourderet*, s. m., t. de bat. sur la Dendre et l'Escaut, montant du bas du mât, en flamand *zietag* (communication de M. Emile Ouverleaux).

hov'terèce (wallon : Erezée), adj. f., dans *lisse hov't'rèce*, t. de charp., lisse ou entretoise allant de la *corante lisse* au chevron. La *corante lisse* est parallèle au premier chevron ; la *lisse di bihêr* va des montants à la *corante lisse*.

jecterece (anc. w.), adj. f. ; « une *heppe jectresse* », var. « *jectante* » (1572 : Cris du Perron) ; « espées, heppes, *jecteresses* et aultres bastons offensives » (1570 : ibid.) ; textes cités par Bormans et Body, *Gloss. roman-wallon*, partie inédite. Il faut, dans le second texte, lire *heppes jecteresses*, c.-à-d. des haches qui servent d'armes de jet. Voy. Thomas, p. 104, v° *jeterez*.

jostereche (anc. fr.), adj. m., dans *esku jostereche*, bouclier qui sert aux joûtes, aux tournois (J. d'Outremeuse, *Myreur*, I, p. 40). Le mot n'est pas dans Godefroy.

larèce (gaumais) s. f., « côté d'une maison qui se trouve entre deux pignons ; de latus + -aricia » (Feller, p. 206). Il faut lire *lârèce*. Il est probable que ce mot représente plutôt un type later-îcia.

lôyerèce (wallon : Glons-sur-Geer), adj. fém., dans *vèdje lôyerèce*, perche horizontale placée dans la haie pour y attacher (*loyî*, lier) les plants et les piquets (syn. *prîme* à Jupille, Fexhe-Slins ; cf. G., II 257).

macherèce (wall. namurois: *cuve macherèce*, G., v° *faubite*). Ce mot ne signifie pas, comme le pense M. Thomas, p. 97 : (cuve) qui sert à teindre. M. Th. a été trompé par les graphies équivoques de G. Le verviétois « *machè* », ouvrier teinturier, que donne G., II 540, se prononce et doit s'écrire *matchè*. Il n'a rien de commun avec *macherèce*, qui dérive du nam. *machî*, liég. *mahî*, mêler, mélanger (ib., II 55). C'est donc la cuve où le teinturier prépare le mélange.

nètirèce (wallon de Verviers), s. f., « planche avec carde spéciale (*gâde du* —), qui enlève aux *travailleurs* la crasse et les déchets restés enchevêtrés dans les dents » (BSW 39, 274). Voy. *rinèt'rèce*.

parfôrèce (wallon : Liège, Ans, Glain), s. f., t. d'arm., perforeuse, très longue mèche à bois pour transpercer la crosse du fusil dit *foré oute* (Communication de M. Laurent Colinet). — Mis pour **parforerèce*.

parresce (anc. wallon), adj. f., dans ce texte : « ung droit couteal, une *lunet parresce*, VI pamalle pour crespir cuere » (Echevins, 11, 122° ; d'après Bormans et Body, *Gloss. roman-w.*, ms., v° *pamalle*.) — Mis pour **parerèce*. La *lunette* est « un outil de corroyeur employé pour parer les cuirs » (*Larousse illustré*). On peut voir une description détaillée de cet outil dans Bormans, *Le métier des tanneurs* (BSW 5, 367). Comp. *reparerece* dans Thomas, p. 109 ; *riparerèce* dans Feller, p. 217.

pastouret (norm.), s. m., culbute (Moisy). — Altéré sans doute d'un ancien **pastourerez* « (jeu) propre aux (petits) pâtres ».

pèl'ré (w. : Alle-sur-Semois), **péleriau** (rouchi : Hécart), s. m., chêne écorcé sur pied, bois pelard. — Peut-être altéré de **pelerez*.

pescherez (anc. fr.), « qui sert à pêcher » ; voy. Thomas, pp. 98, 105, 109. Ajoutez-y le picard *pékeret*, s. m., 1. bateau de pêche ; 2. petit ver dont on se sert pour pêcher à la ligne (Corblet). — En wallon, l'adj. fém. *pèh'rèce* se lit dans une satire liégeoise de 1750 contre les femmes : *ine feume, c'èst l' vèdje pèh'rèce dès-ènocints*, la verge ou la ligne à pêcher les simples d'esprit (BSW 3, II, 3).

planerèce (w. hesb. : Crehen), **plânerèce** (rouchi : Ellezelles), s. f., brique employée en parement. Simple altération de *panerèce* (Thomas, 91, Feller, 212 ; fr. pannere-se), sous l'influence de *plat, plan*.

les **Planerèsses**, lieu dit, haut plateau à Bernister, au-dessus de Malmedy.

plâterèce (rouchi : Ellezelles ; *platresse* dans Hécart), s. f., espèce de truvelle dont le plafonneur se sert pour étendre le plâtre. De là est emprunté le nam. *platrèce* que donne Pirsoul ; voyez Feller, 214.

plazeré (gaumais : Buzenol, Ste-Marie-sur-Semois, « 1. petite place, petit terrain plat ; 2. pelouse devant la maison : 3. clairière ». M. Feller, p. 214, y voit un dérivé de platea « place » ; mais l'article suivant de Maus, *Voc. gaum. des environs de Virton* (ms., 1850) infirme cette conjecture : « *plasiè*, petite partie de pré clôturée ou isolée ; *placeriè* dans certaines localités ; *plasiè* dans un compte de 1446, *plaisiè* en 1449 ». Ce mot est assurément apparenté à l'anc. fr. *plessis* « clôture, enclos », et vient d'un type *plaxellum, *plaxarellum (altéré de *plaxaricium sous l'influence de *plaxellum ?). Le sens propre est donc « endroit entouré de claies ». Comparez le w. *plês'nîre* (à Faymonville-Weismes : G., II 231) « jardin légumier », et voyez, pour toute cette famille, Meyer-Lübke, à l'art. **plaxum*.

plokerèce, s. f. — M. Thomas, p. 109, a l'article suivant : « *plaquerèce*, outil pour *plaquer* : *plaqueresse*, carde pour plaquer la laine (Duhamel du Monceau, *Art de la Draperie*, p. 27). Souvent altéré, par la suite, en *ploqueresse*.» — C'est le contraire qui est juste : *pla-* résulte d'une fausse perception ou d'une erreur d'impression pour *plo-* (1). Sur *ploquer*, w. *plokî*, du bas all. *plocken* « carpere », voy. Behrens, *Beiträge*, p. 306 ; Meyer-Lübke, n° 6604.

potch'trèce (w. : Bressoux-lez-Liège), dans *fotche potch'rèce*, fourche pour faire sauter (w. *potch'ter* « sautiller ») et extraire les perches à houblon fichées en terre. Ce levier fourchu s'appelle *râyeû* à Jupille, *râyerèce* à Chênée, dérivés de *râyî* « arracher, extirper ».

poûh'rê (w. : Herve), s. m., petit puisard dans une cave. Peut-être un faux diminutif en *-erê*, altéré de **puiserez* « (lieu) où l'on puise, qui sert à puiser ». — **poûh'rèce** (w. : Jupille), s. f., racine plongeante du houblon, qui s'enfonce jusqu'à trois mètres de profondeur.

prisseresse, adj. (ancien tournaisien : XIVe s.). On lit dans les Chartes tournaisiennes publiées par Ch. Doutrepont (*Zeitschr. f. frz.*

(1) De même *carde* est souvent défiguré en *corde*. M. Thomas, p. 108, en signale des exemples ; ajoutez-y Godefroy, SERAN, et le *Nouveau Larousse illustré*, PLAQUERESSE.

Spr. u. Litt., XXII, p. 114) : « mettre sur cescun bonnier de le tiere... XLV kareez de fiens *prisseressez* » (1355) ; « doit chascun bonnier de la dicte tiere fumer bien et deuement de XLV karees de fiens *priseraiches* » (1398 ; p. 117) ; « L karees de fiens *priseraiches* » (1398 ; p. 119). — Quid?

privaret, priveret, puveré, plouvré (picard), s. m., hirondelle de mer. — Dérivé de *priver*, apprivoiser ?

pwèt'rèce (w. : Jupille), s.f., dérivé de *pwèrter*, porter. Voy. *bouterèce*.

rabaterèces (w. : Closset, *Armurerie liég.*), s. f., pinces en acier qu'on place dans l'étau pour tenir les pièces. Cf. Thomas, *rebaterez*, p. 105 ; Behrens, *l. c.*

raboterèce (w. liég.), s. f., machine à raboter les planches.

rassîrèsse (w. de Verviers), s. f., machine qui couche le poil d'une étoffe, qui lustre un drap (BSW 40, p. 455). Pour **rassîrerèce*, dérivé de *rassîr*, rasseoir. Comparez *sirèce*.

râyerèce (w. de Chênée), s. f., voyez *potch'trèce*. L'adjectif se retrouve dans *hawe râyerèce* (Ben-Ahin, Gives : t. archaïque, remplacé aujourd'hui par *casse*), houe à deux dents servant à l'arrachage des pommes de terre. Dérivé de *râyî*, arracher.

remouyerèce (w. du Brabant), s. f., arrosoir.

ribouterèce (w. liég. : Forir, II 524), s. f., racloir de jardinier pour enlever l'herbe dans les sentiers. Forir donne aussi *bouterèce* « triangle de jardinier ». Voyez Feller, p. 186.

ricouderèce (w. de Stave), s. f., fer recourbé muni d'un manche, servant à *ricoude* (recueillir) les épis et à les mettre en javelles derrière le faucheur.

ricoûrerèce (w. de Tohogne), s. f., demi-varlope ; voyez *coûrerèce*, Feller, p. 196.

rilèverèce (J. Waslet, *Vocab. w. de Givet*), s. f., cognée pour débiter le bois abattu dans les coupes ; elle a un manche plus court que l'*abaterèce*. Cf. Bruneau, *Enquête*, I, 464.

rinèterèce (w. d'Ampsin-lez-Huy), s. f., platine qui, dans la fabrique de creusets, sert à nettoyer les outils. Voy. *nètirèce*.

salerèce (wall.), adj. f. ; *pîre salerèce*, 1. (Liège) pierre servant à broyer le sel ; — 2. (Tohogne) pierre servant à presser le sel dans le lard ou le jambon que l'on veut saler ; à Roy, on dit *pîre di sè*.

saurterèce (w. de Gembloux, Petit-Leez), s. f., *one* [*atche*] *sôrtrèce*, une hache propre à essarter.

sbaterèce (w. : Strée-lez-Huy), s. f., t. de carr., ciseau ou pointe servant à *sbate* (aplanir) la surface d'un bloc de pierre.

serclerette, -rot (Beauquier, *Voc. du dép. du Doubs*), sarcloir.

sirèce (Gorcy-Cussigny-lez-Longwy : Meurthe-et-Moselle). s. f., espèce de bac en bois, ouvert d'un côté, que la laveuse prend avec elle et dans lequel elle s'agenouille pour laver son linge au bord de la rivière ou de la fontaine (Communication de M. P.-D. Navez, de Musson). — Dérivé de *sir* : seoir, asseoir.

so-prèsse. M. Feller, p. 218, insère dans sa liste un mot qu'il écrit *soperèce* et qui désigne une partie du chariot, le lisoir. Il n'en donne pas l'explication et se contente de ponctuer d'un « ! » la graphie *sous-prèsse* de Dasnoy, p. 85. Je crois pourtant que ce dernier a raison et que notre mot n'a rien de commun avec le suffixe -aricius. Si je comprends bien l'article de Dasnoy, il en ressort que le fr. « lisoir » traduit le chestrolais *sous-presse* et que le lisoir de l'avant-train est surmonté de la pièce appelée en fr. « sellette ». Or Body (*Voc. des charrons*, v° *châraï*) nous apprend qu'en ardennais la « sellette » se dénomme *prèsse*. Il est donc naturel que le lisoir de l'avant ait pris le nom de *sous-presse*. Par analogie, ce nom se sera étendu au lisoir de l'arrière ; c'est ainsi qu'il est question de deux *so-prèsse*, par exemple à Erezée et à Ortheuville : *li so-prèsse di d'vant* et *li so-prèsse di drî*, à chaque paire de roues, pour supporter les ridelles. J'ai entendu à Grand-Halleux et à Basse-Bodeux : *lu prèsse do tchâr, c'èst çou qu' lès ronhes* (ranches) *su mètèt d'ssus*.

sorderesse (*derle* —), voyez p. 227.

spindj'rèce (w. de Bovigny), s. f., battoir pour *spindjî* (espader le lin ou le chanvre).

spoûl'rèce (w. de Verviers : BSW 38, 208), s. f., t. de tiss., espèce de rouet servant à charger l'époule.

stèssin'rèce ; pour l'étymologie, voyez p. 92.

stopresse (anc. liég.), adj. m., qui sert à *stoper* (étouper, calfater ; boucher en général) : « rué ung coultea stopresse apres un homme » (1555, Cri du Perron ; cité par Bormans et Body, *Gloss. roman.* ms.).

suweraite, adj. f., qui sert à essuyer : « III petites toulettes suweraites », 1398, dans un testament de Tournai (God.). — Dérivé de **suwer*, liég. *souwer*, sécher (*exsucare : essuyer). Il s'agit d'essuie-main. La finale *-aite* est altérée de *-aice* : le dialecte tournaisien a les formes *-eraiç*, *-erais* (pour *-erez*), fém. *-eraice* (pour *-erèce*). Voyez ci-dessus *cloeraite*, et Thomas, pp. 76, 77, 94.

taperet (*Vocab. langrois*, 1822), s. m., pistolet à sureau. — **tap'rèce** (w. d'Angleur), s. f., nom donné à la *cop'trèce* en avril, c.-à-d. à la plante de houblon arrivée à son maximum de production. Dérivé de *taper*, jeter.

tchèdjerèce (liég.), s. f., grande pelle dont les mineurs se servent pour charger la houille dans les wagonnets (BSW 54, p. 264). — A ajouter à l'article de Feller, p. 219.

tchoquerèce (gaumais : Cl. Maus), s. f., combat, rixe, bagarre, où l'on se donne des coups.

tèyerèce (w. : Blegny-Trembleur), s. f., t. d'arm., lime à fendre, espèce de scie qui sert, par exemple, à faire les rainures dans les têtes de vis. — Cf. Thomas, p. 100.

tonderèce (w. de Malmedy : Villers), s. f., petits ciseaux de drapier, forcettes. A Roy-en-Famenne, j'ai noté le même mot comme t. archaïque, pour désigner les forces à tondre les moutons. — Cf. Feller, p. 220.

tuteri, tutri (mesuien : Cordier, Labourasse, Varlet), s. m., goulot de la bouteille ou du broc, en forme de biberon. Du v. *tuter*, qui signifie « téter, sucer » dans la Marne (Varlet). Syn. *tutot* (id.). Pour le suff. *-eri* (= -ereau : -erez), comp. *pétri* (Labourasse) « étincelle lancée par un feu qui pétille », *musseri* (Varlet) « troglodyte » (= *meusserot* : Labourasse ; Thomas, p. 104). Pour le radical, voyez G., *tûter*, *tûturon*.

villerec, -rech, -ré (anc. fr.), adjectif masc., qualifiant une sorte de filet. Godefroy cite deux exemples tirés des chartes du Hainaut : un sacqueau villerech (1534), sacqueau villeré (1619) ; le premier texte se retrouve plus complet à l'art. *resque* de Godefroy. Le contexte indique qu'il s'agit d'un sac ou filet prohibé. Quid ?

wân'rèce (w. : Jupille), **wâr'nèce** (Bressoux), **wågn'rèce** (Angleur), s. f., plant de houblon quand il a au moins deux ans et qu'il est à même de grimper sur un *passê* ou échalas. L'année suivante, ce plant s'appelle *forwân'rèce* à Jupille : c'est alors une pousse maîtresse qu'on guide sur une perche, *âlon*. On pourrait croire à première vue que le radical est *wâgnî* « gagner ». J'y vois plutôt des dérivés de **warni* « garnir ». Voy. *bouterèce*.

III

Le Dictionnaire étymologique de Ch. Grandgagnage (1)

...Il est un homme dont la figure mérite d'être évoquée en ce jour et dans cet auditoire universitaire, un homme que ses contemporains — du moins dans son pays — n'ont pas apprécié à sa valeur, que la plupart d'entre vous ignorent peut-être et à qui doit aller notre recon-

(1) Extrait de la leçon inaugurale du Cours de Dialectologie wallonne, donnée à l'Université de Liège, le 18 novembre 1920.

naissance, car il est l'ancêtre, le précurseur, le véritable fondateur de la philologie wallonne. Je veux parler de Charles Grandgagnage, né à Liège en 1812 et y décédé en 1878.

Son labeur fécond s'est exercé dans le triple domaine de la lexicologie, de l'étymologie et de la toponymie wallonnes. « Ce fut, — nous dit son biographe, — un savant, au sens sérieux et solide du mot, et savant parmi les plus distingués de son pays et de son temps... A l'étranger, il était comme l'incarnation, la personnification des études wallonnes. C'était par excellence le philologue wallon, le linguiste liégeois, auquel l'Europe aimait à rendre hommage... Son érudition solide, sa critique ingénieuse le firent remarquer par les savants les plus éminents de France et d'Outre-Rhin... Les plus brillants représentants de la philologie en Allemagne et en France, Diez, Pott, Diefenbach, Förstemann, Littré, le tenaient en singulière estime et le citent comme une autorité en linguistique... » (1).

Je n'ai pas la prétention de refaire, après un maître aussi autorisé que M. Doutrepont, la biographie de Grandgagnage. Je voudrais seulement souligner l'importance de son effort et, — laissant même de côté ses deux ouvrages sur les anciens noms de lieux de la Belgique orientale, où il fait la critique minutieuse des sources anciennes de notre toponymie et jette les bases de cette science nouvelle, — je voudrais rappeler l'œuvre magistrale qui mériterait, à elle seule, de perpétuer son nom.

C'est en octobre 1845 — il y a juste soixante-quinze ans — qu'il publia la première livraison du *Dictionnaire étymologique de la Langue wallonne* (2).

« Tout était à créer », nous dit-il lui-même dans son Avertissement (3). Et en effet, à un double point de vue, son *Dictionnaire* apparaît comme une sorte de « création ». C'est d'abord un vaste répertoire où l'auteur se propose de « recueillir tous les mots des différents dialectes et des différents âges » ; il a dû, pour cela, « s'assurer des formes, de la vraie signification (ce qui est bien plus malaisé qu'on ne croirait), établir une orthographe conséquente sans qu'elle blessât ni l'étymologie ni l'œil » ; il a dû dépouiller d'innombrables textes manuscrits et imprimés, organiser un service de correspondants qui le renseignaient oralement

(1) Aug. Doutrepont, *Charles Grandgagnage* (*Annuaire de la Société liég. de Litt. wall.*, t. 16, pp. 19-49 ; Liège, 1903).

(2) L'impression fut interrompue en 1847, reprise en 1851 et de nouveau suspendue en 1852. La fin ne devait paraître qu'en 1880, deux ans après la mort de l'auteur.

(3) Dans ce qui suit, les passages cités entre guillemets sont tirés de la même source.

ou par écrit, se livrer enfin à la chasse aux vocables, chasse aussi passionnante que hérissée de difficultés et de déceptions. Avant lui, les amateurs de lexicographie s'étaient bornés à noter le parler d'une localité ou d'une région, se proposant presque uniquement de signaler des provincialismes. Il fut le premier à « embrasser le cercle tout entier ».

C'est qu'aussi bien la récolte des mots n'était à ses yeux qu'un moyen : elle lui fournissait les matériaux qu'il fallait dégrossir et disposer exactement pour l'œuvre qu'il rêvait. « Comparer les mots d'abord entre eux, puis avec ceux des autres langues et idiomes romans, enfin rechercher l'étymologie dans plusieurs langues différentes, éparses dans une quantité de livres », tel fut son principal objectif et, là surtout, dans l'explication historique des mots, il se montre créateur, esprit curieux et subtil.

Cette œuvre commencée avec enthousiasme, il la poursuivit pendant quinze ans, « sans recevoir ni louange ni blâme, même de ceux qui, le touchant de plus près, pouvaient le mieux le juger », sans éprouver d'autre plaisir que « celui que procure l'accomplissement d'un devoir ». Cette indifférence de son milieu, cette froideur dont il se plaint amèrement, et sans doute aussi d'autres raisons restées obscures, finirent par décourager sa nature sensible et délicate. En fin de compte, pendant les vingt dernières années de sa vie, il laissa dans l'abandon son précieux *Dictionnaire*. Près de mourir, il ne vit dans son entourage personne qui fût de taille à parfaire son travail et à publier ses notes manuscrites ; il dut recourir à la science d'un étranger, un Suisse établi à Bruxelles, Auguste Scheler, qui s'acquitta de sa mission avec un zèle, une probité scientifique, une compétence qu'on ne saurait proclamer trop haut. Grâce à Scheler, le dernier tiers de l'ouvrage parut en 1880.

C'est au-delà de nos frontières que Grandgagnage vit son glossaire accueilli avec le plus d'empressement ; c'est à l'étranger que se fonda sa réputation. Au reste, dans sa conception première, le *Dictionnaire étymologique* était « principalement destiné aux étrangers et calculé pour leur usage ». Persuadé à juste titre que nos idiomes populaires contenaient une foule de formes anciennes bien dignes de l'attention des romanistes, remarquant, dès 1841, en étudiant les *Celtica* de Diefenbach, « un certain nombre de cas où [pour l'explication des origines] le wallon pouvait être consulté avec plus de profit qu'aucune autre langue romane », jugeant que la langue de son pays « formait réellement un chaînon essentiel dans l'histoire générale des langues romanes », il s'institua, suivant ses propres termes, « l'introducteur national du wallon auprès des étrangers ». Son plus vif désir fut

« d'apporter une modique contribution à l'édifice philologique qui s'élevait en Allemagne ». Et, modestement, lui dont les études n'avaient pas été dirigées vers la philologie moderne et qui dut, par ses propres forces, s'outiller de toutes pièces, il déclare n'avoir eu, en se livrant aux recherches étymologiques, « d'autre ambition que celle de déblayer le terrain et de préparer le travail à des savants placés dans des conditions plus favorables que lui pour cultiver ce champ d'études ».

Il fit plus cependant : il traça le plan, jeta des fondations solides, éleva la charpente de l'édifice. Si presque aucune partie ne reçut de ses mains l'achèvement désirable, s'il y laissa de nombreuses lacunes, son œuvre, que tous les critiques ont jugée remarquable pour le temps où elle parut, est encore aujourd'hui le vocabulaire wallon le plus riche et le plus précieux qui ait vu le jour.

Nous reconnaîtrons sans peine que pas un article peut-être de son glossaire n'est définitif et que son œuvre ne répond plus suffisamment aux exigences actuelles de la science étymologique. Sa méthode, on l'a dit, est loin d'éviter tout reproche : trop souvent il hésite à conclure, il accumule les rapprochements superflus, va chercher ses étymologies dans de lointains dialectes germaniques au lieu d'interroger les dialectes voisins. Toutes ces critiques sont fondées, et bien d'autres encore que le maniement quotidien de son Dictionnaire peut suggérer. Mais qu'importe ? Pour en juger équitablement, il ne faut pas perdre de vue qu'il n'eut pas de prédécesseur, qu'il dut à lui seul frayer la voie qui, à présent, s'élargit et s'aplanit de jour en jour ; il faut se rappeler son mot : « Tout était à créer », et méditer ce jugement d'un maître : « Ce travail scientifique dépasse de beaucoup tout ce qui a été entrepris antérieurement sur la lexicologie et l'étymologie des parlers de la France » (1). Il faudrait enfin pouvoir imaginer où nous en serions aujourd'hui si Grandgagnage n'avait pas, comme il dit lui-même, « débrouillé le chaos », et commencé à mettre de l'ordre dans un domaine où règnait le désordre le plus complet.

C'est de lui, comme nous l'avons dit, que date la philologie wallonne ; mais, on doit bien l'avouer, le grand effort de Grandgagnage a relativement échoué. Faut-il attribuer cet échec à la froideur de l'accueil que lui fit le public wallon ? Sans doute, mais il y eut d'autres causes, dont voici, à nos yeux, la principale. Grandgagnage s'était trompé sur l'étendue et les difficultés du sujet qu'il embrassait. En 1841, il conçoit la

(1) D. Behrens, *Bibliographie des patois gallo-romans*, 2e éd., traduite par E. Rabiet (Berlin, 1893), p. 217.

première idée de son œuvre : il en commence la publication quatre ans plus tard. En réalité, c'est dix ou quinze ans de préparation silencieuse qu'il lui aurait fallu. Dès 1850, il dut le reconnaître lui-même : « Le fonds étant pour ainsi dire inépuisable, les matériaux continuaient à arriver pendant que le travail d'élaboration s'opérait, de sorte que l'édifice croulait souvent avant d'être achevé ».

Deux ans après, en 1852, il suspend définitivement l'impression de son livre et, en 1855, il arrête la préparation de ses notes. L'apparition, en 1853, du chef-d'œuvre de Diez, le *Dictionnaire étymologique des langues romanes*, lui fit aussi probablement comprendre tout ce qui lui avait manqué jusque-là. Quoi qu'il en soit, inclinons-nous devant la longue angoisse qui étreignit son cœur. Il dut éprouver la douleur poignante de l'artiste qui, devant l'ébauche imparfaite, se sent accablé, impuissant à concrétiser son idéal. Hélas ! il n'avait plus l'ardeur ni la santé nécessaires pour recommencer un labeur épuisant... Il ne lui restait que la consolation de penser qu'un jour peut-être ses compatriotes lui rendraient justice et de se dire, comme le héros malheureux : *In magnis voluisse sat est !* Et vraiment, avoir eu la volonté de réaliser une grande chose, n'est-ce pas le signe d'un noble cœur et d'un esprit d'élite ?...

Celui qui, en 1845, inaugura brillamment les recherches scientifiques sur nos dialectes, méritait bien l'hommage que nous lui rendons aujourd'hui. Son *Dictionnaire* a valu à notre petit pays une place d'honneur dans la philologie française : ce titre suffit amplement pour que la Wallonie n'oublie jamais le nom de Charles Grandgagnage...

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 3, note 4. Pour *cl* réduit à *c*, voyez aussi p. 262, n. 2.

P. 4, à l'article *âlon*, ajouter: Pour la sémantique, comp. le fr. *espalier* (mur d'appui), dérivé de la forme italienne d'*épaule*.

P. 41, à l'article *butin*, ajouter *bètin* qui, à Faymonville, signifie « neige boueuse au dégel » (BSW 50, p. 548).

P. 42. Le gratte-cul s'appelle *picadô* à Petit-Leez (Gembloux) ; c'est sans doute le produit d'un croisement *cakèdô* × *piquer*.

P. 48. Pour la dérivation de *chaon*, comp. l'anc. fr. *braon* (liég. *brèyon*) « muscle, morceau de viande, mollet », qui vient du francique brâdo.

P. 67, milieu. Le *Mittelniederdeustches Wörterbuch* (1888) de A. Lubben donne aussi *daver*, *dabber*, s. m., « écorce d'arbre, surtout de bouleau ».

P. 77, l. 21, au lieu de *djéve*, lire : **djéve*, et ajouter : ou, en tenant compte de l'élément palatal, **djîve* (comp. *capum : *tchîf*, carum : *tchîr*).

P. 143. *Herbate* est aussi le nom d'un hameau de Wavre.

P. 150, n. 2. A Pellaines (Hesbaye), on appelle *oulote* la grande chouette qui se tient dans les clochers, etc., et *ouron* la petite chouette qui niche dans les creux des arbres.

P. 171, fin. Pour *roton*, *lôton* (de rute), comp., p. 261, *drodale*, *drôdale* (de drude).

P. 172 et 190, supprimer l'astérisque devant pautá ; p. 18, milieu, lire *acucellum.

P. 179, n. 2, ajouter *bigâ*, p. 22, que nous tirons du germ. bige.

P. 191, l. 1 : *pote* est substantif dans ce passage de Bauduin de Condé : « A tes cours bras et a tes *potes*, Qui sont grosses con deus machues, Et aveuc noires et crochues » (éd. Scheler, p. 165 ; note, p. 456).

P. 203, l. 2, ajouter *abrouche*, que j'ai noté à Petit-Leez (Gembloux).

P. 285, n. 5, supprimer le (?) après vapidus, qui a très bien pu donner le liégeois *wape*, comme rapidus a donné *rade*.

P. 300, n. 3. A Bouvignes-Dinant, les enfants chantent : *Al rondanse dès crôs boyas ! Quand i ploût i n' fét nin bia !* Puis ils s'accroupissent en criant : *Crôbinèt !* — Cette variante justifie notre interprétation de *cumayau* ; *crôbinèt* se rattache manifestement à « courbette » (voyez § 8, p. 297). Quant à *crôboya* (= gras boyau), c'est sans doute, par étymologie populaire, une des innombrables déformations du type « cul-tumerel », dont il est question pp. 301-2.

P. 6, n. 2 : Wiegand, lire Weigand ; — p. 7, milieu : *Wort.*, lire *Wört.* — p. 12, n. 4 : 20, lire 21 ; — p. 33, l. 10 : 688, lire 608 ; — p. 34, l. 7 : *boïuou*, lire *bouïou* ; — p. 53, n. 3 : d. 303, lire p. 303 ; — p. 76, bas : 508, lire 528 ; — p. 102, titre d'article : *foufète*, lire *foufète* ; — p. 106, l. 1 : 234, lire 231 ; — p. 119, bas : 137, lire 237 ; — p. 131, bas : Procédé, lire Précédé ; — p. 148, l. 6 : 314, lire 313 ; — p. 166, l. 2 : 529, lire 539 ; — p. 169, l. 4, lire : devient *ĭ* protonique ; — p. 176, l. 26 : préjoratif, lire péjoratif ; dern. ligne : I, lire II ; de même p. 284, milieu ; — p. 181, n. 3, lire *mâlih'nant*, *mâlig'nant* ; — p. 181, n. 1, lire : rouchi *pŏte* ; — p. 215, bas : *sĕpreû*, lire *sĕpreû* ; — p. 238, l. 7 : 456, lire 436 ; — p. 253, l. 3, lire : le gaulois *rica* ; — p. 270, n. 1 : II, lire I ; — p. 285, n. 4 : 479, lire 477 ; — p. 287, l. 9, lire : la *hĕ d' wèrleû*.

P. 75, l. 14, lire : avec *r* épenthétique. — P. 235, l. 9, lire : Joseph.

INDEX LEXICOGRAPHIQUE

Celtique

bor (?), 26 n.
derva, derw, 67.
*gaba, *gava, 76, 77.
*gabata, *gavita, *gauta, 77, 113.
*gautum, 113.
*gavia, 77.
*hûra, 146 n.
*musgauda, 113.
rica, 253.

Grec

ἅγιος, 1.
δρακόντιον, 86 n.
ἑβδομάδα, 7.
ἐγχαράσσειν, 107.
Κάνωβος, 44.

Germanique

âbôken, abôkelen, 32.
aanbouw, anbau, 6.
ahne, âne, 12.
ahsel, achsel, 4.
arc, arch, arg, arig, arrig, 13, 14.
baat, bate, 143 n.
baken, bakenen, 21.
bald, 20.
balk, 7 n., 20, 31 n., 220.
bardauz, 295.
bark, bork, berck, 24.
bauch, 33.
baug, 31.
becken, bekken, 191.
behôf, behoef, behuf, 29.
beige, bîge, 322.
beost, biest, 42.
berg, bëreg, 23.
bergfrid, 28 n.
betalen, 166.
beuk, beukje, 33.
bi-, 26.
biesen, 179 n.
bihurdan, 26.
blein, 29.
Bockholz, 30.
bohren, boren, 21, 26, 27.
bôk, bôken, bôkemaul, 32.
bondje, 274.
bonk, boncket, 169 n.
bore, 26 n.
boro, bohrer, 26 n.
borstlap, 41.
bout, bolz, 30.
boxhôren, 42 n.
brâdo, 322.
brägel, -eln, 39.
brand, -en, 38.
brôjan, 89 n.
brühen, 89.
buik, 33.
bûr, bauer, 21, 27, 173.
câde, kâde, 48.
carsoude, corsoude, 59.
coke, 159.
cretto, grette, 60.
*Dabold, Tagebold, 249.
daver, 67, 322.
dîch, deïk, deeg, dijk, 22.
diutisch, deutsch, 250.
dohne, 233.
dreg, 233.
drevel, -elen, drijven, treiben, 256.
driesch, 23.
drude, 261, 322.
drudel, -elen, 261 n.

duitje, 274.
dweil, 233.
erfworm, 86 n.
eule, 150.
fahen, fangen, vâhen, 2.
fîrlic, feierlich, vîrelich, 272.
flasche, 43 n.
flause, 98.
focke, fuecke, fuik, 33, 56, 103.
foetelen, 102.
forliosan, 97.
freeboot, 90.
frefel, 103.
galgen, gâljen, 105.
garba, 74, 140.
gare, gareteg, 73.
garst, -ig, 74.
gart, gard, -e, gerte, 74.
garto, garten, 74.
ge-, 107, 305.
Geert, Gehrt, Gerhard, 121.
geest, 232.
geit, 133 n.
gelid, glied, 306.
gelint, glind, 109.
gemacht, gemaakt, 43.
gemein, 43 ; gemeine, 306.
genade, gnade, 306.
genug, 307.
geraden, geraad, 87.
geraten, gerôden, 3.
gergel, gargel, 80.
gescheit, -eide, 133.
geschôt, 305.
geselle, gezel, 306.
gesicht, gezicht, 306.
gestaan, 166.
gestel, gestell, 107.
gesuch, 126.
getal, 305.
gevel, giebel, 80.
gezoe, 126.
ghetîde, 306.
glind, 109.
goot, 123.
gort, -ig, grut, 73.
gram, 106.
hack und mack (pack), 43.
hader, 132.
hagedoorn, 42.
hâhen, 68.
halb, 141 n.
halbscheid, 133.
halsâdara, 141.
halter, halster, 141.
ham, hamel, 139 n.
hamisch, hämisch, hem, 6.
hammeln, 8.
hammerschlag, 138.
hamo, 139.
hanebalk, hahnenbalken, 7.
hangen, hengen, 68.
hannevir, 139.
*harba, 140.
harmskara, 136.
harst, 141.
hart, hartîn, 135.
hederick, herrik, harik,163.
heibei, hoiboi, haaibaai, 186.
helmstok, 137-8.
*helmu, 264.
hemd, 139.
hemmstock, 138.
*hêr-bate, 143 ; *hêr-cost, 144.
heriberga, herberge, 13, 126-8.
heul, 145.
heulen, hûlen, huilen, 145, 150
hiefe, hiepe, 42.
hinge, 68.
hingeraten, 3.
hocke, -er, hok, 156.
hoesel, 157.
höhlen, 145.
Hondschoote, 9-10.
hoofdband, hoofdtouw, 185.
hotzen, 157 n.
houdsel, 157.
hout, holz, 30.
hringa, 199.
hûbe, haube, 211.
huik, 33.
hurd, hürde, 25.
huwila, 150.
-îna, 135.
joch, 83, 84 n.
juk, 83.
kaai, kaan, kâde, 48.
Kalterherberg, 13.
kamasche, 43.
kamm, 105 n.
kannegeluk, 305.
kate, kote, 52 n.
kausjan, 273.
kavelen, 47.

-ke, 177.
kersoude, karsoude, 59.
kerte, karte, kratt, 61-63.
keuzelen, 47 n.
kinkhoest, keichhusten, 158-9.
kiusan, kiesen, kiezen, 273.
klingen, 125.
kloot, kluit, 156, 170 n.
knapbus, 44.
kohle, kool, 158.
kot, -e, -erij, 52 n.
kothe, köther, -ei, 51.
kram, kramme, 57.
kranz, krans, 199.
krassen, kratzen, 59.
kräte, krete, 62, 63.
kriek, krieche, 169.
krippe, 60.
krom, 5.
krullen, 162.
kwast, 64.
laede, lade, 167.
lakmoes, lecmoes, 23.
lande, -er, geländer, 167.
last, 256.
laubia, 168.
*lauda, lood, lot, 172.
lijst, leiste, 169.
lok, locke, 157.
loot, loote, lot, 170.
lôt, lode, lood, lot, 172.
lôve, löve, leuv, löwe, 168.
luiaard, 177.
luik, 103 n.
luiwagen, 233.
lûre, lauer, lûren, lauern, loeren, 173.
lustig, 272.
luwer, 168 n.
Machteld, Mechthild, 177.
magd, meeghd, 177.
mänzen, manssen, mânzen, 175.
menschke, 177.
minsel, *minsen, 175.
mork, morg, murc, morken, morkinn, 181-2.
muos, mus, 113.
nestel, 4.
nett gewährt nett, 307.
neuring, neutring, 184-6.
neut, noot, 185.
noring (?), 186.
oog, oogring, 185.
ooring (?), 186.
oorringje, 185 n.
pardoes, pardaf, 295.
pauta, poot, 112, 172, 190.
piro, piero, 193.
platt gesagt, 307.
plecht, 103 n.
plocken, 314.
plûsteren, pluysteren, 86.
plute, plodde, 288.
pochen, 32.
potteken, 13.
pottick, 13.
praat, praten, prattele, 195.
put, putte, 194 n.
raken, 199.
raut, rotjan, roten, 112.
reiter, 213 n.
ring, 210.
ringhen, rinkelen, 200.
rinkinken, 201.
rinne, -en, 15-16.
rîven, reiben, 169.
rôf, roef, roof, 29.
Römerskirchen, 138.
rûh, rauh, 211.
rülp, 42.
runnen, 212 n.
ruote, rute, 171, 322.
rüter, 213.
sange, zang, 223.
sceit, scheiden, skaidan, 133.
schael, 158.
scheerbalk, 7 n., 220.
scheib, schief, 278.
schellen, schillen, 158.
scheren, scheeren, skerjan, 221.
schine, schiene, scheen, 144.
schmier, -en, 179.
schol, scholle, 158.
schoot, skauts, 112.
schor, 153 n.
scît, schît, scheit, 133 n.
score, 154.
scûm, schaum, 211.
scûr, schauer, 146.
scûr(a), scheuer, 27, 153.
secole, 158.
siebenschläfer, zevenslaper, 224.
sijs, sijsje, 220.
skaidan, scheiden, 133.
skina, 144.

skolla, 158-162.
slâken, 169, 279 n.
slîfen, schleifen, 169.
slîtan, slîzan, 216-7.
slito, 217.
sloot, sluiten, 170.
smeer, smieren, 179.
sneppe, 179 n.
sore, 223.
spèrel, sperrel, 228.
spîhhâri, speicher, 229.
spinaal, 229-230.
spirewippche, 296.
sproeien, spruwen, spruien, 232.
sprowan, sprühen, 88-90 ; 232.
spule, 175 n.
staan, 166.
stechen, 92.
steefel, stijf, stijven, 233.
steeklijn, 233.
stiefel, stievel, 80.
strîchen, streichen, 169.
strîfeln, streifen, 234.
suocha, 221 n., 291 n.
sûr, sauer, 27.
taai, zäh, 241.
takkeling, 237.
teig, 22.
thâhô, tâhe, thon, 237.
theihan, gedeihen, 236.
tîke, tijcke, zieche, 258.
tîre, 17.
tob, tobbe, tub, 241.
toelast, zulast, 256.
trût, traut, 261.
tûda, tuit, 172.
tûmilôn, tuimelen, 298, 303-4.
twahlja, 254.
verliezen, 97.
verlorenkost, 144.
verwaarloozen, 98 n.
Vlaamschke, 177.
voos, voois, 273.
vrevel, wrevel, frefel, 103.
vüske, 273.
waber (?), 277 n.
wacker, wâken, wâchen, 279.
wâd, wât, wat, *wadje, 274.
waerloosen, 98.
wage, 274.
wagge, waggen, wag, 275.
wand, wandlaus, wanze, 142.
wandjan, wenden, 280.
warblet, 283.
weerzin, widersinn, 271.
weiben, waiven, 278.
weide, 100 n., 276.
wêr, weder, widder, 263, 285
werbel, *werribel, 283-4.
werben, 284.
werwolf, 287.
Wezet, 271.
wib-, wip-, 284.
widirôn, widern, 270.
wieke, wiek, 289.
wîfan, weifen, 275.
Wilhelm, 187, 288.
wipp, wippche, 296 n.
wîsa, weise, wijze, 273.
wisch, 288.
worm, 115.
zeis, seisene, 220.
zielverkoopen, -er, 290-1.
zimpern, zimperlich, 216.
zog, zoch, zug, 221.
zonk, -e, zinken, 214.
zwartsel, 183.
zwilîh, zwillich, 234.

Latin

-abam, 77.
-abilem, 136, 267.
acclinare, 3.
*ace-cellum, 19.
*acu-cellum, 18, 19.
-aculum, 70, 225, 265, 283.
ad, ad-, 2, 12, 218 ; voy. in.
adaucta, adaugere, 205, 239.
*addirectiare, 64.
adjacens, -entia, 19.
adjutum, 19.
ad revisum, 262.
aeruginem, 207.
affibulare, 163 n.
*agurium, 209, 239 n., 269 n.
ala, 159.
-alia, 54.
amabilem, 6.
-amen, 41.
-anum, 192.

apotheca, 13.
arena, 15.
-aricium, 46, 133, 227, 307-317.
-arium, 25.
asinus, 262.
-ata, 82.
-atia, 12.
-aticum, 267.
-ationem, 100.
auca, 221.
*aucellum, 19.
aurum, 183.
barba, 140.
*barra, -um, 21.
*bassiare, 65.
*bettare, 42.
bis-, 25, 26.
bitumen, 36.
bulla, 33, 34.
bûsca, 203.
*cannabula, 142.
capitellum, 245.
capsa, 242-3.
*capsalem (?), 242-3.
*captialem (?), 242-3.
*capum, 81, 245.
*carptiare, 106.
carruca, 221.
casa, -alem, 243.
Castritium, *castraricium, 309.
cautum, 113.
cavatum, 113.
cavea, 77.
*cavitum, -are, 114.
*cellariarium 264.
-cellum, 19, 296-7.
*charassare, 107.
cimussa, -ia, -ium, 213.
cinctum, -orium, -ura, 49.
cingulum, 49.
circellus, 224.
cirrus, 218.
*coactiare, 64 ; *coactire, 66.
coacula, 67.
coagulum, 67.
collum, -are, 120.
com-, con-, 68, 70, 101.
*commun-ellum, 167 n.
conjungula, 55.
consolida, 59.
cor, 154.
*cornicellum, 19.
cornu, 154 n.
*corticellum, 19.
coxa, 56.
*crassia, 196 n.
*cremaclum, -iclum, 57.
crescentem, 236.
cribrum, criblum, 163.
crucem, 273 n.
culpare, 51.
cupere, *cupire, 165.
cutina, 45.
de-, 68 ; de-ex-, 12.
digitus, *ditum, *dita, 84.
dôga, 221.
dolium, 225.
domesticus, 56 n.
dominicellum, 19.
dracunculus, dranculus, 86.
-ellum, 120, 133, 139, 155-6, 170, 181, 264, 283, 288, 307.
-eolum, -eolam, 34, 49, 67, 234, 246, 254 n., 288.
ex-aestimare, 47 n.
exaquare, 153.
*ex-coactare, 66 n.
*ex-cor-onem, 154.
*excriblare, 163.
excutere, 165 n.
*excuticare, 155.
*exere, *exuta, 99.
*expalmare, 231.
*extensare, -tare, 92.
extribulare, 163 n.
faba, 77.
fagetum, 19.
fasciare, 2.
feria, 272.
ferramentum, 69.
ferrias, 252.
ferrum, 95.
firmum, 94.
fiscella, 196 n.
*foraricia, *foricia, 97.
forficem, 63 n., 281.
foris, 94 n., 99.
forum, 97.
fractum, 104 ; fracta, 170 n.
frigorosus, 148.
gemellus, 75.
geminare, gemellare, 71, 75.
grammatica, 46.
*grossia, 196 n.

gula, 120, 159.
hirpicem, 140.
humorem, 182.
-icella, 49.
-iculare, 90.
-ilia, 12.
-imen, 41.
in, in-, 12, 57, 207, 218, 239 n.
-ina, 190.
*incrassiare, 65.
incudinem, 53, 54.
inculpare, 51.
*inferrias, 252.
ingenium, 3.
intactus, 93.
*intensinare, 93.
inter-, interventum, 260.
iter, 16.
jugum, 83.
labarum, 1 n.
later-icia, 313.
*latia, 196 n.
lucubrum, 168.
*maculentare, 176.
mansionem, 92 n.
mansus, 175 n.
marcêre, 182 n.
merenda, 176.
*minaciare, 176.
minus, 5, 164.
minuta, -utia, 176.
*mixtiare, 176.
mola, 159.
*monticella, 49.
mucca, -are, *muccarellum, 182.
mucêre, 180.
musca, 203.
nativus, 12.
*nauda, 110 n.
navicella, 49.
nebula, -ata, 163 n.
nucem, 273 n.
-onem, 102.
-oram, -orem, -orum, 27.
-osum, 137.
*panicellum, 19.
paucum, 31.
*pellamen, 192.
*peltrum, 264.
petreum, *petricum, 252.
pilare, 197.
platea, 314.
*plaxellum, -aricium, -arellum, 314
*pressia, 196.
prologium, 225.
pulla, 33, 159.
putêre, -idus, 36.
puteus, 180, 194 n.
quassus, -are, -iare, 65-66.
quinquagesima, 49.
*ras(i)care, 200.
*re-adaucta, 205, 239.
rebellare, 18.
*re-exere, 99 n.
regula, 211, 253.
rem, 206.
retorta, 204.
rigid-ellum, 208.
robiginem, 207.
rubeolus, -a, 209.
ruptuarius, 213 n.
sabanum, 216.
*salicella, 50.
sanguisuga, 221.
sapius, 77.
-scellum, 296-7.
sero, 217.
sic, 218.
singulum, 50.
*sôca, 221, 228.
solium, -iata, -iolum, 225-6.
solvere, 227.
spicarium, 229.
*spissia, 196 n.
*stêla, 159.
stipula, 159.
strangulare, 175 n.
sub-, subtus-, 226 n.
substratum, 225.
*sub(tus)soliamentum, 226.
*suctiare, 64.
supina, 182.
tegula, 253.
tela, 159.
tensare, 93 ; tensatus, 248.
terreum, *terricum, 252.
thêca, 253.
-tionem, 101.
tonsare, 93.
*tonsellum, 281 n.
*tornellum, 301.
tosca, tusca, 55.
trans-, 260.
transversare, 257.

*traucum, 31.
tribula, -are, 163 n.
-uca, 203 n.
-ucla, 104.
ulula, 150 ; ululare, 152.
umbrare, 217.
-urum, -am, 27.
-usca, 203.
*vallicella, 50.
vapidus, 285 n., 322.
vara, 285.
variatus, 286.
varicare, 285.
variola, 209.
varire (?), 286.
varius, 263.
vascellum, 19, 285.
vellus, *vellerem, 263.
*vermalia, *verminalia, 115 n., 285
*vermellum, 284 n.
vertebolum, 285.
vertiginellus, 265.
vessica, 276.
vicinabilem, 92 n.
videatur, 269.
*villutellum, 282.
vitta, 289.
vitulus, 121 n.
vocem, 273.
*volsum, -are, 101.
volutum, *volutiare, 101.

Français et dialectes

-a (fr. -ail), 70, 265, 283.
a (fr. en), 136, 218.
a-, 2, 4, 12, 13, 57.
-å, -å, -âr, -au (fr. -ard), 22, 80, 85, 114, 201, 283. -å (fr.-al) 242.
Aarschot, 8, 9.
abarin, 224 n.
åbarone, 1 n.
åb'çon, 184.
ab'djawe, ab'djouwe, 18.
aberdondè, 1.
âbièr, 126-7.
åbion, 5.
abitake, 132 n.
-able, 6, 136, 211, 267.
abôkî, -eler, -ener, 32 n.
abrouche, 322.
acåmer, 105 n.
acheraule, 136.
acheret (!), 308.
achærnôle, -eûs, 137.
achîre, 136 n.
aclin, -er, 3.
acramyî, -yè, acræmîr, 57.
acwassi, 64.
acwati, 66.
adaglé, agadlé, 210.
-åde, 138.
ådios', ådiyos', 1.
afagoter, afah'ner, 13.
afahant, 2.
afèrnoki, anfernowé, 94.
afærsæler, 104.
affeterresse (?), 308.
affoerece, 308.
afoch'né, 63 n.
afûler, 163 n.
agaim'ter, 69.
agåyemèter, 106.
aginauve (adjinôve ?), 3.
agio, agiau, agios', 1.
agrafant, agrifant, -pant, 2.
aguèrôdî, 2.
aguistiller, 108.
a-hachière, -îre, 136.
ahati, 134.
-åhe, 12.
åhe, åh'mince, aise, 19.
ahèce, -î, 19.
ahuri, -é, aheurèy, 147-8.
aïde, aider, 12 n.
-aine, -ainne, 15, 16, 192.
aiowe, aiouwe, 19 n.
akêmer, akinmer, acåmer, 105 n.
akinåve, 3.
albô, 6.
-ale (fr. -elle), 144.
ålê, ålon, 4.
amå, a må, a man qui, 4, 5.
amâle, -aule, -auve, 6.
am'bô, 6.
am'djoû, am'jou, 7.
amèder, am'der, amader, 8.
amèto, aminto, 138.
ameûr, 182.
ameure, -ore, -ure, 178.

amigo, 188.
aminder, amender -eur, 8.
aminte, 138 n.
am'tchô, -ou, 2.
amwinnè, 91 n.
-an, -on, 122.
ana, hanap, 262.
anâ, anô, anôye, 12.
anacoste, anascote, 8, 11.
anâvèy, anêvè, 11.
an'bô, 6.
andé, 139.
andios', an'dios', an'doye, 1.
andon, -an, 166-7.
angleçon, 184.
anivêr, 139.
anko (?), 50.
anscote, 9, 11.
anspindje, 12.
an'tchô, -ou, 2.
anwèye, åwèye, 5.
aoire, aoite, 205, 239.
apåh'ter, apaisenter, 69.
apotadjî, -gié, 13.
apotch'ter, 13.
apoticåre, apotiker, 13.
ar- (fr. re-), 18.
araine, areine, 15.
arcô, arcou, 50.
arêne, arinne, arenier, arnier, 15-17.
arèni, 207.
arête, arièsse, 12 n.
âr'hon, âr'hiné, -ée, 14.
arigni, arègn'té, 207.
ârih, ârih'mint, 13.
âriher, -i, -éye, 14.
arougni, arouyi, 207.
arraudi, 24.
arscot (?), 8, 9, 11.
aruni, 207.
ârvolou, arvolut, 37 n.
ascate, 133.
ascot (?), 8, 9, 11.
aspergeresse, 308.
assanki, 214.
assawè, assowèy, 228.
assonke, -î, -is', 214.
atal'tiné, 70.
atére, at'ni, 201.
atîleûre, 17.
atîrer, -eure, -ore, 17.
atria, atia, hatrê, 141.
atriyote, 142.
auberge, 127.
auké, wåkî, 82.
aulé, -ia, 4.
aurbè, -éye, -eû, 139.
ausserot, 308.
avaite, avoite, 205 n.
-åve, voyez -able.
avèrdondé, avèrgougni, 1.
averlant, avèrlu, 18.
avîr, awîr, aweûr, 209 n., 239 n., 269.
aw'djale, -awe, 18.
awêbiè, 277.
awète, 204-5, 239.
aw'hê, aw'jale, 18.
-aye (fr. -aille), 54.
åyehê, *ayou, 19.
ba-, bè-, bi-, 25.
bå, 19, 20, 30 n.
bâbeû, barboir, 115 n.
bacnure, baquenure, 20.
bâde, 20.
badjawe, -owe, 76.
bagou, bagouler, 78.
bajoue, bajole, bajote, 78.
bakène, 21 n.
bak'ner, -eûre, 20.
bald, baut, 20.
balerèces, 308.
ballereisce, baeleresche, 308.
balzin, palzin, 101 n.
bar, 21 n.
bâr, bâr, baur, -e, 21.
barada, rabada, 210.
barbazok, 188.
bardafe, -oufe, 294-5.
barôdî, 25.
bate, batte, 144.
bat'niére, 166.
bau, 20, 30.
baucuel (?), 31.
bè, bet, 41-42.
becquemoulx, 23.
beffroi, berfroi, 28 n.
bègå, -au, begart, 21-22, 91.
Bèhô, 30.
behordis, 25.
behourder, 26.
bèlfleûr, belfreude, bellefroit, 28 n
bènerèce, 308.
berckmoese, berquemoux, 23-24.
bèrdoûse, -er, 294-5.

bêrih, 23.
bèrlin, burlin, 260-1.
bèrlîre, 302.
bèrlôzer, birlôzer, 295.
berlu, 151.
bèrôdî, -û, -eû, 24-25.
bèrwète, -er, 295.
bètâle, 166.
bete, -er, -ir, bèti, 41-42 ; bètin, 322.
béton, 36, 42 ; betun, betumei, 36.
beûdai (!), 208.
beur, beûr, 26-28.
beutin, 41.
bigå, -â, -ar, -au, 22, 322.
bigårder, 91.
bîhê, biseau, 280.
bihot, biyo, 29, 187.
bihoûle, 25.
bîrå, 22.
birlan, 260 n.
birôdî, birlôdî, 22-25.
bittaine, 40 n.
bitume, 36.
bizer, bîzer, 179 n.
bleime, blème ; blène, -er, 29, 30.
blèti, -in, 41.
bô, boø, 30.
bocå, 22.
bochale, bossale, 196 n.
bodje, -êye, 32, 33, 174.
bôkê, -ia, 31.
bok'hô, 42 n.
bôkî, -èye, -eler, -ener, 31-32.
bondje, bonge, 274.
boniau (?), 34 n.
bonque, 169.
Borain, Borinage, 26 n.
borordeis, 26 n.
bort (?), 205.
botike, 13.
bou, 31.
boucherot, 308.
bouch'nik, 177.
bougnèt, -ote, -ou, 33.
bouhe, 203.
bouquette, bouquiau, 169 n.
bourderesse, bourdoir, 308.
bourdoûse, 294-5.
bout d' fi, 244.
bouterèce, 308-9.
boût'ner, -eûre, 35, 36.
bouye, -ote, -ou, 33, 34 ; boyou, 34.
brad'ler, 195.
bragard, 36.
bran, brand, -eler, -ir, 38.
brandi, -iner, 38.
branvolé, bronvolé, 37-39.
braon, brèyon, 322.
brasserez, braceresse, 309.
brêdi, 38 n.
brelenc, berlenc, 260.
brelle, 82.
brif-braf, 37.
brigale, briguèle, 39.
brigau, 22.
brigosse, 38 n.
brioler, briyoler, 38 n.
briserece, 309.
briver, 37.
brivolé, 37.
brôdî, -ièdje, -ion, 45.
broissequin, 23.
bron, bran, 39 n.
brôyerèce, 309.
bruskin, -ène, 23.
bu, 26 n.
bua, buwè, buwo, 29 n.
buc, 32.
bugau, 22.
buhot, 29.
bulaine (?), 40.
bur, bure, 26-28.
burin, 26 n.
burlin, 260-1.
buron, buiron, 28, 173.
burtê, 26.
bustèclape, busticlape, 40.
butaine, -ane, bustane, 40.
butin, 41, 322.
butyne, 36.
ca-, 45.
cabèriole, 300.
cahouyî, cahougnî, 162.
caissier, quaissier, 65.
cakèdô, 42.
caliguluk, 305.
calkizûte, 126.
camatche, 43.
câme, 105.
canabûse, 43.
canepin, kèn'pin, 44.
canifich'tôn', 166.
carabadjôye, caraboutcha, 46.
caramadjôye, -djôyelé, 46.

caramarôyeler, 46.
carcheresse, 309.
cari-, car-, cali-, 45 ; cal-, gal-, 126.
caribôdèdje, caribôdion, 45.
carimadjôye, -dja, -djôrèces, 45, 46.
carôdi, 25.
carmadjôye, cramadjôye, 46.
carôyeler, 46.
carpin (?), 44 n.
carreche, cariesche, 309.
cas, 66.
casmarâde. 210.
catî, caterèye, 52 n.
câvå, 22.
câveler, 47.
cawe, cowe, 78, 82.
cearie, cearier, 264.
cellérier, cerir, cherrir, 264.
cèrcê, çorcê, 224.
cèron, sèron, 217.
cessaul, 243.
chac, chakè, chakine, -er, 48.
chadrê, 133, 135.
chalumeau, -eler, 241.
chancer, 47 n.
chaon, chaïon, choïon, chon, 47, 48.
chaseal, 243 n.
chassaul paroir, 242.
Chastrès, 309.
chat', chate, 133-4.
chaudrè, 135 n.
chaye, haye, 159.
chechal terrier, 243.
chégros, 245.
chèle, -is', 237.
cheneverez, 309.
chesal, 243.
chessa pareuse, 243.
chète, hète, 133 n.
chevret, 309.
chicaner, 48, 49.
chicaneresse, 309.
chic-chac, 49.
chine, 144 ; chinon, 145 n.
choron, horon, 154.
chyvée, 81.
-cia, -cha, 300.
cîçale, cinçale, 48.
cimå, cimaudje, cimaise, 80.
cimer, cimeratte, 309.
cimois, cimosse, 213.
cincque (= singue), 50.
cincwème, cîcwème, 49.
cinerèce, Ciney, 309.
cingue, sangle, 49.
cintroû, cîtroû, 49.
cizê, ciseau, 219.
claper, 41.
clécote, cléker, clicote, 125 n.
clédjè, clindjè, 233.
cligneter, 3 n.
clitche-pate, 190.
cloeraite, 310.
clotèt, 170 n.
cloyombe, 54.
clûte, 136.
cô, gô, 110.
coche, -î, 65.
cocheau, 121.
cochon, 120, 121 n.
coch'nik, 177.
cohå, 22.
cohe, 56, 63 ; coxhe, 55.
côke, 54.
comê, coumê, 53.
-çon, 76, 184.
congle, co(n)jongle, 55.
consaude, consoude, 59.
consîre, cronzîre, 108.
cope, -er, 50-51.
copler, 51 n.
copurnale, 297.
cor, corn, 154 n.
côr, côrt, quaurt, 68 n.
corâ, coral, 154 n.
cori, corote, 159.
coron, 5, 154 n.
Coronmoûse, 5.
cortehai, cortiseau, cortillage, 51
cortillier, 52.
cosse, 154.
côsseler, 47.
cossèt, 120.
costant, Constant, 79.
cotchèt, 159.
cot'hê, 19, 51.
cotî, -ièdje, -îrèsse, 51-52.
cotier, -erie, -in, cottage, 51, 52.
coubèr'hê, coubèrète, coubèrou, 296-7
cou-botèye, 296.
couchale, -èle, 63.
couchèt, 120.
coue, 78.
couet, couette, 52-53.

coulper, 51.
cougnot, gougnot, 159.
coulot, 159.
coumaye, coumaille, 53.
coumê, 53.
coupault, 188.
coupèrète, 296.
couperon, 297.
coupèrou, -i, -è, 296-7.
coupa̋rné, 297.
coupirè, 296 n.
courcelle, 63.
couribèt, courbette, 297, 322.
courtau, -iau, 169.
couvraine, 17 n.
cou-z-å-haut, 297.
covir, 165.
cowète, 18 n., 53.
côyenès', côgnès', 189.
coyeûte, 123 n.
coyin, -inne, 45.
coyombe, -è, coyonke, 54.
crait (!), trait, 280.
crakète, 198.
crakin, -ine, -ion, 198 ; -iner, 199.
crama, cramail, cra̋ma, 57.
cramiète, cra̋miète, 57.
cramion, crâmiyon, -ignon, 56-58.
cramillon, 57.
Crâmoûse, Cronmoûse, 5.
cranse, 200 n.
cranskène, -iner, 199 n.
crasse, -î, -erèsse, 58.
cratchot, -e, 198.
craton, creton, 62.
créchinnes, 16.
crèhant, 235-6.
crèpe, 60.
crèque, grinque, 169.
crèsse, 59.
crèssôde, cri-, cru-, 59.
crètale, 61.
crète, 60-62.
crètê, -ia, -elê, -eler, -è, 61-2.
creter, 61.
creti, -î, 61 n., 62 n.
crètin, kèrtin, 60.
creton, crèton, 62.
cretu, crêtu, 61 n.
cristèl, -ale, 108.
crôbinèt, 322.
croiseresse, 310.
crokê, crotchèt, 157.
croler, 163.
crotale, trocale, 210.
croton, 62.
croufe, -ieûs, 148 n.
croûle, crûle, crîle, -er, 163.
crumuya, 302.
crustal, -e, 108.
cuchale, -èle, 63.
cuche, cohe, 63.
cu de berceau, cu d' boûré, 299.
cu d' buzèle, cu d' troncha, 300.
cuissette, 56.
culbute, 293-304.
cuma̋riau, 300.
cumulet, 297-8.
curton, crèton, 63.
custèl, 108.
cutourmiau, 301.
cutournia, 300.
cutrumé, 299 ; -iau, 302.
cuzouhe, 125.
cwaci, 64.
cwagne, 255.
cwahe, -î, cwache, -er, -î, 64-5.
cwårèce, cwår'lèce, 310.
cwasse, 63.
cwassi, -er, 64-66.
cwate, -ê, 66.
cwayot, -e, 67.
cwayoû, 66.
cwèn'hê, 19.
cwèp'hi, cwèpî, 25.
cwèr, 154 n.
cwèsse, 65 n.
cwèzon, cloison, 262.
dâbô, dabolin, 249.
dam'hê, damoiseau, 19.
dan, don (= lat. donet), 5.
dandiner, 38.
darn-, 85.
d'cotier, 62.
dè-, 12.
delissent (?), 207 n.
déhingander, dégingander, 68.
dènâvèy, *desnaiver, 11-12.
dervee, 67 n.
deserable, -auble, 283.
desharber, 140.
désmâhoné, dishåmoné, 210.
despatouwer dispatuer, 68.
despostuer, despoester, 69.

destalenter, 69.
desvearire, 264.
deure leune, 236.
deûtche, 274.
dêve, déve, -er, 67.
d'frèstî, 86.
difriboter, 90.
digâ, digue, 22.
digrâte, 87.
dihâhiné, 67-8.
dihârber, 140.
dipot'ler, 194 n.
dirèni, 207.
disclèyî 216.
discramî, -ieu, 57.
disguèrmètè, otè, 106.
disguingonè, 125.
dishouyî, 162.
diswêbî, d'wèsbî, -i, 278.
dital'té, 59.
divenres, 263 n.
divêre, d'vâre, -er, -î, 262-4.
divûrer, 271.
diwâkî, 279.
dizarèni, dizèrèni, 207 n.
djâbe, gerbe, 74.
djâde, 73-74.
djafe, 77.
djan'lâ, 82.
djama, 70-72.
djamê, -er, -eléye, 70 n.
djameler, 71.
djâr, djârder, djârdeûs, 72-74.
djârdin, jardin, 74.
djârmi, djârmon, 117 n.
djawyî, 78.
djèrdjâ, -ź, 80.
djèrdjète, 76.
djèrmê, -ale, 74 ; djèrmalé, 75 n.
djèrmi, 116-7.
djèrôder, 3.
djèrson, djèr'çon, 76.
djèspruwe, 232.
djèt'fi, djeut'fi, etc., 244.
djeu, djź, dju (jeu), 82.
djeû, djoû (joug), 83.
djêve, -eler, -eter, 77, 82, 322.
Djihan, Dj'han, 79.
djindjipe (rose), 233.
djivâ, -au, -â, -ia, 80.
djivèye, -éye, 81.
djo, djouw, 110.
djôguîye, 82.
djohe, -eler, 83.
djok, 83.
djômi, djôminer, 116-8
djontî, 82.
djoû (joug), 83.
djouôti, 110.
djumèle, 75.
djus, 164.
dognon, 84.
doguinne, 17 n.
doie, 84.
dona, Dônat, Donat, 85.
dône, 233.
doû, dû (deuil), 225.
doumièsse, 56 n.
dôye, doye, doûye, 74, 85.
d'ploustrer, 86.
d'poûstrer, duspoûtrer, 85.
d'râhon, 87.
draoncle, drangle, -ure, 86.
drèk, grèk, 233.
drodale, drôdale, droudale, 261, 322.
drongue, -ke, -he, 86.
du-, 68 ; dus-, 12.
duglingoter, 125.
du grâde, 87.
duhanguiner, 68.
dumouh'ner, 181.
duruh'tiner, 211.
dusnêvë, 11.
dussawè, 228.
dutindeûre, 83.
duwèle, 233.
è- (fr. en-), 91.
-ê, -ia (fr. -eau), 120, 181, 233, 283.
ébrouer, 88-90.
-ecę, -eche, -esse, 97.
écale, écaille, 160.
éclier, éclisser, 217.
écocheler, 121 n.
ècome, enclume, 53.
ècope, ècoper, 50-51.
écoquer, 155.
écore, 154.
écouet, écoute, 53.
ècramî, -yis', 57.
ecvawson, 101.
èfèronè, 207 n.
effriboter, 90.
èfwèhes, 281.
èglome, ègloumia, 53.

égrimancyin, 122.
èhant, èhowe 99.
èhûler, 146.
-èkè, 177 n.
-el, -erel, 75.
ɛ́le, ɛ́ye (aile), 159.
-elète, -elote, 253.
èmainé, èminné, èminh'né, etc., 91.
embegaré, 91.
embreler, 82.
èm'djou, 7.
èmoûhî, 179-180.
empotement, 191 n.
ènâhe, ènèye, 12.
enclinable, 3.
encoper, encoulper, 51.
-ène, -ine, 190.
enforcené, 63 n.
enfresselé, 104.
engenave, enginable, 3-4.
engouer, 78.
enmacrelé, 182.
enruhir, 211 n.
enrunié, -gni, 207.
entait, -ier, 93.
entriboulé, 37 n.
ènuri, èruni, 210.
envearye, 264.
épeule, espole, 175 n.
Epinal, Epinay, 229-231.
er- (fr. re-), 18.
èraine, erraine, 15-17.
èrbate, 143.
-erèce, 46, 96, 227, 307-317.
-erelle, 144.
èrèni, èroni, èruni, èrigni, 207.
êres, êrî, 265.
èrièsses, 12 n.
érnier, 15.
èrodji, 207 n.
-eroû, 189 ; -eroûle, 288.
èroyî, èrouyî, 207.
erre, errer, erraine, 16.
èruh'tiner, 211.
èrum'té, -tié, 207.
erveleux, 18.
es- (a-), 1.
èsbate, 231.
eschoicheresse (?), 310.
esclaon, 217.
escocher, 151 n.
escot (?), 8, 9, 11.
escouchier, écoucher, eskokier, 155.
èscramî, 57.
espinal, -ard, 230.
espiria, 229 n.
espoignier, 231.
esproher, esproer, -ement, 88.
espurgatoire, 231.
èssancré, èssankî, -iner, -isser, 214.
esteser, 92.
estessiner, 92, 93.
esvergondé, esvergoignié, 1.
èt (conjonction élidée), 83.
ètait, ètêt, -î, etc., 93.
-èt 120-1 ; -ète, 204, 288.
ètèzé, 248 n.
étriver, 48 n.
-eû (fr. -eur), 216, 232, 270.
-eû (fr. -oir), 266.
-eul, 7.
-eur, -eûr, 27.
euri, æ̂ri, 148.
eûrin, 184-6.
-eûs (fr. -eux), 18, 137, 216, 270.
èvêrî, 263-4.
èvîre, 269-271.
êwerèce, 310.
-èye (fr. -ille), 12, 32 n., 148 n.
-êye (fr. -ée), 81.
fâçon, fauçon, 93.
faherèce, 310.
fahî, faissier, 2.
fâlûrê, 172.
farnowèy, 94.
fauchainne, 17 n.
fauchon, fauçon, 93.
fayi, fay'hê, fayîjê, 19.
fer, ferm, 94-95.
ferlier, fernoer, 94-95.
fèrtoye, firtoye, 103.
fèssâ, 22.
feurmwagerasse, 310.
fî, fil, 244.
fièm'tê, fièm'ter, fièrmint, 69, 176
fièssî, 101 n.
fiksineû, fiskineû, 95-96.
fil'rèsse, firlèsse, 119.
fin-fèr, 94.
finih'rèce, 310.
firdaine, fredaine, 46.
fisique, fischiner, etc., 95-96.
flam'ter, Flam'zik, 176, 177.
flasse, 43 n.

flokèt, flotchète, 157.
flôzer, 98.
foch'lète, 63 n.
focke, fohe, foucke, 33, 55, 56.
foer, fuer, feur, four (fr. fur), 97.
fohale, fochale, fossale, 196 n.
folin, 41 n.
fônèt, fonnèt, 310.
for-, foû-, 99.
for-, far-, fer-, 94 n.
forcharouage, 140 n.
forece, -eche, -eiche, 96-97.
fôrèhan, 98-100.
forharbaige, 140.
forlôzer, 97.
forvêrî, 263 n.
forvîli, forvîri, 98.
forvîrer, 270 n.
forwân'rèce, 310.
fotch'roûle, 311.
foû, 99.
foûm'rèce, 310.
foûre, foûrèhan, 98-100.
fourféle, foufèle, foufète, 102.
fourcherez, -et, -ot, 311.
fourtch'rź, 311.
foûsson, -an, 101.
foût'ler, froût'ler, 102.
foutrot, 311.
fouwå, 22.
fouyerèce, 311.
fraise, frase, fresel, 104.
fraitin, fratin, fretin, 104.
frefel, 102-103.
frehal (!), 196 n.
frèzé, -ê, 104.
fribote, 90.
fringueret, 311.
frinteresse, 311.
froûleûs, frileux, 148.
froûteler, 102.
fruiterez, 311.
fud, 103.
fueresse, 96.
fur, fuir, 97.
furlôzer, 97.
furtoye, -ouye, 103.
furzêye, 104.
fwèhes, forces, 281.
gafe, -âye, -u, 77.
galguizoûde, galguesouille, etc., 126.
galiène, galyinne, galziène, 194.
galimatias, 46.
gamache, -asse, 43.
gambète, 190.
gâmète, gômète, 105.
gamin, 43.
gargosson, -ssê, -zia, garguechon, 76.
garguette, 76.
garmenter, gârmèter, 106.
garsî, -er, gercer, 106.
gave, -è, -éye, -âye, -u, 77.
gawe, -î, 78.
geschot, 305.
ghethie, 306.
ghitalle, 305.
givée, 81.
glign'ter, glź'k'ter, 125.
glin, glindis', glendice, 109.
glingon, -onète, glingoter, 124-125.
gloumia, 53 n.
gô, 109-114.
gocha, gocheau, 120-1.
golé, golète, 119-120.
gôme, -å, -er, -eûre, 114-5.
gômi, gomir, 116.
gorgeçon, 76 n.
gorlète, 118-120.
gorme, -é, 115.
gossê, -ia, -èt, -elé, 201-1.
gôte ; gote, gotale, 123.
gôti, -iner, 109-114.
gotterinne, 17 n.
goumaye, goumê, 53-54.
goûme, gourme, etc., 114-8.
goumène, 306.
goum'goumes, 114.
gourmète, 105 n.
gourmi, -ie, 117 n.
gramanter, 106.
Grétry, l. d., 121.
grimâchin, groumancyin, 122.
grimayeté, 176.
grimon, 121-2.
groûmer, 116 n.
guduc, 122.
guèdin, 122.
guemine, ghemaine, 306.
guèrdon, 63.
guèrôder, -î, 3.
guersi, guerchiné, 106 n.
guèrson, 76.
guèt'fiy, guit'fi, 244.
gueûte, 123.

gueûye, gueule, 159.
guezite, guèzike, 305.
guilite, -ète, -ih, 306.
guimène, gumune, -er, 306.
guinâde, guènâde, 306.
guingon, 123-5.
guiper, -ure, 275.
guitîre, guittière, 306.
guizèle, 306.
guminer, -èy, 306.
guzouhe, 125.
hâbièr, hâdibièr, etc., 126-132.
hachière, hach'rôle, etc., 136-7.
hadrê, 132-4.
hadrène, 134-5.
hâhiner, 68.
hahîre, haschiere, 136.
halbier, hawier, 127-130.
halboterèce, 311.
halmustok, hamestoc, 137.
hamâle, hamaule, 6.
ham'bâr, 7.
ham'ler, 8 ; ham'lète, 139 n.
haminde, 138 n.
hamuslâde, 138.
handź, 138-9.
hanguiner, 68.
hanivêr, 139.
hanôche (?), 12.
hanscote, 8, 9, 11.
hantresse, 311.
haraine, heraine, 15.
harber, hârber, -i, -èye, 139-140.
hardine,135.
hâribièr, hâlibièr, hâdibiêr, 127.
hasterel, haterel, 141.
hastier, hâstî, 141 n.
hat', hate, 132-4.
hatch èt match, 43.
hatcherôle, hatchîre, 136.
hatrê, haterel, 141.
haube, haurbè, 139.
hauteresse, 312.
haye, chaye, 158.
hayon, hâyener, hâgner, 189.
hź, 287.
-hê, 18, 19, 296.
hêbî, chêbî, 278.
hèle, hèlon, hièle, 237 n.
hême, heaume, 264.
hèn'bâ, -ô, hèn'vâ, 6, 20.
hène, 144.
Herbatte, l. d., 142-4, 322.
herbere, 126-7.
herbêrih, 13.
Hercot, Héricot, l. d., 144.
herenalle, 15.
hérisser, heurser, etc., 149 n.
hèrnale, 144.
hèrô, hirô, hurô, 153.
héru, 151.
Hèsta, Herstal, 51.
hètch'rèce, 312.
hète, 133 n.
heucque, heuke, 33.
heûler, 145.
heulle, hoole, hule, 157.
heûpon, heûpion, 42.
heuraillis, 151.
heûre (secouer), 165 n.
heûre (grange), 27, 153.
heûre (hure), 146-152.
heuré, -ée, éye, 149.
heûrèce, 312.
heurète, 150.
heureûs, houreûs, 148.
heurion, 152.
heurlon, 152.
heûtô, hauban, 185.
hik'hose, 158.
hiner, hinon, hinelète, 144-5.
hirî, hirô, hirôder, 153.
hirîre, rihîre, 210.
-hô, 30.
hô, hôt'lêye, 112.
hocher, 157 n.
hochet, 157.
Hock, Hockai, 156.
hoike, hucque, 33.
hok (si mète a —), 33.
hok, hokèt, hokète, 156.
homme jour, 7.
hore (fr. hure), 147.
hore, 153 n., 154, 159.
horer, -i, 153.
horète, 150.
horion, 152, 154 n.
horlź, -âye, 149, 151.
horon, 154.
horote, corote, 159.
horser, hyoss'ner, 51.
hosanna (?), 262.
hosseaux, 120 n.
hossi, 157 n.

hóstal, 293.
hotche, -î, 154-6 ; hotcha, 155.
hotchèt, 156, 159.
houbète, 211.
hougnèt, hougnot, houyot, 159, 161.
houille, 158-162.
hoûler, 145, 150.
houlot, coulot, 159.
houlot, houlète, 150.
houmer, 211.
houpe, houpieûs, 148 n.
hoûr, 25, 157.
houra, hura, 148.
hourailler, -is, 151.
hourasse, 149.
hourd, 25, 157 n.
hourderèce, 312.
houre (fr. hure), 147.
hourel, boureler, 151.
hourer, 149.
houret, -ète, -este, 150.
houreûs, 147.
hourêye, 149.
houri, 148, 153.
houriha, 153.
hourin, 211.
hourisse, houriche, 153.
hourlê, 151, 157.
hourloi, 151.
hourlon, -an, 152.
hourlot, -ote, 151.
hourlote, hurlote, 150.
houron,153.
houte, hutte, 27.
houyê, houyot, 161.
houyî, hougnî, 162.
houyot, 161, 187.
hovalon (= wallon), 158.
hov't'rèce, 312.
hoye, houye, houille, 158-162.
hozê, hozelé, 120.
hroûler, 162.
hudr', 132.
huler, hurler, 150.
hulhe, huilhe, 161 n.
hulotte, 150.
huôme, 149.
hura, -å, -ard, 22, 148.
hure, 146-153.
hurée, 149.
hurel, 151.
hurer, hurèt, -ète, 148-150.
hurêye, 149.
huricle, 163.
hurillon, hurion, hurlion, 152.
hurir, -is, -isse, 153.
hurlard, 151.
hurlin, 151.
hurlon, 152.
hurlote, hourlote, 151.
hurlu, hurluberlu, hurluva, 151.
huron, 147, 153 ; hurou (?), 153.
-i (-il), 208.
-î (-ier), 25, 206.
-ia, -iau (-eau), 300 ; voy. -ê.
îfurcôf (!), 290.
-îhe (-ise), 280 n.
-in, 41, 44, 180 n., 208, 258-9.
-iner, 48, 92, 96, 117, 199.
inflin, 41 n.
inmakerné, 182.
int'bâ, 20.
intrè-, intrèfin, 260.
intribolé, intrivolé, 37 n.
inwîye, inw'jale, etc., 18.
io-io-campion, 187.
-ion (fr.-illon), -iyon, -ignon, 42 n., 56; 57, 84 n., 124, 142, 154 n., 284.
-is' (fr. -is), 25 n., 109, 214, 237, 247 n.
itide, 306.
-iveûs, 137.
iyo, 187.
jard, jardeus, gardeus, jarreux, 73.
jecterece, 312.
jostereche, 313.
joue, jouter, 77-78.
joume, -er, 116.
joûtir, 110.
juc, jucher, 81.
jum'rîle, 75.
jus, juverne, 163-4.
Kahèlbrih, 13.
kègneter, 3 n.
kèlôtiner, 71.
kême, kinme, câme, 105 n.
-kène, 191, 240.
kèn'pin, canepin, 44.
kènouk, kènouf, 307.
kèrtiau, kertelé, 62.
kèrtin, 60.
kèrton, -an, 63.
kassouhe, 125.
kèstèl, 108.
kètal'té, kutal'té, 69.

kèt'fi, keutefi, 243-5.
keûre, 79, 164-5.
keûse (coudre), 79.
kich'tôn', 166.
kihouyî, kihougnî, 162.
kil'rêye, kir'lêye, 119.
kipougn'ter, 231.
k'mougna, 167 n.
koenne (?) = keûve (cuivre), 50.
koxhe, cohe, 55.
kuhâhiner, 68.
Laixheau, Layhay, l. d., 19.
lâker, 169, 279 n.
lak'moûse, 23.
lame, -ê, -iau, 166-7.
laminto, 127.
landon, landre, lande, 166-7.
lâni, nâlî, 4, 310.
lârèce, 313.
lauja, 19.
Lauzelle, Law'jale, l. d., 18 n.
lâwette (?), 204 n.
lê, lècê, 82.
lerquenoux (?), 24.
leû, lè (loup), 121 n., 167, 287.
leûrin, 184-6.
leuve, leûvrê, 167-8.
leûwâ, 233.
lîdion, nîguion, 2.
lifer, 168-9.
lign'roû, linot, 189.
Limboûrih (Limbourg) 13.
lince, linche, lîse, léze, 169.
lîvrèhâye, 82.
lodier, 255.
loète, loïéte, 172.
loie, 168 n.
lorain, -ainne, 259 n.
lotchèt, 156.
lotener, 170-1.
lotia, 169-170.
loton, lôton, louton, 170-1, 322.
louette, louwète, 172.
loûr, lourd, 168.
loûte, 172 n.
lovier, 167-8.
loyâ, 177.
lôyerèce, 313.
luhin, ruhin, 211.
lûrê, lureau, luron, 172.
lurer, leurrer, 172,
lustih, loustic, 272.
lûte, 103 n.
luver, lover, 167-8.
mâ, man, mons, 4-5.
macerel, machuria, mak'riau, 181-2.
macherèce, 313.
magnon (= Mayon, Marion), 173, 177.
magot, magoumê, 112 n.
mâgriyète, 56 n.
mâ-heûlé, 145-6.
mahî, 176, 313.
maille, -é, -ette, 176.
maillenter, 176.
mains, mais (= mahaing), 282 n.
make, 177-8.
malchiere, mâssîre, 255.
mal-gueûye, mal-djêve, 82.
man'ci, menacer, 176.
manète (?) 173.
manote, manoke, 173-4, 190.
manowe, -awe, 175-6.
manser, -ure, 174-5.
manûhe, -ûche, 175-6.
mareschaucier, mascâcer, 51.
marne, marle, môle, 85.
mârodj'dint, 182.
massurź, 182.
match'rê, matchurnia, -gna, 181-2.
mauké, 82.
mayeté, -er, 176.
mazagrawe, 222 n.
mazindje, mésange, 176.
mèhin, meshain, 91, 282 n.
mèh'ner, mèn'her, 91 n.
mèh'tèle, 176.
mènesik, mèn'zik, 177.
menu, -ue, 268.
menuise, -uisse, -uze, 176.
mès-, mèskeûre, 164.
menustin (?), 269.
meure èt make, 177-8.
meûriant, moriant, 178.
meûye, meule, 159.
mich'tèclape, 41.
migot, -er, mijoter, 112-113.
mirou, 179.
môfier, morfier, mourfœyî, 115 n.
mohon, maison, 92 n.
moisir, 180.
mokî, -ê, motchas', 182 n.
molâvint, 82.
mon, a-mon, è-mon, 92 n.
monçale, 49.

mons, mans, moins, 3.
monteûs, 82.
mou d'avonne, 298.
moûfrin, 181 n.
mouftî, 180.
mouhî, mouhin, moûji, 179-81.
mourcagne, mourgagne, -eûs, 182 n.
mugot, musgode, 112-113.
mwargunê, mwèrgunê, 181.
mwèh'nê, 91 n., 181.
naïf, naif, naifver, 12.
nâle, nasle, nastel, 4.
nâlî, 4, 210.
nateuriau, 141 n.
navée, -êye, 82.
nawê, noyau, 182.
nèçale, nacelle, 49.
nécromant, nécromancien, 122.
neppe, 179 n.
nètirèce, 313.
netkufurnet, 307.
neûr èt make, 178.
neûrin, 184-6.
nigot, 112 n.
nîguion, 163 n.
nîle, 163 n.
niyâ, 22.
nô, noz, noue, 110 n.
noûlêye, nûle, -êye, 163 n.
nwarabô, 283.
oille, ouille, 161 n.
oirzelle, orzée, orseille, 182-3.
-ôje (= -aise), 12.
-ôle (= -able), 6, 136-7.
ôl'riye, ôrliye, 119.
ombe, *ombion, 5.
ombrer, 217.
-on, 14, 48, 84, 102, 124, 154, 167, 218, 237.
oncleure (!), 255 n.
ondon, 167.
ongueçon, onk'son, 184.
onteûs, 82.
ôr, ôrfève, 183.
ordia, 25.
oreillette, oriliète, 142.
oriche, ouriche, 153.
orin, oringuer, 184-6.
orindje, 185 n.
ostade, 10.
-ot, 29, 67 ; -ote, 288.
otchèt, 157.
-ou, -oû, 34, 67, 179, 226 ; -iou, 234.
-oûle, 253 ; -ioûle, 209, 254 n.
oubouye, 186.
oûhê, oiseau, 19.
oulote, 322.
oûr, ourdâge, oûrdi, 25, 157.
ourderet, 312.
ourée, 149.
ourète, 150 ; ouron 322.
ouria, -iau, 151.
oûy, û, 225.
-oye (fr. -ouille), 104.
ouyot, 187.
pacawe, 82.
pâhûle, -ûre (paisible), 157 n.
pailleroux, poilheroux, 189.
pâlècê, pâlê, pôlê, 82.
panê, pagna, peniô, 164.
pan'hê, 19.
parfôrèce, 313.
pariou, payou, 189.
parresce, 313.
pastouret, 313.
pawène, 172, 190.
pèherèce, 313.
pèkène, 191.
pèlain, plain, pelaine, pellin, 192.
pèl'rź, péleriau, 313.
pèneûs, pènu, 18.
pèri, périr, 191-2.
pèrî, pwarî, etc. (poirier), 293.
pèrlôdje, 225.
pèrou, Pérou, 193.
pèrtainne, pèrtontainne, pretantaine, 299.
pèrwèye, -iye, 295.
pescheret, pèherèce, 313.
pête, peautre, 264.
peûle, épeule, 175 n.
phisiquer, phischinerie, 95-96.
picadô, 322.
pîdje, piege, pierge, 251-2.
pilaine, 192.
piler, pilerial, 197.
pirou, Pierrot, 193.
pirouette, pirwitche, pîwêye, 295.
pît-a-bole, pied bot, 190 n.
piter, pieter, 179 n.
plancrèce, -esse, 314.
plâterèce, 314.
plat' kizak, plakèzak, etc., 307.
plazeré, plasiè, plessis, 314.
plék, plét', 103.
plês'nire, 314.

plokî, plokerèce, 314.
plôyeroû, ploriou, 31 n., 189.
ployin, 41 n.
pô (peu ; Paul), 31, 79.
pôchâ (*pouçard), 85 n.
poke, -ète, potchèt, ploke, 157, 276.
ponte èt make, 178.
ponteûs, 82.
popioûle, pèpioûle, 225.
possète, possîhe, 79.
postelle, potelle, 194 n.
potale, 193-4.
potch'trèce, 314.
pote (main —), 190-1, 194-5, 322.
pote, -ê, -ale, 193-4.
pôte, 112, 191 n.
potelé, pot'ler, 193-4.
pôt'lète, 190-1.
potequin, potikèt, 13.
poticke, 13.
poue, poe, powe, 172, 190-1.
pouette, 191.
pougnote, 190.
poûh'rê, -èce, 314.
poûhî, puiser, 180.
pouteûr, 36.
poût'ner, -eûre, 35-36.
poûtrin, 121 n.
poye, pouye, poule, 33, 159.
prat'ler, prateule, prate, 195.
praute, -eler, 195.
prèhale, prihèle, etc., 195-6.
prème, prune, 30 n.
princheû, 169.
prisseresse, priseraiche, 314-5.
privaret, 315.
purlê, 197.
put, puteur, 36.
pwèrtâsètch, 83.
pwèt'rèce, 315.
quaissier, caissier, 65.
quasse, 64 n.
quilaine (?), quitaine, 40.
qwanse, -i, -eler, 65 n.
rabaterèce, 315.
raboterèce, 315.
racler, -ette, 197-8.
raconsuivre, rak'sûre, 197.
racro, 202.
racueudre (!), racheudre (!), 197.
radjoute, 205.
rahî, 200.
rakète, 197-8.
rakiner, 198-9.
râkion, 198 n.
ramadjôye, 46.
ramèder, -è, raminder, 8.
randje, 199.
ranonke, -pe, 55 ; ralongue, 212.
ranse, 199-200.
rantchâr, rontchâ, 200.
ras-, 198-9.
rascrakiner, racraskiner, etc., 198-9.
rasgoter, ragoter, 198-9.
raskignou, rossignol, 182.
rassîrèce, 315.
ratal'ter, 70.
râtchâ, -âr, 200.
ratére, rat'ni, 201.
ratouyeter, 255.
ratro, ratrossî, 201-2.
ravelusque, rav'rouhe, etc., 202-3.
rawète, 203-5, 239.
râyerèce, 315.
râyinne, 17 n.
rêbion, rimbion, 210.
rècater, 66 n.
recâv'ler, -eûr, 47.
rèche (sortir), 99.
rèdź, 208.
réguilite, riglète, 306.
remouyerèce, 315.
rènan, ronan (?), 205-6.
rène, -er, -ant, -eûr, 206 n., 212.
renge, range, 199.
renguillier, ringuî, ringuion, 210.
rèni, -î, -in, 205-8.
reorte, roorte, 204.
rèsbrandi, ribrandi, 38.
retchâcer, -eûr, 47 n.
retondeur, -eure, 282.
rètrôkî, -iner, -eler, 32.
reûdê, 208.
reûpe, -er, 42.
reveler, -eus, 18.
rèv'louhe, rèv'lihe, 202-3.
rèvioûles, rê-, ri-, ro-, 208-9.
rèvolé, 37 n.
rêwioûles, 209.
rèzîre, 198.
ribouterèce, 315.
ricâveler, 47.
ricotî, 52 n.
ricouderèce, 315.

ricoûrerèce, 315.
rigrèter, 79.
rihârber, -è, rihaurbè, 140.
rihîre, hirîre, 209.
rilèverèce, 315.
rindje, -ète, 199.
rinèterèce, 315.
ringèm'ler, 70 n.
rinkinkin, 201.
rintchâr, 200.
rital'ter, 70.
ritrèp'ser, 257.
riule, rûle, rîle, 253.
river, 169.
riwafer, 274.
r'nous strins, 269.
ro, rouf, 29.
rodje-bètch, rodjes-dints, 222.
rôlinne, 16 n.
rômuskirih, 138.
rônæ, 206 n.
roni, rogni, 206.
ronke, ronhe, ronghe, 87.
rôti, rouôti, 112.
roton, 171, 322.
roudi, -in, -is', 211 n.
roudjètes, roudjeurs, 209.
rouhin, -is', 210-1.
rouvieux, rouviu, 208-9.
rowète, 204.
rôye, raie, 253 ; royète, 204 n.
rozia, roja, 213 n.
rucôsseler, 47.
ruhin, 211.
ruinin, ruyn, 207.
rulane (!), rûlâve, 211.
rûlant, rûlanmint, 212.
rûle, rieule, 211-2.
rûnant, rûnanmint, 212.
rune, 207 ; runin, 206.
rûte, 212.
ruvièrsinne, 17 n.
sâçale, 49.
sâclin, 41 n.
sainandin, 222 n.
salerèce, 315.
samer, 71.
sâmer, 47 n.
samousse, 213.
sampreû, sâpreû, simpreû, 215.
sanerè, sanerène, 214.
sanke, -is', 214.
sâpreû, -eûse, 215.
sardjète, sarriette, 84.
sarlète, 119.
saurterèce, sôrtrèce, 315.
savène, 182.
savenê, savenel, 216.
sawe, sowe, 228.
sbaterèce, 315.
sca, scate, hat', 133, 134 n., 353.
scadria, hadrê, 132.
scaye, haye, 160.
sclèyî, 216.
sclèyon, splèyon, sployon, 217.
scoket, -eter, 156.
scotche, scotcha, 155.
scot, écot, 305.
scoudro, 299.
scrène, skine, skinon, 144-5.
scwêrî, scwérer, 220.
sé (a té —), 218.
selanbran, selonbran, 83, 217.
sengle, single, sangle, 50.
serclerette, serclerot, 315.
sèrer, sèra, 259.
sèron, cèron, 217.
sèt', sept, 224.
seûr, seur, sur, 27.
si (lat. sic), 218.
sik, si que, 218.
sindrèse, syndérèse, 219.
singue (lat. singulum), 50.
sirèce, 316.
sizer, sizeû, 266.
sizet, siz'rê, 220.
sizin, siz'ner, siz'rin, 219.
skèrbalik, -it', 220.
skèrî, 220.
skète, hète, 133 n.
smané, 91, 231.
smér, -i, 179.
soçon (= sospeçon), 221.
sohe, souhe, 221.
sohe, -i, 221.
soillemens, soyemens, 226.
soke, sohe, 56 n.
soldeis, soudis, 227.
sologne, chélidoine, 225.
sônandin, 222.
sondje, 223.
so-prèsse, sous-presse, 316.
sor-, 223.
sorblèsseûre, 223.

sorderesse, sordresse, 227.
sorsèyemint, 226.
sot-dwèrmant, 224.
sotré, 225.
soû, sû (seuil), 225.
souder, -eur, -eresse, soudre, 227.
soulie, soullie, 226.
sourbate, -ure, -in, 224.
soursueillement, 226.
sourtonture, 282.
soustré, soûtrer, 225.
souwîye, -îre, etc., 226.
sowe, sawe, 228.
soyemint, 226.
soyén, 41 n.
soyou, 226.
spâmer, 231.
spaté, 91.
spèhe, 196 n.
sperial, 228.
spèrwitche, 295.
spête, spiate, épeautre, 264.
spier, spir, 229.
spinâ, -âl, -âte, 229-231.
spindje, -î, 13, 155 n. ; -erèce, 116.
spitant, spîtant, 179 n., 232.
spôde, spôrdia, 233.
spougni, spougneter, 231.
spoûle, 175 n. ; spoûlerèce, 316.
spricatwére, 231-2.
sprognî, -er, *sproelhier, 89-90.
sproher, 88, 89.
spruwieû, 232.
spurê, -el, -ia, 228-230.
Spy, 229.
Stapsoul, 258.
stchèrdon, stièrdon, 232.
stégal, 30.
stesant, stensant, 92.
stessiner, -erèce, 92.
steûle, steûye, 159.
stièrnê, -i, -êye, 233.
stif, 233.
stinelin (!), stinelin, 233.
stitchî, stitchon, 233.
stivauz, 80.
stokê, stotchèt, 157.
stopresse, 316.
strambion, strombion, 210.
stranguion, stronguion, 210.
strannè, 175 n.
strème, 30 n. ; strumer, 41.
strifer, -eler, 234.
strifiou, strivion, 234.
strin, 79.
stritchî, 169.
stroûler, strûler, strîler, 163 n.
struvion, strivion, 234.
surjét, 205.
sus (en — de), 218.
suweraite, 316.
swèlih, 234.
tacha (*tassia), 149.
tahant, 235-6.
tahon, 236-7.
tahourê, tahuria, tahurgna, 182.
tai, 241.
take, tahe, 56 n.
tak'lin, 237.
tanawète, tènawète, etc., 238-240.
taperet, taperèce, 316.
tap'kène, 240-1.
taroule, 246-7.
tasis, 248 n.
tauye, tôye, 241.
tawes (les —), l. d., 241 n.
tchac, tchacant, tchakè, 48-49.
tchakine, -er, 48-49.
tchak'ter, -trèce, 48-49.
tchal'mê, 241.
tchârleûs, 119.
tchè-d'-fi, tchèn'fi, etc., 244-5.
tchèdjerèce, 317.
tchèdré, tchèdron, 135 n.
tchèkète, 253 n.
tchèp'cî, chevecier, 258.
tchèrdon, tchèrdin, 238, 135 n.
tchèssâ-pareûse, 241-3.
tchèsse, châsse, 242.
tchètê, -ia, 342-5.
tchèzâ, 243 n.
tchîf, 81, 82.
tchivèye, cheville, 81.
tchômer (?), 118.
tchoquerèce, 317.
tchuberlire, 302.
tchûzi, tchûse, 273.
tèchon, tèch'nis', 237.
tehir, 236.
tel fois est, tél'fèye, 247.
tème (— ténu), 30 n.
tenreux, têreûr, 245-6.
tère, terre, 246-7.
tére, t'ni, 201.

tèris', tèri (terril !), 247 n.
tèroûle (terre-houille !), 246-7.
terversier, 258.
tesson, 237.
tesé, tesir, 247.
teûle, teûye, 159.
tévozé, tivozé, tréfozé, 247.
tèyerèce, 317.
tèzer, -eû, -i, -ihèdje, 247-8.
Tibî, tibi-dabô, tibi-wârnî, 248-9.
tîdje, tiege, 250-2.
tif, 233.
tîhe (tiesche, tiois), 250.
tîke, tîkète, tîglète, 253.
til'nète, tin'lète, 241.
tin-burlin, 260.
t-infini, 83.
tinre leune, 236.
tîrcî, tierçoier, 257.
tire, tîre, 17, 254.
tirelote, 247 n., 253.
tiroigne (?), 255 n.
tiroule, 246-7.
tiule, tuile, tûle, tîle, 253.
toaille, touaille, -ette, 254-6.
toaillon, touillon, 254.
toëtte, 255
tofèr, tot-fer, 94.
tonderèce, 317.
totanawète, tot'naveûte, etc., 238-240.
tot'lèt, tourtelet, 51.
tougnon, tougnoûle, 254-6.
toûlasse, 256.
touppequin, 240-1.
tourmériau, tourmiau, tourniyau, 301-2.
touse, -el, -et, 281.
touwê, tuyau, 172.
touyî (touiller), touyeter, touyon, 254-5.
tozê, 281.
trahèrléye, 119.
train, 260.
traversaine, 259.
trawéye, trouée, 170.
trè-, 260.
trècin, trescens, 258.
trèfiler, -emint, 256-7.
trèhes, 58.
trèp'ser, trip'ser, 257.
trèp'sin, -î, -é, -inne 258-9.
trèssèrer, tressèrin, 259.
trèvaye, 260.
trevesiere, 258.
trèvint, trivint, truvint, 260.
trîh, 23.
trin-bèrlin, 260.
trintche, -î, 20.
Tripsée, l. d., 258 n.
triviè, trivièrser, 257.
trô (trou), 31.
troudale, troude, 261.
troûle, -er, eû, 163 n.
troum'cha, 300.
trûler, trîler, troûler, 163 n.
trumiau, 302.
trute, 261.
tumète, 302.
tupin, 237.
tuteri, tutri, 317.
twagne, 254-6 ; twarlagne, 255 n.
twèzon, 261-2.
ûlê (îlot), 19, 271.
unuses (!), 262.
urète, 150 ; uréye, 149.
uwo, uyo, yuyo, 187.
vâçale, vaucele, 50.
vair, 263.
vairié, vâriyî, -er, 286.
vairole, véroûle, 209.
veaure, viaure, viaurice, 263.
vêci (ici), 271.
vèdje, vergue, 164.
vèhie, vèssèye, 276.
vèhin, vèyin, vèjin, 267 n.
vèjinauve, vij'nauve, 267 n.
velre, 263.
veluel, 282.
vèrbouc, vèr'bo(k), 287.
vêre, vâre, vaire, 262-4.
verge forece, 96-7.
vêri (vêrî ?), 286.
vernal, verne, verner, 265 ; 164.
versainne, 17 n.
verwîre, 299.
vèrzin, 271.
viaire, viyêre, 269.
viène, vierner, -a, -ê, 265-6 ; 164.
vihène, vih'ner, -âhe, 267.
vili, vieillir, 98.
villerec, -rech, -ré, 317.
vilwè, vilwè, 266.
vinadje, visnage, 267 n.
vinâve, -able, 267.
vîr, vîrer, vîreû, 269-271.
virelire, vièrlîre, 272 n.

virer, virler, 272.
virlih, vèrlih, 272.
Viyâtoûr, 83.
Visé, 271.
v'nou, v'nowe, v'noumint, 268.
vôsser, -eûre, 101.
vûr, vûrer, vûreû, 271.
vûse, 272-3.
vwès, voix, 273 n.
wab, wap, 140 n.
wadje, watche, 273-4.
wafi, 274-5.
wage, waghe, 275.
waguète, wagate, 275-6.
wahê, 19, 285.
wahète, wachète, wèhiote, 276.
waibe, -er, -aige, 276.
waide, wêde, -î, 276-8.
wainis', winnis', 285 n.
wâkî, wauker, waukeû, 279-280.
Wallon, 158.
wan, waner, 285.
wandie, wandihe, 280.
wandion, 142.
waneal (!), 280.
wân'rèce, 317.
wap, wapeûr, 285.
warbia, wèrbia, 284 n.
warbô, -å, -ê, etc., 283-4.
wârder, garder, 74.
warglès', verglas, 285.
warmaye, wèrmaye, wâmaye, 115 n., 285.
warsèle, 183.
wârtchî, 285.
wasse, wèsse, guêpe, 285.
wastarde, Worsted, 10.
waveal, veleweal, etc., 282.
wayîme, gaîne, 285.
wé, wayî, 285.
-wè, -eû (fr. -oir), 266.
wêbe, -î, -èdje, wêbèdjî, 277.
wêde, 100 n., 276-8.
wèke, witche, 289 n.
wèrbź, -å, 283.
wèrbî (?), 278.
wèrbiyon, 284.
wźre, weire, waire, 284-6.
wêri, 286.
wèrleû, wèlleû, 286-7.
wêroûles, 209.
wèsbi, 279.
wêtroûle, wetterel, 287-8.
wiban, 284.
wihète, -ote, 288.
wihot, wiot, wiyo, wuyo, 187-8.
win, vain, 285.
wisplote, 288.
wite, wike, 289.
wivrou, vivrou, verveux, 285.
wiyême, 187 n.
-yî, -î, -îr (fr. -iller), 52, 57, 118.
yoyo, 187-8.
yuk, 33.
zgliné, zingler, 289.
zîvèrkôf, 290.
zoh'lé, 291.
zuwilick, 234.

INDEX ANALYTIQUE

a protonique ou semi-tonique : *amaule* 6, *am'djoû* 7, *arinne* 15, *barôdi* 25, *camatche* 43, *caterèye* 52 n., *crama*, *cramion*, *cramiète* 57, *dispatuer* 69, *djama*, *djamê*, *djamer*, *djam'ler* 70-71, 75, *badjawe* 78, *hadrê* 133, *gadou* 133 n., *hadrène* 135, *hahîre* 136, *hamestoc*, *amèto* 137, *hatrê* 141, *manote*, *-oke* 173, *manûhe*, *manowe* 175-6, *match'rê* 182, *pawène* 190, *rawète* 203-5, *samousse* 213, *tahant* 235-6, *tahon* 237, *tap'kène* 240, *taroule* 247, *wafi* 275, *wahète* 276, *waveal* 282 ; — *anôye* : *ènâhe* 12 ; *canepin* : *kèn'pin* 44, *an'bô* : *hèn'bâ* 6.

a disparaît dans l'anc. fr. *touaillon*, *touillon* : w. *tougnon* ; de même dans **touagoûle* : *tougnoûle* 254. — Voyez Aphérèse, Epenthèse.

â gaumais = *ê* wallon : *anâvèy* 11-12.

â malmédien = *ê* liégeois : *vâre*, *d'vâre*, *vêre*, *d'vêre* 265.

Adverbe pris substantivement : *si* 218.

Agglutination de l'article : *Laixheau* 19.

Allongement de la voyelle initiale : *boût'ner* 36, *crâmignon*, etc., 56 n., *hâdrène* (?) 135 n.

Altération par crase ou élision : *djôguîye*, etc., 82-83 ; — par jeu de mots ou calembour, 1 n., 79, 250 ; — par négligence : *bâ-djubèt* 20. Voyez Désinence altérée.

Amuïssement ou Effacement de *y* final : *soû*, etc., 225 ; de *t* final : *sèt'*, 224.

Analogie : *homme jour* 7, *bure* 26, *tak'lène* 238, *di tanawète* 238 n., *tot'navite*, etc., 240 n., *tchèsse-al-pareûse* 242, *i tèzih* 248. Voyez Croisement, Etymologie populaire, Désinence altérée.

Aphérèse : de *a*, *meûre* 178 ; de *è*, *coumê* 53 ; de *o*, *mârodj'din*, *mazagrawe* 222 ; de *in*, *trèvint*, *trèvaye* 260 ; du préf. *di-*, *dé-*, *waisbi* 279 ; de *l*, *andon* 167.

Assimilation : *abèrdondè* 1, *am'bô* 6, *cakèdô* 42, *djîvêye* 82, *forvîri* 98, *foûsson*, etc., 101 n., *v'nou*, *m'nou* 268, *lès r'nous strins* 269, *wèl'leû* 286-7, *coupèrou* 296.

Assourdissement de la protonique en *u* : *busticlape* 40, *butin* 41, *furzêye* 104 n., *guduc* 122, *hamuslâde* 138, *huricle* 163, *purlê* 197, *spurê* 229, *burlin* 260.

b devient *v* : *hèn'vâ* 7. Voyez *p*, *v*.

Belgicismes : *araîne* 15, *bacnure* 20, *belle-fleur* 28 n., *bougnou* 34 n., *bitumer* 35, *chic-chac* 49 n., *cramignon* 58 n., *hochet* 157, *gréer* 164, *terris*, *terril* 247 n., *surfiler* 275, *cumulet* 297 ; — *amigo* 188 n.

Brachylogie : *djivâ* 80 n., *hotchèt* 156, *hoyes* (de charbon) 161, *neûrin* 184-6, *pèri* 192, *ranse* (de crêpe) 200, *tchètê* (de fil) 245, *tanawète* 240. Voyez Ellipse, Métonymie.

Calembour, voyez Altération.

cl se réduit à *c*, *k* : *akinawe* 3 n., *coumê* 53, *rakète* 198, *cwèzon* 262 n. 2.

Confusion grossière : *trèp'sin*, *trècin*, 258.

Conjugaison : *keûre* 165, *tère* 201, *racueudre* (!) 197.

Contamination, voyez Croisement.

Coquilles typographiques et Lectures défectueuses : *ascot*, *escot*, *arscot* 11, *aveine* 15 n., *lerquenoux* 24, *bur* 26 n. 4, *bulaine*, *quilaine* 40, *cincque*, *koenne*, *anko* 50, *gosseaux* 120 n., *gudiek*, etc., 122 n., *hurou* (?)153 n., *harpatz rulanes* 211, *stinelin* 23, *oncleure*, *tiroigne* 255 n., *waneal*, *crait*, etc., 280-3, *acheret* 308, *plaqueresse* 314.

cr réduit à *c* : *rakète* 198, *rakiner*, etc., 198-9, *ranse* 199-200.

Crase : *djôguîye*, etc., 82-83.
Croisement ou Contamination : *inw'jale* 18, *brivolé* 37, *busticlape* 41, *canabûse* 44, *carimadjôye* 46, *magoumê* 53 n., *cuchale* 63, *qwèri heûre* 146-7, *hérisser* 149 n., *keûre* 165, *prihièle* 196, *racrokiner* 198 n., *rêvioûle* 209, *roudins, roudis'* 211 n., *stchèrdon* 232-3, *totènavète* 239 n., *tènawêre* 240 n., *tchèn'fi*, etc., 245, *tiroûle* 247, *tirelote* 254, *trèfiler* 257, *intrèfin* 260, *al vîr, èvîr* 271, *waisbi* 279, *vèrbo* 287 n., *bèrwète* 295, *copwèrî, comulèt* 296 n., *cumulet* 298, *cubèrsô* 299, *cu d' buzèle* 300, *cumoriau* 300-1, *(cu)tourmiau* 301, *tourmériau, tchubèrlîre, crumuya* 302, *picadô* 322, *apotiker* 13. Voyez Analogie, Désinence altérée, Etymologie populaire.
cw devient *tw* : 260.
cwa- vient du latin COA- : 64, 67.

d devient *l* : *bèrlôzer* 295 ; et inversement *hâdibiêr* 127.
Dérivation, voyez Suffixes.
Dérivés attestant le sens primitif du radical : *glingonètes*, etc., 125, *atriyote* 142, *houyot*, etc. 161-2, *waguètes* 275-6.
Dérivés de mots germaniques : *guèrôdî* 3, *âlon, âlê* 4, *amaule* 6, *anô* 12, *âr'hon* 13, *bak'ner* 20, *bigâ* 21, *bèrôdî* 25, *buron* 28, *bôkê, -i* 31-32, *heûpon* 42, *câveler* 47, *chaon* 47, *catî* 52 n., *crètin* 60, *crètê, -ale* 61-62, *crèton* 62-63, *hâhiner* 68, *djârdeûs*, 72-74, *sprognî* 90, *foût'ler* 102, *aguistiller* 108, *glindis'* 109, *hadrê* 133, *hacherôte* 136, *handê* 139, *hârber* 140, *hatrê* 141, *wandion* 141, *hèrnale* 144, *landon* 166, *leûvrê* 167, *lifer* 168, *lotia* 170, *loton* 170-1, *louwète* 172, *lûrê, luron* 172-3, *manser* 174, *pawène* 190, *potê, -ale, -eler* 194, *ratchâ* 200, *rouhin* 210, *hirire* 210, *sankis'* 214, *sâpreû* 215, *sclèyî* 216, *sizîn* 219, *skèrî* 220, *spruwieû* 232, *strifer* 234, *tahant* 235, *tahon* 237, *tougnoûle, tougnon* 254-6, *trèfiler* 256, *troudale* 261, *vîrer* 269, *wafî* 275, *wêbî* 276-9, *wandîhe* 280, *warbô* 283, *wèrbiyon, wiban* 284, *wetterel* 287-8, *wihète* 288, *zoh'lé, sohî* 291-2, *bardoûsser* 295, *cumulet* 298, *cutrumé*, etc., 299-303, *plokerèce* 314, *wân'rèce* 317, *hirô* 153.
Désinence altérée : par analogie : *brigale* 39, *foufète* 102, *cristale* 108, *galguizoûde*, etc., 126, *rawète* 204-5 ; *spinâte* 230, *warlau* 287 n., *perwèye*, etc., 295-6, *guilète*, etc., 306 ; — par substitution de suffixe : *averlu* 18, *gargossê* 76 n., *potelet* 195 n., *rèni* 206 n., *souwire* 226, *wandîhe* 280 n., *wihète* 288, *couroubot* 297, *cud'troncha, troum'cha* 300, *bêrôdeû, -dû* 25.
Déverbaux (Substantifs ou adjectifs tirés d'un verbe) : *cwate* 66, *djâde* 74, *hotche* 155, *ratros* 202, *divêre* 265, *vîr* 270, *tchûse* 273, *wêbe* 278, *bet, bete* 42; — *cwahe* 65-66.
Diminutif : sa valeur sémantique dans *gâmète* 105, *hatrê* 142, *mwèh'nê* 181. — Diminutifs « verbaux » : *stièrnê, spôrdia* 233, *vièrnê* 266, *wetterel* 288. — Diminutifs flamands en *-je* passés en wallon : *bodje* 33, *orindje* 185 n., *sondje* 223, *wadje* 274 ; cf. *spèrwitche* 295-6.
Dissimilation : consonantique, *atileûre* 17, *caribôdèdje* 45, *dispatuer* 69, *k'tal'té* 69 *guèr'çon* 76, *ha(l)sterel* 141, *neûr èt make* 178 n., *racakiner* 198, *rabrouhe* 203, *sotré* 225, *tètcha* 244, *tin-burlin* 260, *v'nou* 268 ; — vocalique, *rowète* 204, *so-dwèrmant*, etc., 224-5, *sorsèyemint* 226, *swèlih* 234.
dj, voyez *g, j*.
Doublets : *amèder, aminder* 8, *trivièrser, trèp'ser* 257.

è protonique devient *i* : *pilaine* 192, *tiroûle*, etc., 247, *tirelote* 254 ; — *u* : *butin* 41, etc. ; voyez Assourdissement ; — *a* devant *r* : *araine* 15, *avèrlu* 18, *taroûle* 247 ; cf. *vâre* 265.
è protonique remplace *a* : *hèn'ba* 6, *ènâhe, ènèye* 12, *kèn'pin* 44 ; — *i* : *hèrnale* 145, *vèrlih* 272 ; — *o* : *èm'djou* 7, *sèfoker*, etc., 225 ; et inversement *sot-dwèrmant* etc., 224.
é long protonique se nasalise : *stinclin* 233.

-cl- latin devant consonne : *vêre* 264.
Ellipse, voyez Brachylogie.
en protonique devient *è* : *amèder* 8, *gârmèter* 106 ; — disparaît : *dital'té* 69.
Épenthèse : de *a*, *anacoste* 11, *awaljale* 18, *canabûse* 44 ; — de *i* : *hâribîér* 127, *ârih* 13, *bêrih* 23, *mèn'sik*, *bouch'nik*, *coch'nik*, *Flam'zik* 177, *skerbalik* 220 ; — de *l* : *blèti* 41, *ploke* 276, *birlôdî* 25 ; — de *r* : *crèssôde* 59, *cruchale* 63, *froût'ler* 102, *cristale*, etc., 108, *sancrè*, *sancréne* 214, *siz'rin* 220, *trévozé* 247, *brigau* 22,278 n. ; — de *n* : *achærnôle* 137.
Étymologie populaire : *aguèrôdî* 3, *bèlfleûr* 28 n., *canabûse* 43, *carimadja* 46, *d'grâde* 87, *selègi* 216, *tèroûle* 256, *dwarmi*, *mârli* 249, *divêre* 262 n., *cu d' boûré* 299, *tourmouyau* 301 n., *plate casaque* 307. Voyez Analogie.

Folklore : *crèssôde* 59, *djama* 70-72, *sônandin* 222, *sot-dwèrmant* 224, *tahant* 235-6, *wèrleû* 286, *cumayau* 300 n.

g devient *dj* : *djèr'çon* 76, *badjawe* 78, *djômi* 116 ; — devient *k* ou *c* : *camatche* 43, *kèstèl* 107, *cuzouhe* 125, *kich'tôn'* 166, *spricatwére* 232, *kènouk*, etc., 307 ; — devient *d* : *âdios'* 1 ; — devient *b* : *coyonbe* 55, *rimbion*, *strambion* 210 ; — remplace *k* ou *c* : *gâmète*, etc., 105, *gistel* 108, *golé*, *gorlète* 119, *gossê* 120-1, *goumê*, *-aye* 53, *guduc* 122, *glingon* 124-5. Voyez *k*.
Genre (changement de —) : *potince* 20 n., *bâr* 21, *bure* 26, *cristale* 108, *guizèle* 306.
gl se réduit à *g* : *guingon* 124-5, *goumê* 53. Voyez *cl*.
h latin disparaît : *am'djoû* 7, *îpe* 140 ; — *h* germanique, subsiste en liégeois, en ardennais, en gaumais, mais disparaît en namurois et en rouchi : *am'bau* 6, *hanscote* 11, *hâbiér* 126, *handé* 139, *hanivêr* 139, *hârber* 139-140, *hatré* 141, *herbate* 143, *hurée* 149, *hurette* 150, *ouriche* 153, *houri*, *houron* 153, *hotchèt* 156, *oûr* 25, 157, *oubouye* 186, *wihot* 187, *tahant* 236.
h disparaît dans *bèrôdî*, *cwèpî* 25, *èminné* 92, *mon* 92 n., *vinâve* 267 ; — *prèyale* 186 n. ; — *ravrou* 203.
h, *hy*, *ch* provient de SC : *hadré* 132, 140, *hoye*, *haye* 158-160 ; — de EXC- : *horon* 154, *hotchî* 155, *hroûler* 162 ; — de SSY : *prèhale* 196, *wahète* 276.
h est parasite dans *haraîne* 15 n., *hovalon* 158, *horyn* 184.

i est parasite dans *boîge* 33, *oirselle* 183.
i bref vient de *î* germanique dans *lifer* 169, *mirou* 179 n., *pirou* 193, *strifler* 234.
i devient *ü* : *ülê* 42 n., *vûrer* 271, *vûse* (?) 273.
iè final se réduit à *î* : *Lambî*, *Tîbî*, etc., 248.
in devient *î* : *cîçale* 49 ; — *-in* final provient du germ. -ING dans *orin*, *eûrin* 184. — Voyez Nasale.
Inversion du complément direct : 39 n.

j devient *dj* : *ax'djale* 18.

k, *g*, devient *h* : *fohe* 56 n., *dronhe*, *ronhe* 86-7, *guzouhe* 126, *sohe* 221 ; *mwèh'nê* 181 n. — Voyez *g*.
k final devient *t* : *fud* 193, *skèrbalit'* 220 n., *wite* 289 ; — et inversement : *manoke* 174, *guilite* 220 n.
k, au lieu de *tch*, est picard : *scokèt* 156.

l devient *n* : *inmakerné* 182, *rûnanmint* 212, *plês'nîre* 314 ; — et inversement : *ralonke* 212, *acopurlè* 297, *albô* 6, *landon* 167 n.
— devient *r* : *hoûr*, *pâhûre* 157 n., *rav'rouhe* 203 ; — et inversement : *atileûre* 17, *bihoûle* 25, *hulotte* (?) 150, *hâlibiér* 127 n., *loton* 171 n., *luhin* 211, *palioutèdje* 190 n.

l devient *ly*, puis s'efface : *hoye*, etc., 159, *trèvaye*, etc., 260.
l parasite : *huricle* 163. — Voyez Aphérèse, Épenthèse, Prosthèse.
Latin : mots qui sont directement empruntés du latin d'église ou d'école : 1, 249-250, 262.

Métaphore : *bèrôdî* 25 n., *branvolé* 39, *cotî* 52, *canepin*, *kèn'pin* 44-45, *coumê*, *goumaye* 53-54, *crâmignon* 58, *djama* 71-72, *galiène* 105, *gôtî* 111, *chadrê* 133, *èrbate* 143, *hotchî* 155, *lôton* 171, *mouhî* 180, *rimbion* 210, *rûte* 213, *tchal'mê* 241, *tougnon* 255, *touyeter* 255, *toûlasse* 256, *bèrlin* 261, *vêre* 264, *vièrnê* 266, *virlih* 272, *wêbe* 277, *wêbî*, *d'wêsbî* 278, *sohî*, *zoh'lé* 292 ; — noms d'animaux pris métaphoriquement : 121 n.
Métathèse : de voyelles, *chicaner* 48, *déhingander* (?) 68, *coutrumé* 300, *trimouya* 301-2 ; — de *y* : *pariou* 189 ; — de *h* : *èminh'né* 91 ; — de *r* : *avèrlu* 18, *bèrôdî* 25, *djèrmale* 75, *fourfèle* 102, *furtoye*, *furzêye* 104, *groûmer* 116 n., *gorlète* 119, *hadrène* 135, *hèrnale* 144, *inmakèrné* 182, *purlê* 197, *rêvioûles* 209, *rihire* 210, *bèrlin* 260, *spricatwère* 231, *cutrumé*, *-iau* 299, 302, *cwârlèce* 310 ; — de *s* : *anacoste* 11, *d'poûstrer* 86, *fiksineû* 95, *racraskiner* 98, *d'wêsbî* 278.
Métonymie : *beûr* 28, *djîvâ* 80, *haterel* 142, *herbatte* 141-2, *heûler* 145, *wihot*, *coupault* 188, *pawène* 190, *gambète* 190 n., *sônandin* 222. Voyez Brachylogie.
Mirage ou obsession sémantique : 16, 27.
Mots composés : *am'djoû* 7, *anspindje* 12, *branvolé* 39, *ferlier* 94, *foûrèhan* 98, *hurluberlu* 151, *juverne* 163, *selanbran* 217, *sônandin* 222, *sot-dwèrmant* 224, *tchèssâpareûse* 241-3, *tévozé* 247, *trin-bèrlin* 260, *coubotèye*, *coupèrou* 296, *so-prèsse* 316.

n, voyez *l* et Prosthèse.
Nasale *in* devient *an* : *randje* 199, *rantchâr* 200-1, *sampreû* 215-6. — Nasale *an* devient *on* : *foûrèhan* 98, *grimon* 122, *ongueçon* 184, *sondje* 223 ; et inversement : *sanke* 214-5, *selanbran* 217. — Nasale *on* devient *an*, *â*, *à* : *amâ* 4-5, *râtchâ* 200. — Fausse nasalisation : *bon* 30 n., *gon* 110, *du grande* 87. — Voyez *en*, *in*.
-ne devient *-me* : *blème* 30 n.
Noms de lieu, voyez Toponymie.
Noms propres : devenus noms communs, *Hondschoote* 11, *Epinal* 229. — pris dans un sens plaisant ou sarcastique, *dona* 85, *magnon* 173, *mèh'tèle* 176-7, *wihot* 187-8, *wiyême* 187 n., *pirou* 193, *tîbî*, etc., 249, *wihète* 288.

o protonique devient *a* : *dispatuer* 69 ; voyez *a* protonique.
Onomatopée : *clap* 41, *tchac* 48, *garg-* 76, *guèdin* 122-3, *bèrdoûse* 297, *bardaf* 295 n.
oo néerlandais : *heûtô*, *eûrin* 185.

p devient *b* : *coubèrou*, *coubèr'hê* 296, *coubèrète* 297 ; — et inversement : *apotiker* 13, *pèkène* 191, *poût'ner* 35.
Préfixes : *a-* 12, 57, 239 n. ; *a-* substitué à *es-*, *é-* 1, 4 ; — *ba-*, *bè-*, *bi-* 25 ; — *ca-*, *cari-*, *cali-* 45-46 ; — *di-* 68 ; — *dis-* 12 ; — *è-* 91 ; — *ès-*, *s-* 92, 231 ; — *for-* 94 n., 98, 99 ; — *ki-* 68, 69-70, 101 ; — *mès-* 164 ; — *re-* 18, 282 ; — *ras-* 198-9 ; — *sor-*, *sour-*, *sur-*, *so-* 223-6 ; — *trè-* 260 ; — germ. *ge-* 107, 305-7.
Prosthèse : de *l*, *laminto* 138, *leûrin* 185 ; — de *n* : *nateuriau* 141 n., *neûrin* 185.

r disparaît : *foufèle* 102, *atia* 141, *scadia* 132, *cutumia* 302 ; suivi d'une labiale : *gômâ* 115 n., *hâbiêr* 127, *pîwèye* 295 ; suivi de deux consonnes : *cot'hê*, etc., 51. — Voyez *l* et Métathèse.
r suivi de yod devient *dj* : *pîdje*, *tîdje*, etc., 252.
rc, *rs* devient *ch* en gaumais : *couchale* 63 n.

s ou *ss* devient *z* : *mèn'zik* 177, *zingler* 289, *zoh'lé* 291, *pazê*, etc., 242 n. ; — traitement de *ss*, *ssy*, *x* : 196 n. ; — traitement de *sc* initial, latin ou germanique, aboutissant à *h*, *hy*, *ch*, *éch*, *éc*, *sc* : 140, 153-4, 155, 156, 159 ; — *s* disparaît dans le groupe germanique SL initial : *lifer* 169, *lotia* 170, *lâker* 169, 279 n.; SM : *mirou* 179; SN : *neppe* 179 n. ; SP : *pirwitche* 295-6 ; ST : *tîf* 233 ; — *ss* vient du germ. *-tz-* : *crassî* 58, *hossî* 157.

Suffixes germaniques *-îna* 135, *-ke* 177 ; *-ken* 13, 191, 240.

Suffixes latins, voyez pp. 326-9.

Suffixes français et dialectaux, voyez pp. 329-345, et ajoutez : *-asse* 149 ; *-au*, *-ô* (fr. -ald) 283 ; — *çale* (fr. -celle) 49 ; — *-èt* (*hotchèt*, etc.) 156 ; *-eûre* (fr. -ure) 282 ; *-hê* (fr. -seau) = nam. *-ja* (*lauja*) 19 n., ard. *-jê* (*fayîjê*) 19, fém. *-jale* (*aw'jale*) 18 ; *-îeûs* 148 n. ; *-inèt* (*croubinèt*) 297 ; *-ouhe* (-usque) 203.

Syncope de la voyelle initiale : *croubèt* 297 ; *zgliné* 289 ; — d'une protonique non initiale : 44, 93, 127 n., 181 n. ; *sav'nê* 216, *trèp'ser*, *trèp'sin* 258, *gov'neû*, *tav'nî* 265, *fond d' gotes*, *hé d' wèrleû* 287 n., *tot'naveûte* 239 n.

Toponymie : *Coronmeuse* 5, *âyehê* 19, *crète*, *crètale* 61-62, *Viyâtoûr*, etc., 83, *Grétry* 121, *gote* 123 n., *hadrène* 135 n., *hok*, *Hockai* 156, *Spy* 229, *lès tawes* 241 n., *pîdje*, *tîdje* 251, *Stapsoul*, *Tripsée* 258, *trèpsinne* 259, *vinâve* 267-8, *hé d' wèrleû* 287, *Chastrès* 309.

u devient *i* : *spricatwére* 232.

û, *au* germanique devient *ou* : *louwète*, *touwê* 172, *rouhin*, *houbète*, *houmer* 211 ; — *a* : *pawène* 172 ; — *û* : *bûron* 28, *lûrê* 173.

uo, *u* germanique devient *o*, *ô*, *ou* : *loton* 171, *troudale* 261, 322 ; *sohe* 221 n.

v latin devient *w* : *wére*, etc., 285, *wahète* 276 ; — *v* initial devient *f* : *foûsson* 101 ; — *v* devant *s* devient *p* : *trèp'ser*, *trèp'sin* 258 ; — *v* devient *b* : *abèrdondè* 1, et inversement : *hèn'vâ* 7.

w devient *v* : *vîrer*, etc., 271, *vûse* (?) 273, *awîr* 209 n., 239 n. : — devient *ou* : *ouyot* 187, *pirouette* 295-6 ; — disparaît en namurois devant *ô* : *aurder*, *aufe*, *aurnî* 249.

x latin devient *ss* : *assi*, etc., 196 n.

y final disparaît : *soû* 225.

y intervocalique s'épaissit en *gn* : *bougnèt*, *bougnou* 33 ; *crâmignon* 57 n., *dognon* 84, *hougnot* 161, *sprogni* 90, *tougnoûle*, etc., 254, *magnon* 173 ; de même en namurois après *r* : *matchurgna*, *spurgna*, *tahurgna* 182, 229 n.

zw germanique devient *w* : *warsèle* 183.

TABLE DES NOTICES

w. *abèrdondè*, *avèrdondé* 1 — liég. *âdios'*, *an'tchou*, verv. *am'tchô* 1 — anc. liég. *afahant* 2 — w. *aguèrôdî* (Vielsalm) 2 — liég. *akinâve*, nam. *aginauve*, anc. fr. *engenave* 3 — liég. *âlon* 4 — liég. *amâ*, *mâ* (« avant ») 4 — w. *amaule* (St-Hubert) 6 — nam. *am'bô*, *an'bô* ; liég. *hèn'vâ* 6 — w. *am'djoû* (Charleroi), rouchi *èm'djou* (Mons) 7 — w. *amèder* 8 — fr. *anacoste*, r. *anscote*, w. *hanscote* 8 — chestr. *anêvè*, *dusnêvè* ; gaum. *anâvèy*, *dènâvèy* 11 — w. *anô*, *ènâhe*, *ènèye*, *anspindje* 12 — liég. *apotiker* 13 — w. *ârih*, *âr'hon*, etc. (Malmedy) 13 — liég. *arinne*, anc. liég. *eraine* (« araine, areine ») 15 — liég. *atîleûre* 17 — rouchi *avèrlu* 18 — liég. *aw'hê*, nam. *aw'jale* 18 — liég. *âyehê* 19 — liég. *bâ* 19 — liég. *bak'neûre* 20 — liég. *bâr*, nam. *baur*, *bôr* 21 — liég. *bègâ*, *bigâ* ; malm. *digâ* 21 — w. *bêrih* 23 — anc. w. *berckmoese*, anc. fr. *becquemoulx*, *lerquenoux* 23 — liég. *bèrôdî* 24 — liég. *beûr*, fr. *bure* 26 — w. *bihot* 29 — fr. *bleime*, w. *blème*, *blène* 29 — liég. *bô*, ard. *bôké* ; liég. *bôkè*, *bôkî* 30 — liég. *bodje* 32 — ouest-w. *bougnèt* ; nam. *bougnote* 33 — liég. *bougnou*, *bougnèt* (?) 33 — w. *boût'ner*, *poût'ner* 35 — liég. *branvolé*, *brivolé* 36 — w. *brigale*, *briguèle* 39 — anc. fr.-w. *bulaine* (?), *quilaine* (?) 40 — liég. *busticlape* 40 — nam. *butin*, *blèti* 41 — w. *cakèdô* et *heûpon* « gratte-cul » 42 — liég. *camatche* 43 — liég. *canabûse* 43 — fr. *canepin*, w. ard. *kèn'pin* 44 — w. *caribôdèdje*, *caribôdion* (Verviers) 45 — liég. *carimadjôye* 45 — w. *câveler*, *rucâveler* (Verviers) 47 — anc. fr. *chaon* 47 — fr. *chicaner*, w. *chakiner*, *tchakiner* 48 — w. *cîçale* 49 — anc. liég. *cingue* (= *singue*) 50 — w. *coper* (Liège, Huy), *ècoper* (Verviers) 50 — liég. *cot'hê*, *cotî* 51 — fr. *couet* 52 — liég. *coumê*, *coumaye*, fr. *coumaille* 53 — w. ard. *coyonke*, *coyongue* 54 — anc. liég. *coxhe*, *fohe* 55 — liég. *crâmignon* 56 — w. *crasse* (Verviers, Malmedy) 58 — liég. *crèssôde* 59 — w. *crète* et dérivés 60 — w. *crèton*, fr. *creton* 62 — gaumais *cuchale* 63 — liég. *cwasse* 63 — liég. *cwassî*, *cwahî*, *cwahe* 64 — liég. *cwate*, *cwatê* 66 — w. *cwayoû* (Stavelot, Malmedy) 66 — malm. *dève*, *déve* 67 — w. *dihâhiné*, fr. *dégingandé* 67 — anc. nam. *dispatuer*, w. *dâspatouwer* (Brabant) 68 — liég. *dital'té*, *rital'té* 69 — w. *djama* 70 — w. *djârdeûs* « ladre » ; fr. *jard* « poil » 72 — w. *djèrmale* 74 — liég. *djèrson*, *djèr'çon* 76 — w. *djève*, *gawe*, *badjawe* 76 — liég. *djihan* 78 — liég. *djîvâ* 80 — w. *djîvêye* (Liège), *-éye* (Namur, Givet) 81 — nam. *djôgnîye* 82 — w. *djohe* (Fléron) 83 — w. *dognon* 84 — rouchi *dona* (Mons) 85 — w. *d'ploustrer*, *d'poûstrer* (Verviers) 86 — nam. *dronke* 86 — w. *d(u) grâde* (Verviers, Malmedy) 87 — fr. *s'ébrouer*, anc. fr. *espro(h)er* ; w. *sprognî* 88 — anc. fr. *effriboter* 90 — anc. fr. *embegaré*, *begart* 91 — liég. *èminné* 91 — liég. *èstèssiner* 92 — liég. *ètait*, *ètêt* 93 — w. *fâçon*, *fauçon* 93 — w. *fêr*, anc. fr. *ferlier*, *fernoer* 94 — liég. *fiskineû*, *fiksineû* 95 — anc. w.-fr. *forèce*, *fueresse* 96 — liég. *forlôzer*, *furlôzer*, *flôzer* 97 — w. *forvîri* (Verviers) 98 — w. *foûrèhan* (= *foûre èhant*) 98 — gaum. *foûsson* 101 — w. *foût'ler*, *froût'ler* 102 — anc. fr. *frefel*, rouchi *fourfèle*, *foufèle*, *foufète* 102 — anc. w. *fud* 103 — liég. *furtoye* 103 — w. verv. *furzêye*, *frèzê* 104 — w. nam. hesb. *galiène*, *galziène* 104 — w. *gâmète* 105 — w. *gârmèter* (Verviers), *disguèrmètè* (Dinant) 106 — liég. *garsî* 106 — anc. fr. *gistel*, w. *custèl*, *cristal* ; rouchi *aguistiller* 107 —

w. *glindis'* 108 — w. *gô, gôti* ; gaum. *djô, djwôti*, fr. *mugot, mijoter* 109 — w. *gômâ, ljômi*, etc. 114 — liég. *gorlète, golète* 118 — liég. *gossê* 120 — lieu dit *Grétry* (à Bolland) 121 — w. *grimon* (ard., brab.) 121 — malm. *guduc* 122 — w. *guèdin* 122 — liég. *gueûte* 123 — liég. *guingon* 123 — malm. *guzouhe, galguzouhe* 125 — liég. *hâbiêr*, anc. liég. *halbier* 126 — liég. *hadrê, hat'* ou *hate* 132 — liég.-ard. *hadrène* 134 — w. *hahîre*, gaum. *a-hachière, hach'rôle*, etc. 136 — anc. fr. *hamestoc*, w. *halmustok, amèto* 137 — w. *hamuslâde* (Verviers) 138 — gaumais *handé* 138 — w. *hanivêr* (Neufchâteau) 139 — w. *hârber, haurbê, haube*, etc. 139 — w. *hatrê*, anc. fr. *ha(s)terel* 141 — anc. liég. *herbatte* ; w. *èrbate* (Brabant) 142 — lieu dit *Hercot* (Huy) 144 — w. *hèrnale* (Huy) 144 — liég. *heûler, mâ-heûlé* 145 — liég. *heûre* (fr. *hure*) et dérivés 146 — w. *horon* 154 — liég. *hotche, hotchî* 154 — liég. *hotchèt*, fr. techn. *hochet* 156 — liég. *hoûr*, anc. fr. *heulle* 157 — anc. fr. *hovalon* 158 — liég. *hoye*, fr. *houille* 158 — w. *hroûler* 162 — anc. fr. *huricle* 163 — rouchi *juverne* (Mons) 163 — liég. *keûre, mèskeûre* 164 — liég. *kich'tôn'* 166 — w. *landon, andon* 166 — liég. *leûvrê*, anc. liég. *leuve*, anc. fr. *lovier* 167 — liég. *lifer* 168 — rouchi *linche, linse* 169 — nam. *lotia* 169 — w. *loton, lôton, roton* ; anc. fr. *louton, roton* 170 — w. *louwète* (Verviers), rouchi *loète* (Maubeuge) 172 — liég. *lâré*, anc. fr. *lureau* ; fr. *luron* 172 — rouchi *magnon* (Harmignies) 173 — w. *manote, manoque* 173 — anc. fr. *manser* 174 — w. *manûhe, manowe* 175 — liég. *mayeté* 176 — liég. *mèh'tèle* 176 — liég. *mènesik, mèn'zik* 177 — liég. *meûre èt make* 177 — w. *mirou* (Verviers, Malmedy) 179 — w. *moûhî, èmoûhî* 179 — w. *mwèh'nê, machuria*, etc. 181 — anc. liég. *oirzelle* 182 — w. *onguèçon* (Roclenge) 184 — fr. *orin* ; w. *neûrin* (*eûrin, leûrin*) 184 — nam. *ohbouye* (Stave) 186 — nam. *ouyot* « bardane » 187 — w. *pariou* 189 — w. *pawène*, fr. *pote* 190 — w. *pèkène* (Verviers) 191 — w. *pèri* (Faymonville) 191 — w. *pilaine* (Verviers) 192 — liég. *pirou* 193 — fr. *potelé*, liég. *potale, pot'ler* 193 — w. *prat'ler* (Verviers) 195 — liég. *prèhale* 195 — liég. *purlé* 197 — anc. fr. *racueudre, racheudre* (!) 197 — w. *rakète* 197 — hesb. *rakiner*, nam. *rascrakiner* 198 — w. *randje, rindje, rindjète* (Malmedy) 199 — liég. et anc. fr. *ranse* 199 — liég. *râtchâ* ; nam. *rinkinkin* 200 — w. *ratère* (Verviers) 201 — w. *ratro* 201 — liég. *rav'rouhe* 202 — w. *rawète* 203 — w. *rèni, roni, runin* ; *arèni* ; *rune*, etc. 205 — w. *reûdê* 208 — w. *rèvioûles, wèroûles* 208 — w. *rihîre* (Malmedy) 209 — liég. *rimbion, rêbion* 210 — w. *rouhin, rouhis', luhin, èruh'tiner* 210 — anc. w. *rûlâve* 211 — w. *rûnanmint* (Malmedy, Stavelot) 212 — w. *rûte* 212 — gaum. *samousse* 213 — w. *sanke, sankis'* 214 — w. *sâpreû, sampreû, simpreû* (Verviers) 215 — w. *savenê* (Malmedy) 216 — nam. *sclèyî*, liég. *disclèyî* 216 — w. *selanbran* (Neufchâteau) 217 — w. *sèron, cèron* 217 — w. *si* (= lat. sic) 218 — liég. (?) *sindrèse* 219 — w. *sizin* 219 — liég. *skèrbalik* 220 — liég. *skèrî* 220 — rouchi *soçon* 221 — w. *sohe* (Verviers) 221 — liég. « *sônandin* » (Forir) 222 — w. *sondje* (Roclenge-sur-Geer) 223 — liég. *sorblèsseûre* 223 — w. *sot-dwèrmant* « loir » 224 — w. *sotré* 225 — w. *soû* (« seuil ») et dérivés 225 — anc. fr. *soudre* (lat. solvere) et dérivés 227 — gaum. *sowe, assowèy* ; w. *sawe, assawè* (Neufchâteau) 228 — anc. fr.-w. *sperial, spurel, spier* ; w. *spurê, -ia* 228 — liég. *spinâ*, néerl. *spinaal* 229 — w. *spougn'ter* 231 — liég. *spricatwère* « purgatoire » 231 — w. *spruwieû* (Verviers) 232 — liég. *stèhèrdon, stièrdon* 232 — w. *stièrnê* (Verviers, Stavelot) 233 — w. *stinclin* 233 — w. *strifer* (Faymonville) et dérivés 234 — liég. *swèlih* 234 — w. *tahant* 235 — w. ard. *tahon* 236 — liég.

tak'lin 237 — w. *tanawète*, *totènaveûte*, etc. 238 — liég. *tap'kène*, anc. fr. *touppequin* 240 — w. *tauye*, *tôye* (Wavre) 241 — w. *tchal'mê* (Famenne) 241 — liég. *tchèssapareûse* 241 — w. *tchètê*, rouchi *kèt'fi*, *keut'fi*, etc. 243 — anc. fr. *tenreux* 245 — liég. *tèroûle* 246 — rouchi *tévozé* 247 — liég. *tèzi* 247 — malm. *tibi-dabô*, *tibi-warni*, etc. 248 — w. *tidje*, *pidje* (« chemin ») 250 — liég. *tike* 253 — w. *tirelote* (Liège ?, Verviers) 253 — w. *tougnoûle*, *touyon*, *tougnon*, *tougeter*, *twagne*, etc. 254 — liég. *toûlasse* 256 — liég. *trèfiler* 256 — w. *trèp'ser* 257 — w. *trèp'sin* 258 — w. *trèssèrin* 259 — w. *trèvint*, *trèvaye* 260 — liég. nam. *trin-bèrlin* 260 — liég. *troute*, *troudale* 261 — w. *twèzon* (Liège, Verviers) 261 — w. *unuses* (!) 262 — w. *vère*, *divère* 262 — w. *vièrna*, anc. fr. *vernal* 265 — liég. *vièrnê* 265 — liég. *vilwè*, *vilwè* 266 — liég. *vinave*, anc. liég. *vinable* 267 — liég. *v'nou*, *v'nowe* (« menu, -ue ») 268 — w. *virer* 269 — liég. *virlih* 271 — w. *vûse* (Verviers, Malmedy) 272 — liég. *wadje*, *watche* 273 — liég. *wafi* 274 — anc. fr. *wage*, *waghe* 275 — w. *wahète* (Verviers, Malmedy) 276 — anc. fr. *waibe*, *-er*, *-aige* ; w. *wèbe*, *-i*, *d'wèsbi*, *wèsbi* 276 — liég. *wâki* 279 — w. *wandihe* (Malmedy) 280 — anc. w. *waneal* (!), *crait* (!), etc. 280 — w. *warbô* 283 — w. *wèrbiyon* (Bovigny), *wiban* (Malmedy) 284 — w. *wère* 284 — w. *wèri* (Verviers) 286 — w. *wèrleû* 286 — anc. fr. *wetterel* 287 — liég. *wihète* 288 — w. *wisplote* (Verviers) 288 — w. *wite* (Verviers) 289 — w. *zgliné* (Villers-Ste-Gertrude) 289 — liég. *zîvèrcôf* 290 — liég. *zoh'lé* 291.

Addition à la page 133.

Aux formes citées *hate*, *chate*, *scate*, il faut ajouter *scâr*, qui se dit à Marche-lez-Ecaussinnes, dans le Hainaut, à la limite du wallon et du rouchi : *mète lès vêres a scâr* « emplir parcimonieusement les verres », *labourer scâr* « labourer légèrement » (BSW 55, p. 402). C'est une altération de **scâte* ; comparez, dans le même dialecte, *gâte* « chèvre », qui devient *gâr* dans le composé *bougâr* « hermaphrodite » (Behrens, p. 29). Cela paraît confirmer l'étymologie proposée (germ. sceit) et la comparaison avec le liégeois *gate* (germ. geit).

TABLE DES MATIÈRES

Préface VII

Bibliographie XIII

Graphie. Abréviations XV

Etymologies wallonnes et françaises 1-292
Voir la Table des Notices, p. 351.

Les noms dialectaux de la « culbute » en Belgique romane 293

Appendice. — I. Les mots germaniques à préfixe *-ge* qui ont passé en wallon 305

— II. Le suffixe -aricius 307

— III. Le Dictionnaire étymologique de Ch. Grandgagnage . 317

Additions et Corrections 322

Index lexicographique..... 323

Index analytique 345

Table des Notices (pp. 1-292)..... 351

Addition à la page 133..... 353

Table des Matières 355

PC
3046
H3

Haust, Jean
Étymologies wallonnes et
françaises

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY